

UNIVERSITE DE KINSHASA



FACULTE DES SCIENCES SOCIALES, ADMINISTRATIVES ET
POLITIQUES

DEPARTEMENT DES SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

ORDRE, CULTURE ET PARTIS POLITIQUES SOUS LA TROISIEME REPUBLIQUE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ***Essai de compréhension du « changement- continuité » du modèle politique post-colonial***

Par

Kennedy MUYUNGA MALANGO

Diplômé d'Etudes Supérieures en Sciences Politiques et Administratives

Thèse présentée et soutenue en vue de
l'obtention du grade de Docteur en Sciences
Politiques et Administratives

Promoteur : **Faustin MULAMBU MVULUYA**

Professeur Emérite

Membres du comité d'encadrement :

Louis KALUBI M'KOLA

Professeur Ordinaire

Guy AUNDU MATSANZA

Professeur

Année académique 2017-2018

DEDICACE

Aux gouvernants ;

Aux partis politiques ;

Et aux citoyens congolais.

REMERCIEMENTS

Une thèse de doctorat est une œuvre personnelle à laquelle participent plusieurs personnalités pour sa réalisation.

A ce titre, nous rendons hommage à notre équipe d'encadrement scientifique qui, depuis trois ans, n'a cessé de nous encourager pour concrétiser cette étude. Cette équipe est composée de notre promoteur, le Professeur Emérite Faustin MULAMBU MVULUYA et de deux membres du Comité d'Encadrement : le Professeur Ordinaire Louis KALUBI M'KOLA et le Professeur Guy AUNDU MATSANZA.

Nous exprimons notre gratitude aux autorités académiques de l'UNIKIN pour le cadre dans lequel cette dissertation est rendue possible.

Nous remercions les autorités académiques de l'Université Pédagogique Nationale dont l'encadrement a facilité la production de ce travail et, à travers elles, tous les membres du corps académique et nos collègues du corps scientifique.

Nos hommages à nos autorités militaires qui, à chaque instant que cela était nécessaire, nous ont accordé le temps nécessaire à l'accomplissement de cette étude. Nous citons le Lieutenant-Général Célestin MBALA MUNSENSE, le Vice-Amiral Damas KABULO, le Général de Brigade Marcel MALUNGILA WATALU et le Général de Brigade Nicolas NYEMBO MABAKA. Dans cette catégorie figurent également le Contre Amiral MBILIZI NYUMU, le Colonel HUNDA GASOLOMA, le Colonel Charles KAYUMBI et le Colonel Jasques OKENDE DIBERE.

Nos sincères remerciements s'adressent également au Professeur Sylvain MITOUBA LUKUSA dont les soutiens scientifique, moral et matériel ont été largement déterminants pour la réussite de cette dissertation doctorale. Ses remarques pertinentes et ses observations ont accompagné le comité d'encadrement.

Notre pensée va également droit au Professeur Jean Denis KASESE OTUNG ABIENDA, notre maître à l'Université Pédagogique Nationale, dont l'encadrement scientifique et moral ont été d'une exemplarité sans faille.

Notre sentiment de gratitude au Professeur Devos KITOKO MULENDA, cet ami d'enfance dont les soutiens moral, matériel et scientifique ont contribué largement à la réalisation de cette thèse. Notre reconnaissance s'adresse également au Professeur Martin Fortuné MUKENDJI MBANDAKULU pour ses remarques et suggestions fertiles.

Notre profonde reconnaissance et affection à notre père Laurent MALANGO MBO et l'oncle paternel Bernard MUYUNGA MBO ainsi qu'à son épouse KAMONGA KIOMBA.

Nos remerciements à tous les grands frères et grandes sœurs qui ont joué un rôle déterminant dans notre formation universitaire. C'est le cas de MADIMBULA KAMANDA à qui nous rendons un hommage mérité.

Nous rendons un hommage immortel à titre posthume à notre regrettée mère BAPILE YALUBOMBWE, au feu grand frère Louis MABUISHA NGOY et sa défunte épouse MUNONO YAMAMBE pour l'amour et les sacrifices consenties pour ma formation intégrale.

Quant à notre épouse Godé MUNTUMPE MONGWE et nos enfants Prospérine NTAMBWE MUYUNGA, Elie KANKIESA MUYUNGA, Martin MONGUE MUYUNGA, Laurent MALANGO MUYUNGA et Rose MAMBA MUYUNGA, la solitude et les privations ont été le prix à payer pour le couronnement de cette œuvre.

A tous les frères et sœurs, amis et connaissances dont les noms ne sont pas repris dans ce travail, qu'ils trouvent l'expression de nos sentiments de fraternité et d'amitié.

Kennedy MUYUNGA MALANGO

LISTE DES SIGLES

ABAKO	: Alliance des Bakongo
ABAZI	: Alliance des Bayanzi
ACDC	: Alliance Congolaise des Démocrates Chrétiens
ACDD	: Alliance Chrétienne pour la Démocratie et le Développement
ACRP	: Alliance des Chrétiens pour le Renouveau et le Progrès
ACO	: L'Avenir du Congo
ADAPES	: Association des Anciens élèves des Pères de Scheut
ADECO	: Alliance des Démocrates Congolais
ADH	: Alliance des Démocrates Humanistes
ADP	: Alliance Démocratique des Peuples
ADR	: Alliance pour le Développement et la République
AFDC	: Alliance des Forces Démocratiques du Congo
AHUDE	: Alliance pour l'humanisme et la Démocratie
AJDS	: Alliance pour la Justice, le Développement et la Solidarité
ANADER	: Alliance Nationale des Démocrates pour la Reconstruction
ANC	: African National Congress
ANCC	: Alliance des Nationalistes Croyants Congolais
APIC	: Association du Personnel Indigène du Congo
ARC	: Alliance pour le Renouveau au Congo
ARP	: Alliance Rurale Progressiste
ARREN	: Action de Rassemblement pour la Reconstruction et l'Édification Nationale
ASSANEF	: Association des Anciens Elèves des Frères des Ecoles Chrétiennes
ATD	: Alliance des Travailleurs Congolais pour le Développement
BALUBAKAT	: Association des Baluba du Katanga
BCUP	: Bâtir un Congo Uni et Prospère
CAAC	: Congrès des Alliés pour l'Action au Congo
CCD	: Convention Chrétienne pour la Démocratie
CCU	: Convention des Congolais Unis
CDC	: Convention des Démocrates Chrétiens
CDR	: Convention pour la Démocratie et la République
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CEREA	: Centre de Regroupement National Africain

CF	: Courant du Futur
CNAP	: Convention Nationale d'Action Publique
CNC	: Congrès National Congolais
CNRD	: Conseil National de Résistance pour la Démocratie
CNRP	: Convention Nationale pour la République et le Progrès
CNS	: Conférence Nationale Souveraine
CODELI	: Convention pour la Démocratie et la Liberté
COFEDEC	: Convention des Fédéralistes pour la Démocratie Chrétienne
CONACO	: Convention Nationale Congolaise
CONAKAT	: Confédération des Associations du Katanga
CPP	: Comité du Pouvoir Populaire
CPR	: Convention des Progressistes pour la République
CRD	: Convention pour la République et la Démocratie
CRP	: Convention pour la Renaissance et le Progrès
CVP	: Convention et Volonté du Peuple
CVR	: Corps des Volontaires de la République
DC	: Démocratie Chrétienne
DCF	: Démocratie Chrétienne Fédéraliste
DES	: Diplôme d'Etudes Supérieures
ECIdé	: Engagement pour la Citoyenneté et le Développement
ECT	: Eveil de la Conscience pour le Travail et le Développement
FC	: Fondation du Congo
FCN	: Front Commun des Nationalistes
FGC	: Fédération Générale du Congo
FIDEC	: Front des Indépendants pour la Démocratie Chrétienne
FIS	: Front pour l'Intégration Sociale
FNI	: Front des Nationalistes Intégrationnistes
FNLC	: Front National pour la Libération du Congo
FONUS	: Forces Novatrices de l'Union Sacrée
FOP	: Force du Peuple
FP	: Front Patriotique pour le Renouveau et le Progrès
FP	: Force Publique
FR	: Front Républicain
FRODECO	: Front des Démocrates pour le Développement
FSDD	: Front des Socio-Démocrates pour le Développement
FSIR	: Front Social des Indépendants Républicains
FSSAP	: Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques

GR	: Générations Républicaines
GSCO	: Génération pour la Solidarité et le Développement du Congo
LDC	: Ligue des Congolais Chrétiens
LDIC	: Ligue pour la Défense des Intérêts des Citoyens
LUKA	: L'Union Kwangolaise pour l'Indépendance et la Liberté
MARC	: Mouvement d'Action pour la Résurrection du Congo
MARC-PTF	: Mouvement d'Action pour la Résurrection du Congo, Parti de Travail et de la Fraternité
MLC	: Mouvement de Libération du Congo
MPR	: Mouvement Populaire de la Révolution
MCSD	: Mouvement Chrétien pour la Solidarité et la Démocratie
MDD	: Mouvement pour la Démocratie et le Développement
MIP	: Mouvement pour l'Intégrité du Congo
MIR	: Mouvement des Indépendants Réformateurs
MLP	: Mouvement Lumumbiste Progressiste
MMM	: Mouvement Mai- Mai
MNC	: Mouvement National Congolais
MPCR	: Mouvement du Peuple Congolais pour la République
MRLZ	: Mouvement Révolutionnaire pour la Libération du Zaïre
MSC	: Mouvement de Solidarité pour le Changement
MSDD	: Mouvement de Solidarité pour la Démocratie et le Développement
MSR	: Mouvement Social pour le Renouveau
MUB	: Mouvement de l'Unité Basonge
NAD	: Nouvelle Alliance des Démocrates
NBP	: Notre Beau Pays
ODA PR	: Organisation des Démocrates Autonomes du Peuple pour le Renouveau
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPEKA	: Organisation Politique des Kasavubistes et Alliés
PA	: Parti pour l'Action
PALU	: Parti Lumumbiste Unifié
PANADER	: Parti National pour la Démocratie et la République
PANADI	: Parti des Nationalistes pour le Développement Intégral
PANAP	: Parti National du Peuple
PANU	: Parti de l'Alliance Nationale pour l'Unité
PAR	: Parti du Renouveau

PARC	: Parti Républicain Chrétien
PARECO	: Patriotes Résistants Congolais
PCB	: Parti Congolais pour le bien – être du peuple
PCBG	: Parti Congolais pour la Bonne Gouvernance
PCD	: Parti Congolais pour le Développement
PDC	: Parti Démocrate Chrétien
PDS	: Parti Démocratique Socialiste
PDSC	: Parti Démocrate et Social Chrétien
PECO	: Parti Ecologiste Congolais
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNP	: Parti National du Progrès
PNR	: Parti National pour la Réforme
PNRD	: Parti National du Renouveau pour le Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	: Parti du Peuple
PPFD	: Parti du Peuple pour la Paix et la Démocratie
PPRD	: Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie
PUC	: Presse Universitaire du Congo
PUF	: Presse Universitaire de France
PUZ	: Presse Universitaire du Zaïre
PR	: Parti Réformateur
PRM	: Patriotes Résistants Maï – Maï
PRP	: Parti de la Révolution Populaire
PS	: Parti Socialiste
PSA	: Parti Solidaire Africain
PT	: Parti Travailleiste
PTT	: Poste, Téléphone et Télécommunication
PUNA	: Parti de l'Unité Nationale
RADESO	: Rassemblement pour le Développement Economique et Social
RCD	: Rassemblement des Congolais pour la Démocratie
RCD/KML	: Rassemblement des Congolais pour la Démocratie/Kisangani Mouvement de Libération
RCD/N	: Rassemblement des Congolais pour la Démocratie/National
RCDN	: Rassemblement des Congolais Démocrates
RCPC	: Rassemblement des Chrétiens pour le Congo
RDC	: République Démocratique du Congo

RDP	: Regroupement des Démocrates pour le Progrès
RDFR	: Rassemblement du Peuple pour la Démocratie et le Renouveau
RECO	: Parti pour la renaissance du Congo
REDESO	: Rassemblement pour le Développement Economique et Social
RRC	: Rassemblement pour la reconstruction du Congo
RSA	: République Sud Africaine
RSF	: Rassemblement des Forces Sociales et Fédéralistes
SPA	: Sciences Politiques et Administratives
SCODE	: Solidarité Congolaise des Démocrates Chrétiens
SE	: Sans éditions
SET	: Soutien à Etienne Tshisekedi
SODENA	: Solidarité pour le Développement National
SD	: Sans date
SV	: Sans Ville
UC	: Union Congolaise
UCC	: Union Congolaise pour le Changement
UCP	: Union des Congolais pour le Progrès
UDA	: Union des Démocrates Africains
UDCO	: Union pour le Développement du Congo
UDEMOM	: Union des Démocrates Mobutistes
UDI	: Union des Démocrates Indépendants
UDN	: Union pour le Développement de la Nation
UDPS	: Union pour la Démocratie et le Progrès Social
UDR	: Union pour la Démocratie et la République
UFC	: Union des Forces des Changements
UFERI	: Union des Fédéralistes et Républicains Indépendants
ULDC	: Union des Libéraux Démocrates Chrétiens
ULK	: Université Libre de Kinshasa
ULPD	: Union pour la Liberté, la Paix et le Développement
UMR	: Union pour la Majorité Républicaine
UN	: Union pour la Nation
UNADEF	: Union Nationale des Démocrates Fédéralistes
UNAFEC	: Union des Nationalistes Fédéralistes du Congo
UNC	: Union pour la Nation Congolaise
UNELMA	: Union des Anciens Elèves des Frères Maristes

UNIBAT	: Union des Bateke
UNIKIN	: Université de Kinshasa
UNIKIS	: Université de Kisangani
UNIMO	: Union des Mongo
UNIR	: Union pour la République
UPC	: Union des Patriotes Congolais
UPRDI	: Union du Peuple pour la République et le Développement Intégral
USC	: Union Socialiste Congolaise
USOR	: Union Sacrée de l'Opposition Radicale
USORAL	: Union Sacrée de l'Opposition Radicale et Alliés
USORAS	: Union Sacrée de l'Opposition Radicale et Associés

ILLUSTRATIONS

A. LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1. Cultures politiques et leurs indicateurs.....	58
Tableau n° 2. Congruence de la culture politique et de la structure politique.....	59
Tableau n° 3. Autres types de cultures politiques.....	60
Tableau n° 4. Répartition des quotas des partis politiques dans le gouvernement GIZENGA I.....	121
Tableau n° 5. Répartition des quotas des partis politiques dans le gouvernement GIZENGA II.....	122
Tableau n° 6. Répartition des quotas des partis politiques dans le gouvernement MUZITO I	123
Tableau n° 7. Répartition des quotas des partis politiques dans le gouvernement MUZITO II.....	124
Tableau n° 8. Répartition des quotas des partis politiques dans le gouvernement MUZITO III	126
Tableau n° 9. Répartition des quotas des partis politiques dans le gouvernement MATATA I	127
Tableau n° 10. Répartition des quotas des partis politiques dans le gouvernement MATATA II.....	128
Tableau n° 11. Répartition des quotas des partis politiques dans le gouvernement MATATA III.....	129
Tableau n° 12. Participation des partis politiques au SENAT.....	131
Tableau n° 13. Répartition des Députés Nationaux par parti politique sous la 1 ^{ère} législature.....	132
Tableau n° 14. Répartition des Députés Nationaux de la IIème législature par parti Politique	135
Tableau n° 15 relatif aux sexes des enquêtés de tous les partis	187
Tableau n° 16 relatif aux tranches d'âge des enquêtés de tous les partis	189
Tableau n° 17 relatif aux niveaux d'études des enquêtés de tous les partis	192
Tableau n° 18 relatif aux professions exercées par les enquêtés de tous les partis.....	194
Tableau n° 19 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 5.....	196
Tableau n° 20 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question 6.....	198

Tableau n° 21 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 7	198
Tableau n° 22 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question 8	200
Tableau n° 23 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question 9	202
Tableau n° 24 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 10	203
Tableau n° 25 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 11.....	203
Tableau n° 26 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 12	205
Tableau n° 27 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 13	206
Tableau n° 28 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 14.....	207
Tableau n° 29 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 14	208
Tableau n° 30 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 15	209
Tableau n° 31 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 16	211
Tableau n° 32 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 17	213
Tableau n° 33 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 18.....	216
Tableau n° 34 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 19	218
Tableau n° 35 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 20	219
Tableau n° 36 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 21.....	221
Tableau n° 37 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 22	223
Tableau n° 38 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 23.....	225
Tableau n° 39 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en	

rapport avec la question n° 24.....	226
Tableau n° 40 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 25	228
Tableau n° 41 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 26	230
Tableau n° 42 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 27.....	231
Tableau n° 43 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 28	233
Tableau n° 44 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 29	234
Tableau n° 45 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 30	236
Tableau n° 46 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 31.....	238
Tableau n° 47 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 32	240
Tableau n° 48 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 33.....	242
Tableau n° 49 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 34.....	243
Tableau n° 50 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 35.....	245
Tableau n° 51 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 36	246
Tableau n° 52 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les parti en rapport avec la question n° 37	247
Tableau n° 53 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 38.....	248
Tableau n° 54 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 39	250
Tableau n° 55 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 40	251
Tableau n° 56 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 41	253
Tableau n° 57 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 42	255

Tableau n° 58 relatif à la congruence entre ordre politique, partis phares, personnalités phares, types de gouvernance et culture politique dans la dynamique de la continuité du modèle politique postcolonial.....	354
Tableau n° 59. Cycle de vie des partis politiques.....	377
Tableau n° 60. Idéologies des partis politiques retenus comme unités d'observation.....	385

B. LISTE DES FIGURES

Figure n° 1 relative à la représentation des enquêtés par sexe.....	188
Figure n° 2. Représentation graphique des enquêtés par parti et par sexe	189
Figure n° 3. Représentation des enquêtés par tranche d'âges	190
Figure n° 4. Représentation graphique des enquêtés par parti et par tranche d'âge.....	191
Figure n° 5. Représentation des enquêtés par niveau d'études	193
Figure n° 6. Représentation graphique des enquêtés par parti et par niveau d'études.....	193
Figure n° 7. Représentation graphique des enquêtés par parti et par profession	195
Figure n° 8. Représentation des enquêtés par profession	195
Figure n° 9. Représentation graphique des enquêtés par parti et appartenance au parti	197
Figure n° 10. Représentation des enquêtés par appartenance à leurs partis politiques	197
Figure n° 11. Représentation graphique des enquêtés par parti et selon leurs statuts	199
Figure n° 12. Représentation des enquêtés selon leurs statuts	200
Figure n° 13. Représentation graphique selon la disposition d'idéologie au sein du parti	201
Figure n° 14. Représentation des enquêtés selon la disposition de l'idéologie	201
Figure n° 15. Représentation graphique des enquêtés par parti selon les actions menées.....	204
Figure n° 16. Représentation des enquêtés selon la cohérence des actions menées par leurs partis.....	204
Figure n° 17. Représentation graphique des enquêtés par parti par rapport au financement extérieur de leurs partis	205
Figure n° 18. Représentation des enquêtés d'après leurs opinions sur le financement extérieur de leurs partis.....	206

Figure n° 19. Représentation graphique des enquêtés par parti selon l'accès au pouvoir.....	210
Figure n° 20. Représentation des enquêtés selon les voies d'accès au pouvoir	210
Figure n° 21. Représentation graphique des enquêtés par parti selon les types de reproches	212
Figure n° 22. Représentation graphique des enquêtés selon les reproches faites aux partis.....	213
Figure n° 23. Représentation graphique des enquêtés par parti selon les reproches faites aux leaders	215
Figure n° 24. Représentation des enquêtés selon les reproches faites aux leaders	215
Figure n° 25. Représentation des enquêtés selon leur conception de l'ordre politique	217
Figure n° 26. Représentation graphique des enquêtés par parti et selon leur conception de l'ordre politique	217
Figure n° 27. Représentation des enquêtés par parti au regard de la gouvernance actuelle	218
Figure n° 28. Représentation des enquêtés au regard de la gouvernance actuelle	219
Figure n° 29. Représentation graphique des enquêtés par parti au regard de l'ordre Politique en place	220
Figure n° 30. Représentation des enquêtés par rapport à l'ordre politique en place	220
Figure n° 31. Représentation graphique des enquêtés par parti au regard des attentes de la population envers l'ordre politique actuel	222
Figure n° 32. Représentation graphique des enquêtés selon les opinions exprimées envers les attentes de la population.....	222
Figure n° 33. Représentation graphique des enquêtés par parti au regard de l'alternance au sein du parti	224
Figure n° 34. Représentation des enquêtés au sujet de l'alternance au sein de leurs partis	224
Figure n° 35. Représentation graphique des enquêtés par parti au sujet de l'alternance au sein des institutions politiques	225
Figure n° 36. Représentation des enquêtés au sujet de l'alternance au niveau des institutions politiques	226

Figure n° 37. Représentation graphique des enquêtés par parti au sujet de l’alternance au sein du parti	227
Figure n° 38. Représentation des enquêtés au sujet de la question de l’alternance au sein des partis	227
Figure n° 39. Représentation graphique des enquêtés par parti au sujet de l’alternance au sein des institutions politiques	229
Figure n° 40. Représentation des enquêtés au sujet de l’alternance au sein des institutions politiques	229
Figure n° 41. Représentation graphique des enquêtés par parti au sujet du temps consacré aux activités partisanes	230
Figure n° 42. Représentation des enquêtés selon le temps consacré à leurs activités partisanes	231
Figure n° 43. Représentation graphique des enquêtés par parti suivant leur participation aux réunions du parti	232
Figure n° 44. Représentation des enquêtés selon leur participation aux réunions du parti	232
Figure n° 45. Représentation graphique des enquêtés par parti au sujet des bureaux d’études	233
Figure n° 46. Représentation des enquêtés par parti au sujet des bureaux d’études	234
Figure n° 47. Représentation graphique des enquêtés par parti selon la participation au pouvoir	235
Figure n° 48. Représentation des enquêtés relative à la participation de leurs partis à l’exercice du pouvoir	235
Figure n° 49. Représentation graphique des enquêtés par parti en rapport avec le changement de l’ordre politique.....	237
Figure n° 50. Représentation des enquêtés selon l’opinion relative au changement de l’ordre politique	237
Figure n° 51. Représentation graphique des enquêtés par parti selon la Communication avec la base	239
Figure n° 52. Représentation des enquêtés selon la communication avec labase	239
Figure n° 53. Représentation graphique des enquêtés par parti et selon les objectifs visés	241
Figure n° 54. Représentation des enquêtés suivant les objectifs visés par les partis	241

Figure n° 55. Représentation graphique des enquêtés par parti suivant la publication des activités	242
Figure n° 56. Représentation des enquêtés sur la publication des activités des partis	243
Figure n° 57. Représentation graphique des enquêtés par parti et l'accès des militants aux publications du parti	244
Figure n° 58. Représentation des enquêtés par parti et l'accès des militants aux publications du parti	244
Figure n° 59. Représentation graphique des enquêtés par parti sur la question liée aux sessions de formation des militants	245
Figure n° 60. Représentation graphique des enquêtés selon la question liée aux sessions de formation	246
Figure n° 61. Représentation graphique des enquêtés par parti selon le degré de satisfaction lié au fonctionnement de leur parti	247
Figure n° 62. Représentation graphique des opinions des enquêtés par parti selon les sessions de formation idéologique organisées	249
Figure n° 63. Représentation des enquêtés selon les sessions de formation idéologique organisées	249
Figure n° 64. Représentation graphique des enquêtés par parti selon la participation aux sessions	250
Figure n° 65. Représentation des enquêtés selon la participation aux sessions.....	251
Figure n° 66. Représentation graphique des enquêtés par parti selon la fonction idéologique reçue	252
Figure n° 67. Représentation des enquêtés suivant la formation idéologique reçue	252
Figure n° 68. Représentation graphique des enquêtés par parti selon leur camp politique	253
Figure n° 69. Représentation des enquêtés selon leur camp politique	254
Figure n° 70. Représentation graphique des enquêtés par parti selon leur participation aux manifestations politiques	255
Figure n° 71. Représentation des enquêtés par rapport à la participation aux manifestations politiques	256
Figure n° 72. Modèle démocratique du tryptique ordre politique, culture politique, et partis politiques	400
Figure n° 73. Modèle anti-démocratique et prédatocratique du tryptique ordre politique, culture politique et partis politiques.....	401

C. LISTE DES ANNEXES

Annexe I. Questionnaire d'enquête	434
Annexe II. Version de l'histoire de l'UDPS telle que racontée par un des co-fondateurs de ce parti	443
Annexe III. Participation des membres des partis politiques au sein du gouvernement GIZENGA I	446
Annexe IV. Participation des membres des partis politiques au sein du gouvernement GIZENGA II	450
Annexe V. Participation des membres des partis politiques au sein du gouvernement MUZITO I.....	453
Annexe VI. Participation des membres des partis au sein du gouvernement MUZITO II.....	456
Annexe VII. Participation des membres des partis politiques au sein du gouvernement MUZITO III	459
Annexe VIII. Participation des membres des partis politiques au sein du gouvernement MATATA I.....	462
Annexe IX. Participation des membres des partis politiques au sein du gouvernement MATATA II.....	464
Annexe X. Participation des membres des partis politiques au sein du gouvernement MATATA III.....	467
Annexe XI. Déclaration de prise de pouvoir de l'AFDL.....	470
Annexe XII. Témoignages sur le carriérisme	471

INTRODUCTION

I. Présentation du sujet

La présente dissertation doctorale aborde, sous une double perspective, à la fois politologique et sociologique, le triptyque parti, culture et ordre politiques en République Démocratique du Congo à la suite du processus démocratique instituant la Troisième République.

La réflexion politologique et sociologique qui la sous-tend n'a pas l'ambition d'embrasser toutes les manifestations de ce triptyque. Elle cherche tout simplement à savoir, à comprendre, à expliquer et à évaluer comment les actions, les croyances ou les attitudes des partis politiques, ont contribué à la reproduction de l'ancien ordre politique à la suite du processus démocratique sous la Troisième République.

La compréhension des faits partisans dans la logique du changement de l'ordre politique, nécessite une position et une tradition intellectuelles singulières et spécifiques. Celles-ci postulent, à la suite de Giovanni Sartori, que « nous devrions prêter plus d'attention aux possibilités de manipulation de la politique, alors que nous avons eu trop tendance, ce dernier temps, à adopter un point de vue socio-déterministe, et même culturo-déterministe. Si nous tentons de tout expliquer par la culture politique, nous risquons de conclure que tout ce qui arrive est, ou fut inévitable. Mais pour arriver à cette conclusion, il n'est pas nécessaire de faire appel à la science politique¹».

Cette position intellectuelle systématise et élargit une problématique partiellement abordée dans notre dissertation précédente justifiée par la quête d'un diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Politiques et Administratives en 2009².

Dans notre mémoire de DES, nous cherchions à comprendre les actions des partis politiques en termes de manifestations de rue et d'engagement politique en rupture avec les formes classiques de participation politique comme les élections, le referendum, etc., qui n'étaient pas organisés au pays de manière systématique et régulière à l'époque. Nous nous attachons ici non seulement à revisiter cette perspective, à l'enrichir

¹G.SARTORI, cité par F. WARREN et N.T. UPHOF., *Le changement politique à la lumière de l'analyse économique*, ed. Tendances Actuelles, Paris, 1975, p. 362.

²K.MUYUNGA MALANGO, *Les manifestations de rue à Kinshasa pendant la période de transition (1990-1997). Contribution à l'étude des comportements politiques protestataires*, Mémoire de DES en SPA, UNIKIN, 2009.

avec des données nouvelles mais surtout à élever le débat sur l'action partisane dans le cadre du triptyque : ordre, culture et partis politiques. Au final, nous voudrions approfondir le débat théorique sur les actions des partis politiques qui, en accédant ou en participant à l'exercice du pouvoir, au lieu d'enraciner le nouvel ordre politique tant clamé, ont reproduit l'ancien ordre politique, social et économique. Ce qui constitue, à la phase actuelle de la recherche, une complexification théorique de la première ébauche.

En effet, au lieu d'être une rupture avec l'ancien modèle de gouvernance, le nouvel ordre politique, qu'il soit des années 1990 sous le prisme du MPR fait privé; 1997 sous l'hégémonie de l'AFDL et des CPP ; 2003 sous les partis belligérants PPRD, MLC, RCD, etc. et en 2006 sous la coalition du PPRD, PALU, MLC, MSR, etc. , est une continuité de l'ordre politique post-colonial alors que les partis politiques qui les ont soutenus ou pilotés n'ont pas été les mêmes et ne cessaient de clamer leur alignement au changement du modèle de gouvernance politique stigmatisé.

Cette dimension partisane a poussé Daniel – Louis Seiler, à affirmer que « le phénomène partisan s'avère indissociable de la démocratie occidentale ... il est difficile de l'acclimater sous d'autres latitudes³ ». C'est pourquoi, il appartient alors aux penseurs congolais de réfléchir sur les conditions de cette acclimatation des partis politiques pour que ceux-ci arrivent à réaliser pleinement leur mission d'apporter le mieux être à la population en tant porte-voix de celle-ci. Telle est la préoccupation majeure dans cette recherche. Elle consistera à identifier ou à expliquer les éléments de cultures politiques que les partis politiques ont mis en œuvre pour justifier le « changement- continuité » de l'ordre politique. En effet, dans un contexte démocratique, ces éléments, paradoxalement, prorogent l'ancien modèle.

De là vient que, au lieu d'augmenter leurs actions et plus spécialement « les investissements » en instituant la culture politique de participation, socle de la démocratie et du nouvel ordre politique dans leurs différentes dimensions politiques, économiques et sociales, les partis ont failli. Ce qui tendrait à retomber dans le blocus démocratique comme sous la transition de 1990 à 1997 ou comme l'affirmait Crawford Young « Depuis l'indépendance, les partis politiques n'eurent aucune mission en dehors du parlement⁴ ».

De tout ce qui précède, l'objet de cette dissertation est d'évaluer l'institutionnalisation de la culture politique par les partis politiques dans la mesure où celle-ci, sous l'action de ces derniers, a assuré le maintien d'un ancien ordre politique sans pour autant provoquer l'instauration d'un nouvel ordre démocratique.

Cet aperçu introductif englobe la problématisation de la recherche considérée comme étape de la définition de l'objet d'étude, de la construction de la

³ D.-L. SEILER, *Les partis politiques*, Armand Colin, Paris, 2000, p.4.

⁴ C. YOUNG, *Introduction à la politique zaïroise*, 2ème éd., PUZ, Kinshasa, 1979, p.211.

problématique et de l'hypothèse. Il aborde également les objectifs et les intérêts de l'étude ainsi que les outils d'ordre épistémologique et méthodologique qui ont intellectuellement organisé la collecte, l'organisation et la présentation des données factuelles de la recherche. Cette méthodologie a été ici mise en synergie avec un arsenal théorique qui a permis l'intellectualisation des données empiriques de la recherche.

2. Etat de la question

La littérature sur les partis, la culture et l'ordre politiques en République Démocratique du Congo est abondante, variée et pluridisciplinaire. Des spécialistes aussi divers que les politologues, sociologues, historiens, économistes, juristes, philosophes et autres, ont exploré différents segments de ce triptyque qui ressemble à l'iceberg sur les eaux profondes que chacun perçoit selon le prisme de sa discipline et de sa posture épistémologique.

En effet, la construction de l'ordre mondial depuis le XVI^e siècle a contribué largement à l'ajustement interne et externe des ordres politiques nationaux. Dans ce sens, Toengaho Lokundo affirme que « tout système politique est une réalité dynamique appelée à s'ajuster continuellement, afin de répondre aux exigences de l'environnement (intra – sociétal et extra-sociétal) en perpétuelle mutation. Les systèmes politiques africains n'échappent pas à ce dynamisme⁵ ».

Ce dynamisme est insufflé principalement par les partis politiques mais aussi par les syndicats, les groupes de pression aussi divers que les églises, ou la société civile, en général. Mais, dans cette étude, nous nous focalisons sur les partis politiques pour cerner leurs actions sur l'enracinement du nouvel ordre politique en RDC.

Les partis politiques en ce XXI^{ème} siècle, constituent une réalité et une pratique universelle, hormis les expériences dans certains pays arabes, comme le Qatar, l'Arabie Saoudite, etc., où ils n'existent pas à cause de leurs visions religieuses. Il y a aussi certains pays comme l'Egypte, où ils n'ont pratiquement pas un grand rôle à jouer dans l'ordre politique interne alors qu'en Afrique du Sud, au Sénégal, etc., l'action des partis politiques est saluée dans le changement de l'ordre politique. C'est la même chose en France, aux Etats Unis ou en Angleterre où ils animent la vie politique de leurs pays respectifs à travers la sélection du personnel politique.

Jean Charlot nous fournit les différents points de vue à travers lesquels le parti politique peut être étudié. Selon cet auteur, « les diverses approches sur l'étude des

⁵F. TOENGAHO LOKUNDO, *Partis politiques et décentralisation territoriale en RDC. Cas de la province Orientale avant et après l'ajustement politique de 1990*. Thèse de doctorat en Sciences Politiques et Administratives, UNIKIS, 2003, p.2.

partis politiques se définissent, précisément, par l'aspect de la réalité partisane qu'elles privilégient. Ce qui marque, à la fois les mérites et les limites de chacune d'elles⁶que voici :

- l'origine des partis avec l'approche du développement ;
- le système d'encadrement partisan avec l'approche structurelle ou du comportement ;
- les objectifs des partis avec l'approche par l'idéologie ;
- les activités du parti avec l'approche du comportement et celle fonctionnelle ;
- l'environnement des partis avec des approches systémique et marxiste ;
etc.

Généralement, l'étude des partis politiques dans sa dimension culturelle renvoie au courant d'idées et des pratiques sociales et politiques de participation au système politique, à l'ensemble des images et des symboles, des cérémonies et des rites qui accompagnent leur déploiement dans le système politique considéré.

Parmi les travaux consultés sur cette dimension culturelle, sans réfuter que toute œuvre de pensée est un produit de culture, nous retenons entre autres certains auteurs qui suivent.

Dans son livre portant sur les partis politiques en Afrique noire⁷, Lavroff retrace l'émergence et l'établissement des partis dans les systèmes politiques. Il examine les structures et les idéologies des partis, d'une part et la confusion de l'Etat et du parti ainsi que la différenciation entre les deux institutions, d'autre part. Au regard de ce qui précède, il évalue l'action des partis ainsi que leur déclin à la suite des interventions de l'Armée dans la vie politique des pays de l'Afrique noire de 1960 à 1970.

La force de cette étude est l'accent particulier qu'elle met sur l'action des partis politiques dans le cadre de leur lutte contre l'ordre colonial. Elle dégage les schémas différents suivis par les partis évoluant en Afrique francophone, anglophone et belge ainsi que les rapports entre ces partis, les masses et les partis métropolitains avant et après l'avènement de l'indépendance.

Dans le cadre de notre étude, la faiblesse de sa publication transparait clairement à trois niveaux : Elle ne dégage pas un schéma qui puisse permettre à un parti de se servir de la culture politique pour éviter la reproduction de l'ordre politique. Elle ne dit pas comment éviter le déclin des partis en Afrique noire. Enfin, cette étude est plus empirique que théorique ; alors que nous, nous voulons renverser cette tendance.

⁶ J. CHARLOT, *Les partis politiques*, Armand Colin, Paris, 1971, pp. 37-46.

⁷ D.G.LAVROFF, *Les partis politiques en Afrique noire*, PUF, Paris, 1970, p.6.

Toengaho Lokundo⁸ a étudié les partis politiques en rapport avec l'application de la décentralisation territoriale dans l'administration régionale du Haut Zaïre avant et après l'ajustement politique, c'est – à- dire de 1982 à 1997.

L'auteur cherchait à vérifier si l'ajustement politique c'est-à-dire le changement de systèmes des partis notamment le passage du parti unique au multipartisme a impacté l'application de la décentralisation territoriale en RDC.

L'intérêt de cette étude est la lumière qu'elle apporte d'une part, sur le rôle du parti unique, le MPR, dans la gestion de la décentralisation entre 1982 et 1990 ; et d'autre part, les effets d'une libéralisation politique sans impact réel sur l'administration provinciale dans le cadre de la décentralisation entre 1991 et 1997.

Les rapports qu'il établit entre les partis politiques et la décentralisation territoriale sont révélateurs et constituent une des motivations de notre recherche : la capacité des partis à provoquer le changement de l'ordre politique dans un contexte démocratique dont la décentralisation territoriale n'en est qu'une des matérialisations.

Abordant sa réflexion sur « la problématique d'appropriation de l'essence et des fonctions de partis politiques en RDC⁹», Sylvain Mitouba Lukusa voulait savoir si les partis politiques qui fonctionnent en RDC se sont réellement appropriés leur essence, leur mission d'agent de socialisation ou de moralisation de la vie politique ou s'ils demeurent des simples organisations qui n'ont pour ambition que l'appropriation du pouvoir pour le pouvoir, et ce au détriment de la socialisation politique et du développement de la cité au profit du souverain primaire.

La force de sa réflexion est qu'il invite les leaders des partis politiques à s'approprier l'essence et les missions des partis politiques afin de transmettre aux citoyens, le souverain primaire, par la socialisation politique, les valeurs qui leur permettent de participer au développement du pays dans toutes ses dimensions.

La thèse qu'il soutient s'approche de celle de Daniel – Louis Seiler¹⁰ qui considère que les partis politiques africains ne se sont pas encore acclimatés au contexte africain. Cette perspective relève du fonctionnalisme. Notre réflexion cherche à aller au-delà en se servant de la dialectique et du structuralisme constructiviste pour cerner l'acclimatation des partis politiques en RDC.

Depuis l'ouverture démocratique des années 1990, certains auteurs africains, comme Paul Nuembisi, ont constaté que « la richesse des travaux scientifiques sur les partis politiques après les indépendances (1960-1970) contraste avec leur rareté

⁸ F.TOENGAHO LOKUNDO, *op.cit*, pp. 36-39.

⁹ S.MITOUBA LUKUSA, « La problématique d'appropriation de l'essence et des fonctions de partis politiques en RDC » in *Cahiers Librégeois des Sciences Sociales*, n°002, Kinshasa, 2014, pp. 11-46.

¹⁰ D.- L. SEILER, *Les partis politiques*, éd. Armand Colin, Paris, 2005.

depuis l'ouverture démocratique¹¹. Ceci est d'autant vrai que les partis politiques qui constituent l'un des leviers de la démocratie représentative ne font pas l'objet d'un cours spécifique dans nos universités alors que les institutions politiques, les idées politiques, les doctrines et théories, en disposent, etc.

S'inscrivant dans la même orientation que Paul Nuembisi, Comi M. Toulabor a relevé que « paradoxalement, depuis les années 1990 [...] plus on parle des partis politiques africains, moins ils font l'objet de travaux de recherche¹²». Si nous avons retrouvé quelques thèses sur les partis politiques en RDC, elles ne sont pas consacrées entièrement à eux.

Dans la recherche de compréhension de la contradiction entre l'inflation des partis politiques en Afrique et la faiblesse de la recherche scientifique qui y est consacrée, Mamadou Gazibo « identifie trois raisons à cet état de faits : d'abord, comme ailleurs, les partis africains ont suscité la méfiance ; ensuite, la faiblesse de l'étude des partis avant 1990 s'explique par le contexte : avatars du juridisme des années 1960, d'une part et généralisation des régimes autoritaires, de l'autre ; enfin, beaucoup de pays, une fois vaincus les résistances au multipartisme, les partis se sont multipliés et ont disparu au grè de fusions et de transhumances à un rythme tel qu'il était bien difficile de les prendre au sérieux. Ce doute sur le sérieux des partis africains est plus sceptique que méthodologique¹³».

Dans sa démarche fonctionnaliste, Samuel P. Huntington réveille également notre curiosité scientifique. Il attribue aux partis africains une fonction de « stabilisation de l'ordre politique¹⁴ » plutôt que celle de son changement. Si en RDC ou en Egypte cela se confirme, l'ANC en Afrique du Sud avait rempli la fonction de changement de l'ordre politique à travers la suppression de l'ordre de l'apartheid, alors qu'en RDC, la lutte pour le changement de l'ordre politique a conduit le pays dans la reconduction des partis au pouvoir comme le MPR (1990-1997) et le PPRD(2006-2011), ce qui confirme l'hypothèse de Huntington pour ce qui est de la RDC. Si en RSA le processus démocratique avait abouti aux « remplacements¹⁵» sous l'action de l'ANC, la RDC est restée dans « les

¹¹P. NUEMBISI KOM, *Les partis politiques africains entre universalité et particularité*, Université de Ngaoundéré, 2008, p.44.

¹² M.TOULABOR COMI, cité par P .NUEMBISI KOM, *op.cit*, p.44.

¹³ G. MAMADOU, cité par P. NUEMBISI KOM, *op.cit*, p.44.

¹⁴S.P. HUNTINGTON, cité par P. NUEMBISI KOM, *op.cit*, p. 42.

¹⁵ Remplacements : modes de changement démocratique conduits par les leaders de l'opposition qui ont acquis une base politique et sociale suffisante pour renverser les hommes au pouvoir. L'opposition crée un rapport de force favorable au renversement du pouvoir dictatorial. LOKA- NE- KONGO, *Lutte de libération et piège de l'illusion. Multipartisme intégral et dérive de l'opposition au Zaïre, 1990-1997*, PUC, Kinshasa, 2000, p.18.

transformations¹⁶» (1960-1997) avec quelques variances de « transplacement¹⁷» en 2006 et 2011.

On se réalise vite que le nouvel ordre politique instauré en 2006 en RDC n'a encore rien de démocratique. Si les élections générales, régulières et transparentes font défaut à ce jour depuis le quartier, le secteur, la commune, le territoire, etc., les animateurs de ces structures de base de l'Etat ne sont ni contrôlés, ni sanctionnés encore moins surveillés dans leur gestion quotidienne des affaires publiques par les citoyens à travers leurs représentants. La pyramide sociale est restée si immobile alors que la démocratie est un processus de mobilité sociale.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la réflexion de Loka – Ne- Kongo¹⁸. Pour lui, les partis, bien qu'ayant lutté pour l'avènement de l'ordre démocratique en RDC, ils se sont compromis dans leur quête de la démocratisation pendant la transition par manque d'humilité, de tolérance et de souplesse. C'est la raison pour laquelle la première transition vers la démocratie n'a pas pu accoucher de celle-ci car les partis s'étaient fourvoyés en collaborant naïvement avec le Président Mobutu.

Pendant que dans d'autres pays d'Afrique, les partis avaient réussi les remplacements des régimes, en RDC, la dictature leur avait opposé les transformations et les transplacements. Dans ces conditions, les partis n'ont pas réussi à instaurer l'avènement du pouvoir démocratique. L'échec de l'application des résolutions de la CNS est un témoignage de l'inefficacité des partis d'opposition.

L'intérêt de son étude est qu'il nous sert de projecteur à l'étude des partis politiques en RDC. Nous trouvons chez Toengaho Lokundo des réflexions aussi similaires sur l'inefficacité des partis politiques sous la première et deuxième République et sous la transition. De même, depuis 2006, il est observé encore les défaillances des partis politiques à participer au processus démocratique : l'UDPS avait refusé de participer aux élections de 2006.

La faiblesse de cette étude est qu'elle n'insiste pas assez sur la dimension culturelle des partis politiques. Or, la compréhension du pourquoi des échecs des partis politiques, de leurs croyances ou attitudes face au changement relève de motivations individuelles ou de toute une culture que ce penseur n'a pas pris à bras le corps.

Cette lumière sur l'opposition en RDC nous permet de comprendre pourquoi le nouvel ordre politique a des difficultés pour s'enraciner au pays.

¹⁶ Transformations : modes de changement démocratique engagés par les élites au pouvoir qui introduisent des réformes pour sauver leur régime face à la contestation de leur légitimité politique par des oppositions internes très faibles mais bénéficiant de larges appuis extérieurs. *Ibidem*.

¹⁷ Transplacements : modes de changement menés par les réformistes et les immobilistes qui composent ou négocient un changement vers la démocratisation par une action conjointe parce qu'ils sont en équilibre de force. Les uns et les autres n'ont pas de force politique suffisante pour renverser le pouvoir ou pour écraser l'opposition. *ibidem*.

¹⁸ *Idem*, p.6.

Contrairement aux Français, qui, en 1789, avaient « pris toutes sortes de précautions pour ne rien emporter du passé dans leur condition nouvelle, et qui [s'étaient] imposés toutes sortes de contraintes pour se façonner autrement que leurs pères¹⁹», les Congolais, plus de 50ans après l'indépendance, sont incapables d'ériger l'abîme entre les deux destinées, celle qui fondait l'ordre politique d'avant 2006 qualifié de « régime d'arrangements politiques²⁰» de celle de l'ordre politique instauré en 2006 qualifié d'ordre démocratique qui tarde à s'enraciner. Les tares dont il s'agit ici sont des produits de la culture politique entretenus par les leaders des partis politiques.

Dans son article portant sur « les rôles des partis politiques dans les Etats africains²¹», Philémon Muamba Mumbunda dresse un tableau édifiant sur les rôles de partis politiques en RDC depuis les élections de 2006 à celles de 2011. Les contrastes qu'il relève entre l'UDPS et le PPRD, par exemple, qui sont tous membres de l'internationale socialiste et qui conçoivent la gestion de la cité à partir du modèle de l'économie sociale des marchés sont sans appels alors que les violons n'arrivaient pas à s'accorder entre eux en 2006 et 2011. L'incapacité de ces partis politiques à véhiculer les normes, les croyances, les valeurs susceptibles de structurer les choix des citoyens et leurs comportements est l'épicentre de sa réflexion.

L'auteur signale en passant qu'« en dépit de leur nombre, les partis s'avèrent incapables de contribuer à un changement du système de gouvernance largement fondé sur la corruption et l'impunité. Ils apportent néanmoins, par leurs dénonciations critiques, des informations et opinions nécessaires à la richesse des débats sur la gouvernance nationale²²».

La force de son analyse est, d'une part, qu'elle nous permet d'avancer dans le raisonnement et de nous servir d'escalier. Toengaho a parlé des partis entre la première, la deuxième République et la transition ; Loka-ne- Kongo a examiné essentiellement les partis sous la transition et Muamba Mumbunda vient tabler sur la période qui nous concerne dans cette dissertation, à savoir la troisième République. D'autre part, elle facilite la compréhension de l'actualité de la faiblesse des partis politiques en RDC.

La complémentarité qui se dégage entre ces auteurs au sujet du comportement des partis politiques suscite plus d'intérêts à y consacrer notre réflexion dans le cadre des angles inexplorés par eux. C'est pourquoi, pour notre pays, la réflexion de cet auteur s'approche de la thèse de Huntington. Celle-ci s'insère dans une perspective

¹⁹A. de TOCQUEVILLE, *L'ancien régime et la révolution*, Gallimard, Paris, 1967, p.43.

²⁰J. MPISI, *Antoine Gizenga pour la Gauche en RDC*, L'Harmattan, Paris, 2011, p.62.

²¹P. MUAMBA MUMBUNDA, « Les rôles des partis politiques dans les Etats africains, cas du Congo Kinshasa », in *Revue congolaise de sciences politiques et administratives*, vol. 1, numéro 1, avril-juin 2013, pp. 91-102.

²²*Idem*, p. 91.

fonctionnaliste alors que notre démarche s'inspire de la dialectique et du structuralisme constructiviste.

Après cette revue consacrée jusque - là aux partis politiques, Bertrand Badie soutient qu' « analyser la culture d'un système politique tend effectivement à mettre en évidence ce qui le particularise. Cela n'interdit pas, cependant, de comparer les traits culturels entre eux et appréhender, le cas échéant, ce qui les rapproche, comme ce qui les oppose²³». La pertinence d'une telle perception est très féconde. On ne peut comprendre la culture politique de la RDC sans isoler celle-ci du monde dans lequel il fait partie. C'est cet artifice qui permet de dégager la spécificité de la culture politique de la RDC.

En ce qui concerne la particularité de la culture politique de la RDC dont l'influence sur les élites est très visible, Guy Aundu²⁴, soutient que cette culture politique en tant que fonds commun de croyances et de connaissances fournit aux acteurs du champ politique des repères de localisation et d'assise de leur légitimité. Il ajoute que la personnalité des élites congolaises étant inconstante, opportuniste et conflictuelle se répercute couramment sur la gestion des institutions de l'Etat.

Cette lecture, aussi prémonitoire que possible, sur l'élite de la RDC peut s'inscrire dans une perspective pour tirer les leçons de l'avenir du nouvel ordre politique instauré en 2006 et de projeter les possibilités de l'enraciner et de le perpétuer.

Outre les auteurs précités, nous ne pouvons passer sous silence la contribution de Gabriel Almond et Sidney sur la culture politique. Ces auteurs considèrent que « pour qu'une nation ait un système stable, il est nécessaire que ses institutions coïncident avec sa culture politique²⁵». Les crises politiques des années 1960, 1965, 1990, 1997 etc., peuvent s'expliquer partiellement par cette dimension culturelle, souvent mise aux oubliettes. Un pays à culture paroissiale dominante comme la RDC ne peut disposer des institutions démocratiques solides sans formation préalable des membres des partis politiques à la culture de participation.

Ceci nous amène à parcourir le troisième élément de notre triptyque, à savoir, l'ordre politique. Qu'en pensent les auteurs ?

Dans sa thèse de doctorat, Apollinaire Ipaya Ikoko (²⁶) a rendu intelligible les raisons pour lesquelles l'instauration du nouvel ordre politique, démocratique, a pris plus de temps, plus d'une décennie alors que dans d'autres pays, le processus de transition n'avait pris que peu de temps. Il s'était clôturé par des élections entraînant même l'alternance politique alors qu'en RDC, le processus piétinait à cause de

²³B. BADIE, *Culture et politique*, Economica, Paris, 1983, p.7.

²⁴G. AUNDU MATSANZA, *Politique et élites en RD. Congo. De l'indépendance à la troisième république*, Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 2015, p. 285.

²⁵G. ALMOND et V. SIDNEY, *The Civil Culture*, 1963 (www.fr.m.wikipedia.org). Consulté le 15/12/2015.

²⁶A. IPAYA IKOKO, *La quête d'un nouvel ordre politique sous la transition en RDC : acteurs et intérêts en présence. Thèse de Doctorat en Sciences Politiques*, UNIKIN, 2009-2010.

l'instrumentalisation des enjeux politiques par les acteurs politiques tant nationaux qu'internationaux.

Cette étude est pertinente dans la mesure où l'auteur affirme qu'« un changement institutionnel dans la perspective démocratique ne peut être de portée durable que s'il est fondé sur une culture politique démocratique²⁷». Dans ce cas, Ipaya Ikoko rejoint le point de vue de Gabriel Almond sur la culture politique, notamment la coïncidence entre niveau de culture et stabilité institutionnelle.

Notre démarcation vis-à-vis de Ipaya réside à trois niveaux : d'abord au niveau épistémologique. La quête du nouvel ordre politique n'est pas expliquée dans le cadre de la théorie du changement social. Cette situation est de nature à placer les théoriciens évolutionnistes, fonctionnalistes, des conflits et les interactionnistes sur un même diapason alors que la quête du nouvel ordre politique exige une position épistémologique précise pour apprécier les phénomènes de déterminisme et de changement social. Ensuite, sur le plan méthodologique, il a utilisé la méthode dialectique pour rendre intelligible les faits qu'il étudie. Cette méthode qui est compatible à la philosophie matérialiste a montré ses limites depuis l'émergence du Néo-Marxisme. La lutte de classes par exemple entre maîtres et esclaves, capitalistes et prolétaires du 18^{ème} et 19^{ème} siècle ne se justifie plus exactement dans le monde d'aujourd'hui où la violence est souvent marquée. Enfin, le capital n'est plus uniquement économique ou financier, mais également social, politique, culturel, intellectuel, managérial voire symbolique.

Abordant pour sa part la question de l'ordre politique en RDC, Mbaya Kankwenda²⁸, analyse les systèmes de gouvernance publique mis en place en RDC depuis 1885 jusqu'en 2003. Il constate que, malgré le changement des dirigeants à la tête du pays, quand bien même ceux-ci viennent des « milieux et partis politiques » différents, le mode de gestion des affaires publiques est resté fondamentalement le même : la prédation.

L'affirmation de Mbaya Kankwenda révèle pratiquement que l'ordre politique en RDC a été longtemps soumis au déterminisme. En effet, malgré le changement des partis au pouvoir rappelé ci-haut, le mode de gouvernance est longtemps resté le même. C'est pourquoi Raymond Boudon soutient qu'« on dit d'un système social qu'il est soumis au déterminisme si, connaissant son état t , on est capable de prévoir son état à des « instants » ultérieurs, $t+1$..., $t+k$, etc.²⁹».

La force de la réflexion de Mbaya réside d'abord dans sa conceptualisation des mécanismes de la prédation. Les concepts qu'il a élaborés sont d'une portée scientifique de haute facture dans la mesure où, appliqués à notre contexte d'étude, ils

²⁷A. IPAYA IKOKO, *op.cit*, p.17.

²⁸J. KANKWENDA MBAYA, *L'économie politique de la prédation au Congo-Kinshasa, Des origines à nos jours 1885-2003*, ICREDES, Kinshasa, Montréal et Washington, 2005.

²⁹http://www.catalaxia.org/wiki/Raymond_Boudon:D%C3%A9terminisme, consulté le 25 juin 2015.

pourraient produire les mêmes constats de prédation et de prévision pour la compréhension des ordres politiques futurs.

Devant un système social si déterminé, les partis politiques en RDC semblent caractérisés par un immobilisme partisan qui, depuis l'indépendance, ne leur permet pas, à différentes phases de changement de l'ordre politique (1960, 1965, 1990, 1997, 2001, 2003, 2006, etc.) d'adapter « l'état politique à l'état social, les faits aux idées et les lois aux mœurs³⁰ ».

Au regard de ce qui précède, l'étude de l'ordre politique suppose un choix et par conséquent, une comparaison entre deux ou plusieurs ordres pour déceler celui qui convient aux aspirations des partis dominants. L'ordre politique sous Léopold II avec ses excès et sa barbarie s'était estompé en 1908. Moyennant quelques aménagements techniques, l'ordre colonial belge s'implanta et perdura jusqu'en 1960. Décrié par les pères de l'indépendance et la population congolaise en général, de même par les Etats – Unis via l'ONU dès 1948, cet ordre fini par s'écrouler pour instaurer l'ordre postcolonial fait des arrangements politiques jusqu'aux élections de 2006.

Notre double démarche n'est pas de remonter à la nuit de temps, mais de déceler, dans le nouvel ordre politique de 2006, les germes des ordres politiques précurseurs comme le confirme Ipayya en évoquant le néo-patrimonialisme. La seconde démarche consiste à savoir comment, en se servant de la constitution de 2006, révisée à ce jour, les partis politiques peuvent faire appliquer le principe cher à Montesquieu dans le fonctionnement des institutions, selon lequel « le pouvoir arrête le pouvoir » et asseoir un Etat de droit digne de ce nom qui puisse assurer aux Congolais le bien-être.

Les différentes préoccupations soulevées par les auteurs ci-haut cités ainsi que les zones non explorées par leurs recherches nous conduisent à dégager les lignes de force qui convergent vers la formulation de notre problématique de recherche.

3. Problématisation de la recherche

3.1. Problématique

L'émergence des partis politiques en Occident et en Amérique du Nord n'a pas cessé de soulever des questions sur leurs origines, leurs natures, leurs familles politiques, leurs fonctions, leurs structures, leurs stratégies et leurs idéologies face aux réalités sociales, politiques et économiques de chaque pays respectif bref, face à l'ordre politique régnant. Il en est de même en Afrique où les partis politiques n'ont cessé également de donner matière à réflexion pour plus d'un intellectuel africain. A côté de

³⁰A. de TOCQUEVILLE, *op.cit*, p. 89.

cette problématique qui laisse couler encre et salive, il y a celle de la culture politique des dirigeants et des citoyens africains qui, d'une manière ou d'une autre, participe à la détermination de l'ordre politique découlant de celle-ci.

Il convient de noter que cet ordre politique n'a pas favorisé l'émancipation de la démocratie et le développement des peuples autochtones. Ces derniers, chosifiés, marginalisés et meurtris dans leurs espaces vitaux en Afrique et ailleurs par les colons, grâce à la détention de l'arme à feu, ne revendiqueront qu'un avènement d'un nouvel ordre politique, ce, par le départ des colons et l'avènement de l'indépendance totale de leurs pays.

Ainsi, comme tous les peuples du monde, les Africains victimes de l'ordre colonial s'étaient mis en guerre pour en finir avec cet ordre politique qui annihilait leur dignité et leur liberté dans leurs espaces politiques, et ont souhaité l'avènement d'un nouvel ordre politique. Il s'agit de l'indépendance politique qui assure la gestion de la chose publique par les filles et fils du pays en tenant compte de leurs intérêts. Mais également, l'indépendance économique et culturelle qui devrait s'opérationnaliser de la même manière.

Dans ce processus d'appropriation de leurs espaces vitaux et de la gouvernance publique, les partis politiques avaient joué un rôle catalyseur pour l'édification d'un nouvel ordre politique différent de l'ancien fondé sur la prédation.

C'est la raison pour laquelle beaucoup de leaders politiques de pays d'Afrique vont se liguer avec l'appui de leurs partis politiques, pour réclamer le départ des colonisateurs afin d'instaurer un nouvel ordre politique dont ils assumeraient totalement la responsabilité pour le développement de leurs peuples respectifs.

De cette manière, le continent africain fut secoué par le vent indépendantiste qui réclamait la fin de l'ordre colonial et l'avènement d'un nouvel ordre politique animé par les nationaux. Mais, jusque-là le phénomène partisan n'est pas encore au rendez-vous. Toutes ces revendications sont menées par la population elle-même qui avait pris conscience qu'il fallait en découdre avec l'ordre colonial, d'où elle s'est lancée dans la pression pour secouer cet ordre qui le marginalise et l'animalise.

En République Démocratique du Congo, la situation se présentait presque de la même façon qu'ailleurs. On notera, toutefois, qu'il y avait déjà la protestation de l'ordre colonial à travers divers mouvements de contestation. Il y a eu des mouvements tels que : le Kimbaguisme, le Kitawalisme, etc ; qui dénonçaient la volonté du colonisateur d'éterniser la dépendance du peuple noir. Il y a eu également le rôle joué par Paul Panda ou Fumu Farnana qui n'a pas été connu par beaucoup de Congolais.

En 1955, la publication du « Plan de trente ans pour l'émancipation de l'Afrique belge » du professeur Van Bilsen excite l'Abako, alors une association culturelle

pour l'émancipation du peuple Mukongo, à réagir énergiquement à la suite de la publication du Manifeste de « Conscience Africaine » publiée par un groupe d'intellectuels congolais en réaction à la publication du plan de Van Bilsen. Ce manifeste était considéré par certains comme timide et cajolant l'ordre colonial tandis que la réaction de l'ABAKO est directe et s'attaque sans détours à l'ordre colonial.

La réalité sur terrain avec toutes les pressions internationales, belges et congolaises exercées par - ci, par- là contre l'ordre colonial fit que les rapports des forces changèrent au profit des colonisés. Cette pression à l'interne, amplifiée par celle de l'extérieur, ont abouti aux indépendances des Etats africains. Celles-ci ont constitué un moment fort de la mise en place d'un nouvel ordre politique en remplacement de l'ordre colonial.

Il sied de rappeler le caractère paradoxal de l'ordre politique congolais sous la colonisation. Selon la loi du 18 octobre 1908 appelée communément charte coloniale, à son article 1^{er}, le Congo Belge gardait sa souveraineté nationale tandis que la souveraineté internationale était confiée à la Belgique (article 27 et 28).

L'appropriation de l'espace politique par les nationaux en Afrique à la suite du départ des colonisateurs devrait s'accompagner de la culture démocratique pour asseoir les institutions du nouvel ordre politique avec le concours des partis politiques comme principaux acteurs.

Aussi, les attentes de la population au regard du nouvel ordre politique sont orientées vers l'espoir de voir une nouvelle situation sociale et une autre gouvernance s'installer. Ce sont donc les partis qui sont au centre du jeu politique pour la transformation de la vie socio-économico-politique.

De surcroit, la plupart des pays ont été attirés vers une gestion centralisée et planifiée de l'Etat et de l'économie. Or ce type de planification centralisée plus ou moins impérative, est par nature autoritaire et son corollaire politique est l'absence d'alternance démocratique.

S'agissant du cas de la RDC, le comportement politique des acteurs post-coloniaux n'est pas différent de celui des colons. Tout comme le comportement des dirigeants issus du parti unique n'est pas très différent de celui de ceux qui sont issus des élections 2006-2011.

D'une manière générale, les attentes de la population se sont transformées en frustrations à cause de l'inconduite politique des partis politiques et dirigeants qui n'ont pas su gérer à bon escient le nouvel ordre qu'ils ont installé. C'est pratiquement le même comportement de prédation et d'expropriation qui revient dans le chef des partis politiques à travers leurs leaders. Situation qui crée une rupture totale entre la classe

dirigeante regroupée dans des partis politiques et la population qui réclame sa prise en compte dans le nouvel ordre politique.

Les jeux politiques, comme l'exige la démocratie, seront biaisés et dénaturés à cause de l'inculture politique des acteurs évoluant dans divers partis. Ainsi observe Aristide Zolberg, « [...] conséquence de l'interaction entre les groupes dirigeants et leurs adversaires, le conflit politique a nettement changé de forme. Alors qu'il s'agissait essentiellement de concurrence électorale, de pressions sociales incitant à la conformité et de tentatives effectuées par le parti au pouvoir pour récupérer ses adversaires, la forme nouvelle du conflit politique se caractérise, du côté gouvernemental, par des mesures plus brutales destinées à éliminer les ennemis par la coercition, légale ou extra-légale, et de l'autre côté, par le recours à la violence, le défi à l'ordre établi, voire le terrorisme et l'assassinat politique³¹ ».

Cette situation d'inconduite des partis, surtout le parti au pouvoir, a été observée aussi par Warren Ilchman et Norman Thomas Uphof lorsqu'ils écrivent que « dans sa description de ce qu'il appelle la "spirale inflationniste de la coercition et de la violence" en Afrique occidentale, Zolberg illustre à la fois la gamme complète des ressources aux fins d'échange. Les institutions et les infrastructures politiques héritées des régimes coloniaux d'Afrique occidentale prévoyaient une certaine concurrence et faisaient appel au scrutin pour régler les différends résultant de l'existence d'intérêts contradictoires, l'élection conférant la légitimité et représentant la monnaie du soutien accordé. Les hommes d'Etat qui, les premiers, prirent le pouvoir dans les nouveaux régimes, cherchent à affermir leur position et leur autorité par différents moyens. Ils firent appel aux pressions d'ordre social pour manipuler le statut social et à la cooptation pour répartir judicieusement l'autorité. Cependant, comme les moyens utilisés ne suffisaient pas à endiguer effectivement l'appétit de pouvoir qui se manifestait de façon croissante, ces hommes d'Etat se retournèrent de plus en plus fréquemment vers la plus efficace des ressources qui restaient à leur disposition, la coercition. Voyant que l'accès au pouvoir par les voies électorales était bloqué par le régime, les adversaires de l'Etat eurent de plus en plus recours à la violence, qui devint rapidement leur principale ressource politique³² ».

Notons par ailleurs que le nouvel ordre politique qui est au centre de notre réflexion est défini par la constitution qui établit les règles du jeu, l'organisation et le fonctionnement des institutions ainsi que leurs compétences et détermine également les libertés fondamentales des citoyens. Le respect de la constitution, surtout sa primauté, fonde l'Etat de droit qui est l'une des caractéristiques du nouvel ordre politique.

³¹A. ZOLBERG, cité par F.I. WARREN et N.T. UPHOF, *Le changement politique à la lumière de l'analyse économique*, éd. Tendances Actuelles, Paris, 1975, p.187.

³² F. I. WARREN, et N.T. UPHOF, *op.cit*, pp.187-188.

Au-delà de cette dimension juridique de l'ordre politique, figurent également les dimensions politique et sociale qui seront abordées au 2^{ème} chapitre.

Cependant, il s'observe un constat trivial pour le respect des constitutions par les partis au pouvoir. Aussitôt promulguées, elles sont violées par ceux-là mêmes qui les avaient rédigées et qui se considèrent comme étant au - dessus des lois ou tout au moins de certaines de leurs dispositions. Cette situation rend fragiles les textes constitutionnels.

En somme, la remise en cause de l'ordre politique colonial a été observée partout en Afrique mais à des moments différents selon les pays. Les indépendances de ces pays ont constitué l'occasion propice où le phénomène partisan a vu le jour en Afrique pour remettre en scelle l'Etat spolié par l'ordre colonial.

Les premières années des indépendances seront pratiquement chaotiques avec les luttes politiques que vont se livrer les partis politiques entre eux. Dans certains pays, il y aura pire de situations comme en RDC de 1960 à 1965, où les partis politiques ne vont pas faire preuve de maturité politique en se lançant dans des conflits inutiles qui mettront le pays à feu et à sang. Ce chaos aura une appellation toute particulière : « la congolisation » c'est - à- dire un désordre généralisé. La même situation sera observée dans beaucoup d'autres pays qui pousseront les dirigeants de cette époque à verser dans le monolithisme, la pensée unique avec un seul parti politique.

Bien des gens ont cru que le monopartisme serait la solution sinon un nouvel ordre politique susceptible de mettre fin à des conflits internes, à la déstabilisation des institutions étatiques et allait permettre la formation de la conscience nationale ainsi que la défense de l'unité du pays. Ainsi, par exemple, au Congo Brazza, on notera le Parti Congolais du Travail et en RDC le Mouvement Populaire de la Révolution.

Le résultat obtenu de l'ordre politique monopartiste est plus que décevant à telle enseigne que vers la fin des années 80, les événements internationaux dont la pérestroïka et la glasnost qui bouleversent la situation politique en Europe de l'Est influenceront sur la fin de cet ordre dans beaucoup de pays. Ces événements ont abouti à la redémocratisation de la vie politique dans presque tous les pays africains qui ont été dans l'ordre monopartiste.

Mais, les citoyens d'Afrique désabusés de cet ordre monopartiste veulent tourner la page des régimes autoritaires et prendre leur destin en main : « 88% des Togolais et 87 % des Gabonais n'ont connu qu'une seule famille au pouvoir [...] Pourtant, ils ne vivent pas dans une monarchie ! Si de nombreux pays d'Afrique souffrent de l'absence d'alternance, ce n'est pas une question de culture, comme voudraient le faire croire les dictateurs. Ce sont des systèmes politiques organisés autour de l'accaparement du pouvoir et des richesses. Dans ce système, qui profite aux dirigeants en place et à leur

clientèle, mais aussi à bien des États et des investisseurs étrangers, la population est prise en otage. Leur libération doit devenir la tâche de tous.

Si les coups d'Etat militaires sont, désormais, unanimement condamnés par la communauté internationale, l'Afrique en connaît d'autres qui ne disent pas leur nom. Quand un régime se maintient au pouvoir au mépris du principe d'alternance prévu dans les textes, ce sont de véritables putschs contre les institutions, à reconnaître et à sanctionner comme tels³³. »

Comme mécanisme de passage à un nouvel ordre politique et d'assurer l'alternance démocratique et pacifique, certains pays africains opteront pour les Conférences Nationales. Si au Congo Brazza et au Bénin, la conférence nationale a eu à assurer une alternance politique dans la paix, tel ne fut pas le cas de la RDC qui, depuis la réinstauration du processus de démocratisation à partir du discours historique du Président Mobutu du 24 avril 1990, est entrée dans un cycle de crises interminables dont à la base, se retrouvent les partis politiques tant de l'opposition que du pouvoir.

Cette crise a occasionné une gouvernance de prédation et d'expropriation excluant la population ou le peuple, souverain primaire, dans l'exercice du pouvoir pour asseoir un ordre politique démocratique tel qu'envisagé par ce discours historique. Les partis se sont lancés uniquement à la quête du pouvoir sans se préoccuper de l'enracinement du nouvel ordre qui se veut démocratique. C'est dans la confusion totale que ces partis créés pour des appétits politiques aient géré l'espace politique par des conciliabules de toutes sortes, qui changent de noms (concertations, dialogues, conclaves, etc.) sans aboutir au changement fondamental du modèle de gouvernance.

Notons que les régimes prédatocratiques et expropriationnistes, avec l'ordre politique qui est le leur comme le constate Mbaya Kankwenda, ont consacré le pouvoir de légitimité externe, sans aucun sentiment de responsabilité envers le peuple congolais : pouvoir de dictature interne par rapport aux autres composantes sociales du pays, pouvoir d'appropriation privative de l'espace politique, et des instruments politiques de l'exercice du pouvoir d'Etat. L'appropriation du politique et des méthodes de gouvernement est allée ensemble avec celle du pouvoir judiciaire, devenu aussi au service du pouvoir prédatocrate³⁴.

La fin de cet ordre politique de partage équitable et équilibré du pouvoir entre les partis politiques qui ont embarqué la société civile dans cette ambiance d'exclusion du peuple dans la prise de décisions est intervenue le 17 mai 1997 avec l'avènement de l'AFDL qui a, à son tour, proclamé l'instauration d'un nouvel ordre

³³« En Afrique comme ailleurs, *pas de démocratie sans alternance* » in www.google.com, consulté le 29/08/2015.

³⁴ J. KANKWENDA MBAYA, *op.cit.*, 2003, p.420.

politique. Cependant, ce nouvel ordre n'a pas été si différent de l'ancien du fait du recours à la pensée unique qui monopolise l'espace politique. L'AFDL - CPP n'a pas connu long feu du fait des différentes guerres que le pays a connues au nom de la redémocratisation du système. Car le régime de Mzee Kabila était critiqué de marginaliser les autres partis politiques en les excluant du terrain politique.

Ceci ne découragera pas certains partis pour mener une lutte contre ce régime pour la réouverture de l'espace politique. L'UDPS, le PALU, le FONUS, le G14 ... en font partie à côté des mouvements rebelles de 1997 à 2003. Démarche soutenue également par la communauté internationale qui réclamait aussi la démocratisation de la vie nationale.

La mort du Président Laurent Désiré Kabila et la relance du processus de Lusaka par son successeur Joseph Kabila a accordé l'opportunité aux partis de revenir à leurs anciennes habitudes de « partage du pouvoir » au travers les conciliabules comme ce fut le cas des avalanches de réunions entre 1960 et 1964, et entre 1990 et 1997. Après les sommets de Gaborone, Libreville, Abuja, Genève, Bruxelles, Addis-Abeba, et Sun City, les accords de Pretoria de 2003 ont institué le nouveau régime « 1+4 », un nouvel ordre politique où les belligérants ont eu la part du lion dans le partage du pouvoir, et se sont mués en partis politiques pour la cause. C'est dans ce contexte que les élections sont organisées en vue d'asseoir les institutions de la Troisième République que tout le monde a souhaité en tant que véritable ordre démocratique.

Cet ordre est consigné dans la constitution du 18 février 2006 ⁽³⁵⁾. Lorsqu'on lit les articles 5, 6 et 9 de cette constitution ainsi révisée à ce jour, l'on se rend compte que la mission d'édification de cet ordre revient aux partis politiques à travers le renforcement de la conscience nationale par un travail de socialisation politique de fond.

Comme on peut le constater, la constitution de 2006 définit clairement le nouvel ordre politique, institue la souveraineté du peuple, la démocratie et le pluralisme politique avec comme conséquences la reconnaissance des partis politiques, l'opposition politique, l'alternance démocratique, le bannissement du parti unique sous peine de haute trahison, la souveraineté de l'Etat sur l'ensemble de son territoire.

Mais, il se pose alors un problème au regard de la réalité observée en RDC avec ses partis politiques dont le nombre n'est pas limité depuis l'adoption du multipartisme intégral en 1990. Ils ont pris une part active à l'élaboration de la constitution. Mais, par rapport aux pays comme le Bénin, la Tanzanie, la Zambie, le Sénégal, le Ghana, ils n'ont pas contribué à asseoir une alternance du pouvoir sans heurts. Ce constat laisse dire que ces pays, malgré certaines faiblesses dans leur gouvernance

³⁵ F. TOENGAHO LOKUNDO, *Les constitutions de la République Démocratique du Congo. De Joseph Kasavubu à Joseph Kabila*, PUC, Kinshasa, 2008, p. 201.

publique, dans les mêmes conditions que la RDC, sont parvenus tout de même à asseoir un nouvel ordre politique fondé sur l'alternance démocratique dans leurs pays respectifs, ce qui n'est pas encore le cas en RDC. Ensuite, dans ces pays-là, les partis politiques y ont joué un rôle de premier plan alors qu'en RDC, ils recherchent toujours le parrainage de la communauté internationale.

Ce qui a suscité notre curiosité scientifique dans cette recherche, c'est surtout l'immobilisme partisan qui contraste avec les dispositions constitutionnelles du nouvel ordre politique. Les partis politiques ne semblent pas être un moteur de changement de modèle politique pour consacrer véritablement l'avènement d'un ordre politique différent de l'ancien.

S'agissant des partis politiques spécialement, les études réalisées jusque là sur les partis politiques en République Démocratique du Congo ont plus porté sur leur histoire, leur organisation, leur fonctionnement, leur financement, leur idéologie et leur programme³⁶ mais à notre connaissance, il n'existe pas encore des études portant sur une théorie explicative de leur capacité à contribuer au changement de l'ordre politique c'est – à – dire le passage de l'ordre politique de prédation à l'ordre politique démocratique et à son enracinement.

Etant donné que les approches portant sur l'histoire, l'organisation, les fonctions et l'idéologie souvent valorisées sont partielles, partiales et parcelisantes et ne donnent pas une vue d'ensemble qui permette de saisir la complexité du parti politique dans sa culture et dans son ordre politique, ce qui est une faille à nos yeux, il faudrait envisager une théorie explicative du comportement des partis politiques.

A cet effet, il s'est avéré que parmi les cadres théoriques qui font autorité en la matière, figurent les sept approches de Jean Charlot enrichies par la théorie de composantes des partis politiques de Vincent Lemieux. Appliquées aux partis politiques congolais, ces théories ne permettent pas d'expliquer, chacune prise individuellement, l'échec de l'instauration, de l'enracinement et de la consolidation de l'ordre politique démocratique qui a servi leit motive du combat politique de tous les dirigeants et les partis politiques, avant d'accéder au pouvoir et durant l'exercice de celui-ci.

Il sied de relever également qu'en RDC, les partis politiques ne reflètent pas la morphologie sociale. A titre d'exemple, avec 70% des paysans parmi les citoyens, on ne voit pas un parti qui incarne les aspirations de cette catégorie. Les banques, les entreprises

³⁶ - A. MAKENGO NKUTU, *L'évolution des partis politiques de la République Démocratique du Congo. Du Congo Belge à la Deuxième République*, L'Harmattan, Paris, 2015.

- G. AUNDU MATSANZA, *Etat et partis au Congo – Kinshasa, L'ethnicité pour légitimité*, L'Harmattan, Paris, 2010.

- T. BAKAJIKA BAKAJIKA, *Partis et société civile du Congo- Zaïre*, L'Harmattan, Paris, 2004.

- G. AUNDU MATSANZA, *Politique et élites ...*, op. cit., 2015.

- Fondation KONRAD ADENAUER Stiftung, *Les partis politiques congolais en question. Plaidoyer pour des structures durables et organisées*, CEP, 2013.

publiques et privées, les usines et les industries, les mines et les commerces en général qui représentent une faible catégorie de la population disposent de l'essentiel du capital économique du pays. Devant ces déséquilibres sociopolitiques et économiques, les partis politiques n'arrivent pas à incarner les clivages sociaux qui pourtant sont réels.

Depuis plus de 55 ans d'indépendance, les partis politiques n'arrivent pas à véhiculer les valeurs et les pratiques démocratiques à leurs militants à cause de leur caractère patriarcal et carriériste évoqués au chapitre sixième.

Tous les observateurs scientifiques et analystes politiques s'accordent pour affirmer que le nouvel ordre politique fondé sur un Etat de Droit et des principes démocratiques tarde à voir le jour et ne s'est pas toujours concrétisé dans le vécu quotidien du souverain primaire en dépit de la succession d'autant de partis politiques au pouvoir de 1960 à 2011 en RDC. Il s'agit de l'ABAKO avec Joseph Kasa-Vubu, le MPR avec Mobutu, l'AFDL et les CPP avec Mzee Kabila et le PPRD avec le Président Joseph Kabila ainsi que d'autres partis ayant participé aux élections de 2006 à 2011 comme le MLC, l'UDPS, etc.

Il est à constater que ces partis ayant accédé au pouvoir ou ceux qui sont restés dans l'opposition, proclament dans leurs statuts l'idéologie des démocrates ou socio-démocrates et participent même au plan international à l'international, socialiste ou démocrate. Mais à l'intérieur, ils ont formé des gouvernements libéraux et parfois, ils ont refusé de participer au même gouvernement. Cette contradiction va nous pousser à murir nos réflexions que l'observation du terrain n'a cessé de stimuler.

Les pratiques de partis politiques en République Démocratique du Congo contrastent avec les théories en la matière. Il y a lieu de se demander si l'échec des partis politiques y est dû à l'inassimilation des théories des partis politiques par les partis politiques ou à l'imperfection ou les failles de dites théories. Ce qui nécessite qu'elles soient complétées ou enrichies. Ce qui justifie la pertinence de cette recherche.

Cette étude va consister d'une part, à combler cette lacune théorique en proposant des éléments pouvant donner lieu à un repère théorique complémentaire et spécifique à la situation du Congo afin de remettre les partis politiques en ordre de marche intellectuelle et organisationnelle. Nous entendons ici sa capacité d'instituer un ordre et une culture politiques compatibles aux attentes de la population et d'autre part, de répondre à la question de savoir dans quelle mesure les partis politiques en RDC peuvent porter le projet démocratique dans un contexte d'indigence matérielle, intellectuelle et de domination extérieure. C'est l'objectif fondamental que nous nous sommes assignés dans cette recherche.

De tout ce qui précède découle la préoccupation principale de ce travail qui consiste à savoir :

Pourquoi la succession au pouvoir des partis et dirigeants politiques différents n'a-t-elle pas entraîné l'instauration et l'enracinement d'un nouvel ordre politique démocratique en RDC?

De cette question principale découlent trois autres qui lui sont secondaires : Comment les partis politiques en RDC appréhendent-ils le « nouvel ordre politique »? En d'autres termes, ce nouvel ordre politique reflète-t-il dans leur chef, « une rupture » ou « une continuité » de l'ordre ancien ?

Quel type de culture politique anime l'ordre politique observé en RDC depuis l'avènement de la Troisième République?

Quels sont les mécanismes à mettre en place pour asseoir l'ordre politique démocratique par l'action des partis ?

3.2. Hypothèses

En rapport avec la question principale relative à la préoccupation de savoir si la succession au pouvoir des partis et dirigeants politiques n'a-t-elle pas entraîné l'instauration et l'enracinement d'un nouvel ordre politique démocratique en RDC, nous pensons à titre d'anticipation de l'esprit, qu'en RDC, il y aurait une crise d'homme d'Etat et de gouvernance publique. Ce pays serait dirigé par une catégorie des personnes sans idéal politique, sans ambition de servir la nation sinon de s'approprier le pouvoir pour le pouvoir au détriment de l'intérêt général. Ces personnes seraient disséminées à travers différents partis politiques tant du pouvoir que ceux de l'opposition, trompant ainsi la population en la nourrissant d'espoir d'un changement de sa condition de vie, alors qu'il s'agit des promesses trompe œil, car ceux-ci n'auraient qu'une seule ambition : la prédation ou se servir seuls. D'où ils cherchent le pouvoir pour le pouvoir en vue de la satisfaction des appétits personnels et égoïstes. Ce qui expliquerait ce que d'aucuns ont appelé « rupture-continuité ». D'où l'incapacité pour eux d'amener un ordre politique compatible aux attentes de la population.

Ainsi, les raisons fondamentales qui justifieraient leur incapacité d'asseoir un nouvel ordre politique malgré les changements de régimes, seraient d'une part, la transmission culturelle par imitation du premier modèle de gouvernance publique, alors une gouvernance de prédation et de patrimonialisation de la chose publique mise en place par Léopold II, modèle hérité par la colonisation belge et qui serait copié servilement par la classe politique née depuis l'indépendance; et d'autre part, les cultures politiques paroissiale et de sujétion dominantes en RDC qui accompagnerait ce modèle de gouvernance publique. Ces facteurs justifieraient la non instauration et le non enracinement de ce nouvel ordre politique en RDC dans le chef des partis.

Bref, une culture fruit de la transmission culturelle à travers les péripéties historiques qui sont liées à l'évolution du système politique congolais ainsi que du mode de recrutement et de reproduction de son élite. Les partis politiques, par leurs fonctions, favorisent ce recrutement des élites et la reproduction du modèle issu de la colonisation qui a eu pour objectif la prédation, la marginalisation, l'exploitation économique et l'assujettissement de la population. Cette culture héritée des générations précédentes et léguées à travers une socialisation politique accomplie par les partis, rendrait pérenne ce mode de fonctionnement des institutions. Le paternalisme belge qui mena l'indigène à attendre tout du colon semble avoir fait des élites, à travers leurs partis, des passifs, incapables d'initiatives et d'innover pour transformer leur société sinon une élite incompetente pour trouver des solutions aux problèmes de sa société. Cette culture issue de la colonisation aurait enraciné le mimétisme, la reproduction du modèle politique auprès des élites congolaises. C'est pourquoi, pour camoufler leur faiblesse, l'identité ethnique (ethnicité) serait instrumentalisée dans les partis politiques et dans la gestion de l'Etat afin de justifier l'exercice et la conservation du pouvoir. En outre, certains facteurs tels que la corruption, l'achat de conscience, la culpabilisation de l'autre, l'intimidation et la violence participeraient à la reproduction de cette culture socle du modèle ancien issu de la colonisation.

De cette hypothèse principale, nous formulons les hypothèses secondaires de la manière suivante :

A la question de savoir comment les partis politiques congolais appréhendent le nouvel ordre politique, c'est-à-dire comment ce nouvel ordre politique constituerait dans leur chef une « rupture » ou « une continuité », nous pensons qu'au regard des actions menées par des partis politiques, le nouvel ordre politique ne constituerait nullement une rupture avec l'ancien ordre (mis en œuvre des projets de société par les partis au pouvoir : PALU et PPRD au gouvernement de 2006 à 2016) qui a prévalu en RDC depuis qu'elle est constituée comme un Etat depuis le 23 février 1885. Il s'agit de l'ordre politique de la prédation et d'expropriation politique qui a commencé par Léopold II en passant par le Congo belge, la première République, la Deuxième, la transition jusqu'à la Troisième République où les dirigeants politiques à travers leurs partis auraient cherché le pouvoir pour leur compte personnel et celui de leur clientèle politique. Ce qui traduit que le nouvel ordre politique serait synonyme du changement de régime, synonyme de ôtes – toi de là que je m'y mette, ce qui traduirait donc une continuité de l'ordre politique avec les nouvelles figures. C'est dire que les acteurs politiques chercheraient à se positionner, à se remplacer les uns les autres dans un même type de gouvernance au détriment de l'intérêt général et l'éclosion de la démocratie.

Concernant la question liée au type de culture qui découle de l'ordre politique observé en RDC depuis la troisième République, nous osons croire que l'ordre politique institué par les partis politiques n'impliquerait pas totalement la participation politique de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire et à tous les niveaux de l'administration territoriale. Cela est l'une des caractéristiques de la culture politique paroissiale³⁷ et celle de sujétion³⁸. Ce qui laisse dire que l'ordre politique observé en RDC aurait favorisé l'éclosion de la culture paroissiale et celle de sujétion à la place de celle de participation parce que cette dernière est incompatible avec leurs ambitions.

Pour remédier à ces éléments qui entravent l'enracinement de la démocratie en RDC, les partis et les institutions nationales devraient appliquer à la lettre les prescrits de la Constitution, des lois relatives au fonctionnement et au financement des partis ainsi que leurs statuts et règlements intérieurs pour faire accroître la participation citoyenne dans la prise des décisions. Cela implique donc la démocratisation à la base qui devrait commencer au sein des partis politiques qui sont les pépinières des gouvernants des institutions étatiques. Sans cette démocratisation à la base, il serait difficile d'espérer une quelconque démocratie au sommet. Les dirigeants politiques au sommet vont faire transplanter leur culture patriarcale au sein des institutions étatiques. Il faudrait donc combattre ce mal à la racine, le patriarcalisme au sein des partis politiques.

En outre, la mise en œuvre de la sanction (positive et négative) des citoyens dans l'exercice de tout mandat politique serait encourageante dans le changement des mentalités utile à un autre mode de gouvernance, pourvu que les élections soient régulières et démocratiques.

Pour terminer, nous pensons que pour asseoir le nouvel ordre politique réellement démocratique en RDC, il faudrait que les partis politiques et leurs dirigeants soient le reflet de la composition et des aspirations de la société. En outre, il va falloir que la société congolaise subisse une mutation allant de la culture politique paroissiale vers la culture politique de participation sous l'impulsion des partis politiques démocratisés et « dépatricialisés » afin de pallier le déficit très criant de la citoyenneté et de participation politique.

A cet effet, des mécanismes d'institutionnalisation des principes démocratiques doivent être inculqués aux citoyens et à tous les militants des partis politiques afin que ces derniers les reproduisent dans leurs comportements quotidiens. C'est à ces conditions qu'il serait possible de participer à l'instauration et à l'enracinement de l'ordre politique démocratique.

³⁷Cette notion est explicitée au chapitre premier de cette thèse, voir pp. 56 - 58.

³⁸ Notion explicitée au chapitre premier, voir pp. 59-60.

Au regard de ce qui précède, il y a lieu de noter que les partis politiques n'ont pas encore instauré un ordre politique compatible avec les aspirations de la population. Autrement dit, l'ordre démocratique n'est pas encore instauré en RDC parce que les principes démocratiques ne sont pas appliqués à la lettre. Partant, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition, ils ne semblent pas imprimer un ordre politique qui puisse asseoir une gouvernance publique susceptible de satisfaire aux attentes des Congolais. Tout au long du cinquantenaire de l'indépendance, ils ne paraissent pas adapter l'état politique à l'état social, les faits aux idées et les lois aux mœurs. Ils sont donc incapables d'amener une transformation positive et qualitative de leur société. Cette incompétence notoire n'est que le legs colonial que ces derniers ont copié servilement à cause de leurs appétits égoïstes et partisans.

Les différents ordres politiques qui se sont succédé seraient de même nature, avec de mêmes méthodes et objectifs : ceux de servir les dirigeants au lieu de la population détentrice de la souveraineté nationale. Le nouvel ordre politique dans le chef des partis politiques aurait constitué non pas une rupture avec l'ordre ancien, mais plutôt une continuité de ce dernier que les partis camoufleraient et présenteraient sous des habits nouveaux. L'édification d'un nouvel ordre politique exige d'abord des dirigeants politiques compétents dévoués à la cause nationale et épris de paix, de justice distributive, d'altruisme et de patriotisme. Elle requiert également une culture politique qui confère aux citoyens une maturité et un éveil politique pour influencer sur tout ordre politique, c'est la culture politique de participation. Cet ordre exige enfin un transfert réel du pouvoir aux citoyens qui, dans tous les organes gouvernementaux centraux et locaux, voire au sein des partis politiques (pépinière des gouvernants) doivent être élus, surveillés, sanctionnés.

Au regard de ce qui précède, nous considérons que :

1. la RDC serait malade. Elle souffrirait d'une crise multiforme observée dans sa gouvernance publique, dans la culture politique des dirigeants, dans la gestion des partis politiques, dans l'encadrement ou la socialisation de la masse et dans la perception de la chose publique. Cette maladie nécessite une thérapie appropriée ;
2. le changement de l'ordre politique en RDC révélerait une dilution des transformations souhaitées conduisant inexorablement à la perpétuation d'un même ordre politique jadis décrié à cause du caractère externalisé des dirigeants congolais. La déclaration d'un Président américain a plus d'impact que mille manifestations publiques des Congolais.
3. dans le contexte de pauvreté matérielle, morale et intellectuelle de la population et de la domination idéologique extérieure, l'éducation

politique et civique, la socialisation politique de masses sur les droits sociaux, politiques, économiques et culturels seraient un des préalables à l'instauration, à l'enracinement et à la consolidation de l'ordre politique démocratique. Ceci se traduirait par l'amélioration de la capacité des citoyens à s'approprier démocratiquement leur chose publique et sanctionner les dirigeants véreux. Les gouvernants devraient concilier leurs programmes gouvernementaux aux aspirations et aux préférences collectives des citoyens. Ce qui améliorerait les capacités du système politique et amènerait le pays au stade de développement politique, économique et social. Un accent particulier doit être mis sur la formation civique des Congolais.

4. Méthodologie

La méthodologie requiert l'usage de méthodes d'analyse et de techniques de collecte des données. « En Sciences sociales, la méthodologie constitue le nerf de la guerre à chaque fois qu'il sera question d'une recherche scientifique doctorale³⁹ », tel est le cas de celle-ci.

4.1. Méthodes d'analyse

Pour un chercheur, une méthode est un guide, un cadre général, une orientation sans laquelle la raison ne saurait maîtriser la connaissance totale. C'est donc le chemin à suivre pour atteindre un but, celui de la démonstration de la vérité.

La complexité de notre thème de recherche nous recommande une complémentarité entre deux méthodes : la méthode dialectique qui relève de la conception dialectique de la société et de la théorie du matérialisme historique d'une part et la méthode structuraliste constructiviste de Pierre Bourdieu⁴⁰ qui relève de la théorie des champs, d'autre part. Cette méthode soulève les dimensions du capital culturel et symbolique délaissées ou occultées par le matérialisme historique.

³⁹P.MUAMBA MUMBUNDA et H. MAMBI TUNGA-BAU (dir.), *Terrain et expériences méthodologiques. Du choix d'un sujet de recherche aux résultats escomptés, un parcours indéfini*, Académia-L'Harmattan, Louvain-La-Neuve, 2016, p.49.

⁴⁰ Les postulats de cette méthode peuvent être lus entre autres dans les ouvrages ci-après :

- A. AKON et P. ANSART (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, Paris, 1999, pp. 277-279.
- M. de COSTER, et B. BERNADETTE, *Introduction à la sociologie*, 4^{ème} éd., De Boeck et Larcier, Bruxelles, 1996, pp. 83-84.

Ce choix méthodologique n'est pas fortuit. Il résulte du fait que « le type de méthodes dépend, non seulement des goûts personnels du chercheur, mais aussi de questions qu'il pose⁴¹ » et de la nature de faits observés.

Ces deux familles méthodologiques qui sont au confluent de cette dissertation, sont sélectionnées en fonction de la nature des faits étudiés, des questions posées dans la problématique et de notre propre goût. Surtout que nous avons observé qu'il prévaut en RDC, une crise multiforme, une crise des partis politiques, une crise de la gouvernance politique, une crise de l'ordre politique démocratique et une crise de culture politique de participation, culture compatible à l'édification d'un Etat moderne et développé.

Il sied de noter que les deux méthodes sont appuyées par l'approche comparative

4.1.1. L'apport de la méthode dialectique

En évoquant les méthodes d'analyse ci-haut, nous avons déjà avancé certains arguments en faveur du recours à cette méthode dans notre travail.

Shomba Kinyamba⁴² note que, quand on évoque le concept dialectique, on pense notamment à Hegel, Fichte, Proudhon, Rongere et plus spécialement à K. Max, à F. Engels et à G. Gurvitch.

Notre dissertation fait recours à la dialectique parce qu'elle est d'abord associée au concept de totalité en niant l'isolement entre l'ensemble et ses parties et en soulignant que la réalité sociale est le fait de l'ensemble de l'interaction entre ses différents éléments. Elle tend ensuite à privilégier la recherche des contradictions au sein de cette réalité, en mettant en relief, derrière l'apparente unité du réel, les tensions, les oppositions, les conflits, les luttes, les contraires, les contradictoires.

Un ordre politique est considéré comme une totalité au sein de laquelle les partis politiques et la culture politique sont des éléments. Les tensions qui naissent entre partis au tour de la mutation de la culture politique (entre partisans de la culture de sujétion et partisans de la culture de participation) créent des contradictions qui aboutissent soit au maintien de l'une (reproduction) ou au changement de l'autre (adoption).

Le recours à la dialectique est aussi justifié par le fait que sa théorie de référence, le matérialisme historique, postule que la matière conditionne notre conscience et que toute l'histoire est faite de lutte au tour de la matière.

⁴¹R. BOUDON, *Les méthodes en sociologie*, Ed. PUF, Paris, 1970, p. 13.

⁴²S. SHOMBA KINYAMBA, *Méthodologie de la recherche scientifique*, Ed. MES, Kinshasa, 2007, p. 142.

Dans le contexte de la RDC, la reproduction de l'ordre politique apparaît une lutte au tour du matériel. Les difficultés d'articuler les réformes économiques aux réformes démocratiques résultent principalement du fait que la gestion prédatocratique des ressources matérielles incarnées par l'ordre politique prédateur est en contradiction avec la gestion démocratique de celles – ci, laquelle exige un ordre démocratique.

Les partis, la culture politique qui prévaut en RDC ainsi que l'ordre politique instauré dans ce pays, aucun n'est en harmonie avec les attentes de la population. C'est qui traduit qu'il y a une nette contradiction laquelle plonge le pays dans une crise sociopolitique pour laquelle tout Congolais voudrait voir le changement intervenir. Or, avec l'ordre politique, nous assistons non à la rupture totale, mais à la rupture continuité grâce aux habitudes des agents politiques congolais qui proclament autre chose, mais dans leur gouvernance, ils font autre chose pour pérenniser l'ordre de la prédation qui les avantage et marginalise la population, le souverain primaire. Face à cette situation de contradiction flagrante entre le dire et l'agir comportemental sinon dans la culture politique de l'acteur politique congolais sous couvert de partis politique, il y a lieu d'utiliser la dialectique pour expliquer cette situation à travers ses quatre lois.

Les postulats de la dialectique ont été coulés sous forme des lois dont l'essentiel se décline comme suit⁴³ :

- **Loi du changement dialectique⁴⁴**

Dans cette dissertation, les partis politiques sont étudiés du point de vue historique en dégageant leur genèse et les différents changements intervenus en leur sein. Cette perspective a permis de démontrer que les partis politiques ne sont pas restés les mêmes. Ils ont connu des changements et des mouvements à travers le temps. Les illustrations sont décrites dans les unités d'observation retenues au chapitre quatrième de ce travail.

De même, la culture politique n'est pas restée la même à travers le temps. La culture paroissiale et la culture de sujétion ont beaucoup prévalu sous la colonisation et la deuxième République tandis que la culture de participation, même passagère, a été observée lors des élections irrégulières organisées en RDC en 1960, 2006 et 2011.

⁴³ Sur les postulats de la dialectique, on peut lire notamment :

- G.POLITZER, *Principes élémentaires de philosophie*, Ed. Sociales, Paris, 1972, pp. 153-203.
- V. AFANASSIEV, *Précis de philosophie*, Ed. du progrès, Moscou, 1987, pp. 81-118.
- S. SHOMBA KINYAMBA, *op.cit*, pp.142-144.

⁴⁴ *La première loi est relative au changement dialectique. Cette loi stipule que « rien ne reste là où il est, rien ne demeure ce qu'il est. Qui dit dialectique dit mouvement, changement ». Pour Politzer, « étudier les choses du point de vue du mouvement, c'est l'étude du point de vue du passé et de l'avenir ».*

- **Loi de l'action réciproque**⁴⁵ :

Dans cette dissertation, les partis politiques ne peuvent être saisis isolément. Ils évoluent dans un ordre politique comprenant les institutions politiques centrales, le parlement, le gouvernement, etc. Ils sont influencés par la culture politique ambiante de leur environnement et s'activent d'une manière ou d'une autre pour transformer la culture politique de sujétion en culture démocratique.

Au sein des partis, on trouve qu'ils ne sont pas tous de la même idéologie politique. Ils n'ont pas les mêmes dirigeants politiques et n'ont pas un seul siège. Cependant, ils évoluent sous la même constitution en vigueur et sont régis par la loi n° 008 portant organisation et fonctionnement des partis politiques.

La recherche d'un nouvel ordre politique démocratique en RDC n'est pas seulement l'apanage de l'accord global et inclusif signé à Sun City en République Sud Africaine. L'on se souviendra également que la lutte pour l'indépendance obtenue en 1960 visait le changement de l'ordre colonial en ordre démocratique. La lutte pour la démocratie des années 1990 contre la dictature mobutienne visait aussi l'instauration d'un nouvel ordre politique. La lutte autour des élections de 2016, visait l'amélioration du fichier électoral notamment la destruction de ses aspects négatifs en vue des élections apaisées.

- **Loi de la contradiction**⁴⁶

Cette loi trouve son application dans notre dissertation dans plusieurs facettes. D'abord en 2006 et 2011, le PALU et le PPRD qui sont des partis différents et opposés sur le plan idéologique (le 1^{er} prône le socialisme démocratique et le second la social démocratie) ont formé une alliance politique sanctionnée par un accord politique pour la victoire du Président Joseph Kabila.

Ensuite, lorsqu'on regarde le comportement des partis politiques et les discours qu'ils tiennent tous devant la population, l'observe une contradiction flagrante entre le discours qui prône le changement sociopolitique, la bonne gouvernance, la

⁴⁵*C'est la deuxième loi de la dialectique. Elle postule la recherche de l'enchaînement des processus qui entraînent des études minutieuses et complètes aboutissant à l'influence réciproque du tout sur le tout. D'où « le dialecticien rattache le fait particulier, le détail, à l'ensemble ». Autrement dit, dans la société comme dans la nature, aucun phénomène, aucun processus ne peut être étudié isolément, séparément, mais toujours comme un sous ensemble d'une totalité organique. En bref, les faits sont interconnectés et agissent les uns sur les autres.*

⁴⁶Cette troisième loi postule qu'au sein de tout phénomène, il existe des forces en opposition, en conflit : Ce sont des contraires. Pour que ceux – ci entrent en lutte, il faut qu'ils se trouvent liés au sein d'un ensemble. Ces contraires se transforment les uns dans les autres parce qu'ils contiennent des contradictions en eux – mêmes.

démocratie, mais dans leur agir comme gouvernants et au sein même de leur partis, ce changement, cette bonne gouvernance et cette démocratie ne sont pas au rendez vous. Il y a en fait une contradiction qui s'observe.

- **Loi de la transformation de la quantité en qualité ou loi du progrès par bonds⁴⁷**

Dans cette dissertation, cette loi trouve son application par le fait que les différents régimes et ordres politiques (s'il faut dire qu'il y en a eu plusieurs, alors tous étaient de même nature : prédation et expropriation) ont été quantité et non en qualité. Face à ces quantités (régimes, ordre politiques, partis politiques et cultures politiques), le souhait de tout Congolais, c'est de voir le passage de la quantité en qualité, c'est dire qu'il y ait en RDC, un ordre politique démocratique, une culture de participation et des partis capables d'apporter le changement social tel que voulu par l'ensemble de Congolais pour éradiquer la misère sociale.

Etant donné que la dialectique nous permet de saisir les contradictions et l'action réciproque entre partis et ordres politiques, nous devons l'accompagner du structuralisme constructiviste pour être complet dans notre analyse.

4.1.2. Le structuralisme constructiviste

Cette méthode vient compléter la dialectique en ce qu'elle dévoile certaines faces cachées par cette dernière. Elle a été bien développée par Pierre Bourdieu qui la considère comme dialectique, elle aussi, quand il affirme que « la dialectique des structures structurées et des structures structurantes recèle toujours des contradictions [...] qui tendent "à multiplier les situations de désajustement, génératrices de tensions et de frustrations". A ces contradictions s'ajoute "l'autonomie relative de l'ordre symbolique". Il y a toujours place pour une lutte cognitive à propos des choses du monde, l'indétermination partielle des objets et des situations autorise "des interprétations antagonistes, offrant aux dominés une possibilité de résistance contre l'effet d'imposition symbolique". L'équivoque symbolique peut ainsi "laisser une marge de liberté à une action politique visant à rouvrir l'espace des possibles". Cette action peut prendre la forme de

⁴⁷Cette loi consiste, selon Politzer, globalement en ceci : « Quand la chose ne change pas de nature, nous avons un changement quantitatif [...]. Quand elle change de nature, quand la chose devient autre chose, le changement est qualitatif ». A cet effet, l'analyse dialectique énonce que le changement n'est pas seulement quantitatif. Il peut être également qualitatif. Celui –ci consiste dans la naissance de quelque chose de nouveau qui rompt avec la forme qui existait précédemment.

projet de réforme, de vision réorganisatrice, qui soulevant une partie du voile de l'*illusio*, tentent d'instituer un autre mode de configuration de la structure de l'espace social⁴⁸».

L'emploi de cette méthode rend intelligibles les notions de l'ordre politique et celle de la culture politique. La première dans sa dimension déterministe, dans sa capacité à se reproduire si l'individu ne fait rien contre son déterminisme et la deuxième, dans sa dimension constructiviste étant donné que « les constructivistes voient dans les croyances et les valeurs des choses à expliquer et des éléments cruciaux qui façonnent la réalité⁴⁹».

Pour Pierre Bourdieu : « Par structuralisme ou structuraliste, je veux dire qu'il existe, dans le monde social lui-même, et pas seulement dans les systèmes symboliques, langage, mythe, etc., des structures objectives, indépendantes de la conscience et de la volonté des agents, qui sont capables d'orienter et de contraindre leurs pratiques ou leurs représentations. Par constructivisme, je veux dire qu'il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs de ce que j'appelle habitus, et d'autre part des structures sociales, et en particulier de ce que j'appelle des champs et des groupes, notamment de ce qu'on nomme d'ordinaire les classes sociales⁵⁰. »

Au niveau du structuralisme, les partis politiques sont saisis ici en tant que structures objectives. Ils ont d'abord une existence légale sanctionnée par un arrêté d'enregistrement du ministère de l'Intérieur, des organes dirigeants distincts, un siège, un statut et règlements d'ordre intérieur, un projet de société, des membres et des élus, etc. A ce titre, ils peuvent être indépendants de la volonté de leurs fondateurs et susceptibles d'orienter les actions et de contraindre les pratiques et leurs représentations.

De même, l'ordre politique est saisi au niveau structurel : les institutions organes et les institutions mécanismes sont des structures objectives susceptibles d'être indépendantes des partis politiques, même si ceux-ci animent la vie politique du pays par elles. A cet effet, le parlement, le gouvernement et les cours et les tribunaux sont des structures dont l'action des partis politiques peut justifier la reproduction d'un ordre politique ou son changement qualitatif.

De manière pratique, l'ordre politique tel qu'observé sur terrain apparaît comme un fruit de la reproduction que l'approche bourdieusienne nous aide à scruter dans la perspective structuraliste. La reproduction, ici n'est l'unique concept que nous utilisons chez Bourdieu, il y a aussi les concepts comme habitus, champ, transposabilité, Etat, espace social, agent, domination, phénoménologie, habitude, sens commun, violence

⁴⁸ S. CHEVALLIER et C. CHAUVIRE, *Dictionnaire Bourdieu*, éd. Ellipses, Paris, 2010, p.55.

⁴⁹ H. MOVA SAKANI, *La science des relations internationales. Essai sur le statut et l'autonomie épistémologique d'un domaine de recherche*, L'Harmattan, Paris, 2015, p.354.

⁵⁰ P. BOURDIEU, *Choses dites*, Les éditions de Minuit, Paris, 1987, p.147.

symbolique, illusio, doxa, capital, inconscient etc. qui sont autant des concepts utilisés dans ce travail traduisant le recours au langage boudieusien.

Notons simplement que le recours fréquent au concept de reproduction « est donc lié à l'approche structuraliste, de la description des faits sociaux. On peut résumer la thèse qui fonde cette approche en une phrase : il est possible d'identifier des processus sociaux qui ne sont pleinement intelligibles que si l'on restitue leurs interdépendances structurales, or de tels processus tendent toujours à être reproductifs.

Pour autant, contrairement à ce que suggère le structuralisme patenté, Bourdieu ne considère pas que cette reproduction soit le produit de l'action des structures elles-mêmes, comme si elles portaient en elles le principe de leur perpétuation. Rendre compte des effets de reproduction que l'on observe dans le monde social n'oblige pas au causalisme et à la réification des structures. Le modèle reproductif conçu par Bourdieu met simplement en rapport les positions d'un système avec les intérêts et les stratégies des agents qui les occupent. A ces positions sont attachés des moyens (institutionnels, dispositionnels) et des fins stabilisés par la fonction et la routinisation de la structure d'ensemble : ces manières d'être et ces manières de faire se renforcent et tendent à se perpétuer lorsque leur interdépendance fait système⁵¹ ».

Au niveau du constructivisme, nous avons d'abord retenu avec Schütz que « les objets de pensée, construits par les chercheurs en sciences sociales se fondent sur les objets de pensée construits par la pensée courante de l'homme menant sa vie quotidienne parmi ses semblables et s'y référant. Ainsi, les constructions utilisées par le chercheur en sciences sociales sont, pour ainsi dire, des constructions au second degré, notamment des constructions de constructions édifiées par les acteurs sur la scène sociale dont l'homme de science observe le comportement et essaie de l'expliquer tout en respectant les règles de procédure de sa science⁵² ».

C'est pour dire que cette méthode nous facilite la compréhension et l'explication des acteurs à travers l'ordre politique et leurs partis politiques à partir de leurs genèses sociales, c'est – à – dire, comment ils ont été mis en place depuis l'EIC (uniquement l'ordre politique), tandis que les partis à la veille de l'indépendance, donc comment ceux-ci ont évolué jusqu'à ce jour, comment ils sont perçus, comment ils ont été pensés et comment ils se sont comportés et se sont perpétués au fil du temps. On comprend ici, d'une part, le rôle joué par le groupe de Binza sous la 1^{ère} République et la 2^{ème} ; le rôle des ressortissants de l'institut Makanda Kabobi, ancienne école idéologique du MPR sous la 2^{ème} République et la 3^{ème} République. Et d'autre part, le rôle joué par les nationalistes lumumbistes et ainsi que celui de l'Occident dans la stabilité et l'instabilité de ce pays. L'on

⁵¹S. CHEVALIER et C. CHAUVIRE, *op.cit.* pp., 127-128.

⁵²A. SCHÜTZ, cité par P. CORCUFF, *op.cit.*, p.3.

comprend aisément que la reproduction de l'ordre politique relève des acteurs au mieux de leurs intérêts. C'est la raison pour laquelle cette étude a cherché à percer ce construit.

Michel de Coster ⁵³ établit qu'à partir de ce constat, « Bourdieu s'efforce de concilier l' "objectivisme" des structures sociales indépendantes (dans ce travail, il s'agit de l'Etat et des partis qui occupent le champ politique congolais) de l'action des agents (nous faisons allusion à leur gouvernance publique et celle qui prévaut au sein des partis) et le subjectivisme de ces mêmes agents ou acteurs, c'est – à – dire leurs méthodes de pensée, leurs intentions, leurs actions », bref leur culture politique. Il sied de noter que la théorie de Bourdieu a son langage spécifique que nous utilisons dans nos analyses.

D'où la double construction à opérer, à savoir, celle d'une part, de genèse des schèmes de perception et d'action, des structures subjectives ou mentales des agents en tant qu'individus biologiques, et « qui sont pour une part, le produit de l'incorporation des structures sociales », et celle d'autre part « de genèse de ces structures sociales elles – mêmes : l'espace social, et les groupes qui s'y distribuent, sont les produits de luttes historiques dans lesquelles les agents s'engagent en fonction de leur position dans l'espace social et des structures mentales à travers lesquelles ils appréhendent cet espace⁵⁴».

Pratiquement, l'opérationnalisation de cette méthode nous a donc conduit tout au long de ce travail à parcourir trois moments épistémiques du paradigme bourdieusien, à savoir :

- a. Le moment de la connaissance subjectiviste⁵⁵ .
- b. Le moment de la connaissance objective⁵⁶ ;
- c. Le moment de connaissance scientifique ou le mode praxéologique⁵⁷.

Ces trois moments de la démarche scientifique nous ont été donc inséparables : le vécu immédiat saisi à travers des opinions de nos enquêtés respectifs que nous avons approchés aux retenus comme unités d'observation à savoir le Palu, l'UDPS, le PPRD, le MLC et l'UNC. « Ces opinions voilent le sens objectif en même temps qu'elles le dévoilent, renvoie à la description des conditions et des significations objectives, description qui s'achève dans l'appréhension du rapport entre les sujets et la signification

⁵³M. de COSTER, *op.cit.*, p. 73.

⁵⁴ P. BOURDIEU, *op. cit.*, p. 24.

⁵⁵ Celui de la connaissance phénoménologique, celle qui « explique la vérité de l'expérience première du monde social, c'est – à- dire la relation de familiarité avec l'environnement familial, appréhension du monde social comme monde naturel et allant de soi, qui, par définition, ne se réfléchit pas et qui exclut la question de ses propres conditions de possibilité »

⁵⁶Celui « qui part de la présupposition que la vérité du monde social n'est pas accessible depuis une expérience première d'ordre phénoménologique et tente de dégager les relations objectives qui structurent les représentations et les pratiques ». En d'autres termes, c'est le moment du « regard [porté par le savant] sur les forces sociales qui habitent le corps et de comprendre que les raisons de comportement sont sociologiquement fondées et que les raisons de comportement sont parfois inconscientes, nous échappent en partie.

⁵⁷C'est la synthèse dialectique entre la connaissance subjectiviste, la liberté, et la connaissance objectiviste, la détermination, afin de saisir la vérité scientifique totale. La réalité sociale procède de la somme des lois objectives du monde et des représentations que les individus se font du monde social.

objective de leurs conduites et dans l'analyse des conditionnements imposés au vécus par les conditions objectives⁵⁸ ».

Comme le note Patrick Champagne, « l'objet d'étude se construit aussi avec le terrain plutôt que de ne faire le terrain que pour vérifier les hypothèses. Plus vous avez compris comment l'objet doit être construit, plus vous allez savoir vous comporter sur le terrain⁵⁹ ». Ainsi, dans le processus de construction de l'objet de notre étude, nous nous sommes résolu d'associer la documentation à l'enquête sur terrain pour nous rassurer de l'objectivité des opinions émises par les acteurs eux-mêmes des partis politiques que Bourdieu appelle agents. Il fallait pour nous éviter le subjectivisme de certains auteurs.

Ainsi guidé par les trois logiques du protocole épistémologique du structuralisme constructiviste, assorti du rationalisme appliqué, nous passons à l'approche d'appui, c'est celle comparative, nécessaire à la compréhension de notre investigation scientifique.

4.2. L'Approche comparative : approche d'appui

L'apport de l'approche comparative dans cette dissertation peut être appréhendé à deux points de vue :

D'une part, l'observation de l'ordre politique ancien par rapport à l'ordre politique nouveau. Ce qui nous permet de dégager soit les ressemblances et les dissemblances soit les éléments de la perpétuation qui sont caractéristiques de l'immobilisme politique.

D'autre part, la comparaison des valeurs, croyances et des comportements véhiculés dans l'ancien et dans le nouvel ordre politique; de même pour les valeurs et croyances véhiculées avant et après l'accession des dirigeants des partis politiques au pouvoir.

L'étude du nouvel ordre politique postule qu'il existait un ancien ordre politique et qu'entre les deux, il y a des comparaisons à effectuer pour savoir le pourquoi du choix du premier et pourquoi pas son abandon pour un autre plus proche de l'aspiration réelle. Cela suppose de prime à bord, le recours à l'approche comparative.

De même, les partis politiques, leur différenciation nominale (mouvement, front, parti, alliance); structurelle (parti de masse, parti de cadre, parti des militants, etc.) et idéologique (parti socialiste, parti écologique, parti démocrate, parti de droite, parti de gauche) sont un produit de la comparaison.

⁵⁸ P. BOURDIEU, *Un art moyen*, cité par L. TSAMBU BULU, *op.cit.*, p. 28.

⁵⁹ P. CHAMPAGNE, cité par L. TSAMBU BULU, *op.cit.*, p. 30.

Enfin, la culture, c'est aussi un élément de comparaison. Bertrand Badie soutient que cette approche « loin d'être disqualifiée par l'introduction de variables culturelles, reste un outil indispensable à la connaissance : seule varie sa signification et se trouve, bien entendu, limitée sa prétention explicative. Comparer des cultures permet de mieux connaître ce qui les originalise, mais aussi de faire la part des invariants, des points fixes, et éventuellement de ce qui unit certaines cultures pour mieux les distinguer d'autres⁶⁰ ».

Pour Yves Meny et Yves Surel⁶¹, « pratiquer la comparaison, c'est en effet spécifier, confronter et classer ce que l'on étudie dans le but de parvenir à une généralisation. C'est rechercher tout à la fois les singularités et les points communs de cas plus ou moins nombreux que l'on s'attache ainsi à mieux décrire et, parfois, à mieux expliquer. C'est enfin vouloir parvenir à une connaissance fine et une analyse compréhensive des objets d'étude, afin de mieux caractériser les dynamiques et trajectoires empruntées, ainsi que les formes provisoirement adoptées ».

Pour leur part, Bertrand Badie et Guy Hermet⁶² justifient le recours à la méthode comparative pour quatre raisons, à savoir

1. comparer pour connaître et se connaître ;
2. comparer pour comprendre en vue d'interpréter ;
3. comparer pour arriver à relativiser ;
4. comparer pour se libérer des pesanteurs de l'ethnocentrisme.

4.3. Techniques de collecte de données

Parmi ces techniques, nous notons successivement les techniques non vivantes, les techniques vivantes et l'enquête par questionnaire.

4.3.1. Techniques non vivantes

Nous retenons la technique documentaire pour ses multiples procédés dont notamment la consultation des documents écrits, audiovisuels et numériques.

⁶⁰ B. BADIE, *op.cit*, p.7.

⁶¹ Y. MENY et Y. SUREL, *Politique comparée. Les démocraties*, Montchrestien, Paris, 2009, p.5.

⁶² B. BADIE et G.HERMET, *Politique comparée*, Armand Colin, Paris, 2001, pp. 2-3.

4.3.1.1. Technique documentaire

Dans le cadre de cette dissertation, la technique documentaire est la technique de base. Comme l'affirme R. Drago, « la documentation est le point de départ et l'aboutissement de la recherche. Elle est le point de départ parce qu'elle constitue le matériau nécessaire et le matériau principal, mais non pas exclusif certes⁶³».

Outre qu'elle nous a permis de déterminer l'objet d'étude, notamment à travers l'état de la question, l'observation documentaire nous a été d'une grande utilité pour tenter de cerner dans sa totalité la question sous étude. Elle a facilité grandement la formulation de la problématique, la formation de l'hypothèse, le choix des méthodes et techniques, la clarification des concepts et l'analyse de résultats.

Pour le besoin de cette étude, nous avons consulté la littérature sur les partis politiques, la culture politique et l'ordre politique en RDC et au-delà de l'Afrique parfois. Des livres, journaux, revues, voire l'internet ont été constamment exploités à cet effet. Il en est de même des autres documents écrits comme la constitution, les lois, les ordonnances - lois, les textes réglementaires, etc., les périodiques, les journaux et principalement les publications scientifiques se rapportant tant aux dimensions empiriques qu'aux considérations théoriques de notre investigation à savoir : les thèses, les mémoires et mêmes certaines notes de cours qui abordent le thème appréhendé dans ce travail. Ceux-ci ont été pour nous de précieux outils de travail.

4.3.2. Techniques vivantes

Elles constituent les techniques d'appui à la réflexion étant donné qu'elles nous permettent de percevoir les attitudes des acteurs en présence, en tant que membres de la société. Nous avons utilisé dans le cadre de cette étude les techniques suivantes : l'observation directe et l'observation indirecte.

S'agissant de la première, « point n'est besoin de préciser qu'au départ de l'observation ou de l'ensemble de l'étude, il faut avoir fixé le cadre social, physique et temporel de l'étude⁶⁴ ». C'est ce cadre qui, parfois, soulève la première curiosité.

En ce qui concerne la seconde, n'étant pas membre d'un parti politique, il a fallu recourir à des tierces personnes pour recueillir les données, surtout celles provenant des leaders vivants dont les chercheurs en sciences sociales n'avaient pas encore approchés dans leurs investigations.

⁶³ R. DRAGO, cité par F. TOENGAHO LOKUNDO, *op.cit.*, p. 28.

⁶⁴ L. TSAMBU BULU, *op.cit.*, p.35.

4.3.2.1. L'observation directe

L'observation directe dans cette étude se justifie du fait que nous sommes nous-mêmes Congolais, ayant vécu sur place au Congo. Nous avons observé de nos propres yeux le comportement des acteurs politiques congolais, l'évolution des partis politiques et de la culture politique qui les sous-tend. Nous avons écouté de nos propres oreilles les discours controversés de ces acteurs concernant le nouvel ordre politique. Nous sommes donc témoin vivant et direct de certains événements que nous étudions dans ce travail.

4.3.2.2. L'observation indirecte

En notre qualité de chercheur, et non de membre d'un parti politique, l'observation que nous avons faite sur les partis politiques ne l'a été que de manière indirecte à travers nos enquêteurs largués sur terrain pour interroger les militants des partis concernés par notre étude.

4.3.3. L'enquête par questionnaire

Pour aboutir à certaines généralisations nécessaires aux études comparatives, une des dimensions méthodologiques de notre étude, l'enquête, nous a été d'une extrême nécessité. Ainsi, pour lier l'utile à l'agréable, nous avons procédé par une enquête par questionnaire qui nous a procuré des données de terrain collectées par un échantillonnage aléatoire. Signalons que notre questionnaire était de type fermé avec une très petite ouverture pour l'enquêté de donner son avis.

Notre échantillon comprend cinq partis politiques qui, par rapport aux résultats électoraux de 2006 et 2011, ont été observés comme ayant pignon sur rue. Il s'agit notamment de : PALU, UDPS, PPRD, MLC, et UNC. Ces unités d'enquête ont été observées seulement dans la ville province de Kinshasa sur base de l'échantillonnage occasionnel qui a comme l'unique critère l'accessibilité sur les unités à enquêter sur base de la représentativité politique partisane.

Il sied de noter que la pré-enquête s'est déroulée durant la période du 15 au 30 août 2015. Son succès nous a permis d'entamer la deuxième qui n'a pas été aussi facile pour nous compte tenu des enjeux politiques de l'heure où les partis politiques se préparaient aux campagnes électorales pour les comptes des élections au niveau de la députation provinciale prévues selon le premier calendrier publié par la CENI au mois d'octobre 2015. C'est au cours de ce mois que nous avons mené nos enquêtes sur terrain qui nous ont pris pratiquement trois mois et demi, le temps pour nous des distribuer les

questionnaires, de récolter les protocoles, de les dépouiller, de les analyser et de les interpréter.

L'honnêteté scientifique nous pousse à reconnaître que c'est grâce aux chercheurs de l'Association Congolaise des Appropriatologues, Asscoapp en sigle, que nous avons mené à bien notre enquête sur terrain. Ceci d'autant plus que nous avons sollicité à cette société savante son appui pour la réalisation de cette enquête. Cette Association, à qui nous rendons hommage, a dû mettre à notre disposition, une équipe de cinq personnes, laquelle s'est déployée sur terrain pendant la période sus-évoquée et nous a aidé à distribuer et récolter les protocoles dont nous présentons les résultats qui font l'objet de cette dissertation.

Cela va s'en dire que l'enquête menée sur terrain pour marquer le caractère inédit de ce travail, nous a permis également de saisir les effets des actions des politiques sur les militants et les citoyens de manière générale afin de confirmer ou infirmer la politique culturelle menée par les partis politiques dans le cadre du nouvel ordre politique.

Nous avons ainsi utilisé pour ce faire, un échantillonnage pris de manière aléatoire sur les cinq partis sus évoqués de l'ordre de dix enquêtés pour chaque parti concernant la pré – enquête et vingt cinq pour l'enquête proprement- dite, ce qui donne un total de cent vingt-cinq (125) enquêtés, constituant ainsi notre population d'enquête.

Notons que ces enquêtes se sont effectuées uniquement dans la ville province de Kinshasa, ville où se trouvent les sièges sociaux de tous ces partis politiques. C'est par extrapolation que nous avons généralisé les points de vue de partis politiques qui constituent notre univers d'enquête.

4.4. Techniques de traitement des données

A l'aide des techniques de collecte de données évoquées ci-dessus, les données rassemblées ont été traitées à l'aide de l'analyse du contenu qui est, selon L. Albarello : « un ensemble de techniques de recherche permettant de décrire tout contenu de communication en vue de l'interpréter. Elle repose sur le principe de l'inférence : on part du discours et on en déduit de manière logique des connaissances sur l'émetteur du message ou sur l'environnement⁶⁵ ».

S'agissant de données issues de la technique documentaire, nous avons appliqué les règles classiques de la critique historique en vue de nous assurer de l'authenticité et de la véracité des documents exploités. Le contenu de ces documents a été ensuite soumis à la rigueur de l'analyse tant sociologique, politologique que juridique,

⁶⁵ L. ALBARELLO, cité par F. TOENGAHO LOKUNDO, *op.cit.*, p. 31.

l'objectif étant de confronter la théorie sur les partis politiques à la pratique observée sur terrain.

5. Objectif et intérêt de l'étude

5.1. Objectif de l'étude

L'objectif poursuivi dans cette recherche est de contribuer théoriquement à la réflexion profonde sur la place des partis politiques dans notre société. Il s'agit de contribuer à invalider certains postulats europeo-centristes selon lesquels « le phénomène partisan s'avère indissociable de la démocratie occidentale [...], il est difficile de l'acclimater sous d'autres latitudes⁶⁶ ».

Contrairement à cette conclusion, l'exemple de l'ANC en RSA constitue un démenti formel. Il est question de « tropicaliser » les partis politiques congolais, qui depuis 1960, ont conservé l'esprit du colonisateur dont ils ne savent pas se débarrasser.

Dans cette phase de tropicalisation, il est question d'assainir le mental du politique congolais dans la perception du parti politique qui doit, en effet, être le creuset de la démocratie, le fer de lance de l'opinion publique dans les objectifs et les réalisations de la gouvernance publique en ce que le parti contribue à l'édification de l'ordre politique démocratique et participe à la socialisation politique du citoyen pour le bien-être collectif.

5.2. Intérêt de l'étude

Cette étude présente un triple intérêt à la fois théorique, pratique et personnel.

5.2.1. Intérêt théorique

Les études sur les partis politiques en RDC sont encore rares au niveau de recherche. Cette pénurie traduit un désintéressement de la part de la communauté scientifique d'une part, et des gouvernants, d'autre part, de valoriser cet objet d'étude dont la connaissance théorique conditionne une bonne pratique sur terrain. C'est cette lacune que nous voulons tenter de combler en mettant à la disposition des scientifiques une réflexion théorique et pratique susceptible de tropicaliser les partis politiques dont le déphasage dans le contexte de la RDC n'est plus à démontrer. Renforcer théoriquement les capacités partisans afin d'améliorer la gouvernance politique permettrait d'améliorer les capacités institutionnelles de notre pays.

⁶⁶ D. - L. SEILER, *Les partis politiques*, Armand Colin, Paris, 2000, p. 4.

5.2.2. Intérêt pratique

Les multiples appels sur l'inefficacité et l'inadaptabilité des partis politiques par rapport à la gouvernance du pays, la non-participation effective des citoyens aux affaires publiques peuvent trouver leurs apaisements à travers les résultats de cette étude par la lumière qu'elle se propose de projeter sur la dynamique réelle de l'ordre politique instauré depuis le 18 février 2006 et la tentative de sa transformation par les partis politiques.

5.2.3. Intérêt personnel

Point n'est besoin de le dire. Cette dissertation doctorale consacre l'aboutissement de nos études au plus haut niveau. Arriver à ce stade, alors résultats de tant de sacrifices et privations ne peut que constituer un motif de satisfaction, de fierté, de réalisation et d'actualisation de soi.

6. Spatialité et temporalité de l'étude

Comme dans toute étude scientifique, la délimitation spatio-temporelle est requise non seulement pour se conformer à la rigueur scientifique mais aussi pour faciliter la réalisation de l'étude.

Sur le plan temporel, nos investigations vont de février 2006 à septembre 2016. Cette période correspond à l'instauration du nouvel ordre politique caractérisé fondamentalement par la promulgation de la constitution du 18 février 2006 et la mise en place des nouvelles institutions issues des élections démocratiques de 2006 depuis celles des années 1960.

Le choix de cette période est aussi dictée par le fait qu'elle permet l'application de la comparaison des partis politiques par rapport à leurs résultats électoraux, au nombre des sièges au parlement qui traduit les concepts d'attraction sociale des partis, de pénétration sociale et de concentration sociale des partis dans les localités où ils ont réalisé chacun une implantation donnée. Cette compréhension de la différenciation partisane n'était pas possible avant la période considérée faute des critères de comparaison sus-évoqués.

Sur le plan spatial, l'étude porte sur la RDC. Cependant, étant donné l'étendue du pays et les difficultés de le parcourir faute de bourse d'études ou de recherche, l'observation scientifique s'est faite à partir de Kinshasa, siège des institutions et des Etats – Majors des partis politiques sélectionnés, même s'il existe des partis implantés seulement à l'intérieur du pays.

Sur le plan factuel, notre recherche n'a pas tablé sur tous les 477 partis listés à ce jour⁶⁷. Nous avons retenu d'abord les partis ayant participé aux élections de 2006 et ayant au moins 6 % de siège à l'Assemblée Nationale. C'est le cas du PPRD 22,2 %, du MLC 12,8 %, du PALU 6,8 %⁶⁸ et ensuite aux élections de 2011 et ayant au moins 15 sièges. C'est le cas du PPRD 62, de l'UDPS Tshisekedi 41, du PPPD 29, du MSR 27, du MLC 22, du PALU 19, de l'UNC 17⁶⁹.

En somme, comme dit ci-haut, nous avons seulement tablé sur cinq partis politiques dont les organes et dirigeants étaient intéressés à nous livrer les données et répondre à nos questions. Il s'agit de : PALU, UDPS Tshisekedi, PPRD, MLC et UNC alors que notre ambition était de prendre en compte tous ces partis qui se sont distingués aux élections et ceux qui sont restés dans l'opposition type armé cas du CNDP. Qu'à cela ne tienne, l'échantillon pris pour examiner les partis politiques en RDC dans leur dimension d'intelligibilité face à l'ordre politique est éloquentement représentatif, dans la mesure où nul ne peut douter de la visibilité de ces cinq partis dans l'arène politique congolaise durant la période sous examen, ce qui nous conforte dans notre démarche.

Notons qu'un choix amène toujours des contestations, seulement tout observateur attentif de l'arène politique congolaise reconnaît que parmi les partis font l'actualité en RDC, ces cinq sont en bonne position.

7. Difficultés rencontrées

Dans un contexte où le chercheur n'est pas bénéficiaire d'une bourse d'études, la recherche doctorale dépend essentiellement de la mobilisation des ressources limitées de son environnement.

C'est dans ce contexte que nous avons rencontré une difficulté majeure relative à notre échantillon aléatoire. En effet, parmi les critères de rétention des unités d'observation, il y avait le résultat obtenu aux élections législatives de 2006 et 2011, l'accessibilité et enfin le pignon sur rue des partis politiques. Malheureusement, certains partis n'ont pas rempli tous ces critères et par conséquent ne pouvaient pas être retenus comme unités d'observation. Cela à cause surtout de l'inaccessibilité de ces derniers et le manque de pignon sur rue. Il s'agit de partis suivants : PPPD, MSR, AFDC, ARC qui ont été écartés dans cette étude pour les raisons évoquées ci-dessus.

⁶⁷ Journal *Le Soft International*, n° 1310, éd. du mardi 17 mars 2015, pp. 5-16.

⁶⁸ Elikia MBOKOLO (dir.), *Élections démocratiques en RDC. Dynamiques et perspectives*, PNUD, Kinshasa, 2010, p. 408.

⁶⁹ G. AUNDU MATSANZA, *Politique et élites...*, *op.cit.*, p.269.

Il faut également faire face aux contraintes temporelles et environnementales⁷⁰, mais notre détermination, notre ténacité et notre sens de l'engagement ont été des atouts majeurs qui ont facilité la réalisation de ce travail.

8. Structure du travail

Outre l'introduction et la conclusion générale, notre dissertation est structurée en deux parties dont la première, le cadre théorico- empirique de l'étude, est composée de quatre chapitres divisés en sections et sous sections qui se présentent comme suit :

- le premier porte sur le cadre conceptuel et théorique ;
- le deuxième présente le cadre historique, juridique et politique des partis politiques en RDC ;
- le troisième est axé sur la présentation et la description des unités d'observation scientifiques retenues ;
- le quatrième présente les résultats de l'enquête menée sur terrain ;

Tandis que la seconde partie, le cadre analytique et perspectives, comprend trois chapitres composés comme les chapitres précédents en sections et sous sections. Il s'agit des chapitres ci-après :

- le chapitre cinquième qui table sur l'ordre, le parti et la gouvernance publique dans le champ politique congolais : de la rupture à la continuité ;
- le sixième table sur l'analyse et l'appréciation critique globale ;
- et enfin le septième et le dernier porte sur la tentative de théorisation et les perspectives d'avenir.

⁷⁰ Parmi ces difficultés figurent les coupures électriques et le délestage de l'énergie électrique ainsi que les tapages nocturnes par les Eglises de Réveil et les bars.

PREMIERE PARTIE :
Cadre théorico-empirique de l'étude

Chapitre premier

CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

Ce chapitre s'articule autour de deux axes : le premier porte sur le cadre conceptuel et le deuxième sur la théorie de référence.

Le premier axe met en place un cadre conceptuel sans lequel la traduction en langage scientifique des manifestations brutes des faits risquerait de rendre difficile l'observabilité des hypothèses. Dans ce cadre, les concepts ci-après sont définis. Il s'agit des concepts de base et des concepts connexes. Parmi les premiers, nous retenons : le parti politique, la culture politique et l'ordre politique ; et parmi les seconds, nous notons le changement social et la gouvernance.

Pour le deuxième axe, il s'agit de l'élaboration du cadre théorique qui facilite la description, l'analyse, la compréhension et l'explication des faits de terrain en nous référant aux approches de Jean Charlot et de Vincent Lemieux. Revenons sur le premier axe.

Section 1. Cadre conceptuel de l'étude

L'objectif de cette section est de scruter les concepts essentiels de cette dissertation regroupés en concepts de base et ceux connexes. Les premiers sont directement liés à notre thème de recherche tandis que les seconds sont intimement liés à la méthodologie et facilitent la compréhension du travail.

1.1. Les concepts de base

Il s'agit de concepts tels que parti politique, culture politique et ordre politique qui ressortent directement du titre de notre thème de dissertation dont il est question de préciser leur acception.

1.1.1. Concept de parti politique

1.1.1.1. Définition

Le concept de parti politique se comprend comme un acteur collectif engagé en politique en fonction de l'objectif qu'il s'est assigné statutairement. A ce titre, Michel Offerlé affirme qu'« il n'existe pas une seule définition du parti politique. Il faut

historiciser les textes souvent cités [...] où l'accent est mis plus sur la doctrine ou sur le référent social général du parti que sur son organisation⁷¹ ».

L'historisation du parti politique implique son désenclavement de son milieu social, politique, économique et culturel dans lequel il est né, se meut, vit et se structure. C'est pourquoi le parti ne peut se comprendre en dehors de son contexte national ni être traité isolément sans le penser « dans les configurations sociales et politiques qui les contraignent et qu'ils travaillent⁷²».

Au regard de ce qui précède, nous avançons les définitions dont les forces et les faiblesses de chacune rendent compte de la fécondité de ce concept.

Pour Ngoma – Binda, un parti politique est une organisation structurée rassemblant des personnes d'une même nation, lesquelles partagent une même vision en ce qui concerne l'organisation et la gestion politique d'un Etat et qui, de ce fait, cherchent à conquérir le pouvoir politique en vue d'imprimer cette vision à la société globale. Autrement exprimé, le parti politique est une organisation regroupant des personnes ayant la même vision en ce qui concerne la manière de gérer le pouvoir politique et de doter le pays du maximum de possibilités pour sa stabilité, sa prospérité, sa puissance et sa grandeur⁷³.

En considérant le parti politique comme association ou comme organisation, ces définitions nous renvoient à l'approche organisationnelle des partis que nous développons à la section deux de ce chapitre.

Pour le dictionnaire de l'espace politique, un parti politique est un groupement organisé pour participer à la vie politique d'un territoire (Etat ou région) afin d'y faire valoir les idées et les intérêts de ses membres et ce en vue de conquérir partiellement ou totalement le pouvoir⁷⁴.

La fertilité du concept parti politique nous conduit à retenir également la définition selon laquelle ce dernier « est un groupement volontaire de personnes mobilisées pour accéder au pouvoir et y faire triompher un programme politique⁷⁵ ».

Selon le dictionnaire de sociologie, un parti politique est un « groupe social, organisé de manière durable, articulé jusqu'à l'échelon local et sollicitant le soutien populaire en vue de l'exercice direct du pouvoir⁷⁶ ».

Cette définition insiste sur l'objectivité et la finalité du parti politique : la conquête du pouvoir, son exercice et l'alternance du programme gouvernemental. Elle met

⁷¹ M.OFFERLE, *Les partis politiques*, PUF, Paris, 1987, p.9.

⁷² *Idem*, p. 6

⁷³ P. NGOMA – BINDA, *La participation politique. Ethique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, 2^e édition, IFEP, Kinshasa, 2005, p.444.

⁷⁴ S. ROSIERE, *Dictionnaire de l'espace politique*, Armand Colin, Paris, 2008, p.213.

⁷⁵ A. AKON et P. ANSART (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, Paris, 1999, p.383.

⁷⁶ *Dictionnaire de la sociologie*, Ed. Larousse, Paris, 2012, p.173.

également en exergue le caractère volontaire de ses membres, ce qui exclurait de cette définition, le parti unique, fasciste ou communiste.

La définition proposée par J. Lapalombara et M. Weiner⁷⁷ est considérée comme le commun dénominateur auquel nombreux chercheurs et enseignants ont fait recours. Celle-ci considère un parti politique comme une organisation durable qui se différencie des autres types d'organisation par la conquête et l'exercice direct du pouvoir. D'après cette définition, le parti est caractérisé par les quatre critères suivants:

- une organisation durable, c'est – à-dire celle dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses fondateurs ou dirigeants en place ;
- une organisation locale bien établie et apparemment durable, entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national ;
- la volonté délibérée de dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et d'exercer seuls ou avec d'autres, et non pas simplement d'influencer le pouvoir ;
- le souci, enfin, de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou toute autre manière.

Pour comprendre cette définition, il faut définir ce qu'on entend par étudier les partis. Michel Offerlé avance l'idée selon laquelle « étudier un parti, c'est étudier les interactions visibles qui se déroulent dans un espace de jeu, c'est insister aussi sur le "liant" invisible qui associe des agents dans une coopération concurrentielle [...]. C'est se demander ce que le "partisan" fait du parti et ce que le parti fait du partisan. C'est analyser des types historiques d'entreprises politiques, dans lesquels des agents intéressés par l'appropriation des profits garantis par une marque collective entre en concurrence pour la production de biens à offrir sur les marchés politiques⁷⁸».

Max Weber définit les partis politiques comme « des associations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances idéales ou matérielles de poursuivre des buts collectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensembles⁷⁹».

Au-delà de ces six définitions du parti politique, nous retenons celle de Vincent Lemieux qui considère les partis politiques comme « des organisations généralement permanentes, intermédiaires entre les gouvernants et les gouvernés, qui

⁷⁷LA PALOMBARA et WEINER, cités par M. OFFERLE, *op. cit.* p. 10.

⁷⁸M. OFFERLE, *op.cit.* p.16.

⁷⁹M.WEBER, *Economie et société*, Plon, Paris, 1971, p.12.

cherchent à obtenir, par la voie électorale principalement, des appuis dans le public pour contrôler les principaux postes d'autorité dans l'appareil gouvernemental⁸⁰ ».

Cette définition attire notre attention sur le fait que la majorité des Etats dans le monde sont gouvernés, d'une manière ou d'une autre, par des acteurs sociaux qui reconnaissent leur appartenance à un parti « c'est là le moyen de gouvernement qui demeure le plus répandu et que beaucoup d'observateurs de la politique estiment indispensable⁸¹ ».

La pertinence de cette définition est qu'elle met en relation le parti politique, les gouvernants et les gouvernés, d'une part et qu'elle insiste sur le contrôle des postes d'autorité du gouvernement qui incarne l'ordre politique, d'autre part.

1.1.1.2. Les fonctions ou missions de partis politiques

Il existe plusieurs fonctions qu'exercent les partis politiques. Mais, les fonctions essentielles ou classiques sont entre autres :

- l'organisation et le fonctionnement du parti ;
- la formation idéologique des militants ;
- la formation de l'opinion publique ;
- la sélection des candidats ;
- l'encadrement des élus.

a. L'organisation et le fonctionnement du parti

Ceux-ci impliquent qu'en tant qu'organisation, le parti doit être structuré, hiérarchisé et reposer sur des normes afin d'atteindre ses objectifs. Il doit bien répartir les rôles et les tâches des dirigeants en vue de permettre un bon fonctionnement.

Un bon fonctionnement doit reposer sur des normes et des valeurs démocratiques. Les décisions doivent être prises conformément aux statuts et règlement intérieur mis en place pour assurer l'efficacité de ce dernier. Le parti est considéré comme un bastion de la démocratie. Il faut, en son sein, cultiver l'esprit démocratique. Il faudrait la transparence et la bonne gouvernance dans le chef des dirigeants au niveau des instances du parti.

⁸⁰ V. LEMIEUX, *Systèmes partisans et partis politiques*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1985, p.19.

⁸¹ *Ibidem*.

b. La formation idéologique des militants.

Elle stipule que le parti doit, à tout moment, former et informer tous ses militants sur tous les problèmes de l'heure tant au niveau national qu'international en organisant des meetings, des campagnes de sensibilisations, des conférences, des colloques et universités ouvertes (université d'été en France avec le PS, université du cinquantenaire avec le PPRD) etc. C'est au cours de pareilles occasions que le parti fait renouveler l'engagement de ses militants et en profite pour rappeler à ceux-ci, la vision du parti, les lignes maîtresses qui fondent la doctrine et l'idéologie du parti.

C'est aussi le moment pendant lequel le parti doit former et informer les militants en leur proposant de thèmes sur lesquels ils réfléchissent et discutent au cours de leurs réunions ou séminaires. Le travail se fait en commissions, sous-commissions ou ateliers. Au delà des problèmes nationaux, les réflexions peuvent également porter sur les problèmes internationaux qui ont une incidence directe ou indirecte sur la marche du pays. A titre exemplatif, nous pouvons citer : les enjeux de la mondialisation, la perturbation climatique, la gestion des patrimoines mondiaux comme les parcs, la forêt, etc. La gestion du bassin et de la forêt de la RDC ont toujours fait l'objet des enjeux mondiaux.

Ce genre de partages et de discussion les poussent à émettre une opinion et également adopter des attitudes conséquentes. A ce titre, ils jouent le rôle de véritables agents de socialisation politique.

c. La formation de l'opinion publique

Les partis doivent chercher à savoir ce que pense la population, quelle est son opinion sur tel ou tel sujet. Ainsi, ils chercheront à s'allier à l'opinion publique pour agir et faire pression sur le pouvoir public dans le sens voulu ou souhaité par la population. En d'autres mots, ils chercheront à agir efficacement sur le pouvoir public afin de l'amener à concevoir des projets, des programmes et des politiques devant satisfaire les desiderata ou les attentes de la population.

Notons que pour s'allier l'opinion publique, les partis font appel à plusieurs mécanismes de propagandes dont entre autres : des campagnes publicitaires, des meetings, des conférences de presses, des émissions radiotélévisées, des affiches et des journaux voire l'internet à l'heure actuelle pour une large diffusion.

Dans cette optique, dans son ouvrage *The Politics of Modernization*, David E. Apter note par ailleurs que « une fonction primaire des partis politiques est de structurer l'opinion publique, de mesurer ses attitudes et de les transmettre aux responsables

gouvernementaux et aux dirigeants, de sorte que gouvernés et gouvernants, l'opinion et le pouvoir, soient raisonnablement proches les uns des autres⁸² ».

Il sied de noter avec Mulumbati Ngasha que, observés à travers des campagnes publicitaires, des meetings, des affiches et des journaux, les partis politiques présentent, à partir de certains thèmes, leurs choix, leurs opinions au public en l'invitant à s'y rallier. Ce faisant, les partis politiques non seulement structurent l'opinion publique autour de ces thèmes mais aussi sérient les choix auxquels les citoyens seront confrontés au moment de grands enjeux politiques, tels les élections.

d. La sélection des candidats.

La compétition politique se fait aujourd'hui dans le monde moderne avec les organisations de combat politique où les partis politiques occupent une place de choix. Ce sont eux qui sélectionnent et désignent les vrais compétiteurs politiques, les candidats. Cette sélection doit se faire suivant un critère bien déterminé selon le temps et les circonstances. Outre la compétence des candidats sélectionnés, il faut tenir compte du critère de popularité ou de notoriété de ceux-ci. Ces critères leur permettent de présenter des candidats valables et capables d'être élus et d'apporter plus de vitalité dans le parti.

Généralement, dans les partis de masses, la désignation des candidats se fait au cours des congrès nationaux ou locaux auxquels participent tous les membres du parti ou leurs délégués. Par contre, cette désignation peut donner lieu à une oligarchie cooptée dans les partis de cadres à cause de sa structure très restreinte.

e. L'encadrement des élus

Tout naturellement, les partis participent à la compétition politique pour conquérir le pouvoir afin de réaliser leurs projets de société. C'est au travers de ses élus qui vont occuper différents postes politiques que les partis politiques vont atteindre leurs objectifs. Pour cela, ils sont appelés à encadrer leurs élus. Cet encadrement se fait de plusieurs façons :

Les partis veillent à ce que ses élus soient en contact avec leurs électeurs, et c'est par le truchement des militants. Ce lien ne peut être rompu, au contraire, il doit être consolidé pour des échéances futures. Les électeurs transmettent aux élus leurs doléances, leurs problèmes, leurs besoins afin que ceux-ci les transmettent aux gouvernants afin d'y apporter des solutions appropriées sous forme des décisions politiques.

⁸² E. A. DAVID, *The Politics of Modernization*, Chicago University Press, Chicago, 1965.

Par ailleurs, les militants expliquent aux électeurs les activités des élus, les différentes mesures et décisions, le bien-fondé de celles-ci et les circonstances qui ont milité en faveur de leur prise.

Les partis veillent, en outre, que ses élus se réunissent et se concertent régulièrement de manière à coordonner leurs activités, ce qui les rend plus efficaces. Au lieu de les laisser agir en solo d'autant plus que le mandat qu'ils détiennent porte les griffes du parti, le succès de l'élu équivaldrait au succès du parti, et son échec incombera aussi au parti. D'où, le parti a tout intérêt de suivre de près les actions de ses élus et de les encadrer à bon escient.

1.1.2. Ordre politique

Les concepts en sciences politiques ont un caractère polysémique. C'est pourquoi une limitation sémantique dans leur utilisation s'impose.

Avant de définir ce qu'on entend par ordre politique, revenons d'abord sur la notion de l'ordre lui-même.

Selon le dictionnaire de philosophie⁸³, le mot ordre vient du latin *ordo*, qui signifie rang, ordre, classe sociale, distribution régulière, arrangement.

Dans son sens le plus général, l'ordre s'entend comme « disposition, arrangement ou agencement de choses (objets, idées, personnes, etc.) qui sont conformes aux exigences de la raison et satisfaction pour l'intelligence⁸⁴ ».

Selon Philippe Moreau Defarges⁸⁵, un ordre peut être défini comme « un ensemble plus ou moins cohérent, plus ou moins stable, de principes, de règles, de pratiques. Ces dispositions sont intériorisées par les acteurs concernés (individus, communautés de toutes sortes, Etat), la garantie ultime de leur respect étant assurée par un système de sanctions [...]. Tout ordre implique un dosage complexe de droit et de force, de libre consentement et de contrainte, tenus ensemble par un esprit particulier qui lui assure sa légitimité. »

Selon Ansart⁸⁶, le concept d'ordre politique est défini comme « un état de stabilité des institutions et des rapports sociaux ». Il se définit également par « opposition au désordre et au changement ».

Dans un autre registre, l'ordre est défini comme une organisation d'un tout en ses parties, relation entre les éléments d'un ensemble, qui associe à chacun de ceux-ci

⁸³ N. BARAQUIN *et alii*, *Dictionnaire de philosophie*, Armand Colin, Paris, 2000, p.11.

⁸⁴ S. ROSIERE, *op.cit.*, p.206.

⁸⁵ P. M. DEFARGES, cité par MOVA SAKANY, *Comprendre la fin de la guerre froide et la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, 2009, p.15.

⁸⁶ P. ANSART, « Ordre », in A. AKOUN et P. ANSART (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, Paris, 1999, p. 376.

un rang, une importance par rapport à tous les autres. C'est un arrangement régulier dans l'espace.

De toutes ces définitions qui ne s'opposent pas par ailleurs, mais qui se complètent, nous retenons la dernière, dans la mesure où celle-ci fonde l'ordre sur la raison et l'intelligence. Ce qui nous permet de comprendre les faits étudiés dans l'objectivité.

En tant que disposition ou arrangement, les institutions organes et les institutions mécanismes (constitutions, lois et règlements, arrêtés, décrets, ordonnances, etc.) évoluant dans un contexte donné, reflètent un ordre si leur agencement est compatible avec les aspirations populaires à un moment donné de l'histoire. C'est donc l'incompatibilité entre cet ordre et les aspirations populaires qui fondent la demande de changement de l'ordre.

Dans le cadre de ce travail, la notion de l'ordre n'est pas isolée. Elle est liée à celle de politique. A ce titre, les notions d'ordre social, d'ordre économique seront aussi utilisées mais en référence à l'ordre politique qui incarne la régulation de la société.

Cette compréhension nous permet de poser les questions suivantes : « pourquoi y-a-t-il, dans une société, un ordre et une reproduction de cet ordre. Quelles forces sociales tendent à défendre une hiérarchie, une institution, et s'opposent à leur transformation ? Par quels mécanismes se réalise la reproduction des inégalités ? Quel est le rôle des systèmes symboliques dans la stabilité de l'ordre politique ? Quels rapports s'instituent entre l'ordre économique, l'ordre social et l'ordre politique ?⁸⁷».

Les notions d'ordre social, d'ordre économique et d'ordre politique renvoient à celles de système, de structure ou organisation d'une société aux niveaux social, économique ou politique. Ce qui revient à dire que la notion de l'ordre politique est ici synonyme de système politique, le régime politique étant une des composantes de ce dernier.

Définir à tout prix la notion de l'ordre politique ne revient plus à rechercher le sexe des anges. Malgré le caractère polysémique de cette notion, des tendances ont émergé en vue de la production de quelques définitions.

Pour sa part, Stéphanie Rossière⁸⁸ définit l'ordre politique comme un « ensemble plus ou moins stable de principes, de règles et des pratiques intériorisées par les acteurs et dont le respect est garanti par des sanctions ou par l'adhésion et la gratification de ceux qui y sont soumis ».

⁸⁷ P. ANSART, *art.cit.*, p. 376.

⁸⁸ S. ROSSIERE, *op.cit.*, p. 206.

Pour Ipaya Ikoko⁸⁹, l'ordre politique est d'abord celui qui s'instaure ou est instauré dans le secteur social qui, au sens restreint, est appelé politique. C'est le secteur dans lequel sont choisis ceux qui commandent et les procédés selon lesquels ils commandent. Et comme le secteur politique est celui qui, en dernière analyse, commande l'ensemble social, l'ordre instauré dans son sein se répercute dans l'ensemble social.

Quant à Alain Touraine⁹⁰, l'ordre politique est l'articulation de l'Etat, de la société politique et de la société civile.

Max Weber⁹¹ pour sa part, fait une distinction entre l'ordre politique, économique et social. Ainsi, il distingue :

- les classes, qui correspondent à l'ordre économique,
- les groupes statutaires, qui correspondent à l'ordre social,
- les partis politiques, qui correspondent à l'ordre politique.

Cette précision conceptuelle rejoint notre sujet de recherche dans la mesure où les partis politiques sont mis en relation avec l'ordre politique. Ce qui dégage une complicité entre eux.

L'ordre économique selon lui, c'est une certaine répartition du pouvoir de disposition sur les biens et services économiques. Cette répartition résulte, avec le consentement général, des transactions qui ont lieu entre les intérêts divergents, et de la manière dont, en vertu de ce pouvoir de disposition consentie, ces biens et services sont effectivement utilisés.

L'ordre social est la sphère de répartition de l'homme et le mode selon lequel le prestige se distribue dans une communauté. Il est aussi entendu comme « ensemble des institutions qui doivent assurer l'harmonie des rapports entre les membres d'une société et des règles auxquelles les citoyens doivent se soumettre pour la maintenir⁹² ».

Quant à l'ordre politique, il se définit comme « la compétition pour le contrôle de l'Etat. Les partis qui en résultent procurent éventuellement un pouvoir supplémentaire aux classes et aux groupes de statuts⁹³ ».

Guy Hermet⁹⁴ définit l'ordre politique comme une représentation conceptuelle de l'ensemble des relations politiques qui caractérisent une société donnée à un moment donné du temps. L'ordre ne désigne ici ni un agencement naturel préétabli (ordre des choses), ni une situation dans laquelle l'organisation et le consensus plus ou moins forcé l'emportent sur la contestation (dans le sens, par exemple du maintien de

⁸⁹ A. PAYA IKOKO, *op.cit*, p. 38.

⁹⁰ A. TOURAINE, cité par IPAYA IKOKO, *op.cit*, p.39.

⁹¹ M.WEBER, cité par IPAYA IKOKO, *op.cit*, p.39.

⁹² L.M. MORFAUX, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Armand Colin, Paris, 1980, p. 251.

⁹³ M. WEBER, cité par IPAYA IKOKO, *op.cit*, p.40.

⁹⁴ G. HERMET, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politique*, 7^{ème} éd., Armand Colin, Paris, 2010, p.208.

l'ordre), mais un ensemble de relations dont l'observateur croit pouvoir, par hypothèse, établir l'intelligibilité. Celle-ci est alors fonction de la culture, de la trajectoire politique et du mode de décision du travail qui caractérisent la société considérée.

Pris dans ce contexte, l'expression de l'ordre politique comprend non seulement une organisation intelligible, ayant un certain degré de stabilité, mais aussi des normes, donc des valeurs qui donnent sens à cette structure. Et, dans sa dimension institutionnelle, l'ordre politique implique les structures politiques et l'ensemble des pratiques sociales assurant l'organisation des rapports entre des principaux acteurs.

Toutes ces tentatives définitionnelles aboutissent, pour notre part, à la définition suivante de l'ordre politique, à savoir une articulation intégrant les éléments ci-dessous :

- Les rapports entre l'exécutif et le législatif selon le cadre juridique (constitution) et dans la réalité des faits ;
- L'indépendance de la justice ;
- Les rapports entre gouvernants et gouvernés :
 - La prise en compte de l'opinion publique dans la prise de décisions par les dirigeants politiques ;
 - Le rôle d'une société civile unifiée ou différenciée ;
 - Les médias (pluralisme/monopole ; libre /surveillé).

Au regard de ces définitions, l'ordre politique peut être considéré comme l'ordonnancement institutionnel ainsi que les valeurs qui l'encadrent en vue de la promotion sociale et de l'édification du bien être collectif et individuel. A ce titre, l'ordre politique ne serait pas statique. C'est la raison pour laquelle l'on parle de l'ordre politique ancien et du nouvel ordre politique.

En France par exemple, l'Ancien Régime décrit par Alexis de Tocqueville⁹⁵ représentait un ordre politique monarchique contre un nouvel ordre politique incarné par la République. Alors qu'en RDC, l'ordre politique ancien dans notre dissertation doctorale est constitué de l'ère coloniale, de la première et de la deuxième République ainsi que de la transition tandis que le nouvel ordre politique devrait effectivement commencer avec la constitution du 18 février 2006, mais malheureusement il n'est pas différent des autres régimes précédents.

⁹⁵ A. de TOCQUEVILLE, *op.cit*, p.42.

1.1.3. Culture politique

1.1.3.1. Esquisse définitionnelle

De manière générale, la culture politique est une des dimensions de la culture. D'où la nécessité de définir ce qu'on entend par culture au préalable.

Pour Edward B. Tylor, la culture est « la totalité des connaissances, des croyances, des arts, des valeurs, des lois, des coutumes et de toutes les autres capacités et habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société⁹⁶ ».

Selon cet auteur, une culture se réfère de préférence à un « ensemble de phénomènes envisagés pour leur valeur symbolique, ou des normes guidant l'action, faisant l'objet d'une transmission, et de ce fait susceptible de durer⁹⁷ ».

D'après le dictionnaire des sciences sociales, la culture renvoie à cette « diversité de mœurs, de comportements et de croyances forgées au sein d'une société⁹⁸ ».

De son côté, Shomba Kinyamba définit la culture comme l'ensemble des pratiques et de comportements sociaux qui sont inventés et transmis dans le groupe. C'est ce qui, dans le milieu, est dû à l'homme. De manière explicite, la culture est un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par la pluralité de personnes, servant d'une manière à la fois objective et symbolique à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte⁹⁹.

Le concept de culture se confond parfois avec celle de civilisation. Celle-ci est un concept de base en sciences humaines, plus particulièrement en anthropologie culturelle. La civilisation se référerait aux réalisations technologiques, sociales, intellectuelles et artistiques. Dans cette perspective, une civilisation serait plus vaste qu'une aire culturelle tant par l'étendue territoriale que par les domaines couverts. La culture se référant dès lors aux aspects artistiques, religieux et spirituels de la vie d'un peuple¹⁰⁰.

En tant qu'ensemble des normes guidant l'action et faisant l'objet d'une transmission, la culture est une dimension fondamentale de la vie humaine sans laquelle la continuité de l'espèce serait en danger.

Dans le monde moderne, la culture est de plus en plus associée à d'autres activités humaines. Ainsi, on parle de : culture d'entreprise, culture nationale, culture

⁹⁶ N. JOURNET, *La culture. De l'universel au particulier*, PUF, Paris, 2002, p.1.

⁹⁷ *Idem*, p.8.

⁹⁸ J.-F. DORTIER (dir.), *Le Dictionnaire des sciences sociales*, Ed. Sciences Humaines, Paris, 2013, p.81.

⁹⁹ S. SHOMBA KINYAMBA, *op.cit*, p.186.

¹⁰⁰ *Idem*, p.184.

religieuse, culture politique, culture économique et financière, voire de culture d'organisation, etc.

S'agissant de culture politique, la thèse de Mitouba Lukusa¹⁰¹ va nous servir d'introduction à cette problématique. Car l'auteur y a développé de manière approfondie cette notion.

Ngoma Binda définit la culture politique comme étant l'ensemble des connaissances qu'un individu possède et des toutes les attitudes vertueuses qu'il développe relativement à la vie politique de son pays, les croyances et même les expressions propres à une communauté politique donnée. En un mot, la culture politique est une valeur sûre pour un pays pour bien gérer ses actions politiques au profit de ses patriotes¹⁰².

Pour Golfrey, la culture désigne l'ensemble des orientations sur les procès politiques tels que l'idéologie, les attitudes, les convictions, les croyances et leurs expressions tels qu'ils sont transmis aux membres d'un système politique et sélectionnés suivant des normes de ce système. Sa forme particulière dans beaucoup de sociétés est le produit de l'expérience historique qui affecte le système politique et le résultat du processus de socialisation politique vécu par les membres du système.

Au regard de ces définitions, nous rejoignons celle de Gabriel Almond et Sydney Verba qui dans *The Civil Culture Revisited* (1980) appréhendent la culture politique comme « un ensemble de savoirs, de perceptions, d'évaluation, d'attitudes et de dispositions qui permettent aux citoyens d'ordonner et d'interpréter les institutions et processus politiques ainsi que leurs propres relations avec ces institutions et processus¹⁰³ ». En d'autres termes, la culture politique désigne les croyances, les valeurs, les connaissances qui façonneraient l'identité des individus et influenceraient la relation des individus au pouvoir politique. Elle postule ainsi que les individus donnent du sens à leur relation au pouvoir en fonction d'éléments culturels ce qui rend l'observation, l'analyse et l'interprétation particulièrement délicates à mener¹⁰⁴.

Tous ces auteurs convergent vers un point : la culture politique renferme des valeurs ou elle est elle – même cette valeur qui fonde le comportement et l'attitude positifs des membres d'une communauté donnée. D'où, nous considérons la culture politique comme guide comportemental dont est dotée une communauté pour sa bonne marche. A ce titre, elle renferme des normes, des valeurs positives, des attitudes et des pratiques jugées positives qui fondent la croyance collective.

¹⁰¹S. MITOUBA LUKUSA, *Equation Etat, culture politique et appropriation citoyenne en RDC. Contribution à la sociologie politique fondée sur le modèle de l'analyse sitologique. Thèse de doctorat en sciences politiques*, FSSAP, UNIKIN, 2010 - 2011.

¹⁰² P. NGOMA BINDA, cité par S. MITOUBA LUKUSA, *op.cit.*, p.72.

¹⁰³ D. ALCAUD et L. BOUVET (dir.), *Dictionnaire de sciences politiques et sociales*, Dalloz, Paris, 2004, p.59.

¹⁰⁴ B. BADIE, cité par D. ALCAUD et L. BOUVET (dir.), *op.cit.*, p. 59.

Comme le note Chagnollaud, la culture politique s'analyse « comme un fonds commun de croyances, de connaissances qui permettent aux individus et d'abord au citoyen de se situer dans l'univers politique mais aussi d'asseoir la légitimité des règles et des institutions¹⁰⁵».

Définie comme héritage de savoirs, croyances et valeurs qui donnent sens à l'expérience routinière que les individus ont de leurs rapports au pouvoir qui les régit et aux groupes qui leur servent de référence identitaire¹⁰⁶, la culture politique, comme partie de la culture générale, a été reformulée par Ann Swidler qui a cherché à intégrer les formes culturelles dans l'action. Ann Swidler a alors avancé une définition alternative de la culture entendue comme une boîte à outils (tool kit) de symboles, d'histoires, de rituels et de représentations du monde, que les gens peuvent utiliser dans des configurations variées pour résoudre différentes sortes de problèmes, comme composants culturels de la construction de stratégies d'action¹⁰⁷.

Il convient de noter que toute culture politique s'acquiert. Son acquisition résulte notamment d'un processus de socialisation par lequel « la personne humaine apprend et intériorise tout au cours de sa vie des éléments socioculturels de son milieu, les intègre à la structure de la personnalité sous l'influence d'expériences et d'agents locaux significatifs et par là s'adapte à l'environnement social où elle doit vivre¹⁰⁸ ».

A cet effet, ce processus est continu en ce sens qu'il n'est pas seulement la sédimentation d'expériences successives mais continuellement, travaillés par elles, modifiant la perception du monde qui s'était construite¹⁰⁹.

De ce qui précède, nous relevons que la culture politique peut être comprise comme une vision, une appréhension, une croyance rationnelle ou irrationnelle, des valeurs ou des anti-valeurs que la communauté a intériorisées, lesquelles se traduisent par un comportement affiché vis – à – vis des institutions du système et des biens publics.

Il est à noter que l'ensemble des comportements individuels et collectifs détermine l'orientation politique et sociale de toute société. Cette orientation politique résulte d'un long processus de maturation politique que nous appelons la socialisation politique qui est définie comme un procédé d'apprentissage et d'intériorisation des valeurs, des normes, d'attitudes et d'usage qui guident socialement et politiquement la société en question. A défaut d'intérioriser les valeurs, l'on tombe dans l'intériorisation des anti-valeurs et leur accommodation.

¹⁰⁵ D. CHAGNOLLAUD, *op.cit*, p.100.

¹⁰⁶ P. BRAUD, *Sociologie politique*, LGDJ, Paris, 1998, p. 573.

¹⁰⁷ P. CORCUFF, *Les nouvelles sociologies*, Nathan, Paris, 1995, p. 106.

¹⁰⁸ G. ROCHER, cité par D. CHAGNOLLAUD, *op.cit*, p. 100.

¹⁰⁹ D. CHAGNOLLAUD, *op.cit*, p.100.

Notons que plus la culture politique d'un citoyen est élevée, plus il a la chance d'avoir un comportement civique et patriotique si non démocratique et républicain. L'avantage majeur que la culture politique d'un citoyen apporte à sa nation est le fait qu'elle permet d'instaurer et de maintenir une vie politique démocratique effective et stable. Elle permet aussi de dépasser les clivages ou les indivisions internes inutiles pour placer l'intérêt général ou l'intérêt supérieur de la nation en avant plan ou au centre de ses préoccupations. Ainsi donc, la culture politique élevée devient une valeur sûre pour un Etat, une population et ses dirigeants pour la bonne gestion des affaires publiques au profit de la nation toute entière, y compris son environnement.

En revenant à Gabriel Almond et B. Powell évoqués ci-haut, ces auteurs considèrent en plus la culture politique comme une trame des attitudes et des orientations individuelles que partagent les membres d'un système vis – à-vis de la politique. C'est le cadre subjectif qui constitue la base des actions politiques et leur donne leur sens. Parmi ces orientations individuelles, on trouve :

- a. les orientations conscientes, comme la connaissance exacte ou non des faits et convictions politiques ;
- b. les orientations affectives, c'est – à- dire les sentiments d'attachement, d'engagement, de refus et autres sentiments du même ordre, vis –à-vis des faits politiques ;
- c. les orientations de valeurs, comme les jugements et les opinions sur les faits politiques, qui comportent généralement l'application de normes de valeurs aux faits et aux événements politiques¹¹⁰.

Les considérations qui précèdent ont éclairé la compréhension de ce que nous entendons par culture politique. Il convient maintenant d'approfondir cette notion en procédant par sa typologie.

1.1.3.2. Types de culture politique

Avant d'en arriver là, notons en passant que la culture politique comprend trois aspects fondamentaux, à savoir :

- l'aspect cognitif : constitué par les connaissances sur le système politique ;
- l'aspect affectif : fondé sur l'attachement personnel aux leaders et aux institutions, et

¹¹⁰ G.ALMOND et B. POWELL, *Analyse comparée des systèmes politiques. Une Théorie nouvelle*, Paris, 1972, p. 39.

- l'aspect évaluatif : comprenant les jugements de valeurs portés sur les phénomènes politiques.

La combinaison de ces trois aspects nous permet de distinguer trois types de cultures politiques qui sont : la culture politique paroissiale, la culture politique de sujétion et la culture politique de participation.

A première vue, cette classification donne l'impression de ne concerner que le domaine politique. Il n'en est pas question. Car, « cette classification est applicable à tous les domaines de la culture et pas seulement au domaine politique¹¹¹ ».

1.1.3.2.1. Culture politique paroissiale (*parochial*)

C'est une culture politique dite « primitive », centrée sur les intérêts locaux, correspondant à une structure politique traditionnelle et décentralisée. A l'origine, les individus ont des représentations mentales du pouvoir qui sont restreintes à l'horizon limité du village, du clan ou de la tribu. Emmanuel le Roy Ladurie [...] montre bien que les villageois, qui vivaient au XIV^{ème} siècle, avaient une expérience du pouvoir restreinte à leur paroisse, caractérisée par un isolement vis – à – vis du pouvoir royal et ecclésiastique.

En RDC, cette culture est très présente dans la vie quotidienne. Les individus sont identifiés par leur origine tribale. Il suffit de prendre une parole en public pour être identifié à : Mukongo, Muswahili, Mungala, Muluba. Lors des élections présidentielles de 2006 et 2011, cette relation entre origine ethnique et poids électoral dépasse de loin l'importance du projet de société au niveau des citoyens ordinaires qui forment la majorité des électeurs.

1.1.3.2.2. La culture politique de sujétion

Cette culture est propre aux régimes autoritaires ou dictatoriaux, qui entretiennent la passivité des gouvernés, qui raisonnent en termes de règlements à subir et des bienfaits à espérer. Ainsi, l'URSS de Staline ou la Chine de Mao ont imposé une soumission totale des individus à l'égard du pouvoir politique en utilisant la terreur policière. C'est la même situation vécue au Zaïre de Mobutu et dans beaucoup de pays Africains à l'heure du monopartisme.

Contrairement à la culture paroissiale qui est orientées vers les sous-systèmes comme les villages et les tributs, la culture politique de sujétion est véritablement nationale. Dans ce type de culture, les membres du système politique ont pris conscience

¹¹¹G. ALMOND et S. VERBA, cités par S. MITOUBA LUKUSA, *Equation Etat, culture politique ...*, op.cit., p.75.

de leur existence au sein de celui-ci mais ne participent pas aux structures du système et restent passifs à son égard. Il leur est extérieur et supérieur en quelque sorte. Ces membres attendent de lui des services et craignent ses exactions, mais ils ne se rendent pas compte qu'ils ont des droits et la capacité de modifier sensiblement le processus du système.

De ce fait, la culture politique de sujétion est considérée essentiellement comme une culture politique à sens unique. Les gouvernés ne savent pas déceler leurs droits dans leur environnement. Ils se désintéressent de la politique et de l'administration publique à telle enseigne qu'ils vivent avec les gouvernants sur un même territoire mais dans deux mondes « clos » où personne n'a de compte à rendre à personne, la notion de bien commun n'ayant pas de place parmi eux.

C'est dans ce cadre que les notions de pillages de ressources économiques du pays n'effrayent pas ces gouvernés. La mégestion dans les affaires publiques, la fiscalisation de l'économie informelle voire le contrôle des finances publiques semblent absentes de la culture politique congolaise et ne poussent guère à l'engagement et à la participation politiques.

1.1.3.2.3. La culture politique de participation

Cette culture va de pair avec le système démocratique et repose sur l'idée d'une participation possible et souhaitable des citoyens au pouvoir politique.

La culture politique de participation est fondamentalement celle du "donner" et du "recevoir" du fait que de par leur participation à la formulation des demandes et à la prise de décisions politiques, les membres du système politique (la population) sont conscients de leurs devoirs et de leurs droits vis – à- vis du système.

Dans cette culture politique, les citoyens sont convaincus de leur pouvoir en tant que souverain primaire d'infléchir la marche du système par divers moyens dont ils disposent ou qui s'offrent à eux : élections (pour sanctionner les mauvais dirigeants et placer d'autres plus ou moins capables de changer les politiques appliquées) ; manifestations de rue (pour exprimer leur sentiment d'approbation ou du ras le bol) ; des pétitions, etc.

Enfin, la culture politique de participation permet une interaction positive entre gouvernés et gouvernants, les uns influant sur les autres dans une dynamique fondatrice de progrès, du bonheur et du développement du pays. Cela n'est efficace que si la population a acquis une certaine maturité politique et que les partis politiques jouent réellement leur rôle d'agent de socialisation politique. Le tableau ci-dessous nous indique la typologie des cultures politiques et leurs indicateurs.

Tableau n°01 : Culture politique et indicateurs

Types de culture politique	Indicateurs
<p style="text-align: center;">Paroissiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - favoritisme - népotisme - clientélisme - tribalisme (clanisme, régionalisme) - imitation - mimétisme - croyance au <i>statu quo</i> - contemplation - naïveté - Inaction - attentisme
<p style="text-align: center;">de sujétion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - fanatisme - soumission - militantisme - peur - terreur - attentisme - passivité - violence - répression - arbitraire - opacité ou aveuglement - manipulation - marginalisation de la population - endoctrinement des masses - exploitation de la population - violation des droits humains - mauvaise gouvernance - paternalisme - privatisation de la chose publique (patrimonialisme) - parasitisme - subordination - déification du chef - déférence - personnalisation et personnification du pouvoir - culture laudatrice - impunité
<p style="text-align: center;">de participation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - élections - liberté - débats - alternance - manifestations publiques - protestation - résistance citoyenne - réaction contre l'arbitraire - transparence - traçabilité - bonne gouvernance - respect des droits humains - solidarité - justice - équité

	<ul style="list-style-type: none"> - égalité - croyance au changement
--	---

Source : *tableau élaboré par nous-mêmes*

1.1.3.3. Congruence entre culture politique et structure politique

Comme il s'agit de trois types de culture, le lecteur peut se poser la question de savoir quel type de culture politique correspond à telle ou telle structure politique ? Celle –ci étant entendue soit comme un ordre politique, un système politique ou un régime politique selon les auteurs.

Almond et Verba soulignent que chaque type de culture politique est en relation avec un type de structure politique quelconque. En cela, nous pouvons dégager la corrélation suivante : la culture politique paroissiale correspond à la structure traditionnelle décentralisée ; la culture politique de sujétion correspond à une structure politique autoritaire et centralisée ; la culture politique de participation correspond à une structure politique démocratique.

Illustrons cette congruence par le tableau suivant :

Tableau n° 02. Congruence de culture politique et de structure politique

Types	Culture paroissiale	Culture de sujétion	Culture de participation
Caractéristiques de culture politique	L'identification politique se restreint à l'horizon local : on accorde peu ou pas d'intérêt à la vie politique nationale, éloignée, peu connue, voire illégitime.	Elle suppose la passivité, une déférence, voire une soumission totale à l'égard du pouvoir politique.	Les citoyens sont supposés actifs, compétents et critiques. Il existe un degré important de compétition politique.
Structure politique	Traditionnelle, décentralisée, relativement close.	Autoritaire, centralisée	Démocratique
Pays concernés	Mexique, pays africains subsahariens	Italie fasciste, Allemagne nazie	Grande Bretagne, Etats – Unis.

Source : www.sesmassena.shorpaint.com consulté le 15/11/2016.

Il sied de noter avec Almond et Verba que la congruence n'est jamais parfaite d'autant plus qu'aucune culture n'est homogène. C'est dire que chacune d'elles comporte les éléments des autres.

Cette situation est plus palpable dans les pays en transition politique ou engagés dans un processus de démocratisation.

1.1.3.4. Autres types de culture politique

A l'instar de ces trois sortes de cultures politiques développées par les auteurs ci-haut, on observe également sur terrain d'autres types de culture, comme : la culture de prédation (prédatocratique), la culture patriarcale et la culture patrimonialiste dont les indicateurs sont les suivants :

Tableau n° 03. Autres types de culture politique

Types de cultures	Indicateurs
Prédatocratique	<ul style="list-style-type: none"> - Autosatisfaction, - Egoïsme et égocentrisme, - Intérêt personnel, - Mauvaise gouvernance, - Détournement des biens publics, - Expropriation de la chose publique, - Corruption, - Concussion, - Clientélisme, - Terrorisme dans la gouvernance, - Exclusion des autres dans la prise de décisions, - Pensée unique.
Patriarcale	<ul style="list-style-type: none"> - Inamovibilité, - Irremplaçabilité, - Leadership absolu, - Sacralité du chef, - Charisme incontestable du chef, - Autorité morale du chef, - La non - sanction pour le chef, - Personnification du pouvoir, - La déférence des membres,

	<ul style="list-style-type: none"> - Culte de la personnalité, - Conservation et centralisation du pouvoir entre les mains du chef, - L'inexistence d'alternance au poste du chef, - Le mandat à vie.
Patrimonialiste	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation de l'organisation par le chef et sa clientèle, - Assujettissement des membres, - Expropriation collective, - Monopole dans la distribution des fonctions par le chef, - Culte de personnalité, - Conservation et centralisation du pouvoir entre les mains du chef, - L'inexistence d'alternance au poste du chef, - Le mandat à vie.

Source : *Tableau élaboré par nous-mêmes*

1.1.3.5. Appréciation critique de la culture politique

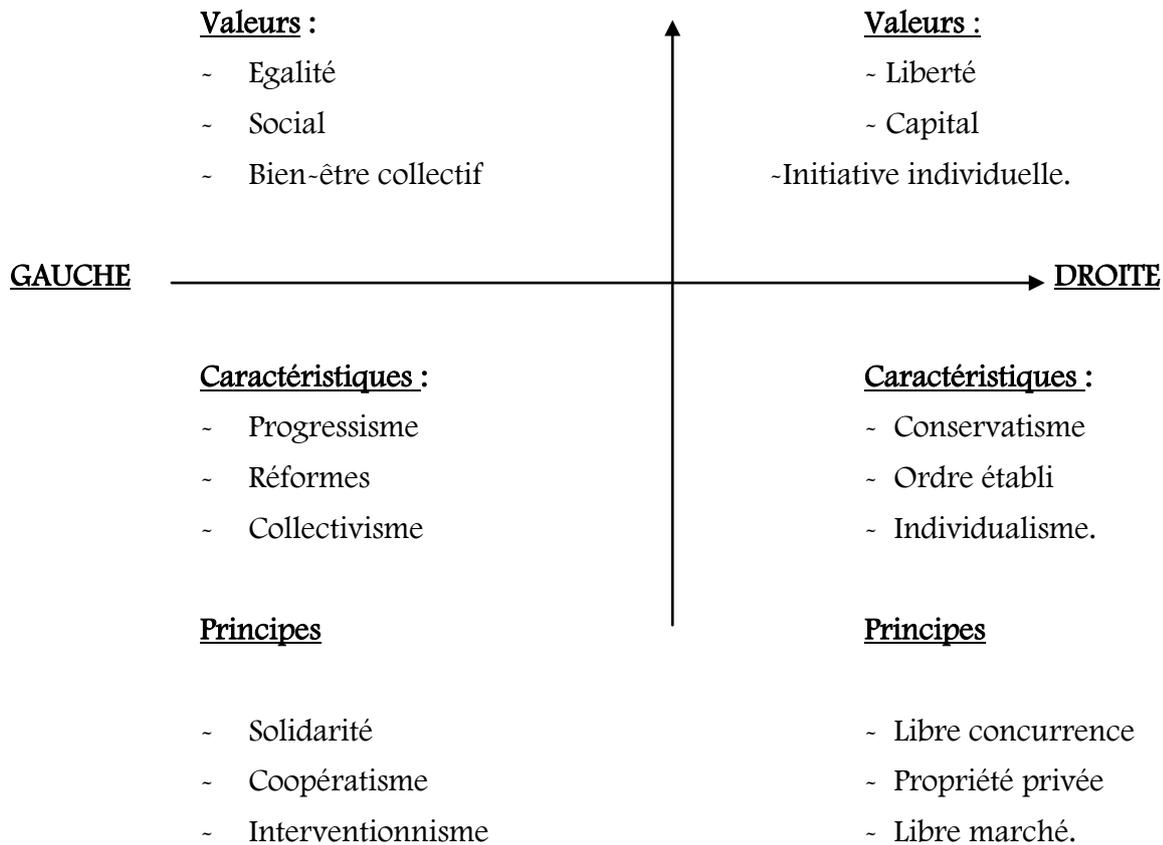
Bien qu'il soit aujourd'hui souvent utilisé dans les études en sciences politiques, le concept de culture politique n'est pas exempt de critique pour trois raisons suivantes :

Primo, on ne peut séparer la culture politique de la culture globale d'une société car tout système politique apparaît lié à un système de valeurs et de représentations, autrement dit, à une culture, caractéristique d'une société donnée.

Secundo, il existe des sous – cultures politiques au sein d'une société, c'est – à – dire une pluralité de modèles des valeurs qui orientent les attitudes et les comportements politiques.

C'est le cas de la distinction entre les valeurs de la droite et celles de la gauche que Terence Ball *et alii*¹¹² présentent comme suit :

¹¹²T. BALL *et alii*, *Idéologies, idéal démocratique et régimes politiques*, ERPI, Québec, 2005, p. 48.



Tertio, la culture politique n'a pas de consistance sociologique. D'une part, il n'existe pas de contenus culturels propres à une nation. Il n'existe pas de culture politique homogène qui s'appliquerait à un pays entier. Il existe des cultures différentes suivant le revenu, le milieu social où l'âge qui peuvent être plus importantes que le clivage national. D'autre part, il y a toujours emprunts et influences réciproques entre cultures. Enfin, les pratiques et les valeurs évoluent avec le temps sous l'action des individus et des groupes sociaux en opposition. Il ne faut donc pas surestimer le poids des déterminismes culturels sur les comportements des individus comme le souligne Jean François Bayart (1996) dans « l'illusion identitaire¹¹³ ».

Enfin, à ces trois types de culture, Mulumbati Ngasha ajoute un quatrième qu'il qualifie de culture politique sécularisée¹¹⁴. Celle –ci confère à la vie politique un style nouveau, perceptible aux traits suivants :

- ~ le débat devient moins diffus et plus spécifique ;
- ~ au lieu de se cantonner dans des vagues généralités, il porte sur des objectifs précis et sur les voies et moyens pour les atteindre ;
- ~ le débat devient pragmatique et réaliste ;

¹¹³ www.sesmassena.sharepoint.com consulté le 15/11/2016.

¹¹⁴ MULUMBATI NGASHA, cité par S. MITOUBA LUKUSA, *Equation Etat, culture politique ...*, op.cit, p. 78.

- il préfère l'accommodation et le compromis par rapport aux discussions de principe et à la rigidité idéologique ;
- Le style est plus à la négociation pragmatique qu'à la confrontation rigide des idées et valeurs.

1.1.3.6. Culture politique et procédés de socialisation politique

Toute culture s'acquiert par un procédé quelconque. Ce procédé constitue ce que l'on appelle dans le langage anthropologique l'acculturation et dans le langage politique la socialisation politique.

1.1.3.6.1. Socialisation politique

Dans l'étude du phénomène partisan, on ne peut pas manquer de parler de la socialisation politique, car cette dernière fait partie des missions que doit réaliser le parti politique envers ses militants.

La socialisation politique est une forme de socialisation, laquelle peut se définir comme : « le processus par lequel la société fait intérioriser, c'est-à-dire assimiler et admettre par les individus les normes, les sentiments, les croyances, les valeurs, les attitudes, les stéréotypes, les conduites, le langage qui sont les siens¹¹⁵ ».

Elle est également appréhendée comme le processus par lequel la culture politique est inculquée, transmise, maintenue ou modifiée au sein des membres du système politique. La socialisation politique, ainsi définie, remplit dans un système politique, plusieurs fonctions dont les principales sont : la pérennisation, la stabilisation et le soutien du système politique¹¹⁶. Elle revêt des avantages pour le fonctionnement d'un système politique.

1.1.3.6.2. Les avantages de la socialisation politique

Les avantages de la socialisation politique sont entre autres :

- assurer la pérennisation du système politique dans la mesure où elle inculque aux nouvelles générations les valeurs, les comportements, les conduites, les orientations, les attitudes, les mœurs politiques des générations précédentes.

¹¹⁵ L. MOULIN, *Les socialisations*, éd. Duculot, Gembloux, 1975, p. 12.

¹¹⁶ MULUMBATI NGASHA, *Sociologie politique*, éd. Africa, Lubumbashi, 1988, p. 40.

- assurer la stabilité du système politique sur le plan vertical et sur le plan horizontal. Sur le plan vertical, la socialisation politique assure la continuité de plusieurs générations et permet ainsi au système politique de se succéder à lui-même sans rupture. Sur le plan horizontal, elle inculque aux différents membres du système politique un consensus et fait régner parmi eux l'harmonie, la cohésion, la paix civile.
- assurer également le soutien des membres vis-à-vis du système politique. En inculquant aux membres du système politique des symboles patriotiques, la doctrine et l'idéologie du régime politique, elle développe chez eux les qualités de citoyen, renforce leur attachement à la communauté politique nationale, au régime politique, et par ricochet au système politique, note Mulumbati Ngasha¹¹⁷.

1.1.3.6.3. Catégorisation de la socialisation politique

La socialisation revêt plusieurs formes que l'on peut regrouper en trois grandes catégories : la socialisation sociétale, la socialisation nationale et la socialisation politique.

La socialisation sociétale est le processus par lequel la société fait intérioriser, et inculque à ses membres un mode de vie, c'est-à-dire leur fait admettre, leur fait assimiler, leur fait intérioriser les normes, les sentiments, les croyances, les valeurs, les attitudes, les comportements, les mœurs, les stéréotypes qui sont les siens.

La socialisation nationale vise, aux dires de D. Easton et J. Dennis¹¹⁸, à créer chez les individus qui font partie de l'entité nationale le consensus national, le vouloir vivre ensemble, le vouloir œuvrer ensemble, et le cas échéant le vouloir lutter ensemble.

La socialisation politique est celle que nous sommes entrain d'examiner dans ce travail en profondeur.

1.1.3.6.4. Les agents de socialisation politique

La socialisation politique est, sous sa forme manifeste ou latente, réalisée par plusieurs agents dont les principaux sont : la famille, l'école, les amis, les milieux de travail, les associations, les partis politiques, les ONG, les médias, les églises ainsi que les artistes.

Nous passons en revue ces agents et nous allons insister sur les partis politiques.

¹¹⁷ MULUMBATI NGASHA, *op.cit.*, p. 40.

¹¹⁸ D. EASTON et J. DENNIS, *Children in the Political System. Origins Political Legitimaty*, cités par L. MOULIN, *op.cit.*, p. 12.

1. La famille

La famille constitue un important agent de socialisation politique dans la mesure où elle inculque aux enfants un modèle d'autorité¹¹⁹.

2. Les médias

Les médias illustrent un mode de socialisation continue mais à effets discutés. Pour Lazarsfeld, il existe une sorte d'écran - une barrière - qui filtre les informations au regard de notre sélection, notre attention et notre mémoire : notre exposition aux médias est très sélective.

3. L'école

L'école constitue aussi un important agent de socialisation politique dans la mesure où elle inculque aux individus membres du système politique des schèmes inconscients à partir desquels ils organisent leurs pensées, leurs options, leurs attitudes, leurs orientations, leurs comportements politiques. Jean-Pierre Cot et Jean-Pierre Mounier observent à ce propos : « Ce ne sont pas des « opinions » que l'école inculque, ce sont des attitudes et des dispositions à agir, des schèmes inconscients à partir desquels s'organisent la pensée et l'action quelle que soit la situation qui se présente¹²⁰. »

4. Les amis

Parmi les agents de socialisation politique, il faut mentionner aussi des amis (condisciples ou camarades d'école, de jeu, de travail, de quartier, de l'église, de clubs, association ou mutualité, de village, etc.).

5. Les associations et les ONG de la société civile

Les associations qui forment ce que d'aucuns appellent la société civile qu'il s'agisse des syndicats, des mouvements sociaux, des organisations culturelles, des organisations sportives et autres ONG constituent aussi d'importants agents de socialisation politique dans la mesure où les individus membres du système politique

¹¹⁹ En faisant exécuter certaines décisions par les enfants, la famille prédispose les enfants à obéir à l'Etat une fois adultes. D'autre part, en inculquant aux enfants des manières de penser, de percevoir et de juger des faits sociaux en général et des faits politiques en particulier, la famille influe sur leurs opinions, leurs options, leurs attitudes, leurs orientations et leurs comportements politiques présents et futurs.

¹²⁰ J.- P. COT et J.-P. MOUNIER, *Pour une sociologie politique*, T2, éd. du Seuil, Paris, 1974, p. 85.

subissent, en effet, dans leurs opinions, leurs options, leurs attitudes, leurs orientations, leurs comportements à l'égard du système politique, plus ou moins l'influence de diverses associations dont ils font partie¹²¹.

6. Les partis politiques

Comme nous l'avons dit ci-haut, nous allons plus insister sur les partis politiques qui sont notre champ d'investigation. Comme nous l'avons signalé ci-haut, les partis politiques constituent des principaux acteurs de socialisation politique grâce auxquels leurs dirigeants inculquent à leurs partisans une idéologie entendue comme un faisceau d'idées forces qui, dans un groupe ou dans une collectivité, ont pour fonction de donner des directives d'actions individuelles et collectives en vue de la réalisation d'un certain idéal.

7. Les églises

La socialisation politique se fait également au travers des églises ou les religions qui ont pour mission de convertir l'homme pécheur à devenir enfant de Dieu. Au-delà de cette mission de conversion, les églises chrétiennes accomplissent également la tâche de socialisation politique. Prenons le cas de notre pays pendant la colonisation où l'on a vu les églises locales sensibiliser la communauté contre le colonialisme. C'est ce qu'on a appelé les mouvements messianiques avec le Kimbanguisme et le Kitawala où l'essentiel du prêche était tournée autour de la résistance contre l'oppression coloniale.

8. Les artistes

Quelqu'un a écrit ceci : « sculpteur ou danseur, peintre ou chanteur, l'artiste africain travaille dans le but d'abord rituel. Son art est lié à ses croyances, à sa religion et il en tire toute sa force ».

A propos de l'art, L.S. Senghor disait : « En Afrique, l'art est la participation sensible à la réalité qui sous-entend l'univers, à la surréalité, plus exactement aux forces vitales qu'animent l'univers. L'Européen se plaît à reconnaître le monde par la reproduction de l'objet, le Négro-africain à la reconnaître par l'image et le rythme. Chez

¹²¹ Les idées que ces individus reçoivent des associations dont ils font partie, les discussions et les échanges de vue auxquels ils se livrent au sein de celles-ci, contribuent à changer soit positivement soit négativement leurs opinions, leurs attitudes, leurs orientations, leurs comportements à l'égard du système politique.

l'Européen, les fils de sens conduisent au cœur et à la tête, chez le Négro-africain au cœur et au ventre, à la racine même de la vie¹²². »

1.1.3.6.5. Sécularisation de la culture politique

Il sied de noter que l'évolution des actions des membres du système politique vers plus de rationalité, d'analyse et de saisie empirique sécularise la culture politique dans laquelle la composante cognitive l'emporte sur les composantes affectives et évaluatives. Et lorsque la raison prévaut sur la passion, l'objectivité l'emporte sur la subjectivité, le débat politique est tout autre. Il se fonde moins sur des comportements irrationnels et idéologiques. Par conséquent, il porte davantage sur des faits concrets, sur des transformations précises, un débat de fonds et non celui axé sur les futilités du genre le sexe des anges. Dans pareille situation, on parle de la culture politique sécularisée¹²³.

La sécularisation de la culture confère à la vie politique un style nouveau, perceptible aux traits suivants :

- le débat devient moins diffus et plus spécifique ;
- au lieu de se cantonner dans des vagues généralités, il porte sur des objectifs précis et sur les voies et moyens pour les atteindre ;
- le débat devient pragmatique et réaliste;
- il préfère l'accommodation et le compromis par rapport aux discussions de principe et à la rigidité idéologique ;
- le style est plus à la négociation pragmatique qu'à la confrontation rigide des idées et des valeurs ;
- la vision ou perception de la société devient plus orientée vers les objectifs communs et les voies et moyens pour les atteindre,
- le développement et le bonheur de la communauté occupent une place importante au centre des préoccupations tant des gouvernés que des gouvernants.

1.1.3.7. Construction de la culture politique

1.1.3.7.1. La culture, un construit social et scientifique

Avant de parler de la construction de la culture, il nous paraît important de définir d'abord ce concept. Ce concept n'a pas une unique définition. On en dénombre

¹²² L.S. SENGHOR, *Premiers jalons pour une politique de la culture*, Présence africaine, Paris, s.d., p. 17.

¹²³ MULUMBATI NGASHA, *op.cit*, p. 42.

plus de 250. De toutes les façons, « les cultures sont des choses qu'on trouve sur terrain et dans des définitions », telle est la pensée commune aux anthropologues.

Guy Rocher pour sa part, considère la culture comme « étant un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte ».

La lecture attentive de cette assertion offre de principales caractéristiques de la culture et pose en outre la question de la transmission de la culture. Pour cela, une interrogation est soulevée par Dominique Chagnollaud : Les individus sont-ils simplement conduits à reproduire un héritage social ou au contraire, ont-ils une capacité d'interprétation consciente ou de rejet de ces normes¹²⁴. Cette question est liée, en effet à la problématique de la socialisation de l'individu. C'est-à-dire elle fait percevoir l'influence qu'a la culture sur le comportement de l'individu. Notons que l'idée soulevée d'un ensemble lié par Guy Rocher souligne que la culture n'est pas une simple addition d'éléments mais que ceux-ci sont en interaction constante entre eux.

Notons qu'avec la culture, les scientifiques ont monté un courant de pensée que l'on a appelé le *culturalisme*, courant qui privilégie les principes organisateurs d'une société donnée en mettant l'accent sur les particularités culturelles¹²⁵.

Selon Poirer, le culturalisme vise le repérage des « principes organisateurs d'une société tout en soulignant les spécificités culturelles : Il ne s'agissait plus de découvrir des lois générales, recherchées et considérées comme illusoire, mais de comprendre sur quels principes fondamentaux chaque société, dans sa totalité propre, s'était architecturée¹²⁶ ».

1.1.3.7.2. Construction de la culture politique

La culture politique se construit et peut se détruire. Définie comme héritage de savoirs, de croyances et de valeurs qui donnent sens à l'expérience routinière que les individus ont de leurs rapports au pouvoir qui les régit et aux groupes qui leur servent de référence identitaire¹²⁷, la culture politique comme partie de la culture en général, a été reformulée par Ann Swidler qui a cherché à réintégrer les formes culturelles dans l'action. Elle a alors avancé une définition alternative de la culture, entendue comme une boîte à outils (tool kit) de symboles, d'histoires, de rituels et de représentations du monde, que les

¹²⁴D. CHAGNOLLAUD, *op.cit*, p.107.

¹²⁵S. MITOUBA LUKUSA, *Equation Etat, culture politique ...*, *op.cit*, p. 106.

¹²⁶J. POIRIER, *Histoire de l'ethnologie*, PUF, Paris, 1974, cité par S. SHOMBA KINYAMBA, *Méthodologie de la recherchescientifique*, MES, Kinshasa, 2001, p.133.

¹²⁷ P. BRAUD, *op.cit*, p. 573.

gens peuvent utiliser dans des configurations variées pour résoudre différentes sortes de problèmes, comme composants culturels de la construction de stratégies d'action¹²⁸.

Grâce à la lumière apportée par cette définition, Mitouba¹²⁹ a noté pour sa part, que « la culture politique est une banque de données politiques qui permet à un peuple soit d'agir contre toutes les formes d'oppression et d'injustice sociopolitique grâce à un répertoire d'action. Ce que nous appelons la culture démocratique. Celle-ci intègre la culture politique de participation et la culture politique sécularisée ; soit d'obéir totalement au pouvoir : ce que nous appelons culture politique du pouvoir. Celle-ci intègre les cultures politiques paroissiales et de sujétion (...).

Il est à noter que la culture politique s'acquiert. Son acquisition résulte notamment d'un processus de socialisation par lequel « la personne humaine apprend et intériorise tout au cours de sa vie des éléments socioculturels de son milieu, les intègre à la structure de la personnalité sous l'influence d'expériences et d'agents sociaux significatifs et par là s'adapte à l'environnement social où elle doit vivre¹³⁰ ».

Ce processus est continu en ce sens qu'il n'est pas seulement la sédimentation d'expériences successives mais continuellement travaillé par elles, modifiant la perception du monde qui s'était construite¹³¹.

De ce qui précède, nous pensons que la culture politique peut être comprise comme vision, appréhension, croyances rationnelles et irrationnelles, mythes, idéologie, des valeurs voire antivaleurs que la communauté a intériorisé, lesquelles se traduisent par un comportement politique affiché vis-à-vis des institutions du système et voire des biens publics.

Et l'ensemble de ces comportements, d'attitudes détermine l'orientation politique et sociale de cette société. Cette orientation politique résulte d'un long processus de maturation politique que nous appelons la socialisation politique qui est le procédé d'apprentissage et d'intériorisation des valeurs, des normes, d'attitudes et d'usages qui guident socialement et politiquement la société en question. A défaut d'intérioriser les valeurs, l'on tombe dans l'intériorisation des antivaleurs et son accommodation.

1.1.3.7.3. La transmission culturelle

Dans cette partie du travail, nous voulons savoir comment la culture se transmet de génération en génération bien au – delà de la socialisation politique dont nous avons parlé ci-haut.

¹²⁸ P. CORCUFF, *Les nouvelles sociologies*, Ed Nathan, Paris, 1995, p.106.

¹²⁹ S. MITOUBA LUKUSA, *Equation Etat, culture politique ...*, *op.cit.*, p.73.

¹³⁰ G. ROCHER, G., cité par D. CHAGNOLLAUD, *op.cit.*, p.100.

¹³¹ D. CHAGNOLLAUD, *op.cit.*, p. 100.

Nous voulons par là également comprendre comment s'opère le changement- continuité du modèle politique postcolonial après autant de ruptures de l'ordre politique en RDC.

Pour y parvenir, nous faisons recours à Olivier Morin qui considère la culture comme « l'ensemble des pratiques et des idées qui parviennent à se maintenir dans le temps ou à se diffuser dans l'espace grâce à la transmission¹³² ».

Ces pratiques et ces idées ne se transmettent pas au hasard. « Les premiers chercheurs qui, mêlant anthropologie et psychologie, ont cherché à comprendre le fonctionnement de la transmission, portaient d'ailleurs d'un postulat suivant : toute culture est transmise parfaitement et dans sa totalité à tous les enfants qui y grandissent [d'où] la transmission culturelle est inévitable et parfaitement efficace¹³³.

Poursuivant sa réflexion, cet auteur considère que « la transmission n'a besoin ni d'institutions spéciales, ni de lieux, de moments ou de personnes particulières, ni de motivations spécifiques. Elle peut avoir lieu n'importe quand et n'importe quelle raison¹³⁴ ».

Les psychologues et les éthologues qui étudient l'apprentissage social prennent au sérieux deux hypothèses dans la recherche de la compréhension de la transmission culturelle. Selon la première, « les cultures humaines doivent leurs particularités à une faculté d'apprentissage social dont nous sommes les seuls à être pourvus. Selon la seconde, cette faculté d'apprentissage se distingue des autres parce qu'elle nous permet de reproduire assez exactement les comportements d'un modèle, tels que ce modèle les a voulus. C'est pour cela qu'elle est appelée imitation¹³⁵.

La transmission culturelle d'un modèle culturel s'effectue selon plusieurs modalités dont nous retenons trois : l'héritage, l'imitation et l'enseignement ou la communication tout simplement.

Par l'héritage, la culture est transmise du père au fils ou de la mère à la fille, d'un groupe social à l'autre à travers le temps et l'espace.

Par imitation, la culture se transmet dans tous les sens, verticalement voire l'horizontalement. On apprend de ses aînés plutôt que de ses pairs. « Nous avons tout naturellement tendance à reproduire ce qui circule autour de nous, par une sorte de compulsion à imiter. L'influence sociale nous pousse donc à reproduire spontanément un grand nombre de choses. Elle est plus ou moins forte selon le nombre des modèles et selon

¹³²M. OLIVIER, *Comment les traditions naissent et meurent. La transmission culturelle*, Ed. Odile Jacob, Paris, 2011, p. 19.

¹³³*Idem*.

¹³⁴*Ibidem*, p. 86.

¹³⁵*Ibidem*, p. 66.

leurs diverses qualités, mais dans l'ensemble, nous les copions spontanément sans forcément savoir pourquoi¹³⁶. »

Par l'enseignement ou la communication, la culture se transmet par les canaux classiques : l'école, l'université et les différents cadres sociaux de l'éducation.

Au regard de ces trois modalités de la transmission culturelle, le changement – continuité du modèle politique post colonial s'effectue principalement par l'imitation et celle –ci procède de la manière suivante. Depuis l'époque coloniale à ce jour, l'exercice du pouvoir et sa conception dans la mentalité congolaise sont considérés comme source de prestige et d'enrichissement et non comme service à la société. La recherche effrénée de l'enrichissement personnel conduit inexorablement à la reproduction du modèle colonial où le blanc en poste vivait l'opulence tandis que le noir croupissait dans la misère, d'une part et où le souverain primaire n'était pas la source du pouvoir, d'autre part.

Abordant pour sa part les problèmes de culture dans la société, Bertrand¹³⁷ cherche à « minimiser les ruptures [et], à poser la culture comme phénomène de continuité. L'instance culturelle correspondait aux temps longs de l'histoire, accomplissant, selon la formule de Parson, une fonction de contrôle, permet, à la faveur de l'analyse historique, de récompenser les personnes, et même de neutraliser les processus de cassure que suppose toute révolution ».

Quant à nous, en résumé, la transmission culturelle au niveau de la gouvernance s'effectue à travers les partis politiques ayant accédé au pouvoir qui, à chaque changement de régime, à chaque remaniement gouvernemental, ont voulu perpétuer l'enrichissement personnel comme le firent leurs prédécesseurs en atrophiant les institutions, les citoyens et le pays.

Les notions de base ayant été définies, passons maintenant aux notions connexes.

1.2. Les concepts connexes

Parmi ces concepts, nous retenons le changement social et la gouvernance.

1.2.1. Le changement social

Toute personne, toute société, aspire à un changement de ses conditions de vie au regard de l'ordre politique régnant au pays. Cela revient à dire que le changement social n'est pas une reconduction des mêmes conditions existentielles mais une transformation de celles – ci dans le temps et dans l'espace. Il peut concerner le

¹³⁶ M. OLIVIER, *op.cit*, p. 12.

¹³⁷ B. BERTRAND, *op.cit*, p. 68.

changement politique (le passage de la dictature à la démocratie; le passage d'une République à une autre : de la 1^{ère} à la 2^{ème} voire la 3^{ème} République), le changement économique (le passage de l'agriculture artisanale à l'agriculture industrielle; la transformation de l'espace national par l'expansion des voies routières, des voies ferrées, des infrastructures aéroportuaires) etc. ; le changement culturel (le passage de la culture politique de sujétion à la culture politique de participation) etc.

Guy Rocher définit ainsi le changement social comme celui qui « affecte le cours de l'histoire d'une société. Et en d'autres termes, l'histoire d'une société aurait été différente si un changement social ne s'était pas produit¹³⁸.

Ce genre de changement se caractérise par les critères suivants :

1. le changement social est nécessairement un phénomène collectif, c'est – à-dire qu'il doit impliquer une collectivité ou un secteur appréciable d'une collectivité, il doit affecter les conditions ou les modes de vie, ou encore l'univers mental de plus que quelques individus seulement.
2. un changement social doit être un changement de structure, c'est – à – dire qu'on doit pouvoir observer une modification de l'organisation sociale dans sa totalité ou dans certaines de ses composantes. En effet, il est essentiel, pour parler de changement social, qu'on puisse indiquer les éléments structuraux ou culturels de l'organisation sociale qui ont connu des modifications...
3. un changement de structure suppose qu'on puisse l'identifier dans le temps. On doit pouvoir ... décrire l'ensemble des transformations ou leur succession entre deux ou plusieurs points dans le temps (entre T1, T2, ...Tn). En effet, on ne peut apprécier et mesurer le changement social que par rapport à un point de référence dans le passé.
4. pour être vraiment un changement de structure, tout changement social doit faire preuve d'une certaine permanence c'est – à – dire que les transformations observées ne doivent pas être seulement superficielles ou éphémères.

Par rapport à la première caractéristique, nous prenons l'exemple de la gouvernance. Celle-ci n'affecte souvent que le changement de gouvernement et non l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la société. De même, les leaders des partis politiques accèdent au gouvernement mais ne contribuent pas aux changements des conditions existentielles des populations durant la période étudiée. Ce qui revient à dire que le changement prôné n'a pas encore de caractère collectif.

¹³⁸ G. ROCHER, *Introduction à la sociologie générale. Le changement social*, Ed. HMH, Paris, 1968, p.21.

S'agissant de la deuxième caractéristique, le changement de structure, nous constatons que de 2006 à 2015, les élections ont modifié les structures gouvernementales au niveau national et provincial et non au niveau communal, territorial et local. Cela montre que l'organisation politique du pays n'a pas été modifiée dans sa totalité.

Quant au troisième critère, le temps dans le changement de structure, nous retenons à la suite de R. Boudon la préoccupation suivante : « étant donné qu'un système social est caractérisé, au moment t par une structure S_t , quel sera l'état du système en $t+1$?¹³⁹».

Enfin, s'agissant de la permanence du changement, nous constatons que l'avènement du nouvel ordre politique n'a pas rendu effectives toutes les institutions prévues dans la constitution du 18 février 2006 notamment celles qui devraient découler des élections (Conseils Urbains, Conseils municipale aux, etc.).

Que ce soit sur le plan politique, économique, social et culturel, le changement social est encore éphémère. Il se traduit plus en reproduction de la 2^{ème} République plutôt qu'en nouvel ordre politique. Cette traduction est plus observable en termes de la gouvernance dont nous parlons ci-dessous.

1.2.2. Gouvernance

Dans son livre *Les arts de gouverner*¹⁴⁰, Michel Senellart nous fait savoir que la gestion des affaires publiques depuis les princes aux rois en passant par les gouvernants de toutes catégories, relève non seulement d'arts, de techniques, de systèmes, de règles, de modèle d'action, mais aussi de définitions du gouvernement.

En effet, ayant constaté depuis les années 1990 que les gouvernements des pays sous - développés ne fournissaient pas assez d'efforts pour booster le développement de leur pays, la Banque Mondiale lança l'idée de gouvernance qui envahit les milieux politiques et académiques.

Pour rendre compte de ce concept de gouvernance, nous alignons quelques définitions suivantes :

La Banque Mondiale définit la gouvernance comme un concept qui implique la responsabilisation, la bonne gestion du secteur public, l'appui à un caractère légal pour le développement, l'information et la transparence¹⁴¹.

¹³⁹R. BOUDON, *La place du désordre. Critique des théories du changement social*, PUF, Paris, 1985, p.24.

¹⁴⁰M. SENELLART, *Les arts de gouverner. Du régime médiéval au concept de gouvernement*, Seuil, Paris, 1995, p.45.

¹⁴¹ Banque Mondiale, *Governance and Development*, Washington. DC, 1992, cité par MULUMBATI NGASHA, *op.cit*, p.391.

De leur part, G. Huden et M. Bratton considèrent la gouvernance comme étant « la gestion consciente et organisée des structures du régime dans le but de renforcer la légitimité de la sphère politique¹⁴².

Quant à J.-C. Willame, la gouvernance implique la responsabilisation des gouvernements et de leurs administrations, la participation au système, la transparence de procédure, la prévisibilité du comportement, le primat de la règle de droit et l'ouverture de l'information par le biais d'une presse libre¹⁴³.

Emboitant le pas, Rochegude a aussi défini la gouvernance comme « la mise en cohérence de différents pouvoirs, publics et privés, pour créer les conditions d'une gestion publique transparente, équitable, cherchant à optimiser la satisfaction des attentes des usagers tout en respectant les différentes contraintes collectives et enfin permettant une exploitation pérenne des ressources naturelles¹⁴⁴ ».

Enfin, Etienne Le Roy, Alain Karsenty et Alain Bertrant définissent, quant à eux, la gouvernance comme « l'exercice d'une maîtrise sur les choses, l'organisation des prérogatives qui y sont assurées et la règlementation des relations de tous ceux qui y sont impliqués, plus ou moins volontairement, en termes de droits et d'obligations¹⁴⁵ ».

La lecture de ces définitions nous renvoie aux observations suivantes :

1. le caractère polysémique de sa définition. La gouvernance revêt la dimension politique, la dimension économique, la dimension culturelle, la dimension scientifique et la dimension religieuse, etc.
2. le caractère multi-niveaux de sa position : on distingue la gouvernance mondiale, la gouvernance nationale, régionale, sous régionale, urbaine, locale, etc.
3. Le caractère multi sectoriel : la gouvernance des institutions, des organisations, des entreprises, du secteur privé, du secteur public, etc.

Comme le souligne Mulumbati, la gouvernance se présente, dès lors, comme une problématique à laquelle sont confrontés tous les cadres de vie, toutes les institutions, toutes les organisations, toutes les entreprises¹⁴⁶.

Dans la perspective qui est la nôtre, nous nous rallions à la définition de G. Hyden et M. Bratton. Celle-ci relie la gouvernance au régime politique dans le but de renforcer la légitimité de la sphère politique.

Dans cette section qui s'achève, nous avons dégagé une matrice conceptuelle élargie qui a regroupé à notre avis, l'essentiel des concepts majeurs cadrant

¹⁴² G. HYDEN et M. BRATTON, *Gouverner l'Afrique. Vers un partage de rôles*, Nouveaux Horizons, Paris, 1992, p.10.

¹⁴³ J.-C. WILLAME, *Gouvernance et pouvoir*, L'Harmattan, Paris, 1994, pp. 32-33.

¹⁴⁴ A. ROCHEGUDE, cité par MULUMBATI NGASHA, *op. cit.*, p.392.

¹⁴⁵ E. LE ROY *et alii*, cité par MULUMBATI NGASHA, *op.cit.*, p. 392.

¹⁴⁶ MULUMBATI NGASHA, *op.cit.*, p.394.

cette étude. Il est désormais question d'aborder le cadre théorique afin d'intégrer ces concepts dans la théorie.

Section 2. Cadre théorique de l'étude

Cette section est constituée de deux grands points, alors qu'il en fallait trois. Le premier examine les principaux courants théoriques de référence dans l'étude des partis politiques selon Jean Charlot et le second, la théorie des composantes des partis de Vincent Lemieux. Le troisième aurait été celui réservé à la théorie de reproduction de l'ordre social de Pierre Bourdieu. Mais, cette théorie nous l'avons déjà exploitée dans la partie méthodologique lorsque nous avons évoqué la méthode structuraliste constructiviste, spécialement en ce qui concerne le structuralisme. L'exploiter de nouveau serait pour nous alourdir inutilement le travail avec les réédites.

Notre prétention ici n'est pas de relever l'ensemble des courants théoriques élaborés dans le monde pour expliquer les problématiques spécifiques à la vie des partis politiques. Elle n'est pas aussi celle d'interroger toutes les disciplines qui participent à la pensée politique (le droit public, la sociologie, la philosophie, la psychologie, l'économie, l'anthropologie politique en plus de la science politique) car le champ politique est au carrefour de plusieurs disciplines scientifiques.

Notre démarche consiste ainsi à exposer de manière synoptique et synthétique les courants théoriques qui sont nécessaires pour bien saisir les différents niveaux de lecture de la vie partisane en général et spécialement en RDC. Les partis politiques sont complexes à saisir à partir d'un seul courant et exigent une « approche pluraliste »¹⁴⁷ étant donné qu' « aucune théorie générale ne s'est imposée de façon incontestée »¹⁴⁸.

Ce constat révèle que les partis politiques sont complexes dans leurs études et peuvent être exploités ou expliqués des multiples façons. Cette diversification des métaphores conduit non seulement à complexifier le phénomène partisan, mais aussi à le rendre plus insaisissable auprès du citoyen ordinaire, membre ou pas d'un parti politique.

Comme l'iceberg longtemps immergé dans les eaux profondes, et, perçu de plusieurs manières selon le bord de l'océan où l'on s'est positionné, le parti politique est perçu dans la littérature qui lui est consacrée, de plusieurs manières dont les principales facettes seront exposées dans les lignes qui suivent.

¹⁴⁷ J.-M. DE WAELE, *L'émergence des partis politiques en Europe centrale*, Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1999, p.5.

¹⁴⁸ *Ibidem*.

Après les travaux de Maurice Duverger¹⁴⁹ sur les partis politiques, divers courants de recherche ont émergé en tenant compte du fait que l'analyse des partis politiques ne répondait plus aux mêmes problématiques. Lavau¹⁵⁰, Seiler¹⁵¹, Sartori¹⁵² ont chacun abordé des segments de la réalité partisane et plus récemment encore, Mamadou Gazibo¹⁵³, Jan Niklas Engels¹⁵⁴ ont relevé d'autres aspects d'études des partis politiques insoupçonnés jusqu'alors. Il s'agit pour le premier, des aspects qui ont conduit à la négligence pour l'étude des partis en Afrique. Pour le second, trois dimensions sont nécessaires à la description d'un système de parti :

- la fragmentation qui consiste à savoir combien de partis jouent un rôle dans le système des partis ;
- la polarisation : elle interroge la qualité des rapports entre les partis politiques ;
- l'institutionnalisation qui examine la question de la stabilité et de la légitimité du système de partis.

2.1. Les courants théoriques selon Jean Charlot

Jean Charlot a postulé que « les partis politiques sont un phénomène complexe, susceptible d'être étudié à bien des points de vue ». Les divers courants sur l'étude des partis se définissent, précisément, par l'aspect de la réalité partisane qu'ils privilégient. Ce qui marque, à la fois, les mérites et les limites de chacun d'eux.

Sept courants d'analyse, à la suite de ses travaux, sont examinés dans ce chapitre. Il s'agit des courants historique, organisationnel, idéologique, fonctionnel, socio-économique, typologique et celui des tactiques et stratégies. Mais pour notre travail, nous avons retenu uniquement le courant fonctionnel comme courant principal, tandis que les autres peuvent nous servir de courant d'appoint.

Cette démarche consistera à considérer le parti politique à la fois comme unité singulière et comme composante du système politique.

Passons en revue les sept courants utiles à l'explication de la vie partisane en RDC.

¹⁴⁹M. DUVERGER, *Les partis politiques*, Armand Colin, Paris, 1976.

¹⁵⁰ G.E. LAVAU, *Partis politiques et réalités sociales, contribution à une étude réaliste de partis politiques*, Armand Colin, Paris, 1953.

¹⁵¹ D.-L. SEILER, *Partis et familles politiques*, PUF, Paris, 1980.

¹⁵² G. SARTORI, *Partis et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*, Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2005.

¹⁵³ <http://www.cain.info/revue-politique-africaine-2004-4-page-5.htm>. Consulté le 10/04/2015. Dans ce numéro de politique africaine, cet auteur s'est penché sur la réhabilitation de l'analyse des partis en Afrique qui sont considérés comme un objet délaissé.

¹⁵⁴ J.N. ENGEL *et alii*, *Le fonctionnement des partis politiques au Bénin*, Ed. COPEF, Cotonou, 2008, pp. 55-56.

2.1.1. Le courant historique

Ce courant consiste, selon Benoît Rihoux¹⁵⁵, à considérer le parti politique comme une série des processus historiques, le plus important de ce point de vue étant de l'étudier dans la durée. Elle étudie la genèse, la naissance du parti, ou encore ses crises et la manière dont celles-ci sont éventuellement résolues.

Par ce courant, le parti est envisagé de manière diachronique, à la fois comme individu et comme membre d'une société ou d'un système politique.

Comme individu, chaque parti a sa date de naissance, sa genèse, ses fondateurs datés, ses activités échelonnées dans le temps, ses propres statuts, parfois amendés au fil des ans, ses réalisations passées et en cours. Et en tant que membre d'une société ou d'un système politique, le parti compte à son passif ou à son actif les défaites et victoires aux négociations politiques, les victoires ou les échecs électoraux dans le temps, les manifestations de masses réussies ou réprimées, etc.

Jean Charlot fait observer que ce courant a « certains avantages et répond bien à certaines questions qu'on se pose à propos des partis politiques ; questions comme celles ... sur l'origine des partis : Quand est-il né, dans quelles circonstances, pourquoi à ce moment là, pas avant ou après ; comment est-il né ; à l'initiative de qui¹⁵⁶ ? ». Le chapitre quatrième consacré aux unités d'observation répond à cette nécessité.

Outre ce qui précède, « l'historique d'un parti politique, les dates marquantes de son histoire – l'étude de ses crises, surtout, nous renseignent de façon profonde sur ce qu'est le parti même aujourd'hui et éclaire bien souvent d'autres questions qu'on peut se poser, notamment sur la distribution du pouvoir au sein du parti », l'évolution de ses structures et l'expression du militantisme à travers le temps.

Cette lecture historique du parti lui donne sa marque distinctive et sa singularité, mais aussi sa prétention et sa justification ou pas à l'accès au pouvoir.

2.1.2. Le courant organisationnel

Ce courant étudie le parti comme « une structure que vous saisissez dans ses formes [...], un système d'encadrement¹⁵⁷ ».

Il faut d'abord expliquer ce qu'on entend par structure. Considérée comme structure, le parti est étudié comme une unité organique distincte des autres unités au sein du système politique.

¹⁵⁵ B. RIHOUX, *Les partis politiques : organisations en changement. Le test des écologistes*, L'Harmattan, Paris, 2001, p.16.

¹⁵⁶ J. CHARLOT, *Théorie des partis politiques*, Université de Liège, Liège, 1975, p.4.

¹⁵⁷ J. CHARLOT, *op.cit*, p.6.

Les premières analyses relatives aux partis politiques modernes relèvent de cette approche. Il s'agit de celles effectuées notamment par Ostrogorski Mosei¹⁵⁸, Roberto Michels¹⁵⁹, suivis de Maurice Duverger¹⁶⁰ et Eldersveld¹⁶¹, de Benoît Rihoux (162) plus près de nous.

Par sa structuration, le parti dispose des organes centraux, provinciaux et locaux. Il est organisé en cellules, sections ou comités qui assurent l'encadrement des membres et la diffusion de ses idéaux.

La structure du parti lui permet de saisir l'articulation entre ses organes, les liaisons verticales et horizontales, la centralisation et la décentralisation dans la prise de décisions. Elle lui permet d'encadrer ses membres, de recruter, de mobiliser les masses et les former à son idéologie. Elle lui permet également de durer dans le temps et de s'adapter à son environnement.

Un parti ne peut se concevoir sans structure. C'est celle-ci qui donne sa visibilité et sa vitalité sur terrain. La structure est visible de l'extérieur par son siège, ses installations et symboles, par son organigramme collé aux murs, etc.

La structure en tant que système d'encadrement est composée des membres de différentes catégories relevés dans les statuts et règlement d'ordre intérieur du parti : les fondateurs, les adhérents, les sympathisants, les électeurs et les militants. Les dirigeants du parti et ses cadres pilotent la structure en fonction de son programme d'action et en fonction des contraintes de l'environnement politique immédiat.

Comme organisation, le parti est agréé par un arrêté du Ministre ayant les affaires intérieures dans ses attributions. Ce document fixe les structures du parti et organise son fonctionnement conformément à la loi organique en la matière.

L'organisation du parti comprend également la mise en commun de ses ressources humaines, matérielles, financières et intellectuelles en vue d'atteindre le but fixé dans ses documents fondateurs.

Etudier le parti comme organisation suppose un questionnement paradigmatique. Celui-ci trouve son fondement dans l'apport de la théorie de l'organisation dans la compréhension, la construction et l'explication des organisations partisans.

La préoccupation soulevée ici consiste d'abord à savoir à quelle forme d'organisation correspondent les partis politiques étudiés et comment et pourquoi ils

¹⁵⁸ M. OSTROGORSKI, *La démocratie et les partis politiques*, Fayard, Paris, 1993.

¹⁵⁹ R. MICHELS, *Les partis politiques*, Flammarion, Paris, 1971.

¹⁶⁰ M. DUVERGER, *Les partis politiques*, Armand Colin, Paris, 1976.

¹⁶¹ S. J. ELDERSVELD, *Political Parties – A Behavioral analysis*, Mc Nally, Chicago, 1964.

¹⁶² B. RIHOUX, *op.cit*, pp. 59-94.

arrivent à atteindre ou pas leurs objectifs. Enfin, on peut se poser la question de savoir quel est l'impact de leur organisation sur le changement de l'ordre politique.

La compréhension d'une organisation partisane suppose la saisie de la forme, du modèle ou de la métaphore auquel il correspond. Dans ce cas, la question consiste à savoir si le parti doit être considéré comme une organisation spécifique, à ce titre, à quel type d'organisation, dans la boîte à outils disponibles en management des organisations, à quelle métaphore organisationnelle il correspond.

La construction d'une organisation partisane postule la capacité des leaders des partis d'adapter l'organisation du parti à ses objectifs ou à son but selon le contexte.

L'explication des organisations partisans suppose la connaissance théorique des organisations, la compréhension de leur mode de fonctionnement, au regard des objectifs du parti dans un environnement donné, dans un système politique donné.

2.1.3. Le courant idéologique

Dans un premier lieu, « le parti politique est vu comme un instrument au service de certaines fins, de fins qui lui sont propres, qu'il se donne lui-même. Ce qui nous intéresse dans le parti, ce qu'il est en quelque sorte ... porteur d'idéal; qu'il a des buts ultimes, des buts plus immédiats aussi, des objectifs à moyen terme, à court terme et à plus long terme » (163).

En deuxième lieu, il faut considérer l'idéologie au sens propre du terme : « une doctrine qui n'est pas restée simplement à l'état de livre sur les étages d'une bibliothèque mais qui a réussi à s'incarner dans des groupes sociaux et qui, de ce fait, a acquis à la fois, une certaine épaisseur et une force politique¹⁶⁴ ».

En troisième lieu, le parti politique est étudié dans un système de parti donné, par rapport à sa distance idéologique et par rapport aux autres partis. Cette notion de distance idéologique consiste à savoir si tous les partis sont les mêmes ou s'ils sont différents. A cet égard, l'on cherche à savoir si « des alliances sont possibles ou est – ce que leur distance idéologique rendra difficile ces alliances ?¹⁶⁵

L'autre postulat de ce courant est que « la fondation de tout parti politique et donc sa force et l'efficacité de son appareil se construisent à partir de la clarté et de la diffusion de son idéologie, de sa vision, de ses principes et valeurs auprès de ses membres, de ses sympathisants et de la population en général¹⁶⁶ ».

¹⁶³ J. CHARLOT, *op-cit*, p.7.

¹⁶⁴ J. *Ibidem.*, p.8.

¹⁶⁵ *Idem.*

¹⁶⁶ Fondation FRIEDRICH EBERT stiftung, *Manuel de structuration d'un parti politique*, éd. Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2014, p. 5.

Pour opérationnaliser ce postulat, les dirigeants des partis doivent rendre vivante leur idéologie en l'exprimant concrètement à travers des pratiques qui, à force de les répéter lors des réunions, deviennent des rituels qui favorisent une bonne compréhension et appropriation de la raison d'être du parti par ses membres et les sympathisants.

2.1.4. Le courant fonctionnel

Ce courant appréhende les partis politiques de deux manières. Comme activité d'abord, et comme conséquence de cette activité, ensuite.

Comme activité, cette approche étudie le parti politique à travers les activités qu'il déploie dans la société. La fonction est alors synonyme d'activités. Dans ce contexte, ils remplissent les fonctions électorales, les fonctions parlementaires et les fonctions gouvernementales. Il en est de même des fonctions éducationnelles de masses¹⁶⁷.

A cet effet, les activités des partis politiques sont inventoriées, de plus élémentaires aux plus complexes ; de plus permanentes aux périodiques sur le plan purement descriptif des rôles qu'ils remplissent.

Consistant à savoir à quoi servent les partis politiques, l'analyse fonctionnelle dégage les activités déployées par ces derniers dans un système politique.

Si aux Etats – Unis, Sorauf¹⁶⁸ dénombrerait trois fonctions essentielles des partis : l'activité électorale, l'activité de contrôle et de pression sur les autorités au pouvoir et l'activité de mobilisation des hommes autour de certaines idées et certains enjeux politiques. En RDC, la Constitution du 18 février 2006¹⁶⁹ énumère également trois fonctions, à savoir :

- l'expression du suffrage,
- le renforcement de la conscience nationale,
- l'éducation civique.

Comme l'on peut s'en apercevoir, il existe un certain parallélisme entre les deux conceptions de fonction des partis :

- l'activité électorale et l'expression du suffrage vont de pair ;
- l'activité de mobilisation des hommes autour de certaines idées et certains enjeux politiques et l'éducation civique se conjuguent ensemble ;

¹⁶⁷ La Constitution du 18 février 2006 stipule à son article 6, alinéa 3 que les partis politiques concourent à l'expression du suffrage, au renforcement de la conscience nationale et à l'éducation civique. Voir F. Toengaho Lokundo, *Les constitutions de la République ...*, op. cit., p.201.

¹⁶⁸ F. SORAUF, cité par J. CHARLOT, op.cit., p. 45.

¹⁶⁹ *Constitution du 18 février 2006*, art. 6.

- l'activité de contrôle et de pression sur les autorités au pouvoir et le renforcement de la conscience nationale convergent de leur part.

Cependant, les fonctions prévues peuvent ne pas s'appliquer sur terrain ou s'appliquer partiellement. Si les suffrages ont eu lieu au cours d'une période, il n'en est pas de même en tout temps. Cela indique que certains partis ne remplissent pas la même fonction en tout temps.

De là découle la partialité de l'analyse fonctionnelle. D'abord, elle n'oblige pas les partis à remplir simultanément toutes les fonctions. Ensuite, l'exercice des fonctions dans les partis dépend de la volonté de leurs leaders, de leurs programmes d'action, des ressources dont ils disposent et de leurs techniques et stratégies en plus de l'environnement national et international dans lequel ils évoluent. Cette analyse demeure descriptive.

Même du point de vue de l'analyse des conséquences objectives et observables de l'action des partis, cette approche a toujours des limites. Les fonctions non remplies par un parti demeurent latentes tandis que celles exercées peuvent ne pas aboutir à des conséquences souhaitées par les électeurs ou par le système politique dans son ensemble : c'est le cas où il y a contestation des résultats électoraux comme en 2011 par l'UDPS.

2.1.5. Le courant par les tactiques et les stratégies

Ce courant essaie de saisir le parti à travers ses décisions immédiates, et sa ligne politique à long terme et surtout dans la façon d'en décider. Il cherche à savoir dans quelle mesure le parti considéré tient –il compte des contraintes qui pèsent sur ses décisions, sur la façon dont il fixe sa ligne : contraintes de la conjoncture et des problèmes politiques du moment, contraintes économiques et financières internes et contraintes du système international.

Pour Benoît Rihoux, ce courant étudie et analyse le parti « à travers ses décisions à court, moyen ou long terme, et à travers la manière dont ces décisions sont prises, en tenant par exemple plus ou moins compte des contraintes extérieures¹⁷⁰ ».

Dans un monde devenu de plus en plus compétitif, libéral et ouvert, les tactiques et les stratégies des acteurs deviennent des préalables à la survie des partis politiques dans leur société. Comme le rappelait Darwin sur la survivance des plus aptes, les partis sont confrontés à cette dure réalité sans laquelle ils sont appelés à disparaître s'ils ne se dotent pas des stratégies, et des tactiques politiques.

Si les tactiques et les stratégies permettent aux partis de s'adapter à leur environnement, de le modifier et de le transformer, elles leur permettent également d'être

¹⁷⁰B. RIHOUX, *op.cit*, p.17.

actifs sur terrain afin de maîtriser celui-ci et de résister à la répression du régime mais aussi au parti au pouvoir de conserver son pouvoir.

Cependant, les tactiques et les stratégies seules ne font pas les partis politiques. Elles doivent s'intégrer dans un ensemble complet comprenant les autres approches citées ci-haut.

2.1.6. Le courant typologique

Jean Charlot considère que ce courant essaie d'organiser et de hiérarchiser les apports de différents courants qui précèdent avec toutes les difficultés, tous les risques que cela comporte notamment dans le choix des critères. Car pour hiérarchiser les courants, pour dire ce qui est le plus important, il faut trouver des critères significatifs.

Ensuite, il a essayé de distinguer les types des partis. Dans cette catégorie, on trouve la distinction faite par Duverger entre partis de cadres et partis de masses.

Enfin, il éclaire la typologie des systèmes des partis. Ici on considère, non plus le parti pris individuellement, mais les partis pris les uns à côté des autres. On a essayé de classer les systèmes de partis dans leur ensemble national. C'est la typologie selon le nombre et la dimension des partis : parti unique, bipartisme, multipartisme.

Si le multipartisme ainsi adopté présente des avantages, notamment le fait qu'il permet au jeu démocratique de fonctionner dans la diversité, dans un environnement ouvert, compétitif, et régulé, il présente également des inconvénients lorsqu'il n'est pas encadré juridiquement. Et là l'on tombe dans ce que Hérodote appela la timarchie, la timocratie si non l'anarchie.

2.1.7. Le courant socio-économique

Ce courant considère le parti comme l'expression d'une certaine réalité sociale particulière. Dans ce sens, le parti est étudié du point de vue de son électorat, de ses élites politiques selon leur appartenance partisane. A cet égard, ce courant met l'accent sur l'environnement socio-économique et culturel des partis politiques.

S'agissant de l'environnement socio-économique, le parti est étudié également par la géographie électorale, la sociologie électorale, la psychologie politique en vue de maîtriser son électorat et ses élites.

Le financement des partis est une autre dimension de l'environnement socio-économique. A ce titre, les règles applicables au financement des partis et les ressources inadaptées des partis dans l'atteinte de leurs objectifs constituent un des

postulats clés de ce courant. Nicolas Tolini¹⁷¹ en France et Mabilia Mantuba en RDC¹⁷² ont abordé les aspects de financement en tenant compte de cet environnement socio-économique.

2.2. La théorie de composantes des partis de Vincent Lemieux

Considérant que les sept courants développés par Jean Charlot ne parvenaient pas « à relier entre [eux] des propositions empiriques portant sur différents aspects des partis ou des systèmes partisans¹⁷³ », Vincent Lemieux s'est investi avec succès à prendre un nouveau départ qui a abouti à la formulation d'une théorie unificatrice, de description, d'explication et de compréhension des partis politiques.

Dans cette section, nous énoncerons d'abord le contenu de cette théorie, ensuite sa limite et enfin son applicabilité dans le contexte des partis politiques congolais.

2.2.1. Énoncé de la théorie

De manière générale, Vincent Lemieux soutient ceci : « De l'Occident où ils sont apparus d'abord, les partis politiques se sont répandus dans les sociétés non occidentales au cours du XX^{ème} siècle. Même s'il existe actuellement des sociétés sans partis, en particulier là où règnent des militaires, une très forte majorité des Etats sont dirigés, officiellement tout au moins, par des acteurs sociaux qui reconnaissent leur appartenance à un parti. C'est là le moyen de gouvernement qui demeure le plus répandu et que beaucoup d'observateurs de la politique estiment indispensable¹⁷⁴. »

Sa théorie considère qu'un parti politique a trois composantes, ou trois champs où s'exercent les activités des partis. Il s'agit de :

- la composante interne,
- la composante publique,
- la composante gouvernementale.

La première composante, la composante interne, porte sur les interactions entre les citoyens et les gouvernants à l'occasion de l'expression par les individus et les groupes de leurs intérêts et idéologies de même que de l'énoncé par les gouvernants des possibilités politiques.

¹⁷¹ N. TOLINI, *Le financement des partis politiques*, Dalloz, Paris, 2007.

¹⁷² MABIALA MANTUBA et NGOMA BINDA (dir.), *Organisation et fonctionnement des partis politiques en RDC*, Fondation KONRAD ADENAUER, Kinshasa, 2004.

¹⁷³ V. LEMIEUX, *op.cit*, p.21.

¹⁷⁴ *Ibidem*, p.19.

Dans cette composante, les partisans qui participent à l'exercice du contrôle peuvent être considérés comme des sélecteurs. Leur contrôle s'exerce dans la sélection des mandats d'autorités ou de ceux qui seront appelés à les porter.

On distingue parmi les sélecteurs, les simples adhérents, les candidats et les dirigeants. En bref, dans leur composante interne, les partis sont des organisations faites d'adhérents en relation les uns avec les autres. Dans cette perspective, ces adhérents cherchent à contrôler la sélection des mandats et des porteurs de mandat qui donnent une identité au parti. Certains d'entre eux sont des dirigeants, en meilleure position que les autres pour sélectionner les mandats. Les autres sont de simples membres.

La deuxième composante, la composante publique, concerne le recrutement, la nomination et l'élection des candidats. Les partis y sont considérés comme un appareil de légitimation et d'intégration au système politique

Dans cette composante, les partisans agissent à travers des représentants et cherchent à contrôler les mandats : électeurs ou membres de groupes. Les partisans sont en relation avec des acteurs qui occupent des postes de sujets, électeurs ou membres de groupes. Ces partisans sont considérés comme des représentants.

La troisième composante, la composante gouvernementale, a trait à la relève politique, à la formation des majorités et des minorités parlementaires, à la désignation des gouvernants de même qu'à l'élaboration et à l'adoption des projets législatifs : d'où les partis constituent le véhicule du pouvoir.

Dans cette composante, les partisans sont considérés comme des gouvernants. Ils cherchent à contrôler, de l'intérieur ou de l'extérieur, les mandataires et les agents qui définissent les règles visant à la régulation de la collectivité. Cette composante est faite des mandataires des partis et des autres acteurs de l'appareil gouvernemental à l'exception de deux postes principaux d'acteurs qui n'appartiennent pas à un parti donné : les agents gouvernementaux : fonctionnaires, juges, militaires, policiers et les dirigeants des groupes de pression.

De ces trois composantes, une composante sera dite dominante par rapport à une autre quand elle lui impose plus de contraintes qu'elle en reçoit au retour.

Ces trois champs permettent non seulement de circonscrire les partis mais surtout de démontrer que c'est dans leur sein que se posent les problèmes concrets propres à ces organisations. C'est pourquoi l'action posée dans l'une des trois champs se déroule en fonction de celle posée dans les deux autres.

A ce titre, la composante interne transmet, fonctionnellement, des orientations à la composante publique et à la composante gouvernementale. Elle remplit ainsi des fonctions de sélection. La composante publique d'où s'exercent les fonctions de représentation, transmet des médiations aux composantes internes et gouvernementales.

Cette dernière, enfin, transmet des prescriptions vers les composantes interne et publique et remplit ainsi des fonctions de gouverner, c'est – à- dire, la fonction de contrôle du pouvoir.

De ce qui précède, trois possibilités découlent de l'interaction de ces trois composantes.

La première, sur le plan de la composante interne, le parti sélectionne ses positions en fonction de son action dans le public, ou en fonction de son action dans l'appareil gouvernemental. Les positions à tenir face au public ne sont pas toujours celles qui sont réalisables au gouvernement, et inversement celles à prendre dans l'appareil gouvernemental ne sont pas nécessairement populaires dans le public. D'où dans son arène interne, le parti doit concilier les exigences de la représentation avec celles de la gouverner.

La deuxième, concerne la composante publique. Elle consiste à savoir s'il faut rechercher le plus grand nombre d'appuis possibles afin que le parti se trouve en bonne position dans l'appareil gouvernemental, ou vaut-il mieux se limiter à des appuis plus aptes à sauvegarder l'identité du parti ? Ce choix se pose davantage dans les systèmes compétitifs de partis que dans ceux où un parti monopolise la direction du gouvernement.

La troisième enfin, concerne le rôle du parti dans l'appareil gouvernemental. Le parti doit-il gouverner en fonction de ses adhérents ou en fonction de ses électeurs ?

Au regard de ses possibilités, chaque parti a sa propre réponse ; souvent variable dans le temps, les circonstances et selon les leaders. Cette réponse, il la met en œuvre par des relations de contrôle, c'est- à- dire en contraignant son action et celle des autres selon des finalités ou des préférences, qui sont en quelque sorte son « parti pris » face aux trois possibilités principales et aux autres problèmes auxquels il est confronté. C'est cette notion de contrôle, centrale chez cet auteur, qui l'a conduit à proposer une perspective unificatrice en vue de l'étude des partis et des systèmes partisans.

De ces trois composantes, nous nous focalisons sur la composante gouvernementale des partis. C'est celle-ci qui nous permet de cerner la situation de l'ordre politique en RDC, son instauration et son enracinement ou sa perpétuation par l'action gouvernementale dont les acteurs sont membres des partis politiques.

L'action des partis politiques sur le gouvernement a été passée au peigne fin par Richard Rose. Ce dernier précise que « pour que les partis gouvernent vraiment, ils doivent être programmatiques. Nous opposons le caractère programmatique des partis, dans leur composante gouvernementale, à l'opportunisme. Alors que les partis

opportunistes tolèrent une grande variété de situations et de rapports dans la composante gouvernementale, les partis programmatiques misent davantage sur la contrainte¹⁷⁵ ».

2.2.2. Limites de sa théorie

Vincent Lemieux a conçu sa théorie dans une perspective systémique. On sait que celle-ci est l'apanage du monde anglo-saxon. Dans son livre auquel nous faisons référence, il affirme que « l'approche systémique [...] a l'avantage de pouvoir traiter de la complexité et de l'interdépendance, et de concilier un point de vue fonctionnel avec un point de vue structurel¹⁷⁶ ».

Nous situons les limites sur trois plans :

a. Le plan méthodologique

Cet auteur avance qu'« au point de vue structurel, les partis et les systèmes partisans sont faits de trois composantes : la composante interne, la composante publique et la composante gouvernementale, où l'on peut distinguer diverses positions qui sont tenues par les acteurs partisans et d'autres acteurs politiques¹⁷⁷ ».

Et pourtant, dans le contexte de la RDC et de bien des pays encore, les partis politiques déploient une activité diplomatique sans précédent. Ils sont à la recherche de soutiens extérieurs. On voit les politiciens sillonner l'Occident (France, Belgique, Grande Bretagne, Allemagne, Italie, Canada, Etats – Unis) et les pays de la sous région (Angola, Congo Brazzaville, Rwanda, Uganda, Tanzanie, Zimbabwe ainsi que l'Afrique du Sud). On les voit derrière les organisations régionales et internationales. Les partis politiques déploient également une activité épistolaire importante destinée à l'ONU et à bien d'autres organisations internationales.

En plus, ils sont en contact permanent avec les ambassades et celles – ci déploient des soutiens divers envers eux.

Cette composante diplomatique des activités des partis politiques n'a pas été prise en compte par l'auteur. Et pourtant dans les partis, on trouve des membres chargés des relations extérieures. Ainsi cette dimension déborde le cadre structurel qu'il a préconisé. Telle sera l'une des innovations que cette dissertation doctorale aura le mérite de s'approprier.

¹⁷⁵ R. ROSE, cité par V. LEMIEUX, *op.cit*, p.152.

¹⁷⁶ V. LEMIEUX, *op.cit*, p.33.

¹⁷⁷ *Idem*.

b. Sur le plan épistémologique

Cette théorie est un produit de l'école systémique et pourtant, dans ce travail, nous recourons essentiellement à la dialectique.

c. Sur le plan international

Cette théorie peut être appliquée aisément dans les pays de vieille démocratie (pays dominants) alors que dans les pays dominés par l'impérialisme et la mondialisation, elle nécessite de réajustement au regard des limites qui précèdent.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de scruter d'abord les concepts essentiels et définir des concepts clés ainsi que quelques concepts connexes de ce travail et ensuite examiner les théories partisans retenues pour ce travail.

Il s'agit de concepts tels que parti politique, culture politique, ordre politique ; qui ressortent directement du titre de notre dissertation dont il était question de délimiter les acceptions des termes en premier lieu. Cet exercice était pour nous l'occasion d'éclairer la lanterne de nos lecteurs.

Nous avons examiné la deuxième section relative au cadre théorique sinon explicatif de notre étude. Il a été question de scruter la théorie de Jean Charlot avec ses différents courants et celle de Vincent Lemieux pour expliquer les partis politiques en RDC.

Concernant la théorie de Jean Charlot, nous avons privilégié les courants fonctionnel et stratégique que nous avons considérés comme courants principaux malgré quelques tentatives d'explication pour les autres courants de pensée.

Tandis que pour Vincent Lemieux, sa théorie nous a permis de comprendre d'une part, la participation des partis politiques aux gouvernements de la Troisième République : Partis gestionnaires PALU et PPRD et d'autre part, la marginalisation des partis protestataires : UDPS, MLC et UNC.

Chapitre deuxième

CADRE HISTORIQUE ET JURIDICO-POLITIQUE DES PARTIS POLITIQUES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Avant d'entrer dans le vif du présent chapitre, rappelons brièvement que le chapitre premier a relevé les concepts fondamentaux de notre dissertation ainsi que les théories y relatives. Dans ce deuxième chapitre, composé de trois sections, nous allons examiner dans un bref aperçu, l'évolution des partis politiques en RDC. C'est dire que nous allons tour à tour aborder dans la première section le cadre historique des partis politiques tandis que la deuxième portera sur le cadre juridique et politique de l'exercice des activités partisanes. La troisième sera consacrée au cadre institutionnel et à l'analyse de la participation des partis politiques dans les institutions politiques centrales de la République sous la troisième République.

Cette perspective participe à l'application de la méthode structuraliste constructiviste dans la mesure où nous voulons retracer la genèse des partis politiques ainsi que leur structuration. Elle nous renvoie également à la dialectique à travers la loi de la contradiction et celle de l'action réciproque.

Section 1. Cadre historique des partis politiques en RDC

Cette section est subdivisée en sept sous-sections suivantes : *primo*, la naissance et l'évolution des partis politiques en RDC avant l'indépendance ; *secundo*, l'évolution des partis politiques sous la 1^{ère} République ; *tertio*, l'évolution des partis politiques sous la 2^{ème} République ; *quarto*, l'évolution des partis politiques pendant la transition 1990-1997 ; *quinto*, les partis politiques sous l'AFDL ; *sexto*, les partis politiques sous la transition « 1+4 » ; *septimo*, évolution des partis politiques sous la 3^{ème} République. Commençons par la première.

1.1. Naissance et évolution des partis politiques dans le champ politique congolais avant l'indépendance

La colonisation est une période où le champ politique congolais ne connaît presque pas les partis politiques. Les acteurs politiques restent les colonisateurs. La naissance des partis politiques en RDC s'inscrit dans la dynamique des perspectives de l'indépendance même si le pouvoir colonial avait pris tardivement la résolution de laisser la gestion de la chose publique aux Congolais. Mais, bien avant cela, il a fallu un exercice démocratique d'appropriation de la gestion de la chose publique au niveau de la base au mieux de changer l'habitude des acteurs politiques

congolais qui étaient jusque là sous la domination coloniale.

Voici comment cela s'est passé concrètement. Avant l'indépendance de la RDC, la vie politique moderne, animée par les partis politiques était quasi inexistante pour les Congolais qui étaient sous le régime de la colonisation belge. Mais bien d'auteurs soutiennent la thèse selon laquelle les partis politiques en RDC sont nés de la mutation des associations tribales en partis politiques. Ce qui est tout à fait vrai pour la majorité des partis nés avant l'indépendance.

Bien que créé depuis 1950, l'ABAKO est considérée comme le tout « premier vrai parti politique congolais » et l'Association « fondatrice de nationalisme congolais militant » selon Crawford Young¹⁷⁸, mais elle est restée soumise à la rigide législation coloniale relative au droit des associations. La Charte coloniale du 18 octobre 1908 interdisait aux Noirs de cette époque de se livrer à des activités politiques. Celles - ci étaient jugées susceptibles de mener à des revendications et à des contestations, contre le pouvoir établi. C'est donc le silence politique qui régna au Congo, depuis 1885 avec l'EIC de Léopold II. Bien que les Congolais opposassent une certaine résistance à l'ordre colonial, les premiers signes d'expression politique vigoureuse ont été à la suite de la rédaction du manifeste de la *Conscience Africaine* de 1956 par ceux que l'on considère comme les premiers intellectuels congolais, à savoir Joseph Malula, Joseph Ngalula, Joseph Ileo, etc. et le contre-manifeste des autres intellectuels congolais réunis au sein de l'ABAKO en 1957, à savoir Joseph Kasa-Vubu, Thomas Kanza, Diomi, Kini etc. Ces manifestes politiques, bien que réclamant l'émancipation de l'homme congolais, réclamaient également des élections pour une bonne représentativité au niveau des institutions existantes, mais aussi pour apprendre aux Congolais le sens de responsabilités administrative et politique.

Les revendications politiques observées dans d'autres pays d'Afrique, et l'éveil de la conscience des Congolais ont poussé l'administration coloniale à revoir sa politique de domination dans la colonie et de procéder à une ouverture démocratique en publiant le Décret du 26 mars 1957; instituant le statut de villes et organisant l'administration de la vie urbaine au Congo. Au travers de ce décret, il est accordé donc aux Congolais l'autorisation d'élire librement leurs dirigeants communaux. C'est alors qu'apparaît l'effervescence de manière claire et forte. Les consultations municipales de 1957, qui étaient simplement limitées aux villes de Léopoldville (Kinshasa, le 8 décembre), d'Elisabethville (Lubumbashi, le 22 décembre) et de Jadotville (Likasi, le 22 décembre), ainsi que les élections législatives de mai 1960 en préparation de l'accession du pays à l'indépendance, ont donné lieu à l'entrée en scène d'une

¹⁷⁸ C. YOUNG, *op.cit*, p.152.

douzaine de partis politiques reconnus par l'administration coloniale. Ce sont :

- l'ABAKO, (créée en 1950, dirigée par Joseph Kasa-Vubu, Gaston Diomi, Daniel Kanza),
- l'Action Socialiste (créée en 1957 comme prolongement du parti socialiste belge, devenu Parti du Peuple, dirigé par Cyrille Adoula) ;
- l'Union Congolaise (créé à Elisabethville en 1957 par Gabriel Kitengie et A. Rubbens, un avocat belge) ;
- le Centre de Regroupement Africain (CEREA, créé en Août 1958 par Anicet Kashamura, Weregemere, Bisukiro) ;
- le Mouvement National Congolais (MNC, octobre 1958, Patrice Lumumba, Christophe Gbenye) ;
- la Confédération des Associations Tribales du Katanga (CONAKAT, octobre 1958, Moïse Tchombé, Godefroid Munongo) ;
- le Parti Solidaire Africain (PSA, avril 1959, Antoine Gizenga, Cléophas Kamitatu) ;
- le Mouvement National Congolais - Kalonji MNC/K (juillet 1959, Albert Kalonji) ;
- le Parti National du Peuple (PNP, novembre 1959, Paul Bolya, Dericoyard);
- l'Association Générale des Baluba du Katanga (Balubakat, novembre 1959, Jason Sendwe);
- l'Union des Mongo (Unimo, janvier 1960, Justin Bomboko, Eugène Ndjoku) ;
- le Parti de l'Unité Nationale (PUNA, mars 1960, Jean Bolikango) ⁽¹⁷⁹⁾.

En guise d'appréciation critique, le professeur C. Young ⁽¹⁸⁰⁾ énumère un certain nombre de facteurs déjà présents dans l'histoire des partis avant l'indépendance, qui auguraient leurs difficultés à devenir un élément permanent et vital du processus politique. Il s'agit notamment des facteurs suivants :

- le manque de temps nécessaire pour construire le parti ;
- le manque de temps et de technique pour choisir ses leaders ;

¹⁷⁹P. NGOMA BINDA, *op.cit.*, p.475.

¹⁸⁰ C. YOUNG, C., cité par T. BAKAJIKA BAKAJIKA, *Partis et société civile du Congo/Zaire. La démocratie en crise : 1956 – 65 e & 1990 – 97*, L'Harmattan, Paris, 2004, p. 93.

- la subordination des objectifs d'une organisation à long terme à l'impérieuse nécessité de gagner les élections de mai 1960 ;
- la fragmentation de beaucoup de partis ;
- les liens ethniques ;
- la lourde hypothèque des folles promesses électorales, etc.

Tout cela, et bien d'autres facteurs encore, faisaient entrevoir pour l'avenir, une difficile période de réajustement et de réorganisation ^(181.) des partis politiques.

De diverses manières, les partis comme premiers agents dans le champ politique congolais ont joué un rôle déterminant dans la désignation des futurs dignitaires. En effet, à la suite de l'obligation de présenter une liste de candidats rangés par ordre préférentiel, ils ont réalisé une sélection décisive. Dans les régions où il y avait une véritable activité politique, les partis ont joué un rôle capital dans la désignation des hommes qui allaient remplacer les Européens dans le futur Etat indépendant, en particulier dans l'administration territoriale. Dès le mois d'août 1960, les partis furent absorbés par la machine de l'Etat et par les nominations aux postes administratifs. Ceci fut un prélude à l'évolution des partis politiques sous la 1^{ère} République.

1.2. Evolution des partis politiques dans le champ politique congolais sous la 1^{ère} République et transposabilité de l'ordre ancien.

Les activités des partis politiques sont examinées ici depuis le 30 juin 1960, jour de l'indépendance de la RDC, jusqu'au 24 novembre 1965. Pendant cette période, les partis politiques ont traversé les situations variées du fait de l'impréparation politique et de l'immaturité politique des acteurs en présence qui ont contribué à la situation chaotique que le pays a traversé. Au lieu d'imprimer un nouvel ordre politique, ces partis vont procéder à la reproduction sinon à la perpétuation de l'ordre ancien par le mécanisme de transposabilité. Pour Bourdieu, « l'habitus, en tant que disposition générale et transposable, réalise une application systématique et universelle, étendue au-delà des limites de ce qui a été directement acquis ... Il est l'ensemble des pratiques d'un agent (ou de l'ensemble des agents qui sont le produit de l'application de schèmes identiques (ou mutuellement convertibles) et systématiquement des pratiques constitutives d'un autre style de vie¹⁸² ».

Il sied de noter qu'après l'indépendance, les quatorze anciens partis politiques dont douze sont l'émanation de la mutation des associations tribales, ont

¹⁸¹ C. YOUNG cité par T. BAKAJIKA BAKAJIKA, *op.cit*, p. 94.

¹⁸² S. CHEVALLIER et C. CHAUVIRE, *op.cit.*, p.159.

continué d'exister et ce sont eux qui ont été les principaux agents -compétiteurs politiques pour la relève de l'ordre institutionnel colonial. La loi Fondamentale du 19 mai 1960 les a reconnus comme tels et ils ont présenté les candidats aux élections législatives organisés en mai 1960.

Dans leur gestion du pays, les partis politiques de la première heure n'ont favorisé ni la paix, ni la tranquillité, ni instaurer un nouvel ordre politique attendu par la population. Mais au contraire, le conflit entre le groupe pro-occidental (groupe de Binza) et les nationalistes lumumbistes, tous deux cartels politiques, plongea le pays dans une crise institutionnelle aiguë et bafoua la constitution à maintes reprises. Ceci sans compter les velléités sécessionnistes de Tshombe et de Kalonji, la main mise de l'Occident pour le contrôle du Congo.

Dans ce contexte d'imbroglie politique, les partis qui avaient instrumentalisé l'ethnicité ont baigné dans ce bassin de confusion et de crise. Malgré cette confusion politique, les partis existant ont fonctionné comme tel sans un programme politique clair et un projet de société pour la promotion du bien-être collectif, mais plutôt sur base des considérations partisans et ethniques de leurs dirigeants.

De 1962 à 63, l'activité politique au niveau des provinces fut donc marquée par la perspective électorale qui obligeait les leaders provinciaux à s'organiser en vue de participer efficacement à la lutte. En dehors de cette préoccupation conjoncturelle, les partis ne remplirent guère leur rôle d'éducateurs politiques¹⁸³.

Cependant, la constitution du 1^{er} août 1964 (dite Luluabourg) qui remplace la Loi fondamentale de 1960, a maintenu aussi le multipartisme sinon le pluralisme politique. Ce qui est une suite logique d'autant plus que la Commission de Luluabourg était constituée par les représentants des partis politiques. Cette dernière a travaillé pendant 100 jours pour produire une nouvelle Constitution (janvier-avril 1964 après avoir ajourné la session parlementaire de mars). Ainsi, plusieurs partis politiques seront créés, parmi lesquels figure le Parti Lumumbiste (PALU), car créé le 22 août 1964. A cette époque, le pays comptait déjà une quarantaine de partis.

Mais le contexte politique troublé par les acteurs politiques eux-mêmes et la manipulation extérieure ne permet ni d'asseoir une démocratie réelle ni de promouvoir l'émancipation des partis politiques à cause de la transposabilité de l'habitus colonial. Ainsi, dans cette situation d'hyperpolitisation, les partis politiques seront neutralisés le 24 novembre 1965 à la suite du coup d'Etat militaire par lequel le Haut Commandement Militaire a pris le pouvoir. Le Président de la République qui l'a mis en place s'est approprié des pouvoirs spéciaux confirmés

¹⁸³ C. YOUNG, C., cité par T. BAKAJIKA BAKAJIKA, *op.cit*, p. 93.

par l'ordonnance-Loi n° 65 – 7 du 30 novembre 1965.

En effet, ce coup d'Etat du 24 novembre 1965 trouve sa justification par le fonctionnement conflictuel des institutions politiques et le comportement des acteurs politiques qui ne placent pas l'intérêt supérieur de la nation au centre de leurs préoccupations. Ce dysfonctionnement est à la base de la grande crise qui a opposé le Président de la République et le Gouvernement, d'une part, et le Président de la République et le Parlement, d'autre part. Mais au centre de cette crise, il y a des intérêts partisans.

Tshombe remplace Adoula à la Primature et son Gouvernement est parvenu à mettre fin à une grande partie de la rébellion, le pays semble être pacifié. Sur le plan politique, il a le vent en poupe et son mouvement politique qui l'a créé pour la cause, la CONACO devint très populaire. Mais, il croise le fer avec le FDC créé par Nendaka du Groupe de Binza qui est au pouvoir.

En effet, le nouveau Premier Ministre fut le leader du parti sécessionniste, la CONAKAT, qui va se transformer en Convention Nationale Congolaise (CONACO) à la suite d'un congrès tenu en février 1965 à Luluabourg. Il s'agit en somme d'un regroupement d'une cinquantaine de partis et associations tribales qui, grâce à un subtil jeu d'alliances, va obtenir une majorité de 122 sièges sur 167 à la Chambre de députés. L'opposition était constituée par le Front Congolais pour la Démocratie (FDC), une coalition hétéroclite, constituée par le Groupe de Binza, dirigé notamment par Bomboko, Nendaka...(184)

Conformément à la nouvelle Constitution promulguée, les élections devraient avoir lieu pour trouver les animateurs devant gérer les nouvelles institutions de la nouvelle République, ainsi les partis politiques s'organisèrent pour participer auxdites élections, mais cela sera sans conséquence pour le pays.

En effet, après les élections législatives de 1965 qui connaissent la participation massive des partis politiques, c'est la CONACO de Tchombe qui remporte largement la victoire. Les deux Chambres sont constituées, mais il faut élire le Président du Sénat. Kalonji de la CONACO, ancien Président du Sénat, se voit damer le pion par le candidat Sylvestre Mudingayi soutenu par le Groupe de Binza, alors minoritaire. Tchombe et tout son groupe boudent cette élection de Mudingayi comme Président du Sénat. Mais Tchombe n'en fait pas grand problème et il n'attend que les élections présidentielles parce qu'il a la majorité au Parlement. En cela, il est rassuré de rafler soit la primature ou soit la Présidence de la République. Mais, il mise plus sur la magistrature suprême. Pour le Groupe de Binza, il faut écarter tout de suite Tchombe du pouvoir car la confusion

¹⁸⁴ J. DJOLI ESENG' EKELI, « Les partis politiques dans l'évolution politique et constitutionnelle congolaise de 1960 à 2010 », in *Congo – Afrique n° 447*, pp. 593-618. Tiré de www.Congo – Afrique du 2 novembre 2010.

viendrait suite sa révocation en tant que Premier Ministre à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire du Parlement réuni en Congrès, le 13 octobre 1965, par le Président de la République.

Le Chef de l'Etat se fondait sur le fait que les Chambres ayant été constituées, le Gouvernement de Transition devait à son tour, présenter sa démission. Par contre, le Premier Ministre Tchombe estimait, quant à lui, que le Président de la République était lui aussi « transitionnaire » dès la promulgation de la nouvelle Constitution. Par conséquent, il revenait plutôt au Chef de l'Etat définitif de nommer le Gouvernement définitif. Les institutions de l'Exécutif devaient prendre fin en même temps.

Pour le bloc CONACO, il ne revenait pas à un Président de la République transitionnaire de nommer un Gouvernement définitif ; surtout qu'à l'occasion de ce même discours, le Président de la République annonça la nomination d'un minoritaire (FDC), en la personne d'Evariste Kimba, un ancien collaborateur de Tchombe et de la même province que lui, juste pour les opposer et créer la confusion politique.

Le 5 novembre 1965, la Chambre des députés adopte une motion par laquelle elle affirmait que l'acte posé par le Chef de l'Etat en limogeant le Premier Ministre du Gouvernement de la transition et en nommant un second Gouvernement de transition non seulement constituait un refus caractérisé à se plier au jeu démocratique, mais surtout un acte anti-constitutionnel.

Le Président de la République envoie au Parlement les ordonnances nommant Kimba de FDC et son Gouvernement et lui autorise à s'y présenter pour y être investi.

Les deux Chambres réunies en Congrès le 14 octobre, rejettent les ordonnances présidentielles et son Gouvernement est réputé démissionnaire. Le lendemain, après des consultations unilatérales, le Président Kasa Vubu chargea à nouveau Evariste Kimba du groupe parlementaire minoritaire de former une autre équipe ministérielle.

A la suite de cette conspiration politique, la tension politique est à son comble dans la capitale où circulait le bruit persistant d'un imminent coup d'Etat d'inspiration belge, en faveur de Tchombe. C'est dans cet environnement que le Haut-Commandement de l'Armée, avec le Lieutenant – Général Joseph Désiré Mobutu en tête, s'empara du pouvoir dans la nuit du 24 au 25 novembre 1965, lui qui venait d'être nommé 48 heures avant Lieutenant-Général par le Président de la République afin de l'apaiser. Sa réaction était dictée par le réalisme politique. C'est pourquoi, il intervient au moment où le pays était au bord de l'embrasement à cause de l'hyperpolitisation et l'imbroglio institutionnel en écartant de la scène politique les acteurs politiques et en proposant un mandat de 5 ans dans un régime fort et militarisé.

Après cette décision de l'Armée, plusieurs personnalités parmi lesquelles Tchombe, adressent des messages de soutien au Lieutenant – Général Mobutu, la CONACO croyait que l'opération avait été menée pour lui permettre de revenir au pouvoir.

A ce sujet, Mobutu tente d'expliquer son forfait en disant que « de nouvelles élections, en mars 1965 avaient à nouveau déchaîné les passions. En juillet, on essuie les plâtres d'une nouvelle constitution. Surtout, les grandes manœuvres pour l'élection présidentielle prévue pour novembre commencent. Tous ces événements occupaient fort nos politiciens qui n'avaient plus de temps pour se pencher sur la situation d'un pays exsangue, au bout de cinq ans de guerre. En octobre, le président Kasa-Vubu destitue le Premier ministre Tchombe et désigne à sa place Kimba. Mais le Sénat et la chambre, manœuvrés par Tchombe, refusent cette nomination. Le président s'entête ... La situation était explosive : Tchombe avait réussi à s'acquérir une réelle popularité, tandis que Kasa-Vubu restait respecté par une large part de l'opinion¹⁸⁵ ».

Le coup de force du Lieutenant-Général Mobutu et du Haut commandement militaire, au lieu d'être critiqué à cause de son caractère anti-constitutionnel mettant en péril le processus démocratique enclenché dès l'adoption de la constitution de Luluabourg de 1964, dont les élections du mois de mars en sont les résultats, est étonnement accepté par les deux chambres du parlement réunies en congrès. Et ce parlement va investir le gouvernement issu du coup d'Etat. Par cet acte, il avalise l'arbitraire.

Tchombé, écarté du pouvoir et ayant la majorité parlementaire, va également cautionner cet assassinat de la démocratie en présentant ses félicitations à Mobutu pour ce Coup d'Etat. Il est surpris de la suite.

A ce sujet, écrit-il, « alors que tout le monde pense que le général fait un Coup d'Etat pour revenir à la légalité et pour organiser les élections présidentielles, on apprend soudain qu'il annule tout et qu'il prend la présidence pour cinq ans, ce général qui disait toujours ne jamais faire de politique en prend étrangement le goût¹⁸⁶ ».

Investi des prérogatives constitutionnelles, le Président de la République, le lieutenant - Général Mobutu va, d'entrée de jeu :

- décréter un régime d'exception, par l'ordonnance n°7 du 30 novembre 1965,
- s'octroyer également les prérogatives de signer les ordonnances - lois comme actes législatifs devant être validés par le Parlement,

¹⁸⁵ MOBUTU SESE SEKO, *Dignité pour l'Afrique*, éd. Albin Michel, Paris, 1989, p.65.

¹⁸⁶ M. TCHOMBE, *Quinze mois de Gouvernement du Congo*, éd. la Table Ronde, Paris, 1966, p.132.

- retirer la sûreté nationale du Ministère de l'intérieur pour celui de la Défense dont il est titulaire en vue de s'assurer du contrôle effectif du pouvoir dont les piliers sont l'armée et les services de renseignement,
- déclarer tout haut la fin de la démocratie et surtout du multipartisme et l'instauration d'un régime autocratique.

Ngoma Binda fait une autre lecture de l'évolution partisane de cette période. Ainsi, note-t-il : « L'effervescence politique est débordante. Pour justifier sa prise de pouvoir, Mobutu dénoncera le nombre, excessif à ses yeux, de 44 partis existants dans le pays. Et selon C. Young, la scène politique congolaise comptera une centaine de partis politiques en 1965¹⁸⁷. »

On retiendra aussi que les partis politiques de l'indépendance sont caractérisés par une forte coloration ethnique explicable par l'origine des leaders, la tradition d'associations ethniques et scolaires encouragées par l'administration coloniale, et par les difficultés à s'étendre considérablement sur un territoire national extrêmement vaste et aux infrastructures limitées.

On notera également que les divergences de vues ainsi que les ambitions d'accès à la tête des partis ou au pouvoir étatique, étaient ensuite grandes au sein de ces partis de la première heure, et cette situation a conduit à plusieurs scissions des partis politiques. C'est ainsi que Daniel Kanza s'est détaché de l'ABAKO pour créer le *Muinda Bakongo* ; Albert Kalonji a quitté le MNC pour créer son aile politique, le MNC Kalonji qui a porté son nom, tout comme le fit Nendaka; le CEREA se demembra également en trois ailes (Kashamura, Weregemere, Bisukiro).

Comme on peut s'en rendre compte, l'évolution des partis politiques sous la première République s'est déroulée dans un contexte extrêmement difficile. Les partis embrigadés par la pesanteur ethno-tribale et le démon de scission, n'ont pas permis d'asseoir un ordre démocratique différent de l'ordre colonial marqué par l'expropriationnisme des dirigeants. L'ordre politique ancien a continué avec le phénomène partisan de la première république. Les acteurs se sont plus préoccupés de leurs intérêts qu'à ceux de la nation. C'est ce qui explique pourquoi le pays était tombé dans l'anarchie et le chaos que Mobutu a appelé la « congolisation », et au banc des accusés se trouvent les partis politiques. Raison pour laquelle, il a profité pour mettre fin à la vie des partis politiques et asseoir un régime militaire fort qui ébranlera pratiquement la démocratie et instaurera la dictature. Cette aversion nous amène à l'examen des partis politiques sous la 2^{ème} République.

¹⁸⁷ P. NGOMA BINDA, *op.cit.*, p.475.

1.3. Evolution des partis politiques sous la deuxième République

La situation des partis politiques pendant la deuxième République va du 24 juin 1967 ⁽¹⁸⁸⁾ au 24 avril 1990. Déjà, avec le deuxième coup d'Etat du 24 novembre 1965, le premier étant intervenu le 14 septembre 1960, le Président Mobutu déclara tout haut qu'il avait mis fin à la vie des partis politiques et instauré le régime militaire pendant cinq ans. Mais deux ans après, en 1967, il va renouer avec la vie partisane à travers le MPR qui voit le jour sous les cendres de Corps des Volontaires de la République, « CVR » en sigle. En prenant le pouvoir, il avait dit qu'il dirigerait le pays pendant cinq ans sans l'existence de partis politiques qu'il qualifiait des auteurs de troubles. Cependant, après deux ans seulement, il renoua avec les partis politiques parce qu'il réalisait que le régime militaire ne pouvait pas encadrer efficacement les masses. Le régime militaire ne pouvait pas propager une idéologie politique adéquate. D'où la résurgence partielle des activités partisans après une période d'interdiction formelle.

En effet, le Mouvement Populaire de la Révolution né à la cité de la N'sele, cité rebaptisée cité du parti, a précédé la Constitution du 24 juin 1967 qui a institué le multipartisme à deux partis. Les autorités de l'époque avaient abandonné cette démocratie bipartiste au profit du monopartisme qui fut institué lors du premier congrès ordinaire du MPR, congrès qui consacrait ce parti comme unique institution de la République après la modification de la Constitution de 1967 et la signature de la Loi n° 70-001 du 23 décembre 1970.

Il y a lieu de noter que sous la deuxième République, la RDC n'a pas seulement connu le monopartisme, il y a eu aussi d'autres partis qui ont vu le jour durant cette période même si le régime ne les reconnaissait pas comme tels par sa philosophie de pensée unique. Mais, les faits sur terrain ont démontré que certains partis sont nés durant cette période. C'est pourquoi Mabilia Mantuba considère que sous la Deuxième République, l'on a connu deux types de partis politiques à savoir : le parti du monolithisme et les partis de la résistance à la dictature. Commençons par le parti du monolithisme.

1.3.1. Le parti du monolithisme

Dans cette sous-section, nous verrons successivement l'édification et le fonctionnement du parti, sa constitutionnalisation et sa légitimation ainsi que son institutionnalisation et sa consécration comme institution extra étatique.

¹⁸⁸ Il sied de rappeler que la constitution de 1967 avait prévu deux partis politiques.

1.3.1.1. Edification et fonctionnement

Quand le Lieutenant-Général Joseph Mobutu prend le pouvoir, par coup d'Etat, le 24 novembre 1965, il supprime tous les partis politiques qu'il juge moins nécessaires pour la cohésion nationale, la paix et le développement du pays à l'occasion de son discours à la nation du 12 décembre 1965. Deux ans après, la Constitution qu'il promulgue le 24 juin 1967 donne alors la possibilité d'un pluralisme politique limité à deux partis politiques seulement en son article 4. C'est –à-dire, le pays ne peut en avoir plus de deux. Il y est stipulé ceci : « *les partis concourent à l'expression du suffrage. Il ne peut être créé plus de deux partis dans la République. Les partis s'organisent et exercent leurs activités librement. Ils doivent respecter les principes de souveraineté nationale, de la démocratie et les lois de la République* ».

Le 20 mai 1967, il crée le *Mouvement Populaire de la Révolution* (MPR), et publie le Manifeste de la N'Sele, texte cardinal qui donne les statuts, le projet de société et la doctrine du nouveau parti. Nourri aux idées du socialisme scientifique après un long voyage effectué en Chine et en Roumanie, le Président Mobutu viendra instituer le système monopartiste. Le MPR devient ainsi un Parti-Etat en 1983. Comme conséquence, tout citoyen, vivant ou à naître, en fait partie, obligatoirement. Le parti coïncide avec l'Etat et a préséance sur les institutions étatiques. Le Président de la République l'est au nom de sa qualité de Président du Parti-Etat. Il est donc Président du parti et Président de la République. Il en est ainsi dans toutes les structures. Le chef d'entreprise est en même temps chef sectionnaire du parti au sein de l'entreprise.

Les institutions sont dédoublées, et les dépenses multipliées, car les responsables sont rémunérés pour leur double qualité ou fonction. Le contrôle des dépenses de l'Etat ne se fait guère, sinon de manière parfaitement complaisante. La dictature imposée sur le pays se retrouve ou, mieux, commence au sein du parti. Le Président-Fondateur est le seul à décider, en prenant principalement appui sur les conseils relatifs à la sécurité de son pouvoir, à son prestige personnel à l'extérieur du pays, et à l'aisance de ses proches collaborateurs du Comité Central, du Bureau Politique, des Sections et Sous-Sections du parti-Etat¹⁸⁹.

1.3.1.2. Constitutionnalisation et légitimation du monopartisme

Le monopartisme en RDC a été constitutionalisé et a permis d'asseoir un régime dictatorial refusant toute contradiction et opposition. La stratégie de la dictature est celle de légitimer le pouvoir pour régner et assujettir la population et la classe politique, surtout museler ces derniers. Mais elle ne peut évoluer sans l'expression de la volonté

¹⁸⁹ P. NGOMA BINDA, *op.cit*, pp. 476-477.

générale exprimée dans la constitution de Luluabourg plusieurs fois violée. Cette dernière est devenue encombrante. Elle qui prévoyait le régime parlementaire et pluraliste, sur terrain, elle fait fonctionner un régime d'exception, mais de nature présidentieliste où les partis politiques sont mis en congé. Il faut pour le nouveau pouvoir concevoir la sienne qui s'adapte avec son régime politique : c'est la constitution dite du 24 juin 1967. Elle est au départ démocratique en consacrant le bipartisme dans un régime présidentiel. Ensuite, elle devient dictatoriale quand elle refuse le multipartisme et institutionnalise le monopartisme incarné par le Mouvement populaire de la Révolution comme l'unique parti et unique institution du pays et accorde au Président Fondateur du parti tous les pouvoirs traditionnels de l'Etat. C'est la loi n°70-001 du 23 décembre 1970 conçue à l'issue du premier congrès ordinaire du MPR qui vient modifier la Constitution, spécialement l'article 4, et institue le MPR comme l'unique parti politique de la République du Zaïre (RDC).

En 1974, interviendra une autre modification pour renforcer la position du parti au sein de l'Etat, il s'agit de la révision intervenue à la suite de la loi n°74/020 qui transformera d'office les institutions politiques de l'Etat en organes du parti. Dans l'exposé des motifs de cette Constitution, nous pouvons lire : *« toutes les anciennes institutions politiques sont devenues des organes du Mouvement Populaire de la Révolution fonctionnant sous la responsabilité, la direction et la présidence du Président du Mouvement Populaire de la Révolution. Le Président du Mouvement Populaire de la Révolution a la plénitude du pouvoir »*.

Comme on peut se rendre compte, le régime dictatorial s'est servi de modifications intempestives de la Constitution pour réaliser son assise politique. Cette dernière a été revisitée plus ou moins dix sept fois dans l'unique but de renforcer les pouvoirs du Chef de l'Etat.

1.3.1.3. L'institutionnalisation et la consécration du MPR comme institution extra-étatique ou « parti-Etat »

Après avoir suspendu les partis politiques, le nouveau régime mit sur pied un parti politique que lui-même appellera mouvement des masses en 1967, le Mouvement Populaire de la Révolution. A la suite de son premier congrès en 1970, celui-ci sera retenu comme l'unique institution du pays ouvrant ainsi le pays dans la pensée unique et le monolithisme où aucune opposition ne sera non seulement tolérée mais également sévèrement réprimée.

Par la suite, cette institution (le MPR) se verra portée au dessus de l'Etat non suivant les dispositions constitutionnelles mais plutôt par la décision n°32/CC/83 du

Comité Central prise le 1^{er} avril 1983 en réaction de la création de l'UDPS. Cette décision était prise dans l'optique de faire du Président de la République président à vie en tant que fondateur de ce parti et noyer l'UDPS. Cette décision place par conséquent le MPR au-dessus de l'Etat. Elle en fait l'unique source de pouvoir et de légitimité. Ce point de vue a été verrouillé dans la constitution où on pouvait lire expressément : « Le Mouvement Populaire de la Révolution est la Nation zaïroise organisée politiquement. Sa doctrine est le Mobutisme. Tout Zaïrois est membre du mouvement populaire de la Révolution (art.33).

Le Président du Mouvement Populaire de la Révolution, Président de la République, est l'organe central de décision et de contrôle des activités du Mouvement Populaire de la Révolution (art. 35). Le Président du Mouvement Populaire de la Révolution est de droit Président de la République (art.36)¹⁹⁰. »

Le Président de la République en tant que Président fondateur du Parti se retrouve dès lors au-dessus d'un Etat englouti par le parti. Il est lui même l'unique source du pouvoir et de légitimité. Il décide de tout car le MPR est son parti, puisque dans ce parti se trouve l'Etat congolais. De ce fait, il embarque tout le monde dans ses idéaux définis dans le Mobutisme que vous le vouliez ou pas, « tout Zaïrois est membre du MPR » (*Olinga, olinga te, ozali kaka na MPR* (cf. art. 33) parce qu'il est lui, « le père de la nation ». Le président va prononcer son discours à la nation, toujours en réaction épidermique à la création de l'UDPS en disant en lingala : « *Tolingi Zaïre, liboke moko, lisanga moko, tata boo ? (la population répond : moko) ; ekolo boo ? (la population répond : moko), mokonzi boo ? (la population répond : moko), parti boo ? (la population répond : moko)*¹⁹¹. »

Il ressort clairement que tout ceci fut adopté pour renforcer le monolithisme du MPR, son assise et son monopole sur la scène politique congolaise. Toutefois, notons que malgré ce monopole, les partis de résistance à la dictature n'ont pas failli. Ils se sont organisés et manifestés.

1.3.2. Les partis de la résistance à la dictature

La deuxième République, bien que caractérisée par le règne du monolithisme, a connu également l'existence des partis politiques qui ont défié ce régime et ont évolué dans la clandestinité parfois à ciel ouvert. Ces partis ont évolué non dans le contexte du pluralisme autorisé, mais dans celui de résistance contre la dictature du monolithisme du MPR. On en compte cinq principaux: PALU, PRP, FNLC, MARC et UDPS.

¹⁹⁰ *Constitution de la République du Zaïre de 1988.*

¹⁹¹ Ceci pour dire que nous voulons au Zaïre, un seul pays, un seul parti, et un seul chef ; pour juste signifier qu'il n'y a pas de place au multipartisme. C'est la réaction réservée à la création de l'UDPS.

En effet, les frustrations et insatisfactions qui couvent depuis le coup d'Etat culminent en 1977 et 1978 par les deux "guerres du Shaba" menées par les ex-gendarmes katangais avec, à la tête du mouvement, Nathanael Mbumba. Une idée de libéralisation de la vie politique intervient. Des élections législatives relativement libres sont organisées dans le contexte de monopartisme. Bien que la constitution n'autorise qu'un seul parti politique dans le pays, une brèche de liberté est néanmoins ouverte où la population est appelée à élire ses dirigeants devant faire partie non seulement du Conseil législatif (Parlement), mais aussi ceux des autres organes du parti à savoir : le Bureau politique et le Comité central.

Même le Président de la République lui-même s'en est rendu à l'évidence, à son corps défendant, au point de reconnaître, en 1977, la nécessité de « *moraliser et de démocratiser la vie politique du Zaïre* ». Ces déclarations ont eu des répercussions insoupçonnées dans beaucoup de domaines de la vie politique... La population et la presse, longtemps muselées, en profitent pour user d'un droit que le Zaïre n'avait plus connu depuis bien longtemps : la liberté et la parole¹⁹².

Mais, de surcroît, cette expérience à double face ne dure que deux années. Démonstrations, on ne peut plus évidente, de la compréhension divergente du terme démocratie par le pouvoir d'un côté et par les membres de la cité de l'autre¹⁹³.

Avec une habileté mémorable, le pouvoir récupère la situation et choisit de caresser l'opinion publique nationale dans le sens du poil. Le Président Mobutu, profitant des assises du deuxième Congrès ordinaire du MPR le 24 novembre 1977, prononce un discours percutant plus connu sous le nom de « *Discours sur le mal zaïrois* ». Il est truffé de dénonciations de la profonde inversion des valeurs qui avaient élu domicile dans toutes les couches de la société zaïroise. Ayant été très bien accueilli par l'ensemble de la population, le discours servira de référence de prédication, de point de mire pour bon nombre de déclarations et écrits publics pendant les deux années suivantes. Cela se comprend fort bien quand on sait que cet implacable réquisitoire prenait à partie une bourgeoisie zaïroise riche sans cause, soucieuse de consommer sans produire, de diriger sans être contrôlée. Après le constat du caractère éminemment politique du « mal zaïrois », le Chef de l'Etat propose deux remèdes tout aussi politiques, résumés en deux mots : responsabilisation et instauration ; la responsabilisation des organes du parti et l'instauration d'une véritable justice préventive et curative.

Premier bénéficiaire de cette remise en question, le Conseil législatif obtient que le contrôle des actes de l'exécutif zaïrois soit une matière dans laquelle il exercerait ses pleines prérogatives constitutionnelles renforcées par une loi. Nous sommes en avril 1978. Jamais un sans deux ! Le contrôle du Conseil exécutif par le Conseil législatif étant acquis,

¹⁹²D. ILUNGA MPUNGA, *Etienne Tshisekedi. Le sens d'un combat*, L'Harmattan, Paris, 2007, p.25.

¹⁹³*Idem*.

son champ d'action s'étend par la suite sur le Conseil judiciaire, sur toutes les entreprises étatiques et parastatales ainsi que sur les établissements d'utilité publique. En un mot sur tous les services publics de l'Etat. Comme cela pouvait l'être dans tous les Parlements du monde, les instruments de contrôle conférés au Conseil législatif étaient : la question orale, l'interpellation parlementaire et la commission d'enquête. Parallèlement à ces moyens, le Chef de l'Etat organise, à partir d'avril 1978, des rencontres régulières – non seulement avec les membres du Bureau du Conseil, mais également avec la commission restreinte de cinquante parlementaires¹⁹⁴.

Décidé à se prendre au sérieux en agissant comme tout parlement digne de ce nom, le Conseil Législatif pousse jusqu'au bout la logique du Chef de l'Etat. Liant l'acte à la promesse, il organise ses premières séances d'interpellation de certains membres du Conseil exécutif en novembre et décembre 1978. Certains membres du Conseil Exécutif sont interpellés pour deux motifs : Ne pas être à la hauteur dans la gestion de la chose publique et la mauvaise gouvernance publique.

En 1980, le Conseil Législatif acquiert, en effet, une conscience à cause de la légitimité dont il bénéficie et surtout du discours du Chef de l'Etat sur « le mal zaïrois ». Il trouve qu'il y a lieu d'exercer librement et souverainement le rôle législatif qui lui incombe. Ainsi, les interpellations parlementaires augmentent d'intensité et de sévérité vis-à-vis des ministres et gestionnaires d'entreprises. Un groupe de 13 parlementaires adresse au Président de la République une lettre réclamant la démocratisation du pays. A la tête de la résistance contre la dictature se trouvent Marcel Liau, Makanda Mpinga, Etienne Tshisekedi. Le groupe crée l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, UDPS le 12 février 1982. Ce parti non autorisé par le pouvoir politique rejoint ainsi celui qui opère depuis longtemps dans la clandestinité, à savoir le *Parti Lumumbiste Unifié* PALU d'Antoine Gizenga, et Madame Pakasa.

« Ces treize parlementaires seront déchus de leur mandat et relégués à l'intérieur du pays. Mais, déterminés à faire changer les choses, ils créeront un parti politique... Ces treize parlementaires se donneront pour mission de mettre fin à la dictature. Combat héroïque payé au prix fort même si la dimension ethnique "luba" a été dénoncée par un des ténors du parti, le Professeur Lihau Eboa Libana la Molengo Marcel en qualifiant le caractère ethnique du parti de "coterie"¹⁹⁵. »

Il sied de noter que parallèlement à ces deux partis, plusieurs membres des anciennes formations politiques dissoutes opèrent aussi dans la clandestinité haïssant et combattant tant bien que mal le régime du Maréchal Mobutu.

C'est le cas des membres du *Parti de la Révolution Populaire*, créé en 1967 par Laurent-Désiré Kabila, (on laisse dire que c'est ce parti qui a inspiré le Président Mobutu à créer

¹⁹⁴ D. ILUNGA MPUNGA, *op.cit.*, p.26.

¹⁹⁵J. DJOLI ESENG' EKELI, *art. cit.*, p.611.

lui aussi un parti politique s'appuyant sur la révolution populaire : Mouvement Populaire de la Révolution), MARC de Marc Kanyonga, du FNLC de Mbumb Nathanael (parti d'obédience marxiste, mais à caractère tribal ou régional), de *IABAKO* dont les membres actifs (Maurice Dumbi, Makuika, etc.), et autres activistes résistants (comme Pierre Mulele, Jean de Dieu Kudia ku Banza, etc.) seront assassinés systématiquement pendant les trente-deux ans de dictature.

Quelques partis politiques clandestins choisissent la non-violence comme forme de lutte contre la dictature. Le combat est mené à travers des tracts, des appels à la ville morte et autres formes de désobéissance civile¹⁹⁶, jusqu'à l'avènement de consultations populaires ayant abouti au discours du 24 avril 1990. En concluant la sous-section consacrée aux partis politiques sous la 2^{ème} République, nous passons à l'évolution des partis politiques sous la transition.

1.4. Evolution des partis politiques sous la transition 1990-1997

La transition zaïroise fut caractérisée par l'entrée en scène de beaucoup des partis politiques, alors que la décision du 24 avril 1990 préconisait un multipartisme à trois et un pluralisme syndical. Cette libéralisation politique s'observa également sur le plan médiatique. Ainsi la Voix du Zaïre sera contraint de cohabiter avec les médias privés à ses côtés au nom de la liberté d'expression que veut la démocratisation enclenchée par ce discours qui signe l'arrêt de mort du monolithisme dirigeant au Zaïre de Mobutu.

Dans cette perspective, il a fallu réviser la constitution et l'adapter à la nouvelle situation et mettre sur pied une loi qui organise le multipartisme à trois tel que souhaité par le Président de la République. Celui-ci a été rejeté pour le multipartisme intégral. Mais le parlement en session extraordinaire va adopter la loi n°90-002 du 05 juillet 1990 portant révision constitutionnelle, et va modifier l'article 8 en disposant que : *le pluralisme politique est reconnu en République du Zaïre. Il ne peut être créé plus de trois partis politiques. La loi fixe l'organisation et le fonctionnement des partis politiques.*

La concrétisation de cette volonté constitutionnelle sera l'adoption et la promulgation de la loi n°90-007 du 18 juillet 1990 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en République du Zaïre.

Par le multipartisme à trois, Mobutu songeait, semble-t-il, au MPR, à l'UDPS et au Front Commun des Nationalistes de Gérard Kamanda et Antoine Mandungu Bula Niati. Il s'en suivra une contestation consécutive à cette fixation arbitraire du nombre de partis politiques.

¹⁹⁶ P. NGOMA BINDA, *op.cit*, pp. 477-478.

Aussi, après négociations et pressions, une nouvelle révision constitutionnelle est intervenue : d'où la loi n°90-008 du 25 novembre 1990 portant révision d'une disposition constitutionnelle. C'est l'article 8 qui sera désormais libellé comme suit : *le multipartisme est reconnu en République du Zaïre. La loi fixe l'organisation et le fonctionnement des partis politiques.*

La loi n°90-009 du 18 décembre 1990 va à son tour modifier et compléter la loi du 18 juillet 1990 et consacrer le multipartisme intégral.

Il sied de noter que la contestation concernait non seulement le nombre de partis, mais aussi le pilotage du processus de démocratisation de manière inconditionnelle. Ainsi, la classe politique va réclamer la tenue de la Conférence Nationale, en sigle CNS.

La CNS s'ouvre alors le 07 août 1991 au Palais du Peuple à Kinshasa afin de jeter les bases nouvelles d'un nouvel ordre politique. On assiste alors à l'émergence de nouveaux partis dits « alimentaires », nourris aux mamelles des « aumôniers ». Il s'en suit un fleurissement du jeu politique sur fond de débauchage, de vagabondage, de compromissions...¹⁹⁷.

La CNS a été donc un moment fort pour l'opposition et le pouvoir de créer des partis satellites. Ils ont été créés, pour la plupart, par les anciens leaders du régime décrié. Certains d'entre eux étaient mal connus, d'autres avaient une base effective, entre-autres : l'UDPS, l'UFERI, le Mouvement Populaire pour le Renouveau, le parti des Républicains Indépendants, le 'Cartel de 40,... Il a été noté plus ou moins 109 partis politiques¹⁹⁸.

Pour Evariste Boshab¹⁹⁹, on a dû enregistrer au moins 360 partis politiques à cette époque qu'on pouvait catégoriser selon les critères de processus démocratique, d'adhésion, de degré de censure avec l'ordre ancien, de degré de foi en quatre catégories à savoir :

1. les partis conservateurs ou réactionnaires qui estiment qu'une rupture totale avec ce qui a prévalu serait catastrophique, car l'ordre ancien n'est pas totalement mauvais ;
2. les partis radicaux ou progressistes qui rejettent l'ordre ancien. Ils proposent la tabula rasa parce que l'échec a été total ;
3. les partis fantômes : lieu de rencontre, selon lui, de tous « les plombiers chargés de miner la tuyauterie congolaise » ; ces partis se caractérisent par l'inexistence d'idéal et l'inconscience en tout. Ces sont des partis

¹⁹⁷C. YOUNG, cité par J. D'JOLI ESENG EKELI, *art. cit.*, p.613.

¹⁹⁸J. MPUTU, J., *op. cit.*, p. 7.

¹⁹⁹ E. BOSHAB MABUJ, *Entre les colombes et les faucons, où vont les partis politiques congolais*, PUC, Kinshasa, 2001, p.77.

charnières, car ils recruteraient pour d'autres partis ;

4. les partis alibis : ces partis prônent des valeurs universelles telles que la justice, l'équité, ... mais devant l'immensité des tâches de reconstruction et face à la modicité des moyens et leur peu d'audience, ces partis sont contraints de se limiter à des déclarations et lamentations.

Ainsi, Boshab note à ce sujet que la scène politique congolaise nous met en face « de partis qui sont des boutiques privées dont le propriétaires recherchent avant tout la maximisation du lucre par la surenchère de tous genres.

D'où pour lui, le décor macabre ne peut conduire qu'à la recomposition de l'ordre dictatorial au visage d'un serpent de mer²⁰⁰.

En définitive, au regard de la situation qui a prévalu sur l'arène politique congolaise en matière partisane, il y a lieu de dire que le caractère prolifique des partis, loin d'être un signe de vitalité démocratique et de développement, ceci amène plus l'obscurantisme que la lumière, la guerre ou la crise plus que la paix, l'instabilité plus que la stabilité. Ces partis polluent tellement la scène politique congolaise et accélèrent ce qu'il convient d'appeler par une certaine opinion, « le cambisme politique ». C'est à cause de l'inconscience observée dans leur agir politique, comme a dit Bitakwira, « les politiciens congolais sont prêts à vendre leur conscience même au prix d'un bonbon ²⁰¹ ».

Etant donné que le processus démocratique amorcé en 1990 dépendait également de l'évolution de l'environnement international, nous évoquons ci-dessous l'impact de celui-ci sur l'évolution partisane durant cette période.

1.5. Les partis politiques pendant le pouvoir de l'AFDL

La prise du pouvoir par l'AFDL a changé carrément la configuration de la scène politique congolaise. Le 23 octobre 1996, les fondateurs de l'AFDL : Laurent Désiré Kabila du PRP, « *Parti de la Révolution Populaire* », André Ngandu Kisase du MNCL-CNRD « *Mouvement National Congolais/Lumumba, Conseil National de Résistance pour la Démocratie* », Anselme Masasu du MRLZ, « *Mouvement Révolutionnaire pour la Libération du Zaïre* », Deogratias Bugera de l'ADP « *Alliance Démocratique des Peuples* », créent ce mouvement politico-militaire pour chasser le régime Mobutu et sa classe politique au moyen de la lutte armée.

Le Président Mzee Kabila se méfie du régime autoritaire qu'il accuse d'affaiblir le peuple à cause des querelles vaines. Arrivé au pouvoir le 17 mai 1997, il

²⁰⁰ E. BOSHAB MABUJ, *op.cit.*, p.6.

²⁰¹J. BITAKWIRA BIHONA - HAYI, « Ce test manqué du courant Kamerhiste », in *Congo News*, du vendredi 16 juillet 2010, p.3.

interdit l'activité des partis politiques et nie les vertus de l'opposition politique ou sociale dont les représentants sont victimes des harcèlements. La presse publique fut décapitée et les manifestations interdites. Devant la montée du mécontentement des Congolais, l'AFDL fut chargée de veiller, par un maillage territorial étroit et des comités du pouvoir populaire (CPP) furent créés.

Le pouvoir de l'AFDL n'a pas permis le fonctionnement des partis politiques en place. Tous ont été mis en congé au profit de l'AFDL qui régna en maître absolu sur l'arène politique. Le pays va encore vibrer au rythme du monopartisme sinon du parti unique, comme le fut le MPR, Parti-Etat. On assiste aux mêmes méthodes décriées pendant le MPR, Parti-Etat, surtout lorsque, l'AFDL considérée par Laurent Désiré Kabila comme un « conglomérat d'aventuriers et d'opportunistes », sera dissoute pour être remplacé par les Comités des Pouvoirs Populaires qui instaurent la représentation même au sein de l'Administration publique et aux entreprises du portefeuille de l'Etat comme ce fut le cas avec les sections et sous sections du MPR. L'on se rendra compte que l'AFDL n'a fait que du « copier- coller » avec la dictature mobutienne.

L'AFDL va aussi également changer la dénomination du pays. La République du Zaïre devint la République Démocratique du Congo depuis sa prise du pouvoir le 17 mai 1997. Comme nous l'avons déjà dit, les activités des partis politiques furent strictement interdites et le Décret-loi Constitutionnel n° 003 du 27 mai 1997 accordait au Chef de l'Etat les pleins pouvoirs. Après la dissolution de l'AFDL, ce sont les CPP qui succèdent et gèrent le pays en monolithisme politique avec une démocratie directe, inspirée de la Libye. Les CPP sont institués par décret-loi n°236 du 6 juillet 1999. Ces Comités se définissent comme une institution de l'Etat. A l'article 3 de ce décret-loi, on pouvait facilement lire : « le CPP se présente comme le pouvoir institutionnalisé en RDC. Il a le pouvoir de fixer la politique à suivre par les services publics, en assurer l'exécution, le cas échéant de contrôler la dite exécution ».

Face à ce recul historique, des pressions internes et externes amenèrent l'AFDL à s'ouvrir et à réinstaurer le multipartisme dans un contexte de guerre d'agression et de rébellion. Ce sont les mouvements politico-militaires soutenus par les étrangers qui font la guerre au pouvoir AFDL-CPP. Parmi ces mouvements rebelles, figurent le RCD Goma, le MLC, le RCD National, RCD Kisangani Mouvement de Libération.

C'est le Décret-loi n° 194 du 29 janvier 1999 qui réinstaure le pluralisme politique. Il libéralise les activités des partis politiques tout en fixant des nouvelles règles de leur organisation et fonctionnement. Mais ce décret-loi est jugé de « liberticide » car il remet en cause l'existence légale de tous les partis politiques agréés sous le régime Mobutu. Ce texte apparaît, comme le dit Boshab, un « commandement de caserne » plutôt

que comme un texte instituant les libertés publiques, avec ses multiples injonctions, impératifs, et interdictions. Il ne pouvait nullement faire fonctionner la machine démocratique comme le souhaitait les acteurs politiques.

Ce faisant, les acteurs politiques ne se laisseront pas faire et vont combattre ce décret-loi qui ne permettait même pas aux barons du régime de fonder leurs propres partis politiques.

Néanmoins, quatre (4) partis politiques ont été créés sous le Décret-loi n° 194 du 29 janvier 1999²⁰².

Il sied de noter que les activités des partis politiques ont été fortement perturbées avec les guerres qui ont continué après l'assassinat du Chef de l'Etat Laurent Désiré Kabila le 16 janvier 2001. L'ayant succédé, le Président Joseph Kabila viendra prôner une autre politique, celle d'ouverture et met en place d'autres dispositions pour alléger le fonctionnement des partis politiques. Il s'agit de la loi n°001-2001 du 17 mai 2001, élaborée par une commission paritaire mixte : institutions publiques – partis politiques – société civile. Cette loi porte sur l'organisation et le fonctionnement des partis politiques en RDC. Elle a comme particularité : la reconnaissance des partis agréés sous la loi du 18 décembre 1990 et agréée ensuite ceux agréés par le décret-loi controversé de 1999. Cette loi abroge celle controversée de 1999 et libéralise les activités de partis politiques.

1.6. Les partis politiques pendant la transition « 1+4 »

Le Gouvernement mis en place après la mort du Président de la République en janvier 2001, gouvernement dirigé par le Général Major Joseph Kabila, a continué à négocier avec les rebelles et a libéralisé les activités des partis politiques.

Dès 2001, la Loi n° 001-2001 du 17 mai 2001 portant organisation et fonctionnement des partis politiques a été signée. Elle autorisa la libéralisation des activités des anciens partis politiques à condition de faire une notification écrite au Ministre de l'Intérieur pour l'informer de la reprise effective des activités politiques (²⁰³).

En ce moment, 125 partis sur 272 et 4 regroupements s'y sont conformés, dont :

- 107 partis agréés sous la Loi n° 90-009 du 18 décembre 1990 ;
- 4 partis agréés sous le Décret-loi n° 194 du 29 janvier 1999 ;

²⁰² Journal *le Palmarès* n° 2269 du 27 octobre 2001, p.7.

²⁰³ *Idem*.

- 14 partis agréés sous la Loi n° 001/2001 du 17 mai 2001 ;
- 4 regroupements politiques enregistrés sous cette dernière Loi.

Quelques années après, d'autres partis qui hésitaient se sont aussi conformés, entre autres : l'UDPS, le FONUS et le MPR, etc.

La période de transition congolaise prévue par la volonté politique des négociateurs a été confirmée par la Constitution Congolaise de la Transition promulguée le 04 avril 2003²⁰⁴ laquelle Constitution reconnaît le pluralisme politique et recommande son application par un acte réglementaire, une loi portant sur l'organisation et le fonctionnement des partis politiques.

Le partage équilibré et équitable des responsabilités a rendu l'accession au pouvoir tellement floue, qu'il n'est pas possible de déterminer le rôle exact des partis politiques surtout les mouvements militaires de la rébellion qui se sont mués en partis politiques : cas du MLC, RCD, RCD/N, RCD/KML, et d'autres mouvements de résistance populaire, Maï -Maï (cas de Patriotes Maï -Maï).

Pour matérialiser la volonté du constituant de 2003, une loi portant organisation et fonctionnement des partis politiques sera votée. C'est celle n° 004/002 du 15 mars 2004. Cette loi confirme la légalité existentielle des partis enregistrés sous les régimes précédents et octroie la personnalité juridique aux partis existants et à ceux qui sont issus des mouvements rebelles signataires de l'Accord Global et Inclusif sur la Transition en RDC ayant déclaré leur existence au ministère des Affaires intérieures²⁰⁵.

Elle exige également aux partis politiques de veiller à un caractère national et à ne s'identifier à aucune ethnie. Elle simplifie en sus le mécanisme de reconnaissance et d'acquisition de la personnalité juridique. Elle consacre le principe de liberté tout en excluant tout formalisme excessif et rigide qui amenuise les libertés. Telles sont les innovations importantes de cette loi.

De ce qui précède, il sied de relever que les partis ont continué à fonctionner tant soit peu jusqu'en 2006 à l'avènement de la 3^{ème} République.

1.7. Evolution des partis politiques sous la troisième République

L'avènement de la troisième République marque le retour à la démocratie. Le nouvel ordre politique qui s'installe découle de la volonté des acteurs politiques congolais. L'accès au pouvoir passe désormais par la compétition entre les partis politiques et autres modes

²⁰⁴ Constitution de la RDC in *Journal officiel de la RDC* du 04/04/ 2004, numéro spécial du 05/04/ 2004

²⁰⁵ Exposé des motifs de la Loi n°004 /002 du 15 mars 2004 in *Journal Officiel de la RDC*, numéro spécial du 18 mars 2004.

démocratiques, qui doivent de ce fait, chercher le soutien populaire en vue d'obtenir les suffrages et envoyer les représentants dans les différentes institutions politiques. Le multipartisme effectif a été voulu par le referendum du 18 au 19 décembre 2005.

Les partis politiques en place à ce moment ont accompli la fonction électorale lors des élections présidentielles, législatives, sénatoriales et de gouverneurs de 2006 à l'exception de l'UDPS Tshisekedi et celles présidentielles et législatives de 2011.

En RDC, le processus électoral est souvent perçu comme étant l'apanage des seuls candidats aux différentes élections. Pourtant ces acteurs font partie intégrante des partis politiques. C'est pourquoi, la question du profil des candidats et des partis politiques implique un regard rétrospectif sur le comportement des acteurs et de l'évolution des partis politiques depuis les derniers scrutins de 2006 et 2007²⁰⁶.

Il va sans dire que le rôle de ceux-ci est souvent oublié, alors qu'il reste primordial. Il ne s'agit pas uniquement de « conquérir et exercer le pouvoir, comme le clament les politiciens congolais, mais c'est surtout : d'assumer, à tout moment, le rôle d'intermédiaires entre le peuple et le pouvoir ». Cette fonction d'interface est rarement soulignée et n'est pas prise en compte par les formations politiques elles-mêmes.

Ceci s'explique par le fait que les partis politiques remplissent plusieurs fonctions, notamment : la structuration de l'opinion, l'intégration des citoyens et la sélection des candidats, la médiation entre l'État et la société civile, la mobilisation et l'expression des conflits.

Cependant, en RDC, les partis politiques comme agents de la transformation sociale affichent des lacunes par rapport à toutes ces fonctions. Le contexte de leur création pourrait expliquer cette faiblesse. Depuis les élections de décembre 1957, l'ancrage ethno-tribal semble accompagner la formation et l'évolution des partis politiques d'avant l'indépendance comme ceux d'après l'indépendance, au sein desquels s'observe les mêmes tares²⁰⁷.

Ndjoli ne s'accorde-t-il pas avec Obotela lorsqu'il dit : les partis politiques congolais d'hier comme d'aujourd'hui demeurent des partis éphémères, fragmentaires, des partis circonstanciels, propriétés d'individus, des partis essentiellement urbains, sans vision programmatique précise ni base idéologique claire, des partis fourre-tout à connotation tribale, régionaliste, opportuniste et clientéliste. Pour corroborer cela, K. Esambo va plus loin dans son jugement lorsqu'il reconnaît que les partis politiques congolais ressemblent plus à

²⁰⁶ N. OBOTELA RASHIDI, « Élections 2011 : profil des candidats et des partis politiques », in *Congo-Afrique*, n° 456, octobre 2007, Kinshasa, p.456.

²⁰⁷ *Ibidem*, p.415.

des boutiques montées juste pour la satisfaction des intérêts individuels²⁰⁸.

Ce jugement rejoint la situation observée sur terrain depuis deux décennies. En considérant les déchirements auxquels les partis politiques se livrent, il y a lieu de se demander si les structures identifiées à ce jour sur la scène politique se préoccupent de la durabilité, de la vision programmatique, etc. Elles demeurent des « propriétés individuelles » à la tête desquelles trônent les « Fondateurs » souvent détenteurs de la bourse et envers qui les autres membres doivent faire allégeance. Si hier le terme courant était celui de Fondateur (Mobutu nous avait déjà habitué à cette dénomination à l'époque du MPR) ; de nos jours, la mode est à l'« autorité morale ».

La plupart des partis limitent leur existence à la reconnaissance officielle par le Ministère de l'intérieur et à la fameuse sortie officielle autour de quelques personnes réunies sur le plateau de la télévision ou dans un lieu bien choisi. Après ces effets d'annonce, il est difficile de situer les sièges de la plupart d'entre eux. Faute de moyens, l'implantation à travers le territoire national devient un défi que bon nombre ne parviennent pas à relever. A leur décharge, il y a aussi l'immensité du pays et la modicité des ressources financières qui rendent l'accomplissement de cette tâche extrêmement difficile. Traditionnellement, les cotisations ne constituent guère le point fort des partis politiques en RDC²⁰⁹.

Pour sa part, Mabilia Mantuba Pamphile pense que le processus de démocratisation du Congo (RDC), qui a duré depuis 1990 jusqu'aux élections de 2006, aboutit à des conséquences sur la stabilité des institutions, l'intégrité territoriale et les conditions de vie de la population. Il suppose que cette démocratisation s'identifie à une situation d'anomie sociale, posant ainsi non seulement le problème de la capacité de la classe politique congolaise à conduire effectivement le pays vers la voie de la stabilité politique et du développement, mais aussi et surtout celle de l'opportunité même de l'instauration d'un ordre démocratique dans le pays²¹⁰.

Il arrive à la conclusion selon laquelle, la démocratisation est une culture basée sur des valeurs, des attitudes et des pratiques. En effet, il n'y a pas de démocratie sans tolérance, c'est-à-dire, sans respect de la diversité des cultures, des points de vue, des sexes et des croyances. La démocratie suppose aussi la responsabilité des gouvernants devant les gouvernés, auprès de qui ils doivent rendre compte de leurs décisions, de leurs politiques et de leur gestion.

²⁰⁸ N. OBOTELA RASHIDI, *op.cit.*, p.419.

²⁰⁹ P.MABIALA MANTUBA, « Démocratisation de la vie politique en RDC », in *Congo-Afrique*, n° 459, juillet 2007, pp.655-661.

²¹⁰ *Ibidem*, p.647.

La vitalité de la vie démocratique se ressent dans un pays où la démocratie existe comme système de gouvernement, comme culture et comme esprit. Elle dépend du niveau de formation et d'intégration sociale des citoyens. Le rôle des partis politiques est déterminant dans la socialisation politique des citoyens. Les partis politiques doivent être en mesure de défendre les citoyens contre les violations flagrantes de leurs droits fondamentaux et dénoncer tout gouvernement bradant la souveraineté nationale et incapable de promouvoir²¹¹.

Dans son exposé sur « le rôle des partis politiques dans le processus électoral », l'Abbé Apollinaire Malumalu Muholongu parle de l'implication de ces derniers dans le processus électoral en avançant que les partis politiques jouent un rôle capital dans le domaine électoral, car ils proposent aux citoyens des idées programmes et des candidats. Les citoyens, en ce sens, expriment leur choix en votant et peuvent également décider de rejoindre les partis par leur adhésion libre et volontaire. Autrement dit, la fonction des partis politiques est de servir de lien, d'intermédiaires entre le peuple et le pouvoir ou d'un point de vue moins abstrait entre les électeurs et les organes gouvernants²¹². Il s'en suit donc que les partis politiques sont des structures qui unissent ou opposent les intérêts et l'opinion au pouvoir.

S'inspirant d'El Hadji Ibrahima Bah, qui dit que le concept de parti politique peut être compris comme une « association de personnes constituées en vue d'une action politique », l'auteur fait une comparaison entre les partis politiques occidentaux nés depuis plusieurs années et ceux de l'Afrique qui n'ont vu le jour qu'après la deuxième guerre mondiale où le processus de décolonisation a inauguré l'ère des élections et des premières compétitions multipartites. Il rappelle en passant qu'en ce qui concerne la RDC, les partis politiques remontent à une cinquantaine années. C'est-à-dire à partir de 1958, on a observé la naissance de partis. La plupart ont émané d'associations tribales. Si la lutte entre les partis a pour objet le pouvoir national, parmi les armes utilisées pour y parvenir, il y a l'identité ethnique.

Il pense que, dans cette orbite, on aperçoit que l'utilisation de l'identité ethnique parmi les facteurs stratégiques de lutte des partis a contribué à la politisation des citoyens. Si la diversité ethnique des dirigeants paraît assurer aux partis une assise populaire, elle amène aussi les citoyens à prendre conscience de leur influence politique et de leur positionnement communautaire vis-à-vis de l'Etat.

²¹¹P.MABIALA MANTUBA, *op.cit.* p. 647.

²¹²A.MALUMALU MUHOLONGO, « Le rôle des partis politiques dans le processus électoral », in *Congo Afrique*, n°454, avril 2011, p.287.

Sur base de ces éléments, l'auteur affirme qu'en Afrique, les partis politiques existent effectivement, mais sur le contenu organisationnel et programmatique, les références idéologiques, ainsi que la pratique de ces partis diffèrent souvent profondément de ceux qui existent en Occident. Parmi les défis électoraux que les partis politiques africains en général, et en particulier ceux de la RDC doivent révéler, nous pouvons citer :

- ❖ L'absence ou la construction embryonnaire des projets de société, qui entraîne la majorité de partis à l'opportunisme politique et à une stratégie d'attrape-tout ;
- ❖ La segmentation de l'espace-temps entre le moderne et le traditionnel, qui entraîne une coexistence conflictuelle entre les exigences coutumières et celle de la démocratie représentative ; la faible institutionnalisation des partis politiques, qui exacerbe la personnalisation du pouvoir, le clientélisme, le patrimonialisme et les tendances oligarchiques, limitant ainsi la démocratie au sein des partis ;
- ❖ Le manque de culture électorale ainsi que l'ignorance des lois et règlements essentielles des processus électoraux, qui ont comme corollaire la faible capacité des partis politiques à surveiller les scrutins et la prédominance des manœuvres politiciennes ;
- ❖ La conception du pouvoir basée sur la politique du ventre, qui considère l'échec électoral comme une mort subite, amenant ainsi les acteurs politiques à rejeter la vérité des urnes en cas d'échec ; d'où le problème épineux de l'acceptation des résultats et de la violence postélectorale ;
- ❖ La prolifération des partis politiques, avec comme conséquences une dispersion des forces, une faible représentativité à tous les échelons et la non viabilité des structures partisanses ;
- ❖ La faible capacité organisationnelle, qui est à la base de l'improvisation dans la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières ;
- ❖ Les facteurs environnementaux contraignants qui affectent la capacité des partis politiques à fonctionner efficacement : rapports pouvoir-opposition, financement des partis politiques, libertés publiques, etc. ;
- ❖ Le grand fossé entre les préceptes et les pratiques préconisés par les codes légaux y relatifs, et la réalité de la régulation externe du

fonctionnement interne des partis ;

- ❖ Le faible niveau de confiance des populations envers les partis politiques²¹³.

Au terme de sa communication, l'auteur affirme qu'il apparaît clairement que les partis politiques sont nécessaires au fonctionnement de la démocratie et l'une des principales parties prenantes du processus électoral. Ils servent à intégrer les groupes et les individus dans le processus démocratique. Plus précisément, les partis politiques sont des instruments importants, sinon essentiels, de la vie démocratique, y compris la représentation des circonscriptions et des intérêts politiques, la formulation et la canalisation des revendications et des préférences, le recrutement des candidats à des fonctions électives et publiques, ainsi que leur socialisation, l'organisation de la compétition électorale pour la conquête ou la conservation du pouvoir, l'encadrement des élus, la formation des gouvernements efficace, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Eu égard à ce qui précède, il sied de reconnaître qu'un long chemin reste à parcourir pour que nos partis puissent assumer efficacement leurs rôles dans le processus électoral.

Quant à Mampasi Kapita Dieudonné, épinglant la question de la tenue des élections en Afrique, il pense que d'aucuns n'hésitent à établir hâtivement une égalité entre démocratie et élections, voulant faire croire que la tenue des élections est nécessairement signe d'une culture démocratique établie. L'actualité électorale et le vécu de la démocratie sur le continent noir montrent au contraire combien le chemin de la démocratisation par les urnes est encore long et rocailleux. Il dit que d'un côté, des pays où les présidents accèdent à la magistrature suprême et se succèdent au pouvoir, on y trouve un respect remarquable des règles démocratiques et des dispositions constitutionnelles incontestées. C'est pourquoi ils font figures de modèles de démocratie, de développement et de stabilité²¹⁴.

Mais de l'autre côté, des dirigeants tentent de s'accrocher au pouvoir, sur base des constitutions taillées sur mesure et organisent des farces électorales qu'ils emportent sans coup férir, sans prétendre être des démocrates. Ils pensent aussi qu'en Afrique, certains chefs d'Etat organisent des élections dites démocratiques qu'ils gagnent mais se retrouvent aussitôt après dans une tourmente

²¹³A. MALUMALU MUHOLONGO, *art.cit*, pp. 293-301.

²¹⁴D. MAMPASI KAPITA, « Elections et démocratisation en RD Congo. Entre mythes et réalités » in *Congo-Afrique* n°459, 2011, p. 644.

sociale qui les emportent.

Il justifie cela en disant que quand les élections sont libres, fiables et transparentes, elles enrachent la démocratie dans les pays où elles sont organisées et consolident l'Etat de droit. Mais cela ne va pas de soi. Car il faut des préalables pour y arriver, parmi lesquels « une culture et un esprit démocratiques » c'est-à-dire, une culture basée sur des valeurs, des attitudes et des responsables politiques conscients devant leurs gouvernés et comptables à eux de leurs décisions, de leurs politiques et de leur gestion.

Dans son analyse, l'auteur pense que, pour que les élections soient fiables et transparentes, et servent à consolider l'Etat de droit et la démocratie, on devrait tenir compte de leur préparation méticuleuse, qui en est un gros défi. Pour plusieurs raisons, conduire l'enrôlement des électeurs, particulièrement en RDC, est une opération complexe et difficile. D'où, l'intérêt de l'analyse du fichier électoral qui est une pièce importante dans la fiabilité et la transparence des élections permet en effet, l'appréciation du processus électoral et consolide la qualité et la crédibilité des élections proprement dites. Elle est même nécessaire dans un contexte comme celui de la RD Congo où l'accès au pouvoir est une lutte âpre non pas pour l'exercer comme un service rendu à tous, mais comme un moyen d'enrichissement personnel, ajoute-il. Les leçons à tirer de cette étude « appellent la société civile comme les hommes politiques et les partis à un engagement plus actif pour assurer la réussite du processus électoral ».

Dans ce même ordre d'idées, Esambo Kangashe, dans « élection, système imposé de l'extérieur ou voie de développement » soutient que dans une société moderne, les élections jouent un rôle tellement capital pour que l'on ne puisse pas le souligner. Une certaine opinion affirme, à juste titre, que les élections sont à la démocratie, ce qu'est une fondation à un immeuble. Bâti sur une fondation peu solide, un immeuble résisterait-il au contact des intempéries produites par des conditions météorologiques moins clémentes ? De même, une démocratie qui serait conçue sur un hold-up électoral paraît inévitablement fragile au point de s'écrouler à l'approche de toute rage résultant d'un cyclone dévastateur²¹⁵. C'est ce que la RDC a connu sous la Troisième République où le candidat du MLC, candidat malheureux a eu difficile à accepter les résultats des dites élections. Il s'en est suivi une guerre civile. Pires encore sont celles de 2011 où le candidat perdant de l'UDPS n'a pas reconnu les dits résultats et s'est autoproclamé Président de la République en prêtant serment à son domicile de Limete.

²¹⁵ J.-L. ESAMBO KANGASHE, *Introduction sur les partis politiques. La promotion de la liberté associative*, Fondation Konrad Adenauer, Kinshasa, 2009, pp.10-22.

Il se dégage alors qu'un système politique sans encrage démocratique, ne peut assurer une stabilité de l'Etat telle que nous avons vécu en RDC où il faut toujours dialoguer pour résoudre la crise alors que les choses doivent se régler automatiquement dans le respect de jeu démocratique tel que consigné dans la constitution et les différents textes de lois.

1.8. Avis critique

Depuis leur existence, les partis politiques congolais ont connu une évolution en trois étapes.

La première est celle du multipartisme d'avant l'indépendance, auxquels s'étaient ajoutés de nouveaux partis. Ils ont exercé leurs activités du 30 juin 1960 au 24 novembre 1965. Mais, il y est observé dans leur action, l'impréparation dans la création de partis, la donne ethno-tribale, la scission des partis et l'inculture politique qui y ont prévalu dans leur fonctionnement démontrant que ces partis n'avaient pas d'encrage démocratique pour faire face à l'ordre colonial ancien et instituer un nouvel ordre politique démocratique et républicain. Ils sont tombés dans ce que Bourdieu appelle *illusio*, « le fait d'être pris au jeu, d'être pris par le jeu, de croire que le jeu en vaut la chandelle, ou pour dire les choses simplement, que ça vaut la peine de jouer²¹⁶ ».

La deuxième est celle du monopartisme fonctionnant sous forme de parti-Etat auquel dépendaient toutes les autres institutions politiques. Pendant la deuxième République (de 1965 à 1990), le droit à la création des partis politiques était suspendu, seul le M.P.R. avait droit d'existence. Cette période de fermeture a favorisé l'émergence des partis de lutte contre la dictature qui ont évolué dans la clandestinité, malgré la dictature du régime.

Cette période a influé considérablement sur la formation des partis politiques. Marqués par le règne et la domination du président fondateur qui considère le parti politique comme un patrimoine privé ou familial, son capital propre, la plupart des partis nés après 1990 adopteront le modèle du « président-fondateur » qui dicte tout, et oriente tout. Dans cette reproduction sociale par imitation, il est inamovible, « président à vie », parce que l'on ne peut démocratiser le parti et compétir au poste de « président-fondateur », celui qu'on appelle aujourd'hui sous la Troisième République, « Autorité morale ». C'est pratiquement le chef coutumier dans le régime traditionnel où pour le remplacer, il faudrait seulement attendre sa mort, laquelle mort peut coïncider

²¹⁶ S. CHEVALLIER et C. CHAUVIRE C., *op.cit*, p.82.

avec la mort du parti. Le phénomène partisan se retrouve dès lors dans un schématisme bourdieusienne dont « l'activité structurante est ainsi insérée dans le champ du concept de disposition, champ qui comprend notamment les principes de genèse, d'habitualité, de générativité et de propensionnalité²¹⁷ ».

La troisième étape, va du 24 avril 1990 à ce jour. Elle est caractérisée par le retour au multipartisme et à la démocratisation. Le multipartisme décrété, d'abord tâtonnant pendant la transition (1990 – 2006) est ensuite devenu effectif depuis 2006 jusqu'à ce jour grâce aux élections. Les partis, bien que fonctionnant dans un contexte de liberté, n'ont pas fait montre de dynamisme en tant qu'agents de socialisation pour asseoir un nouvel ordre démocratique. Au contraire, ils se sont montrés appropriationnistes, en excluant la population dans l'exercice du pouvoir en tant que souverain primaire. Ce qui explique le phénomène de la reproduction de la stratégie par le partage du pouvoir par des combines politiciennes (dialogues, concertations, négociations bref le partage du pouvoir entre les acteurs) durant seize ans durant. Ils se sont plus montrés comme les machines à la quête du pouvoir pour le pouvoir, au lieu d'être les moteurs de socialisation et du changement démocratique. Ils ont plus orienté leurs actions, leurs ambitions à se servir seuls au détriment de la population marginalisée au nom duquel ils parlent tous. Cette habitude d'expropriation politique n'a guère changé dans le chef des agents politiques congolais quand ils expriment un déterminisme sans faille de demeurer au pouvoir.

Bien que les partis politiques aient participé aux différentes élections organisées depuis que le pays a accédé à l'indépendance, à savoir, de 1960 (les élections de mai 1960) de 2006 et celles de 2011, le pays n'a connu aucun changement démocratique, c'est plutôt le même ordre prédatocratique et expropriationniste qui perdure. Les dirigeants des partis clament tout haut qu'ils prônent la démocratie et veulent que le souverain primaire participe à l'exercice du pouvoir. Il s'observe un certain égoïsme de la part de ces derniers qui se servent seuls et abandonnent la population qu'ils manipulent à leur profit par ailleurs. Ceci se justifie par les faits qu'il n'y a jamais eu les élections locales à la base. Alors que dans leurs discussions, dans le calendrier électoral et dans des textes, ils les programment, mais au niveau de l'exécution, ces élections sont toujours renvoyées aux calendres grecs. Cette situation peut s'expliquer du fait que l'exercice démocratique au sein des partis y est absente, ce qui frise la culture de sujétion, voire paroissiale, qui prévaut au sein des partis politiques congolais. Cette culture est celle qui domine l'arène politique congolaise.

²¹⁷S. CHEVALLIER et C. CHAUVIRE C., *op.cit.*, p.136.

Dès lors que la promotion de la culture politique de participation fait défaut dans les partis politiques censés être le creuset de la démocratie, il est difficile de voir le pays connaître l'ordre politique démocratique où prévaut le sens commun. La population est toujours flouée par les dirigeants de partis politiques inconscients du sens commun dont les habitudes se caractérisent toujours par l'égoïsme et la prédation. De ce fait, l'on ne peut non plus aspirer à un nouvel ordre politique démocratique dans un contexte de prévalence de culture de sujétion et celle paroissiale.

Nonobstant les griefs relevés à leur endroit, en tout état de cause, il serait ainsi subjectif de méconnaître le rôle tant soit peu utile joué par les partis politiques dans le champ politique en République Démocratique du Congo. Ils ont été actifs lorsque les circonstances leur permettaient d'exister. Ils l'avaient prouvé par la participation aux différentes négociations politiques et aux différentes élections. L'important est qu'ils mettent l'intérêt national au-devant de toute considération partisane comme ce fut le cas à la table ronde de Bruxelles en 1960. Cela étant, examinons alors les différents cadres d'exercice de leurs activités.

Section 2. Cadre juridique de l'exercice des activités partisans en République Démocratique du Congo

Comme l'indique son intitulé, cette section se fixe comme objectif d'examiner le cadre juridique qui régit l'exercice des activités des partis politiques en République Démocratique du Congo. Ce cadre comprend notamment : la constitution, les différentes lois ainsi que les instruments internationaux qui règlent la question partisane.

2.1. Le cadre juridique

Le cadre juridique comprend les instruments tant internationaux que nationaux qui régissent les partis politiques. Commençons par les premiers.

2.1.1. Les instruments internationaux de référence.

L'activité partisane telle que réglementée en RDC s'inscrit dans la logique du droit international qui régit les libertés publiques. Ainsi, la RDC en tant que nation faisant partie du système international de Nations Unies a ratifié un certain nombre de conventions et traités internationaux en la matière. Lesquels traités l'ont inspiré comme source de référence.

Il s'agit de :

- la déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen;
- Pacte universel relatif aux droits civils et politiques ;
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

2.1.1.1. Déclaration universelle de droits de l'Homme et du Citoyen

Ratifiée par la RDC, cette Déclaration stipule que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans discriminations des frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » ⁽²¹⁸⁾. Le même texte précise que « toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association ». Il indique en outre que « toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis».

2.1.1.2. Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Ce document international reconnaît à toute personne « le droit de réunion pacifique. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que de seules restrictions imposées par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sûreté nationale, de la sécurité publique, de l'ordre public ou pour protéger la santé et la moralité publiques ou les droits et libertés d'autrui ».

2.1.1.3. Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

Il est indiqué dans cette Charte que «toute personne a le droit de se réunir librement avec d'autres. Ce droit s'exerce sous la seule réserve des restrictions nécessaires dictées par les lois et règlements, notamment dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté d'autrui, de la santé ou de la moralité ou des droits et libertés des autres personnes ».

²¹⁸ Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen

2.1. 2. Les instruments nationaux

La Troisième République dispose d'une Constitution, celle du 18 février 2006²¹⁹. Celle-ci constitue un cadre général et juridique pour le fonctionnement des partis politiques. La constitution consacre « *le principe démocratique selon lequel tout pouvoir émane du peuple en tant souverain primaire* ». Elle ajoute également que le peuple s'exprime dans le pluralisme politique garanti par la constitution qui érige en infraction de haute trahison l'institution du parti unique.

En son article 6, elle stipule que : « Tout Congolais jouissant de ses droits civils et politiques a le droit de créer un parti politique ou de s'affilier à un parti de son choix ». L'article 8 reconnaît les droits liés à l'existence de l'Opposition politique. Ainsi, deux textes seront votés pour expliquer ces innovations majeures. Il s'agit de la loi n°07/008 du 4 décembre 2007 portant organisation du statut de l'opposition politique et la loi n°08/005 du 10 juin 2008 portant financement public des partis²²⁰. On notera par contre que ces lois souffrent encore de leur application.

D'une manière générale, l'exercice des activités des partis politiques s'effectue sur base des dispositions légales. Outre la constitution, il y a la loi n° 004/002 du 15 mars portant organisation et fonctionnement des partis politiques et les deux lois précitées, celle n°07/008 du 4 décembre 2007 et la loi n°08/005 du 10 juin 2008.

C'est dans ce contexte que les partis politiques se créent sans cesse sans base idéologique. Aujourd'hui, on en dénombre 477. La RDC apparaît aujourd'hui le pays le plus partisan au monde, un scandale partisan, alors qu'en réalité on a érigé l'anarchie au lieu de la démocratie.

Sur le plan national, il existe une panoplie des textes qui régissent l'activité partisane en RDC. Nous en avons dénombré au total sept, à savoir :

- la Constitution du 18 février 2006 ;
- la loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques,
- la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, municipales et locales,
- la Loi n°07/008 du 04 décembre 2007 portant statut de

²¹⁹F. TOENGAHO LOKUNDO, *Les constitutions de la République Démocratique du Congo de Joseph Kasa Vubu à Joseph Kabila*, PUC, Kinshasa, 2008, pp. 197-234.

²²⁰ - Loi n°07 /008 du 04 décembre 2007 in *Journal Officiel de la RDC*, numéro spécial du 10 décembre 2007.

- Loi n° 07 /008 du 10 juin 2008 in *Journal Officiel de la RDC*, numéro spécial du 1^{er} juillet 2008.

l'opposition politique ;

- la Loi n°08/005 du 10 juin 2008 portant financement public des partis politiques en RDC ;
- le Décret-loi n° 196 du 29 janvier 1999 portant organisation des manifestations et des réunions publiques ;
- le Circulaire n° 002/006 du 29 juin 2006.

Section 3. Cadre institutionnel et analyse de la participation des partis politiques dans les institutions politiques centrales de la République sous la 3^{ème} République

Les élections de 2006 et 2011 ont été des processus politiques qui ont abouti à la mise en place des institutions démocratiques aux niveaux central et provincial pour les premières et au niveau central seulement pour les deuxièmes.

A travers ces élections, les partis politiques ont accédé démocratiquement à l'Assemblée nationale et au Sénat, permettant ainsi la formation des gouvernements responsables devant le Parlement, théoriquement.

Au cours de la 1^{ère} législature, soit de 2006 à 2011, la RDC fut successivement conduite par les gouvernements ci-après :

1. Gizenga I du 05-02-2007 au 27-11-2007 ;
2. Gizenga II du 27-11-2007 au 26-10-2008 ;
3. Muzito I du 26-10-2008 au 19-02-2010 ;
4. Muzito II du 19-02-2010 au 11-09-2011 ;
5. Muzito III du 11-09-2011 au 06-04-2012.

Pendant la deuxième législature, le pays a été dirigé par les gouvernements suivants :

1. Matata I du 28-04-2012 au 07-12-2014 ;
2. Matata II du 07-12-2014 au 14-11-2016 après un remaniement technique intervenu le 25-09-2015.

Dans cette section, nous examinons d'abord les partis politiques ayant participé aux différents gouvernements, ensuite, ceux siégeant au Parlement. Commençons par les partis au gouvernement.

3.1. Participation des partis politiques au sein de différents Gouvernements

L'action des partis comme agents sociaux dans leur champ d'opérationnalité s'oriente toujours dans la participation aux institutions politiques de l'Etat. Le traduit

toujours un corps politique qui attire les agents politiques dans leur participation au pouvoir.

3.1.1. Gouvernement Gizenga I (du 05-02-2007 au 27-11-2007)

A l'issue des élections Présidentielles, législatives, sénatoriales de juillet 2006, les partis ayant réalisé le record de voix ont procédé à la formation du gouvernement. C'est ainsi qu'après leur victoire au second tour des élections présidentielles, le PPRD, le PALU ainsi que leurs alliés ont formé le gouvernement de coalition d'Antoine Gizenga I.

Le lecteur trouvera dans les tableaux qui suivent le poids politique de différents partis politiques au sein des différents gouvernements qui se sont succédés à travers un pourcentage établi à cet effet.

Tableau n° 04 : Répartition des quotas des partis politiques dans le Gouvernement Gizenga I

N°	Partis politiques	Ministres d'Etat, ministres et vice-ministres	Pourcentages
1.	PPRD	23	39,8
2.	PALU	6	10
3.	MSR	5	8,33
4.	RCD/K-ML	4	6,66
5.	SCODE	2	3,33
6.	ROP	2	3,33
7.	FR	2	3,33
8.	UDEMOMO	2	3,33
9.	ARC	1	1,6
10.	NAD	1	1,6
11.	PANU	1	1,6
12.	UNADEF	1	1,6
13.	UPRDI	1	1,6
14.	CCU	1	1,6
15.	PRM	1	1,6
16.	PECO	1	1,6
17.	ACDC	1	1,6
18.	PDC	1	1,6
19.	RCD	1	1,6
20.	PARC	1	1,6
	TOTAL	60	100

Source : Tableau élaboré par nous – même.

Ce tableau indique clairement que dans le premier Gouvernement de la Troisième République, le PPRD a eu la part du lion avec une représentation de l'ordre de 40% avec 23 postes dont 18 ministères et 5 vice - ministères dont détail en annexe III.

Tandis que le PALU, en plus de la primature, n'a eu que 6 postes ministériels au sein de ce gouvernement soit une représentation de l'ordre de 10% comprenant 4 ministères et 2 vice – ministères dont listes des membres du gouvernement par parti est placée en annexe III.

Par rapport à nos unités d'observation, il apparaît clairement que trois partis n'étaient pas parties prenantes dans ce Gouvernement, à savoir : UDPS, MLC et UNC.

3.1.2. Gouvernement Gizenga II (du 27/11/2007 au 26/10/2008)

La formation du Gouvernement Gizenga II a connu la participation de membres de l'AMP sans faire allusion aux autres formations politiques. Ce Gouvernement se diffère du premier par la réduction du nombre des membres qui est passé de 60 à 45. Soit une réduction de l'ordre de 25%.

Tableau n° 05 : Répartition des quotas des partis politiques dans le Gouvernement Gizenga II

N°	Partis politiques	Nombre de ministres et vice-ministres	Pourcentages
1	PPRD	21	46,6
2	PALU	5	11,11
3	MSR	3	6,66
4	RCD/K-ML	2	4,44
5	FR	2	4,44
6	ACDC	2	4,44
7	UDEMOMO	1	2,22
8	ARC	1	2,22
9	NAD	1	2,22
10	PANU	1	2,22
11	UNADEF	1	2,22
12	CCU	1	2,22
13	PDC	1	2,22
14	SCODE	1	2,22
15	RDP	1	2,22

16	PARC	1	2,22
	TOTAL	45	100

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies au Secrétariat Général du Gouvernement, Division des archives, Kinshasa, février 2016.

Partant de ce tableau, il ressort que le PPRD a bénéficié de 21 postes soit une représentation de l'ordre de 46,6%, tandis que le PALU n'en a occupé que 5, soit 11,11 %. Ce réaménagement ne lui a pas été profitable. Le PPRD, par contre, en a bénéficié en termes de représentativité, passant de 39,8 % à 46,6% bien que le nombre de postes soit passé de 23 à 21. Cette réduction n'a pas entamé son quota.

S'agissant des ministères obtenus par les deux partis, le lecteur se référera au tableau en annexe IV.

Pour ce qui est de l'UDPS, du MLC et de l'UNC, leur participation est nulle dans ce Gouvernement étant donné qu'ils sont de l'opposition.

3.1.3. Gouvernement Muzito I (du 26/10/ 2008 au 19/02/2010)

La démission d'Antoine Gizenga n'a pas ébranlé l'accord politique de l'AMP, accord qui donne la primature au PALU. Ainsi, Gizenga sera remplacé par Adolphe Muzito à la primature.

Ce Gouvernement est différent de celui de Gizenga II en termes de nombre de membres de l'équipe gouvernementale. Il est passé de 45 à 54 membres contrairement à celui de son prédécesseur. Il s'observe donc une augmentation de 13 postes ministériels.

Tableau n° 6 : Répartition des quotas des partis politiques dans le Gouvernement Muzito I

N°	Partis politiques	Nombre de ministres et vice-ministres	Pourcentages
1	PPRD	27	46,29
2	PALU	4	7,40
3	MSR	3	5,55
4	FR	2	3,70
5	ACDC	2	3,70
6	RDP	2	3,70
7	UDEMOMO	1	1,85
8	RCD/K-ML	1	1,85
9	ARC	1	1,85

10	NAD	1	1,85
11	PANU	1	1,85
12	UNADEF	1	1,85
13	UNAFEC	1	1,85
14	UPRDI	1	1,85
15	CCU	1	1,85
16	PRM	1	1,85
17	PDC	1	1,85
18	SCODE	1	1,85
19	PARC	1	1,85
20	CPR	1	1,85
21	ULDC	1	1,85
22	AFDC	1	1,85
	TOTAL	54	100

Source : Données recueillies au Secrétariat Général du Gouvernement, Division des Archives, Kinshasa, février 2016.

Ce tableau nous révèle que sous Muzito I, le PPRD a gardé intact son quota de 46, 23 % tout en augmentant le nombre des postes de 21 à 27. Cependant, son allié le PALU a connu une faible représentation de 7,40 % et la réduction de son quota de 5 à 4 postes.

Le lecteur trouvera en annexe V, les ministères occupés par chaque parti.

Les partis de l'opposition à savoir : l'UDPS, le MLC et l'UNC n'ont pas participé à ce Gouvernement.

3.1.4. Gouvernement Muzito II (du 19 /02/2010 au 11/09/2011)

Formé après le remaniement, ce gouvernement se présente de la manière suivante en termes de répartition de quotas entre partis politiques :

Tableau n° 7 : Répartition des quotas des partis politiques dans le Gouvernement Muzito II

N°	Partis politiques	Nombre de ministres et vice-ministres	Pourcentages
1.	PPRD	17	39,53
2.	PALU	4	9,30
3.	MSR	3	6,97

4.	UDEMO	2	4,65
5.	RCD/K-ML	1	2,32
6.	ARC	1	2,32
7.	ANADEF	1	2,32
8.	UNAFEC	1	2,32
9.	CCU	1	2,32
10.	ACDC	1	2,32
11.	RDP	1	2,32
12.	PARC	1	2,32
13.	ULDC	1	2,32
14.	CPR	1	2,32
15.	RRC	1	2,32
16.	DCF-COFEDEC	1	2,32
17.	CODELI	1	2,32
18.	ANC/PF	1	2,32
19.	PANADER	1	2,32
20.	PRM	1	2,32
21.	PDC	1	2,32
	TOTAL	43	100

Source : Données recueillies au Secrétariat Général du Gouvernement, Division des archives, Kinshasa, février 2016.

A travers ce tableau, nous découvrons que le PPRD est resté toujours en tête avec 17 postes, soit une représentation de l'ordre de 39,53% devant son allié le PALU qui n'a que 4 postes représentant ainsi 9,3%. Les ministères occupés par parti politique sont indiqués dans la liste en annexe VI.

3.1.5. Gouvernement Muzito III (du 11-09-2011 au 06-04-2012)

Le Gouvernement Muzito a connu un troisième remaniement dont la participation des partis politiques est présentée de la manière suivante :

Tableau n° 8 : Répartition des quotas des partis politiques dans le Gouvernement Muzito III

N°	Partis politiques	Nombre de ministres et vice-ministres	Pourcentages
1.	PPRD	23	50
2.	PALU	3	6,52
3.	MSR	2	4,34
4.	ACDC	2	4,34
5.	ULDC	1	2,17
6.	UNADEF	1	2,17
7.	CCU	1	2,17
8.	ARC	1	2,17
9.	FC	1	2,17
10.	PDC	1	2,17
11.	CPR	1	2,17
12.	ANC/PF	1	2,17
13.	PANU	1	2,17
14.	PANADER	1	2,17
15.	UNAFEC	1	2,17
16.	CODEL I	1	2,17
17.	DCF-COFEDEC	1	2,17
18.	RRC	1	2,17
19.	RDP	1	2,17
20.	PARC	1	2,17
	TOTAL	46	100

Source : Données recueillies au Journal officiel de la République Démocratique du Congo, 52^{ème} année, n° 18, Kinshasa – 15 septembre 2011.

Ce tableau nous renseigne clairement qu'il y a eu une augmentation du quota du PPRD. Celui-ci est passé de 17 à 23 postes ministériels soit une représentativité de 39,5 à 50 %, alors que le PALU a connu une réduction de 4 à 3 postes représentant cette fois ici 6,52% contre 9,30 précédemment. La liste des ministères occupés par chaque parti politique est jointe en annexe VII.

3.1.6. Gouvernement Matata I (du 28- 04-2012 au 07-12-2014).

Augustin Matata Ponyo Mapon est nommé Premier Ministre du premier gouvernement de la deuxième législature c'est – à – dire après la victoire de Joseph Kabila face à Etienne Tshisekedi aux élections présidentielles de 2011. Aussi, la Majorité

Présidentielle a remporté la majorité au Parlement. Cette victoire donne plein pouvoir au camp présidentiel la possibilité de former le Gouvernement dont Matata Ponyo est premier Ministre. C'est un gouvernement à nombre réduit, soit une équipe de 36 personnes. Un gouvernement dans lequel le PALU et le PPRD tiennent la tête.

Tableau n° 9: Répartition des quotas des partis politiques dans le Gouvernement Matata I

N°	Partis politiques	Nombre de ministres et vice-ministres	Pourcentages
1.	PPRD	15	41,66
2.	PALU	3	8,33
3.	MSR	2	5,55
4.	ULDC	1	2,27
5.	CCU	1	2,27
6.	UCP	1	2,27
7.	CDC	1	2,27
8.	PANU	1	2,27
9.	PDC	1	2,27
10.	ADR	1	2,27
11.	PA	1	2,27
12.	AFDC	1	2,27
13.	ECT	1	2,27
14.	ARC	1	2,27
15.	NAD	1	2,27
16.	UDECO	1	2,27
17.	ADH	1	2,27
18.	RCD	1	2,27
19.	ACDC	1	2,27
	TOTAL	36	100

Source : *Données recueillies au Secrétariat Général du Gouvernement, Division des archives, Kinshasa, février 2016. La liste des membres du Gouvernement est jointe en annexe VIII, pp. 467-468.*

Il ressort de ce tableau que le PPRD a eu un quota réduit de 15 sur 36 postes, soit 41,66 % et le PALU 3 postes soit 8,33%. En comparaison avec les Gouvernements de la première législature, le PPRD reste toujours entête par rapport au PALU.

3.1.7. Gouvernement Matata II (du 07/12/2014 au 25/09/2015)

Le remaniement du Gouvernement Matata est intervenu le 07 décembre 2014. Ce Gouvernement a connu la participation de plusieurs partis politiques.

Le Gouvernement Matata II est plus costaud que celui de Matata I. Il est augmenté de 11 personnes que son précédent. Soit 47 personnes, provenant toutes de partis politiques dont les quotas se présentent comme suit :

Tableau n° 10 : Répartition des quotas des partis politiques dans le Gouvernement Matata II (du 07/12/2014 au 25/09/2015)

N°	Partis politiques	Nombre de ministres et vice-ministres	Pourcentages
1.	PPRD	21	44,68
2.	MLC/L	3	6,38
3.	UFC	3	6,38
4.	PALU	2	4,25
5.	MSR	2	4,25
6.	RCD	2	4,25
7.	ULDC	1	2,12
8.	PA	1	2,12
9.	CCU	1	2,12
10.	ARC	1	2,12
11.	AFDC	1	2,12
12.	PDC	1	2,12
13.	UNAFEC	1	2,12
14.	UNADEF	1	2,12
15.	ECT	1	2,12
16.	RCD/K-ML	1	2,12
17.	PNU	1	2,12
18.	PRM	1	2,12
19.	ACO	1	2,12
20.	CRD	1	2,12
	TOTAL	47	100

Source : Données recueillies au Secrétariat Général du Gouvernement, Division des archives, Kinshasa, février 2016.

La lecture de ce tableau nous laisse découvrir que le PPRD a connu une augmentation en termes de postes ministériels passant de 15 à 21 sur 47. Ce qui représente 44,6 %. Tandis que le PALU est resté avec un quota de 2 postes soit 4,25% de représentation. La liste reprenant la répartition des ministères par parti est jointe en annexe IX.

3.1.8. Gouvernement MATATA III (du 25/09/2015 au novembre 2016)

Le Premier Ministre a remanié pour la deuxième fois son Gouvernement, c'est le gouvernement Matata III qui a conduit le pays jusqu'au dialogue de la cité de l'Union Africaine à Kinshasa. Ce Gouvernement a présenté sa démission au mois de novembre 2016. C'est Samy Badibanga qui sera nommé Premier Ministre en remplacement de Matata Ponyo. Le dernier Gouvernement de Matata a connu un réaménagement ministériel affectant 12 postes parce qu'il s'agissait d'un réaménagement interne.

Voici la composition de ce Gouvernement :

Tableau n° 11: Répartition des quotas des partis politiques dans le Gouvernement Matata III (du 25/09/015 au novembre 2016)

N°	Partis politiques	Nombre de ministres et vice-ministres	Pourcentages
1.	PPRD	23	48,93
2.	MLC/L	3	6,38
3.	PALU	2	4,25
4.	UFC	2	4,25
5.	RCD	2	4,25
6.	ULDC	1	2,12
7.	UNAFEC	1	2,12
8.	CCV	1	2,12
9.	UNADEF	1	2,12
10.	UCP	1	2,12
11.	AFDC	1	2,12
12.	RCD/K-ML	1	2,12
13.	PDC	1	2,12
14.	ARC	1	2,12
15.	PANADER	1	2,12
16.	CAMP DE LA PATRIE	1	2,12
17.	PA	1	2,12

18.	ECT	1	2,12
19.	PANU	1	2,12
20	CDR	1	2,12
TOTAL		47	100 %

Source : *Données recueillies au Secrétariat Général du Gouvernement, Division des archives, Kinshasa, février 2016.*

Il est clairement indiqué dans ce tableau que le réaménagement a connu un ajout de 12 ministres, et c'est le PPRD qui a bénéficié de ce réaménagement. Le PALU n'a rien reçu de cette opération. Le PPRD a eu à ajouter 7 ministres, soit 58,33% alors que les autres alliés n'ont bénéficié que d'un seul poste, soit 8,33%. Il s'agit seulement de cinq alliés. La liste des membres de ce gouvernement est jointe en annexe X.

Ceci laisse dire que ce remaniement ne visait que le PALU. Ce parti n'a rien bénéficié. C'est plutôt le PPRD qui a tout gagné. Les deux partis avec leur participation aux différents gouvernements de la Troisième République ont démontré qu'ils étaient des réels partis gestionnaires en RDC. Tandis que l'UDPS, le MLC et l'UNC sont restés en marge de la gestion de la République comme partis protestataires que l'on appelle couramment partis d'opposition.

Après cette lecture synoptique de la représentativité des partis politiques dans les différents gouvernements de la 3^{ème} République, passons ainsi au Parlement.

3.2. La participation des partis politiques au Parlement

Sous la Troisième République, la participation à l'exercice du pouvoir politique par les partis n'était pas seulement limitée au gouvernement, mais aussi elle s'étendait au Parlement où on a observé une lutte entre différents partis et formations politiques pour remporter les élections législatives et sénatoriales. Commençons par le Sénat.

3.2.1. Au Sénat

Les élections sénatoriales se sont organisées en 2007. Et depuis, ces élections ne se sont plus tenues. Avec 108 Sénateurs, le Sénat est composé des représentants des partis ci-après :

Tableau n° 12 : Participation des partis politiques au Sénat

N°	Partis ou regroupements politiques	Effectifs	Pourcentages
1	PPRD	22	20,37
2	PALU	2	1,85
3	MLC	14	12,96
4	RCD	7	6,48
5	MSR	3	2,78
6	Indépendants	27	25
7	DCF	1	0,93
8	Forces du renouveau	6	5,56
9	CRD	1	0,93
10	FSIR	1	0,93
11	PDSC	1	0,93
12	CDC	4	3,7
13	PDC	5	4,63
14	CCU	1	0,93
15	UNADEC	1	0,93
16	ADECO	1	0,93
17	ULC	1	0,93
18	RAD'ESO	1	0,93
19	UDEMO	1	0,93
20	PDS	1	0,93
21	CDD	1	0,93
22	RCDN	1	0,93
23	PANU	1	0,93
24	LDC	1	0,93
25	CODECO	1	0,93
26	RSF	1	0,93
27	UNADEF	1	0,93
	TOTAL	108	100

Source : Données recueillies à la Division des archives du Sénat.

La lecture de ce tableau nous indique qu'il y a au moins 27 formations politiques qui composent le Sénat congolais. Le PPRD compte 22 sénateurs, suivis du MLC avec 14, du PALU avec 2 et un nombre important des indépendants, soit 27 sénateurs sans coloration politique. Il y a d'autres forces politiques qui ont damé le pion du PALU, comme le PDC (5), le CDC (4), le MSR (3), RCD (7) et les Forces du Renouveau (6) sénateurs.

Il s'observe dans ce tableau l'absence de l'UDPS et de l'UNC. Ces partis n'ont pas participé aux élections sénatoriales. Le premier par le boycott, tandis que le second n'était pas encore créé.

Passons à l'Assemblée Nationale pour observer la participation des partis politiques dans cette institution.

3.2.2. A l'Assemblée Nationale

3.2.2.1. Répartition des députés nationaux par parti politique sous la 1^{ère} législature

Cette représentation se fait sur base du tableau ci-dessous.

Tableau n°13 : Répartition des députés nationaux par parti politique sous la 1^{ère} législature

N°	Partis ou regroupements politiques	Effectifs	Pourcentages
1.	PPRD	111	22,2
2.	MLC	64	12,8
3.	Indépendants	63	12,6
4.	PALU	34	6,8
5.	MSR	27	5,4
6.	FR	26	5,2
7.	RCD	15	3,0
8.	CODECO	10	2,0
9.	CDC	10	2,0
10.	UDEMOMO	9	1,8
11.	Camp de la partie	8	1,6
12.	DCF-COFEDEC	8	1,6
13.	PDC	8	1,6

14.	UNAFEC	7	1,4
15.	ACDC	4	0,8
16.	ADECO	4	0,8
17.	CCU	4	0,8
18.	PRM	4	0,8
19.	RCDN	4	0,8
20.	UPRDI	4	0,8
21.	PANU	4	0,8
22.	ABAKO	3	0,6
23.	CRD	3	0,6
24.	PANADI	3	0,6
25.	UPC	3	0,6
26.	UNADEF	3	0,6
27.	ANCC	3	0,6
28.	ARC	2	0,4
29.	CDD	2	0,4
30.	FONUS	2	0,4
31.	MDD	2	0,4
32.	PCBG	2	0,4
33.	PRP	2	0,4
34.	PDSC	2	0,4
35.	RSF	2	0,4
36.	Renaissance Plate – forme électorale (RENAISSANCE-PE)	2	0,4
37.	SODENA	2	0,4
38.	UMR	2	0,4
39.	UNADEC	2	0,4
40.	ARREN	1	0,2
41.	ANC/PF	1	0,2
42.	CVP	1	0,2
43.	CCD	1	0,2
44.	CNAP	1	0,2

45.	CNRP	1	0,2
46.	DC	1	0,2
47.	FRODECO	1	0,2
48.	FIS	1	0,2
49.	FSIR	1	0,2
50.	FSDD	1	0,2
51.	GR	1	0,2
52.	MARC-PTF	1	0,2
53.	MAI-MAI MOUVE	1	0,2
54.	MPCR	1	0,2
55.	MPR	1	0,2
56.	MSDD	1	0,2
57.	MMM	1	0,2
58.	OPEKA	1	0,2
59.	PCB	1	0,2
60.	PUNA	1	0,2
61.	PANAP	1	0,2
62.	RCPC	1	0,2
63.	REC-LES VERTS	1	0,2
64.	REDESO	1	0,2
65.	UCC	1	0,2
66.	ULDC	1	0,2
67.	UDR	1	0,2
68.	Non alignés	2	0,4
	TOTAL	500	100

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Assemblée_nationale-République_démocratique_du_Congo.

Le tableau ci-dessus nous indique que 68 formations politiques ont formé l'Assemblée Nationale de la RDC avec 500 députés. Parmi elles, le PPRD s'est présenté comme la première force politique avec 111 députés, soit 22,2%, suivi du MLC avec 64 députés, soit 12,8% et le PALU en troisième position avec 34 députés soit 6,8% précédé par les indépendants qui sont au nombre de 63 soit, 12,6%.

Comme au Sénat, l'UDPS et l'UNC n'étaient pas parties prenantes pour les raisons ci-haut signalées.

3.2.2.2. Répartition des députés nationaux de la deuxième législature (2011) par parti politique

Cette représentation se fait sur base du tableau ci-dessous.

Tableau n° 14: Répartition des députés nationaux de la deuxième législature (2011) par parti politique

N°	Partis ou regroupements politiques	Effectifs	Pourcentages
1.	PPRD	83	16 ,6
2.	UDPS/TSHISEKEDI	36	7,2
3.	MSR	32	6,4
4.	MLC	21	4,2
5.	PALU	19	3,8
6.	ARC	17	3,4
7.	INDEPENDANT	17	3,4
8.	AFDC	15	3
9.	UNC	15	3
10.	MIP	10	2
11.	RRC	10	2
12.	ECT	10	2
13.	PDC	8	1,6
14.	UNAFEC	7	1,4
15.	UDECO	7	1,4
16.	RCD/K-ML	6	1,2
17.	ADH	5	1
18.	CPR	5	1
19.	NAD	5	1
20.	UCP	5	1
21.	CDC	4	0,8
22.	CCU	4	0,8
23.	ATD	4	0,8

24.	COFEDEC	4	0,8
25.	UDCF	4	0,8
26.	ECIdé	3	0,6
27.	SET	3	0,6
28.	PANADER	3	0,6
29.	ACO	3	0,6
30.	UFC	3	0,6
31.	UNADEF	3	0,6
32.	DCF/N	3	0,6
33.	RDP	2	0,4
34.	CNC	2	0,4
35.	BCUP	2	0,4
36.	RECO	2	0,4
37.	ABACO	2	0,4
38.	MPCR	2	0,4
39.	CRD	2	0,4
40.	UDEMO	2	0,4
41.	FC	2	0,4
42.	UPC	2	0,4
43.	PR	2	0,4
44.	SCODE	2	0,4
45.	MSDD	2	0,4
46.	ACDD	2	0,4
47.	ADR	2	0,4
48.	GSCO	2	0,4
49.	CDR	2	0,4
50.	ULDC	1	0,2
51.	DC	1	0,2
52.	MLP	1	0,2
53.	ACRP	1	0,2
54.	MSC	1	0,2

55.	PT	1	0,2
56.	ACDC	1	0,2
57.	AAA	1	0,2
58.	CODELI	1	0,2
59.	PA	1	0,2
60.	DDC	1	0,2
61.	FTL	1	0,2
62.	SODENA	1	0,2
63.	PNRD	1	0,2
64.	PECO	1	0,2
65.	UNADEC	1	0,2
66.	ULC	1	0,2
67.	UNIR	1	0,2
68.	PARC	1	0,2
69.	RADESO	1	0,2
70.	FSDD	1	0,2
71.	FOP	1	0,2
72.	FNI	1	0,2
73.	PCD	1	0,2
74.	AHUDE	1	0,2
75.	RDPR	1	0,2
76.	UDN	1	0,2
77.	MCSD	1	0,2
78.	PCBG	1	0,2
79.	LDIC	1	0,2
80.	PNR	1	0,2
81.	PANU	1	0,2
82.	RCD/N	1	0,2
83.	CCL	1	0,2
84.	ULPD	1	0,2
85.	UDPS/KIBASSA	1	0,2

86.	FONUS	1	0,2
87.	PARECO	1	0,2
88.	LCID	1	0,2
89.	PANADI	1	0,2
90.	USC	1	0,2
91.	SODENA	1	0,2
92.	NBP	1	0,2
93.	CAAC	1	0,2
94.	UN	1	0,2
95.	PCD	1	0,2
96.	AJDC	1	0,2
97.	PAR	1	0,2
98.	FSIR	1	0,2
99.	FIDEC	1	0,2
100.	MIR	1	0,2
101.	ODAPR	1	0,2
102.	CF	1	0,2
103.	NON ALIGNES	39	7,8
TOTAL		500	100

Source : Bureau Chancellerie de l'Assemblée Nationale, novembre 2016.

A travers ce tableau, on remarque que l'Assemblée Nationale de la deuxième législature a connu un effritement des voies pour les partis y ayant participé et un élargissement des forces politiques par rapport à la précédente. On y observe la présence de 103 forces politiques contre 68 de la première législature, soit une augmentation de 35 %.

Le PPRD conserve son leadership avec 83 députés, soit 16,6% ; il est suivi de l'UDPS/Tshisekedi qui a fait son entrée avec 36 députés, soit 7,2 %. Le MLC vient en troisième position avec 21 députés, soit 4,2% et le PALU en cinquième position avec 19 députés, soit 3,8% précédé par le MSR qui a eu 32 députés représentant aussi 6,4%. Par contre, l'UNC n'en a eu que 15, soit 3%.

3.2.3. Appréciation critique

Nous convenons avec C. Young²²¹ qui dit que la naissance des partis politiques, d'abord au compte-gouttes, puis, au milieu de l'année 1959, fut un vrai tournant. On en dénombra plus de cent durant les dix-huit derniers mois du régime colonial, quelques uns d'entre eux n'ayant du reste connu qu'une existence éphémère⁽²²²⁾... c'est immédiatement après la Table ronde de Bruxelles que l'organisation politique se mit en branle à travers le pays. Le temps pressait, et l'on employait tous les moyens. En certains endroits, intimidation et violence presque partout, démagogie sans limite, des promesses extravagantes, l'appel à la solidarité ethnique. Chaque capitale provinciale avait son bouquet de partis qui cherchaient alors à s'étendre dans l'hinterland rural ; cherchant une clientèle électorale parmi les groupes ethniques apparentés aux leaders du parti.

Mais ces formations politiques seront emportées par le démon de division qui va occasionner la scission et la multiplication des partis sans ancrage démocratique. C'est la raison pour laquelle Zala L. N'Kanza²²³ considère que les partis politiques congolais n'étaient qu'un aréopage de mouvements pour la plupart, de simples groupements protopolitiques nés in extremis à la veille de la table Ronde sans programme ni philosophie politique bien arrêtés. Le seul lien unissant tous ces mouvements était l'ordre colonial qui avait créé le statut des évolués, statut qui ne leur donnait aucun pouvoir. D'où, le désenchantement des évolués qui n'avaient qu'une idée : l'indépendance du Congo afin d'occuper des postes de commandement qui leur étaient refusés sous le régime colonial. C'est sur ce point que les évolués parvinrent à former un front commun pour faire face à leurs maîtres, et qui a abouti à un résultat positif : la fixation de la date du transfert légal du pouvoir politique : le 30 juin 1960. Ce fut là l'unique acte politique qui a rencontré un consensus de tous les évolués.

Ces formations protopolitiques ont bien même participé à l'éveil de la conscience politique et à l'appropriation, même de manière confuse, de notre indépendance et sont considérées comme les bases des partis politiques en RDC.

Sans base idéologique, il était déjà indiqué que ces partis politiques formés dans la précipitation avec des soubassements ethno-régionaux ne pouvaient apporter un changement démocratique souhaité par les Congolais, car comme l'avait dit René Dumont, l'Afrique était mal partie, la RDC était aussi mal partie avec des partis politiques appelés à

²²¹YOUNG, C. cité par D'JOLI ESENG EKELI, *art. cité*, p.603.

²²³ L. N'KANZA ZALA, *Les origines sociales du sous-développement politique au Congo-Kinshasa*, PUZ, Kinshasa, 1985, p.299.

asseoir un nouvel ordre politique, un ordre démocratique et républicain alors qu'ils n'étaient pas préparés.

C'est ce qui explique, par ailleurs, l'imbroglio politique dans lequel ils vont plonger le pays, imbroglio à la base du coup d'Etat et de l'instauration du monolithisme du MPR qui tient l'arène politique pendant trente-deux ans durant, malgré le combat mené par certains partis dans la clandestinité contre cette dictature érigée par le monolithisme du MPR, parti-Etat.

En effet, le champ politique congolais de par l'habitus qui s'y observe, nous a mis en face de « parti-leader-idéologie », d'essence parentale et clientéliste ou militaro-politique dont les bases idéologiques sont faibles voire confuses. C'est pourquoi, l'on considère que le MPR a été pratiquement le moule qui a façonné l'univers mental et l'agir politique congolais avec tous ses avatars et ses antivaleurs, notamment : corruption, prédation, violence comme mode de gouvernance politique, la mégestion, le tribalisme sournois, l'opportunisme, le clientélisme, le goût effréné du pouvoir et du pouvoir absolu comme du temps léopoldien, bien que cette gouvernance d'expropriation publique a forgé la conscience nationale quoique fluide, mais bénéfique contre toutes tentatives d'expropriation internationale qui ont voulu balkaniser la RDC à travers les différentes guerres connues de 1996 à 2006.

Il sied donc de retenir que la deuxième République, caractérisée par le phénomène monopartiste où on observe la domination du parti unique avec ses schèmes de perceptions, a influé considérablement et négativement sur la formation des partis politiques qui seront érigés pendant la transition comme des boutiques personnelles de présidents – fondateurs. Ces derniers deviendront par la suite les autorités morales sous la Troisième République, avec le même mode de gouvernance tant dans leurs partis politiques que dans les institutions politiques, pérennisant ainsi l'ancien ordre politique prédatocratique alors que les Congolais espéraient souffler l'air de la démocratie avec un nouvel ordre politique et une nouvelle mentalité sinon une nouvelle culture politique.

Ce chapitre nous a permis également de comprendre comment l'activité partisane s'exerce de manière légale en RDC. Cette activité est régie par un dispositif des Lois nationales qui se sont inspirées de Conventions internationales ratifiées par l'Etat congolais. Nous avons compris que la RDC s'est inspirée de trois instruments internationaux, à savoir :

- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen;
- le Pacte universel relatif aux droits civils et politiques ;
- la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Sur le plan national, l'activité partisane est régulée par sept textes légaux de base qui sont :

- la Constitution du 18 février 2006 révisée à ce jour;
- la loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques ;
- la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, municipales et locales ;
- la Loi n°07/008 du 04 décembre 2007 portant statut de l'opposition politique ;
- la Loi n°08/005 du 10 juin 2008 portant financement public des partis politiques en RDC ;
- le Décret-loi n°196 du 29 janvier 1999 portant organisation des manifestations et des réunions publiques ;
- le Circulaire n°002/7006 du 29 juin 2006.

Outre ce dispositif normatif, il y a également un dispositif institutionnel et politique composé des Ministères de l'Intérieur, de la Justice et celui des Relations avec le Parlement.

Conclusion

Au cours de ce chapitre, nous avons examiné comment les partis politiques sont créés en République Démocratique du Congo et ont fonctionné dans le cadre tracé par le pouvoir public, il s'agit du cadre juridique et politique.

Concernant l'évolution des partis en RDC, nous savons d'abord que les premiers ont été créés à la veille de l'indépendance à l'occasion des enjeux électoraux précurseurs du nouvel ordre politique de la première République. Ainsi, plus d'une dizaine de partis furent créés dont certains étaient simplement la conversion des associations culturelles en partis politiques. Moins étaient les partis formés comme l'exige la notion classique des partis politiques. C'est dans ce contexte de partis tribalo-ethniques que le pays a sombré dans la crise de la gouvernance qui conduit au coup d'Etat du 24 novembre 1965.

Avec ce coup d'Etat, le nouveau régime qui s'approprie la violence physique et symbolique, supprime la liberté d'expression et renvoie le fonctionnement de partis aux calendres et ensuite instaure le monopartisme avec le MPR, parti qui instaure une

gouvernance de prédation et sombre le pays dans le chaos. Sa fin, instaure une période de transition avec un multipartisme où les partis évoluent en désordre et se créent pour des intérêts partisans et non celui de la population. L'autre partie de la transition interviendra avec l'AFDL qui rééditera l'interdiction des partis et l'institutionnalisation du monopartisme. C'est ce que Bourdieu appelle la reproduction par la transposabilité du système. D'aucun l'appelle : « ôtes toi de là que je m'y mette ».

Le régime de Joseph Kabila réinstaure le multipartisme dans un contexte de guerre qui a occasionné la transformation de certains groupes militaro-politiques en partis politiques sans que les habitudes changent. Et c'est avec cette conversion des structures dans schématisme voulu par inconscient qu'ensemble avec les autres partis formés qu'interviendra la troisième République.

Pour terminer, ce chapitre nous a enfin permis de voir comment les partis politiques ont participé dans les différentes institutions politiques de cette troisième République. Hormis l'institution Président de la République occupée sans alternance par l'autorité morale et initiateur du PPRD, en l'occurrence le Président Joseph Kabila, les partis politiques ayant constitué la majorité parlementaire ont, à cet effet, participé aux différents Gouvernements Gizenga I et II, Muzito I, II et III et enfin celui Matata I, II et III.

A l'instar de la primature, tous ces gouvernements ont connu la participation majoritaire du PPRD, et à moindre mesure du PALU dont le quota variait de manière décroissante. L'UDPS, le MLC et l'UNC n'ont jamais pris part à ces différents Gouvernements.

Quant à la création et au fonctionnement des partis politiques en RDC, nous avons observé qu'ils font référence aux instruments juridiques internationaux et nationaux.

Cette conclusion partielle nous permet de passer au troisième chapitre consacré à l'examen de la rupture et de la continuité entre les ordres politiques ayant régné en RDC sous l'impulsion des partis et des dirigeants politiques différents.

Chapitre troisième

**PRESENTATION ET DESCRIPTION DES UNITES D'OBSERVATION
SCIENTIFIQUES RETENUES**

Nul n'est besoin de rappeler les chapitres ultérieurs. Le chapitre premier a exploité le cadre conceptuel et théorique. Le deuxième a décrit le cadre historique et juridico-politique des partis politiques en RDC.

Il sied de noter que ce chapitre troisième est un prélude au quatrième consacré à la présentation des résultats de l'enquête menée sur terrain. Ces chapitres sont complémentaires dans la mesure où l'enquête est effectuée à partir des partis politiques observés.

Ce chapitre, comme l'indique son intitulé, se propose de décrire les unités d'observation retenues pour cette étude. Il s'agit en effet des partis politiques qui sont des agents sociopolitiques auprès desquels nous avons mené nos enquêtes de terrain. Ces partis sont : le PALU, l'UDPS, le PPRD, le MLC et l'UNC²²⁴. Il est question pour nous de présenter la localisation géographique de leurs bureaux ou sièges sociaux ainsi que leurs fondateurs, leurs brefs aperçus historiques, leurs idéologies et doctrines, leurs structures organisationnelles et fonctionnelles, leurs projets de société ainsi que quelques réalisations de chacun sans oublier la culture politique et la gouvernance.

Pour ce faire, nous l'avons structuré en deux sections dont la première table sur les partis gestionnaires, à savoir le PALU et le PPRD qui se sont retrouvés aux commandes de l'Etat depuis les élections de 2006 jusqu'à la fin de la rédaction de cette thèse en septembre 2016.

Tandis que la seconde section examine les partis protestataires qui sont: l'UDPS, le MLC et l'UNC durant la même période de la 3^{ème} République (2006-2016).

Pour tous ces partis politiques, la méthodologie adoptée dans ce travail nous permet de les saisir du point de vue dialectique et du point de vue comparatiste.

Commençons par les partis politiques au pouvoir.

Section 1. Les partis gestionnaires

Dans le champ politique, on distingue deux types de partis : les partis gestionnaires et les partis protestataires. Les partis gestionnaires sont les partis qui gèrent les affaires publiques. Ils sont autrement appelés partis au pouvoir. Durant cette

²²⁴ Il sied de noter que ce choix n'est pas un choix au préalable. Les critères que nous avons arrêtés pour l'échantillon aléatoire ou occasionnel ont fait que d'autres partis, à cause de leur non accessibilité et n'ayant pas pignon sur rue, ont été éliminés. Il s'agit de MSR, AFDC, PPPD et de l'ARC.

3^{ème} République, le PPRD et le PALU (ainsi que leurs alliés) sont au pouvoir dans le cadre de leur alliance politique depuis 2006. Commençons par le PALU.

1.1. Le PALU

1.1.1. Localisation géographique du siège social, devise et fondateurs

Le siège social du PALU se trouve au n° 105, boulevard Lumumba, Q/ de bonhomme, Commune de Matete.

Sa devise est « le peuple vaincra ».

1.1.2. Bref aperçu historique du PALU

L'histoire de ce parti commence à partir des événements d'avant l'indépendance de la RDC, notamment après la décomposition du **P.S.A** (Parti Solidaire Africain).

En 1959, il sera créé un parti régional, supra-ethnique fort important dont le fondateur fut Sylvain Nkama. En ce temps, Gizenga dans sa fonction de directeur d'école primaire fut proposé par ses pairs au poste de président du parti, le PSA.

Durant toute la période que Gizenga a travaillé comme vice-premier ministre, c'est dans le cadre du P.S.A. qu'il assurait ses fonctions.

Le sigle P.S.A. trouve d'abord son origine dans la langue vernaculaire du fondateur qui est le Kikongo, ce qui signifie "PESA" qui veut dire "donner", donc le peuple réclame leur terre pour la gestion ; ce vocable « pesa » est utilisé pour faire passer facilement le message de la population qui parle kikongo.

Le PALU se veut un parti de nationalistes de gauche, socialiste, réunis pour combattre les ennemis de droite pour l'intérêt du peuple. C'est en date du 10 janvier 1961 que fut signé un protocole d'accord qui conduisit à une coalition afin de fonder un parti de tous ceux qui étaient de l'obédience de Lumumba, d'où le nom du Parti Lumumbiste Unifié « PALU ». Il s'agissait des partis ci-après :MNC Lumumba ;PSA (Parti Solidaire Africain) du Monsieur Antoine Gizenga ;BALUBAKAT (Association de Baluba du Katanga) dirigé par Bisikiro et CERE de Anicet Kashamura ;UNIBAT (Union des Bateke) dirigé par Pierre Mombele ;UDA (Union des Démocrates Africains) dirigé par Guillaume Lubaya ;MUB : Mouvement de l'Unité Basonge dirigé par Grégoire Kamanga ;LUKA : l'Union Kwangolaise pour l'Indépendance et la Liberté, dirigé par Peti Peti, et le dernier parti était une coalition des notables, avec comme porte parole Mabika Kalanda.

Il a fallu attendre sa libération de la prison de Bulambemba pour voir réunis et rassemblés à nouveau sous son autorité, les quelques responsables des partis nationalistes restés fidèles à l'œuvre de Patrice Lumumba. C'est ainsi que, perpétuant toujours le protocole d'accord de fusion de 1961 conclu entre les partis nationalistes, Gizenga gardait l'élan national.

C'est le 22 août 1964 qu'Antoine Gizenga va fonder à Léopoldville, le Parti Lumumbiste Unifié "PALU" dont il officialisera la création le 28 août 1964 lors d'une conférence de presse. Le même jour, il proclame dans cette déclaration de la naissance du PALU : Emery Patrice Lumumba, Héros national et martyr éternel de notre peuple et de tous peuples colonisés.

Le protocole d'accord créant le PALU est signé par : Antoine Gizenga, pour le P.S.A, André Lubaya pour l'U.D.A, Petit Petit pour Luba, Mukonkole pour l'U.P.B, Mabanda pour PNCP, Mombele pour l'UNIBAT ainsi que Mabika Kalanda pour les notables. Ceux-ci vont déclarer leurs partis respectifs dissous et intégrés automatiquement et irrévocablement dans le PALU.

Notons que pendant toute la période de la deuxième République, ce parti a évolué clandestinement suite à l'oppression du régime du Maréchal Mobutu.

1.1.3. Structure organisationnelle et fonctionnelle du PALU²²⁵

Conformément à ses statuts, la structure du PALU comprend au niveau de la base : la cellule groupant les membres du parti par village ou par quartier, le cercle qui groupe les membres du parti par chefferie, secteur ou commune et enfin la section dont les membres sont repartis par territoire ou ville.

Les organes du PALU sont au nombre de sept, à savoir le Congrès, le Bureau politique, le Comité exécutif du parti, le Secrétariat Provincial, le Comité de section, le Comité de cercle, et le Comité de cellule.

- Le *Congrès*, organe suprême du parti, se compose de trois catégories de membres dont : les membres du Bureau politique, les Secrétaires provinciaux ainsi que les Secrétaires de comités de zones.
- *Le Bureau politique*, quant à lui, est un organe composé du président du comité exécutif et les secrétaires du comité exécutif du parti.
- *Le Comité exécutif* comprend en son sein le président du comité exécutif du parti ainsi que les 8 secrétaires exécutifs chargés respectivement des : affaires politiques ; affaires économiques ; affaires

²²⁵ Cf. Statuts du PALU

sociales ; de l'administration (secrétaire permanent) ; de la presse, l'information et la propagande, des finances ; de l'enseignement, la culture ; la formation des cadres et du conseil de jurisprudence.

Au niveau provincial, la structure du parti comprend : un secrétaire provincial, quatre directeurs (politiques, économiques et sociales, propagande et information, administration) et enfin un trésorier.

Au niveau de la base, il y a trois structures (Section, Cercle et Cellule) composées chacune de quatre membres du Comité, à savoir : le chef de la structure, le secrétaire, le trésorier et le propagandiste chargé de l'information.

1.1.4. Axes du projet de société

Le projet de société du PALU est compartimenté en 3 volets :

- politique ;
- économique ;
- et socioculturel.

1.1.4.1. Volet politique

- ❖ Sur le plan politique, le PALU vise à ce que la République Démocratique du Congo soit un Etat unitaire, en esprit et lettre ;
- ❖ Faire de la République démocratique du Congo un Etat indépendant et décentralisé ;
- ❖ garantir la Souveraineté du peuple, (le peuple est libre de se choisir ses représentants) ;
- ❖ Défendre le panafricanisme (pour l'intérêt de toute l'Afrique) ;
- ❖ Établir la liberté pour le peuple congolais en particulier, et le peuple Africain en général ;
- ❖ Rendre aussi l'homme libre au moins en général, où qu'il soit.

1.1.4.2. Volet économique

Le PALU prône une économie prospère et efficace pour servir le peuple congolais. Il vise à cet effet une industrialisation du pays, dont le cheval de bataille doit être l'agriculture. Pour ce parti, il faut construire une économie additionnelle, qui se

traduit par une coexistence des entreprises telles qu'énoncé dans l'idéologie. Les entreprises tombées en faillite peuvent devenir mixtes (publique et privée).

1.1.4.3. Volet social et culturel

Dans le cadre de ce volet, le PALU prône un niveau de vie aussi élevé que celui laissé par le colonisateur. Sur le plan culturel, il prône un travail pour la désaliénation mentale et la valorisation de nos langues.

1.1.5. Idéologie et doctrine

Le PALU a pour idéologie : le *socialisme démocratique*. Ceci revient à dire que l'État doit avoir ses entreprises et en même temps les personnes privées peuvent aussi avoir les leurs, sans domination aucune, les unes sur les autres. Ceci implique la justice distributive, la bravoure, la loyauté envers la République Démocratique du Congo, l'unité nationale, etc.

Le PALU comme parti avant gardiste de tous les partis nationalistes en RDC, prône *le lumumbisme* comme doctrine politique.

1.1.6. Quelques réalisations du PALU

Non seulement il est l'un des plus vieux partis en République Démocratique du Congo de par son âge, mais aussi ses leaders ont participé à la lutte pour l'accession à l'indépendance de la RDC.

Le PALU était à la base du combat qui a conduit à l'annulation de la dette du pays, lorsque Gizenga a assumé la primature et avait à l'occasion, réinstauré la bourse des étudiants, œuvre qui n'a pas fait long feu.

Dans l'histoire de la RDC, le PALU est le premier parti à pouvoir organiser des ateliers de réflexion pour la recherche des solutions adéquates au développement du pays.

En alliance avec le Président Joseph Kabila en 2006, Antoine Gizenga troisième aux élections présidentielles sera le faiseur du Roi. De cette alliance politique, le PALU a occupé la Primature sous la 1^{ère} législature de la Troisième République. A sa démission, il fut remplacé par Adolphe Muzito, membre du PALU.

Après Sun City, lors du partage du pouvoir, le PALU avait reçu quelques sièges à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Sous la deuxième législature, le PALU a été présent en alliance avec Joseph Kabila, laquelle alliance a reconduit le Président Joseph Kabila à son second mandat. Le PALU est partie prenante au Gouvernement, mais il a perdu la primature. A la place, il a la Vice-Primature et d'autres postes ministériels. Il a fait élire des députés au Parlement.

1.1.7. Culture politique et gouvernance

Au regard des données recueillies sur terrain par l'enquête réalisée, ce parti politique tout en prônant la démocratie, fonctionne avec une philosophie dirigiste. Ce constat a été fait d'abord par les enquêtés qui étaient obligés de ne pas révéler leur pensée mais, la vision du parti. Il y règne un déterminisme qui parfois fait obstacle à la liberté des militants d'exprimer leurs opinions.

Ce dirigisme était également observé dans la culture patriarcale avec un leader inamovible qui est le Secrétaire général. Ce parti a connu plusieurs changements au niveau des organes et leurs animateurs, tandis que l'organe Secrétariat Général n'en a pas connu. Ce qui laisse dire que les militants de ce parti n'ont aucun mot à dire quant à ce changement et face à cette situation. Au contraire, ils s'illustrent dans la déification d'Antoine GIZENGA, le « Patriarcale », tel qu'on l'a surnommé, ce qui traduit la prévalence de la culture de sujétion dans le chef du leader et la culture paroissiale dans le chef des militants. Ce qui constitue pratiquement la reproduction du modèle de gouvernance léopoldienne : « l'EIC= Léopold II » et au Palu, « Palu=Gizenga ».

Nous avons dit que les partis gestionnaires étudiées dans ce travail étaient deux : le PALU et le PPRD. Examinons ce dernier.

1.2. Le PPRD

1.2.1. Localisation géographique du siège national et devise

1.2.1.1. Localisation du siège

Le siège du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la démocratie se trouve au croisement des avenues Pumbu et Batetela dans la commune de la Gombe.

Dans chaque province, notamment dans le chef lieu, le parti dispose d'une représentation provinciale.

1.2.1.2. Devise du parti

La devise du PPRD est : «Unité, Renouveau et Développement».

1.2.2. Bref aperçu historique

Le PPRD est né des cendres des CPP laissés par le Président LD Kabila. C'est dans le processus de mutations qui devraient s'opérer des CPP au multipartisme intégral que se situe la création du PPRD, parti ayant pour initiateur le Président Joseph Kabila, aujourd'hui autorité morale.

L'idée de la création de ce parti remonte en 2002 dans le contexte de la tenue du Dialogue Intercongolais à Sun City où les huit composantes devraient discuter de l'avenir du pays. Une partie de composantes était structurée et organisée en mouvement politico-militaire à l'exception de la composante gouvernementale, l'opposition non armée et la société civile. Conscient de cette réalité, Joseph Kabila, Président de la République, prit l'initiative de rassembler tous ceux qui croyaient en lui et à sa vision politique.

Le 31 mars 2002, plusieurs personnalités soutenant ses options politiques ont créé à Kinshasa, un Parti dénommé Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD).

Ce parti est dans la lignée des idées de Patrice Emery Lumumba et de Laurent Désiré Kabila, fondé sur l'idéologie de la social-démocratie, avec comme doctrine de base l'attachement des Congolais à leur pays et aux valeurs républicaines.

Au terme de trois jours de travaux en commission au Centre Nganda, les 253 membres fondateurs de ce parti se sont rendus au Palais de la nation pour présenter les statuts à celui qui leur avait confié la mission de la création d'un parti devant suppléer aux CPP appelés à disparaître. Certains conservateurs au sein des CPP refusèrent la mutation, tandis que d'autres acceptèrent l'idée de création du parti plus tard. Une partie de ceux qui étaient souples et pragmatiques et adhérant à la vision du Président Joseph Kabila n'hésitèrent pas à répondre positivement à cet appel. Parmi les fondateurs de ce parti, on peut citer les personnalités suivantes : She Okitundu (celui qui avait lu l'acte de création), Francis Kalombo, Théophile Mbemba, Justin Omolela, Tshikez Diemo, Vital Kamerhe, J.C. Okoto, etc.

En d'autres termes, ce parti créé vise l'engagement à préserver l'unité nationale, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance nationales : l'idéal visé est de libérer notre pays de toutes les formes de servitude et de lui assurer la justice sociale, la stabilité et un développement durable : la prise de conscience de notre destin collectif et du rôle déterminant des formations dans l'édification d'un Etat et dans la gestion de la cité : constituent tant de motivations qui ont milité en faveur de sa création, ce 31 mars 2002.

Le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie est enregistré par arrêté ministériel n°031/2002 du 02 avril 2002⁽²²⁶⁾.

1.2.3. Le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie « PPRD » : signification des initiales

En tant que parti politique, les initiales du PPRD ont une signification suivante :

P : parti

P : peuple

Le peuple est le centre d'impulsion de l'action du parti. A ce titre, l'initiative et la sauvegarde de ses intérêts lui reviennent de droit.

Il se choisit librement ses dirigeants politiques dans l'optique de défense de ses intérêts et garde l'initiative de les démettre chaque fois que ceux-ci n'auront pas rempli le contrat.

R. : Reconstruction

Un regard attentif sur l'histoire du Congolais est sans appel. Son environnement a été détruit. le délabrement des écoles, des routes, infrastructures hospitalières et des édifices publics est total.

Le peuple congolais a le devoir de sortir de sa torpeur et de la résignation pour renaître. Cette renaissance ou la force de régénération se traduit par l'amour ardent au travail et par l'auto-prise en charge au travers laquelle le rôle de la femme et de la jeunesse reste un facteur déterminant de la reconstruction.

D : *démocratie*

Le projet du PPRD se propose d'instituer en RDC un gouvernement par le peuple et pour le peuple en se libérant de toute forme de servitude. Il entend aussi assurer à tout citoyen les libertés fondamentales et l'égalité devant la loi. Il se fixe enfin comme objectif le renouvellement de la classe politique à travers des mécanismes démocratiques

²²⁶ <http://www.africa-express.com/rdcongopol/247> du 02/04/2004 consulté le 05/11/2015.

et politiques.

1.2.4. Structure organisationnelle et fonctionnelle du parti ⁽²²⁷⁾

1.2.4.1. Les organes centraux

Le PPRD a au sommet trois organes appelés organes centraux. Il s'agit du Congrès, du Conseil National et du Comité Exécutif National.

1.2.4.2. Les organes de base

A l'instar des organes centraux évoqués ci-haut, le PPRD est un parti bien structuré qui comprend également des structures à la base.

Ainsi, à ce niveau, il dispose des organes délibérants et des organes exécutifs. Ces organes correspondent aux entités politico-administratives de la République Démocratique du Congo.

Les organes délibérants de base sont entre autres le Conseil provincial et les Comités de base.

1.2.5. Les membres

Le PPRD est un parti politique ouvert à toute personne de nationalité congolaise. Ses membres se répartissent en quatre catégories, à savoir : les membres fondateurs, les membres effectifs, les membres d'honneur et les membres sympathisants.

La qualité de membre du PPRD s'acquiert par un acte d'adhésion aux idéaux du parti. L'adhésion s'effectue par l'intégration dans une structure de base et est constatée par une déclaration ad hoc dûment signée par l'adhérent et contresignée par le président du comité de base concerné.

1.2.6. Axes du projet de société

Dans le cadre de son projet de société, le PPRD se propose d'instituer un gouvernement par le peuple et pour le peuple en se libérant de toute forme de servitude. Il entend aussi assurer à tout citoyen les libertés fondamentales et l'égalité devant la loi. Il

²²⁷ *Statuts et Règlement du PPRD*, Kinshasa, 2002.

visent enfin le renouvellement de la classe politique à travers des mécanismes démocratiques et politiques. D'où, les objectifs suivants.

1.2.7. Objectifs poursuivis par le PPRD

Les idéaux soutenus et défendus par le PPRD sont contenus dans son projet de société.

Le PPRD s'assigne pour principal idéal de façonner un nouveau citoyen pour lequel le patriotisme, la démocratie, la liberté, la justice, la prise en charge du peuple par lui-même garantissant l'unité nationale, l'intégrité territoriale ainsi que la prospérité sont les valeurs de base.

Ce parti s'assigne comme objectif principal la conquête et la conservation du pouvoir d'Etat par les voies démocratiques.

En vue de la réalisation des idéaux proclamés dans son projet de société et l'objectif ci-dessus, le parti s'engage à :

- réveiller et cultiver la conscience d'appartenir à une nation, un Congo uni, grand, fort et prospère ;
- promouvoir l'esprit de bravoure, d'héroïsme, de sacrifice ;
- œuvrer pour un développement durable au profit des communautés de base dans un Etat véritablement démocratique ;
- sauvegarder les valeurs républicaines, notamment la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale, l'ordre public, la stabilité institutionnelle, les libertés individuelles et le respect du bien commun ;
- accompagner le citoyen, le peuple, dans leurs initiatives de s'organiser et de se prendre en charge -,
- affirmer l'identité politique, historique, culturelle du peuple congolais, affirmer la communauté de destin du peuple congolais ;
- garantir le renouvellement de la classe politique à travers des mécanismes démocratiques et pacifiques.

Le PPRD entend rassembler les filles et fils du Congo autour de son projet de société générateur d'espoir qui tire son fondement dans une idéologie et une doctrine réaliste et qui intègrent une vision politique de mobilisation et d'exercice du pouvoir sur base d'un plan de développement politique, économique, social et culturel, une justice garantissant des libertés individuelles et collectives, une défense et une sécurité à la hauteur de la position stratégique de la RDC pour l'épanouissement

intégral de son peuple.

1.2.8. Idéologie et doctrine du PPRD

1.2.8.1. Idéologie : la social-démocratie

La grandeur et la force d'un peuple résident dans les idées qui guident ce peuple et ses dirigeants dans la défense et la réalisation même d'un idéal commun.

Exploité, asservi, humilié et trahi, le peuple congolais a le devoir de sortir de sa torpeur et de la résignation pour renaître. Dans cet élan, l'idéologie du PPRD est la défense des valeurs de la social-démocratie que sont : l'économie sociale du marché, l'égalité, la solidarité et la protection de la nature dans l'optique d'un développement intégral et durable.

La social-démocratie vise non seulement l'affranchissement du peuple à l'égard de toutes les contraintes qui l'oppriment, mais aussi sa mobilisation à l'établissement des règles qu'il est tenu d'observer.

La social-démocratie vise également l'établissement d'un lien entre la liberté économique et la justice sociale. Au nom de la liberté, l'Etat doit mettre en œuvre une politique de concurrence et assurer la justice sociale, il doit aussi lutter contre les inégalités engendrées par les dérives économiques en vue de mener une politique garantissant la paix sociale.

1.2.8.2. Doctrine : le patriotisme rénovateur

La doctrine du PPRD est le patriotisme rénovateur qui implique l'amour de la patrie. Ce n'est pas un amour passif, mais un engagement empreint d'initiatives et ouvert aux valeurs universelles soutenant qu'il n'y aura guère de Congo, sans Congolais nouveaux, sans une culture faite de patriotisme rénovateur.

Le patriotisme rénovateur sous-tend la mobilisation des esprits, des intelligences et des énergies en vue d'une meilleure prise en charge du Congo par les Congolais.

En effet, s'inscrivant dans la dynamique historique de la lutte anticoloniale menée héroïquement par Simon Kimbangu, Patrice Lumumba et tant d'autres nationalistes, le PPRD, en tant qu'émanation du 17 mai 1997, dont Mzee Laurent Désiré Kabila en est la dynamique personnalisée, devrait fonder son action sur les valeurs et les principes de la social-démocratie, notamment :

- Le **nationalisme** : à l'instar des sociétés démocratiques qui, pendant la guerre

franco-prussienne, durent choisir la défense de leurs parties respectives ; nonobstant le pacifisme militant imposé par les marxistes radicaux, le PPRD se réclame du nationalisme en tant que principe subordonnant les intérêts particuliers ou catégoriels à l'intérêt de la nation ;

- **Justice sociale et égalité** qui sont des aspirations fondamentales de la société démocratique en tant que réaction contre les injustices et les inégalités inhérentes au capitalisme sauvage du xx^{ème} siècle.

Toutefois, considérant la permanence de dictature sociétale, notamment : oppresseurs-opprimés, dominants-dominés ; privilégiés-déshérités, possédants-non possédants, le PPRD devra contribuer par des mesures publiques qui parviendront à satisfaire les besoins et rendront les individus plus égaux entre eux. Il devra, le cas échéant, favoriser l'application de la discrimination positive ; l'élargissement du pouvoir populaire ou la démocratie participative ; l'un des objectifs de la social-démocratie a été le renforcement de la démocratie (228).

1.2.9. Quelques réalisations

Entant que parti présidentiel, le PPRD compte plusieurs réalisations politiques parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Participations aux négociations politiques de Sun City ;
- Participation aux institutions de la transition « 1+4 » à tous les niveaux (présidence de la République, gouvernement, sénat, assemblée nationale, territoriale, portefeuille et diplomatie) ;
- Participation aux élections présidentielles, législatives, provinciales, sénatoriales et des gouverneurs de provinces de 2006 avec une victoire écrasante (première de toutes les formations politiques dans la course) ;
- Participation aux élections présidentielles et législatives de 2011 avec une victoire écrasante de ses candidats ;
- Organisation de plusieurs marches de soutien au régime Kabila ;
- Organisation de plusieurs sessions de formation de ses militants ;
- Alliance avec les autres partis pour soutenir le Candidat Kabila et formation de l'AMP et MP (2006 et 2011).
- Soutien équipes de football de la ville de Kinshasa (As V.CLUB, DCMP), etc.

²²⁸ L. SHE OKITUNDU, « Idéologie et objectifs du parti », *Colloque national pour l'évaluation et la redynamisation des activités du PPRD*, Kinshasa, 1^{er} mai 2004.

Partiellement, on peut conclure que ces deux partis gestionnaires : le PALU et le PPRD, dont la participation au gouvernement et au Parlement est détaillée à la section trois du deuxième chapitre, ont constitué une alliance, l'AMP qui a gouverné la 3^{ème} République.

1.2.10. Culture politique et gouvernance

Le PPRD est le principal parti au pouvoir avec comme initiateur le Président Joseph Kabila que l'on appelle « autorité morale ». Ce parti prône dans son discours et dans son projet de société l'édification d'un Etat de droit et un Etat démocratique. C'est ce qui justifie même l'initial « D » de son sigle, alors que l'initial « P » implique la participation du peuple. Ce parti mobilise la population en utilisant les instruments ou les moyens de l'Etat parce que l'appareil étatique se retrouve presque totalement entre ses mains. Il a toujours arraché la majorité de représentants dans toutes les institutions politiques (Gouvernement, Parlement, entreprises du portefeuille et autres institutions publiques).

Le train de vie des dirigeants de ce parti contraste avec celui de la majorité de la population. Ce qui laisse dire que ce parti vit aux mamelles de l'Etat en instituant une gouvernance de prédation. Ceci ne peut s'expliquer que par la culture de prédation qui est pratiquement la reproduction du modèle léopoldien.

Aussi, à l'interne, ce parti connaît le patriarisme avec une autorité morale inamovible. C'est lui seul qui décide de tout et de rien dans ce parti. Il se camoufle et ne veut pas apparaître comme président du parti. Il se complait aux titres de l'initiateur et de l'autorité morale du parti. Il nomme seul et selon ses critères à lui le coordonateur du parti qu'est le Secrétaire Général avec un pouvoir très limité. Ces nominations ne font pas l'objet de débat au sein du parti, car relevant du pouvoir discrétionnaire de l'inamovible autorité morale. Ce qui traduit d'une part, la prévalence de la culture paroissiale dans le chef des militants à travers leur fanatisme et attentisme et d'autre part la culture de sujétion dans le chef de l'autorité morale.

Cette observation a été attestée sur base des résultats et opinions recueillies lors de notre enquête sur terrain.

Section 2. Les partis protestataires

Dans l'analyse de Bourdieu qui s'inscrit dans la logique marxiste, le capital fonde les rapports sociaux, et les luttes dont ils sont le produit, sur la possession/dépossession de richesses (au sens étroit) ⁽²²⁹⁾. La richesse ici c'est la participation au pouvoir ou la gestion des affaires publiques. Ce qui revient aux partis gestionnaires. Ceux qui ne sont pas aux commandes, sont les partis protestataires. Ces

²²⁹ S. CHEVALLIER et C. CHAUVIRE, *op.cit*, p.18.

partis sont à assimiler aux partis de l'opposition au régime Kabila. Et ils les sont réellement. Il s'agit de l'UDPS, du MLC et de l'UNC parmi tant d'autres. Commençons par l'UDPS.

2.1. L'UDPS

2.1.1. Localisation géographique du siège et devise

2.1.1.1. Localisation du siège

L'UDPS a son siège social national à Kinshasa dans la commune de Limete, Quartier Résidentiel, sur l'avenue Zinias n° 546.

La direction de la Présidence nationale est située dans la même commune, même quartier mais sur l'avenue Petinias n° 521.

En dehors de la ville de Kinshasa, l'UDPS dispose des bureaux de représentation dans toutes les provinces de la RDC et à l'extérieur du pays.

2.1.1.2. Devise et emblème du parti

La devise de l'UDPS est « *Tenez bon l'UDPS vaincra* ».

2.1.2. Bref aperçu historique et fondateurs

Sans prétention d'être exhaustif, nous notons essentiellement que l'histoire de ce parti remonte vers les années 1975 au moment où le pays a été secoué par certains événements déclencheurs parmi lesquels on peut citer :

- en 1977 et 1978, la Province du Katanga est par deux fois mise à feu et sang. Les violations massives de droits de l'homme ont continué à être signalées ça et là à travers le pays.
- à Idiofa, dans le Bandundu, des milliers de paysans sont massacrés et leurs villages incendiés par les soldats de Mobutu.
- en 1979, au Kasai oriental, les creuseurs de diamants à Katekelayi sont abattus froidement par les éléments armés du haut des hélicoptères. La fusillade aurait fait, au bat mot, une bonne centaine des victimes. On a retrouvé du lieu du drame, des corps charriés par la rivière.

Suite à cette tragédie, cinq élus du Kasai oriental : Tshisekedi, Makanda, Ngalula, Milambwe et Tshibuyi adressèrent au chef de l'État et commandant suprême des

Forces Armées une lettre de protestation dans laquelle ils exigeaient une enquête parlementaire. Comme réponse leur réservée, ils recevront des menaces de déchéance de leur mandat stoppées de justesse grâce au courage de leurs pairs.

Ensuite, en Août 1980, 13 Commissaires du peuple dont : Ngalula, Tshisekedi Wa Mulumba, Makanda Pinga Shambuyi, Kapita Shambanyi, Kyungu wa Kumuanza, Lumbu Maloba, Kanana Tshiongo wa Minanga, Lusanga Ngiele, Kasala Kalambaka Buadi, Biringamine Muganga, Dia Onken Ambel, Ngoyi Mukendi, Mbombo Lona vont rédiger à l'intention du Chef de l'Etat une lettre de 52 pages. Ces derniers firent dans leur réquisitoire, l'analyse critique de la situation socio-politique du pays et exprimèrent par la même occasion leur inquiétude quand à l'avenir de la nation. Ils proposeront au Chef de l'Etat la création d'un second parti politique, sinon d'un autre courant au sein du MPR conformément aux prescrits de la constitution de 1967. Mais avant que la lettre n'arrive au destinataire, leurs auteurs sont déjà sous le verrou.

Frédéric Kibassa Maliba, alors membre du bureau politique du Parti Unique, le Mouvement Populaire de la Révolution, MPR, manifesta sa sympathie pour la cause défendue par les parlementaires et lia son sort à celui de 13 avec qui il partagea la déchéance politique, l'emprisonnement, les relégations et autres traitements inhumains. Toutes ces brimades n'entamèrent en rien la détermination du groupe de 13 à ouvrir des brèches dans le système autoritaire.

Une demande en bonne et due forme pour la création du nouveau parti politique fut déposée au Ministère de l'Intérieur. Elle sera suivie des entretiens avec l'animateur du Président Mobutu qui deviendra ainsi l'intermédiaire attiré entre le groupe des dissidents et le chef de l'Etat.

Malgré le refus catégorique opposé par ce dernier à la requête de 13, leur parti verra néanmoins le jour sous l'appellation de l'« Union pour la Démocratie et le Progrès Social ». Née dans la clandestinité le 15 février 1982, la nouvelle formation politique va attirer vers elle, des espoirs déçus. Les adhésions vont se multiplier malgré la répression brutale, aveugle et impitoyable qui s'abat sur quiconque est soupçonné à tort ou à raison de nourrir simplement de la sympathie pour le parti hors-la-loi.

C'est dans ce climat de violences et de terreur que les organisations de défense des droits de l'homme vont monter au créneau et clouer au pilori le régime de Mobutu. Revigorés par le soutien de l'opinion internationale, les membres de l'UDPS se serrèrent les coudes et affrontèrent le péril autocratique.

Mobutu ouvre les pourparlers avec les fondateurs de ce parti, et cela abouti aux accords de Gbadolité aux termes desquels, le régime de Kinshasa se dira prêt à accepter l'existence, au sein du parti unique, d'un courant réformateur qui devra diriger le gouvernement. C'est ainsi que plusieurs membres de l'UDPS entreront dans le Comité

Central du MPR ; tandis que d'autres se verront confier la direction des entreprises publiques et des portefeuilles ministériels, mais la primature ne tomba pas dans leur escarcelle.

De l'étranger où il se trouvait en convalescence après des brimades et des sévices, Tshisekedi Président National de l'UDPS ne tarda pas à dénoncer les accords de Gbadolité et accusa le Président Mobutu de les avoir violés. De son retour au pays, alors que bon nombre des membres de l'UDPS goûtent aux délices du pouvoir, Tshisekedi va organiser un meeting populaire à la place Pont Caby, aujourd'hui pont Kasa-vubu, meeting qui draina un monde fou mais se solda par la violence et la répression du régime. Il va encore retrouver les affres du monde carcéral et de la relégation. Il est arrêté et molesté lors de cette manifestation non autorisée qu'il a personnellement dirigée le 17 janvier 1988 en plein cœur de Kinshasa.

Le discours du 24 avril 1990 annonçant la libéralisation du système politique trouvera l'UDPS omniprésente sur le terrain. A peine la fin du monopartisme proclamée, l'UDPS reprend son second souffle et la lutte contre la dictature prend une nouvelle tournure.

Le multipartisme à trois décrété le 24 avril 1990 par le Président Mobutu rencontra une vive opposition dans l'opinion. L'ancien dictateur fragilisé par la défection de la plupart de ses anciens collaborateurs va alors reculer et se soumettre bon gré malgré à l'exigence du multipartisme intégral. En homme politique avisé qu'il était, le Président Mobutu découvre le profit qu'il allait en tirer : Ce fut la prolifération des partis opportunistes. Des partis prolifèrent alors comme des cellules cancéreuses.

Certes, la crise sera profonde. Le Maréchal Mobutu, après la consultation populaire, convoquera en 1991 la Conférence Nationale Souveraine (CNS) qui va réunir 2700 délégués venus de différentes couches sociales. Grâce à la CNS, l'UDPS va participer démocratiquement à la gestion des affaires de l'Etat en occupant la Primature par le choix porté à son Président National, Etienne Tshisekedi.

Après deux ou trois mois de fonctionnement de ce gouvernement issu de la CNS, le Président Mobutu crachera sur le compromis de la CNS et marchera à l'encontre des aspirations profondes du peuple. Ça sera le rebondissement de la dictature.

Il a fallu attendre l'avènement du 17 mai 1997 pour voir s'accomplir la fin du système dictatorial mobutiste suite à l'entrée de l'AFDL conduite par son Président Laurent Désiré KABILA. A son tour, ce dernier reléguera le président de l'UDPS à Mupompa, son village natal, et interdira les partis politiques à exercer leurs activités exceptée l'AFDL. Cette décision soulèvera des mécontentements auxquels s'ajouteront d'autres qui vont engendrer une guerre déjà planifiée par les pays voisins ses anciens alliés (Ouganda, Rwanda et Burundi).

Pour résoudre cette crise, l'UDPS acceptera avec les belligérants de participer au Dialogue Inter - Congolais (DIC) et de ratifier l'accord consensuel de Sun City entre les parties. Chose réussie et obtenue.

En 2006, elle boycottera les élections organisées pour se lancer dans la compétition électorale de 2011. L'UDPS participe aux élections législatives et présidentielles remportées officiellement par le Président Joseph Kabila. A l'issue de ces élections, Etienne Tshisekedi se dira vainqueur et s'autoproclama Chef de l'Etat en prêtant serment dans sa résidence privée de Limete et commencera à réclamer l'impérialisme. La mascarade électorale qu'il dénonce lui pousse ensuite à ne pas reconnaître les élections législatives où l'UDPS est la deuxième force politique avec une quarantaine de députés. Le Président national demande à tous ses élus de quitter ce parlement, certains obtempèrent, une minorité, tandis que la majorité est restée siéger au parlement au nom de l'UDPS. Le lecteur trouvera en annexe 02 une version supplémentaire de l'histoire de ce parti racontée par le député national François Lusanga Ngiele.

2.1.3. Structure organisationnelle et fonctionnelle du parti

2.1.3.1. Structure organisationnelle (230)

L'UDPS comprend trois organes nationaux dont l'ordre de préséance est le suivant : le Congrès, la Présidence et la Convention démocratique du parti.

L'article 13 de ses statuts révisés et modifiés prévoit qu'à l'exception de la Présidence du parti, chaque organe est présidé par un Bureau.

Le bureau de la Convention démocratique du parti se voit renouveler à chaque fois qu'une session de cet organe est organisée, et ce par voie électorale. Chaque bureau est doté d'un service d'archives et de la documentation assuré par un préposé afin de rendre optimale la gestion quotidienne.

Il faut noter que la Présidence du bureau de la convention est assumée par un Président suivant une rotation provinciale tandis que le Secrétariat assure la mise à jour du fichier général des membres du Parti.

2.1.3.2. Structure fonctionnelle

Etant donné qu'une organisation efficiente requiert un fonctionnement optimal, dans le but d'atteindre son objectif, l'Union pour la Démocratie et le Progrès

²³⁰Cf. Statuts de l'UDPS révisés et modifiés au Congrès organisé à Kinshasa le 28 octobre 2010.

Social, a mis un accent sur sa structure fonctionnelle, ses statuts ainsi que son règlement d'ordre intérieur qui le régissent.

Ainsi, conformément aux Statuts révisés et complétés par le Congrès tenu du 10 au 14 décembre 2010 à Kinshasa, les articles 14 à 51 de ses statuts sont consacrés à la structure fonctionnelle de ce parti qui veut que le parti puisse fonctionner avec les organes nationaux au sommet et d'autres à la base ainsi qu'avec les représentations extérieures.

A. Les organes nationaux

Concernant les organes nationaux, ce parti aligne conformément à l'article 15 de ces nouveaux statuts trois organes, à savoir : le Congrès, la Présidence du Parti (PP) ainsi que la Convention Démocratique du Parti (CDP).

A.1. Le Congrès

C'est l'organe suprême du Parti. Il est composé de membres des organes nationaux dont les membres de la Présidence du Parti et ceux de la Convention Démocratique du Parti ainsi que des membres des organes de base dont ceux des Comités Fédéraux et des Conventions Démocratiques Fédérales.

A.2. Présidence du parti

Appelée autrement l'Exécutif National du Parti, c'est l'organe de représentation, de décision, d'orientation de l'action du Parti, de supervision, et de coordination générale de toutes les activités du Parti.

Cet organe gigantesque est composé de plusieurs membres dont : un (une) Président(e) du Parti ; des Secrétares du Parti, des Chefs de missions ; le Secrétaire Général du Parti ; des Secrétares exécutifs du Parti, des Chefs de Départements et un Trésorier Général.

A.3. Convention Démocratique Du Parti (CDP)

C'est un organe de concertation du Parti. C'est en quelque sorte l'organe délibérant du parti. Il regroupe en son sein différents membres ci-après : les Députés Nationaux et les Sénateurs élus sur la liste du Parti ; les Ministres et les Mandataires du Parti ; la Présidence du Parti ; les Présidents des Comités Fédéraux et enfin

les Présidents des Conventions Démocratiques Fédérales.

B. Organes de base

Les organes de base de ce parti sont répartis suivant la logique de la configuration des entités territoriales de la RDC. Ainsi, on a :les Fédérations correspondant aux Districts, aux Villes et aux pays hôtes à l'extérieur ;les Sections correspondant aux communes en milieu urbain et aux territoires en milieu rural ;les Sous sections correspondant aux Secteurs ou aux Chefferies en milieu rural ; et les Cellules au niveau des quartiers en milieu urbain et aux groupements en milieu rural.

Pour le cas particulier de la Ville-Province de Kinshasa, elle compte quatre fédérations qui correspondent à ses anciens districts.

Les organes de base de ce parti, notamment les sections, les sous-sections et les cellules ont pour mission la mobilisation et la socialisation, c'est-à-dire, ils sont chargés du recrutement et du recensement des membres, de l'information et de l'éducation des masses sous la supervision de la Fédération. Dans cette logique, le parti exige que chaque échelon puisse rendre compte à l'échelon immédiatement supérieur en vue de la transparence et de la bonne administration du parti.

Au niveau des Fédérations, le parti se structure en deux organes : le Comité Fédéral et la Convention Démocratique Fédérale.

Le Comité Fédéral est un organe composé d'un Président du Comité Fédéral ; des Secrétaires Fédéraux, de chefs de missions dont le nombre correspond aux sections dans la configuration actuelle des territoires qui composent la province ; des Chefs de Département chargés respectivement de l'Organisation et du Budget et des Finances, désignés par le Président du Comité Fédéral et d'un Trésorier Fédéral.

Cet organe à vocation exécutive est assisté d'un autre organe appelé *Convention Démocratique Fédérale* à vocation délibérante.

La Convention Démocratique Fédérale est un organe de concertation du parti qui fonctionne au niveau fédéral. Elle a comme membres : les députés provinciaux élus sur la liste du Parti, les Gouverneurs de Province, les Ministres et mandataires provinciaux, les membres du Comité Fédéral ainsi que 5 délégués par Section.

Outre la fédération qui est l'organe supérieur au niveau de la base, ce parti, comme nous l'avons dit ci-haut, dispose d'autres organes supervisés par la fédération que sont : les Sections, les Sous-sections et les Cellules.

Pour leur fonctionnement, l'article 38 des statuts révisés de ce parti dispose que ces trois organes de base (Section, Sous-Section et Cellule) aient chacun un organe exécutif unique appelé Comité Sectionnaire pour la section ; comité

sous-sectionnaire pour la sous-section et le comité cellulaire pour la cellule.

C. Autres organes spécifique du parti

Hormis la fédération et les autres organes de base à savoir : la section, la sous section et la cellule, l'UDPS a prévu d'autres organes spécifiques à la base qui ne sont pas dans la logique de l'organisation ou du découpage des entités territoriales. Il s'agit de la Section entreprise, la Ligue de femmes, la Représentation, la Commission pour égalité entre femme et homme, la Ligue des jeunes, l'école du parti et la Commission Electorale Permanente du Parti.

C.1. Sections d'entreprise

Celle-ci regroupe les travailleurs occupés dans l'entreprise.

C.2. Représentations

Selon l'article 43 de ces statuts stipule : à l'extérieur du pays, les membres sont regroupés en Fédérations correspondant aux pays hôtes et éventuellement en Section selon que les conditions du pays hôte le permettent.

Le Représentant est de droit Président du Comité Fédéral. Il est nommé par le Président du Parti.

C.3. Ligue des femmes

Rattachée à la Présidence du Parti au niveau national et aux exécutifs de base au niveau local, elle regroupe en son sein les organisations, associations et mutualités de leurs membres respectifs.

C.4. Commission pour l'égalité entre femme et homme

C'est une commission Permanente du parti. Elle a pour mission d'émettre, sur demande du Président du Parti ou d'initiative, des avis en toute matière ayant trait à la parité homme et femme. Elle s'occupe également de l'analyse des effets de la parité, de politiques envisagées ou déjà mises en place et adresse ses avis au Président du Parti.

C.5. Ligue des jeunes

Comme son nom l'indique, c'est elle qui s'occupe de l'encadrement sinon de la socialisation de la jeunesse militante du parti.

C.6. Ecole du parti

Cette Ecole du Parti est dénommée Centre d'Études du Parti, *Institut Anaclet Makanda Mpinga Shambuyi*.

C.7. Commission Electorale Permanente du Parti, « CEP »

Composée de 35 membres désignés par le Président du Parti, en tenant compte de l'équilibre national, cette Commission s'occupe des questions liées aux élections. C'est également une commission permanente.

2.1.4. Axes du projet de société de l'UDPS

Nous allons nous livrer à un exercice difficile pour nous efforcer à présenter un condensé des principaux axes de projet de société de l'UDPS. Il s'agit bien entendu de présenter sa vision philosophico-politique globale sur la gouvernance publique qu'elle envisagerait de mettre en place une fois accéder au pouvoir. Ce parti qui a une longue expérience de la lutte politique non violente a des ambitions pour gouverner autrement et imprimer ses prétentions de la bonne gouvernance.

Toute organisation humaine a toujours un projet de société qui détermine sa vision globale pour la conduite des affaires publiques. Mais pour la réalisation de ce projet, elle doit atteindre certains objectifs qu'elle s'est assignée. Ces objectifs sont des moyens qui lui permettront de réaliser son projet.

Ainsi, l'UDPS entant qu'organisation humaine et éminemment politique n'est pas en reste. Elle a élaboré un projet qu'il entend et qu'il promet de réaliser une fois accédée au pouvoir. Ce projet n'a rien laissé de côté, il traite de tous les aspects de la vie nationale congolaise ; en partant de la politique, de l'économie et finances aux relations avec la Communauté Internationale, sans omettre le social, le culturel et la recherche scientifique qui sont la base même du développement d'un pays.

Pour atteindre ces objectifs, l'UDPS divise son projet de société en principaux axes qui sont à leurs tours subdivisés en sous-axes et cela de la manière suivante :

- du pouvoir: Pour l'UDPS, le pouvoir de l'Etat émane du peuple. Nul ne peut le prendre ou l'exercer sans son consentement.
- de la forme de l'Etat et du nom du pays : la forme de l'Etat prônée par l'UDPS est le Fédéralisme. Tirant conséquence de la forme de l'Etat, l'appellation du pays serait République Fédérale du Congo.
- du régime politique : l'UDPS prône un régime parlementaire bicaméral : un sénat et une chambre des députés. Le chef de l'Etat sera politiquement responsable. Il est le symbole et le garant de l'unité nationale et des institutions de la République.

2.1.5. Doctrine, idéologie et symbole du parti

2.1.5.1. De l'idéologie

L'idéologie de l'UDPS est « la social-démocratie » adaptée à l'identité africaine. La social-démocratie se définit comme un système, un corps des principes directeurs, un ensemble d'idées-forces qui tendent à réduire ou à lutter contre les disparités, les inégalités et les injustices sociales grâce à la combinaison des divers mécanismes politiques, économiques, sociaux et culturels de redistribution.

2.1.5.2. De la doctrine

Ayant opté pour l'idéologie de la social-démocratie dont les valeurs fondamentales ont été ci-haut énumérées, l'UDPS a décidé de faire valoir toutes ces valeurs qui sont inhérentes à la philosophie africaine, en particulier : la solidarité. C'est pourquoi sa doctrine politique est « LE SOLIDARISME ».

Le solidarisme est une philosophie d'actions concrètes et vécues, un ensemble de valeurs, de comportement et une éthique politique de responsabilité et de partage, c'est-à-dire une pratique de responsabilisation de peuple congolais pour qu'il se prenne en charge par un travail organisé avant de se tourner vers la solidarité internationale.

Ce solidarisme implique, d'une part, la promotion de la démocratie, du pluralisme politique et syndical ainsi que du fédéralisme et d'autre part l'établissement d'une liaison étroite entre la compétition et la solidarité dans la production et la distribution du revenu national pour une justice distributive et un progrès social.

Pour ce faire, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social prône les valeurs suivantes: la non violence ;la tolérance, le dialogue ;le respect de la dignité humaine et des droits de la personne ;la méritocratie, le contrôle dans la gestion de la chose publique ;l'alternance dans l'exercice du pouvoir par des élections libres et démocratiques, etc.

2.1.6. Quelques réalisations et les faits marquants de l'UDPS

Durant 35 ans d'existence et de lutte pénible sur le terrain pour l'exercice de ses activités politiques, l'UDPS a pu : organiser environ 25 marches populaires et pacifiques. Hormis les marches, elle a reçu à faire observer plusieurs journées ville - morte, et d'autres actions politiques, entre autres :

- le meeting populaire au stade Tata Raphaël ;
- la double rencontre diplomatique et transmission de mémorandum au conseil de sécurité de l'ONU conduite par le diplomate Français Jean-Marc de la Sablière ;
- le lancement du boycott décisif et massif du peuple congolais au référendum populaire ;
- la création de l'USOR, l'USORAL et l'USORAS pour combattre la dictature de Mobutu ;
- l'accession à la primature 4 fois lors de la transition mobutienne;
- la participation à toutes les rencontres politiques décisives que le pays a connues de la CNS à Sun City ;
- la lutte contre les dérives dictatoriales du régime de l'AFDL ;
- la demande de la facture de la guerre de l'AFDL pour remercier les étrangers qui ont accompagné LD Kabila dans la guerre ;
- l'alliance avec d'autres partis par la création de l'Alliance pour la Sauvegarde du Dialogue Intercongolais ;
- le boycott des élections de 2006 ;
- les semaines de formation des cadres de base de l'UDPS Kinshasa, du 19 au 21 Avril 2007 à la Permanence Nationale ;
- l'organisation du premier Congrès du Parti ;
- la participation aux élections présidentielles et législatives de 2011.

2.1.7. Culture politique et gouvernance

D'aucuns ne contestent que l'histoire de l'UDPS est étroitement liée à la personnalité de son Président Etienne Tshisekedi. Tout observateur convient de parler de la personification du pouvoir au sein de ce parti par la personne d'Etienne Tshisekedi. Ce parti a connu des vagues de départ à cause d'une seule chose : la gouvernance patrimonialiste du « leader maximo ». L'on se souvient du départ de Marcel Lihau, un des principaux cofondateurs de ce parti avec le concept « coterie », le départ sinon l'exclusion de Kibassa Maliba, l'affaiblissement de Vincent Mbwankiem et tant d'autres cadres de ce parti à cause de la dérive patriarcale et patrimonialiste du « leader maximo ».

La culture patrimonialiste observée au sein de ce parti, se fait remarquer par l'emprise de la famille biologique du « leader maximo » sur le parti où dans certaines circonstances, on voit l'ombre de sa femme, ou des parents proches biologique du Président. Ce qui traduit la prévalence au sein de ce parti la culture paroissiale dans le chef des « combattants » fanatiques du leader, et la culture de sujétion manifestée par le patriarcalisme du leader maximo de ce parti.

Après cette présentation succincte de l'UDPS, passons au MLC.

2.2. Le MLC

2.2.1. Localisation géographique du bureau, devise, emblème et fondateurs

2.2.1.1. Localisation du siège

Les statuts portant création du MLC ont été adoptés le 30 juin 1999 à Lisala, dans la province de l'Equateur par un Collège de fondateurs.

L'article 2 des statuts énonce que le MLC a provisoirement établi son siège à Lisala, district de la Mongala, dans la province de l'Equateur tout en ajoutant que « le siège peut être transféré dans une autre ville sur décision du Président après concertation avec les membres du Conseil Politico-Militaire de la Libération ».

Aussitôt mué en parti politique, le siège du MLC est transféré à Kinshasa, sur l'avenue du port n°6, dans la commune de la Gombe.

2.2.1.2. Devise et emblème ou totem.

La devise du MLC est « Avec Dieu, nous ferons les exploits »

Le MLC a pour symbole ou totem une fourmi.

2.2.1.3. Fondateurs

Le MLC est un parti qui est né dans le contexte de la guerre. Le Collège des pères-fondateurs de ce parti est composé des personnalités suivantes :

Jean-Pierre Bemba ; Valentin Senga ; Colonel Kibonge ; Olivier Kamitatu ; Jean-Pierre Singo ; Colonel Hamuli ; Dominique Kanku ; Monfort Konzi ; Colonel Mongapa. Colonel Bitu ; Major Bula ; Major Alongaboni ; Lieutenant Mondonga ; Lieutenant Papy Kibonge.

A sa création, les pères-fondateurs désignent Jean-Pierre Bemba comme Président du MLC, et Commandant en Chef de « l'Armée de Libération du Congo », la branche armée du mouvement.

2.2.2. Bref aperçu historique

2.2.2.1. Contexte politique

Lorsque le 17 mai 1997, l'AFDL pris le pouvoir d'Etat en RDC, le Président Mobutu avait déjà pris son chemin de l'exil après une longue guerre menée par l'AFDL de Laurent Désiré Kabila avec l'appui des armées rwandaises et ougandaises et le soutien réel ou supposé des puissances occidentales, les Etats-Unis d'Amérique en tête.

Les nombreux rounds de négociations pour obliger l'ex Président Mobutu à une transition pacifique n'ayant pas abouti, de nombreux dignitaires du régime déchu prirent également le chemin de l'exil. Certains d'entre-eux cherchèrent à s'organiser militairement pour reprendre le pouvoir. De nombreuses nouvelles rébellions naquirent dont le MLC au nord du pays et le RCD à l'Est.

C'est dans ce contexte que Jean Pierre Bemba, fils d'un ancien dignitaire très influent et homme d'affaires, chevronné en la personne de Bemba Saolona va prendre en 1998, la tête d'une insurrection armée, le Mouvement de Libération du Congo, en sigle « MLC », le 30 septembre 1998.

Le MLC opère alors dans le nord de la RDC. Il va contrôler une bonne partie de la province de l'Équateur à partir de la ville de Gbadolite, « fief » du régime de Mobutu, avec le soutien de l'Ouganda. A l'Est, le Rassemblement Congolais pour la

Démocratie, en sigle « RCD » bénéficie du soutien du Rwanda.

Ces nouvelles rébellions bénéficient, elles aussi, du soutien des alliés d'hier de l'AFDL, le Rwanda et l'Ouganda. Ces deux pays ont estimé que le nouveau pouvoir de Kinshasa, conduit par le Président Laurent-Désiré Kabila, n'avait pas respecté ses engagements face au soutien dont il a bénéficié.

2.2.2.2. Création du MLC

Pour légitimer son mouvement dans la perspective des négociations politiques qui se profilaient à l'horizon, la rébellion du MLC s'était résolue de se muer en mouvement politico-militaire.

En effet, pour atteindre les objectifs qu'il s'est assignés, le MLC adopta deux stratégies, à savoir : la lutte politique afin de mobiliser les populations nationales à recouvrer la liberté de disposer du choix des gouvernants; et la lutte armée pour défaire les forces armées qui soutiennent la dictature et garantir la création d'une armée républicaine au service du peuple.

2.2.2.3. Du mouvement politico-militaire au parti politique

Le 16 janvier 2001, le Président Laurent- Désiré Kabila est assassiné. Son fils Joseph Kabila lui succède à la tête de l'Etat. Très vite, ce dernier perçoit la nécessité de renouer avec le dialogue pour tenter de ramener la paix en RDC. Ce dialogue qui avait commencé avec la signature des accords de Lusaka auxquels le MLC était partie prenante, fut bloqué par la volonté des belligérants.

Des négociations aussi agitées que laborieuses aboutissent au « partage équitable et équilibré du pouvoir à Sun City, matérialisée par un schéma de gouvernance publique baptisé « 1+4 ». Un Gouvernement de transition de la République Démocratique du Congo, est mis en place le 30 juin 2003.

Le Président Joseph Kabila conserve la présidence du pays, mais il est assisté de quatre vice-présidents représentant chacun une tendance politique, belligérants et opposition politique.

C'est ainsi que Jean-Pierre Bemba devient Vice-Président de la République pour le compte du MLC. Dans la foulée, ce même 30 juin 2003, le MLC qui était un mouvement politico-militaire devient Parti politique et abandonne la lutte armée. Il est ainsi enregistré au Ministère de l'Intérieur comme l'exige la loi en la matière.

2.2.2.4. Période de turbulences

L'élection présidentielle de 2006 donne la victoire à Joseph Kabila et Jean Pierre Bemba son challenger perd. Les tensions surgissent entre le MLC et le Gouvernement. Le problème de l'intégration des soldats de Bemba dans l'armée régulière sera à la base du rebondissement d'un climat politique et sécuritaire malsain dans la capitale quand Jean-Pierre Bemba a refusé le nombre de gardes lui alloués, notamment 12 par le gouvernement. Et lui en voulait 250.

Le désarmement de sa garde se solda par un affrontement sanglant qui fait des dizaines de morts dans la capitale. Suite à cet incident, un mandat d'arrêt pour haute trahison est lancé contre lui. Et il va trouver refuge au Portugal.

A la même période, Jean-Pierre Bemba Gombo est accusé d'exactions en territoire centrafricain. Un mandat d'arrêt est lancé contre lui et abouti à son arrestation le 24 mai 2007 à Bruxelles pour « crimes contre l'humanité ». Ce procès aux rebondissements interminables est encore, au moment de la rédaction de cette thèse, en cours d'instruction à la Cour Pénal Internationale (CPI).

En l'absence de son Président, le MLC est dirigé par son collègue des fondateurs.

De sa création à ce jour, quatre secrétaires généraux se sont succédé au MLC:

- Olivier Kamitatu, du 30 juin 2003 à décembre 2005 ;
- François Muamba Tshishimbi, de décembre 2005 à avril 2011 ;
- Thomas Luhaka, d'avril 2011 à décembre 2014 ;
- Eve Bazaïba, de décembre 2014 à ces jours.

Signalons qu'Eve Bazaïba a succédé à Thomas Luhaka dans une certaine cacophonie. En effet, alors que ce dernier entre au Gouvernement « de cohésion nationale » consécutif à un énième dialogue pouvoir- opposition baptisé « concertations nationales », Jean-Pierre Bemba, de sa cellule de prison à la Haye, l'exclut du parti, pendant qu'une partie du Collège des fondateurs le félicite et lui recommande de garder à l'esprit l'idéal du parti. Aussi, tous les autres Secrétaires généraux et certains cadres qui ont quitté ce parti ont rejoint le camp du pouvoir en créant les leurs.

2.2.3. Structure organisationnelle et fonctionnelle du parti

2.2.3.1. Structure organisationnelle

A sa création, le MLC était constitué de quatre (4) organes : le Président ; le Conseil Politico-Militaire de la Libération, composé des membres fondateurs, le Secrétariat Général et l'Armée de Libération du Congo, « ALC ».

La mutation du MLC en parti politique dans le contexte du Gouvernement de transition a conduit à l'abandon de deux de ses structures, à savoir le Conseil Politico-militaire et l'Armée de libération du Congo.

Le Conseil politico-militaire est rebaptisé « Collège des fondateurs ». Actuellement, ce parti fonctionne avec une nouvelle structure adaptée dans le contexte de la démocratie et non plus dans le contexte de la lutte armée.

Les statuts et le règlement d'Ordre Intérieur amendés et adoptés le 26 octobre 2008 instituent les organes nationaux, fédéraux et locaux suivants ⁽²³¹⁾ :

Au niveau national, le MLC fonctionne avec quatre (4) organes, à savoir : le Collège des Fondateurs, le Conseil des Représentants, le Bureau Politique et le Comité Exécutif.

Tandis qu'au niveau des fédérations, les statuts prévoient deux organes, à savoir : la Direction Politique Fédérale et le Comité Exécutif Fédéral.

Et enfin, au niveau local ou de la base, le MLC dispose de plusieurs organes que sont : la Coordination de territoire, les comités de cités, les sections au niveau des chefferies, des groupements, des quartiers et des localités.

2.2.3.2. Fonctionnement du M.L.C

Le fonctionnement du MLC est conforme ou se réfère aux attributions des organes telles que définies dans ses statuts et règlement intérieur.

2.2.4. Doctrine et Idéologie

2.2.4.1. Doctrine

La doctrine du MLC prône et se focalise sur les principes suivants : la probité morale, la responsabilité et la solidarité. (Article 5 des statuts).

²³¹Statuts révisés du MLC du 26 octobre 2008.

Cette doctrine justifie le choix de son emblème, la fourmi, symbole de l'organisation, de l'abnégation et du courage, de la solidarité, de la cohésion sociale, de l'énergie et du travail. La doctrine du MLC repose également sur des valeurs de foi chrétienne, ce qui se matérialise par le choix de sa devise « avec Dieu, nous vaincrons »

2.2.4.2. Idéologie

L'idéologie est généralement définie comme un système d'idées générales constituant un corps de doctrine philosophique et politique à la base d'un comportement individuel ou collectif.

L'idéologie du MLC est le nationalisme-libéralisme. Le nationalisme se fonde sur la sauvegarde des intérêts nationaux et l'exaltation des valeurs nationales.

Quant au libéralisme, il affirme la liberté comme principe politique et revendique la limitation du pouvoir souverain.

2.2.5. Quelques réalisations du MLC

Le MLC est un parti qui a commencé sa lutte politique par la lutte armée. De par cette lutte, il a participé à toutes les rencontres politiques nationales et internationales pour la quête de la paix en RDC. De Lusaka à Sun City en Afrique du Sud, le MLC a été présent.

A Sun City, il a eu à signer l'accord avec la composante Gouvernementale et d'autres forces politiques, accord appelé « accord de Cascade » qui a échoué dans sa matérialisation à Matadi lorsque le Gouvernement avait quitté Matadi.

Dans le cadre de l'accord global et inclusif, le MLC a eu une part belle dans le partage du pouvoir : une vice-présidence de la République, plusieurs postes ministériels, le perchoir de l'Assemblée nationale et plusieurs sièges au Sénat et à l'Assemblée nationale, plusieurs postes au portefeuille, dans la territoriale, dans la diplomatie voire dans l'armée et dans la police.

De 2006 à 2011, le Mouvement de libération du Congo (MLC) est, avec l'Union pour la démocratie est le progrès Social (UDSP), le principal mouvement d'opposition de la République Démocratique du Congo.

Son président, Jean-Pierre Bemba, candidat à l'élection présidentielle en 2006, manque de peu l'accession à la Magistrature suprême, battu de justesse par le Président Joseph Kabila. Les résultats des élections sont contestés et

débouchent sur un bref affrontement armé.

L'exil, puis les démêlés judiciaires de son président affaiblissent le MLC qui reste tout de même une force politique active, en dépit de nombreuses défections de ses cadres.

En 2006, le MLC se positionne comme deuxième force politique, après le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la démocratie « PPRD », parti au pouvoir, avec 64 députés et 14 sénateurs.

Lors des élections de novembre 2011, 22 membres du MLC ont été élus au parlement. Le MLC dégringole jusqu'au cinquième rang, avec 13 sièges à l'Assemblée Nationale en raison notamment du problème de leadership.

En 2014, le MLC semble regagner du terrain. Sa participation aux concertations nationales lui vaut, le poste de Vice-premier Ministre dans le Gouvernement de cohésion nationale poste occupé par Thomas Luhaka et deux autres Ministres Kambinga et Omer Egwake.

2.2.6. Culture politique et gouvernance

Le MLC se veut une affaire personnelle de Jean Pierre Bemba qui y trône comme ça été le cas avec le Roi Léopold II à l'époque de l'EIC. C'est la pure reproduction du modèle culturel léopoldien dans la gouvernance de ce parti. Cette observation se manifeste par les faits suivants :

- Il est le président inamovible qui a plein pouvoir dans son parti ;
- Il était le représentant du parti au Gouvernement « 1+4 » en occupant la fonction du Vice – président chargé de l'économie et finances du pays.
- Il a désigné seul les représentants de son parti dans les différentes institutions issues du partage du pouvoir ;
- Il nomme et révoque les cadres du parti tout en étant en prison ;
- Il a confisqué sinon personnalisé le poste de porte-parole de l'opposition pendant la première législature, alors qu'il est en prison. D'où, il a fait rater à l'opposition ce poste important dans la gestion des affaires de l'Etat, c'est pendant deux mandatures à cause du fanatisme de ses militants qui disaient : « JP Bemba ou rien » ;
- Il a été porté candidat du parti à l'élection présidentielle de 2011, alors en prison à cause du fanatisme qui frise la foi aveugle de ses militants.

Tous ces faits démontrent à suffisance la prévalence du patriarcatisme et du patrimonialisme au sein de ce parti qui d'ailleurs prône la libération pour l'instauration de la démocratie. Ce qui laisse dire que ce parti développe la culture de sujétion au profit de

son fondateur et celle paroissiale en encourageant la foi aveugle de ses militants.

Passons à présent à l'examen du dernier parti consacré aux unités d'observation : UNC.

2.3. L'UNC²³²

2.3.1. Localisation géographique du bureau, devise, emblème et fondateur

2.3.1.1. Localisation du bureau ou siège social, devise et emblème

L'Union pour la Nation Congolaise est un parti politique de l'opposition en quête pacifique du pouvoir en République Démocratique du Congo.

Toutefois, Il est implanté à travers le pays dans toutes les provinces (26 provinces et 141 territoires) et a des antennes ou fédérations dans plusieurs pays amis à l'étranger.

Son siège national est établi à Kinshasa et est fixé, au numéro 03 de l'avenue Croix Rouge dans la commune de Barumbu. Il peut être déplacé à tout autre endroit de la République Démocratique du Congo sur décision de la Direction Politique Nationale du parti.

Sa devise est « l'Union pour la paix et le progrès de la patrie ».

Le régime de noix de palme représente l'unité et la richesse du peuple congolais, tandis que la roue métallique symbolise la foi du parti en la science, la technologie et au travail productif.

La lance et les épines du régime de noix de palme symbolisent la détermination du parti à créer, au centre de l'Afrique, un Etat fort doté d'une capacité défensive et dissuasive.

2.3.1.2. Fondateur

L'UNC a comme fondateur Vital Kamerhe Lwa Kanyinginyi N'kingi qui est un acteur politique de la République Démocratique du Congo, originaire de la Province du Sud-Kivu, de la grande tribu Bashi, né à Bukavu en 1959. Il a étudié dans plusieurs villes du pays notamment : Bukavu, Kasumbalesa, Mweneditu, Kananga, Kikwit, Kisangani, Matadi, Kinshasa, etc.

²³². Union pour la Nation Congolaise

Ce parcours dû aux différentes mutations qu'a connues son père dans le cadre du travail (cadre à CADEZA), lui a permis de maîtriser les 4 langues nationales du pays (Kikongo, Swahili, lingala, et tshiluba), un atout majeur qui a fait de lui le faiseur des rois (accompagnateur remarquable de M'Zée Laurent Désiré Kabila aux négociations de paix et acteur principal dans la campagne électorale du Président Joseph Kabila en 2006).

Licencié en Economie, Kamerhé a laissé de côté son travail d'Assistant à l'UNIKIN pour se lancer en politique où il a assumé plusieurs fois, les fonctions de chargé d'étude, conseiller et directeur de cabinet politique, ministre et tout récemment (2009), Président de l'Assemblée Nationale et Secrétaire Général du Parti PPRD.

Suite à un conflit de divergence de vue avec le Président Joseph Kabila, il est contraint de démissionner du bureau de l'Assemblée nationale. Il le quitta emportant avec lui un nombre important des députés avec qui il va créer son propre parti, Union pour la Nation Congolaise, l'UNC.

2.3.2. Bref aperçu historique

L'histoire de l'UNC est liée à l'histoire du parcours politique de son leader. En effet, tout a commencé après les élections de 2006, où Vital Kamerhe fut élu député national, alors Secrétaire Général du PPRD, poste qui lui valu d'être élu président de l'Assemblée nationale au sein du parti de la majorité présidentielle pour le compte de son parti, le PPRD.

Tout a commencé lorsque Vital Kamerhe a connu des difficultés au sein du parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) à la suite de la décision du Président de la République, celle de laisser entrer les troupes Rwandaises en RDC précisément à Goma sans au préalable informer le Parlement.

La décision déplut à Kamerhe, car pour lui et selon la loi, avant que le Président de la République prenne une telle décision, il devait préalablement saisir l'Assemblée Nationale pour permettre aux élus nationaux d'émettre leurs points de vue d'autant plus qu'il s'agissait d'une question liée à la souveraineté nationale.

La position de Kamerhe en tant qu'homme d'Etat fut qualifiée d'un acte de trahison et de manque de loyauté au Chef du parti. Comme à cette époque, le PPRD et ses alliés de l'AMP constituaient la majorité à l'Assemblée nationale, ils ont demandé à Kamerhe de démissionner à la Présidence de l'Assemblée Nationale. Et quelques députés tant de l'opposition que de la majorité trouveront

cette décision injuste car pour eux, Kamerhe n'a agi qu'en homme d'Etat respectueux de lois de la République, déterminé d'instaurer la vraie démocratie au sein de l'Assemblée nationale ; il était donc l'église au milieu du village.

Certains députés nationaux ne seront pas en mesure de résister au vent qui frappa ce courant, ils ont quitté l'Assemblée. Et nous trouverons que quelques députés dans ce courant de défense pour la démocratie (C.D.D) auront l'initiative de fonder ou de créer "UNC : l'Union pour la Nation Congolaise.

Le 19 juin 2010, l'Union pour la Nation Congolaise, en sigle UNC sera enregistrée et reconnue comme un parti politique par Arrêté ministériel n°111.

Par la suite, l'UNC va organiser son premier congrès pour établir un statut du parti et élaborer un projet de société du parti sans oublier d'élire le président du parti. A cette occasion, Vital Kamerhe sera officiellement élu président de l'UNC. Et le 14 décembre de la même année, ce parti, l'Union pour la Nation Congolaise, fera sa sortie officielle.

2.3.3. Structure organisationnelle et fonctionnelle du parti

2.3.3.1. La structure du parti

L'UNC est un parti structuré au niveau national et provincial avec des organes propres à chaque niveau.

Au niveau national, ce parti comprend quatre organes que sont :le Congrès, la Direction politique nationale, le Conseil national et le Secrétariat politique national.

Tandis qu'au niveau provincial, le parti dispose de neuf organes à savoir :le Conseil interfédéral de Kinshasa, le Conseil fédéral pour les autres provinces, le Secrétariat interfédéral pour la ville de Kinshasa, le Secrétariat fédéral pour les autres provinces et les 4 anciens districts de Kinshasa, le Secrétariat urbain pour les chefs lieux de provinces et autres villes de l'intérieur du pays, la Section, la Sous-section, la Cellule et la Sous-cellule.

2.3.3.2. Le fonctionnement du parti

L'UNC comprend 4 organes au niveau national et 9 organes au niveau provincial. Il est constitué, au niveau national, par le Président National du Parti et au niveau Interfédéral ou fédéral par le Secrétaire Interfédéral ou fédéral.

2.3.4. Axes du projet de société

Le projet de société de l'UNC, exprime sa vision de la société et de l'homme congolais. Ce parti veut d'un Congo réellement démocratique où vit un homme libre et épanoui dans sa triple dimension spirituelle, morale, intellectuelle et physique.

L'UNC se fixe comme objectif : l'émergence, par la voie démocratique, d'une société qui réponde aux aspirations fondamentales de la personne humaine, telles qu'elles ressortent depuis des siècles de lutte pour le progrès et sont exprimées aujourd'hui par tous les peuples du monde épris de paix et de justice. La liberté, l'égalité, la justice et la dignité des hommes et des femmes, le bien-être, la responsabilité, la solidarité et le travail sont pour l'UNC le fondement d'une société prospère.

Ainsi, les valeurs cardinales qu'elle défend, sont les suivantes :

- Le placement de l'homme au centre de son action ;
- la sauvegarde de la démocratie et de l'intégrité du territoire national ainsi que du progrès économique, social, culturel et technologique ;
- la lutte pour la répartition équitable du revenu national, la création des emplois et l'organisation de la solidarité ;
- la promotion de l'égalité de tous et surtout celle de la femme ainsi que celle de la jeune fille ;
- l'établissement de la justice pour tous ;
- le respect et la sauvegarde des libertés et droits fondamentaux du citoyen congolais et des étrangers vivant en République démocratique du Congo ;
- la promotion du travail productif et rémunérateur comme source du progrès ;
- la mise en place d'une économie sociale du marché reposant sur une liberté économique raisonnable et sur l'initiative privée, gages du progrès ;
- la conservation de la nature et des écosystèmes ;
- la promotion de la science, de la technologie et de la recherche ;
- la promotion de l'éducation et de la santé pour tous.

2.3.5. Idéologie et doctrine

L'idéologie de l'UNC est la social-démocratie et sa doctrine est basée sur les valeurs de l'égalité, de la liberté, de la justice, de la solidarité du travail productif, de la tolérance, du droit à la différence et du mérite.

2.3.6. Quelques réalisations de l'UNC

A peine créée au cours de l'année 2010 plus précisément le 19 juin, l'UNC emporta avec elle plusieurs cadres de la Majorité présidentielle mais a du mal à se faire accepter par les opposants traditionnels qui soupçonnent son fondateur d'être dans un jeu politique avec la majorité présidentielle.

Le parti a connu une opposition et une campagne de diabolisation de la part de ses partenaires de l'opposition et de la part des combattants pro-UDPS de l'étranger. Toutefois, cela n'a pas empêché son implantation rapide sur l'ensemble du territoire national.

En 2011, il a présenté un candidat à la présidentielle qui s'en est sorti troisième avec une vingtaine des députés nationaux. Aujourd'hui, il est à la tête d'une coalition de députés de l'opposition à l'Assemblée Nationale.

Tout ce qui se remarque est qu'après 2011, le parti a réussi à se faire accepter dans l'opposition et apparaît aujourd'hui dans les entêtes en fiches de cette opposition.

Bref, à l'actif de ce jeune parti créé en 2010, nous pouvons enregistrer les réalisations suivantes :

- une implantation nationale et internationale rapide ;
- alignement d'un candidat à la présidence de la République et occupation de la troisième place. Troisième en moins d'une année de création ;
- réussite de la mobilisation de la population afin de faire échec au plan de révision constitutionnelle souhaitée par la majorité Présidentielle ;
- réussite de provoquer l'union de l'opposition avec des initiatives comme « Sauvons la RDC », « Forces Politiques et Sociales », etc ;
- Et tout récemment, réussite de bloquer l'impératif de la majorité de lier les élections législatives et présidentielles 2016 à la finalisation du recensement administratif ;
- Occupation de 17 sièges au sein de l'Assemblée Nationale lors des élections législatives de 2011.

D'après les informations fournies par les autorités de ce parti lors de nos enquêtes, l'UNC n'a pas des ministres au sein du gouvernement jusqu'au dialogue de la cité de l'OUA d'octobre 2016.

2.3.7. Culture politique et gouvernance

L'UNC n'est pas en marge de la reproduction du modèle culturel hérité de Léopold II par le fait que ce parti subi la forte influence de son « autorité morale ». Comme l'EIC qui était l'affaire personnelle du Roi, à l'UNC c'est également pareil. La prévalence de la culture de sujétion et celle paroissiale au sein de ce parti est effective bien qu'il n'a pas encore totalisé une décennie.

Conclusion

Aux termes de ce chapitre axé uniquement sur la présentation des unités d'observation, à savoir les principaux partis politiques et leurs dirigeants qui ont pignon sur rue durant la 3^{ème} République, nous retenons ce qui suit :

1. le PALU : parti cher à Antoine Gizenga, créé depuis 1964 dans un contexte de lutte où les pro-occidentaux pourchassaient les Lumumbistes. Il a fallu, pour les contrer, que ceux-ci puissent s'unir dans un seul parti, d'où l'unification de dix partis autour de Gizenga sous l'appellation de PALU ;
2. l'UDPS d'Etienne Tshisekedi, créé par le groupe de 13 parlementaires qui s'étaient opposés au régime et ont pris le courage de demander au Maréchal Mobutu de démocratiser son régime. Ce parti a vu le jour aux années 82, au plus fort de la dictature de Mobutu ;
3. le PPRD, parti cher à Joseph Kabila, est né des cendres des CPP mais dans le contexte du Dialogue Intercongolais où les principales composantes de la partie étaient bien structurées et bien organisées, la composante Gouvernementale manquait une pareille organisation, ce qui poussa le Président Joseph Kabila à demander à sa famille politique la mutation des CPP en parti politique ;
4. le MLC, parti cher à J.P. Bemba, a commencé comme un mouvement politico-militaire dont les premières reflexes de la lutte politique était de prendre les armes. A la suite de la transition « 1+4 », ce mouvement s'est mué en parti politique ;
5. l'UNC, parti cher à Vital Kamerhe qui fut l'un des principaux acteur du PPRD, mais pour avoir exercé ses responsabilités en homme d'Etat vis-à-vis d'une situation de souveraineté échappant à la connaissance de l'Assemblée nationale où il était le Président pour le compte de son parti, il a été accusé de trahir son Chef et chassé du parti après une

démission forcée du Bureau du Parlement. Il va créer l'UNC tout en emportant certains députés du PPRD avec lui.

Dans cet exercice qui était le nôtre pour présenter ces unités d'observation, on peut observer que de ces cinq partis, quatre sont de gauche ayant une même idéologie à savoir la social démocratie (PALU, UDPS, PPRD et UNC) tandis qu'un seul, le MLC est de droite car professant le nationalisme.

De ces quatre partis de gauche, deux sont actuellement au pouvoir (PALU et PPRD) et deux autres dans l'opposition (UDPS et UNC) auxquels s'ajoute le MLC qui prône le nationalisme.

Cette brève conclusion préfigure les résultats de l'enquête menée sur terrain que nous présentons au chapitre quatrième.

Chapitre quatrième

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE MENEES SUR LE TERRAIN

Ce chapitre s'inscrit dans la droite ligne des exigences d'une recherche qui se mène sur terrain, c'est – à- dire celle qui scrute les points de vue des enquêtés. Pour le cas d'espèce, il s'agit, d'une part, des points de vue des partisans du PALU et du PPRD pour le compte des principaux partis gestionnaires et d'autre part, de ceux de l'UDPS, du MLC et de l'UNC pour le compte des principaux partis protestataires retenus. Cet exercice de recueillir les opinions des partisans-acteurs et faiseurs de leur propre histoire voudrait que le chercheur, en menant ses études sur l'arène politique, puisse se départir des préjugés ou des idées préconçues, de sa subjectivité en interrogeant les acteurs de terrain, ces Congolais militants qui ne sont pas du tout des ignorants sur la réalité de l'ordre politique qui fonde la doxa de la gouvernance de leur pays sous la 3^{ème} République. C'est à ce titre que nous avons mené nos enquêtes dont les résultats constituent l'essentiel de la première section du présent chapitre.

Dans la seconde section, nous allons procéder à l'analyse et à l'interprétation des données exploitées dans l'enquête. L'approche adoptée ici est celle de tabler sur les données chiffrées, quantifiées, présentées dans les différents tableaux. De ce fait, nous procéderons par une analyse comparative des opinions exprimées par chaque parti retenu.

Section I. Présentation de la population d'enquête et des résultats de recherche

Cette section est structurée en deux sous – sections. La première, table sur l'objet de l'enquête et l'approche méthodologique et la seconde, sur la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats.

1.1. Objet de l'enquête et approche méthodologique

1.1.1. Objet de l'enquête

La démarche d'analyse optée dans le cadre de cette étude, pour son intelligibilité, requiert une enquête de terrain.

Ce faisant, l'enquête menée auprès de la population cible s'est imposée comme outil fondamental dans la collecte des informations fiables nous permettant d'analyser la culture politique à travers sa pratique sociale et politique telle que cela est vécu en

République Démocratique du Congo, en général, à travers son ordre politique et en particulier au sein des partis politiques, artisans de cet ordre politique.

Pour ce faire, le sondage d'opinions, et l'examen d'attitudes sont pour nous les principaux outils utilisés dans ce but pour les partis importants, c'est-à-dire ceux qui ont pignon sur rue et dont la visibilité politique ne fait l'ombre d'aucun doute.

En somme, l'enquête par sondage d'opinions, comme le souligne Madeleine Grawitz, atteint ce que les individus interrogés disent à un moment donné. On recueille des motivations, projets, attitudes, opinions et jugements concernant des événements ou des personnes (233).

1.1.2. Approche méthodologique

La réalisation d'un travail scientifique basé sur l'enquête sur terrain pour recueillir les opinions des gens, requiert une rigueur du point de vue méthodologique, c'est – à – dire une démarche systématique et critique dans la production, le traitement, l'analyse et l'interprétation des données de l'enquête.

Cette rigueur est de mise tant en ce qui concerne le choix de la population cible et de l'échantillon d'étude, la conception du questionnaire d'enquête et son mode d'administration, que la présentation, l'analyse et l'interprétation de résultats d'enquête de telle sorte que ceux-ci correspondent aux avis de l'ensemble de l'univers social considéré. Celui – ci s'entend comme « une unité collective réelle, mais partielle, directement observable et fondée sur des attitudes collectives continues et actives, ayant une œuvre commune à accomplir, unité d'attitudes, d'œuvres et de conduites, qui constitue un cadre social structurable tendant vers une cohésion relative des formes de sociabilité » (234).

Il nous revient maintenant d'aborder les différentes étapes de notre démarche pour une meilleure intelligibilité.

²³³ M. GRAWITZ, *Méthodes de sciences sociales, op.cit*, p.766.

²³⁴ G. GURVITCH, cité par M. GRAWITZ, *op.cit*, p. 519.

1.1.3. L'univers d'enquête et échantillon d'étude ⁽²³⁵⁾

Nous conformant au point précédent, notre étude a comme champ d'investigation, l'univers partisan de la République Démocratique du Congo. Cet univers regorge plus de 477 partis enregistrés au Ministère de l'Intérieur. Ce qui prouve à suffisance que ce pays est riche en partis politiques et donc un scandale partisan.

Ces partis politiques se diversifient partant d'abord de leurs singularités idéologique, doctrinale et projets de société, et ensuite de leur alignement en familles politiques : tantôt du pouvoir, tantôt de l'opposition ; une opposition plurielle sans autorité morale, quand bien même la constitution du 18 février 2006 a institué un porte-parole de l'opposition. Depuis l'avènement de la Troisième République, ce poste est toujours vacant. Mais en commun, ces partis sont tous soumis à une même autorité publique faiseur du système qui fonde l'ordre politique, appelée à canaliser leurs aspirations et répondre à leurs besoins. Cela étant, le gigantisme de cette population est tel qu'il est impossible d'atteindre chacune de ses unités constitutives. Ce qui nous astreint à prélever un échantillon sur lequel nous avons effectivement effectué notre enquête.

L'échantillon constitue un groupe d'unités tirées d'une population préalablement définie conformément à un plan de sondage donné et sur lesquelles porteront les observations prévues par l'enquête²³⁶.

Avec l'échantillonnage, il se pose un réel problème, celui de la représentativité de l'échantillon. En rapport avec cette préoccupation, Lévy Bruhl soulève la question suivante : « combien d'enquêtés faut-il interroger pour que les résultats de l'enquête soient justes²³⁷? ». A cette interrogation, M. Grawitz répond ceci : « il est impossible de répondre à la question posée sous cette forme, car elle suppose résoudre un certain nombre de difficultés qui mettent en cause des notions différentes. D'abord, l'idée de la précision des résultats, ou de justesse qui comporte un sens large : l'absence d'erreur

²³⁵Souvent, lorsqu'on parle d'univers d'enquête, nous entendons par là, un ensemble défini, délimité dans le temps et dans l'espace, qui fait l'objet d'une étude. Pour R. Mucchielli, la population ou l'univers d'enquête peut être défini comme « l'ensemble du groupe concerné par les objectifs de l'enquête. C'est dans cet univers que sera découpé l'échantillon ». Mucchielli R., *Le questionnaire dans l'enquête psychosociale (Connaissance du problème)*, éd Sociales françaises, Paris, 1968, p.127.

De son côté, L. Morice pense que la population d'enquête est « un ensemble d'unités ou d'individus satisfaisant à une définition commune et constituant la collectivité à laquelle on s'intéresse. Une population théoriquement infinie (ainsi un lot de pièces considérées comme représentatif de la population constituée par l'ensemble de toutes les pièces qui pourraient être produites dans les mêmes conditions ». L. Morice, *Dictionnaire de statistiques*, éd Société de statistique de Paris, Paris, 1968, p. 117. Quant à nous, nous pensons que la population d'enquête est le fondement même d'enquête, fondement constitué des personnes appelées unités répondant à une caractéristique donnée au travers lesquelles le chercheur cherche à tirer les informations nécessaires exprimées sous forme d'opinions devant l'aider à analyser et à tirer les conclusions qui s'imposent concernant ce groupe.

²³⁶L. MORICE, *op.cit*, p.210.

²³⁷ L. LEVY-BRUHL, cité par M. GRAWITZ, *op.cit*, p.540.

et un sens technique plus limité, rejoignant la notion de validité ou représentativité de l'échantillon²³⁸. ». Cette dernière ne dépend pas de la taille de l'échantillon mais des caractéristiques de ces unités.

A ces difficultés d'ordre méthodologique, s'ajoutent également celles liées au budget de la recherche. Avec nos modestes moyens financiers, il ne nous a pas été possible d'approcher tous les partis enregistrés, ni non plus tous ceux qui ont participé aux deux cycles électoraux de 2006 et de 2011 pour y mener les enquêtes.

Face à la complexité de ces difficultés, nous avons résolu de nous baser sur une représentativité fondée sur les partis ayant pignon sur rue, car cette représentativité ne souffre d'aucune contestation. C'est en fonction de cette évidence que nous avons pensé trouver notre base numérique ou notre point d'appui qui est le chiffre 125 à diviser par 5 le nombre de partis retenus comme champ d'enquête.

1.1.4. La répartition de l'échantillon

Nous avons retenu le nombre de 125 sujets enquêtés comme base de notre échantillon. Hormis toutes les difficultés rencontrées, pour les contourner, nous avons opté pour le principe *d'échantillonnage occasionnel*. L'échantillonnage est dit occasionnel lorsqu'il est considéré grâce à un seul critère : « *accessibilité* » des unités à tester. C'est-à-dire le fait de n'aborder que des unités accessibles.

Cette option prise, nous a recommandé de n'interroger que les cadres et militants accessibles aux sièges des partis et dans leurs différentes structures y compris à la base où l'occasion nous a été donnée de mener notre enquête par personne interposée. Ainsi dans ces cinq partis qui constituent notre univers d'enquête, nous y avons administré un questionnaire pour une population de 25 personnes par parti. Il s'agit notamment de partis suivants : PALU, PPRD, UDPS, MLC et UNC.

1.1.5. Questionnaire d'enquête

Nous avons conçu notre questionnaire en tenant compte de l'objet de notre étude : la culture politique, l'ordre politique et les partis politiques. D'où, l'obligation pour nous de tenir compte de trois dimensions qu'exige l'analyse de la culture politique, à savoir : les dimensions cognitive, évaluative et affective. C'est effectivement cette obligation qui a guidé l'élaboration de notre questionnaire d'enquête qui, du reste, comprend deux parties.

²³⁸ M. GRAWITZ, *op.cit*, p.540.

Première partie : Identification des enquêtés

Cette première partie du questionnaire consiste à ressortir les caractéristiques, les attributs ou les qualités de la population cible, particulièrement des unités de l'échantillon. Parmi ces caractéristiques, mieux les caractères des unités de l'échantillon, nous avons retenu les plus pertinents dont : études faites, sexe, tranche d'âge, profession ou activité exercée. Ces caractéristiques concernent la première partie du questionnaire en annexe II, p. 493 tandis que la deuxième partie comprend les pages 494-505.

Deuxième partie : Questions d'opinions

Cette partie comprend 38 questions au travers lesquelles les enquêtés doivent exprimer leurs opinions se rapportant à l'objet d'étude, à savoir : la culture politique, l'ordre politique et les partis politiques. A cet effet, nous avons formulé des *questions* à éventail *fermées* en vue de donner plus de possibilités à l'enquêté de choisir parmi les réponses proposées celles qui correspondraient à son opinion.

1.1.6. Mode d'administration du questionnaire

1.1.6.1. Considérations théoriques

Comme tout chercheur scientifique le sait, après l'élaboration de son questionnaire, il doit descendre sur terrain pour recueillir les données ou les informations dont il a besoin.

Dans le cadre de sondage d'opinions, et pour nous rassurer de la justesse de notre questionnaire, nous avons, comme tout chercheur, procédé par le tester auprès d'une population réduite pour nous apercevoir si réellement il est au point ou nécessitait encore certaines améliorations ou mises au point. Cette étape se réalise par une enquête préliminaire appelée mini- enquête ou pré-enquête. Certains chercheurs préfèrent parler de pré-test. C'est seulement après cette étape lorsque nous nous sommes rendu compte que notre questionnaire était bien élaboré malgré quelques recadrages qui s'imposaient. En somme, notre questionnaire n'a pas suscité de confusions ou d'équivoque dans le chef de nos enquêtés. Fort de cette assurance, nous sommes passés directement à l'étape finale, celle de l'administration du questionnaire correspondant à l'enquête proprement dite.

1.1.6.2. Approche pratique

Nous avons procédé de prime abord à la pré-enquête qui était pour nous une étape cruciale de mise en confiance avant de conduire l'enquête proprement dite.

1.1.6.2.1. La pré-enquête

Pour avoir été totalement rassuré de la validité et de l'intelligibilité de notre questionnaire, nous avons procédé par la mini-enquête qui n'a concerné que 10 personnes sélectionnées occasionnellement au sein de la population mère, c'est – à- dire les partis politiques précités.

Cette opération qui a duré deux semaines et demi a produit un résultat satisfaisant. Les questions posées aux enquêtés ont été bien comprises et ont fourni des réponses attendues. Mais quelque part, il nous a fallu faire un recadrage comme l'ont exigé les enquêtés pour certaines questions en vue d'une meilleure intelligibilité.

Fort de cette assurance, nous nous sommes lancés directement dans la deuxième étape, c'est- à- dire l'enquête proprement dite.

1.1.6.2.2. L'enquête proprement dite

L'enquête proprement dite était l'étape la plus cruciale de notre recherche compte tenu de la taille de notre univers d'enquête, mais également de contraintes financière, temporelle et surtout celles liées à notre statut professionnel.

La descente sur terrain par nos enquêteurs a duré trois mois et demi, soit de septembre à décembre 2015. Ce temps a consisté tant à la distribution qu'à la récupération des protocoles.

1.1.7. Techniques de présentation et d'analyse des résultats.

1.1.7.1. Le dépouillement

Cette opération est intervenue après la récupération de tous les protocoles. Le dépouillement par pointage ne pouvant être applicable étant donnée la complexité des données recueillies, nous avons eu recours à la *technique de classement par série* ou « TCS » qui nous a été inspirée par Mitouba, son initiateur.

Pour lui, « cette technique consiste à classer les protocoles suivant la série de réponses émises pour chaque question, et faire ensuite, le comptage des protocoles pour

chaque réponse et recommencer de nouveau l'opération de classement pour une autre série, et ainsi de suite jusqu'à la dernière question.

Pour ce faire, il faut des tableaux préalablement élaborés correspondant aux questions et aux réponses proposées dans le questionnaire. C'est dans ce tableau que sera transcrit directement le résultat de l'opération de comptage. Cette opération se répète plusieurs fois selon les caractères de variables retenus dans le questionnaire.

Cette technique, contrairement aux autres, a l'avantage de ne faire l'opération de comptage qu'une seule fois. Aussi, la transcription des réponses dépouillées se fait directement dans les tableaux après le comptage » (239).

1.1.7.2. L'apport de l'approche statistique ou mathématique

Le dépouillement des protocoles constitue une opération de traduction des données qualitatives en données quantitatives, c'est – à – dire en données chiffrées.

La technique de classement par série, « TCS », comme expliquée, nous a conduit directement à la tabulation des données chiffrées. De ces chiffres, nous avons dégagé les pourcentages. Pour y parvenir, nous avons utilisé les formules mathématiques suivantes :

1 Calcul des pourcentages

Pour calculer les pourcentages, nous avons utilisé la formule suivante :

Formule :

$$P = \frac{f \times 100}{N}$$

P : Pourcentage

f : Fréquence

N: Nombre total des sujets formant l'échantillon

1.2. Présentation, analyse et interprétation des résultats

Il est question dans cette section, de présenter, d'analyser et d'interpréter les résultats de l'enquête.

²³⁹ S. MITOUBA LUKUSA, *op.cit.*, p.477.

1.2.1. Présentation et analyse des résultats

Notre démarche consiste à présenter les résultats de l'enquête en deux volets tel que conçu dans notre questionnaire. Le premier consiste à présenter les résultats relatifs à l'identification de l'enquêté. Le deuxième par contre, concerne les opinions exprimées par les enquêtés.

La présentation des résultats de l'enquête se fait accompagner de tableaux commentés. Dans certains cas, nous faisons recours à l'approche comparative en vue d'expliquer les différences qu'on y a observées sans toutefois omettre de dégager le sens des opinions émises par nos enquêtés au moyen de l'analyse du contenu.

1.2.1. 1. Présentation et analyse des résultats suivant l'identité des enquêtés

C'est le premier volet de la présentation et de l'analyse des résultats. Elle consiste à présenter et à analyser les résultats dépouillés en rapport avec les questions liées à l'identification des enquêtés.

Méthodologiquement, nous avons procédé par le dépouillement de données de chaque parti politique pour enfin aboutir à celle de l'ensemble des partis enquêtés constituant notre univers d'enquête.

1.2.1.1.1. Identités des enquêtés

Il est question dans ce point, de présenter et d'analyser l'identité de nos enquêtés du point de vue : genre, tranche d'âge, niveau d'études et enfin, la profession exercée.

1. Genre :

Tableau n°15 relatif aux sexes des enquêtés de tous les partis

Partis	Masculin		Féminin		Non indiqué		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
PALU	25	20	-	-	-	-	25	20
UDPS	22	18,4	3	2,4	-	-	25	20
PPRD	13	10,4	6	4,8	6	4,8	25	20
MLC	16	12,8	7	5,6	2	1,6	25	20

UNC	12	9,6	13	10,4	-	-	25	20
Total	88	70,4	29	23,2	8	6,4	125	100

Source : *Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.*

Ce tableau figurant à la page précédente nous indique clairement que le sexe masculin a été plus consulté, soit 70,4 % par rapport au sexe féminin qui ne représente que 23,2 %. Le PALU, avec ses 20 % est l'unique parti qui n'a aligné que des hommes comme enquêtés. Il est suivi de l'UDPS avec 18,4 %, du MLC avec 12,8 %, du PPRD avec 10,4 %, et de l'UNC avec 9,8 %. Tandis que du côté sexe féminin, c'est l'UNC qui est en avant plan avec 10,4 % suivi du MLC avec 5,6 %, du PPRD avec 4,8 % et de l'UDPS avec 2,4 %. Par contre, le PALU n'a aligné aucune femme ou fille comme enquêtée. C'est l'unique parti qui n'a pas respecté le genre.

Le diagramme et graphique ci-dessous expliquent mieux cette situation. Le premier, c'est celui qui présente la situation globale du facteur sexe, tandis que le second porte sur la situation de chaque parti.

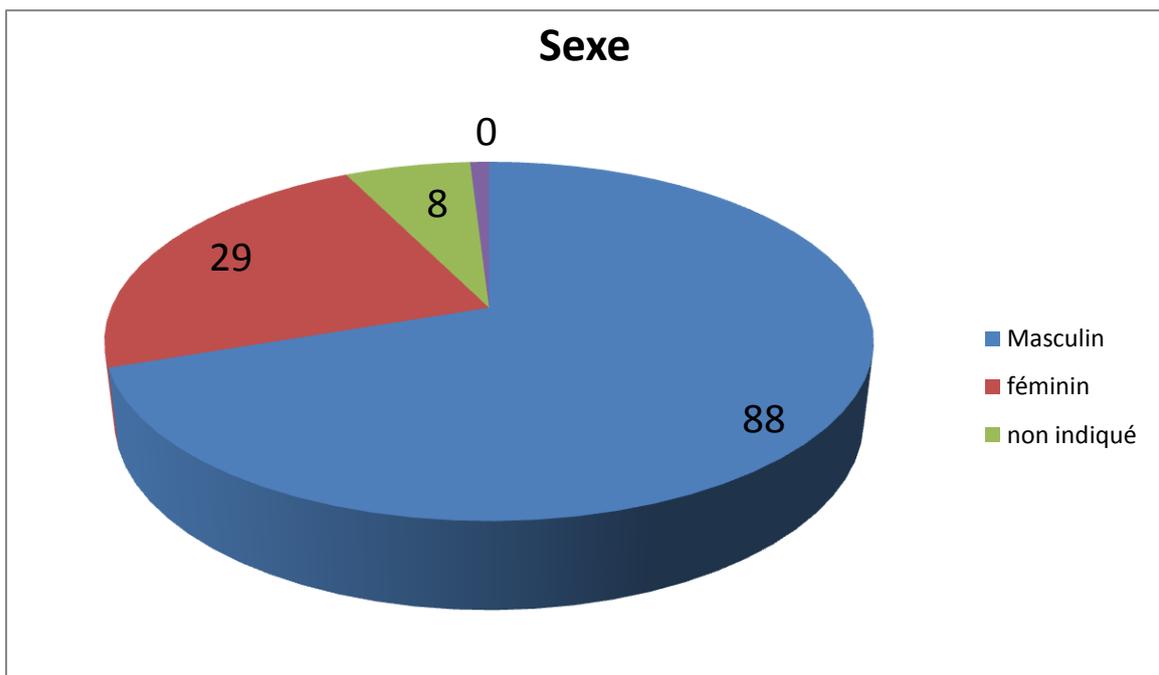


Figure n° 1 relative à la représentation des enquêtés par sexe

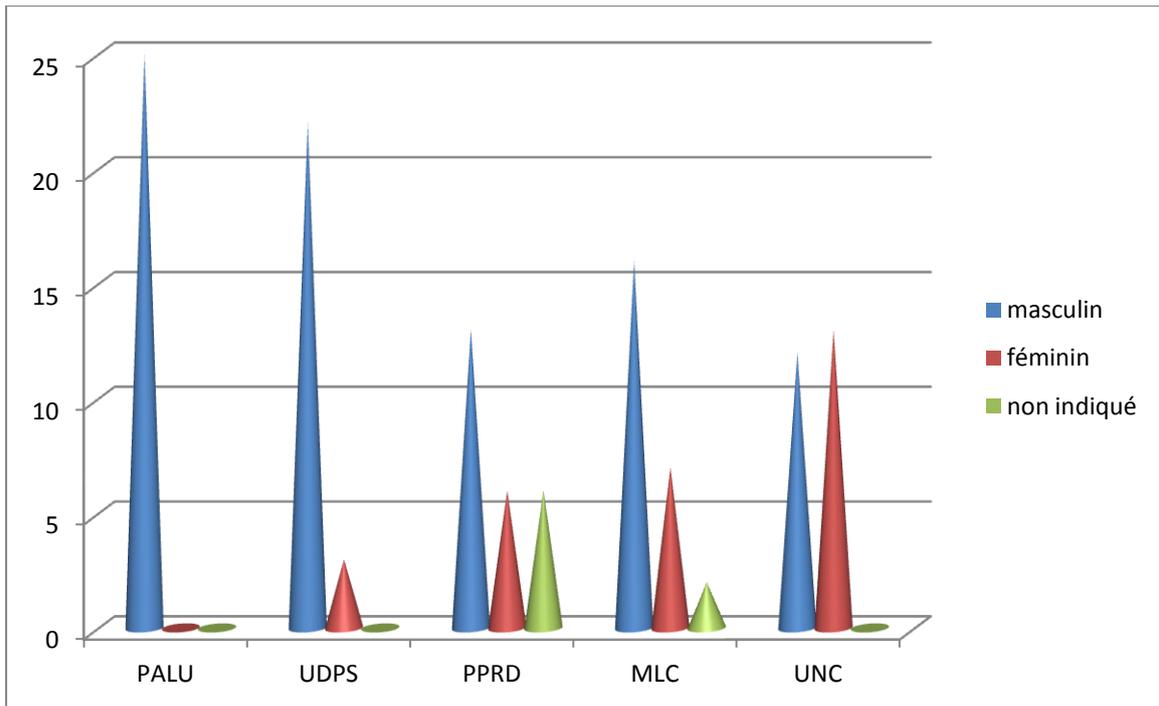


Figure n° 2 Représentation graphique des enquêtes par parti et par sexe

Ce graphique, comme le précédent, nous indique clairement que c'est le sexe masculin qui est majoritaire dans les autres partis sauf à l'UNC où a un taux élevé de sexe féminin a été enregistré.

2. Tranche d'âge :

Tableau n° 16 relatif aux tranches d'âge des enquêtés de tous les partis

Partis	18 – 28 ans		29 – 39 ans		40 - 49 ans		50 – 59 ans		60 ans et plus		Non indiqué		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
PALU	~	~	~	~	4	3,2	16	12,8	5	4	~	~	25	20
UDPS	1	0,8	4	3,2	12	9,6	8	6,4	~	~	~	~	25	20
PPRD	11	8,8	10	8	2	1,6	2	1,6	~	~	~	~	25	20
MLC	2	1,6	12	9,6	7	5,6	4	3,2	~	~	~	~	25	20
UNC	1	0,8	13	10,4	6	4,8	2	1,6	3	2,4	~	~	25	20
Total	15	12	39	31,2	31	24,8	32	25,6	8	6,4	~	~	125	100

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

Ce tableau nous présente la situation globale des tranches d'âges des partis examinés dans ce travail. Le PALU se présente comme le parti ayant les militants les plus âgés (4% de ceux qui ont plus de 60 ans et 12,8 % de ceux qui sont dans la tranche d'âge allant de 50 à 59 ans), il est suivi de l'UDPS avec 6,4 % de ceux qui sont entre 50 et 59 ans. L'UNC dispose également 2,4 % d'une population vieille.

Tandis que le PPRD est le parti qui a une grande population la plus jeune qui est de l'ordre de 8,8 %, suivi du MLC avec 1,6 %.

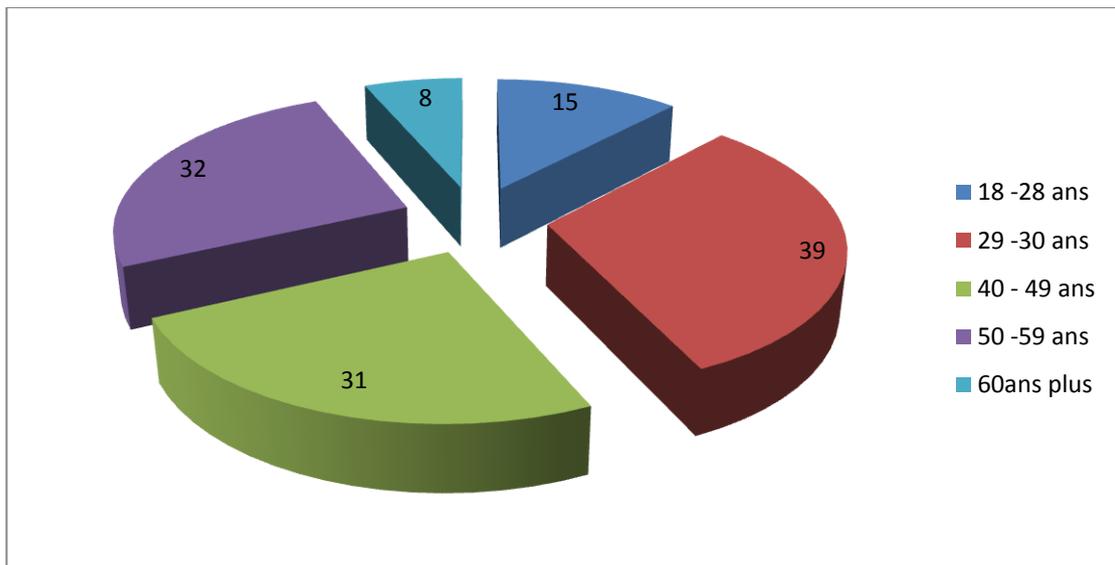


Figure n° 03 Représentation des enquêtés par tranches d'âge.

Ce graphique illustre la situation globale de tranches d'âges telles que décrites au commentaire ci-dessus. Il est facilement observé que la population d'enquête se trouvant dans la tranche d'âge allant de 29 à 39 ans est majoritaire par rapport à celle incluse entre 60 ans et plus, soit 8 %.

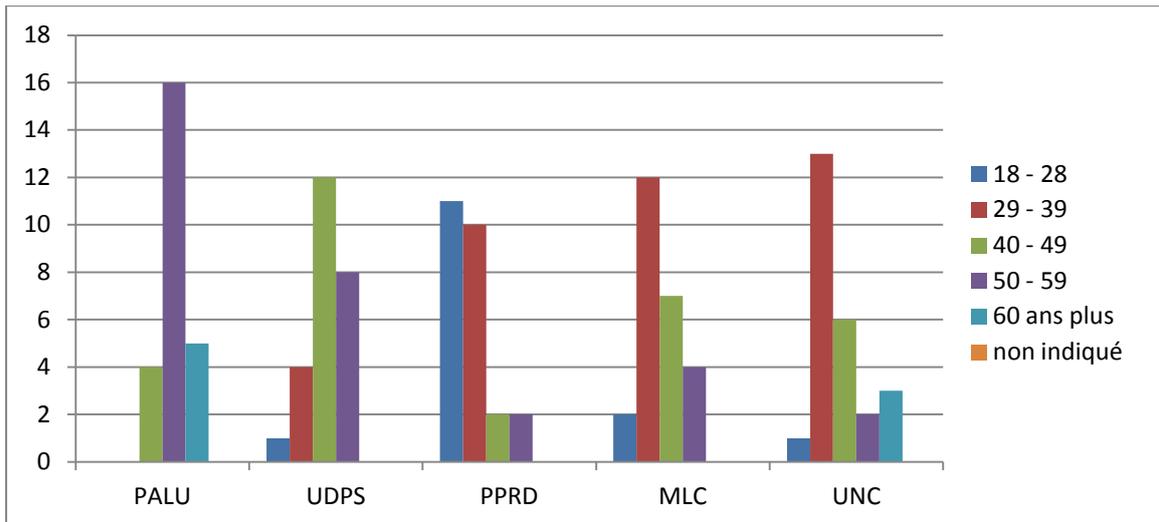


Figure n° 04. Représentation graphique des enquêtés par partis et par tranches d'âge.

Ce graphique présente les tranches d'âges de nos enquêtés pour chaque par

3. Etudes faites

Tableau n° 17 relatif aux niveaux d'études des enquêtés de tous les partis

PARTIS	Certificat primaire		Aucune qualification		D4		D6		G3		L2		DEA/DES		DR		Non Indiqué		TOTAL	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
PALU	~	~	~	~	3	2,4	20	16	~	~	~	~	~	~	~	~	2	1,6	25	20
UDPS	~	~	~	~	1	0,8	1	0,8	8	6,4	15	12	~	~	~	~	~	~	25	20
PPRD	~	~	~	~	~	~	9	7,2	3	2,4	6	4,8	2	1,6	~	~	5	4	25	20
MLC	~	~	~	~	1	0,8	3	2,4	7	5,6	12	9,6	2	1,6	~	~	~	~	25	20
UNC	~	~	3	2,4	~	~	1	0,8	6	4,2	9	7,2	2	1,6	4	3,2	~	~	25	20
Total	~	~	3	2,4	5	4	34	27,2	19	15,2	42	33,6	6	4,2	4	3,2	7	5,6	125	100

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

Ce tableau met en exergue la situation générale de niveaux d'études de tous les sujets enquêtés pour chaque parti. Il se dégage clairement que ce sont les diplômés d'Etat qui ont été plus consultés et représentent 34 % ; ensuite, viennent les licenciés 33,6 % ; au bas de l'échelle, nous avons ceux qui n'ont aucune qualification.

C'est l'UDPS qui a un nombre élevé de licenciés, soit 12 %, suivi du MLC avec 9,6 %, l'UNC avec 7,2 %, le PPRD avec 4,8 % et enfin le PALU qui n'en n'a pas aligné. De tous ces partis, seul l'UNC a aligné les Docteurs.

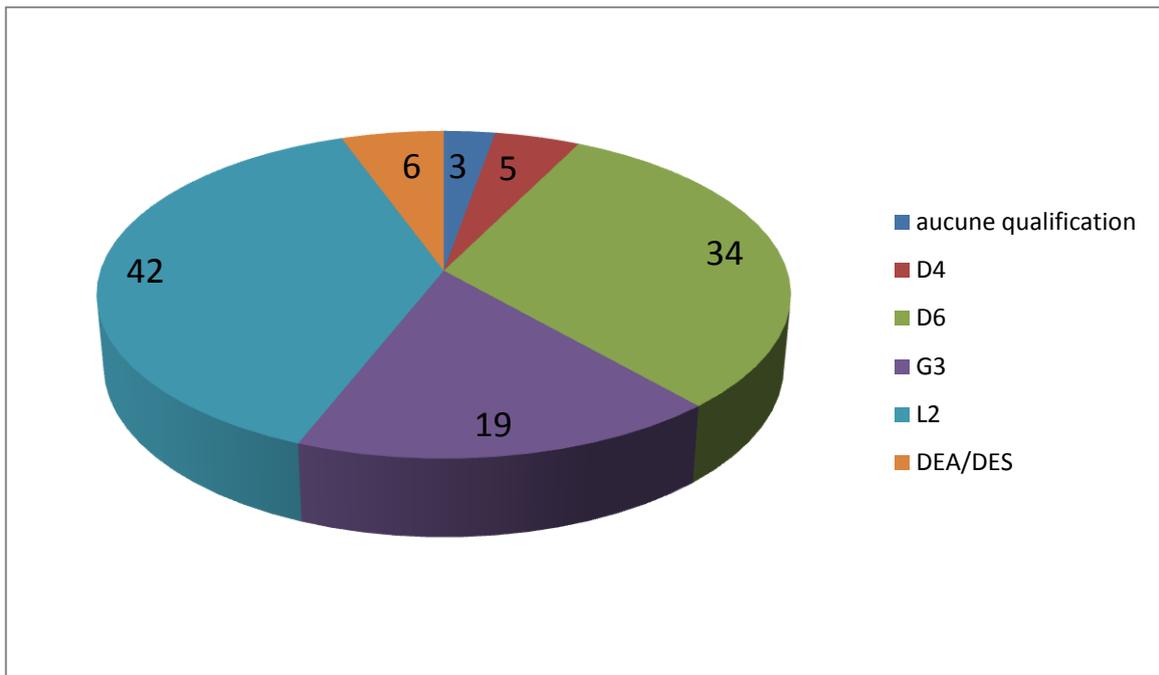


Figure n° 05. Représentation des enquêtés par niveau d'études

Ce diagramme est illustratif de la situation générale de niveaux d'études des partis examinés.

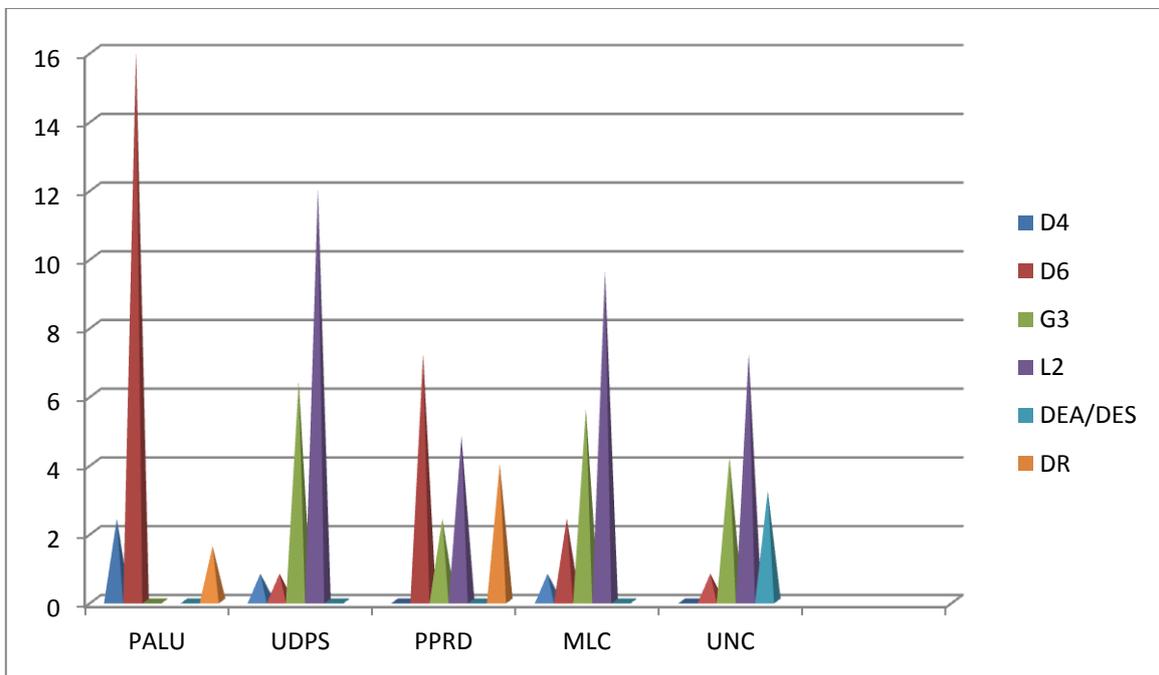


Figure n° 06. Représentation graphique des enquêtés par parti et par niveau d'études

Ce graphique présente la situation de niveaux d'études de nos enquêtés pour chaque parti comme commenté ci-dessous.

4. Profession :

Tableau n° 18 relatif aux professions exercées par les enquêtés de tous les partis

PARTIS	Agric		Etudiant		Fonct		Prof libérale		Sans prof		ménag		Employé au privé		Artisan comm		Autre prof		Non indiqué		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
PALU	5	4	~	~	~	~	17	13,6	3	2,4	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	25	20
UDPS	~	~	~	~	10	8	5	4	5	4	~	~	4	3,2	~	~	1	0,8	~	~	25	20
PPRD	~	~	11	9,6	3	2,4	4	3,2	2	1,6	~	~	~	~	~	~	1	0,8	4	3,2	25	20
MLC	~	~	1	0,8	2	1,6	5	4	5	4	~	~	2	1,6	1	0,8	8	6,4	1	0,8	25	20
UNC	3	3,2	2	1,6	9	7,2	6	4,8	3	3,2	~	~	~	~	~	~	2	1,6	~	~	25	20
Total	8	6,4	14	12	24	19,2	37	29,6	18	14,4	~	~	6	4,8	1	0,8	12	9,6	5	4	125	100

Source : *Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.*

Il est observé à travers le tableau ci-dessus que ce sont plus les gens de la profession libérale qui ont été approchés, ils englobent 29,6 % ; suivis des fonctionnaires de l'Etat 19,2 %, les sans profession représentent 14,4 %, les étudiants 12 %, les autres professions 9,6 %.

On constate alors que c'est le PALU qui a plus des militants de la profession libérale 13,6 %, suivi de l'UNC 4,8 %, de l'UDPS 4 %. Tandis que l'UDPS est le parti qui a plus des fonctionnaires avec 8 %, suivie de l'UNC 7,2 %. Par contre le PALU est le parti qui compte plus d'agriculteurs. Le PPRD reste le parti qui a plus d'étudiants et l'UDPS vient en tête avec les sans profession.

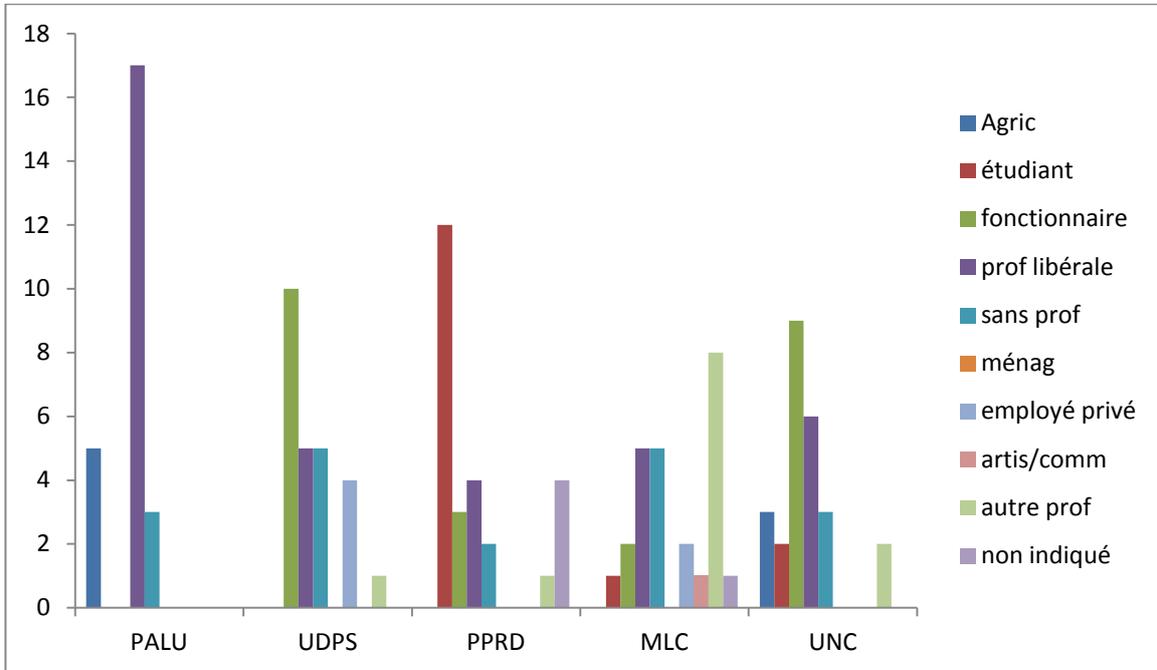


Figure n° 07. Représentation graphique des enquêtes par parti et par profession.

Ce graphique illustre la situation générale de tous les partis du point de vue de la profession exercée par les militants.

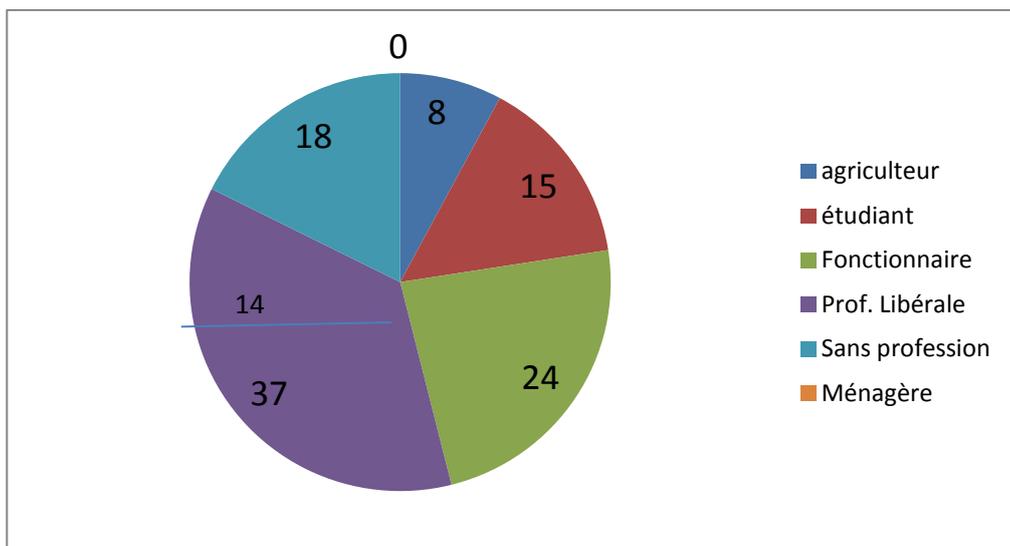


Figure n° 08. Représentation des enquêtes par profession.

Ce diagramme illustre la situation globale des professions en tenant compte des partis politiques examinés.

1.2.1.2. Opinions exprimées par des enquêtés

A ce stade, nous analysons les différentes opinions exprimées par nos enquêtés de différents partis. Ensuite, nous procédons par une analyse comparative en vue d'en dégager les points de différence et de ressemblance de leurs points de vue par rapport à la gouvernance de leurs partis et leur perception de l'ordre politique et de la culture politique au sein des partis qui font l'objet d'étude de ce travail. Ainsi, il va falloir reprendre successivement les questions soulevées dans notre questionnaire d'enquête.

5. Etês – vous militant ou membre au sein d'un parti politique ?

Tableau n° 19 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 5.

PARTIS	Oui		Non		Non indiqué		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
PALU	25	20	~	~	~	~	25	20
UDPS	25	20	~	~	~	~	25	20
PPRD	25	20	~	~	~	~	25	20
MLC	25	20	~	~	~	~	25	20
UNC	23	18,4	2	1,6	~	~	25	20
Total	123	98,4	2	1,6	~	~	125	100

Source : *Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.*

L'on remarque dans ce tableau que la grande majorité de tous nos sujets enquêtés, est militante, c'est-à-dire appartenant à une formation politique donnée. Cette majorité se dégage à 98,4 %.

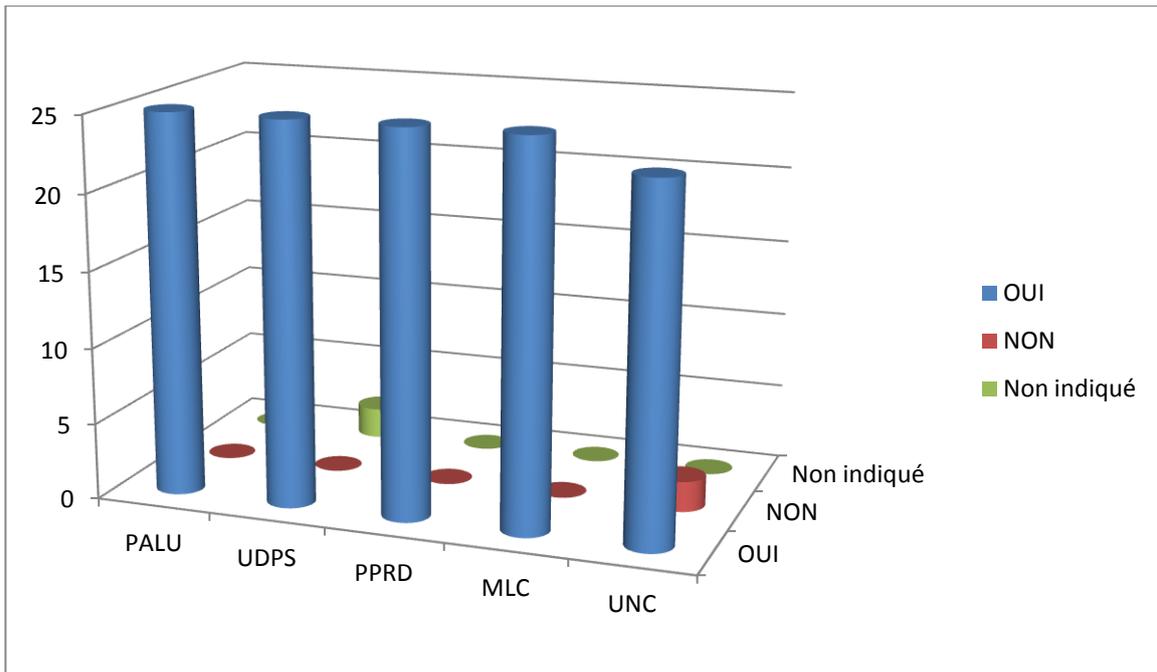


Figure n° 09. Représentation graphique des enquêtés par parti et appartenance au parti

Le diagramme ci-dessous illustre la situation commentée d'appartenance politique ou partisane de nos enquêtés. Il apparaît clairement qu'à l'UDPS et à l'UNC l'unanimité n'est pas dégagée.

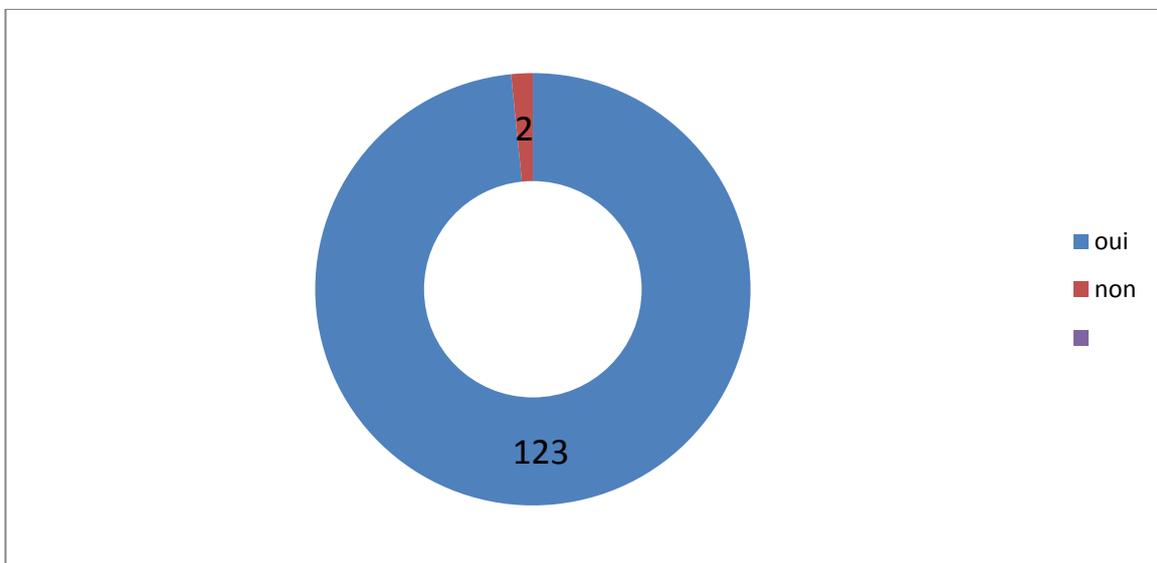


Figure n° 10. Représentation des enquêtés selon leur appartenance politique.

Le graphique ci-dessus nous présente clairement la situation d'appartenance des enquêtés aux partis politiques de leur choix. Il s'y dégage une large majorité d'appartenance militante.

6. Comment s'appelle votre parti ?

R/PALU, UDPS, PPRD, MLC, UNC

Tableau n° 20 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 6.

PARTIS	Réponse donnée		Non indiqué		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
PALU	25	20	~	~	25	20
UDPS	25	20	~	~	25	20
PPRD	25	20	~	~	25	20
MLC	25	20	~	~	25	20
UNC	25	20	~	~	25	20
Total	125	100	~	~	125	100

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

Ce tableau nous indique que tous les enquêtés reconnaissent leurs partis. Tous ont donné des bonnes réponses quant à leurs dénominations respectives.

7. Dans votre parti, quel est votre statut ?

Tableau n° 21 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 7.

PARTIS	Co-fondateur		Membre effectif		Membre d'honneur		Membre sympathisant		Aucune réponse donnée		Non indiqué		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
PALU	~	~	25	20	~	~	~	~	~	~	~	~	25	20
UDPS	3	2,4	21	16,8	~	~	1	0,8	~	~	~	~	25	20
PPRD	~	~	10	8	5	4	7	5,6	3	2,4	~	~	25	20
MLC	1	0,8	18	14,4	1	0,8	4	3,2	1	0,8	~	~	25	20
UNC	4	3,2	13	10,4	~	~	8	6,4	~	~	~	~	25	20
Total	8	6,4	87	69,6	6	4,8	20	16	4	3,2	~	~	125	100

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

A travers ce tableau, nous pouvons facilement observer que ce sont plus les membres effectifs des partis, soit 69,6 % qui ont été enquêtés. Les sympathisants viennent en deuxième position, avec 16 %, tandis que les co-fondateurs ne représentent que 6,4 % et les membres d'honneur, 4,8 %. Ceux qui n'ont pas donné de réponses constituent 3,2 %.

En ce qui concerne le classement par catégorie, c'est le PALU qui vient en tête avec 20 % de membres effectifs. Tandis que l'UNC occupe la première place pour les membres co-fondateurs avec 3,2 % et les membres sympathisants avec 6,4 %. Le PPRD occupe la première position en ce qui concerne les membres d'honneur, avec 4 %.

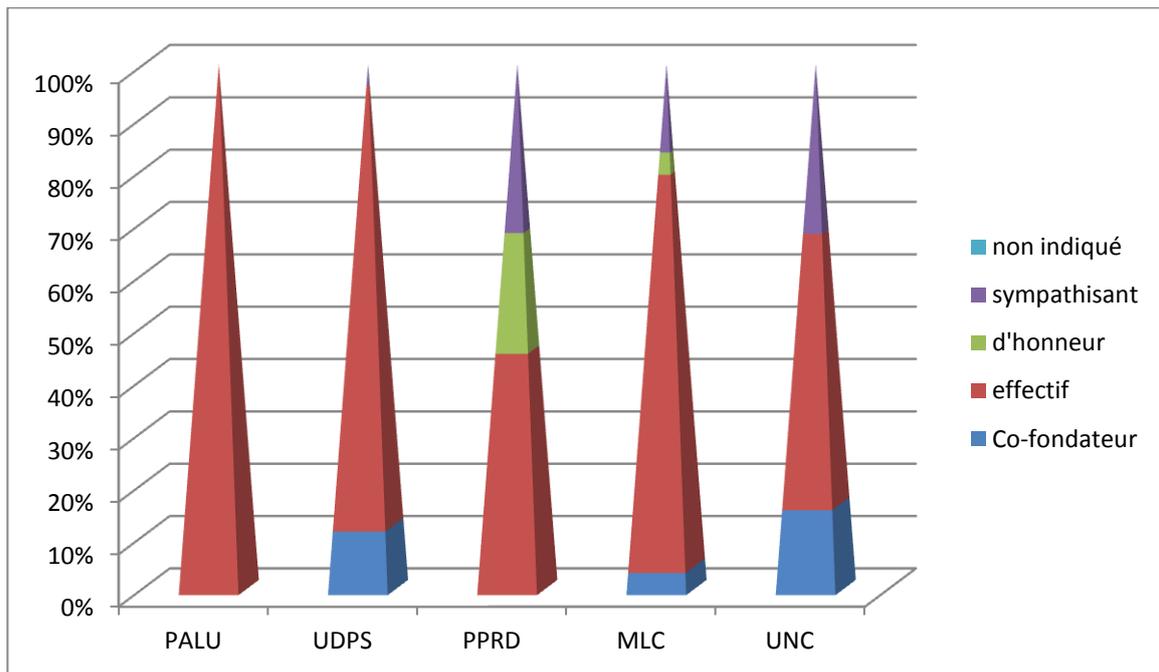


Figure n° 11. Représentation graphique des enquêtés par parti et selon leurs statuts.

Ce graphique illustre de manière visible la situation que nous venons de commenter ci-haut concernant les statuts de membres de chaque parti politique.

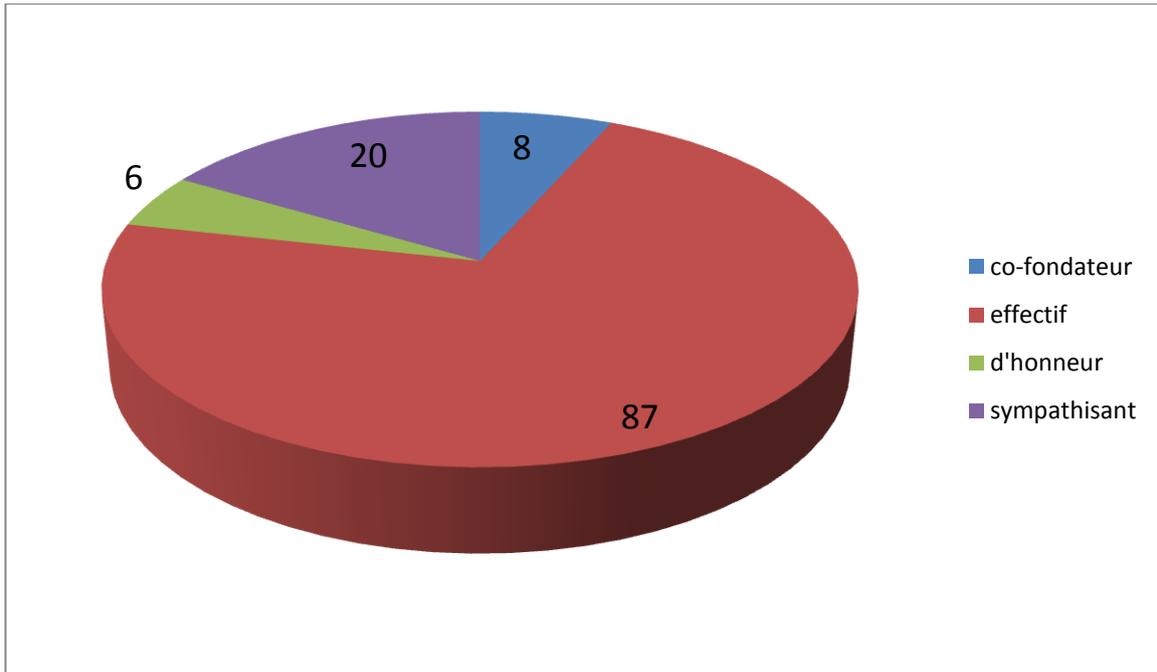


Figure n° 12. Représentation des enquêtés selon leurs statuts

Cette figure présente la globalité des statuts de membres enquêtés de tous les partis politiques. La majorité est donc constituée des membres effectifs.

8. Votre parti a-t-il une idéologie ?

Tableau n° 22 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 8.

PARTIS	Oui		Non		Je ne sais pas		Aucune réponse		Non indiqué		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
PALU	25	20	-	-	-	-	-	-	-	-	25	20
UDPS	25	20	-	-	-	-	-	-	-	-	25	20
PPRD	18	14,4	3	2,4	3	2,4	1	0,8	-	-	25	20
MLC	25	20	-	-	-	-	-	-	-	-	25	20
UNC	24	19,2	-	-	-	-	1	0,8	-	-	25	20
Total	117	93,6	3	2,4	3	2,4	2	1,6	-	-	125	100

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain

Nous référant au tableau ci-dessus, nous constatons que la majorité des enquêtés, soit 93,6 %, a répondu par OUI. Ce qui laisse dire que ces derniers reconnaissent que leurs partis sont fondés sur base d'idéologie. D'autres assertions sont à minimiser.

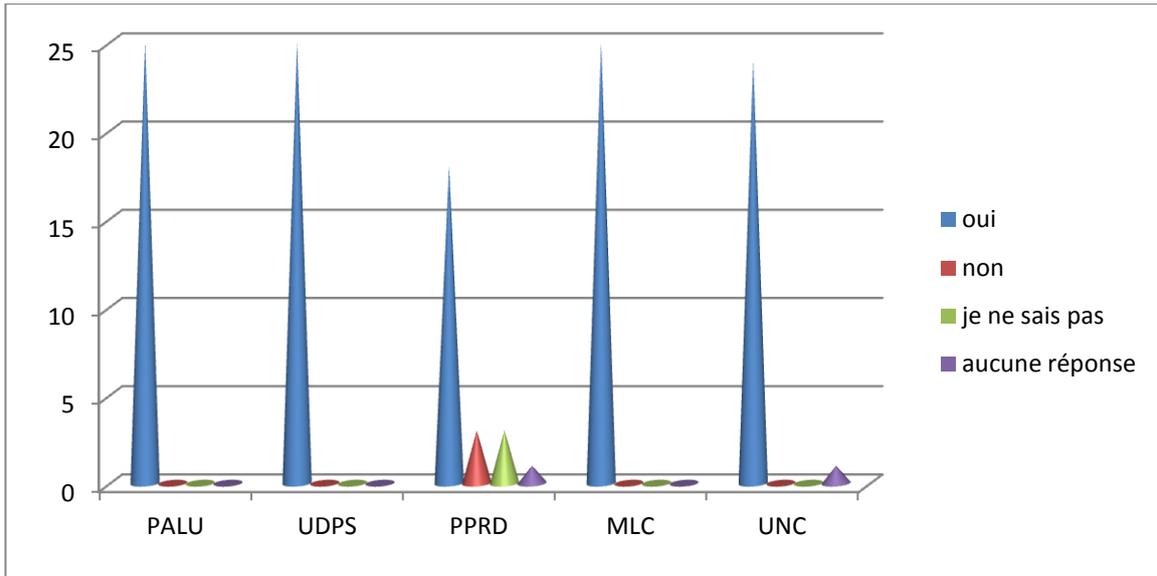


Figure n° 13. Représentation graphique des enquêtés selon la disposition d'idéologie au sein du parti.

Voici à travers ce diagramme la situation liée à la question relative à la possession de l'idéologie par les partis politiques suivant les opinions exprimées par les enquêtés.

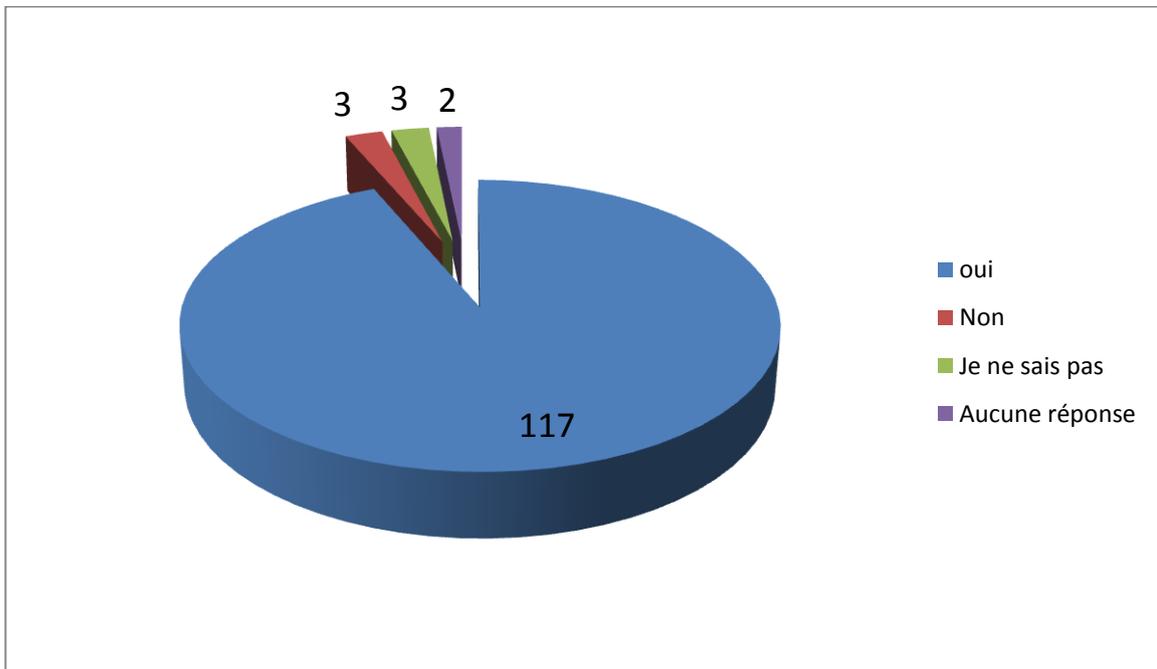


Figure n° 14. Représentation des enquêtés selon la disposition de l'idéologie.

Ce diagramme représente la situation globale des opinions exprimées par les enquêtés sur l'existence de l'idéologie au sein de leur parti. C'est l'opinion majoritaire qui l'emporte.

9. Quelle est alors l'idéologie de votre parti ?

Tableau n° 23 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 9.

Idéologies	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Socialisme	25	20	~	~	1	0,8	1	0,8	~	~	27	21,6
Social – Démocratie	~	~	25	20	13	10,4	1	0,8	23	18,4	52	41,6
Libéralisme économique	~	~	~	~	3	2,4	16	12,8	~	~	19	15,2
Nationalisme	~	~	~	~	4	3,2	4	3,2	~	~	8	6,4
Démocratie libérale	~	~	~	~	~	~	2	1,6	~	~	2	1,8
Démocratie – Populaire	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~
Capitalisme	~	~	~	~	1	0,8	~	~	~	~	1	0,8
Conservatisme	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~
Communisme	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~
Radicalisme	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~
Démocratie chrétienne	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~
Agrarienne	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~
Autres (à indiquer s'il vous plaît)	~	~	~	~	~	~	1	0,8	~	~	1	0,8
Ecologiste	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~
Travailliste	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~
Socio- libéralisme	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~
Aucune réponse	~	~	~	~	3	2,4	~	~	2	1,6	5	4
Non indiqué	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~
Total	125	20	25	20	25	20	25	20	25	20	125	100

Source : *Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.*

Ce tableau démontre clairement que seuls deux partis ont des militants qui connaissent réellement l'appartenance idéologique de leurs partis. Il s'agit de l'UDPS et le PALU. Tandis que les autres partis ont des militants qui n'ont pas encore bien intériorisé l'idéologie de leurs partis. Il s'agit de : PPRD, MLC et UNC.

Les deux vieux partis ont démontré qu'ils ont des militants qui connaissent à fond leurs partis. Tandis que pour les autres, certains militants ne sont pas encore bien rodés et tâtonnent encore.

10. Qu'elle est la devise de votre parti ?

Tableau n° 24 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 10.

PARTIS	Bonne réponse		Mauvaise réponse		Non indiqué		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
PALU	25	20	~	~	~	~	25	20
UDPS	14	11,2	10	8	1	0,8	25	20
PPRD	11	8,8	10	8	4	0,8	25	20
MLC	18	14,4	1	0,8	6	4,8	25	20
UNC	11	8,8	4	3,2	10	8	25	20
Total	79	63,2	25	20	21	16,8	125	100

Source : *Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.*

Il ressort clairement de ce tableau que le PALU est en première position avec 20 % des militants qui maîtrisent la devise de leur parti. Il est suivi du MLC avec 14,4% et de l'UDPS avec 11,2% ; tandis que le PPRD et l'UNC viennent en dernière position.

Nous pensons qu'il faut assimiler le non indiqué aux mauvaises réponses. Car, ceux qui n'ont pas pu répondre et ceux qui ont mal répondu sont tous ignorants de la devise de leurs partis. C'est ce qu'on a remarqué à moindre mesure à l'UDPS et à des proportions avancées au PPRD et au MLC et très avancées à l'UNC.

11. Les actions de votre parti reflètent-elles son idéologie ?

Tableau n° 25 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 11.

PARTIS	Oui		Non		Parfois		Aucune réponse		Non indiqué		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
PALU	25	20	~	~	~	~	~	~	~	~	25	20
UDPS	25	20	~	~	~	~	~	~	~	~	25	20
PPRD	15	12	3	2,4	1	0,8	6	4,2	~	~	25	20
MLC	22	17,6	~	~	3	2,4	~	~	~	~	25	20
UNC	21	16,8	~	~	~	~	4	3,2	~	~	25	20
Total	108	86,4	3	2,4	4	3,2	10	8	~	~	125	100

Source : *Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.*

Ce tableau nous présente la situation liée aux opinions exprimées par les enquêtés concernant la cohérence entre l'idéologie de leurs partis respectifs et les actions menées sur terrain. Il ressort de l'observation attentive de ce tableau que le PALU et l'UDPS reconnaissent à l'unanimité cette cohérence. Par contre, les enquêtés des autres partis essaient de nuancer leurs réponses en disant parfois ou ne donnent pas de réponse à la question.

Mais de manière globale, c'est le OUI qui remporte, ce qui nous laisse dire que les actions menées par les partis politiques sur terrain reflètent leurs idéologies.

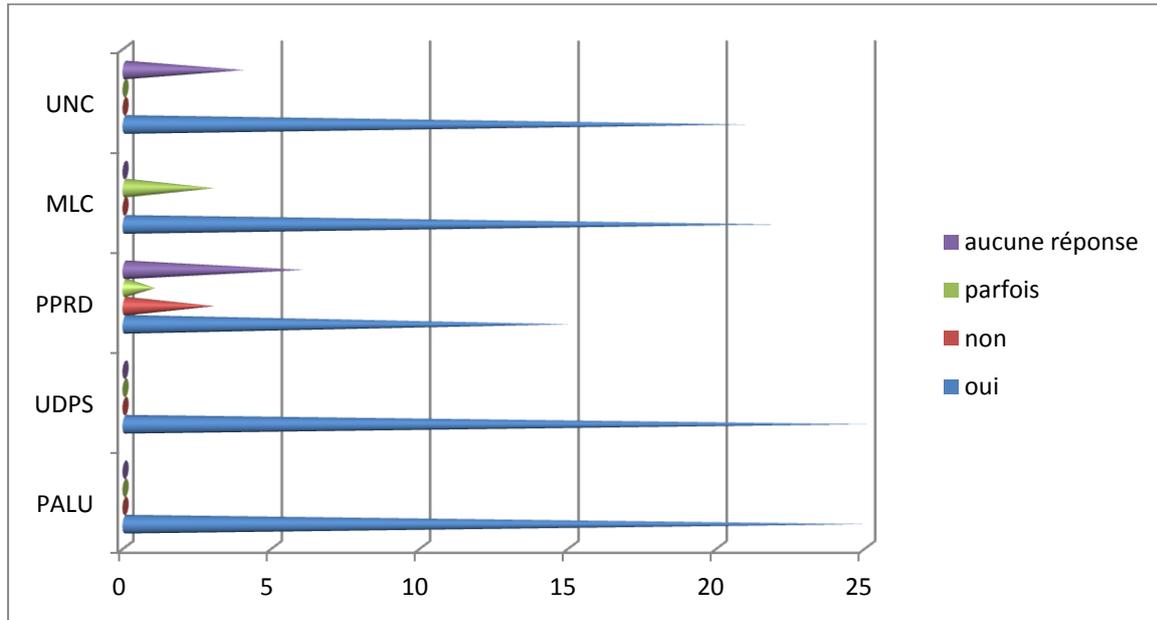


Figure n° 15. Représentation graphique des enquêtés par parti selon les actions menées.

Ce diagramme présente la situation des opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis concernant la cohérence des actions de terrain et leur idéologie.

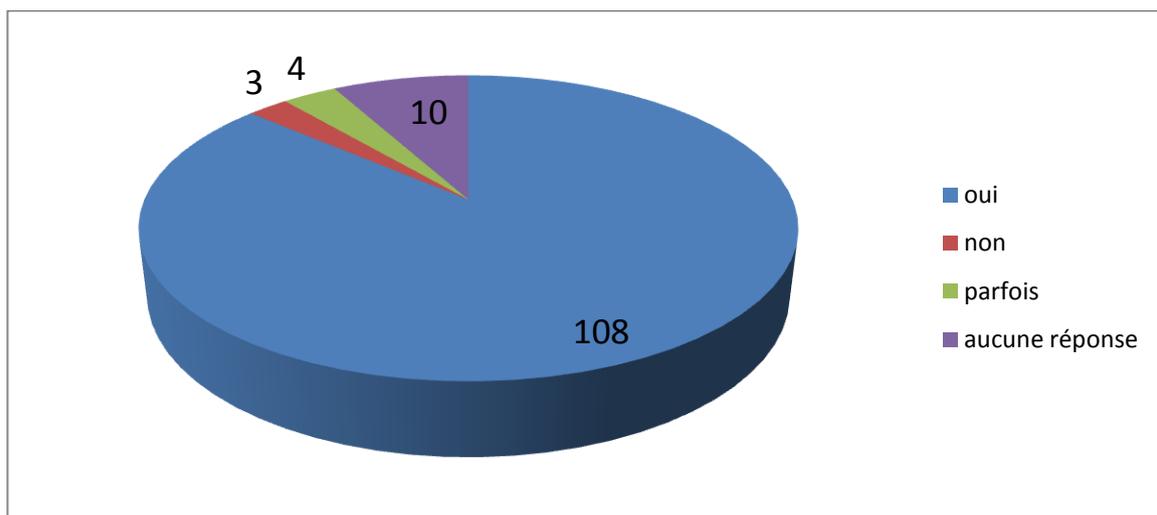


Figure n° 16. Représentation des enquêtés selon la cohérence des actions menées par leurs partis.

Ce diagramme illustre les commentaires donnés ci-haut sur la cohérence des actions de terrain des partis et leurs idéologies.

12. Votre parti est-il soutenu et financé par l'extérieur ?

Tableau n° 26 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 12.

PARTIS	Oui		Non		Parfois		Aucune réponse		Non indiqué		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
PALU	-	-	25	20	-	-	-	-	-	-	-	-
UDPS	3	2,4	18	14,4	4	3,2	-	-	-	-	25	20
PPRD	3	2,4	9	7,2	11	8,8	2	1,6	-	-	25	20
MLC	2	1,6	20	16	2	1,6	-	-	1	0,8	25	20
UNC	-	-	18	14,4	2	1,6	3	2,4	2	1,6	25	20
Total	8	6,4	90	72	19	15,2	5	4	3	2,4	125	100

Source : Tableau élaboré par nous-mêmes sur la base des données recueillies sur le terrain.

Ce tableau relatif aux opinions des enquêtés sur le financement extérieur de leur parti, nous renseigne que la majorité des enquêtés, soit 72 %, ont répondu par le négatif. Tandis qu'une minorité, soit 15,2 %, a dit parfois. Une autre, soit 6,4 %, a répondu par l'affirmative. Une autre encore n'a pas donné des réponses à cette question. Cependant, 2,4 % n'a pas répondu à la question. De tous les partis, seul le PALU a eu des enquêtés qui nient catégoriquement l'existence de cette situation. Tandis que ceux des autres partis ont nuancé leurs réponses.

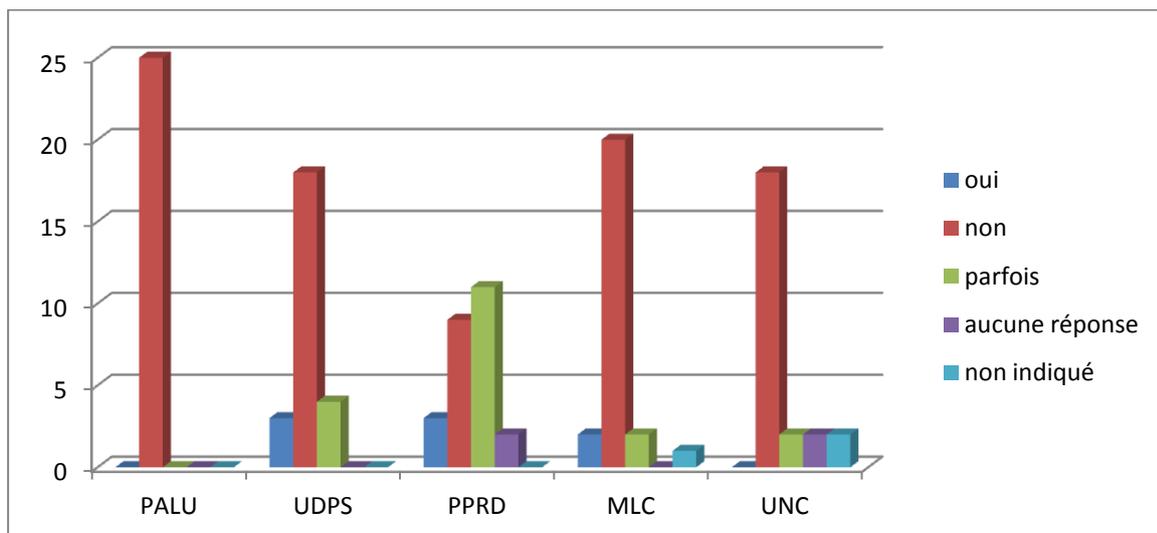


Figure n° 17. Représentation graphique des enquêtés par parti par rapport au financement extérieur de leur parti.

Ce graphique illustre les opinions des enquêtés par rapport à la question sur le financement extérieur de leurs partis. Comme, nous l'avons dit ci-haut, au PALU on nie catégoriquement. Tandis que les autres ont nuancé.

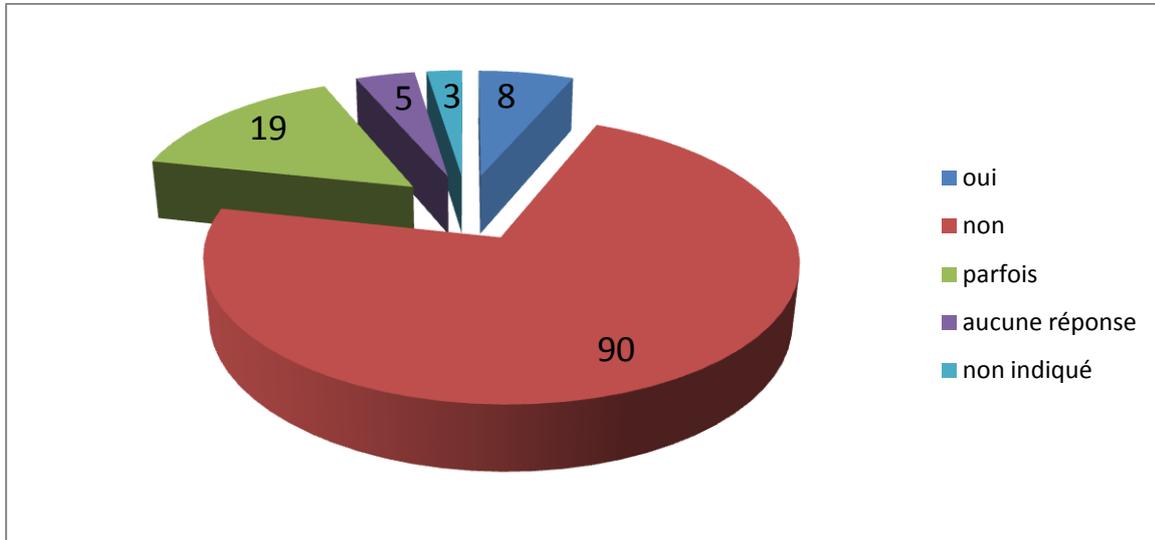


Figure n° 18. Représentation des enquêtés d'après leurs opinions sur le financement extérieur de leur parti.

Ce diagramme est une suite du précédent. Particulièrement, celui-ci présente la situation globale des opinions exprimées par les enquêtés. Il ressort donc que la majorité des enquêtés a dit non c'est –à-dire ne reconnaît pas que leurs partis bénéficient de financement extérieur.

13. Qui est le leader de votre parti ?

Tableau n° 27 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 13

PARTIS	Bonne réponse		Mauvaise réponse		Non indiqué		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
PALU	25	20	~	~	~	~	25	20
UDPS	24	19,2	~	~	1	0,6	25	20
PPRD	20	16	~	~	5	4	25	20
MLC	21	16,8	~	~	4	3,2	25	20
UNC	23	18,4	~	~	2	1,6	25	20
Total	113	90,4	~	~	12	9,6	125	100

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

Partant de ce tableau, l'on constate clairement que certains militants ignorent le leader de leur parti. Cette ignorance est fort remarquable au PPRD avec 4%, au MLC avec 3,2%, à l'UNC avec 1,6% et à moindre mesure à l'UDPS avec 0,6%. Tandis qu'au PALU, tous les enquêtés reconnaissent à 100 % leur leader qui est Antoine Gizenga.

14. Dans quelle catégorie socio – professionnelle localise-t-on l'origine du leader de votre parti ?

Tableau n° 28 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 14.

PARTIS REPONSES DONNEES	ET	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%								
Les agriculteurs (Groupements agricoles)		~	~	~	~	1	0,8	2	1,6	~	~	3	2,4
Les groupements industriels, Banquiers, Commerciaux et Syndicats patronaux		~	~	~	~	4	3,2	16	12,8	~	~	20	1,6
Les ouvriers et syndicats ouvriers		~	~	4	3,2	~	~	~	~	~	~	4	3,2
Les intellectuels (étudiants et groupements universitaires)		~	~	1	0,8	1	0,8			2	1,6	4	3,2
Les religieux (chrétiens, les musulmans) Eglise des noirs, autres croyants		~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~
Les professions libérales (avocats, médecins, enseignants, ...)		~	~	~	~	4	3,2	~	~	11	8,8	15	12
Les bureaucrates (anciens cadres politiques et administratifs)		25	20	15	12	2	1,6	1	0,8	4	3,2	42	33,6
Autres		~	~	4	3,2	9	7,2	3	2,4	6	4,2	22	17,6
Aucune réponse donnée		~	~	1	0,8	4	3,2	3	2,4	2	1,6	10	8
Total		25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

De ce tableau, nous pouvons facilement comprendre qu'il se pose un problème pour situer l'origine socio-professionnelle des dirigeants de partis par leurs militants. C'est ce qui explique le caractère évasif et éparpillé des réponses de militants enquêtés, sauf bien entendu au PALU où il prévaut une vision monolithiste de la chose telle que cela s'observe à travers les réponses données pour chaque question.

Selon des sources crédibles, les origines de ces personnalités se présentent comme suit :

- Antoine Gizenga/ PALU : cadre politique
- Etienne Tshisekedi/UDPS : intellectuel
- Joseph Kabila/PPRD : autre
- Jean Pierre Bemba/MLC : affaires
- Vital Kamerhe/UNC : bureaucrate.

Tableau n° 29 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 14.

PARTIS	Bonne réponse		Mauvaise réponse		Non indiqué		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
PALU	25	20	-	-	-	-	25	20
UDPS	1	0,8	23	18,4	1	0,8	25	20
PPRD	9	7,2	12	7,8	4	3,6	25	20
MLC	16	12,8	6	4,8	3	2,4	25	20
UNC	4	3,2	19	15,2	2	1,8	25	20
Total	55	44	60	48	10	8	125	100

Source : *Tableau élaboré par nous-mêmes sur la base des données recueillies sur le terrain.*

Ce tableau dévoile que 44% de nos enquêtés, ne savent pas l'origine socio-professionnelle de dirigeants de leurs partis politiques. Cette ignorance est très prononcée à l'UDPS avec 18,4%, à l'UNC 15,2%, au PPRD avec 7,8% et enfin, au MLC, 4,8%, exception faite pour ceux du PALU qui savent à 100 % l'origine de leur leader politique.

15. Comment votre parti a-t-il accédé à l'actuel pouvoir ?

Tableau n° 30 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 15.

PARTIS ET REponses DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Par des négociations politiques	25	20	1	0,8	1	0,8	3	2,4	-	-	30	24
Par la nomination par le Chef de l'Etat	-	-	-	-	5	4	-	-	-	-	5	4
Par la voie des urnes	-	-	1	0,8	9	7,2	9	7,2	-	-	19	15,2
Par la force	-	-	-	-	1	0,8	-	-	-	-	1	0,8
Par d'autres stratégies que nous ne pouvons pas dévoiler	-	-	-	-	2	1,6	-	-	-	-	2	1,6
Notre parti ne participe pas au pouvoir	-	-	22	17,6	1	0,8	11	8,8	23	18,4	57	45,6
Aucune réponse	-	-	1	0,8	4	3,2	2	1,6	2	1,6	9	7,2
Non indiqué	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

Il s'observe dans ce tableau que la majorité des partis consultés à travers leurs militants, soit 45,6 % disent que leurs partis ne participent pas au pouvoir actuel. Cette réponse vient de presque tous les enquêtés, sauf ceux du PALU. Ceux qui disent que leur parti a accédé au pouvoir représentent 24 %, par contre 15,2 % soutiennent que leurs partis ont accédé au pouvoir par les moyens des urnes. Toutefois, les autres partis le disent à des proportions minimales sauf le PALU et l'UNC. Tandis que les enquêtés du PPRD sont les seuls, à des proportions minimales, à dire que leur parti a accédé au pouvoir par la nomination du Chef de l'Etat et par d'autres stratégies qu'ils ne peuvent pas dévoiler.

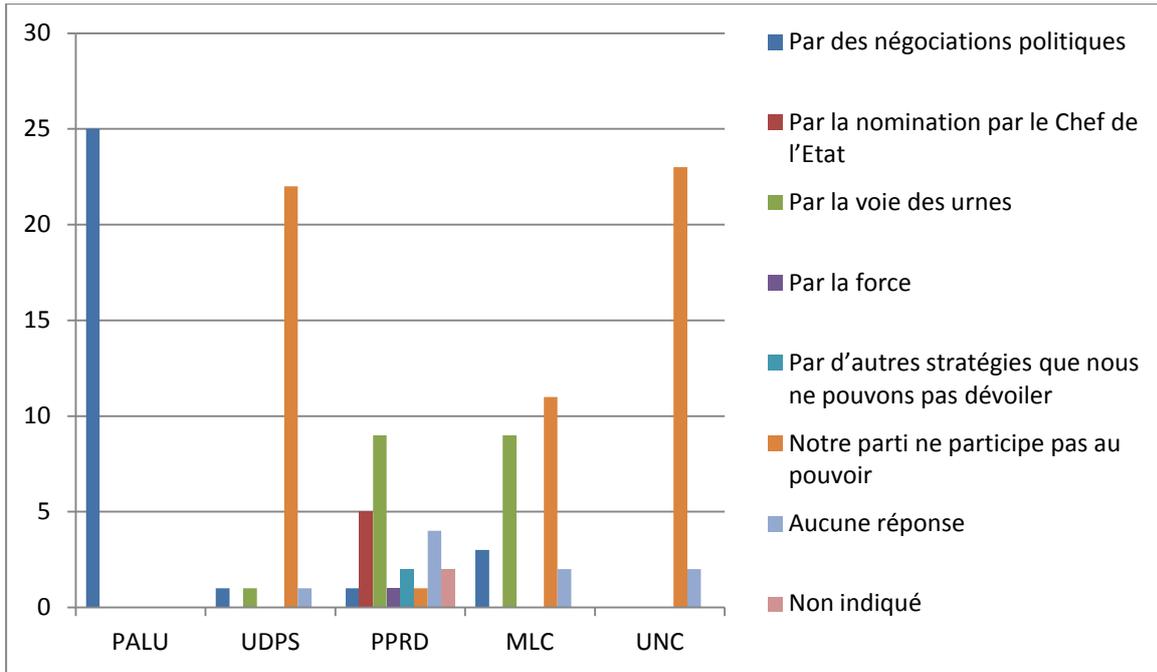


Figure n° 19. Représentation graphique des enquêtés par parti selon l'accès au pouvoir.

Comme nous venons de les commenter ci-haut, ce graphique vient en appui pour présenter clairement et visiblement la situation des opinions des enquêtés sur les voies utilisées par leurs partis pour accéder au pouvoir.

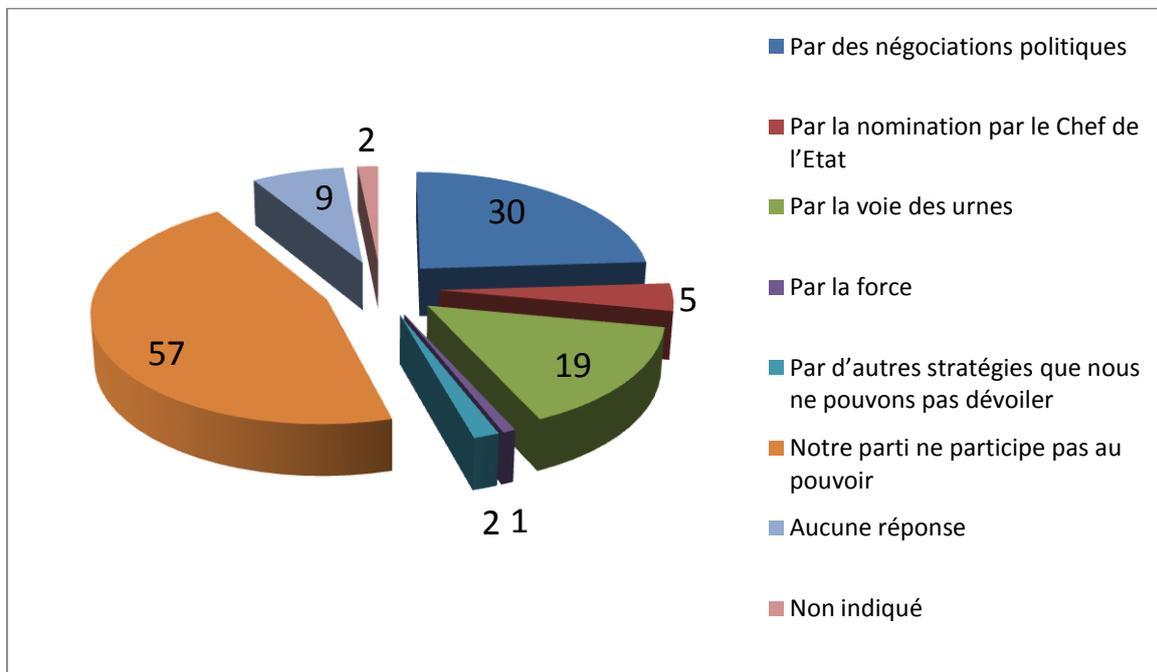


Figure n° 20. Représentation des enquêtés selon les voies d'accès au pouvoir.

antivaleurs													
Rien reprocher	à	25	20	20	16	3	2,4	6	4,8	15	12	69	55,2
Autre réponse	~	~	1	0,8	13	10,4	6	4,8	2	1,6	22	17,6	
Non indiqué	~	~	~	~	1	0,8	1	0,8	~	~	2	1,6	
Total		25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur base des données recueillies sur le terrain.

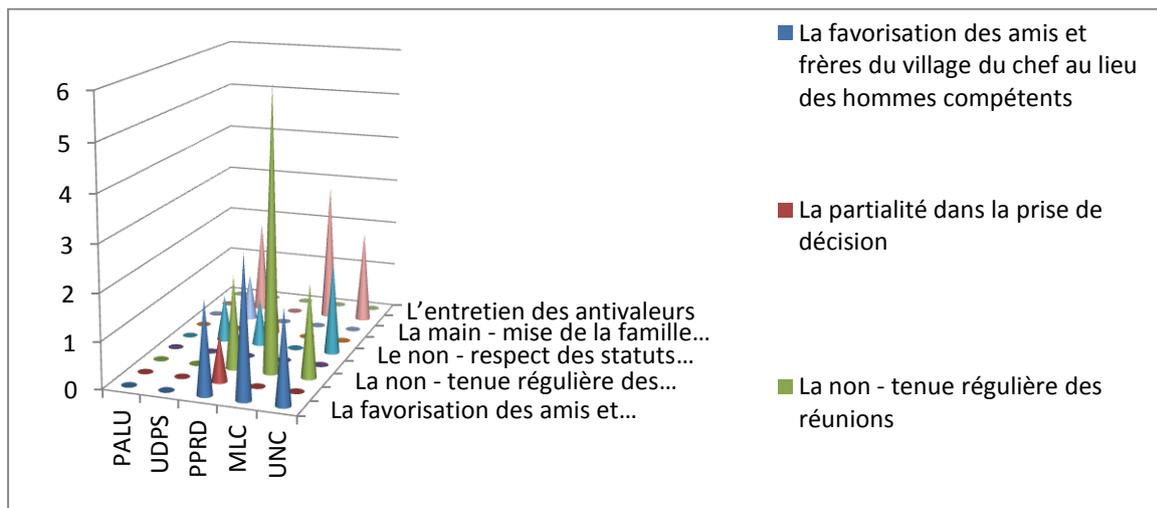


Figure n° 21. Représentation graphique des enquêtés par parti selon les types de reproches.

Le tableau et le graphique ci-dessus nous indiquent que les enquêtés au PALU n'ont relevé aucune reproche à l'endroit de leur parti, tandis qu'à des proportions moindres et différentes, les restes des en ont eu. A l'UDPS on a relevé 4 ; au PPRD, 6 ; au MLC, 3 et à l'UNC, 5. Mais, la majorité a opté pour rien à reprocher au parti et le taux s'élève 55,2 %.

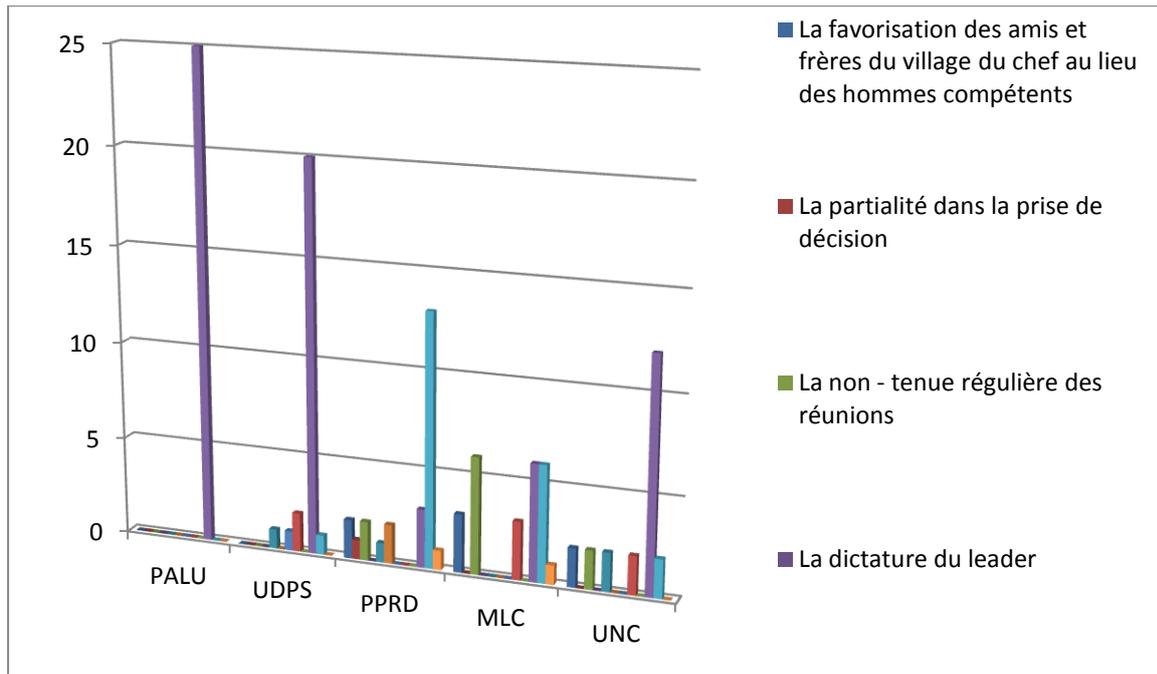


Figure n° 22. Représentation graphique des enquêtés selon les reproches faites aux partis

Cette graphique rejoint le tableau et la graphique ci-dessus et présente également la situation de reproches des enquêtés vis-à-vis de leurs partis.

17. Que reprochez – vous à votre leader ?

Tableau n° 32 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 17.

PARTIS	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
La personnification du pouvoir	-	-	-	-	2	1,6	1	0,8	-	-	3	2,4
Se laisser manipuler par son entourage et sa famille	-	-	2	1,6	1	0,8	1	0,8	-	-	4	3,2
Le non-respect des statuts et Règlement intérieur du parti	-	-	-	-	1	0,8	-	-	2	1,6	3	2,4

Le non engagement pour la conquête du pouvoir	-	-	-	-	1	0,8	-	-	-	-	1	0,8
Le manque d'écoute des autres	-	-	1	0,8	2	1,6	1	0,8	2	1,6	6	4,8
Le manque d'anticipation et de prospective politique	-	-	-	-	-	-	1	0,8	-	-	1	0,8
Le manque d'autorité et d'organisation	-	-	-	-	2	1,6	-	-	-	-	2	1,6
Le manque de contact permanent avec la base	-	-	-	-	2	1,6	1	0,8	2	1,6	5	4
Le manque de position politique	-	-	-	-	-	-	1	0,8	-	-	1	0,8
Le recours fréquent aux fétiches	-	-	-	-	1	0,8	-	-	-	-	1	0,8
Autres reproches	-	-	-	-	-	-	6	4,8	-	-	6	4,8
Rien à lui reprocher	25	20	22	17,6	11	8,8	13	10,4	19	15,2	90	72
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	2	1,6	-	-	-	-	2	1,6
Total	25	20	125	100								

Source : *Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.*

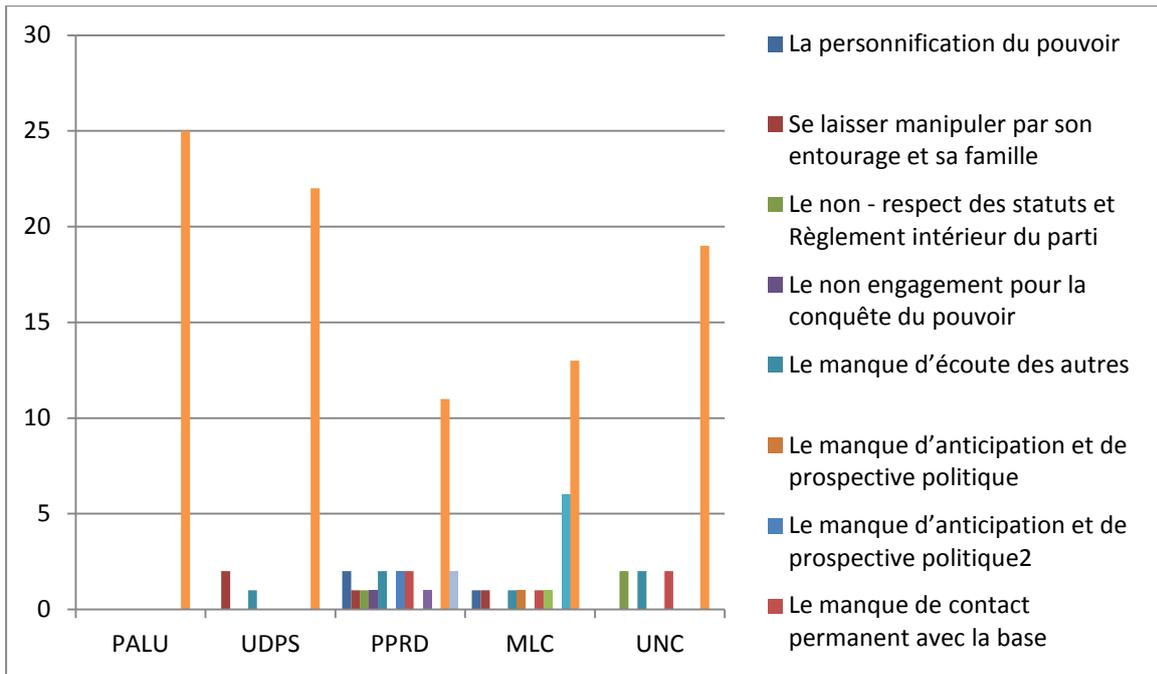


Figure n° 23. Représentation graphique des enquêtés par parti selon les reproches faits aux leaders.

Le tableau et le graphique ci-dessus nous permettent de dire que les enquêtés du PALU n’ont relevé aucune reproche à l’endroit de leur leader, tandis qu’à des proportions moindres et variées, ceux des autres partis les ont révélés en ce qui concerne les chefs de leurs partis politiques. L’UDPS a relevé 2 ; le PPRD, 8 ; le MLC, 6 et l’UNC, 3. Mais, la majorité a opté pour rien à reprocher au parti. Ce qui constitue 72 %.

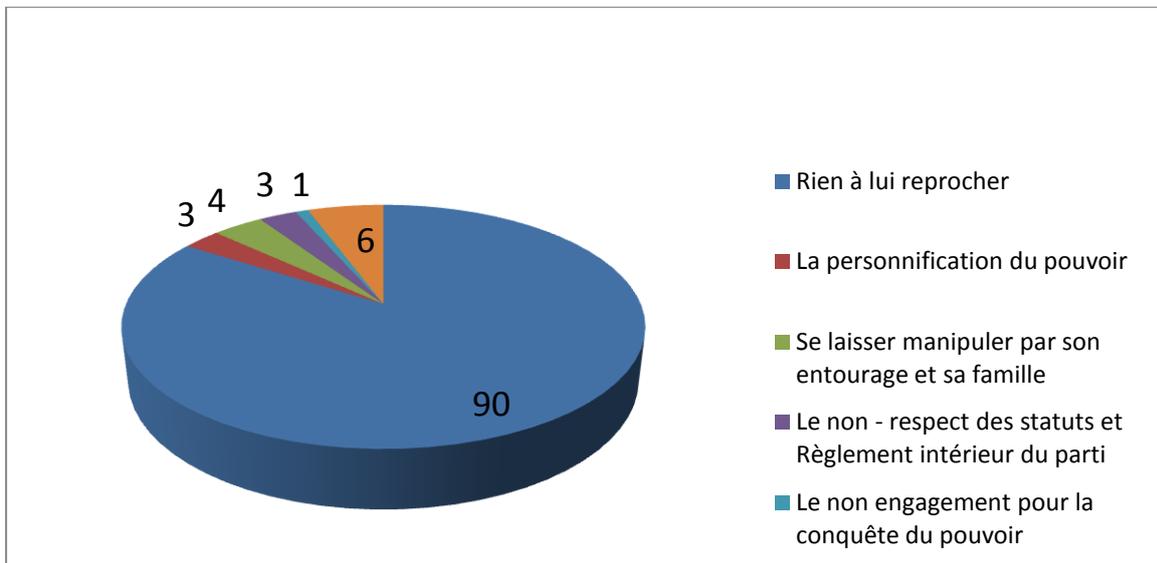


Figure n° 24. Représentation des enquêtés selon les reproches faits aux leaders.

Ce diagramme présente clairement et globalement les opinions exprimées par les enquêtés sur les reproches faites à l’endroit de leaders de leurs partis politiques. La

majorité s'est penchée du côté rien à reprocher au leader. Donc, les reproches sont très minimes.

18. Comment votre parti conçoit-il le nouvel ordre politique ?

Tableau n° 33 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 18.

PARTIS ET REponses DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
L'avènement d'un nouveau régime	25	20	3	2,4	~	~	3	2,4	6	4,8	47	37,6
L'avènement des nouveaux dirigeants au gouvernement et au parlement	~	~	~	~	~	~	~	~	8	6,4	8	6,4
La transformation de l'ordre ancien existant	~	~	5	4	3	2,4	1	0,8	~	~	8	6,4
La rupture totale avec l'ordre ancien	~	~	12	9,6	1	0,8	7	5,6	2	1,6	22	17,6
Le changement à la tête de l'Etat d'un nouveau président	~	~	5	4	1	0,8	11	8,8	4	3,2	21	16,8
Autre réponse	~	~	~	~	7	5,6	~	~	2	1,6	9	7,2
Non réponse	~	~	~	~	9	7,2	~	~	1	0,8	10	8
Aucune réponse donnée	~	~	~	~	4	3,2	3	2,4	4	3,2	11	8,8
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-mêmes sur la base des données recueillies sur le terrain.

La lecture du tableau ci-dessus, nous permet facilement de comprendre que l'ordre politique est appréhendé différemment par les enquêtés de partis politiques. La majorité d'entre eux, soit 37,6 % le considère comme l'avènement d'un nouveau régime.

17,6 % le considère comme une rupture totale avec l'ordre ancien, 16,8 % le perçoit comme le changement à la tête de l'Etat, 6,4 % le voient comme l'avènement des nouveaux dirigeants au gouvernement et au parlement, 6,4 % font allusion à la transformation de l'ordre ancien existant et 7,2 % ont choisi une autre réponse, 8 %, sont pour non réponse et 8,8 autres % n'ont pas répondu à la question.

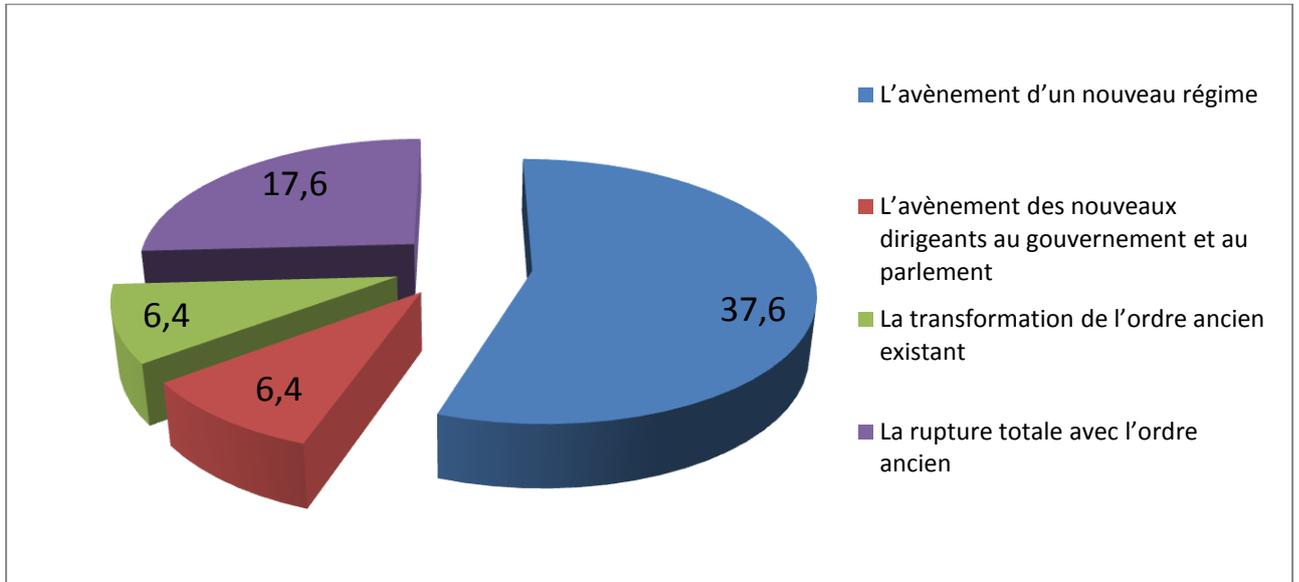


Figure n° 25. Représentation des enquêtés selon leur conception de l'ordre politique

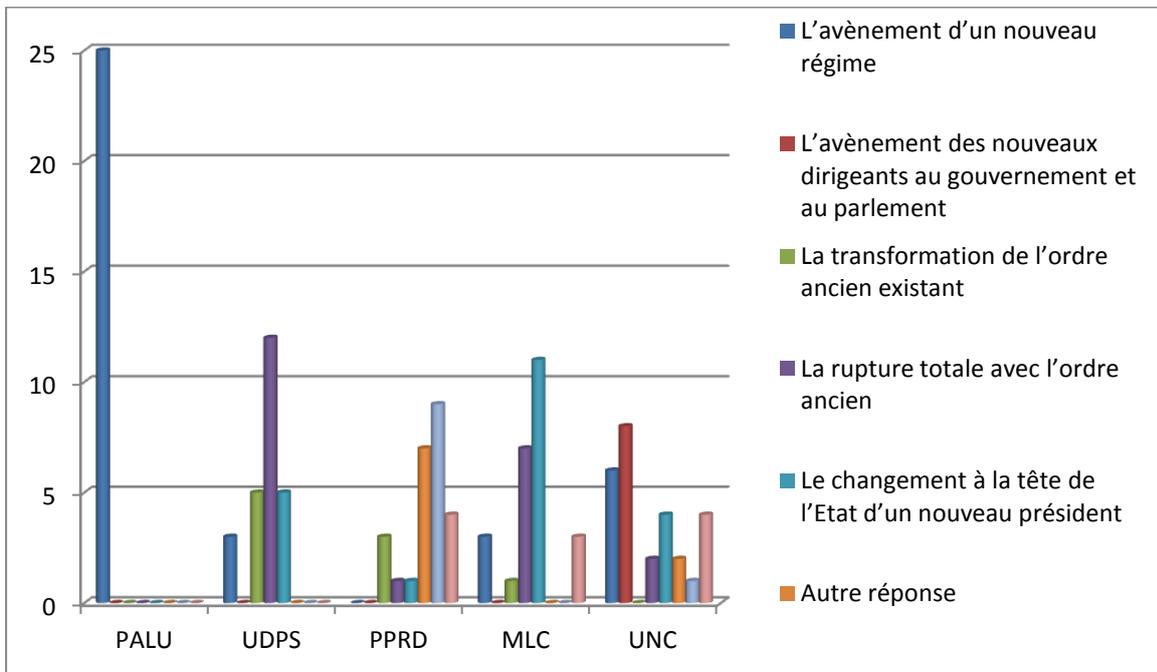


Figure n° 26. Représentation graphique des enquêtés par parti et selon leur conception de l'ordre politique.

Ce graphique nous illustre bien les opinions des enquêtés de chaque parti politique sur leur appréhension de l'ordre politique. Il se dégage clairement que le PALU reste le seul parti qui a une seule opinion sur cette question, l'avènement d'un nouveau régime.

19. Votre parti est – il favorable pour la gouvernance actuelle du pays ?

Tableau n° 34 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 19.

PARTIS ET REPNSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%								
Oui	25	20	-	-	15	12	-	-	-	-	40	32
Non	-	-	25	20	2	1,6	24	19,2	25	20	76	60,8
Ni pour, ni contre	-	-	-	-	1	0,8	-	-	-	-	1	0,8
Pas de réponse	-	-	-	-	6	4,8	-	-	-	-	6	4,8
Autre réponse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	1	0,8	1	0,8	-	-	1	0,8
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

A travers ce tableau, nous découvrons que 60,8 % des enquêtés se sont prononcés contre la gouvernance actuelle du pays. PALU et PPRD sont des partis qui se sont plus prononcés en faveur de celle-ci à des proportions élevées (20 et 12 %). Tandis que pour le reste des partis, l'opinion favorable n'est pas, sinon d'autres réponses sont données à la place de oui.

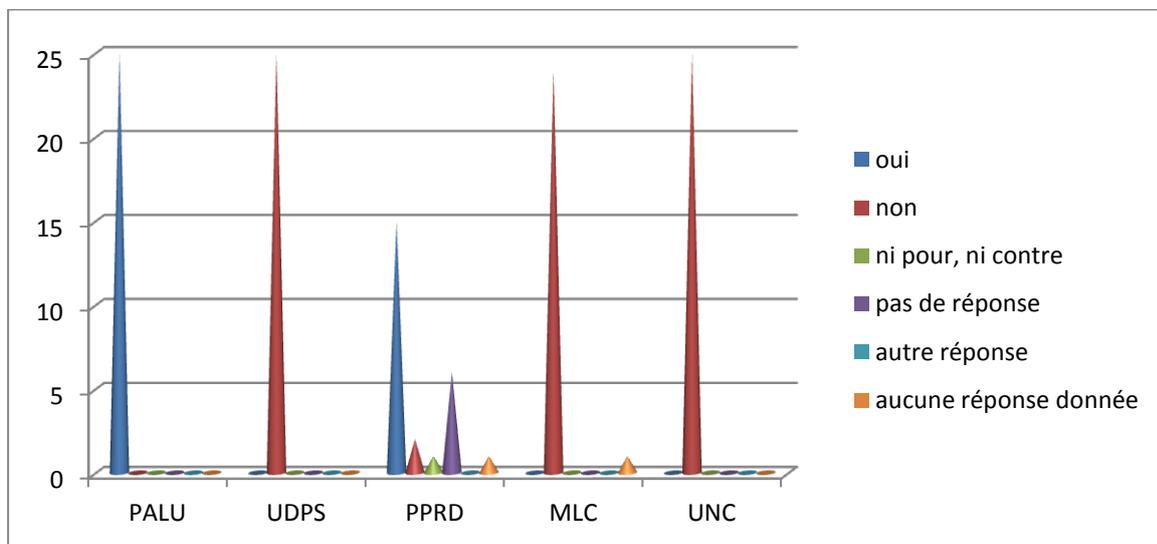


Figure n° 27. Représentation graphique des enquêtés par parti au regard de la gouvernance actuelle.

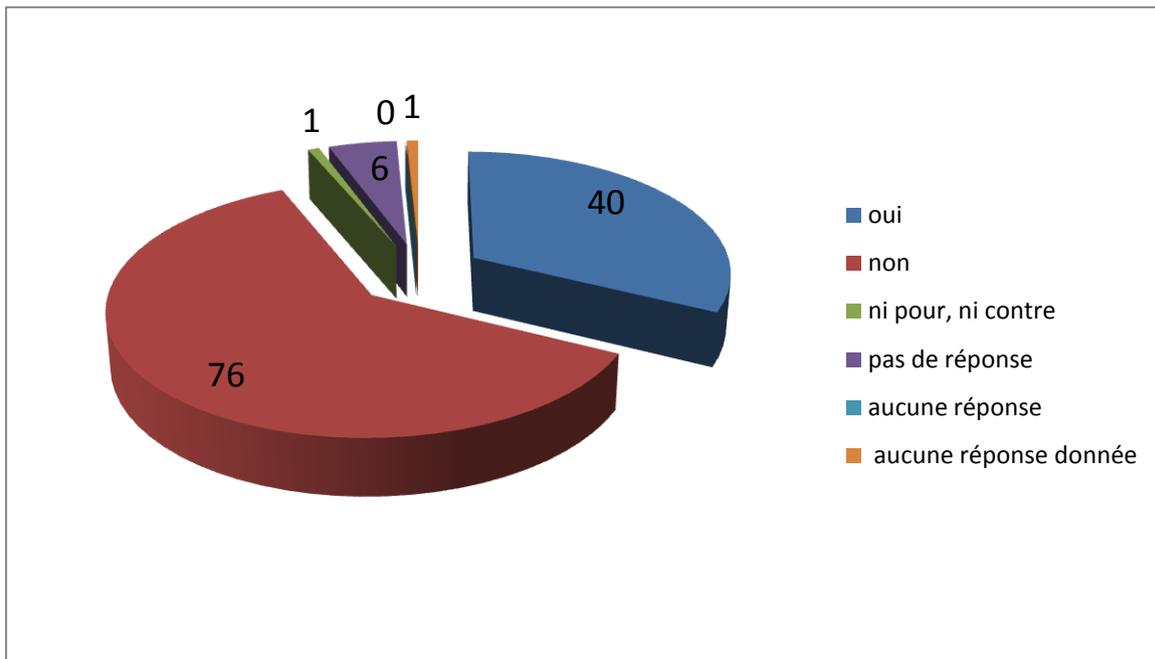


Figure n° 28. Représentation des enquêtés au regard de la gouvernance actuelle.

Ce diagramme illustre les opinions des enquêtés sur la gouvernance actuelle du pays. On y observe que la majorité, soit 60,8 % des enquêtés, ont dit non, c'est dire qu'elle n'est pas favorable à cette gouvernance.

20. Votre parti est – il pour le maintien de l'ordre politique en place ?

Tableau n° 35 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 20.

PARTIS ET REPONSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Oui	-	-	-	-	9	7,2	1	0,8	-	-	10	8
Non, pas du tout	-	-	10	8	3	2,4	17	13,6	23	18,4	53	42,4
Souhaite l'avènement d'un nouvel ordre politique	25	20	14	11,2	1	0,8	2	1,6	2	16	44	35,2
Souhaite de réaménagement interne de cet ordre	-	-	1	0,8	3	2,4	2	1,6	-	-	6	4,8
Autre réponse	-	-	-	-	3	2,4	1	0,8	-	-	4	3,2
Non réponse	-	-	-	-	6	4,8	1	0,8	-	-	7	5,6

Aucune réponse donnée	-	-	-	-	-	-	1	0,8	-	-	1	0,8
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

La lecture de ce tableau nous permet de noter que la majorité des enquêtés n'est pas d'accord avec le maintien de l'ordre politique actuel car 42,4 % a répondu par non, 35,2 % souhaitent l'avènement d'un nouvel ordre, tandis qu'une infime minorité s'est prononcée pour le maintien de cet ordre et cela ne représente que 8 %.

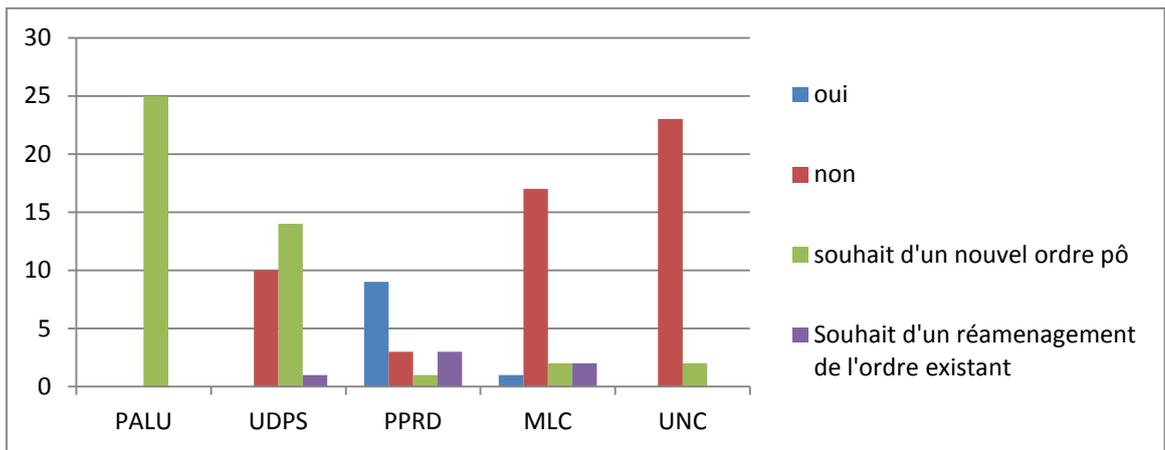


Figure n° 29. Représentation graphique des enquêtés par parti au regard de l'ordre politique en place.

Cette figure nous présente la situation de l'opinion exprimée par les enquêtés de chaque parti concernant le maintien ou non de l'ordre politique actuel. Son maintien n'est pas du tout souhaité par la majorité des enquêtés des partis consultés.

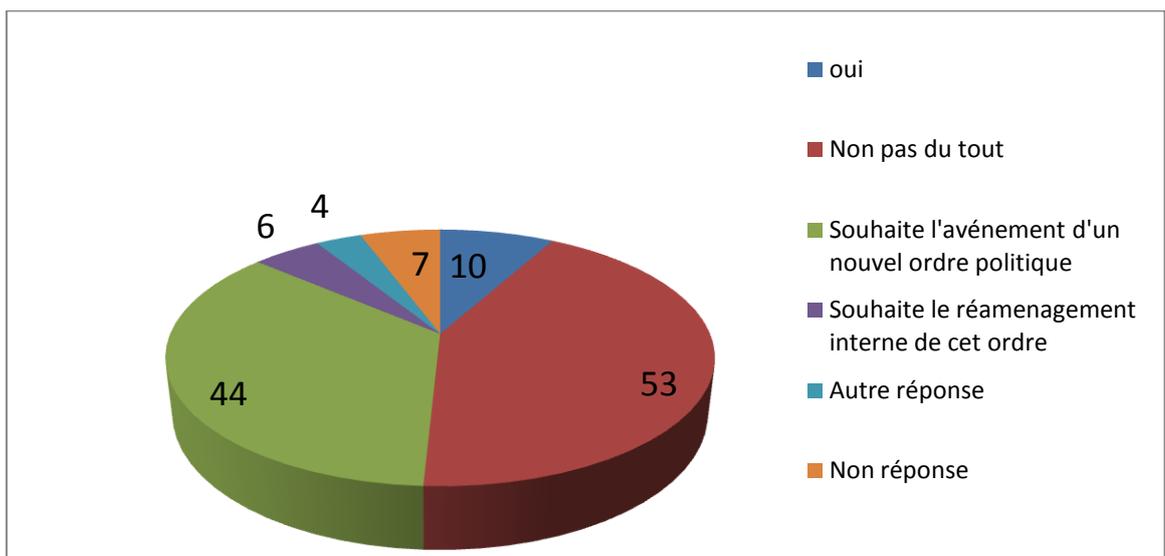


Figure n° 30. Représentation des enquêtés par rapport à l'ordre politique en place.

Cette figure ci-dessus expose clairement que le maintien de l'ordre politique actuel n'est pas voulu par la majorité des enquêtés consultés pour la question. Son rejet est voulu par 53 soit 42,4 % d'entre eux et s'accompagne du souhait de l'avènement d'un nouvel ordre de 44 soit 35 %. L'avis pour le maintien de celui-ci représente une très faible proportion.

21. L'ordre politique en place répond-il aux attentes de la population ? Quelle est la position de votre parti ?

Tableau n° 36 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 21.

PARTIS ET REPNSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Oui	~	~	~	~	11	8,8	~	~	~	~	11	8,8
Non	~	~	22	17,6	4	3,2	21	16,8	24	19,2	71	56,8
Un peu	25	20	~	~	1	0,8	~	~	1	0,8	27	21,6
Pas du tout	~	~	3	2,4	1	0,8	3	2,4	~	~	7	5,6
autre réponse	~	~	~	~	2	1,6	~	~	~	~	2	1,6
Non réponse	~	~	~	~	6	4,8	~	~	~	~	6	4,8
Aucune réponse donnée	~	~	~	~	~	~	1	0,8	~	~	1	0,8
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base de données recueillies sur le terrain.

L'observation de ce tableau nous permet de dire que la majorité des enquêtés, soit 56,8 %, soutient que l'ordre politique en place ne répond pas aux attentes de la population, 21,8 % trouvent qu'il répond un peu. Une infime minorité, soit 8,8 %, répond par l'affirmative à cette question. Quant aux autres assertions, elles ne dépassent pas 10 % ; et sont donc à négliger.

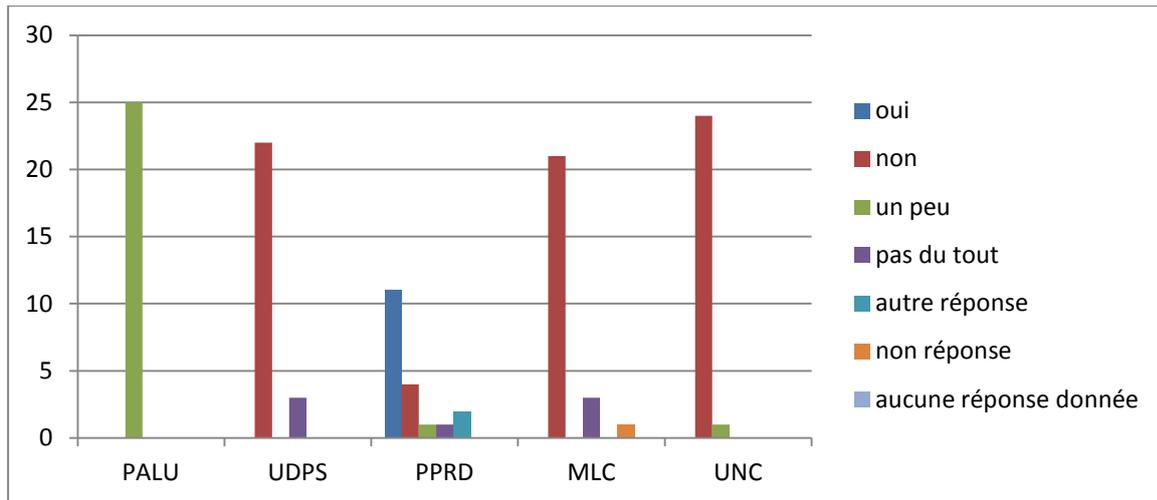


Figure n° 31. Représentation graphique des enquêtés par parti au regard des attentes de la population envers l'ordre politique actuel.

Ce graphique précédent fait clairement état des opinions de nos enquêtés selon leur appartenance politique et suivant les attentes de la population envers l'ordre politique actuel. Il prévaut une opinion négative pour la majorité des enquêtés. Sauf au PALU où l'on trouve une opinion nuancée « un peu ». Donc le PALU ne souscrit pas au point de vue de la majorité qui est catégorique. Par contre, ceux du PPRD, tout en nuancant leurs points de vue, se cachent derrière le non réponse.

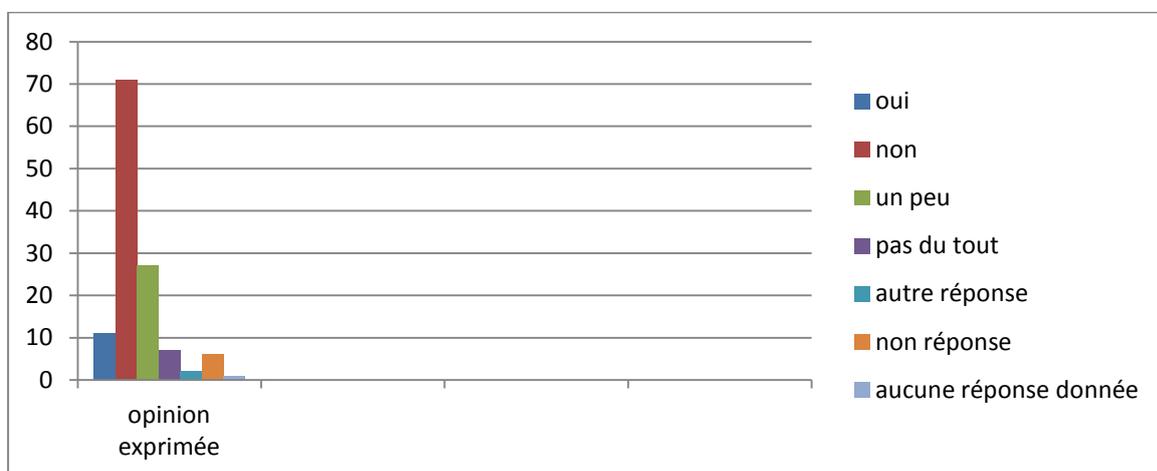


Figure n° 32. Représentation graphique des enquêtés selon les opinions exprimées envers les attentes de la population.

Ce graphique fait suite aux commentaires ci-haut et nous indique clairement la globalité des opinions exprimées par les enquêtés consécutives à la problématique de la prise en compte ou la satisfaction des attentes de la population par l'ordre politique actuel.

22. Que pensent les dirigeants de votre parti sur l'alternance au sein du parti ?

Tableau n° 37 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 22.

PARTIS ET REPONSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
D'accord	-	-	14	11,2	3	2,4	13	10,4	7	5,6	37	29,6
D'accord mais, il faut attendre un peu	-	-	9	7,2	4	3,2	6	4,8	10	8	29	23,2
Pas d'accord	-	-	-	-	4	3,2	-	-	2	1,6	6	4,8
Un sujet à ne même pas aborder	-	-	-	-	1	0,8	1	0,8	2	1,6	4	3,2
Autre réponse	25	20	-	-	2	1,6	3	2,4	-	-	30	24
Non réponse	-	-	2	1,6	9	7,2	-	-	2	1,6	13	10,4
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	2	1,6	2	1,6	2	1,6	6	4,8
Total	25	20	125	100								

Source : *Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.*

Dans ce tableau, nous pouvons observer comment les opinions des enquêtés sont partagées quant à ce que pensent les dirigeants des partis politiques concernant l'alternance au sein de leur formation politique. A l'exception du PALU où il y a l'unanimité de penser, les autres partis expriment librement leurs points de vue quant à la question.

Ainsi, il se dégage une opinion majoritaire (simple) sur la réponse d'accord, soit 29,6 % ; tandis que 23,2 % se sont prononcés d'accord, il faut attendre un peu. Ces opinions sont très prononcées à l'UDPS, au MLC et à l'UNC. Tandis qu'au PALU et PPRD, c'est plutôt le non réponse qui prédomine.

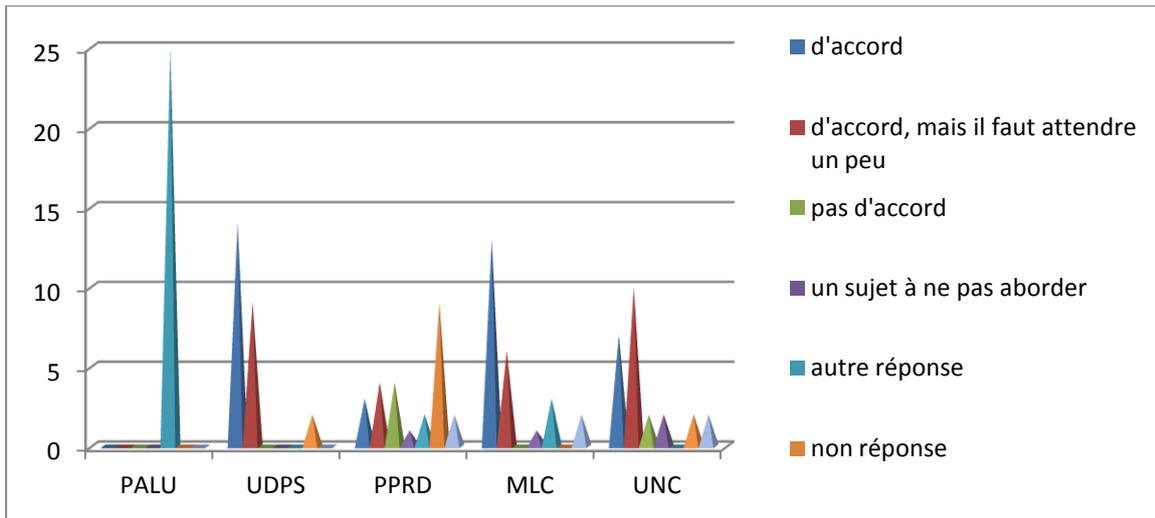


Figure n° 33. Représentation graphique des enquêtés par parti au regard de l'alternance au sein du parti.

Ce graphique nous présente clairement sous forme des pyramides, les opinions des enquêtés de tous les partis telles que commentées sur la position des dirigeants en rapport avec l'alternance au sein des partis concernés. Sauf au PALU, dans tous les autres partis, les opinions sont partagées. Mais, il y a une prédominance des réponses sur « d'accord » et « d'accord, mais il faut attendre » à l'UDPS, au PPRD, au MLC et à l'UNC.

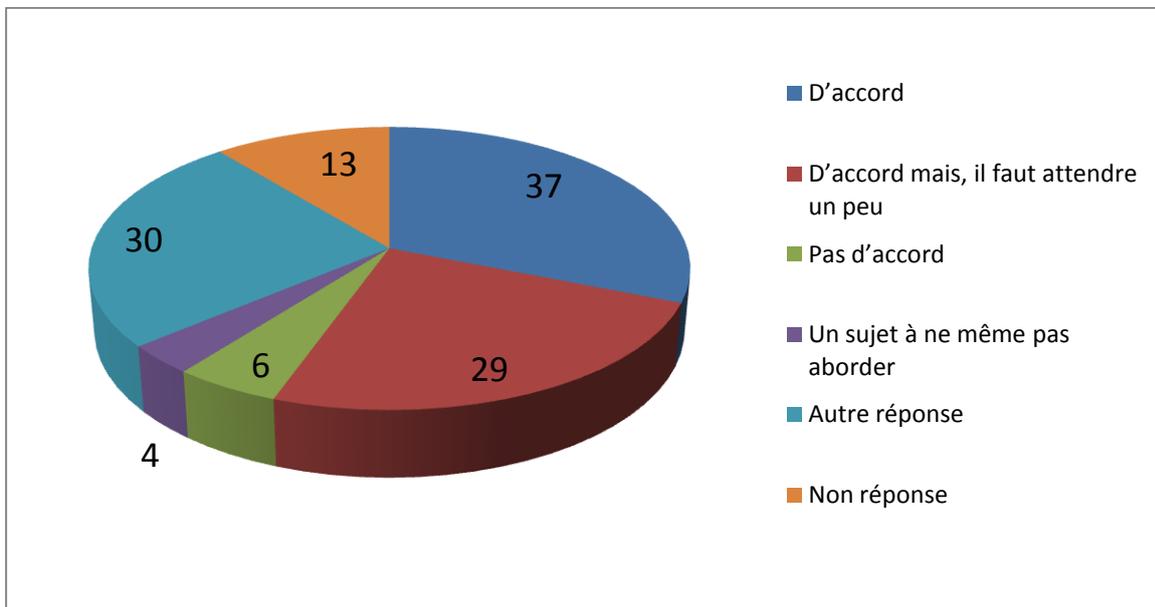


Figure n° 34. Représentation des enquêtés au sujet de l'alternance au sein de leurs partis respectifs.

C'est pour plus de clarté que nous avons ajouté ce diagramme pour permettre de visualiser les proportions des opinions partagées par nos enquêtés sur la question de l'alternance au sein de leurs partis, telle que vue ou pensée par les dirigeants.

23. Que pensent les dirigeants de votre parti au sujet de l'alternance au niveau des institutions politiques ?

Tableau n° 38 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 23.

PARTIS ET REponses DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
D'accord	23	20	18	14,4	3	2,4	23	18,4	15	12	82	65,6
D'accord mais, il faut attendre un peu	-	-	3	2,4	6	4,8	1	0,6	6	4,8	16	12,8
Pas d'accord	-	-	1	0,8	1	0,8	-	-	4	3,2	6	4,8
Un sujet à ne même pas aborder	-	-	3	2,4	-	-	-	-	-	-	3	2,4
Autre réponse	-	-	-	-	4	3,2	-	-	-	-	4	3,2
Non réponse	-	-	-	-	8	6,4	1	0,8	-	-	9	7,2
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	1	0,8	-	-	-	-	1	0,8
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base de données recueillies sur le terrain.

Ce tableau nous montre clairement que les enquêtés estiment, par leur opinion majoritaire, soit 65,6 %, que leurs dirigeants sont d'accord pour l'alternance, sauf au PPRD où 6,4 %, la majorité des enquêtés n'ont pas donné des réponses. Seulement 12,8 % ont dit qu'ils sont d'accord, mais il faudrait attendre un peu. Pour les autres assertions, les opinions sont à négliger car ne dépassant même pas 5 %.

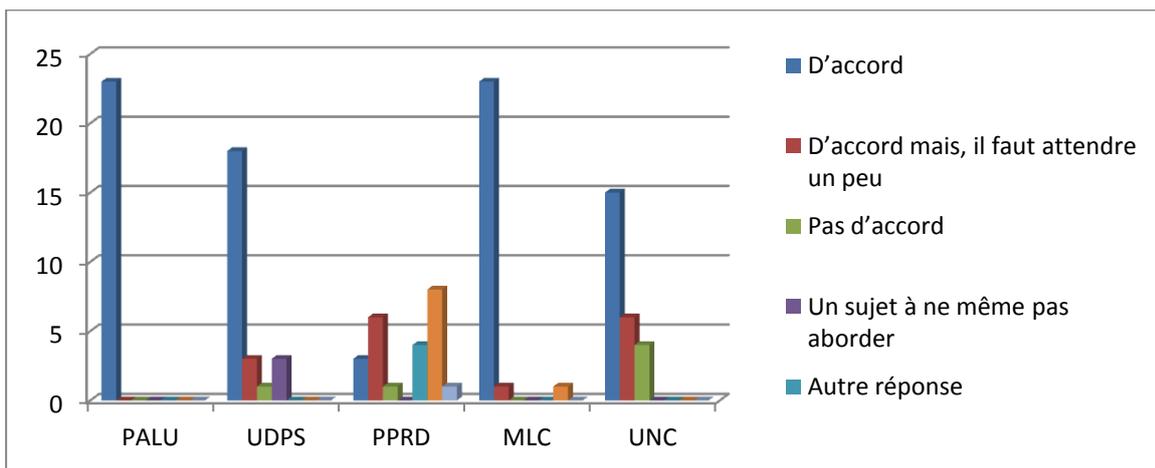


Figure n° 35. Représentation graphique des enquêtés par parti au sujet de l'alternance au sein des institutions politiques.

Le graphique ci-haut nous illustre clairement combien nos enquêtés se sont prononcés au sujet de l'alternance au sein des institutions politiques, telle que pensée par les dirigeants de leurs partis. Il ressort visiblement que les opinions sont partagées dans tous les

partis, sauf au PALU où il n'y a qu'un seul point de vue. Par contre, au MLC, à l'UDPS et à l'UNC, l'on perçoit facilement la prédominance de la réponse « d'accord ». Quant au PPRD, c'est le Non réponse qui l'emporte.

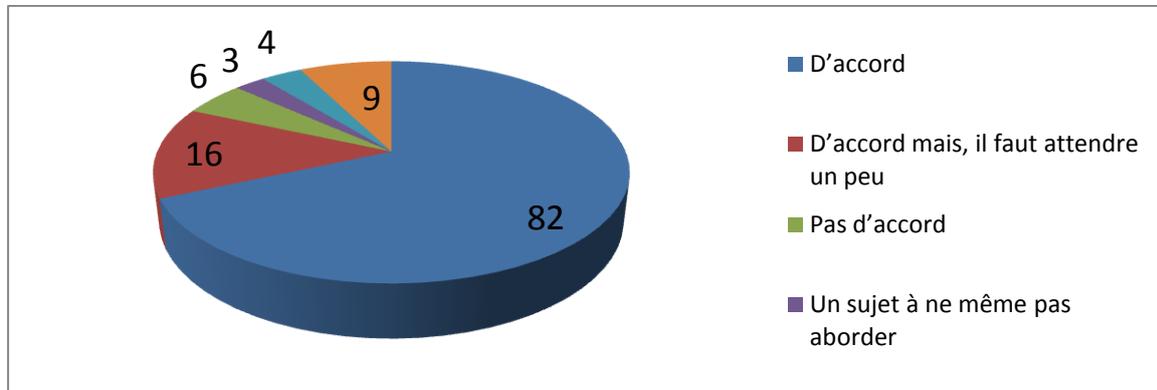


Figure n° 36. Représentation des enquêtés au sujet de l'alternance au niveau des institutions politiques.

Ce diagramme nous permet de visualiser clairement que l'opinion de la majorité des enquêtés est très favorable. D'où le « *d'accord* » prédomine dans toutes les autres réponses.

24. Que pensent les militants de votre parti au sujet de l'alternance au sein du parti ?

Tableau n° 39 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 24.

PARTIS ET REPNSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Un souhait à concrétiser	-	-	17	13,6	4	3,2	14	11,2	14	11,2	49	39,2
Un sujet à ne pas aborder	-	-	-	-	2	1,6	2	1,6	2	1,6	6	4,8
Cela dépend des dirigeants du parti	25	20	3	2,4	5	4	6	5,8	5	4	44	35,2
Cela se fera par la force, si les dirigeants résistent	-	-	-	-	-	-	1	0,8	3	2,4	4	3,2
Autre réponse	-	-	5	4	4	3,2	4	3,2	-	-	13	10,4
Non réponse	-	-	-	-	7	5,6	2	1,6	1	0,8	10	8
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	3	2,4	1	0,8	-	-	4	3,2
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

En observant attentivement ce tableau, nous pouvons constater que les militants des partis, pensent en majorité, soit 39,2 % que l'alternance au sein des partis est un souhait à concrétiser. Tandis que les autres enquêtés soit 35,2 % pensent que cela dépend des dirigeants du parti. Par contre, 10,4 % d'entre eux pensent à autre chose. L'assertion « Un souhait à concrétiser » est très prononcée à l'UDPS, au MLC et à l'UNC. Par contre au PALU, c'est le « cela dépend des dirigeants du parti » qui prédomine. Mais au PPRD, c'est le « non réponse » qui l'emporte.

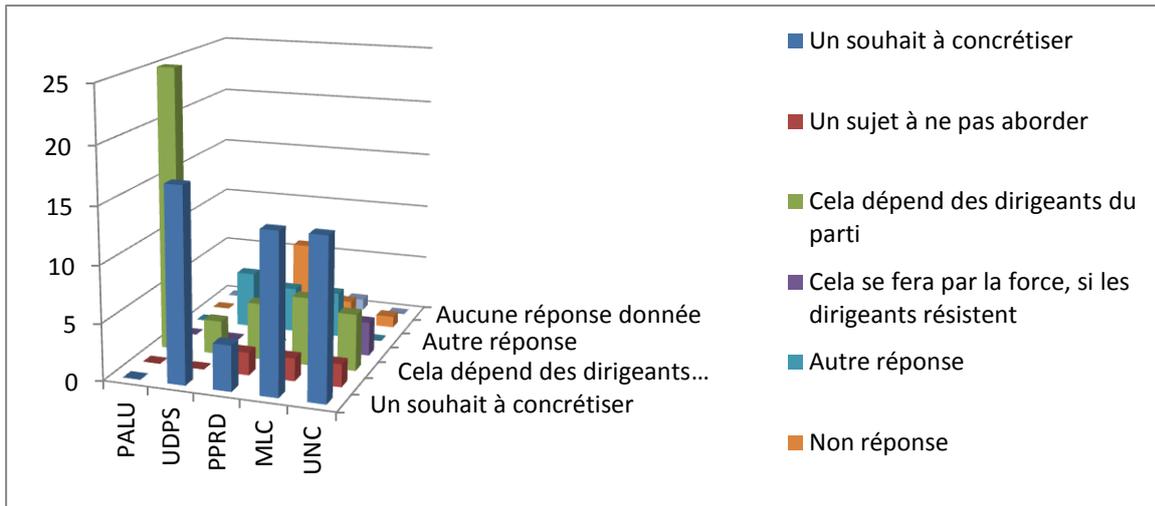


Figure n° 37. Représentation graphique des enquêtés par parti au sujet de l'alternance au sein du parti.

Ce graphique fait suite au commentaire du tableau ci-dessus et nous permet de bien apercevoir les opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis politiques concernant la pensée des militants de chaque parti sur la question de l'alternance au sein de ces derniers. Il s'observe que les opinions sont partagées dans différents partis, sauf au PALU où il n'y a qu'un seul son de cloche, à savoir « cela dépend des dirigeants ».

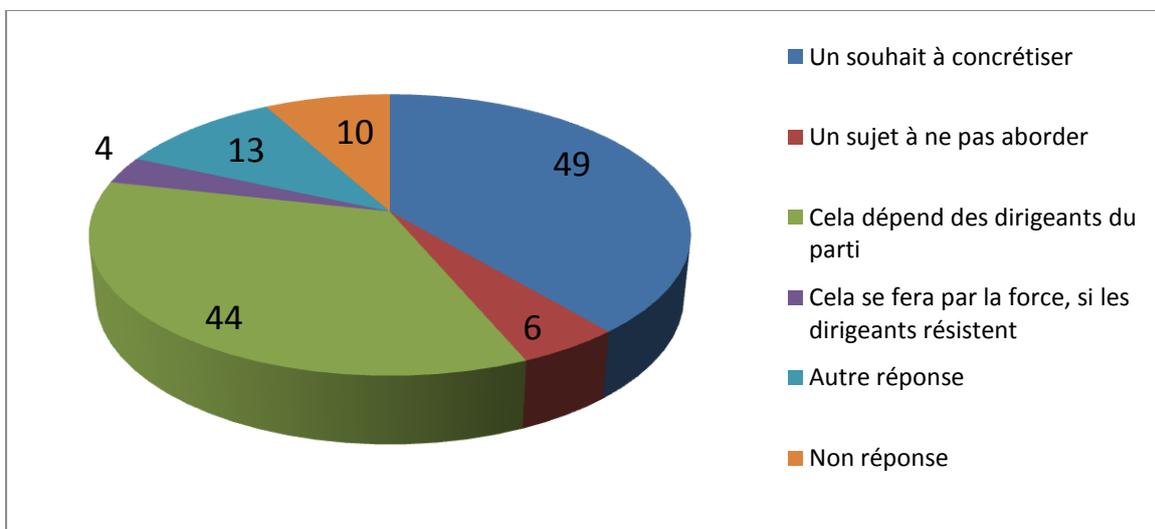


Figure n° 38. Représentation des enquêtés au sujet de la question de l'alternance au sein des partis.

La figure ci-dessus nous indique très bien que 49 enquêtés de tous les partis confondus se sont prononcés en faveur de « un souhait à concrétiser » par rapport à cette question. Alors que 44 autres ont dit que « cela dépend des dirigeants du parti ». Par contre, les autres qui sont minoritaires et d'ailleurs se sont prononcés pour « autre chose ».

25. Que pensent les militants de votre parti au sujet de l'alternance au niveau des institutions politiques ?

Tableau n° 40 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 25.

PARTIS ET REponses DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Un souhait à concrétiser	25	20	19	152	4	3,2	21	16,8	3	2,4	62	49,6
Un sujet à ne pas aborder	-	-	-	-	1	0,8	-	-	-	-	1	0,8
Cela dépend des autorités politiques	-	-	-	-	3	2,4	-	-	4	3,2	7	5,6
Cela dépend des dirigeants du parti	-	-	3	24	3	2,4	-	-	-	-	6	4,8
Cela se fera par la force, si les dirigeants résistent	-	-	3	24	1	0,8	-	-	11	8,8	15	12
Autre réponse	-	-	-	-	6	4,8	3	2,4	2	1,6	11	8,8
Non réponse	-	-	-	-	7	5,6	1	0,8	5	4	13	10,4
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	25	20	125	100								

Source : *Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.*

A l'instar du tableau précédent, celui-ci nous indique aussi pour sa part que la majorité des enquêtés, soit 49,6 % estime que les militants trouvent que l'alternance au sein des institutions politiques est un souhait à concrétiser. Cela est très soutenu au PALU, à l'UDPS et au MLC. Tandis qu'à l'UNC, la majorité est d'avis que « Cela se fera par la force, si les dirigeants résistent » ; par contre au PPRD, c'est le « non- réponse » qui règne.

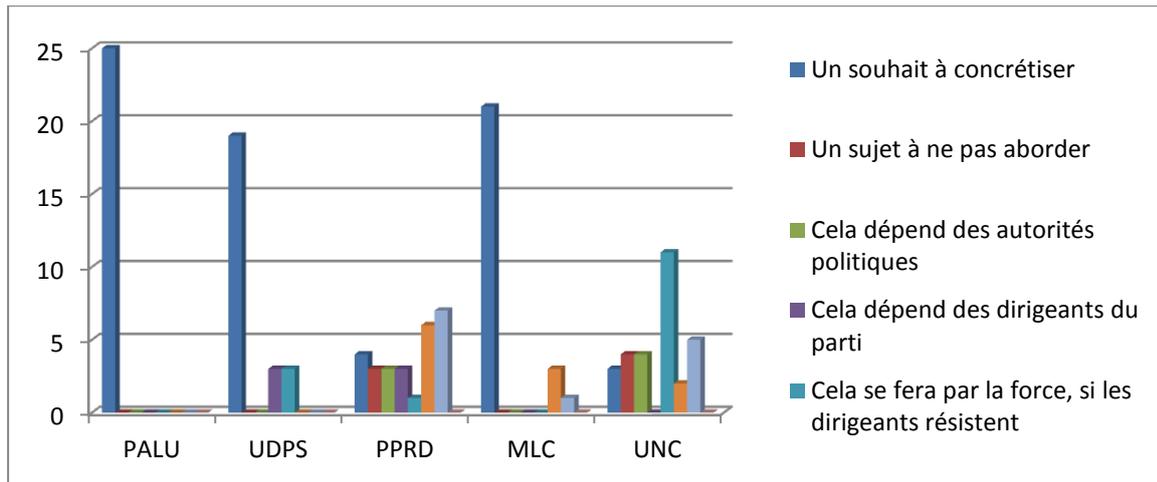


Figure n° 39. Représentation graphique des enquêtés par parti au sujet de l'alternance au sein des institutions politiques.

La lecture du graphique ci-dessus nous permet d'appréhender facilement les opinions de tous les enquêtés confondus sur la pensée des militants par rapport à cette question. Il se dégage que la vie « un souhait à concrétiser » est bien partagé au PALU, à l'UDPS et au MLC. Tandis qu'au PPRD et à l'UNC les opinions sont très partagées sur cette question.

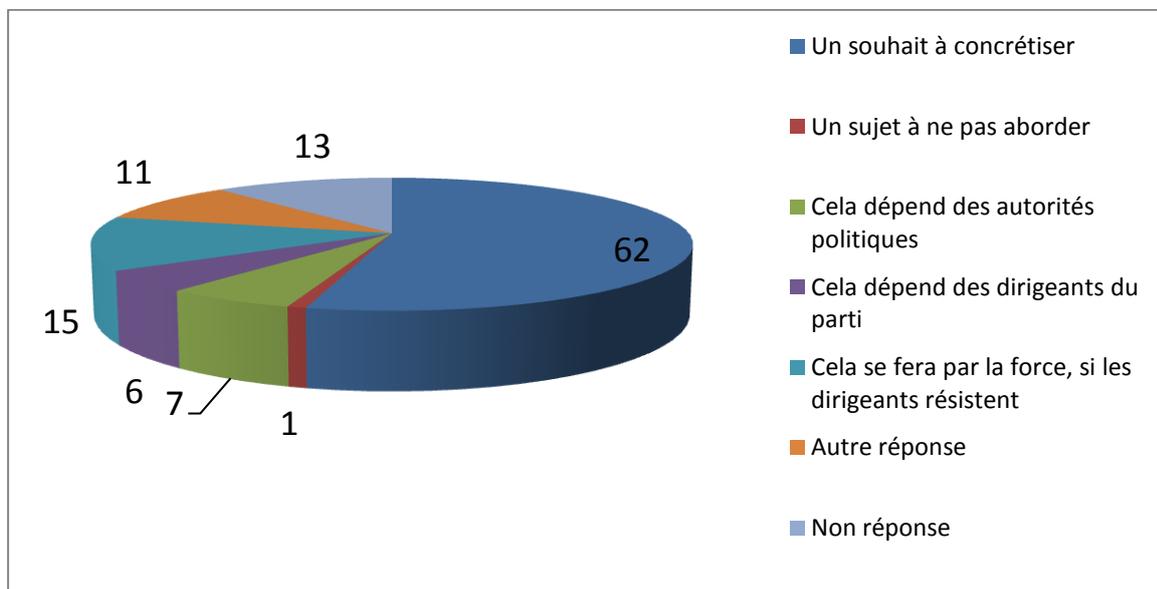


Figure n° 40. Représentation des enquêtés au sujet de l'alternance au sein des institutions politiques.

Pour raison d'une très bonne visibilité des opinions exprimées par les enquêtés sur cette question, ce diagramme vaut la peine car, d'un coup, il permet de constater l'opinion majoritaire qui se dégage sur la réponse qui est « un souhait à concrétiser » exprimée par 62 enquêtés de différents partis.

26. Combien de temps par semaine en moyenne consacrez – vous à vos activités partisanes ?

Tableau n° 41 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n°26.

PARTIS ET REPONSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Moins de 5 h 00	25	20	-	-	6	4,8	6	4,8	15	12	52	41,6
5 H 00 à 10 H 00	-	-	6	4,8	7	5,6	5	4	4	3,2	22	17,6
De 10 H00 à 15 H 00	-	-	5	4	3	2,4	7	5,6	-	-	15	12
Plus de 15 H	-	-	13	10,4	7	5,6	6	4,8	4	3,2	30	2,4
Pas le temps	-	-	1	0,8	2	1,6	1	0,8	-	-	4	3,2
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1,6	2	0,8
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

L'observation de ce tableau nous amène à constater aisément quela majorité des enquêtés de tous les partis, soit 41,6 % consacrent moins de 5 heures par semaine pour les activités de leurs partis. Par contre, 17,6 % y consacrent 5 à 10 heures du temps suivi de 12 % qui y consacrent entre 10 et 15 heures de leur temps. Ce qui traduit qu'il n'y a pas vraiment d'engagement politique dans le chef des militants. Sauf à l'UDPS où la majorité des enquêtés consacrent plus de 15 heures aux activités de leur parti. Cette tendance est également observée à moindre mesure au PPRD et à l'UNC. Le PALU reste le parti où l'engagement politique est moindre.

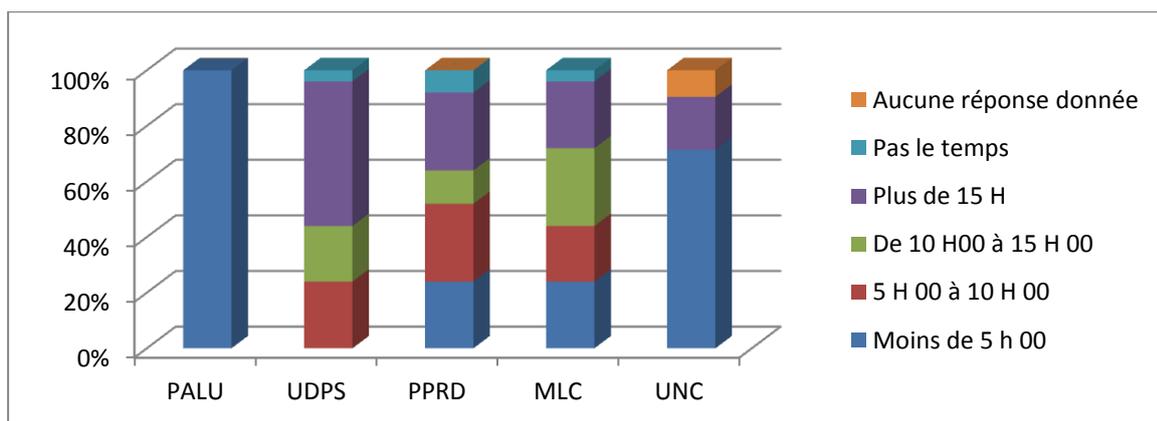


Figure n°41. Représentation graphique des enquêtés par parti au sujet du temps consacré aux activités partisanes.

Cette figure illustre mieux la participation des enquêtés de tous les partis concernés aux activités partisanes de leurs formations politiques.

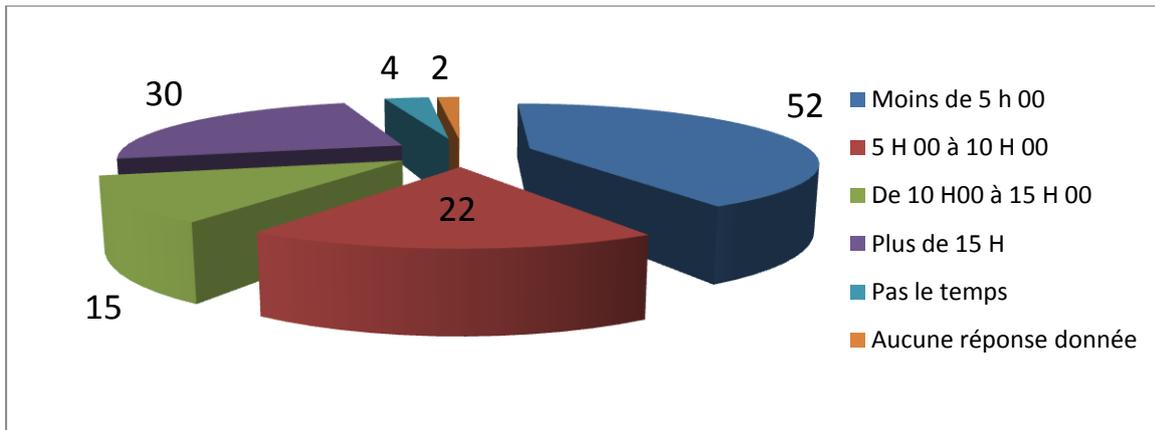


Figure n° 42. Représentation de enquêtés selon le temps consacré à leur activité partisane.

Pour bien observer globalement le taux de participation, mieux le temps consacré par les militants enquêtés de tous les partis politiques sous examen aux activités partisans de leurs formations politiques, nous pouvons nous référer au diagramme ci-dessus qui nous donne une bonne visibilité. Il y ressort un moindre taux de consécration.

27. Assistez – vous aux réunions de votre parti ?

Tableau n° 42 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 27.

PARTIS ET REponses DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
A chaque fois	-	-	14	11,2	13	10,4	9	7,2	12	9,6	48	38,4
Régulièrement	25	20	10	8	6	4,8	12	9,6	12	9,6	65	52
Rarement	-	-	1	0,8	2	1,6	3	2,4	1	0,8	7	5,6
Jamais	-	-	-	-	2	1,6	1	0,8	-	-	3	2,4
Non réponse	-	-	-	-	4	3,2	-	-	-	-	4	3,2
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

Ce tableau nous révèle que la majorité des militants enquêtés, soit 52 % d'entre eux, disent qu'ils participent régulièrement aux réunions de leurs partis politiques. Cette régularité s'observe plus au PALU avec un taux de 20 %, mais à l'UDPS la majorité, soit 11,2 % avoue qu'elle participe à ces réunions « à chaque fois », de même au PPRD, avec 10,4 %. C'est au MLC où l'on observe un taux élevé des enquêtés qui participent rarement aux

réunions du parti, 2,4 %. Par contre à l'UNC, 9,6 % se partagent l'assertion « à chaque fois », et « régulièrement ».

En somme, régulièrement ou à chaque fois, disant pratiquement la même chose, il s'observe cette tendance majoritaire dans l'opinion des enquêtés de tous les partis sans exception.

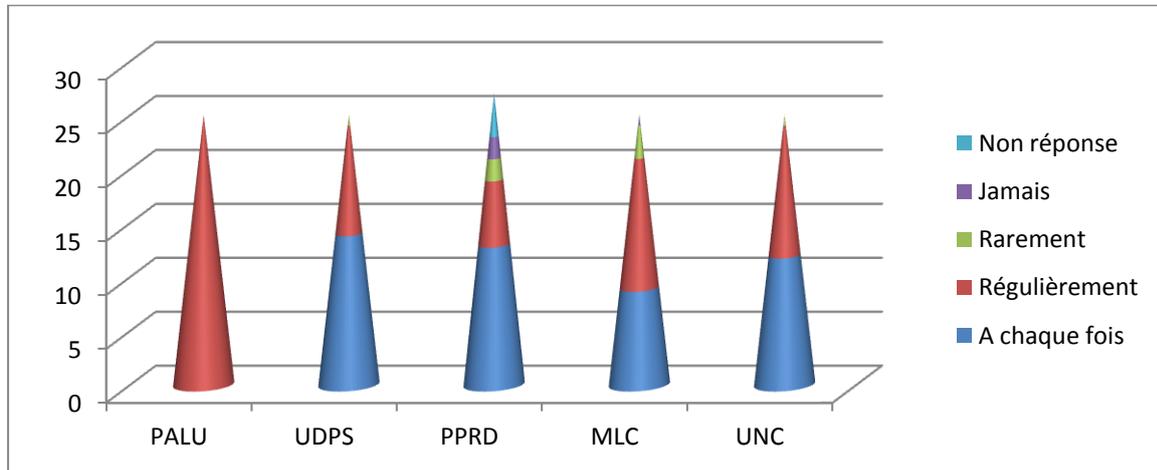


Figure n° 43. Représentation graphique des enquêtés par parti suivant leur participation aux réunions du parti.

Ce graphique nous permet de nous rendre compte des opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis politiques sous examen sur la préoccupation relative à leur participation aux réunions politiques. Il s'observe une grande tendance sur « régulièrement » et « à chaque fois ».

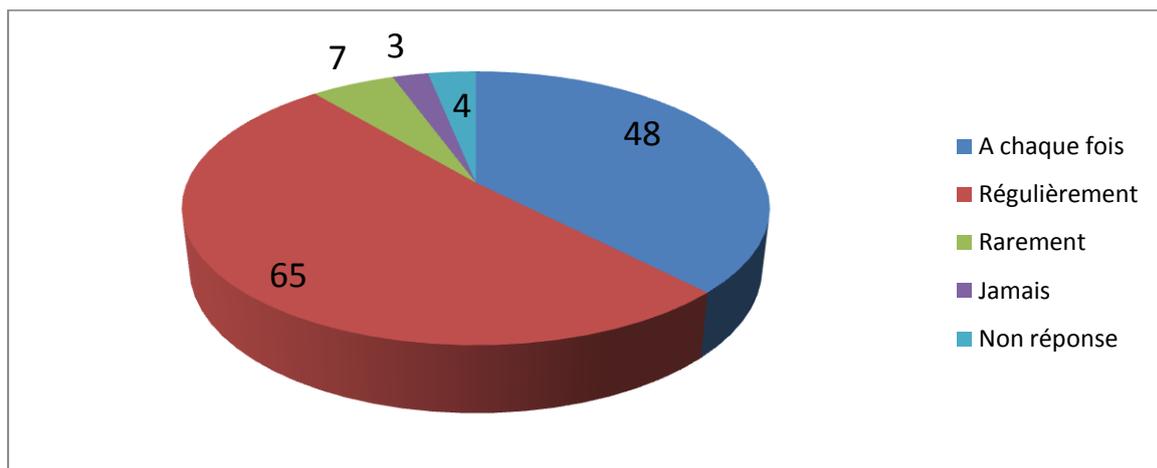


Figure n° 44. Représentation des enquêtés selon leur participation aux réunions du parti.

La figure ci-dessus fait suite au graphique qui le précède. Elle vient renforcer les arguments en faveur des opinions majoritaires dégagées par les enquêtés militants de tous les partis mis ensemble. C'est la régularité aux réunions du parti qui est visible.

28. Votre parti dispose – t-il d'un bureau d'études pour les enjeux politiques ?

Tableau n° 43 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 28.

PARTIS ET REPONSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Oui	25	20	25	20	17	13,6	24	19,2	24	19,2	115	92
Non	-	-	-	-	2	1,6	-	-	-	-	2	1,6
Aucune réponse	-	-	-	-	6	4,8	1	0,8	1	0,8	8	6,4
Pas de programmation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

La lecture de ce tableau nous fait remarquer qu'il se dégage une opinion majoritaire, soit 92 %, en faveur de OUI. Ce qui concourt à affirmer avec force que beaucoup de partis sous étude disposent chacun d'un bureau d'études pour les enjeux politiques. L'unanimité de cette assertion est observée à l'UDPS et au PALU.

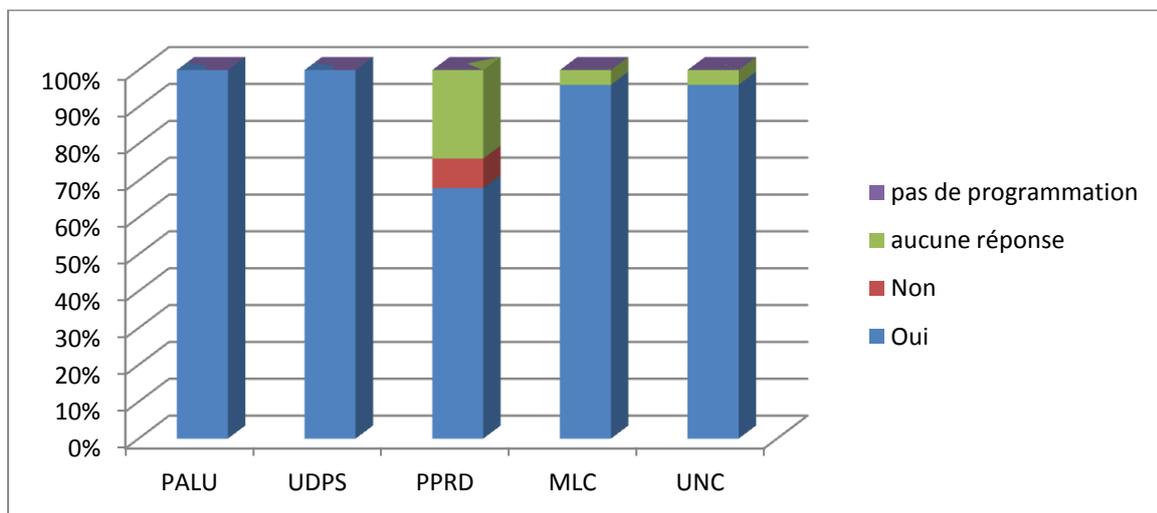


Figure n° 45. Représentation graphique des enquêtés par parti au sujet des bureaux d'études.

Ce graphique nous montre très clairement combien les enquêtés se sont exprimés en faveur du OUI ce qui confirme que leurs partis disposent bel et bien chacun d'un bureau d'études pour les enjeux politiques.

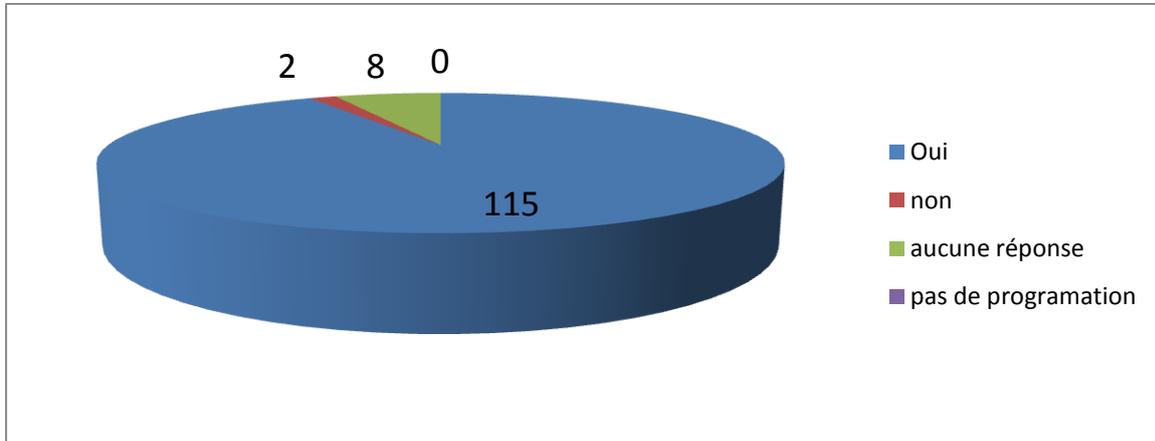


Figure n° 46. Représentation des enquêtés par parti au sujet des bureaux d'études.

Pour appuyer nos observations analytiques sur cette question, la figure ci-dessus nous démontre de manière chiffrée que l'opinion positive « OUI » est majoritairement exprimée par les enquêtés de tous les partis et cela ne fait l'ombre d'aucun doute.

29. Votre parti participe – t-il à l'exercice du pouvoir ?

Tableau n° 44 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 29.

PARTIS ET REPONSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Oui	25	20	-	-	22	17,6	3	2,4	-	-	50	40
Non	-	-	23	18,4	3	2,4	11	8,8	25	20	62	49,6
Toujours dans l'opposition	-	-	1	0,8	-	-	10	8	-	-	11	8,8
Aucune réponse donnée	-	-	1	0,8	-	-	1	0,8	-	-	2	1,6
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-mêmes sur la base des données recueillies sur le terrain.

Ce tableau nous révèle que la majorité des enquêtés, soit 49,6 %, ne reconnaissent pas la participation de leurs partis politiques à l'exercice du pouvoir. Il s'agit

de l'UDPS et de l'UNC. Mais, une autre frange ou partie assez importante de l'opinion, soit 40 %, a répondu à l'affirmative à cette question. Il s'agit du PALU, du PPRD suivi d'une partie de l'opposition. 8,8 % se joint à ce camp. Par contre le PALU est le seul à dire oui à la participation à l'exercice du pouvoir.

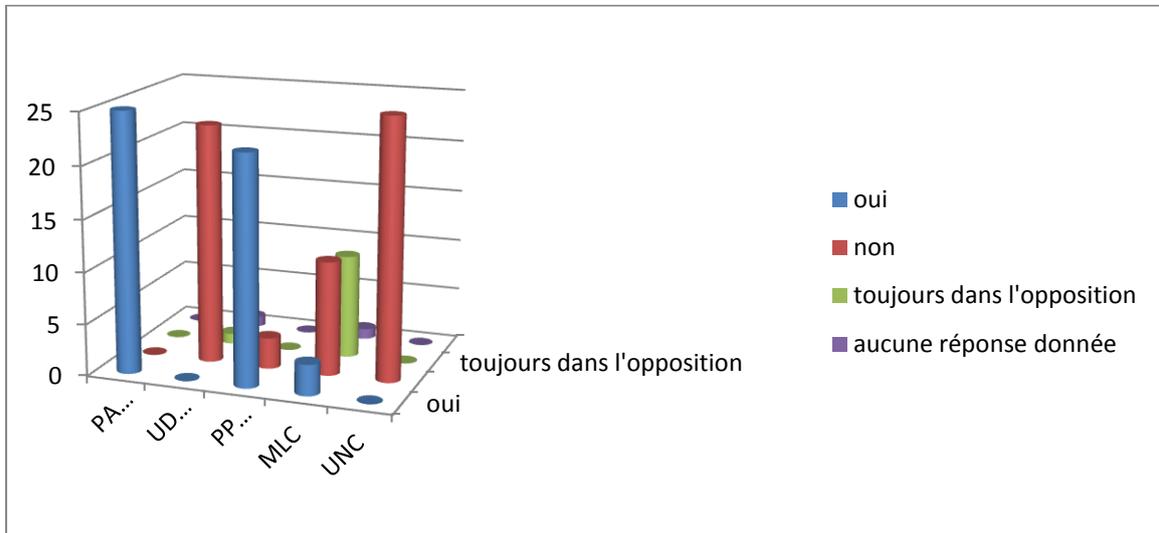


Figure n° 47. Représentation graphique des enquêtés par parti selon la participation au pouvoir.

Cette figure reflète exactement la situation globale des opinions des nos enquêtés de tous les partis politiques par rapport à la participation de leurs partis à l'exercice du pouvoir. Il y a deux grandes tendances qui se dégagent: une négative et majoritaire qui prévaut à l'UDPS, au MLC et à l'UNC et une autre positive et aussi importante qui prévaut au PALU et au PPRD. Ceci confirme que ces deux partis sont gestionnaires tandis que les autres sont protestataires.

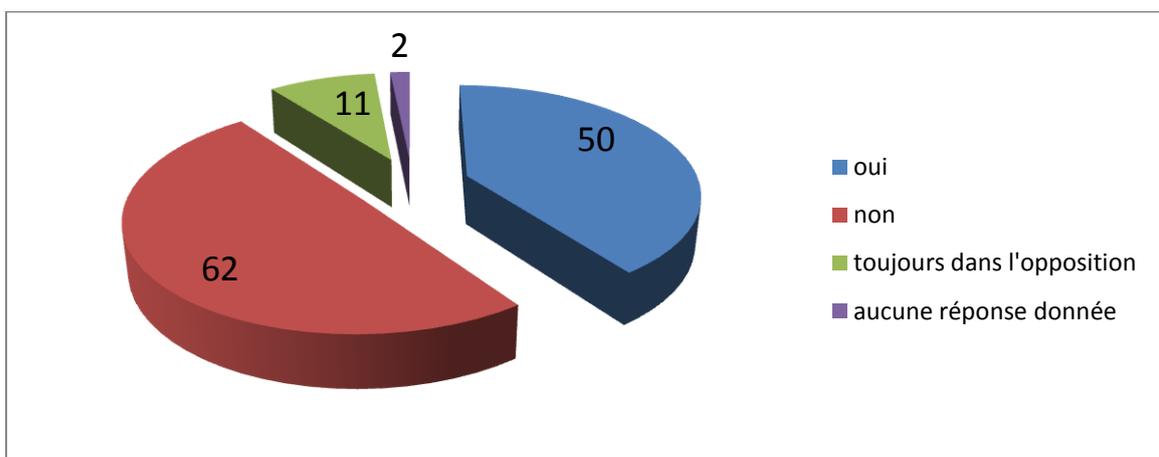


Figure n° 48. Représentation des enquêtés relative à la participation de leur parti à l'exercice du pouvoir.

Le diagramme ci-dessus nous clarifie sur la prédominance de la tendance négative sur l'affirmative concernant les opinions des enquêtés sur la question relative à la participation de leur parti à l'exercice du pouvoir.

30. Comment votre parti compte – t-il changer l'ordre politique actuel pour l'émergence de la démocratie?

Tableau n° 45 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 30.

PARTIS ET REPOSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Par la conquête du pouvoir	-	-	21	16,8	3	2,4	19	15,2	13	10,4	53	42,4
Par la conservation du pouvoir	-	-	-	-	9	7,2	-	-	-	-	9	7,2
Par une autre gouvernance	-	-	3	0,8	2	1,6	2	1,6	8	6,4	15	12
Par la socialisation politique	-	-	-	-	1	0,8	-	-	2	1,6	3	2,4
En alliance avec les autres partis	25	20	-	-	1	0,8	2	1,6	-	-	28	22,4
En se débarrassant des autres partis avec lesquels il est en alliance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ne vise pas à changer l'ordre politique actuel	-	-	-	-	-	-	1	0,8	-	-	1	0,8
Autre réponse	-	-	1	0,8	9	7,2	-	-	-	-	10	8
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	-	-	1	0,8	2	1,6	3	2,4
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

A travers ce tableau, nous constatons que la majorité des enquêtés soit 42,4 % trouve que le changement de l'ordre politique pour l'émergence de la démocratie passe par la conquête du pouvoir par les partis de l'opposition. Cette tendance est prononcée à l'UDPS, au MLC et à l'UNC. Par contre au PALU, c'est par l'alliance avec les autres partis. Tandis que pour le PPRD, ce changement se fera par la conservation du pouvoir.

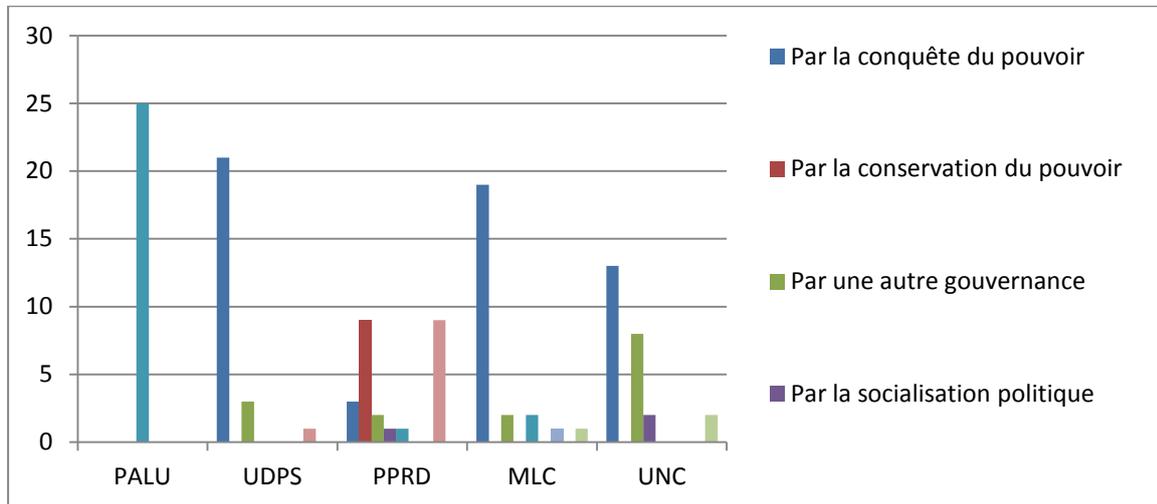


Figure n° 49. Représentation graphique des enquêtés par parti en rapport avec le changement de l'ordre politique.

Cette figure illustre bien les commentaires ci-dessus en rapport avec la question liée au changement de l'ordre politique pour l'émergence de la démocratie. Il s'observe que les opinions sont partagées par les partis selon qu'ils sont au pouvoir (PPRD et PALU) ou dans l'opposition (UDPS, MLC et UNC). Ce dernier camp prône la conquête du pouvoir, tandis que le premier estime que c'est la conservation de celui-ci et l'alliance avec les autres partis qui permettront le changement.

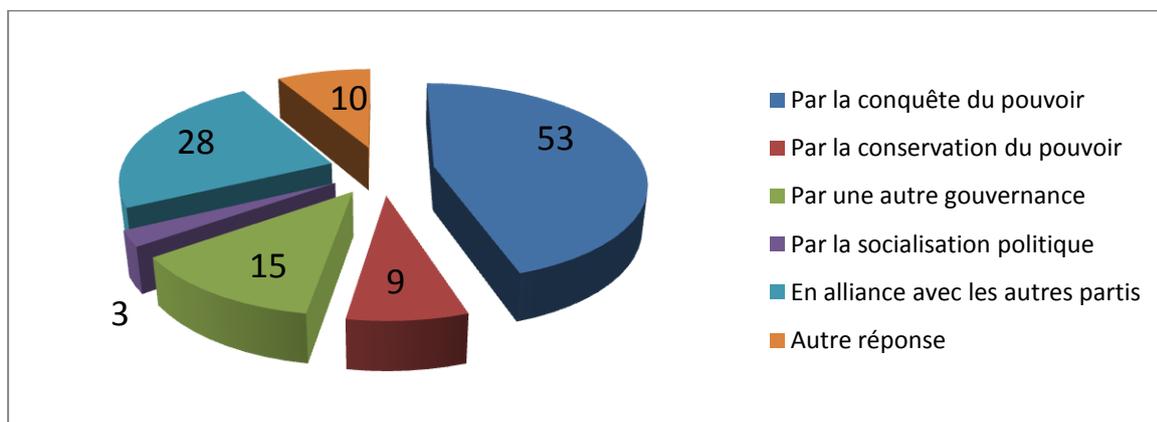


Figure n° 50. Représentation des enquêtés selon l'opinion relative au changement de l'ordre politique.

Le diagramme ci-dessus illustre sans ambiguïté les tendances des enquêtés sur les facteurs susceptibles de favoriser le changement de l'ordre politique pour l'émergence de la démocratie. C'est la conquête du pouvoir qui est l'opinion largement majoritaire, vient ensuite l'alliance avec les autres partis et enfin la conservation du pouvoir. L'opinion « Une autre gouvernance » occupe également une position non négligeable.

31. Comment votre parti communique – t- il avec sa base ?

Tableau n° 46 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 31.

PARTIS ET REPONSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Par des publications	-	-	-	-	3	2,3	1	0,8	-	-	4	3,2
Par des meetings	-	--	1	0,8	1	0,8	3	2,4	3	2,4	8	6,4
Par des réunions	-	-	6	4,8	7	5,6	7	5,6	16	12,8	36	28,8
De bouche à l'oreille	25	20	9	7,2	-	-	-	-	-	-	34	27,2
Par des communiqués aux médias	-	-	-	-	1	0,8	-	-	-	-	1	0,8
Par tous les moyens cités ci-haut	-	-	8	6,4	4	3,2	14	11,2	6	4,8	32	25,6
Par autres moyens	-	-	-	-	1	0,8	-	-	-	-	1	0,8
Autres réponses	-	-	1	0,8	8	6,4	-	-	-	-	9	7,2
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	25	20	125	100								

Source : *Tableau élaboré par nous-même sur la base de données recueillies sur le terrain.*

L'observation de ce tableau nous permet d'avouer que les partis politiques congolais n'utilisent pas les médias et les publications pour communiquer avec leur base.

Cela se fait plus par des réunions 28,8 % et de bouche à l'oreille 27,2 %. Toutefois, il y a une tendance non négligeable, 25,6 % qui estime que les partis communiquent avec leur base à travers tous les moyens cités. C'est ce qui se fait plus au MLC. Mais au PALU et à l'UDPS, c'est de bouche à l'oreille. A l'UNC, globalement c'est par des réunions et cela à moindre mesure à l'UDPS et au PPRD.

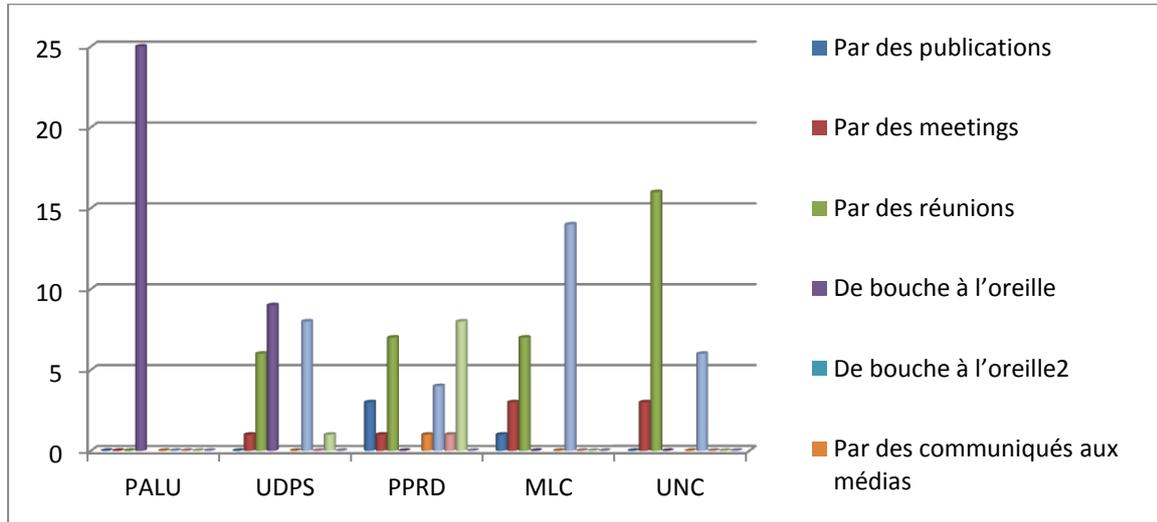


Figure n° 51. Représentation graphique des enquêtés par parti selon la communication avec la base.

Ce graphique reflète la situation globale des opinions des enquêtés en rapport avec la question liée à la communication de leurs partis avec la base. Chaque parti a exprimé son point de vue tel que nous l'avons expliqué au commentaire du tableau ci-dessus.

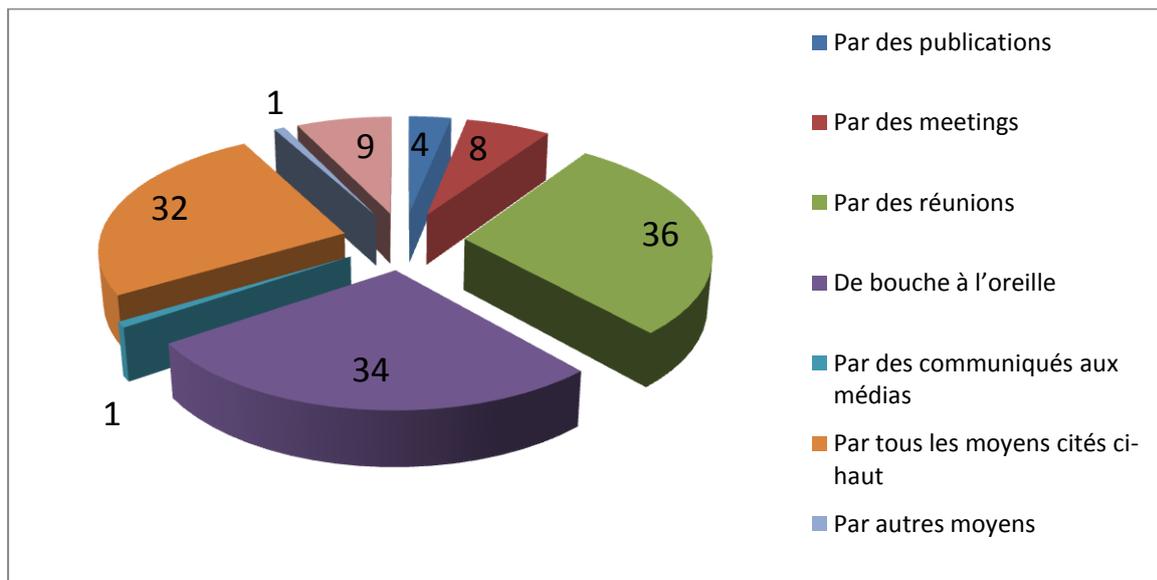


Figure n° 52. Représentation des enquêtés selon la communication avec la base.

Il est à constater que le diagramme ci-dessus complète nos commentaires parce qu'il clarifie davantage à travers les blocs chiffrés, les opinions des enquêtés sur cette question. Et là, nous voyons la prédominance « des réunions » suivie de « bouche à l'oreille » comme moyens de communication des partis avec leur base. Enfin, nous observons la rareté du recours aux médias et à des publications dans les mécanismes de communication partisane.

32. Quels sont les objectifs visés par votre parti ?

Tableau n° 47 relatif aux opinions des enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 32.

PARTIS ET REPOSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Participer uniquement aux Institutions politiques	~	~	~	~	2	1,6	~	~	~	~	2	1,6
Conserver le pouvoir	~	~	~	~	2	1,6	~	~	~	~	2	1,6
Conquérir le pouvoir et améliorer les conditions de vie des populations	25	20	7	5,6	4	3,2	21	16,8	24	19,2	81	64,8
Conquérir le pouvoir et prévenir le changement démocratique	~	~	17	13,6	5	4	2	1,6	1	0,8	25	20
Autres réponses	~	~	~	~	2	1,6	~	~	~	~	2	1,6
Aucune réponse	~	~	1	0,8	5	4					6	4,8
Aucune réponse donnée	~	~	~	~	5	4	2	1,6	~	~	7	5,6
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-mêmes sur la base des données recueillies sur le terrain.

A travers ce tableau, nous remarquons que pratiquement, presque tous les partis, soit 64,8 %, se fixent comme objectifs la conquête du pouvoir et l'amélioration des conditions de vie des populations (PALU, 20 %, MLC 16,8 % et l'UNC 19,2 %), ou la conquête

de celui-ci en vue du changement démocratique, 20 %. Ici, c'est l'UDPS qui en fait son cheval de bataille, avec 13,7 %. Tandis que le PPRD n'a pas clarifié sa tendance.

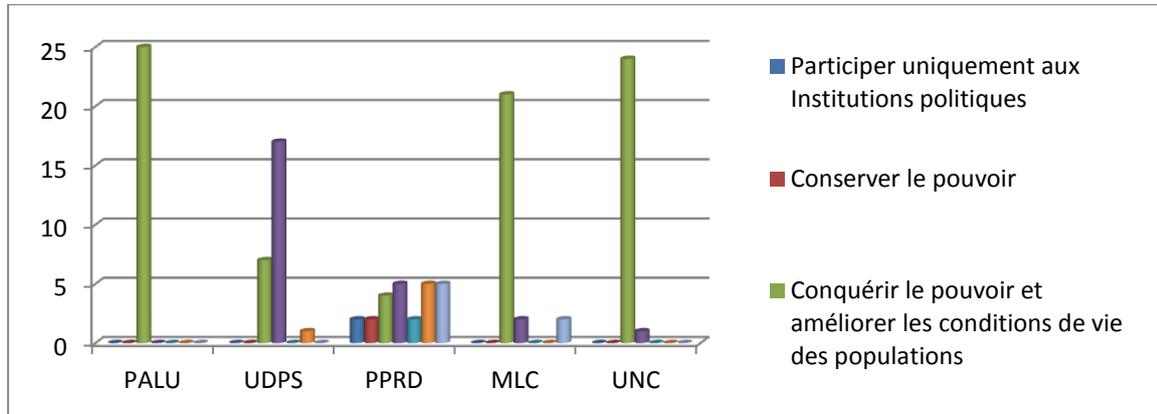


Figure n° 53. Représentation graphique des enquêtés par parti et selon les objectifs visés.

Cette figure ci-dessus clarifie notre commentaire en rapport avec les objectifs poursuivis par ces partis, tous, à savoir : le PALU, l'UDPS, le MLC et l'UNC. Ceux -ci ont dégagé leur tendance majoritaire, sauf au sein du PPRD où on a trouvé des opinions partagées.

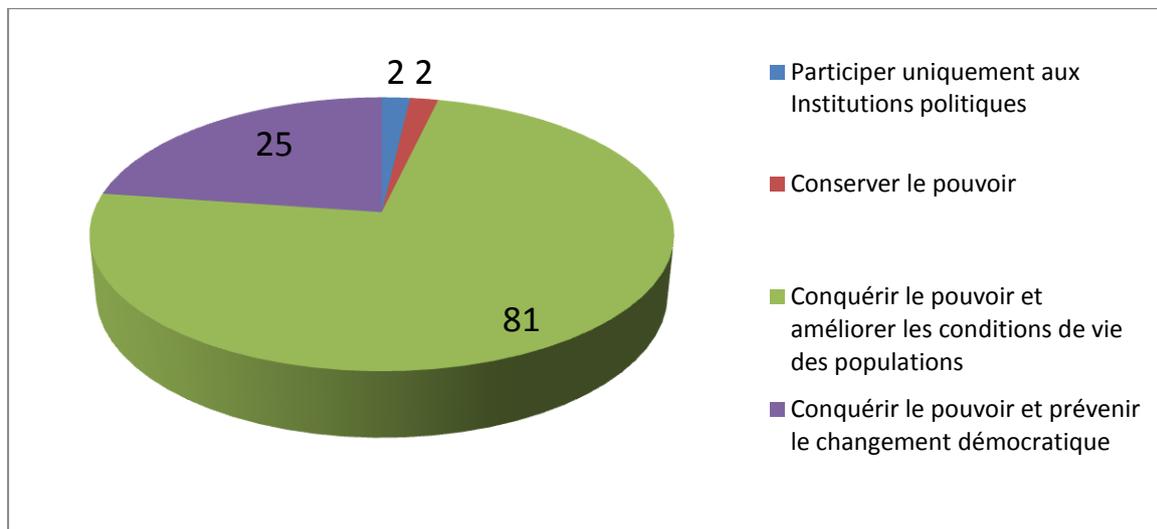


Figure n° 54. Représentation des enquêtés suivant les objectifs visés par les partis.

Dans cette figure, il est facile à observer que c'est la conquête du pouvoir et l'amélioration des conditions de vies des populations qui est une opinion majoritairement partagée par nos enquêtés, suivie de celle visant la conquête du pouvoir et de préparation du changement démocratique. Les restes des opinions sont très minimes et donc à négliger.

33. Votre parti publie – t-il ses activités (revues, journaux, etc.)

Tableau n° 48 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 33.

PARTIS ET REPNSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Oui	25	20	4	3,2	7	5,6	8	6,4	15	12	59	47,2
Non	-	-	5	4	10	8	1	0,8	6	4,8	22	17,6
Parfois	-	-	16	12,8	4	3,2	15	12	3	2,4	38	30,4
Sans réponse	-	-	-	-	1	0,8	4	3,2	1	0,8	6	4,8
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	3	2,4	-	-	-	-	3	2,4
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

Ce tableau nous fait remarquer que 47,2 % des enquêtés disent que leurs partis publient leurs activités, 30,4 % disent PARFOIS et 17,6 % disent NON. Ceux qui se sont exprimés majoritairement en faveur du OUI sont ceux du PALU et de l'UNC. Tandis que l'UDPS et le MLC sont équilibrés avec le PARFOIS, et le PPRD est du côté de NON.

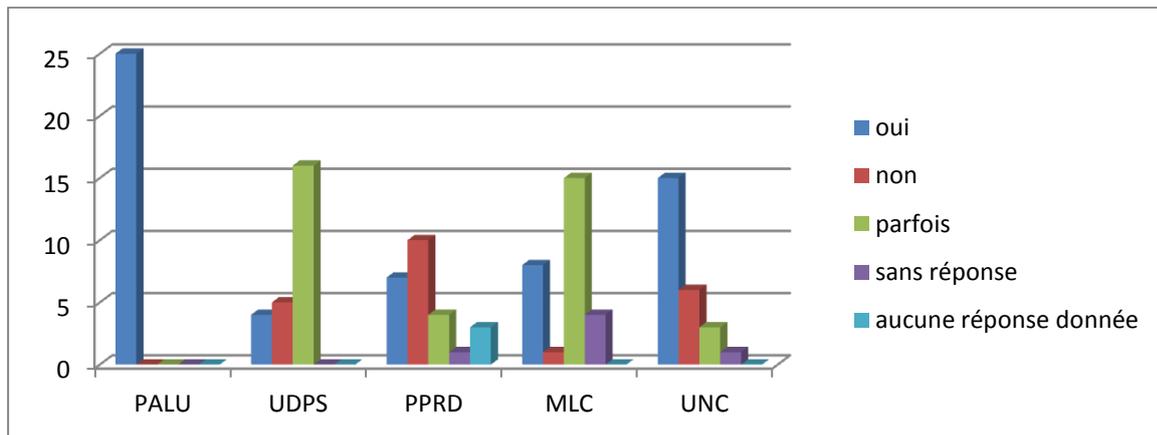


Figure n° 55. Représentation graphique des enquêtés par parti suivant la publication des activités.

Ce graphique nous présente la situation globale des opinions des enquêtés sur la publication des activités par leurs partis politiques. Il ressort clairement que c'est le OUI qui l'emporte suivi de PARFOIS et du NON. Le PALU est le parti qui n'a qu'une seule tendance affirmative. Tandis que les autres partis nuancent leurs points de vue.

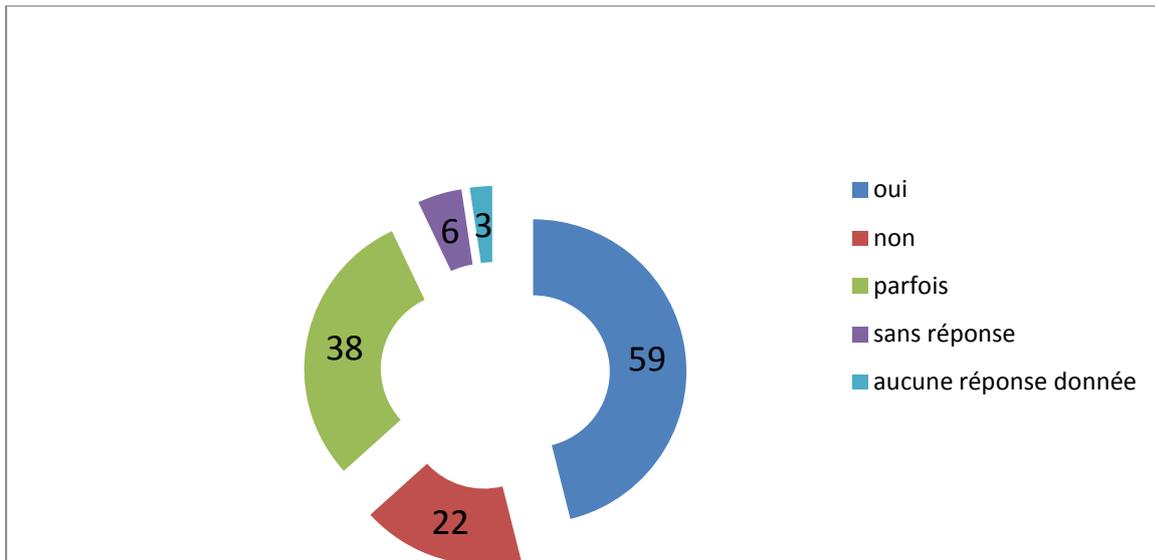


Figure n° 56. Représentation des enquêtés sur la publication des activités des partis.

Cette figure nous montre les différentes opinions exprimées par les enquêtés en rapport avec la question ci-haut. C'est l'opinion affirmative qui est plus exprimée, suivie de PARFOIS et de la négation ainsi que les autres assertions minimales.

34. Comment les publications du parti vous parviennent-elles ?

Tableau n° 49 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 34.

PARTIS ET REponses DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
De porte à porte	25	20	5	4	4	3,2	-	-	-	-	34	27,2
A travers les conférences et réunions du parti	-	-	19	15,2	13	10,4	23	18,4	21	16,8	76	60,8
Aucune publication	-	-	1	0,8	8	6,4	-	-	4	3,2	13	10,4
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	-	-	2	1,6	-	-	2	1,6
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

Corrélativement au tableau précédent, celui-ci indique la façon dont les publications des partis atteignent leurs militants. Pour la majorité des enquêtés, soit 60,8% c'est à travers les conférences et réunions du parti. Ceci en grande partie à l'UDPS, au PPRD, au MLC et à l'UNC. Au PALU, cela se fait plus de porte à porte. A l'UDPS et au PPRD c'est à moindre mesure par ce canal.

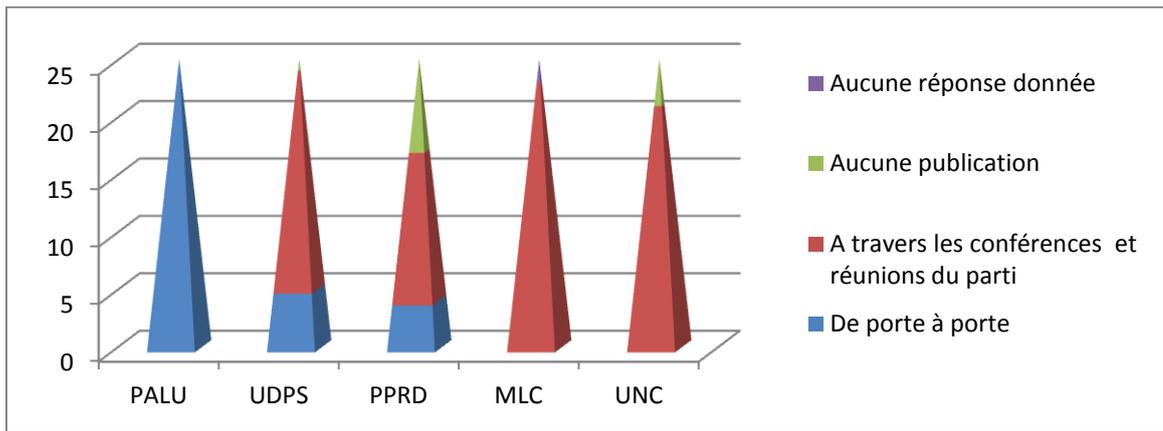


Figure n° 57. Représentation graphique des enquêtés par parti et l'accès des militants aux publications du parti.

Ce graphique nous montre les opinions exprimées par les enquêtés en rapport à la question ci-dessus. Deux tendances majoritaires se dégagent entre les partis. D'une part, celle qui soutient que c'est « à travers les conférences et réunions du parti » et d'autre part celle qui dit que c'est « Aucune publication » reste l'opinion très minoritaire.

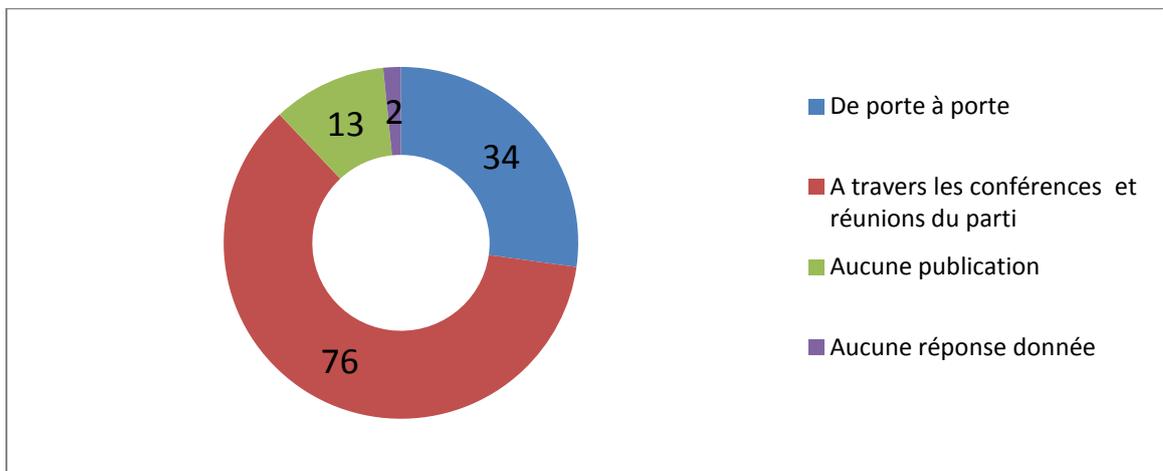


Figure n° 58. Représentation des enquêtés par parti et l'accès des militants aux publications du parti.

Cette figure fait suite à la précédente pour raison de clarification et de concision. Elle montre très clairement la tendance majoritaire et celle minoritaire sur l'opinion des enquêtés.

35. Votre parti organise-t-il des sessions ou des séminaires de formation de mise à niveau de ses militants ?

Tableau n° 50 relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 35.

PARTIS ET REPNSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Oui	25	20	25	20	13	10,4	18	14,4	11	8,8	92	73,6
Non	-	-	-	-	3	2,4	-	-	8	6,4	11	8,8
Parfois	-	-	-	-	-	-	6	4,8	5	4	11	8,8
Sans réponse	-	-	-	-	4	3,2	-	-	1	0,8	5	4
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	5	4	1	0,8	-	-	6	4,8
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

Il est observé dans ce tableau que la majorité des enquêtés, soit 73,6 % a répondu par OUI à cette question. Tandis que une infime minorité, de 8,8 % se partage les assertions NON et PARFOIS. A en croire les chiffres du tableau, tous les partis favorablement ou positivement mais à des degrés différents. C'est au PALU qu'on a répondu à l'unanimité par OUI.

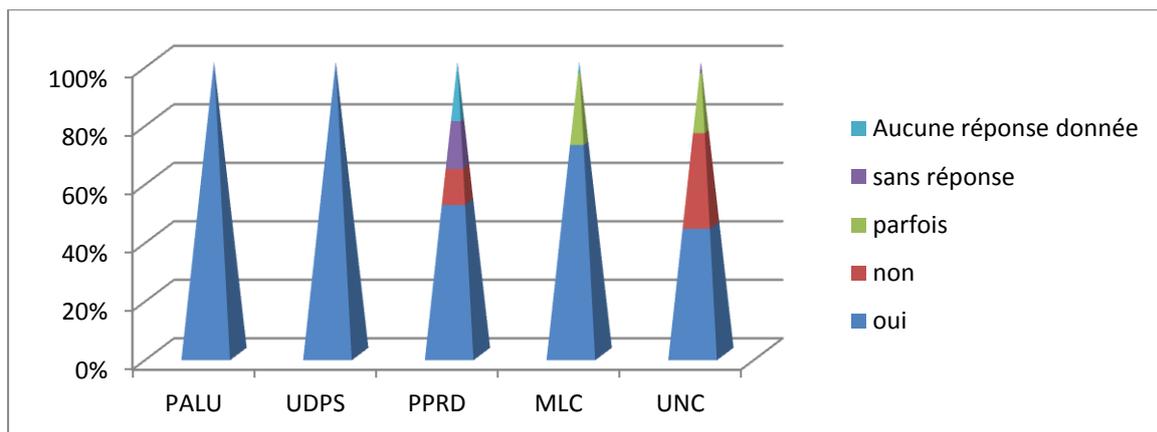


Figure n° 59. Représentation graphique des enquêtés par parti sur la question liée aux sessions de formation des militants.

Ce graphique nous présente les opinions des enquêtés de tous les partis sur la question ci-dessus. On y observe l'opinion positive à l'UDPS et au PALU. Mais pour tous les restes de partis, le OUI est aussi majoritaire mais reste partagé avec les autres points de vues.

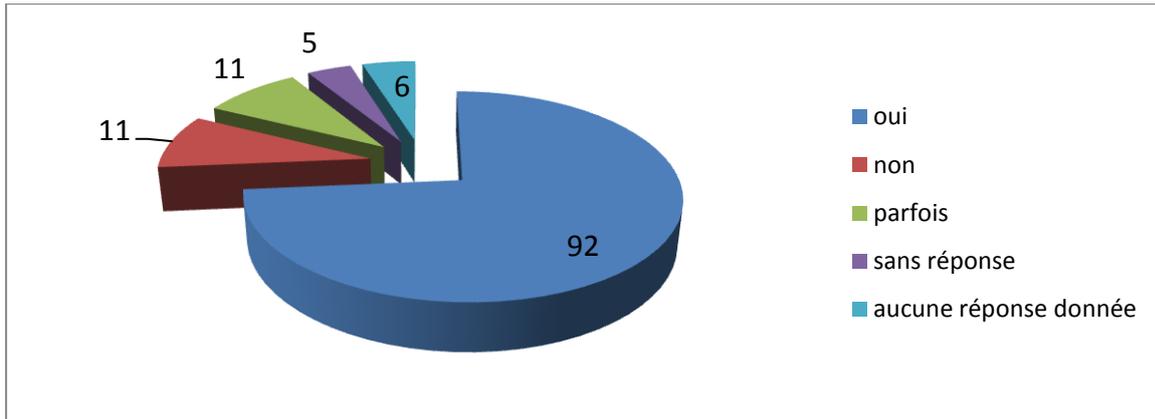


Figure n° 60. Représentation des enquêtés selon la question liée aux sessions de formation.

Comme souligné dans notre commentaire ci-dessus, il s'observe une très grande part du « OUI » exprimée par tous les enquêtés. Confondus, ceux qui nient et ceux qui nuancent sont à 11 et se partagent le même 8,8 %.

36. Parmi les activités décrites ci-dessous, pointez 3 ou 4 que réalise réellement votre parti?

Tableau n° 51. Relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 36.

PARTIS ET REPONSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
L'activité électorale et parlementaire	-	-	4	3,2	6	4,8	19	15,2	11	8,8		
L'activité de contrôle et de pression sur les autorités au pouvoir	-	-	12	9,6	4	3,2	16	12,8	9	7,2		
L'activité de mobilisation des hommes autour de certaines idées et de certains enjeux politiques	25	20	20	16	7	5,6	17	13,6	11	8,8		
La formation idéologique des militants et de masses	25	20	25	20	13	10,4	17	13,6	8	6,4		
La fonction programmatique	25	20	4	3,2	4	3,2	-	-				
Le travail d'organisation du parti	25	20	19	15,2	14	11,2	4	3,2	4	3,2		
Les fonctions sociales (organisation des fêtes, entraide ...)	-	-	-	-	4	3,2	-	-	-	-		
L'animation de la vie politique du pays	-	-	14	11,2	6	4,8	3	2,4	-	-		
La stabilisation de l'ordre politique au pouvoir	-	-	1	0,8	13	10,4	1	0,8	-	-		

Le recrutement du personnel politique.	-	-	-	-	12	9,6	4	3,2	4	3,2		
Aucune réponse donnée	-	-	1	0,8	-	-	1	0,8	10	8		
Total												

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

37. Etés - vous satisfait du fonctionnement de votre parti ?

Tableau n° 52. Relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 37.

PARTIS ET REponses DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Très Satisfait	25	20	17	13,6	7	5,6	8	6,4	10	8	67	53,6
Satisfait	-	-	7	5,6	9	7,2	17	13,6	14	11,2	47	37,6
Pas satisfait	-	-	1	0,8	2	1,6	-	-	-	-	3	2,4
Pas de réponse	-	-	-	-	6	4,8	-	-	-	-	6	4,8
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	1	0,8	-	-	1	0,8	2	1,6
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-mêmes sur la base de données recueillies sur le terrain.

Nous remarquons facilement dans ce tableau que la majorité des enquêtés, soit 53,6 %, sont très satisfaits de leur appartenance à leurs formations politiques. C'est ce qui s'observe au PALU et à l'UDPS. Tandis que ceux qui se disent satisfaits sont au PPRD, au MLC et à l'UNC. C'est au PPRD que l'on voit l'opinion de moindre satisfaction. Par contre, une part importante des enquêtés au PPRD, soit 4,8 %, a refusé de donner son opinion.

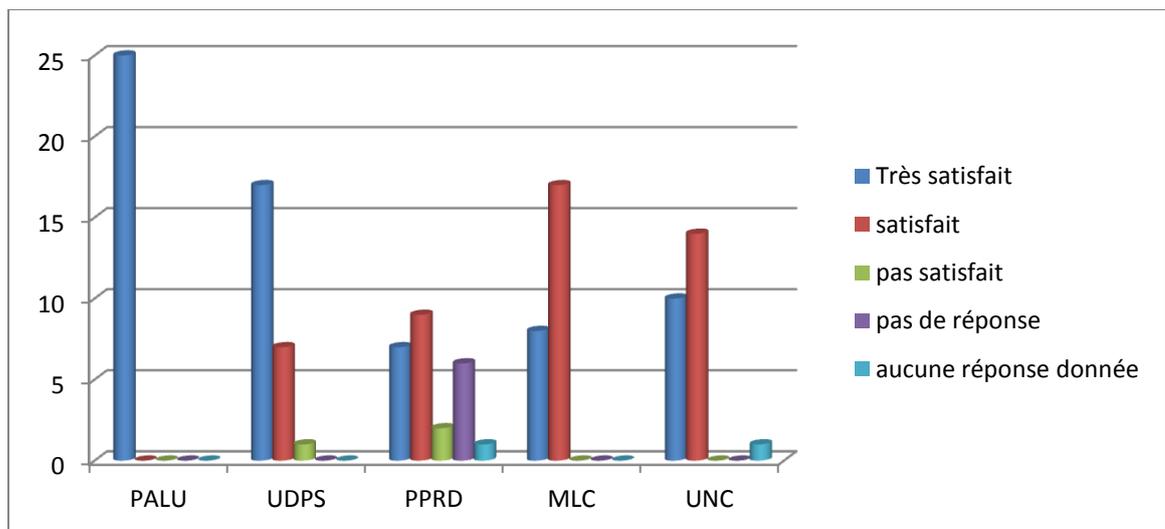


Figure n° 61. Représentation graphique des enquêtés par parti, selon le degré de satisfaction lié au fonctionnement de leur parti.

Ce graphique illustre de manière claire l'opinion sur le sentiment des enquêtés par rapport à la question ci-dessus. Il se dégage deux grandes tendances l'une de « très satisfaits » et l'autre de « satisfaits » dans tous les partis. Seulement au PALU où il n'y a que les « très satisfaits ». C'est au PPRD où on observe diverses opinions sur toutes les assertions proposées.

38. Depuis que vous avez adhéré au sein de votre parti, combien des sessions de formation idéologiques ont-elles été organisées au profit des membres ?

Tableau n° 53. Relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 38.

PARTIS ET REPNSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbr e	%	Nbr e	%	Nbr e	%	Nbre	%
Aucune fois	~	~	~	~	~	~	~	~	5	4	5	4
Une fois	~	~	~	~	2	1,6	~	~	2	1,6	7	5,6
Deux fois	~	~	~	~	1	0,8	~	~	2	1,6	3	2,4
Trois fois	~	~	~	~	2	1,6	~	~	3	2,4	5	4
Quatre fois	~	~	~	~			~	~		~	~	
Plusieurs fois au-delà de 5	25	20	25	20	14	11,2	25	20	4	3,2	93	74,4
Aucune réponse donnée	~	~	~	~	5	4	~	~	9	7,2	14	11,2
Total	25	20	125	100								

Source : *Tableau élaboré par nous-mêmes sur la base des données recueillies sur le terrain.*

Nous pouvons facilement nous rendre compte à travers ce tableau que la majorité des enquêtés soit 74,4 %, affirment que depuis qu'ils sont militants au sein de leurs partis respectifs, ces derniers ont organisé plus de 5 sessions de formation idéologique à leur profit. Une minorité seulement soit 11,2 % n'a pas donné de réponse exacte à la question. Notons que cette opinion majoritaire positive se dégage au PALU, à l'UDPS, au PPRD et au MLC mais à des degrés différents. A l'UNC par contre, on trouve la majorité de ceux qui n'ont pas répondu à la question.

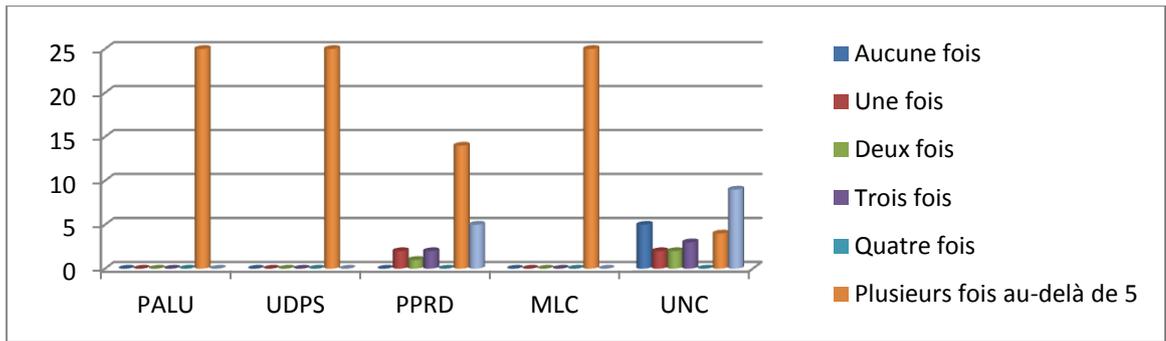


Figure n° 62. Représentation graphique des opinions des enquêtés par parti selon les sessions de formation idéologique organisées.

Ce graphique nous permet d'affirmer avec force nos commentaires précédents. Il se dégage la grande tendance en faveur de « plusieurs fois au-delà de 5 » comme opinion exprimée par les enquêtés de tous les partis politiques confondus. A cette question, cette tendance est diluée du côté des enquêtés de l'UNC, mais visible pour tous les autres partis.

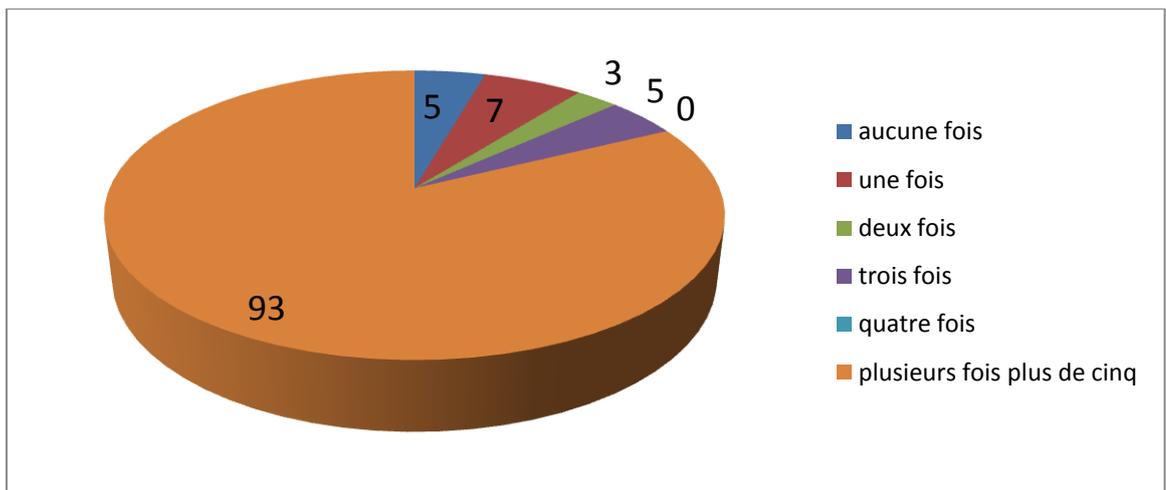


Figure n° 63. Représentation des enquêtés selon les sessions de formation idéologique organisées

Le présent graphique nous permet de visualiser clairement l'opinion majoritaire de tous les enquêtés en faveur de « plusieurs fois plus de cinq » en ce qui concerne l'organisation des sessions de formation idéologique organisées par les partis à leur profit.

39. Avez – vous assisté à combien ?

Tableau n° 54. Relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 39.

PARTIS ET REponses DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Aucune fois	-	-	1	0,8	-	-	-	-	-	-	1	0,8
Une fois	-	-	-	-	-	-	2	1,6	7	5,6	9	7,2
Deux fois	25	20	-	-	3	2,4	5	4	-	-	33	26,4
Trois fois	-	-	3	24	-	-	5	4	3	2,4	11	8,8
Quatre fois	-	-	2	16	8	6,4	6	4,8	2	1,6	18	14,4
Plusieurs fois au-delà de 5	-	-	17	13,6	13	10,4	-	-	-	-	30	24
Aucune réponse donnée	-	-	2	16	1	0,8	7	5,6	13	10,4	23	18,4
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

Le tableau ci-dessus nous démontre bien que les enquêtés ont participé à des degrés divers aux formations idéologiques organisées par leurs partis respectifs. Le pourcentage le plus élevé est en faveur de ceux qui disent avoir participé à deux reprises, soit 26,4 % c'est au PALU. Tandis que à l'UDPS et au PPRD, on avoue que c'est plusieurs fois au-delà de 5 ; au MLC, « quatre fois » et enfin à l'UNC, c'est ceux qui ont refusé de répondre à la question.

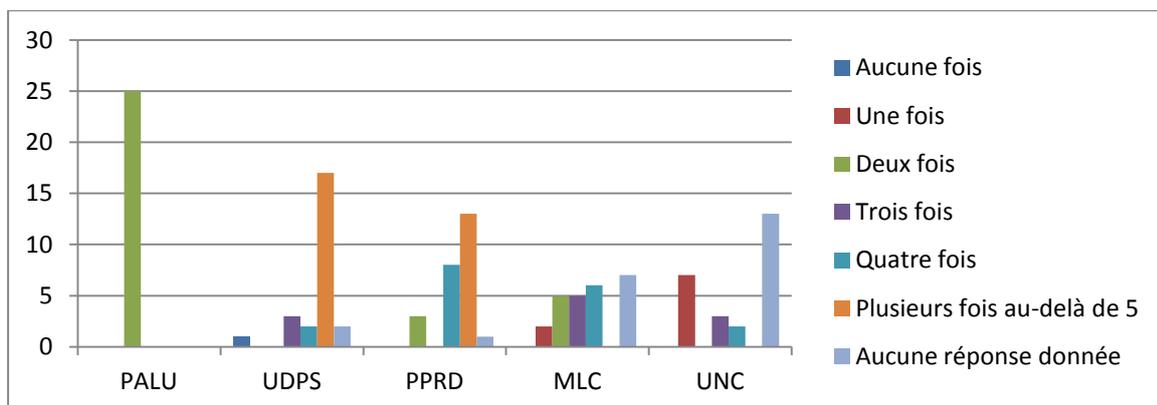


Figure n° 64. Représentation graphique des enquêtés par parti selon la participation aux sessions.

Ce graphique nous fait observer la corrélation entre les opinions des enquêtés de tous les partis politiques sur le nombre de fois, mieux de fréquence de leur participation

aux sessions de formation idéologique organisée par ces derniers. On peut facilement dégager les tendances majoritaires et celles minoritaires.

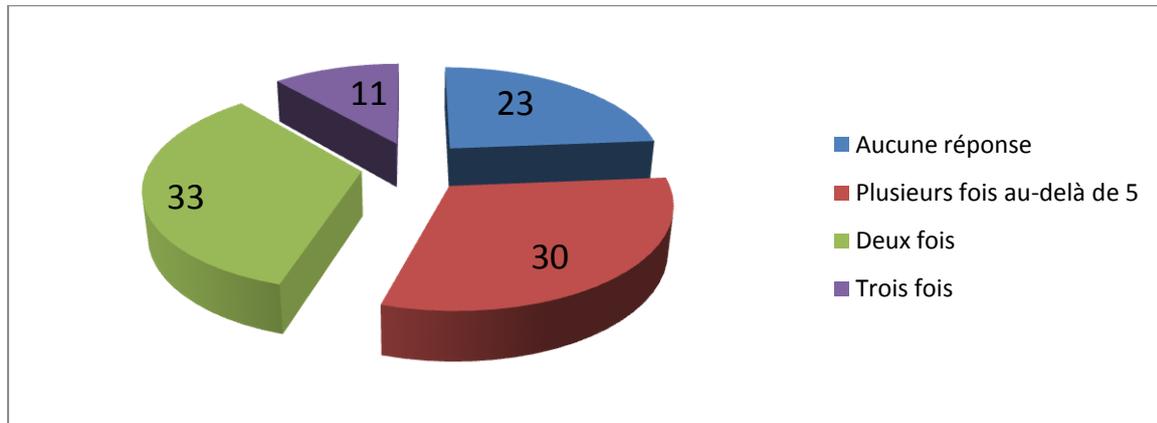


Figure n° 65. Représentation des enquêtés selon la participation aux sessions.

Ce diagramme nous offre quatre tendances qui se dégagent partant des opinions exprimées par les enquêtés sur cette question. Aussi clair qu'il apparaît, C'est la tendance « deux fois » qui est majoritaire, suivi de plusieurs fois au-delà de cinq, d'aucune réponse et de trois fois.

40. Ces formations idéologiques ont –elles permis aux membres de [...]?:

Tableau n° 55. Relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 40.

PARTIS ET REPNSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
S'intéresser plus au parti	-	-	6	4,8	4	3,2	5	4	8	6,4	23	18,4
Participer activement à la vie politique	25	20	19	15,2	6	4,8	11	8,8	4	3,2	65	52
Se décourager et d'abandonner le parti	-	-	-	-	4	3,2	1	0,8	-	-	5	4
Accroître la loyauté au chef	-	-	-	-	10	8	3	2,4	-	-	13	10,4
Aucune réponse donnée	-	-	-	-	1	0,8	5	4	13	10,4	19	15,2
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base de données recueillies sur le terrain.

Nous pouvons facilement remarquer à travers ce tableau que la majorité des enquêtés, soit 52 %, affirme que les formations idéologiques suivies leur ont permis de participer activement à la vie politique. C'est l'opinion majoritaire au PALU, à l'UDPS et au MLC. Tandis qu'au PPRD, c'est plus pour accroître la loyauté du Chef et à l'UNC, la majorité n'a pas répondu à la question.

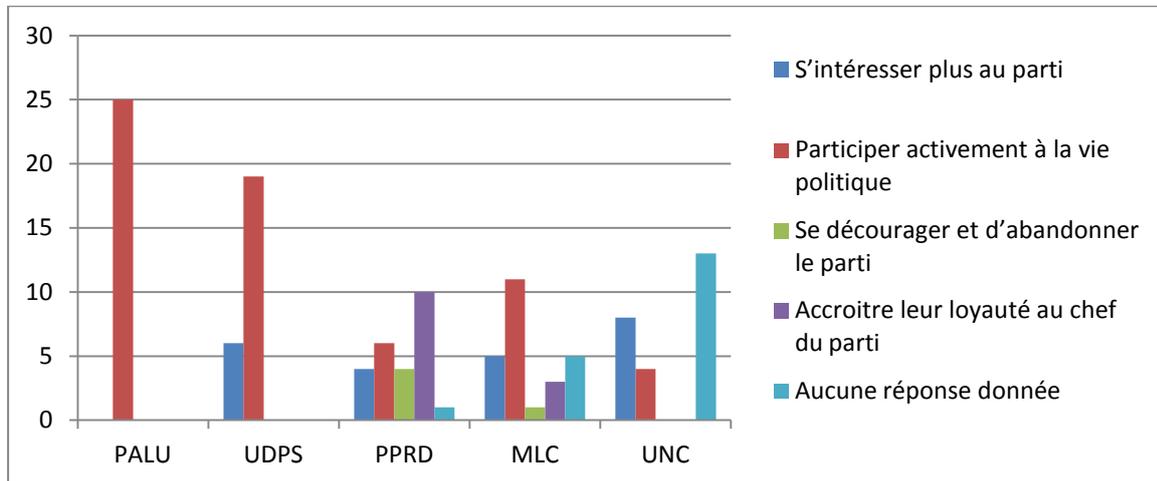


Figure n° 66. Représentation graphique des enquêtés par parti selon la formation idéologique reçue.

Cette figure nous présente la situation globale des opinions des enquêtés sur l'impact des formations idéologiques. Ces formations n'ont pas produit les mêmes résultats partout. Chaque parti a sa spécificité telle que démontrée dans cette graphique. Il en est de même du degré de résultat obtenu par chaque parti.

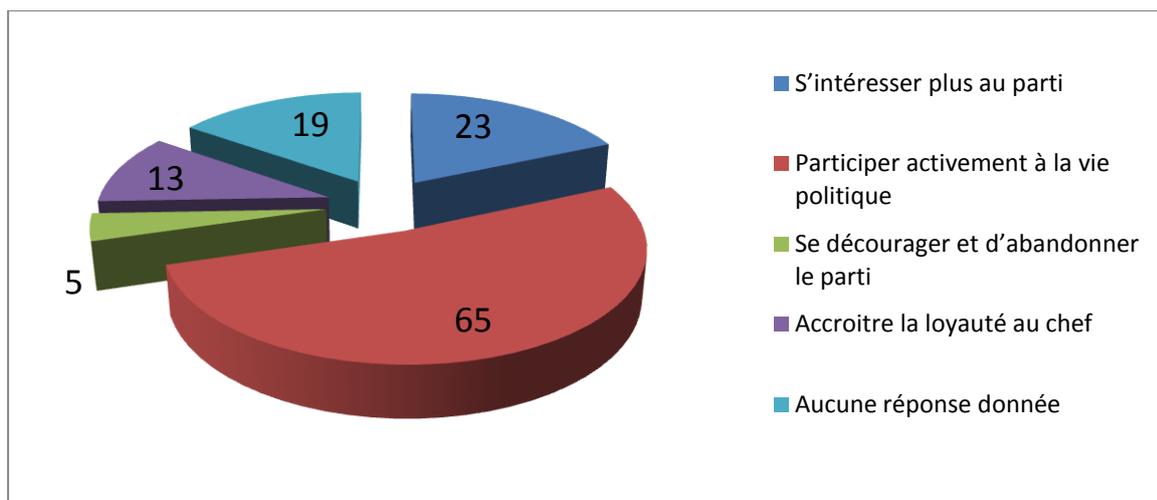


Figure n° 67. Représentation des enquêtés suivant l'impact de la formation idéologique reçue.

Ce diagramme nous permet de constater que l'opinion ultradominante est celle des enquêtés qui reconnaissent que les formations idéologiques reçues leur ont parmi de participer activement à la vie politique, suivie en deuxième position de ceux qui se sont intéressé au parti. Ensuite, viennent ceux qui n'ont pas répondu à la question, puis ceux qui voient accroître la loyauté au chef et en dernier lieu, ceux qui disent « se décourager et abandonner le parti ».

41. Votre parti est actuellement dans quel camp politique ?

Tableau n° 56. Relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 41.

PARTIS ET REponses DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%								
Opposition	~	~	14	11,2	~	~	25	20	25	20	64	51,2
Majorité Présidentielle	25	20	~	~	17	13,6	~	~	~	~	42	33,6
Centriste	~	~	~	~	1	0,8	~	~	~	~	1	0,8
Aucune réponse donnée	~	~	11	8,8	7	5,6	~	~	~	~	18	14,4
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-mêmes sur la base des données recueillies sur le terrain.

Il ressort clairement de la lecture des éléments de ce tableau, que 51,2 % des enquêtés disent que leurs partis sont dans l'opposition. Il s'agit spécifiquement de l'UDPS, du MLC et de l'UNC. Tandis que ceux du PALU et du PPRD, à l'unanimité à 13,6 % reconnaissent bien que leurs partis sont dans la majorité présidentielle. Ceci confirme la différenciation entre les partis gestionnaires et les partis protestataires développés plus haut.

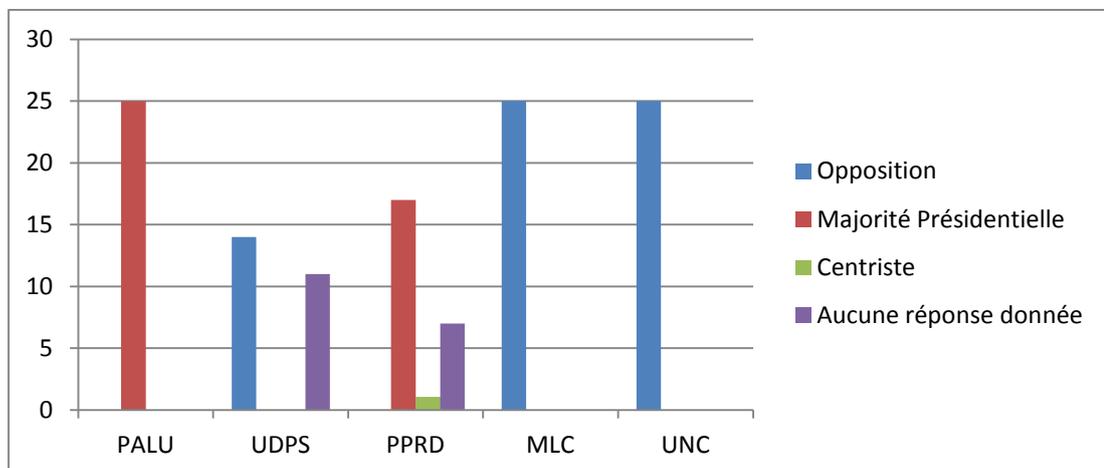


Figure n° 68. Réprésentation graphique des enquêtés par parti selon leur camp politique.

Ce graphique nous présente la situation d'obédience politique des formations politiques consultées dans notre enquête. Au PALU, au MLC et à l'UNC les enquêtés ont donné clairement leur position politique sans tâtonnement. Tandis qu'à l'UDPS et au PPRD leurs positions ne sont pas clairement définies comme l'indique ce graphique en comparaison avec les trois autres partis cités.

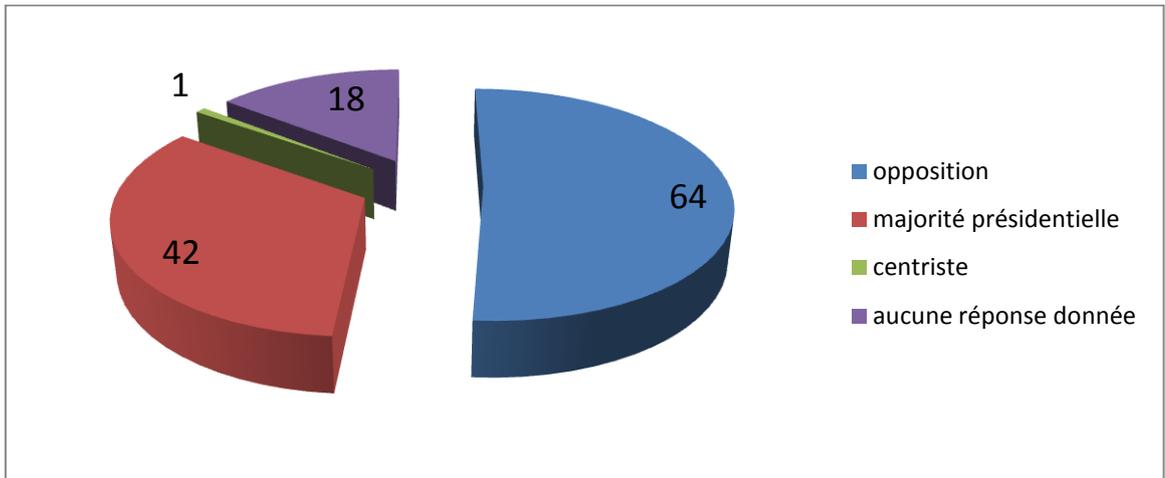


Figure n° 69. Représentation des enquêtés selon leur camp politique.

Ce diagramme fait suite au graphique précédent, mais il nous donne la situation exacte d'obédience politique de ces formations politiques. La majorité de celles-ci est du côté de l'opposition, tandis que la minorité s'aligne du côté du pouvoir ou la Majorité présidentielle.

42. Les membres participent – ils aux manifestations politiques ?

Tableau n° 57. Relatif aux opinions exprimées par les enquêtés de tous les partis en rapport avec la question n° 42.

PARTIS ET REPONSES DONNEES	PALU		UDPS		PPRD		MLC		UNC		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Volontairement	25	20	16	12,8	1	0,8	10	8	4	3,2	56	44,8
Moyennant les frais de transports	~	~	~	~	2	1,6	~	~	~	~	2	1,6
Pour soutenir le leader	~	~	2	1,6	9	7,2	~	~	~	~	11	8,8
Pour soutenir	~	~	3	2,4	7	5,6	5	4	6	4,8	21	16,8

le parti												
Aucune réponse donnée	~	~	3	2,4	2	1,6	7	5,6	15	12	27	21,6
Plusieurs raisons	~	~	~	~	4	3,2	3	2,4	~	~	7	5,6
Total	25	20	125	100								

Source : Tableau élaboré par nous-même sur la base des données recueillies sur le terrain.

Partant de ce tableau, on constate que la majorité des enquêtés, soit 44,8 %, dit que les membres de leur parti participent volontairement aux manifestations politiques. C'est ce qui est indiqué à l'unanimité au PALU, et à une grande proportion à l'UDPS et au MLC, 8 %. Tandis que ceux qui disent plutôt pour soutenir le parti constituent 16,8 % et 21,6 % ont refusé de répondre à la question. Par contre 8,8 % d'enquêtés disent soutenir le leader et 1,6 % est de ceux qui disent moyennant les frais de transport. A l'UNC, la majorité n'a pas donné sa position et ce en refusant de répondre à la question.

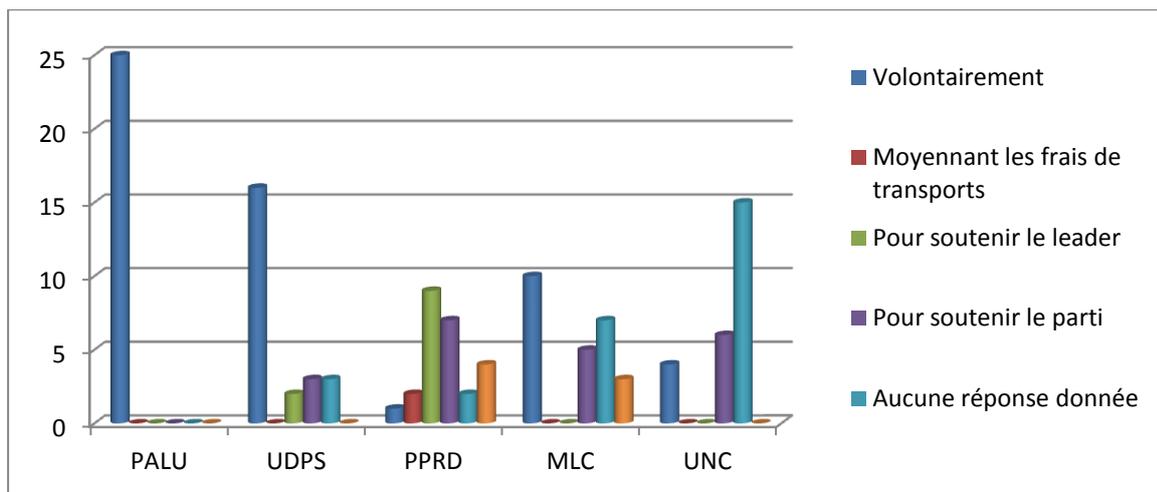


Figure n° 70. Représentation graphique des enquêtés par parti selon leur participation aux manifestations politiques.

Cette figure nous illustre de manière claire, les raisons qui poussent certains militants à participer aux manifestations politiques. Les raisons ne sont pas les mêmes pour tous les partis, même si certaines réponses se recoupent. Elles se différencient selon les partis et à des degrés divers tel que cette graphique nous le témoigne. La majorité au PALU, au MLC et à l'UDPS, le fait « volontairement ». Tandis qu'au PPRD, c'est pour soutenir le leader, et à l'UNC, aucune réponse n'est donnée.

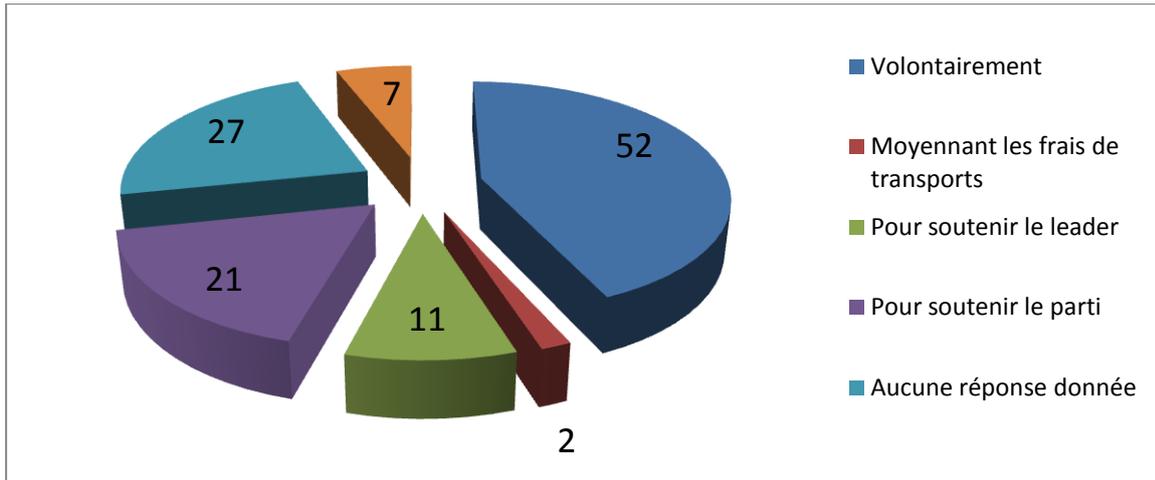


Figure n° 71. Représentation des enquêtés par rapport à la participation aux manifestations politiques.

Comme on peut le constater à travers ce graphique, il se dégage une opinion majoritaire des enquêtés quant à leur participation volontaire aux manifestations politiques. En deuxième lieu, aucune réponse donnée, de celle qui dit soutenir le parti et le leader. S'agissant de ceux qui parlent de frais de transports, ils ne représentent une proportion très minime et donc négligeable.

1.3. Analyse et interprétation des données recueillies sur le terrain

1. Comment allons-nous procéder ?

Dans cette section, nous allons nous atteler à analyser et à interpréter les faits par rapport aux données recueillies sur terrain en fonction de notre approche théorique de base : à savoir l'approche fonctionnaliste. Mais également, nous allons nous appesantir sur l'ordre politique tout en dégageant le lien qu'il a avec la culture politique.

Il ne sera pas question pour nous d'analyser toutes les opinions exprimées par nos enquêtés de différents partis. Il s'agit précisément de sélectionner les opinions relatives à l'approche évoquée et nous les analysons et les interprétons comme recommandé dans pareille étude. Pour cela, nous allons également faire référence à l'approche comparative pour enfin dégager la perception de chacun des partis politiques.

Sur 42 questions retenues par notre enquête, 17 seulement sont analysées et interprétées dans les pages qui suivent compte tenu de leur célérité et de leur représentativité. Ces 17 cas permettent d'enrichir les unités d'observation d'une part, et révèlent le caractère inédit de cette étude, d'autre part.

1. La problématique du financement des partis par l'extérieur

Par notre question « Votre parti est-il soutenu et financé par l'extérieur ? »

Il a été observé que la majorité des enquêtés, tous les partis confondus, soit 72 % ont répondu par la négative. Une minorité, soit 15,2 % a dit parfois, une autre soit 6,4 % a répondu par l'affirmatif, et une autre encore n'a pas eu des réponses à donner.

Il ressort de cette situation que la majorité de partis congolais n'est pas financé de l'extérieur et ne fait pas partie des réseaux internationaux de partis politiques. Ou alors, les militants ne sont pas au courant du circuit de financement extérieur de leurs partis par les réseaux internationaux. Or, à les observer sur le plan idéologique, tous sauf, le MLC, sont de la gauche. Qu'est ce qui explique que leur partenaire comme, « International Socialiste » ne puisse pas leur apporter soutien financier ? Nous pouvons également émettre l'hypothèse selon laquelle les leaders des partis gèrent seuls cette question d'autant plus qu'il s'agit de l'argent et que la base pourrait leur demander des comptes.

Donc, le financement extérieur de partis politiques de la RDC est soit, un mythe au sein de ces derniers, soit une réalité, mais un secret de polichinelle. Ce manque de transparence participe à la culture de prédation qui ne permet pas aux partis politiques d'instaurer la vraie démocratie au pays.

2. Les reproches formulés aux partis et aux leaders

a. En rapport avec le parti

Le tableau et le graphique en rapport avec cette problématique nous ont indiqué que les enquêtés au PALU n'ont relevé aucune reproche à l'endroit de leur parti, tandis qu'à des proportions moindres et différentes, les restes des partis les ont relevées à l'endroit de leurs partis politiques. L'UDPS a relevé 4; le PPRD, 6 ; le MLC, 3 et l'UNC, 5. Mais, la majorité des enquêtés a opté pour "rien à reprocher au parti", et cela représente 55,2 %.

Puisque la majorité des militants enquêtés n'a pas à formuler de reproches à l'endroit de leurs partis, cela traduit qu'ils sont totalement satisfaits du fonctionnement de leurs partis. Cette satisfaction a été traduite par les réponses qu'ils ont données à la question de savoir s'ils étaient réellement contents du fonctionnement de leurs partis.

Ainsi, nous dégageons une cohérence dans les réponses de ces militants questionnés. Car s'ils n'étaient pas contents du fonctionnement de leurs partis, ils auraient formulé des reproches pour dénoncer le mal.

Nous avons observé dans le fonctionnement des partis, notamment au PALU avec une tendance assez particulière à la pensée unique, c'est – à- dire où l'opinion de l'un correspond à l'opinion des autres, vis – à-vis du parti. Ce qui traduit le manque de liberté d'opinion dans ce parti où tout semble être guidé dans un seul sens. L'individu n'a pas la liberté d'émettre son avis personnel. Ce constat nous a été témoigné par nos enquêteurs qui sont descendus au PALU, où les enquêtés devraient se mettre ensemble pour répondre ensemble et donner l'opinion du parti et non de l'individu. C'est ce qui explique, par ailleurs, l'unanimité des réponses données par les enquêtés de ce parti.

Cette tendance laisse entrevoir qu'au sein de ce parti, il ne peut y avoir d'autres courants de pensées à l'interne comme cela se fait dans d'autres partis occidentaux.

Tandis que dans d'autres partis, comme l'UNC, UDPS, MLC, PPRD l'on a observé des reproches, minimes soient – elles qui prouvent à suffisance qu'il existe la liberté d'opinion. Les militants sont libres de s'exprimer et de donner leurs avis personnels et non suivre la position du parti comme cela se fait au PALU.

b. Reproches au leader

Il a été observé que les enquêtés du PALU n'ont relevé aucune reproche à l'endroit de leur leader, tandis qu'à des proportions moindres et variées, les autres partis l'ont fait à leurs chefs. L'UDPS en a relevé 2 ; le PPRD, 8 ; le MLC, 6 et l'UNC, 3 bien que la majorité ait opté pour "rien à reprocher au parti". Cela a représenté 72 %.

Lorsque les militants ne trouvent rien à reprocher au leader du parti, qui est homme alors faillible, cela nous amène à considérer que ce parti, pour le cas d'espèce, le PALU, fait la déification de son leader, considéré comme un être infaillible et parfait. A ce titre, il ne peut être remplacé par quelqu'un d'autre. Ce qui explique par ailleurs son inamovibilité à la Présidence de ce parti pendant plus de 50 ans. Il est donc le patriarche au vrai sens du terme. Ce qui laisse dire qu'au sein de ce parti, il prévaut le patriarisme comme mode de gouvernance et le culte de la personnalité. C'est la raison pour laquelle au sein des rassemblements de bases de ce parti, il y a des animations et chants pour glorifier leur leader charismatique, le chef suprême. De ce fait, son mandat n'expire qu'à sa mort. Et l'on tombe dans le patrimonialisme pur et simple au sein de ce parti.

Le patriarisme et le patrimonialisme s'observent également lorsqu'une grande majorité ne trouve rien à reprocher au leader, comme à l'UDPS, au PPRD, au MLC et à l'UNC où les leaders charismatiques trônent sans mandat et ils sont aussi inamovibles et irremplaçables à la seule différence qu'ils ne sont pas déifiés comme leur collègue au PALU.

3. La problématique de la perception du nouvel ordre politique par les enquêtés

Les résultats de données recueillies pour cette question nous font comprendre que l'ordre politique est appréhendé différemment par les enquêtés. La majorité d'entre eux, soit 37,6 %, le considèrent comme l'avènement d'un nouveau régime, 17,6 % comme une rupture totale avec l'ordre ancien, 16,8 % le perçoivent comme le changement à la tête de l'Etat. 6,4 % le voient comme l'avènement des nouveaux dirigeants au gouvernement et au parlement. 6,4 %, l'assimilent à la transformation de l'ordre existant, 7,2 % ont donné autre réponse. 8 %, sont pour Non Réponse et 8,8 % n'ont pas répondu à la question.

Donc, il se pose un réel problème d'appréhension du nouvel ordre politique dans le chef des militants des partis politiques, au travers bien entendu des opinions des enquêtés dans leur ensemble. Il est clairement indiqué que le PALU reste le seul parti qui a une seule opinion ou appréhension sur cette question à savoir : l'avènement d'un nouveau régime.

Cette appréhension minimaliste et restreinte du nouvel ordre politique démontre à suffisance que certains concepts fondamentaux de la science politique ne sont pas communiqués aux militants par leurs dirigeants. Ceci s'explique par ailleurs par le déficit de la socialisation politique au sein des partis qui n'accordent pas de l'importance à la tâche d'élever le niveau de connaissance des militants.

Cette insuffisance de connaissance de concepts fondamentaux de la politique explique mieux la continuité de l'ordre ancien dans la gouvernance publique. Car, si les partisans avaient une bonne compréhension de ces concepts, ils s'impliqueraient totalement à tous les niveaux pour que cet ordre soit réellement établi en RDC. Mais dès lors que cela échappe à leur connaissance, ils ne savent pas non plus faire la part des choses entre un ancien ordre et un nouvel ordre politique. C'est la raison pour laquelle l'on change de régime, des équipes gouvernementales sans pour autant changer l'ordre politique et instaurer un nouveau.

Cette ignorance fondamentale de l'ordre politique dans le chef des partisans explique pourquoi ils croient au changement sans changement alors qu'il s'agit de la continuité. Les hommes et les régimes changent, mais le mode de gouvernance demeure toujours dans tous ses aspects : la misère de la population ne fait que s'amplifier. Dès lors, il prévaut un sérieux problème d'appréhension de ce concept laquelle appréhension influe sur la matérialisation de la gouvernance publique.

Puisque l'ignorance du concept nouvel ordre politique influe sur la gouvernance, examinons ce que les enquêtés ont dégagé comme opinions à l'égard de la gouvernance publique actuelle du pays.

4. La perception de la gouvernance actuelle du pays

Les résultats de l'enquête nous ont montré clairement que 60,8 % des enquêtés, ceux de partis de l'opposition se sont prononcés contre la gouvernance actuelle du pays sauf ceux du PALU et du PPRD qui se sont prononcés en sa faveur à des proportions élevées (20 et 12 %).

En définitive, la grande majorité, soit 70 enquêtés n'était pas favorable à cette gouvernance. Ce qui traduit que mêmes certains militants de partis au pouvoir estiment que la manière dont leurs partis gèrent le pays n'est pas satisfaisant et ne peut asseoir un nouvel ordre politique.

De ce fait, il faut dès lors comprendre qu'il y a une prise de conscience dans le chef des militants, laquelle prise de conscience crée une rupture entre la base et la classe dirigeante qui, elle, se cramponne au pouvoir, avec sa gouvernance décriée, sans pour autant instaurer l'ordre politique qui soit satisfaisant pour la population.

5. La problématique du maintien de l'ordre politique en place

Cette question a été posée pour percevoir la maturité politique des militants. Au regard des résultats de l'enquête, nous avons noté que la majorité d'enquêtés n'est pas d'accord avec le maintien de l'ordre politique actuel car 42,4 % a répondu par non " pas du tout", 53,2 % souhaite l'avènement d'un nouvel ordre, mais une infime minorité s'est prononcée en faveur du maintien de cet ordre, cela ne représente que 8 %.

Le rejet tout comme le souhait de l'avènement d'un nouvel ordre traduit la maturité et la conscience qu'ont les militants dans la gouvernance publique. Et logiquement, le rejet de cet ordre traduirait aussi celui des dirigeants qui l'animent. Ce qui explique la rupture qu'il y a entre la classe politique ou la classe dirigeante et la masse.

D'où, un nouvel ordre politique ne peut être considéré comme tel sans qu'il y ait la réconciliation, l'harmonie et l'unité entre la classe politique ou la classe dirigeante et la masse qui a conscience de ce que celle-ci réalise contrairement à ceux qui continuent à perpétuer l'ordre ancien dans leur façon de gérer la chose publique.

6. La position des partis sous-examen par rapport à l'ordre politique en place et les attentes de la population

Cette problématique est le corollaire de la précédente. C'était également un test de maturité politique pour savoir s'il y a cohérence dans les opinions des militants enquêtés. Cette cohérence s'est manifestée lorsque la majorité des enquêtés, soit 56,8 %, a dit que

l'ordre politique en place ne répond pas aux attentes de la population, 21,8 % a trouvé qu'il y répond un peu et une infime minorité, soit 8,8 % a répondu par l'affirmative à cette question. Toutes les autres assertions n'ont pas dépassé 10 % ; et on les a jugé minimisables.

Le PPRD, tout en nuancant ses points de vue, s'est caché derrière le non réponse. C'est un peu de l'hypocrisie de sa part, parce ce qu'il est le principal parti au pouvoir.

D'aucuns savent que ces deux partis qui sont au pouvoir ne peuvent reconnaître leur désaveu et se mettre totalement à nu vis –à-vis de la déception de la population. Mais, pour les autres partis : UDPS, MLC et UNC la réponse est catégoriquement négative du fait également qu'ils sont dans l'opposition. En tant que tel, ils ne peuvent jamais admettre les prouesses du pouvoir même si c'est la vérité, alors que leurs réponses disent la vérité.

7. Les dirigeants de partis face à l'alternance du pouvoir au sein du parti

Face à cette problématique, nous avons observé comment les opinions des enquêtés sont partagées quant à ce que pensent leurs leaders concernant cette question. A l'exception du PALU où s'est dégagé l'unanimité de pensée comme relevée ci-haut, ce qui explique par ailleurs la tendance patriarcale et patrimonialiste qui prévaut au sein de ce parti, les autres partis ont exprimé librement leurs points de vue.

Ainsi, il se dégage une opinion majoritaire (simple) soit 29,6 % favorable à l'alternance; tandis que 23,2 % se sont prononcés un peu favorablement. Ces opinions sont très prononcées à l'UDPS, au MLC et à l'UNC. Tandis qu'au PALU et au PPRD, c'est plutôt le non réponse qui prédomine. C'est qui est tout à fait normal du fait qu'ils sont des partis dirigés par les patriarches inamovibles et irremplaçables. C'est la raison pour laquelle les militants ont difficile à se prononcer négativement sur la question. Il y a un attachement affectif entre les militants et leurs chefs qu'ils ne cherchent pas à voir être remplacés. Bref, il se pose généralement un réel problème d'alternance des dirigeants au sein des partis en RDC, cela influe également sur la perception qu'ont ces dirigeants de l'ordre politique.

8. La perception des dirigeants des partis sur l'alternance au niveau des institutions politiques centrales du pays

Les résultats de ce que pensent les dirigeants de parti sur l'alternance au niveau des institutions politiques centrales, nous montrent clairement que les enquêtés estiment, par leur opinion majoritaire, soit 65,6 %, que les dirigeants sont d'accord pour cette alternance, sauf au PPRD où la majorité des enquêtés, soit 64 % n'ont pas donné des réponses. 12,8 %

seulement ont dit qu'il y a l'accord, mais il faudrait attendre un peu. Pour les autres assertions, les opinions sont à négliger car ne dépassant même pas 5 %. Ceci s'explique aisément, car l'on ne peut pas scier l'arbre sur lequel on est assis. Le PPRD ne peut nullement souhaiter l'alternance au niveau des institutions politiques, par crainte de perdre. Aussi, c'est un coup dur pour les partis politiques étant donné qu'ils s'évertuent à tout prix à conserver le pouvoir le plus longtemps possible.

Par contre, au MLC, à l'UDPS et à l'UNC, l'on aperçoit facilement la prédominance de la réponse « d'accord », parce qu'ils sont dans l'opposition en tant que tel, ils ne peuvent que souhaiter cette alternance. Agir autrement, ce serait faire autre chose que la politique. Donc, les avis émis par les enquêtés reflètent les ambitions légitimes de chaque parti selon qu'on est dans l'opposition ou au pouvoir.

9. Les militants face à l'alternance au sein de leurs partis

Nous avons constaté à travers les opinions exprimées par nos enquêtés que les militants pensent en majorité, soit 39,2 % que l'alternance au sein de leurs partis est un souhait à concrétiser. Tandis que les autres enquêtés, soit 35,2 % pensent que cela dépend des dirigeants du parti. Par contre, 10,4 % pensent à autre chose. L'opinion « Un souhait à concrétiser » est très prononcée à l'UDPS, au MLC et à l'UNC. Par contre au PALU, cela dépend des dirigeants du parti. Mais au PPRD, c'est le non réponse qui a prédominé.

De manière générale, il s'observe que la majorité des enquêtés soit 49 se sont prononcés pour « un souhait à concrétiser » au sein de leurs partis, 44 ont dit que « cela dépend des dirigeants du parti ». Par contre, les autres sont minoritaires et se sont prononcés pour autre chose.

La tendance de renvoyer l'alternance aux dirigeants, traduit qu'il prévaut le patrimonialisme au sein des partis. D'où il faut attendre l'avis du patriarche pour voir les choses changer. C'est pourquoi, l'avis prédominant est celui dans lequel « un souhait à concrétiser ». Ce qui traduit que jusqu'ici les partis ne sont pas encore devenus l'affaire de tous les militants, mais plutôt celle de dirigeants. Pareil rapport sous-tend la culture de sujétion et non la culture de participation au sein des partis politiques.

10. Les militants face à l'alternance au niveau des institutions politiques

Les résultats de l'enquête menée nous indiquent que la majorité des enquêtés, soit 49,6 % estime que les militants des partis trouvent que l'alternance au sein des institutions politiques est un souhait à concrétiser. Cela est très prononcé au PALU, à l'UDPS

et au MLC. Tandis qu'à l'UNC, la majorité dit que « Cela se fera par la force, si les dirigeants résistent » ; par contre au PPRD, c'est le « Non réponse ».

L'opinion majoritaire, la première, traduit que les militants de ces partis souhaitent le changement du régime, mais ceux du PPRD ne se prononcent pas pour ce changement car ils tiennent à conserver leur pouvoir. Pour ce faire, ils ne peuvent jamais souhaiter cette alternance. D'où, ils se cachent dans le «non réponse ». Pour l'UNC, ceci doit se faire par la force, si le pouvoir résiste. C'est l'unique parti qui prône le changement des dirigeants par la force. Pour le PALU, l'UDPS et le MLC, les militants souhaitent cette alternance parce qu'ils estiment avoir plus de pouvoir lors de la prochaine législature, voire briguer la magistrature suprême.

11. Possession d'un bureau d'études pour les enjeux politiques

La lecture des résultats nous a fait remarquer qu'il se dégage une opinion majoritaire, soit 92 %, en faveur de OUI. Ce qui laisse dire que la majorité des enquêtés de tous les partis concernés, reconnaissent qu'ils disposent d'un bureau d'études pour les enjeux politiques. L'unanimité de cette assertion est observée à l'UDPS et au PALU. Ce qui traduit que les actions menées par ces partis ne sont pas sporadiques. Elles sont conçues laborieusement par ces bureaux d'études. Mais malheureusement, elles portent plus sur l'accès au pouvoir que sur l'instauration d'un nouvel ordre politique, celui répondant aux attentes de la population.

12. La problématique du changement de l'ordre politique pour l'émergence de la démocratie

Au travers de notre enquête, nous avons constaté que la majorité des enquêtés, soit 42,4 % trouve que le changement de l'ordre politique pour l'émergence de la démocratie passe par la conquête du pouvoir. Cet avis est très prononcé à l'UDPS, au MLC et à l'UNC. Par contre au PALU on soutient que c'est en alliance avec les autres partis que celui-ci interviendra. Tandis que pour le PPRD, c'est par la conservation du pouvoir.

Il s'observe donc que les opinions sont partagées par les partis selon qu'on est au pouvoir (PPRD et PALU,) et selon qu'on est dans l'opposition (UDPS, MLC et UNC). L'opposition prône la conquête du pouvoir, tandis que pour le pouvoir, c'est sa conservation et l'alliance avec les autres partis qui sont à l'ordre du jour. Mais les partis au pouvoir ne disent pas la vérité parce que ce sont eux qui incarnent la gouvernance actuelle jugée incapable d'instaurer un ordre politique susceptible de promouvoir une démocratie réelle par l'autre camp. Ce qui traduit que la conservation du pouvoir n'amènera pas un nouvel ordre

ni ne permettra d'asseoir la démocratie. Dans ce cas, il y a lieu de considérer que les partis au pouvoir travaillent pour la perpétuité de l'ancien ordre qu'ils sont incapables de changer.

Par ailleurs, les partis de l'opposition l'UDPS, le MLC et l'UNC pensent que l'ordre politique pour l'émergence de la démocratie passe par la conquête du pouvoir par l'autre camp, ce qui peut être possible si ces partis arrivent réellement à changer l'ordre de chose et instituer une gouvernance démocratique. Ce qui peut également être une vaine promesse, avec la philosophie de « ôtes toi de là que je m'y mette ». C'est pratiquement ce que les congolais entendent de la part des politiciens qui ont autrefois crié pour le changement, mais une fois au pouvoir, ils ont continué avec les mêmes méthodes prédatocratiques et expropriationnistes décriées.

Il y a donc lieu de savoir faire la part de chose entre, d'une part, le changement pour un nouvel ordre politique, et le changement de régimes ou des hommes au pouvoir, d'autre part. L'expérience congolaise en la matière a démontré qu'il n'y a jamais eu un régime qui est parvenu à asseoir un nouvel ordre politique. On a connu des changements d'hommes mais sans celui de l'ordre politique. C'est la continuité de l'ordre ancien qui a prévalu depuis Léopold II jusqu'à ces jours. Est-ce, ces partis : UDPS, MLC et UNC sauront - ils asseoir un nouvel ordre politique lorsqu'ils pourraient conquérir le pouvoir ? L'avenir nous en dira plus.

13. Communication avec la base

La communication au sein d'un parti comme dans toute autre organisation est un facteur important pour le bon fonctionnement de celui-ci car il permet d'établir un lien entre les dirigeants et la base. L'observation faite de l'enquête menée nous encourage de souligner que les partis politiques congolais n'utilisent pas les médias et les publications pour communiquer avec leurs bases. Au contraire ceci se fait plus à travers des réunions à 28,8 % d'avis et de bouche à l'oreille à 27,2 %. Mais, il y a une tendance non négligeable, 25,6 % qui estime que leurs partis communiquent avec leurs bases à travers tous les moyens cités comme au MLC. Tandis qu'au PALU et à l'UDPS, c'est de bouche à l'oreille. A l'UNC, globalement c'est à travers des réunions et cela à moindre mesure à l'UDPS et au PPRD.

Comme nous venons de le décrire, nous constatons la prédominance des réunions suivie de bouche à l'oreille comme moyens de communication des partis avec leur base. Egalement, nous observons la rareté dans les recours aux médias et à des publications la nullité des médias et des publications dans les mécanismes de communication partisane.

Ceci montre à suffisance qu'il y a communication entre les partis et leurs bases. Ce qui est une bonne chose. Car ça facilite la circulation des informations et la planification des actions à mener sur terrain.

14. Les publications des partis vues par leurs membres

Le fonctionnement des partis implique aussi la publication de leurs activités pour en informer leurs membres ainsi que toute la société dans laquelle ils font partie. Les résultats de l'enquête nous ont dévoilé la façon dont les publications des partis atteignent leurs militants. Pour la majorité des enquêtés, soit 60,8% a avoué que c'est à travers les conférences et les réunions. Cette opinion prédomine à l'UDPS, au PPRD, au MLC et à l'UNC. Tandis que ceux du PALU privilégient de porte à porte. (A l'UDPS et au PPRD à moindre mesure).

Donc, nous pouvons considérer que les partis communiquent en majorité « à travers les conférences et les réunions » et « de porte à porte ». Ce qui traduit que les médias publics ne sont pas de canaux privilégiés de communication pour les partis politiques en RDC. Pour des raisons stratégiques, les partis politiques préfèrent communiquer plus en secret que publiquement. D'où le libre cours donné aux rumeurs dans la cité.

15. La problématique de l'organisation des sessions ou séminaires de formation de mise à niveau des militants

L'organisation de sessions ou de séminaires de formation s'inscrit dans le cadre de fonctions de partis, celles de socialisation et de sécularisation. Il est observé que la majorité des enquêtés, soit 73,6 % a répondu par OUI à la question de savoir si leurs partis les font en faveur des militants. Une infime minorité de 8,8 % s'est partagé les assertions NON et PARFOIS. A en croire les chiffres du tableau, tous les partis se sont majoritairement prononcés de façon positive mais à des degrés différents. Sauf au PALU où l'unanimité est totale.

Le tableau repris à la page 345 nous présente les opinions des enquêtés de tous les partis sur la question relative à l'organisation des sessions ou séminaires de formation de mise à niveau de leurs militants. On y observe une affirmation totale ou unanime à l'UDPS et au PALU. Mais pour les autres partis, le OUI est majoritaire mais reste partager avec d'autres assertions.

Comme on peut le remarquer, les partis organisent des sessions de formation de leurs militants, mais ces derniers n'ont pas encore intériorisé la notion de l'ordre politique démocratique. Cette situation nous pousse à dire que les dirigeants perçoivent mal cette notion. D'où, les diverses sessions organisées par les partis n'ont jamais abordé cette thématique, raison pour laquelle il y a déficit de la compréhension de ce concept et la continuité de l'ordre ancien. C'est pourquoi l'on observe la confusion dans la compréhension de l'ordre politique dans le chef des militants, malgré les sessions organisées.

16. Satisfecit face au fonctionnement des partis par les militants

A la lumière des résultats de l'enquête, nous avons remarqué facilement que militants n'ont eu rien à reprocher et aux partis et à leurs leaders. Donc, il y a satisfaction de premiers par rapport au fonctionnement de leurs partis. Cette opinion est majoritaire et représente 53,6 %. C'est ce qui s'observe au PALU et à l'UDPS. Tandis qu'ils sont satisfaits au PPRD, au MLC et à l'UNC. C'est à l'UDPS et au PPRD que l'on voit l'opinion de non satisfaction.

La satisfaction traduit donc l'appropriation du mode de fonctionnement du parti par les militants, mais également l'acceptation du patriarisme qui y prévaut, ce qui congrue avec la culture de sujétion acceptée par ces militants.

17. La participation des membres aux manifestations politiques

Les résultats de l'enquête nous ont permis d'observer que la majorité des enquêtés, soit 44,8 %, a avoué que les membres de leurs partis participent volontairement aux manifestations politiques. C'est ce qui est indiqué à l'unanimité au PALU, et à une grande proportion à l'UDPS et au MLC, 8 % ; 16,8 % disent plutôt pour soutenir le parti. 21,6 % ont refusé de répondre à la question. Tandis que 8,8 % participent pour soutenir le leader et 1,6 % dit moyennant les frais de transport. A l'UNC, la majorité n'a pas donné sa position.

Les raisons de participation ne sont pas les mêmes pour tous militants de tous ces partis confondus même si certaines réponses se regroupent. Elles se diffèrent selon les partis et à des degrés divers. C'est au PALU, au MLC et à l'UDPS que nombreux disent qu'ils participent « volontairement ». Quant au PPRD, c'est pour soutenir le leader, et à l'UNC, aucune réponse donnée.

Il se dégage un lien entre le soutien au parti et le soutien au leader. D'abord le soutien au parti traduit que les membres aiment leur parti et ont confiance dans les actions politiques qu'ils mènent; tandis que le soutien au leader renvoie au charisme de ce dernier lequel congrue avec le patriarisme observé dans les partis congolais. Cette relation rend les leaders de plus en plus forts et reconforte leur leadership au sein des partis et leur tendance patriarcale. D'où le renforcement de la culture de sujétion et celle paroissiale.

Conclusion

Au terme de cette section qui a porté sur l'analyse et l'interprétation des données recueillies sur terrain, notre préoccupation était d'abord de décortiquer toutes les questions de l'enquête avec une tabulation appuyée par les graphiques pour raison de

visibilité, de faire une analyse comparative des opinions exprimées par les enquêtés sur base de notre questionnaire et ensuite de sélectionner davantage les préoccupations plus utiles sinon indispensables pour une interprétation objective en rapport avec notre étude.

C'est dire que nous avons seulement pris en compte les préoccupations soulevées par nos enquêtés de tous les partis, lesquelles ont eu une incidence directe soit sur le parti, soit sur la culture politique, soit sur l'ordre politique, soit encore une incidence transversale sur tous ces concepts pour en tirer les conclusions qui s'imposent.

DEUXIEME PARTIE :
Cadre analytique et
perspectives d'avenir

Chapitre cinquième
ORDRE, CULTURE POLITIQUES ET GOUVERNANCE PUBLIQUE DANS LE
CHAMP POLITIQUE CONGOLAIS : DE LA RUPTURE A LA CONTINUITÉ

Dans ce chapitre, il est question d'aborder le tryptique ordre politique, partis et gouvernance publique dans le champ politique congolais pour comprendre si celui-ci (tryptique), a connu une mutation en termes de changement pour l'édification d'un ordre politique démocratique tant souhaité et revendiqué par les Congolais dans leur ensemble ou dans leur doxa ou a été l'objet de reproduction par les agents politiques congolais depuis l'époque léopoldienne jusqu'à l'avènement de la troisième République.

Cette orientation trouve sa source dans le cadre méthodologique choisi dans ce travail. Il s'agit d'abord de l'approche comparative de différents ordres politiques dans le temps ; ensuite de l'application de la loi du changement dialectique et celle de la transformation de la quantité en qualité chères à la méthode dialectique. Enfin, la compréhension du changement – continuité dans le champ congolais par les agents sociopolitiques des partis à travers le structuralisme constructiviste de Pierre Bourdieu.

Pour aborder cette question, nous avons subdivisé ce chapitre en trois sections, à savoir :

- ordre politique et gouvernance publique avant l'indépendance ;
- ordre politique, partis et gouvernance publique pendant la période postcoloniale.
- analyse des cultures politiques sous la Troisième République.

Section I. Ordre politique et gouvernance publique dans le champ politique congolais avant l'indépendance

Cette section se subdivise en deux périodes consécutives, chacune d'elles avec son ordre politique et sa gouvernance publique spécifiques. Il s'agit de la période léopoldienne et de la période coloniale.

1.1. Ordre politique léopoldien et gouvernance publique dans l'espace social congolais

Dans cette sous section, nous examinerons successivement l'acquisition de l'EIC et l'instauration de l'ordre politique léopoldien dans l'espace social congolais, les caractéristiques de cet ordre, sa gouvernance publique, la situation sociale des congolais, la

réaction des congolais et celle de la communauté internationale face à la gouvernance léopoldienne et la fin de cet ordre.

1.1.1. Acquisition de l'EIC et l'instauration de l'ordre politique léopoldien dans l'espace social congolais : un ordre de domination, de prédation et d'expropriation

D'aucuns n'ignorent que Léopold II, roi des Belges, fut le géniteur de l'Etat Indépendant du Congo (E.I.C.) qu'il s'est approprié dans l'espace social congolais. Seulement, il s'était nourri des idées colonisatrices de son père, le roi Léopold premier, qui rêvait de grands espaces et des conquêtes pour son royaume qui n'avait jamais eu des colonies. Ainsi, nous dit Baba Kake : « il transmet cette passion à son fils qui tente dans un premier temps, d'acheter les philippines aux Espagnols, et aussi la Chine ; *il faut à la Belgique une colonie*, disait-il.

En 1850, lorsqu'il affichait cette volonté de conquête, le terrain n'était guère favorable à ses desseins : la France et la Grande Bretagne avaient occupé toutes les régions intéressantes, les Espagnols et les Portugais ne voulaient pas lâcher l'Amérique du Sud, le Nord et le Sud de l'Afrique était annexés, il ne restait qu'une zone vierge, sinistre terrain de chasse des négriers européens ; le roi décida d'y aller sans être accusé d'expansionniste et de colonialiste.

C'est ainsi que, brandissant le prétexte de l'humanisme, de la philanthropie et de la science, le roi des Belges s'est lancé à la conquête du Congo » (240).

L'EIC est issu du Comité d'Etudes du Haut Congo (première association montée par Léopold II), dont le but était d'étudier la possibilité d'établir une liaison régulière entre le Bas-Congo et le bassin supérieur navigable.

« Dès fin 1879, ce comité était pratiquement dissous et remplacé par l'Association Internationale du Congo, origine de l'Etat indépendant du Congo ; cette association était d'un drapeau bleu étoilé d'or.

1.1.2. Caractéristiques de l'ordre politique léopoldien

Il n'est un secret pour personne que l'ordre politique léopoldien instauré de 1885 à 1908 n'était pas un ordre démocratique et étatique dans le vrai sens du terme. Cet ordre était de domination, de prédation et d'expropriation marqué par des traits suivants :

- le patrimonialisme (EIC, Etat – propriété personnelle du Roi Léopold II) ;
- la marginalisation de la population dans le processus décisionnel ;
- la gouvernance de violence, de prédation et d'expropriation au profit du Roi Léopold II ;

²⁴⁰I. BABA KAKE, *Le conflit belgo – congolais*, « Comment la Belgique sous développa le Congo », éd. Présence Africaine, Paris, 1990, p. 43.

- la privatisation du domaine politique, domaine réservé uniquement au Roi ;
- destruction et interdiction de l'autorité traditionnelle ;
- le non respect des droits et de la dignité humaine ;
- la violation massive de droits humains ;
- la prévalence de la prédatocratie esclavagiste ;
- l'inexistence de la démocratie et du multipartisme et multisyndicalisme ;
- l'exploitation économique et la domination de l'homme noir ;
- le manque de liberté d'expression et d'association ;
- le manque de séparation de trois pouvoirs lesquels étaient concentrés entre les mains du Roi Léopold II ;
- la misère sociale, etc.

1.1.3. Gouvernance léopoldienne dans l'espace social congolais

La gouvernance publique instaurée par l'ordre politique léopoldien dans l'espace social congolais se traduisait comme une gouvernance de domination, d'oppression, d'exploitation, de violence et de prédation pour le compte personnel du Roi Léopold II.

Il convient par ailleurs de noter que sur le plan international et politique, après avoir cédé l'EIC à Léopold II, en contre partie, le Congo était déclaré territoire neutre, Léopold II devenait le chef de l'Etat reconnu.

Du point de vue de l'organisation politique et administrative, « l'EIC fut une entreprise personnelle du Roi - souverain, qui centralisait et concentrait tous les pouvoirs entre ses mains. Il était entouré de quelques collaborateurs qui formaient un gouvernement de fonctionnaires, exerçant des fonctions ministérielles sans en avoir les responsabilités »⁽²⁴¹⁾. Ce système est le tout premier modèle de gouvernance patrimonialiste que le Congo va connaître en tant qu'une organisation étatique.

Ces méthodes d'exploitation économique sont plus que violentes et atroces, allant d'incendie des villages tout entier jusqu'à la mise à mort par tortures des indigènes qui refusent de se soumettre aux contraintes du système léopoldien, sans toutefois oublier la coupe des mains et la mise en otage des femmes et enfants des indigènes résistants à l'ordre léopoldien, surtout que ceux-ci sont expropriés de leurs terres par la politique des terres domaniales instituées⁽²⁴²⁾.

Pour Elikia Mbokolo : « en réalité, cette monstruosité juridique (qui faisait d'un roi européen le propriétaire, à titre personnel, d'un immense territoire africain sur lequel il

²⁴¹ *Bureau du Président de la République*, Présidence de la République, Kinshasa, 1971, p.42.

²⁴² Le lecteur pourra lire Daniel VANGROENWEGHE, *Du sang sur les lianes : Léopold II et son Congo*, éd. Didier Hatier, Bruxelles, 1986, pour découvrir les atrocités du système léopoldien.

n'avait jamais mis et ne devrait jamais mettre pieds) a permis à Léopold II de monter un véritable système fondé sur l'expropriation et la violence généralisée²⁴³. »

1.1.4. Situation sociale des Congolais dans l'Etat léopoldien

Comme nous venons de le démontrer au point relatif aux caractéristiques de l'ordre léopoldien, cet ordre n'était pas démocratique sinon prédatocratique, expropriationniste et patrimonialiste. Pareille situation ne pouvait pas promouvoir le bien-être social de la population congolaise trouvée sur place. Par sa nature patrimonialo – expropriationniste, celui-ci a mis les Congolais dans une situation de misère généralisée, car cette population a été victime de razzias, de travaux forcés, de coupe de mains, de flagellation et autres tortures physiques et morales, incendie des villages entiers, etc. Cette situation de misère sociale instaurée par cet ordre politique ne pouvait pas laisser les Congolais insensibles et se laisser faire face à cette expropriation ignoble de leur territoire par un étranger. D'où, leur réaction contre cet ordre.

1.1.5. Réactions des Congolais et de la communauté internationale face à la gouvernance léopoldienne

1.1.5.1. Réaction des Congolais face à l'ordre colonial et à la culture de sujétion leur imposée par l'action léopoldienne

Les Congolais que les Blancs appellent « indigènes » par moquerie, n'ont pas accepté dans leur espace social l'action de Léopold II, c'est-à-dire la gouvernance publique et l'ordre politique léopoldien caractérisés par la culture de violence, de prédation, de marginalisation et de l'exclusion de la population dans la prise de décisions. Cette culture de domination et d'expropriation entendue comme culture de sujétion a été l'objet de désapprobation populaire sous-forme de résistance populaire. L'un des premiers mouvements de résistance autrement appelé mouvement messianique fut Epikilipikili.

Parlant d'Epikilipikili, l'un des premiers mouvements messianiques, Jonghe retrace brièvement le fait en disant que : « en 1905, un mouvement appelé Epikilipikili provoqua une révolte sanglante ; ses partisans croyaient en absorbant la potion Tonga-Tonga, bénéficier d'une protection surnaturelle. Ce mouvement s'étendit à plusieurs tribus du Kasai, et jusqu'aux Shilele, dans le Sud-Ouest de la province. Peu après, un autre mouvement, le Punga, naquit au Katanga : il comportait une hiérarchie et des rites secrètes et compliqués²⁴⁴.» Dès lors, ce mouvement est à inscrire dans le cadre du refus des Congolais de

²⁴³ Elikia MBOKOLO, *op.cit*, p.10.

²⁴⁴E. D.JONGHE, *Formations récentes des sociétés secrètes au Congo Belge*, éd. Africa, X, n°1, 1996, pp.56-65.

la gouvernance et de l'ordre léopoldiens. C'est le premier mouvement de résistance populaire contre la domination étrangère.

Pour sa part, Nzongola précise qu'on appelle « résistance primaire » la lutte armée des peuples et États africains contre la conquête coloniale. Dans leur résistance à celle-ci, les peuples de ce qui est devenu le Congo n'ont pas engendré de grands rois-guerriers de la trempe de Ménélik II, Samori Touré et Chaka Zulu. Une des raisons de l'absence d'une lutte héroïque semblable à celle menée ailleurs est qu'au moment de la pénétration européenne en Afrique centrale, la puissance des États précoloniaux centralisés n'était plus à son apogée, compte tenu de leur affaiblissement suite aux déprédations de la traite esclavagiste et le trafic d'ivoire. Dans ces circonstances, le gros de la résistance contre la domination coloniale émergera au sein des structures que le colonialisme lui-même avait créées, notamment l'armée coloniale, les camps de travailleurs et les cultures obligatoires²⁴⁵.

Face au mécontentement de leurs sujets et la perte de leur autonomie politique, ajoute Nzongola, les chefs traditionnels devaient choisir soit de s'allier à la résistance populaire, soit de s'appuyer sur l'État colonial comme garant de leur volonté de s'accrocher au trône, bien qu'en position de vasselage vis-à-vis du pouvoir colonial. Il s'ensuit que le leadership de la résistance primaire au Congo fut assumé initialement par des guerriers professionnels soucieux de défendre un État de conquête ou un espace commercial, comme ce fut le cas avec le fils et les neveux de Tippu Tip entre 1892 et 1894, et ensuite par les mutins de l'armée coloniale. À ces derniers se sont ralliés des milliers de paysans congolais et quelques chefs traditionnels dans un vaste mouvement de résistance que Guy De Boeck caractérise à juste titre comme une véritable « guerre populaire » contre le colonialisme²⁴⁶.

1.1.5.2. Réaction de la communauté internationale face à l'ordre léopoldien

L'ordre politique de prédation, d'oppression et d'expropriation instauré par le Roi Léopold II n'a pas échappé aux critiques de la communauté internationale. La Gouvernance publique consécutive à cet ordre s'est illustrée par la violation intempestives des droits de l'homme et la marginalisation du noir dans la sphère de prise de décisions, etc., car l'Etat, c'est Léopold II et lui seul.

Ces méthodes d'exploitation inhumaine et déshumanisante seront vite décriées et dénoncées au niveau international d'abord par une association de protection des droits de l'homme d'origine britannique (Congo Reform Association). Mais le rapport Caseman (Consul britannique au Congo) sera celui qui va enfoncer le clou sur le plan international

²⁴⁵ G. NZONGOLA NTALAJA, *Faillite de la gouvernance et crise de la construction nationale au Congo – Kinshasa. Une analyse des luttes pour la démocratie et la souveraineté nationale*, ICREDES, Kinshasa, Montréal, Washington, 2015, p.58.

²⁴⁶ *Idem*.

des abus commis par la gouvernance léopoldienne à l'égard des populations congolaises martyrisées. Ce traitement ignominieux à l'égard des Congolais ne pouvait qu'interpeller la conscience des gens éprises de paix et de justice.

Le Parlement belge s'est saisi du dossier, - et pour empêcher que le Congo soit retiré de Léopold II qui s'est montré humainement incapable de le gérer et insensible dans le traitement inhumain subi par les Congolais, lui qui avait également emprunté l'argent à la Belgique pour exploiter le Congo, l'argent non remboursé – décide de reprendre le Congo et donne la garantie de bonne gestion.

Bref la pression internationale sur Léopold II et sa gouvernance sera très forte et lui poussera à se désengager de son patrimoine privé d'outremer.

1.1.6. Fin de l'ordre politique léopoldien et le début de l'ordre colonial belge : juste une transposabilité de l'ordre ancien

Les méthodes prédatocratiques violentes et d'exploitation inhumaine et déshumanisante instaurées par Léopold II dans la gouvernance publique sont à la base de la fin de son ordre politique et de l'avènement de l'ordre colonial belge qui ne change en rien la nature de l'ordre léopoldien. C'est ce que d'aucun appelle une simple transposabilité de l'ordre ancien.

En effet, en 1908, l'EIC devient la colonie belge, une propriété belge par le mécanisme d'expropriation-appropriation. Tel a été aussi le vœu (testamentaire), de Léopold II exprimé en ces termes : « Nous, Léopold II, roi des belges, souverain de l'Etat indépendant du Congo [...]. Déclarons, par les présentes, léguer et transmettre, après notre mort, à la Belgique tous nos droits souverains sur l'Etat Indépendant du Congo, tels qu'ils ont été reconnus par les déclarations, conventions et traités intervenus depuis 1884 entre les puissances étrangères, d'une part, l'Association Internationale du Congo et l'Etat indépendant du Congo, d'autre part, ainsi que tous les biens, droits et avantages attachés à cette souveraineté [...]»²⁴⁷. »

Ceci après que les deux chambres aient voté la loi d'annexion de l'E.I.C qui a officialisé la fin de l'ordre léopoldien et le début de l'ordre colonial.

En guise d'appréciation critique sur cet ordre, l'Etat Indépendant du Congo ne peut être considéré comme un Etat dans le vrai sens du mot dans la mesure où, au départ, il y avait déjà un malentendu de plusieurs ordres :

1. Economiquement, l'EIC, selon les résolutions de la conférence de Berlin, était un pays neutre, c'est-à-dire un espace d'exploitation économique internationale.

²⁴⁷ Léopold II, cité par TSHIMANGA WA TSHIBANGU, *Histoire du Zaïre*, éd. Ceruki, Bukavu, 1976, pp.57-58.

2. Politiquement, ce territoire était la propriété privée d'un individu, le Roi Léopold II, qu'il avait arraché aux autochtones. L'Etat c'était lui, et la population était considérée comme sujets du Roi. Donc, l'EIC était considéré comme un Etat artificiel avec à la tête un roi étranger non élu par le peuple. De surcroît, ce roi n'a jamais piétiné jusqu'à sa mort le territoire qu'il dirigeait. Les institutions politiques n'y existaient même pas, sauf le Roi seul qui fut l'unique institution qui concentrait entre ses mains tous les pouvoirs traditionnels de l'Etat.
3. Aussi, les atrocités que subissait la population n'étaient que des pires violations massives de droits de l'homme.
4. De même, les Congolais étaient exclus du circuit du pouvoir. Ils ne disposaient d'aucun droit politique (élire ou être élu) depuis 1885. Ce qui faisait d'eux pratiquement des étrangers dans leur propre pays et ne pouvaient ni participer ni gérer les institutions politiques de leur pays.
5. Sur le plan de rapports sociaux, l'on notera le manque de cohésion sociale qui est la résultante de différents conflits et crises engendrées par la lutte entre d'un côté le pouvoir léopoldien et la base indigène et de l'autre les tentatives de changement des structures sociopolitiques traditionnelles.

Bref, l'« Etat » léopoldien, un « Etat » personne, un « Etat » patrimonialiste dans le vrai sens du terme, était plus un "Etat d'oppression et de domination", un « Etat » prédatocratique au profit des prédateurs blancs dont le Roi affairiste tenait les commandes, un « Etat » où les Congolais expropriés par la force ne jouissaient d'aucune liberté, d'aucune dignité humaine et d'aucun bonheur. Pour plus d'un observateur, c'était déjà un mauvais départ pour l'image de ce phénomène que les Blancs ont amené en Afrique, l'Etat que l'on veut comme la sublime organisation politique. Mais nous pouvons nous poser la question de savoir pourquoi Léopold II l'avait dénommé « Etat » « Indépendant » du Congo ? Car de l'Etat, il n'y avait rien, et même rien d'indépendant. Cet Etat a marqué négativement le schème de perception et la croyance des agents locaux ou autochtones.

Mais le « nouvel ordre colonial » qui succède à l'ordre politique léopoldien dès 1908, car le Roi Léopold II est mort en 1909, ne sera pas aussi différent de celui décrié tant par les Congolais que par la communauté internationale. Examinons l'ordre colonial belge.

1.2. Ordre colonial et gouvernance publique belge : reproduction de l'ordre ancien en faveur des Belges

1.2.1. Acquisition de la colonie par la Belgique

Décriée et dénoncée au niveau international, la gouvernance publique léopoldienne fut obligée de céder sa place à la Belgique. Dès lors le souverain roi était sous pression de toutes parts dont celle de la Belgique. Il est obligé de céder l'EIC à la Belgique conformément à son testament qu'il va voir s'exécuter avant sa mort. Cette cession – acquisition de ce vaste territoire au cœur de l'Afrique s'est faite par voie légale.

Le Parlement belge qui s'était saisi du dossier, avait réagi de la manière suivante :

- Le 20 août 1908 la reprise de l'Etat indépendant par la Belgique est votée par 83 voix contre 54 et 9 abstentions.
- Le 9 septembre 1908, le sénat vote par 63 voix contre 24 et 11 abstentions le projet d'annexion qui lui avait été soumis par la chambre basse.

C'est par ce vote au Parlement de la Loi d'annexion que l'EIC du Roi Léopold II, devint une colonie belge appelée « Congo belge ».

1.2.2. Instauration de l'ordre colonial par la Belgique : une reproduction de l'héritage léopoldien

Les Belges qui se sont appropriés l'EIC, jadis propriété personnelle du Roi Léopold II, ne vont pas changer grand-chose en termes de gouvernance publique, de respect des droits de l'homme et de l'émancipation du citoyen congolais, alors resté toujours sans statut de citoyen, donc privé de tous les droits politiques et civiques dans son propres pays. Les Belges ont continué toujours avec les mêmes méthodes d'exploitation économique, de marginalisation du Congolais et de ségrégation raciale, parce que le Congo ne représentait à leurs yeux qu'une colonie d'exploitation et de domination.

Pour les théoriciens de la colonisation, la reprise du Congo par la Belgique devait mettre fin à l'Etat prédateur et défaillant pour instaurer un Etat colonial classique, organisé et agissant conformément à la loi. Fidèle à cette thèse, Jean Stengers, le père de l'historiographie coloniale belge, affirme que « les caractéristiques particulières de l'Etat indépendant du Congo disparurent ou furent effacées progressivement, laissant place à l'orthodoxie à cheveux gris » en matière de gouvernance coloniale ⁽²⁴⁸⁾. Ainsi, comme une baguette magique, la Charte coloniale devait-elle faire disparaître la prédation, l'arbitraire et les crimes contre l'humanité. Contrairement à cette affirmation, Roger Anstey démontre alors que l'héritage du régime léopoldien fut déterminant, aussi bien dans les

²⁴⁸ J. STENGERS, "The Congo Free State and the Belgian Congo until 1914," in L.H. GANN & Peter GUIGNAN (eds), *Colonialism in Africa 1870-1960, Vol. 1: The History and Politics of Colonialism 1870-1914*, Cambridge University Press, Cambridge, 1969, p. 298.

mesures initiales de l'administration coloniale belge que dans son évolution ultérieure. Il est rejoint sur ce point, par Guy De Boeck, qui offre la critique suivante de l'historiographie dominante de son pays sur la transition de l'EIC au Congo belge : « [...] on parle du Congo de Léopold II et de la colonie belge presque comme s'il s'agissait de deux pays différents, alors que les lois et règlements, les dents, colons, officiers ou administrateurs de l'EIC demeuraient en place et que les actions répressives furent poursuivies là où l'on avait estimé sévir. Il n'y eut aucun changement subit et miraculeux au Congo lorsque "l'appui et le contrôle tutélaire d'un État constitutionnel" se substituèrent au "pouvoir absolu". Il y eut des changements progressifs, à l'industrialisation, au boom économique d'après 14-18, causés donc par les besoins du colonisateur, non par le désir de rencontrer les besoins de colonisés. S'il y eut changement de l'EIC au Congo Belge, ce fut dans la continuité²⁴⁹. »

C'est donc à juste titre que nous pouvons suivre Roger Anstey en qualifiant le Congo Belge d'avoir été « *l'héritage du roi Léopold* ». Bien que le règne généralisé de la terreur fût progressivement éliminé, il y a eu continuité dans les dispositions législatives et réglementaires, dans la position dominante et privilégiée de la grande entreprise, dans le comportement arbitraire et brutal des administrateurs coloniaux et des colons à l'égard des autochtones. Pour ces agents d'avant-garde du colonialisme, le changement de régime n'eut aucun effet sur leurs rapports avec les Congolais, ni sur leur participation à l'exécution de la triple mission du colonialisme comme un système d'exploitation économique, de répression politique et d'oppression culturelle. Chacune de ses trois activités correspondait à la fonction majeure de chaque pilier du système colonial au Congo, à savoir : les grandes entreprises, l'État et l'Église Catholique...

En général, on assiste à la phénoménologie de la reproduction de l'ordre léopoldien où l'État colonial avait réussi tant bien que mal à maintenir l'ordre et la sécurité, percevoir des impôts, et fournir un minimum de services sociaux, soit directement, soit en subventionnant les missions chrétiennes et en défiscalisant les œuvres sociales des sociétés privées. Celles-ci continuèrent leur prédation par le biais de la surexploitation de la main d'œuvre congolaise dans l'agriculture, le commerce et l'industrie. Un faible niveau de la rémunération de la production paysanne (travail salarié) permit aux grandes entreprises de s'enrichir de façon scandaleuse et d'accumuler d'énormes profits, qui n'étaient pas pour la plupart réinvestis au Congo mais transférés à l'extérieur²⁵⁰.

²⁴⁹ G.B. DE BOECK, *Les révoltes de la Force publique sous Léopold II, Congo 1885-1908*, éd. EPO, Anvers, 1987, p.360.

²⁵⁰ G. NZONGOLA NTALAJA, *op.cit*, pp.65-66.

1.2.3. Innovations de la Belgique dans le champ congolais

Bien des gens peuvent se poser la question de savoir quelle différence y a-t-il entre la période léopoldienne et la période coloniale dans la doxa congolaise?

Sur le plan formel, on peut distinguer quelques différences que certains ont qualifié d'innovations, alors que sur le plan de fond, rien n'avait changé, car les pratiques de l'ordre léopoldien (la gouvernance de la prédation et d'expropriation) ont continué. C'est dire que, l'on est parti de la rupture (formelle) à la continuité (sur le plan de fond avec les mêmes objectifs, méthodes et gouvernance).

Puisqu'il y a eu changement qui a porté sur certaines innovations, examinons-les. Les innovations apportées par la Belgique lors qu'elle avait acquis le Congo comme colonie, étaient liées à la forme et non de fond la prédation et l'exploitation de l'homme par l'homme a continué, comme qui dirait une rupture dans la continuité.

Parmi ces innovations, nous pouvons citer :

- la promulgation de la Charte coloniale ou l'acte ou loi fondamentale devant régir la colonie, en lieu et place des décrets royaux de Léopold II;
- la fin de l'Etat personne et l'instauration de l'Etat – colonie ;
- le changement ou l'adoption d'un nouveau drapeau ;
- les membres institutionnels : avec le Roi et le Ministre des colonies siégeant à Bruxelles pour le compte du pouvoir exécutif ;
- l'instauration de conseil du gouvernement et du conseil provincial comme organes consultatifs pour aider le Gouvernement général et le gouverneur de la province en matière de l'élaboration du budget ;
- la mise en place des autres institutions intermédiaires sur le plan de l'administration du territoire,
- le platonisme et la trinité coloniale pour l'exploitation du Congo ;
- le système d'apartheid et de ségrégation raciale ;
- l'instauration du système d'immatriculation accordant à une classe de Congolais le statut d'évolué, etc.

1.2.4. Caractéristiques de l'ordre colonial belge

Comme nous venons de le dire, l'ordre colonial n'a pas changé par rapport à l'ordre léopoldien décrié. L'on croyait que la Belgique allait instaurer une nouvelle structure, colonie classique, mais l'on assiste au déterminisme léopoldien à la place de la rupture. Celle-ci a continué avec les mêmes méthodes d'exploitation et de prédation léguées par Léopold II. Ainsi, la domination, la prédation, la marginalisation du Congolais, la violation des droits de

l'homme et le non respect de la dignité humaine, les tortures, la ségrégation raciale, la privation des droits politiques et civiques, la non émancipation de l'homme noir, l'enrichissement de la métropole etc., sont là les caractéristiques observées dans la gouvernance belge considérée comme une gouvernance d'expropriation et de prédation.

1.2.5. Gouvernance coloniale et culture d'exploitation économique, d'oppression et d'expropriation politique : fruit de l'habitus léopoldien.

1.2.5.1. De la culture de la violence et de la répression politique

La gouvernance coloniale a rimé avec la culture d'exploitation économique, d'oppression et d'expropriation politique telle qu'héritée de l'habitus de l'ordre léopoldien. Il s'agit de la culture de sujétion imposée à la population par le pouvoir public au travers l'arme à feu, qui heureusement pour lui a trouvé dans le chef de la population un attentisme renforçant ainsi sa misère sociale. L'arme à feu était le fondamental instrument de répression et de soumission de la population qui a encaissé une certaine peur.

En effet, pendant la première période de la domination coloniale, l'autorité étatique fut établie dans plusieurs régions du pays à travers les sociétés concessionnaires. Cette pratique de la gestion par procuration restera en vigueur au-delà de 1908. C'est le cas de la situation dont le Révérend William Sheppard et d'autres missionnaires presbytériens furent témoins chez les Kuba, pendant le règne de la Compagnie du Kasai de 1905 à 1910. D'après l'historien Jan Vansina, l'administration du territoire par cette société constituait un régime de terreur dans le royaume ⁽²⁵¹⁾. Comme la compagnie détenait un monopole dans le marché de l'hévéa, elle était l'unique acheteur auprès de qui les paysans pouvaient vendre leur caoutchouc afin de pouvoir payer leurs impôts. Ceux-ci furent collectionnés pour la compagnie par le roi Kotape, qui était obligé de jouer le rôle d'agent de cette dernière aux fins de conserver son trône. En 1908, la compagnie avait dans son service environ 285 *kapita ou* auxiliaires armés, dont le travail consistait dans l'achat ou la collecte du caoutchouc, à raison d'un *kapita* par village. Ces mercenaires africains n'hésitaient pas à faire usage de leurs fusils pour opprimer les villageois et les contraindre à augmenter la production du caoutchouc. En passant presque toutes les heures ouvrables à la recherche du caoutchouc, les villageois ainsi harcelés n'avaient pas suffisamment de temps à consacrer à la production alimentaire. D'où la pénurie des vivres et une disette généralisée à travers le royaume.

Quand elle fut instaurée, l'administration étatique n'était pas significativement différente de la gestion territoriale par les compagnies concessionnaires. Mais en fondant son pouvoir, l'État apporta de nouvelles exigences. Celles-ci comprirent non seulement les demandes habituelles d'impôt et de la main-d'œuvre, mais aussi toute une

²⁵¹ J. VANSINA, « Du Royaume Kuba au territoire Kuba », in *Etudes Congolaises*, Vol. 12, n° 2, 1969, pp.3-54.

gamme de règlements régissant pratiquement tous les aspects de la vie individuelle. Comme dans le cas de l'exploitation économique, l'embrigadement de la population rurale face aux règlements politiques et administratifs passait forcément par le chef coutumier. Car c'est lui qui avait suffisamment de l'influence auprès de ses sujets pour les inciter à obéir aux nouveaux maîtres coloniaux. Devenus fonctionnaires subalternes de l'administration coloniale, les chefs faisaient partie d'un système colonial dans lequel les colonisés étaient des sujets sans droits fondamentaux et non des citoyens ayant des libertés démocratiques. « État bureaucratique pur », selon l'excellente analyse du « sédiment colonial » des États africains par Ruth First', l'État colonial roulait avec ses propres moyens sans une importante supervision du parlement et du ministère des colonies en Belgique. Le Gouverneur-général, les Gouverneurs de provinces, les commissaires de districts, les administrateurs de territoires et les chefs de postes détenaient le pouvoir effectif de contrôler les affaires à leurs niveaux respectifs d'autorité. En tant que représentants permanents de l'État dans leurs circonscriptions administratives respectives, ils étaient des véritables proconsuls, ayant des pouvoirs despotiques et exerçant un contrôle administratif absolu²⁵².

1.2.5.2. De la culture de l'exploitation et de la prédation économique : une continuation de l'habitus léopoldien

L'habitus s'entend comme potentialités objectives ou réelles qui ont tendance à s'actualiser et à opérer dans les pratiques et les représentations qu'elle façonne durablement.

La culture de prédation et d'exploitation fait partie de l'habitus impérialiste et capitaliste observé qui s'installe au Congo, comme en Afrique tout entière, avec la pénétration du mode de production capitaliste en milieu rural qui réussit à saper la vitalité des modes de production précapitalistes et à accélérer la désintégration, sans toutefois les détruire complètement. Pour de raisons de sécurité sociale et d'ordre public, les colonialistes eux-mêmes trouvèrent utile de faire recours à certains aspects de l'économie politique précoloniale comme la légendaire solidarité familiale africaine et le respect de l'autorité morale de personnes âgées et de chefs. C'est grâce à cette tendance de dissolution/conservation du capitalisme colonial qu'un grand nombre de paysans africains participèrent au processus de prolétarianisation sans toutefois devenir des prolétaires, et s'engagèrent dans l'exercice des fonctions économiques modernes tout en restant sous le contrôle des autorités coutumières et l'emprise des idéologies traditionnelles. Dans cette perspective, si les changements liés à l'introduction de l'impôt de capitation, les cultures

²⁵² Lire à ce sujet J.-C. SURET, *Afrique noire occidentale et centrale*, tome 2, *L'ère coloniale (1900 - 1945)*, éd. Sociales, Paris, 1964, pp 93-106, 386-406.

obligatoires et l'agriculture de plantation avaient considérablement affecté la vie paysanne, ils n'ont pas radicalement transformé l'économie et la société rurales pour le meilleur. Les causes principales de cet échec résident dans la faiblesse de la pénétration capitaliste elle-même, qui fut limitée aux activités économiques extractives, la politique des cultures obligatoires, et le travail forcé hérité du système léopoldien²⁵³.

Il importe de noter qu'à l'instar du rendement des travailleurs salariés, la production paysanne était en principe destinée à générer des matières premières pour le marché capitaliste mondial et des profits pour la bourgeoisie belge et ses alliés occidentaux.

Il faut noter en sus que la transformation des autorités traditionnelles en agents locaux de l'administration coloniale chargés de la mise en œuvre de l'exploitation économique devait aboutir à une rupture entre eux et leurs sujets, qui étaient avant tout soucieux de recouvrer leur droit de mener leur vie comme ils le jugeaient bon. Quant aux chefs, leur souci était d'être récompensé comme collaborateurs loyaux par la sécurité d'emploi et des médailles de service, que d'aucuns étaient fiers d'exhiber à tout moment. Auxiliaires diligents de l'administration coloniale, les chefs médaillés et subalternes jouèrent un rôle non négligeable dans la mobilisation de l'impôt de capitation, l'embrigadement de paysans dans les cultures obligatoires et le travail forcé, ainsi que dans le recrutement de jeunes pour la Force publique et de la main-d'œuvre pour les grandes entreprises coloniales. Nombreuses furent de recrues pour l'armée et les compagnies concessionnaires situées à des centaines de kilomètres du terroir qui ne vinrent plus leur village d'origine.

Contre l'utilisation des chefs traditionnels comme agents auxiliaires de l'exploitation économique, l'État et les compagnies concessionnaires firent encore recours aux recruteurs professionnels européens de la main-d'œuvre, dont le travail ressemblait fort et à la traite esclavagiste et au trafic humain contemporain, pour l'enrôlement forcé de villageois en vue de les affecter dans différentes mines ou plantations à travers le pays. Avant que la construction de lignes de chemin de fer ne soit complétée vers la fin des années 1920 et le début des années 1930, tous les Africains ainsi forcés de quitter leur milieu d'origine afin de travailler dans les mines et les industries associées, devaient se rendre aux lieux de travail à pied, quelle que soit la distance à parcourir". Les Européens, par contre, étaient transportés en hamac, et continuèrent d'être si bien traités même après la proscription du portage en 1926. Sous ce système odieux, de milliers des Congolais sont morts pendant ces longues marches, transportant sur la tête, l'épaule ou le dos des paquets allant jusqu'à 40 kg par individu, voire des êtres humains, à la place de la roue et des bêtes de somme. En plus du portage, les villageois

²⁵³ G. NZONGOLA NTALAJA, *op.cit.*, p.66.

étaient soumis à la corvée alimentaire, un impôt en vivres pour nourrir les Blancs et leurs nombreux auxiliaires dans les centres urbains et industriels ainsi que sur les chantiers routiers et de lignes du rail²⁵⁴.

C'était contre ce système de surexploitation de la main-d'œuvre rurale et ses conséquences économiques et sociales néfastes sur le peuple congolais, que les paysans se révoltèrent de temps en temps contre l'autorité coloniale. Souvent violente, la résistance paysanne prenait parfois des voies pacifiques. C'est le cas d'un incident qui m'a été raconté au Kasai en 1972 concernant la résistance des paysans à la culture obligatoire du coton. Dans un village, selon ce récit, les habitants bouillirent les graines de coton avant de les planter. Pendant l'inspection, l'agronome belge s'est fait convaincre que la semence n'avait pas été bonne, étant donné que les champs étaient bien labourés et les graines avaient réellement été plantées. Par ce subterfuge, les villageois pouvaient s'opposer à la politique économique coloniale sans s'attirer les foudres de l'administration belge.

En ce qui concerne la perception des recettes, le plus lourd fardeau tomba sur les paysans congolais, qui devaient payer l'impôt de capitation en argent. Comme elle était confiée aux administrateurs belges, qui se faisaient assister par la Force Publique dans l'accomplissement de cette tâche, la perception des impôts n'a pas été très fructueuse, car les agents de la colonie « *étaient souvent confrontés à des villages vidés par les populations qui fuyaient en masse lors de la venue des administrateurs pour la collecte de l'impôt* ». L'État avait mieux réussi à l'égard du travail forcé et des cultures obligatoires, étant donné que ces actions impliquaient un rôle actif des chefs coutumiers. En dehors de l'effort de guerre, le travail forcé portait surtout sur de projets publics (routes, écoles, gîtes d'étape pour les administrateurs belges en tournées d'inspection), tandis que les cultures obligatoires consistaient en des produits de rente destinés à être vendus à des acheteurs désignés par l'État²⁵⁵.

Abusivement désignés comme « éducatifs », les cultures obligatoires et l'impôt par tête en argent existaient moins pour faire du Congolais un paysan productif que pour le transformer en prolétaire. La fonction de l'impôt, tant au Congo qu'ailleurs en Afrique coloniale, était de faire entrer l'indigène dans l'économie monétaire. Au Congo-Belge, d'après Guy De Boeck, le colonisateur percevait « *les campagnes avant tout comme des réserves de main-d'œuvre au profit de l'industrie, non comme un secteur qui pourrait être productif*²⁵⁶ ». Une des conséquences de cette tentative de prolétarisation des campagnes au profit de grandes compagnies qui avaient l'œil au guet de terres et d'une main-d'œuvre à bon marché fut la résistance rurale au système

²⁵⁴ G. NZONGOLA NTALAJA, *op.cit.*, p.68.

²⁵⁵ *Ibidem*, p. 69.

²⁵⁶ G. DE BOECK, *Pourquoi le Congo va-t-il si mal ?*, s.e., Bruxelles, 2012, p.3.

colonial dans son ensemble. Le meilleur exemple de cette résistance est la révolte pende de 1931 au Kwilu, dont le bilan de la répression par la Force Publique est estimé à plus de mille morts.

Par ailleurs, il importe de noter toujours dans cette perspective que la Belgique avait réussi à asseoir une gouvernance d'exploitation et de prédation que le despotisme et le contrôle total étaient beaucoup plus évidents au niveau du *territoire*, une région assez large comprenant en général plusieurs chefferies traditionnelles et quelques centres urbains. Dans cette région, l'administrateur territorial était responsable de tout, incluant les tâches essentielles d'enregistrement de dossiers et d'archives, le maintien de l'ordre public, la collection d'impôts, le recrutement de la main-d'œuvre, la conscription, l'administration de la justice et les services publics. Comptant sur quelques administrateurs assistants au siège et sur un réseau de chefs de poste dans les endroits stratégiques comme des centres commerciaux et de transports majeurs, il fonctionnait en tant que les yeux et les oreilles du système colonial et l'agent principal de répression politique. Une de ses tâches les plus importantes était la collecte, l'analyse et la transmission à ses supérieurs de toutes les informations ayant trait à l'ordre et la sécurité publics, incluant la santé publique, le bien-être social, et le climat politique général ou « *l'état d'esprit de la population*²⁵⁷ ».

La sécurité et le maintien de l'ordre étaient de la responsabilité de la police, qui était appuyée en matière de répression anti-émeute et de l'ordre public en général par la gendarmerie et, si nécessaire, d'autres unités de la FP. Préoccupés par le mécontentement populaire et l'éventualité des troubles politiques, les Belges avaient mis sur pied trois types d'opération à travers la Force Publique afin de prévenir ou gérer l'éventuelle résistance populaire. Il s'agissait de l'«occupation militaire», l'«opération Militaire» et l'«opération de police». Comme son appellation l'indique, l'occupation militaire consistait dans le déploiement des troupes dans la zone en turbulence pour mater la rébellion et punir la population en l'obligeant de nourrir les soldats et à faire tout ce que ces derniers leurs demanderaient. Quant aux opérations militaires, il s'agissait, d'une part, de combattre une insurrection et d'autre part, d'intimider la population aux fins de l'obliger à garder sa bonne conduite. Une forme particulière de l'opération de police impliquant une démonstration musclée de la puissance de la Force Publique par une force de frappe était ironiquement désignée comme la « promenade militaire ». Dans ce cas précis, il n'était pas question d'une petite promenade de loisir par les militaires dans la campagne, mais plutôt d'un message d'intimidation et de répression envers une population sans défense²⁵⁸.

Si les opérations militaires et de police étaient destinées aux groupes, la

²⁵⁷ G. NZONGOLA NTALAJA, *op.cit*, p.77.

²⁵⁸ *Ibidem*, pp.77-78.

répression et l'intimidation d'individus auront lieu surtout à travers l'usage continu de la chicotte. Celle-ci fut infligée aux prisonniers près du mât portant le drapeau deux fois par jour, à 06 h 00 et à 14 h 00. L'application, chaque matin de cette punition ignoble avec le drapeau belge fut un rappel quotidien aux sujets coloniaux de leur subordination et oppression. Et cela était en contradiction flagrante avec la vision paternaliste du Gouverneur Général Pierre Ryckmans (1934-1946) selon laquelle « *la Belgique aura accompli son œuvre coloniale quand nos indigènes vivent heureusement à l'ombre de notre drapeau* »⁽²⁵⁹⁾. Ironiquement, la prospérité et le bonheur n'étaient nullement ce que le drapeau tricolore (rouge, jaune et noir) symbolisait pour les Congolais. Pour eux, l'affinité de ce drapeau avec la chicotte était ce qu'ils associaient le mieux avec le colonialisme dans le doxa, leur représentation mentale du système.

1.2.5.3. De la culture de l'oppression culturelle : un habitus capitalo-impérialiste

L'ordre colonial belge s'est illustré également à travers la culture de l'oppression culturelle dans sa gouvernance publique à l'encontre des Congolais afin de renforcer la prédation et l'expropriation politique comme le veulent les capitalistes impérialistes.

Le système, sinon, l'ordre colonial belge a été tellement rigide et paternaliste au point que l'historien britannique Thomas Hodgkin l'a décrit comme une forme de « platonisme²⁶⁰ ». Dans cette logique, les rois-philosophes belges étaient omniscients et prirent des mesures appropriées pour dompter et « civiliser » leurs indisciplinés enfants-sujets. Ce type d'arrogance, renforcée par l'idéologie de la suprématie blanche et la croyance raciste dans l'infériorité des Noirs, ne pouvait qu'aboutir à l'oppression culturelle ou la négation de la valeur humaine des Congolais, ensemble avec leurs culture, art et musique. Dans le contexte du colonialisme en tant qu'une forme de domination étrangère, cette négation est une nécessité inhérente au système et vise la destruction de la culture nationale, étant donné que celle-ci est une arme puissante de résistance contre le colonialisme, selon les théoriciens de la lutte de libération nationale Frantz Fanon et Amilcar Cabral²⁶¹.

1.2.6. Situation sociale et politique des Congolais

D'entrée de jeu, il sied de dire que leur situation était misérable et déplorable dans leur propre pays comparativement à celle de l'homme blanc qui se comportait comme un

²⁵⁹ Discours d'adieu du Gouverneur Général Ryckmans cite par Edouard BUSTIN, in M. GWENDOLEN et CARTER (dir.), *"The Congo", in Five African States : Responses to Diversity*, Cornell University Press, Ithaca, New York, 1963, p.33.

²⁶⁰ T. HODGKIN, *Nationalism in Colonial Africa*, New York University Press, New York, 1957.

²⁶¹ F. FANON, et A. CABRAL, cités par G. NZONGOLA NTALAJA, *op.cit.*, p.79.

potentat en instituant un régime d'injustice sociale et politique mais également d'oppression. C'est ce qui explique les différentes réactions en guise de la résistance populaire contre l'ordre colonial.

Au Congo-Belge, comme nous l'avons déjà vu plus haut, la discrimination sociale était institutionnalisée à travers le système de statuts et de textes légaux iniques instaurant ainsi les privilèges (la séparation des races) sur le plan économique, social et culturel ainsi que d'autres formes de ségrégation raciale de *facto*. Les formes légales de restrictions et de mesures disciplinaires contre les Africains comprenaient : la prohibition de consommation de boissons alcooliques autres que la bière ; l'interdiction de circuler dans les quartiers européens après la couchée du soleil, excepté pour les agents de sécurité et les domestiques ; limites sur la vente et la propriété des terres ; punitions pour actes de « manque de respect » envers les Européens ; punitions corporelles ; et un régime séparé de la législation du travail. Les formes de fait de la barrière de couleur comprenaient la ségrégation raciale dans les lieux publics, incluant les trains, hôtels, restaurants, stades de football, et voire même à l'intérieur des églises ; et une interdiction non officielle contre les relations sexuelles interraciales, qui ne s'appliquait pas aux hommes blancs. D'après le politologue Edouard Bustin, même si ces restrictions discriminatoires n'avaient pas de base légale, « elles étaient tout aussi effectivement renforcées²⁶²».

Cette discrimination était aussi très remarquée au niveau du milieu du travail. Si le standard de vie des travailleurs africains dans les centres urbains et industriels du Congo belge était supérieur aux conditions de vie de leurs compatriotes restés au village, il contrastait fort vivement avec le luxe dont jouissaient la bourgeoisie, la petite bourgeoisie et l'aristocratie ouvrière européennes. Le dernier groupe était composé des travailleurs qualifiés venus d'Europe et, dans les centres miniers du Katanga, de l'Afrique australe. Les Africains n'étaient pas autorisés à fréquenter les magasins, les restaurants et les lieux de loisirs réservés aux Blancs, les quartiers résidentiels et tous les établissements publics (hôpitaux, écoles, tribunaux, salles d'attente dans les gares ferroviaires, etc.) étant soumis au régime de ségrégation raciale.

Dans les trains, les voitures de première et de deuxième classes luxueuses étaient réservées aux Blancs, tandis que les Noirs devaient se contenter de la troisième classe aux coussins en cuir ou de la quatrième classe aux bancs en bois et souvent bondée. Pour l'accès aux guichets des services publics tels que la vente des billets de train, la poste et la banque, les Noirs devaient en toute circonstance faire la queue, tandis qu'une personne blanche pouvait tout simplement se présenter au guichet à tout moment pour être servie.

²⁶² E. BUSTIN, *op.cit*, p.36.

Pire encore, les Noirs étaient interdits de présence dans les quartiers européens après 21 h 00, sauf au cas où ils étaient munis des papiers montrant qu'ils devaient être là pour de raisons de service (domestiques, sentinelles, policiers, etc.). Ils devaient également obtenir de feuilles de route pour voyager d'une province à une autre, ainsi que des autorisations de séjour indiquant le nombre de jours maximum de visite dans un centre minier.

Il s'ensuit que le ressentiment contre le système colonial allait au-delà des questions pécuniaires (salaire, promotion) ou de conditions de travail, même si celles-ci figuraient bien au centre du conflit colonial et de la lutte anticoloniale. Les humiliations subies en tant que Noir dans son propre pays y étaient aussi pour beaucoup. Face à cette situation, l'exploitation économique et le racisme en milieu industriel et urbain donnèrent lieu à plusieurs formes de résistance.

1.2.7. La résistance congolaise face à l'ordre oppressif colonial : développement de culture de résistance contre la domination étrangère

Les Congolais n'étaient pas aussi insensibles face à ce qu'ils subissaient comme traitement inhumain de la part des Belges colonialistes dans leur action sociale. Raison pour laquelle, ils avaient fini par développer la culture de résistance populaire face à l'oppression. Cette habitude va se propager dans beaucoup des communautés congolaises pour mettre fin à la domination étrangère.

Comme à l'époque de Léopold II, l'on assiste à la reproduction de la phénoménologie de la résistance populaire contre la domination étrangère. Les Congolais ont organisé une multitude de mouvements de résistance pour manifester leur *ral le bol vis* – à – vis de l'ordre colonial. Cette culture de résistance s'est développée au fur et à mesure que la population ne parvenait pas à tolérer les injustices et autres méfaits de l'ordre colonial. Les plus importantes de ces mouvements étant les mutineries militaires et les grèves des mineurs, de transports et du secteur public. Jusqu'à 1945, les plus importantes résistances urbaines furent la grève des travailleurs au Katanga en 1941, la grande insurrection de 1944 à partir de Kananga, et la grève des dockers à Matadi en 1945. Ceci sans compter les mouvements dits messianiques avec le Kitawala et le Kimbanguisme.

De ces trois événements, les deux premiers eurent des implications importantes pour le mouvement nationaliste et la mobilisation politique interethnique. La grève générale des travailleurs de l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK), la plus grande entreprise coloniale, pour une augmentation de traitements fut déclenchée le 4 décembre 1941 à Likasi (alors Jadotville). Elle prendra fin dans un bain de sang le 9 décembre, avec le massacre de Lubumbashi, dont le bilan a

été estimé à plus d'une centaine de grévistes tués. Le rôle paradoxal joué par les soldats africains dans le massacre semble avoir servi de catalyseur pour la deuxième rébellion, qui vit le jour comme une mutinerie de la caserne de Kananga le 20 février 1944, pendant la Deuxième Guerre Mondiale. Les organisateurs de cette insurrection avaient planifié une action de grande envergure regroupant soldats, travailleurs, paysans, et employés des secteurs public et privé tout au long de la ligne de rail de Kananga à Lubumbashi. Plusieurs mutineries en résultèrent dans les centres urbains de la région, en plus du sabotage du rail et des équipements miniers et industriels, ainsi que des révoltes paysannes rappelant la guerre populaire de 1895-1908, laquelle avait été également déclenchée par une mutinerie à Kananga²⁶³.

Il sied de souligner que l'insurrection de février-mai 1944 fut la première menace sérieuse au régime colonial depuis la période de la résistance primaire. Un de ses points forts était le fait d'avoir rassemblé pratiquement toutes les classes sociales de la société congolaise dans une alliance anticoloniale, avec un programme minimum de réformes sur lequel soldats, travailleurs, paysans et employés pouvaient se mettre d'accord. L'historien afro-américain John Higginson décrit ce programme comme suit :

1. En finir avec la faim et l'inanition ;
2. Abolir la culture obligatoire du coton et le pouvoir abusif de chefs et d'Assistants sociaux ruraux nommés par le gouvernement ;
3. Réduire l'impôt de capitation, dont le taux est supérieur aux impôts semblables en Afrique du Sud ;
4. Montrer plus de respect pour les Congolais, et abolir des épithètes raciales comme « macaque » et « singe » ;
5. Abolir les punitions corporelles dans les prisons ;
6. Abolir le privilège économique de la peau blanche²⁶⁴.

1.2.8. Réaction de la communauté internationale face à l'ordre colonial belge sur la situation des Congolais dans leur espace social

Les échos du système colonial avec le traitement inhumain réservé au Congolais dans leur espace social étaient parvenus aux acteurs de la communauté internationale qui, également, réagirent face à cette situation déshonorante.

Notons d'abord que jusqu'ici la Charte des Nations-Unies n'était pas un document qui concernait les colonies. L'Organisation des Nations-Unies n'a pas d'abord été

²⁶³ G. NZONGOLA NTALAJA, *op.cit*, p.73.

²⁶⁴ J. HIGGINSON, *A Working Class in the Making : Colonial Labor Policy, Private Enterprise, and African Mineworker, 1907 – 1951*, Madison, University of Wisconsin Press, 1989, p.198.

créée pour mettre fin au système colonial, mais essentiellement, pour reprendre les termes mêmes du préambule de la charte, mais plutôt pour « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

Le premier des buts inscrits à l'article 1 est le maintien de la paix et de la sécurité internationale. C'est à ce titre que la Belgique, petit Etat parmi les grands durement éprouvés, ratifie la charte et, est devenue membre de l'ONU en décembre 1945.

Dès 1948, la Belgique subit une forte pression, avec les autres puissances coloniales, au sein du comité spécial de l'ONU pour les territoires non autonomes de la part de certaines puissances anticolonialistes agissant au sein de l'ONU. Ces puissances s'efforcèrent, pour des motifs divers, et pas toujours désintéressés, à mettre fin au régime colonial encore en vigueur à l'époque dans de nombreux territoires en essayant de placer tous les territoires non autonomes sous contrôle international²⁶⁵.

Sur le plan tactique, elles s'y prirent en deux temps. D'une part, en amenant les puissances coloniales à adhérer à la charte et en les engageant à travers par l'article 73 de celle-ci à fournir régulièrement des renseignements, à titre d'information, sur la situation des peuples qu'elles administraient. D'autre part, les puissances anticolonialistes s'efforcèrent d'étendre la portée de cet article tout en accentuant simultanément leur pression en séance plénière de l'Assemblée Générale et au sein de la quatrième commission chargée de préparer le travail de l'Assemblée Générale en matière des questions coloniales²⁶⁶.

La stratégie consistait à dissocier le problème du territoire sous tutelle du Rwanda-Urundi et celui du Congo par une interprétation judicieuse de l'article 73. Il fallait donc, dans l'esprit de cette interprétation, distinguer les rapports que doit déposer une puissance administrant un territoire sous tutelle, des renseignements fournis au Secrétaire Général de l'ONU en ce qui concerne les territoires non autonomes.

A travers ce mécanisme, l'ONU, devint ainsi la tribune par excellence de l'anti-colonialisme, le jury d'arbitrage devant lequel les puissances coloniales prirent le plus souvent figure d'accusés. Et pour mieux y arriver, l'ancien Gouverneur Général du Congo, P. Ryckmans, fut nommé délégué auprès du Comité Spécial de l'ONU pour les territoires non autonomes. Pour cette personnalité belge, il fallait offrir à l'opinion internationale "une meilleure compréhension" de l'article 73 de la charte des Nations-Unies. C'est à partir de ce moment qu'on parla de la fameuse "thèse belge" que P. Ryckmans et Van Langenhove ne cessèrent de défendre à l'ONU²⁶⁷.

²⁶⁵ KAMBAYI BWATSHIA, *Blancs et Noirs face à la décolonisation du Congo belge*, PUZ, Kinshasa, 1992, pp.11-12.

²⁶⁶ *Idem*.

²⁶⁷ P. RYCKMANS, *Dominer pour servir*, Bruxelles, 1948, pp. 26-34.

L'opinion internationale reprochait les points suivants à la Belgique colonisatrice : le bas niveau de vie des Noirs dû à une politique délibérée de bas salaires, la précarité de l'économie rurale, le non réinvestissement des bénéfices réalisés sur place au Congo, la limitation de l'éducation des Noirs, la discrimination raciale et l'exclusion à non participation des indigènes à la vie publique et politique²⁶⁸.

Les mêmes critiques ont fait l'objet, en 1955, d'un rapport assez consistant sur la situation des populations aborigènes, publié par le Bureau International du Travail (BIT). Pour ce dernier, ces indigènes « vivent dans des conditions nettement inférieures aux normes qui garantissent un minimum de santé et de culture²⁶⁹ ». Ces constats et celles de certains ethnologues, comme M. Métraux, furent rapidement portées par la presse à la connaissance du public.

L'opinion belge n'a pas tardé de réagir. *La Libre Belgique*, par exemple, sous la plume de P. Struve publiait « *La vague d'anti-colonialisme à l'ONU*²⁷⁰ ». Pour cet éditorialiste, l'organisation internationale étant incapable de résoudre les grands problèmes du moment (conflit coréen, guerre froide) s'ingénie à créer des difficultés au sujet des matières qui la dépassent. P. Struve appuie son sentiment en citant deux analyses : celle d'Octave Lowers publiée par l'Institut Royal Colonial et celle de Van Langenhove qui s'était déjà interrogé sur la bonne façon d'interpréter l'article 73 de la charte de l'ONU. Les deux études, concluait la Libre Belgique, étaient claires : l'ONU développe des « manœuvres en vue d'établir son hégémonie sur notre territoire²⁷¹ ».

D'un ton plus sévère, le professeur Marcel De Corte de l'Université de Liège avait émis, dans l'édition du 24 décembre 1952 du même quotidien, un jugement qui, malgré sa longueur, mérite d'être lu pour saisir à chaud, comment l'anti-colonialisme onusien fut perçu en Belgique. Pour l'auteur, le principe de l'égalité que soutient l'ONU est « une utopie démocratique ».

1.2.9. Réactions des partis belges et des Congolais face à la gouvernance coloniale et son ordre politique institué dans l'espace social congolais

1.2.9.1. Réactions des partis belges

Lorsque nous remontons l'histoire de ce pays, l'on peut facilement noter, comme le souligne Kambayi, que depuis les grands débats qui s'instituèrent à l'époque où le Congo passa du régime d'État Indépendant à celui de Colonie belge, et pendant la période au cours de laquelle il fallut lui donner une orientation de principe, aucun grand mouvement

²⁶⁸ Pétillon cité par KAMBAYI BWATSHIA, *op.cit.*, p.13.

²⁶⁹ « Conférence Internationale du Travail », Rapport VIII, 1, 1951, p.96.

²⁷⁰ *La Libre Belgique*, 29 décembre 1967.

²⁷¹ KAMBAYI BWATSHIA, *op.cit.*, p.14.

d'opinion ne se produisit plus, en Belgique, jusqu'en 1955 environ, à propos de son destin fondamental²⁷².

M. Spaak est allé au Congo en 1955 seulement. Voilà un homme qui avait été premier ministre plusieurs fois, qui avait été souvent aux Affaires étrangères. Il avait attendu 1954 avant d'aller au Congo. Quant à M. Eyskens, premier ministre de l'époque, c'est le jour de l'indépendance en 1960 qu'il a, pour la première fois, foulé le sol de Léopoldville. « Non, les milieux politiques de Bruxelles n'étaient pas au courant de ce qui se passait en Afrique belge²⁷³. »

La raison de ce manque d'intérêt est aisée à saisir : l'œuvre des Belges en Afrique ne provoqua jamais, sauf sur le plan économique en certaines périodes de dépression, d'inquiétude et de désapprobation sérieuses. En revanche, elle valut à la Belgique, outre de précieux appoints matériels, un renom international, enviable et envié²⁷⁴.

Dès 1952, dans son premier discours officiel, L. Pétillon avait attiré l'attention de Bruxelles sur le fait que si la Belgique était en pointe dans le domaine économique et social, elle avait, par rapport à d'autres colonies, un inquiétant retard dans l'organisation politique²⁷⁵.

C'est ainsi que les années suivantes seront alors marquées par une nette évolution du mouvement d'idées particulièrement au sein du Congrès Colonial et dans les partis politiques métropolitains concernant l'avenir du Congo et la situation de l'ordre politique colonial.

1. Le point de vue du Congrès National Colonial

Le Congrès National Colonial était une assemblée officiellement instituée qui réunissait périodiquement les représentants des chambres législatives, du ministère des colonies, de l'administration coloniale, des groupes d'intérêts coloniaux belges, d'anciens hauts fonctionnaires coloniaux et des spécialistes des questions coloniales. Il tena ses assises à Bruxelles et avait pour mission de donner l'impulsion au gouvernement belge dans l'orientation de sa politique des territoires d'outre-mer. Sa 9ème session, qui se tint en juin 1953, reprit clairement et officiellement toutes les grandes questions relatives à l'avenir du Congo belge. Trois courants d'opinions se dégagèrent du document officiel (276).

²⁷² KAMBAYI BWATSHIA, *op.cit.*, p.19.

²⁷³ Voir *La décolonisation*, RTB, Bruxelles, 1975, p.11.

²⁷⁴ KAMBAYI BATSHIA, *op. cit.*, p.19.

²⁷⁵ L.A.M PETILLON, *Témoignage et réflexion*, Renaissance du livre, Bruxelles, 1967, p.52.

²⁷⁶ Congrès National Colonial, IXè session, Bruxelles, juin 1953, pp.17-28.

a) *Le courant intégrationniste*

Selon les tenants de ce courant, la Belgique avait une mission dont elle ne devait pas se départir. Tout en s'opposant à toute forme d'autonomie, les intégrationnistes étaient prêts à consentir certaines réformes, notamment en matière de décentralisation administrative. Ces changements devaient aboutir à la création d'une « Belgique africaine » qui ferait une seule nation avec la « Belgique européenne²⁷⁷ ».

b) *Le courant autonomiste indépendantiste*

Dénoncé par les intégrationnistes, ce deuxième courant fut défendu par l'ancien ministre des colonies Monsieur Godding qui, en qualité de porte-parole des colons, proclamait que ces derniers luttèrent pour leur autonomie et refusaient l'ingérence du gouvernement belge dans les affaires coloniales²⁷⁸.

c) *La théorie apartheidiste de Vermeulen*

Parmi les fervents théoriciens de l'ordre colonial, il faut jeter un mérite sur Vermeulen, auteur de *Défiance et danger de notre politique* publié en 1953 à Bruxelles et qui a eu un écho certain. Cet auteur, ancien Commissaire de district, prônait la séparation pure et simple des Blancs et des Noirs au Congo belge²⁷⁹. Il était opposé à toute idée d'assimilation raciale et sa démarche traduisait un courant colonialiste dont la stratégie était le renforcement de « l'indirect rule » bien connue des Anglais²⁸⁰.

2. Les points de vue des partis politiques belges

Il a été observé par plus d'un que depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et plus activement à partir de 1956, les partis politiques belges s'intéressaient de plus en plus mais de manière un peu timide sur l'avenir du Congo belge et à la situation de l'ordre colonial dont cet avenir dépendait. Pour l'opinion belge, la colonie n'était plus le pays réservé aux colons, à l'administration et à l'Église. Plus qu'avant le Parti Social Chrétien (P.S.C.), le Parti Socialiste Belge (P.S.B.), le Parti Libéral (P.L.) et le Parti Communiste cherchaient à déterminer leur vision de l'émancipation congolaise face à l'ordre colonial.

²⁷⁷ Congrès National Colonial, *op.cit.*, p.19.

²⁷⁸ *Le Soir* du 28 juin 1953.

²⁷⁹ VERMEULEN, *Défiance et danger de notre politique*, Bruxelles, 1953, p.40.

²⁸⁰ KAMBAYI BATSHIA, *op.cit.*, p.21.

a) Le point de vue du Parti Social Chrétien (P.S.C.)

Le P.S.C. a commencé à s'intéresser lui aussi, timidement, à la question de l'émancipation congolaise en 1945. Cependant, la lecture de son Manifeste publié le 26 février 1956 montre que depuis cette année, ce parti en avait discuté plus intensément. Pour les socio-chrétiens, la politique congolaise de la Belgique devrait aboutir à la réalisation de la « communauté belgo-congolaise » fondée sur la collaboration libre des Noirs et des Blancs²⁸¹.

Plus clairement, c'est dans le document synthèse de la Commission d'études de ce parti, publié en mars 1958, que se dégagait sa position officielle en matière coloniale. Le chapitre relatif aux problèmes politiques congolais indiquait que, même si le Congo était promis à l'autonomie, il devait être entendu que le rythme d'émancipation ne pouvait se mesurer qu'à la capacité des populations noires d'assurer efficacement leurs responsabilités²⁸².

Pour le P.S.C. donc, il était prématuré de décider à la hâte des conditions de l'émancipation du Congo. Les mêmes avis furent repris par le Journal catholique conservateur, *La libre Belgique* du 26 juin 1956 en ces termes : « Si on estime devoir préparer les Noirs à une doctrine de libre examen, il ne peut s'agir que d'une préparation lente [...] »

C'est en vertu de cette vision de l'émancipation politique du Congo que le P.S.C. s'était abstenu d'organiser ou de patronner des associations ou des partis politiques dans la colonie. Il estimait que les partis politiques belges, qui avaient leur propre sens en Belgique, n'en avaient aucun en Afrique. Le baron A. De Vleeschauwer n'avait pas hésité de dire que l'activité des partis politiques au Congo « tels qu'ils étaient à l'œuvre là-bas était néfaste et pouvait détruire le Congo ».

Comme pour le P.S.C., c'était dans ce sens que le Parti Libéral condamnait « tous ceux qui, dans un esprit partisan », avaient transporté et transportent au Congo, les querelles politiques, propres à la Belgique²⁸³.

b. Le point de vue du Parti Libéral (P.L.)

Lors de son Congrès doctrinal d'octobre 1956, le Parti Libéral défendit le point de vue selon lequel, le rôle de la Belgique était « d'assurer l'avenir du Congo, pour le plus grand bien des Belges et des Congolais en veillant que la promotion des Noirs se réalise

²⁸¹ « Le manifeste du PSC sur le Congo » du 26 février 1956 reproduit dans *Congo document*, p.18.

²⁸² « Perspectives Sociales – Chrétiennes, politique belge en Afrique », in *La Revue politique*, n°5, mars 1958, Bruxelles.

²⁸³ KAMBAYI BATSHIA, *op.cit*, p.23.

conjointement avec l'expansion économique²⁸⁴». Le Parti Libéral soulignait en outre que les liens entre la Belgique et sa colonie étaient très étroits et qu'ils iraient se resserrant dans l'avenir à la condition que les aspirations légitimes des Congolais soient satisfaites dans un climat de compréhension, de collaboration, d'équité, tout en tenant compte du temps nécessaire à l'assimilation des réformes pour une société s'ouvrant à la civilisation occidentale.

Pour le Parti Libéral, le Congo était redevable à la Belgique de sa paix intérieure, de son évolution et de son expansion ; les droits souverains de la Belgique s'exerceraient afin que se développe entre tous, Blancs et Noirs, sans discrimination, une solidarité active inspirée de l'idéal de la communauté belgo-congolaise²⁸⁵.

c) Le point de vue du Parti Socialiste Belge (P.S.B.)

Ce parti consacra, le 30 juin et le 1^{er} juillet 1956, un congrès extraordinaire pour l'élaboration d'un programme pour le Congo-belge et le Rwanda-Urundi. Au cours des débats, tour à tour, l'économie indigène, la vie sociale et culturelle des Congolais, l'enseignement, la politique et l'administration firent l'objet d'un examen critique; des propositions concrètes furent formulées.

Pour le P.S.B., la présence belge au Congo et au Rwanda-Urundi ne pouvait avoir d'autre but que d'aider les habitants à établir un régime de démocratie, de liberté, de justice sociale et de progrès en vue de les amener à la gestion autonome de leurs intérêts. Un tel régime excluait toute discrimination raciale et de conviction philosophique et religieuse. Il serait en ce sens incompatible avec toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme. Cette œuvre serait nécessairement graduelle et devait être entreprise sans délai et se poursuivre systématiquement.

Pour cela, le P.S.B. proposait trois stades :

- Premièrement, le gouvernement des populations du Congo par elles-mêmes devait s'exercer dans le cadre des pouvoirs détenus par l'administration. Il convenait donc, aux différents échelons administratifs, de raffermir et de créer des conseils consultatifs où sur le plan local, les indigènes de plus en plus nombreux, devaient être élus selon le système le plus démocratique possible. Ce système, après cinq ans, devrait être généralisé et le scrutin

²⁸⁴Parti Libéral, Congrès d'octobre 1956, *Résolutions sur les problèmes du Congo belge*, textes polycopiés, Doc. 381.

²⁸⁵ KAMBAYI BATSHIA, *op.cit*, p.23.

s'exprimerait par le suffrage universel. Il serait obligatoire pour les hommes adultes et facultatifs ou capacitaires pour les femmes.

- Deuxièmement : la compétence législative serait attribuée au pouvoir législatif local. La Belgique s'engagerait dans cette voie, dès que les Africains auraient acquis une expérience politique, grâce à leur participation progressive à la gestion des affaires publiques.

Il est normal, estimait le Congrès, d'escompter qu'au cours de cette évolution, des intérêts communs détermineraient la constitution des collectivités de droit public (Etat par exemple) qui pourraient être à la base de la fédération future.

- Troisièmement, dans ces conditions, l'autonomie pourrait intervenir.

Ces principes avaient été déjà annoncés par Max Bus et, Président du P.S.B., lors des séances préparatoires du Congrès de son parti. Selon lui, les assises du P.S.B. devaient donner la réponse socialiste à la question essentielle qui se posait au Congo : celle des « relations humaines entre Blancs et Noirs ».

« Nous irons plus loin, disait Bus et, définissant la politique socialiste face au Congo, nous aurons le souci de présenter au Congo Blancs et Noirs confondus, le visage d'une Belgique enfin compréhensive et fraternelle qui n'aura plus d'autres ambitions que d'élever graduellement, mais rapidement sa colonie au rang digne d'associé [...]. Nous allons, à partir du congrès, organiser au Congo et demander des efforts appropriés à chacun de nos mouvements²⁸⁶. »

d) Le point de vue du Parti Communiste (P.C.)

La position de ce parti à l'égard du Congo s'est précisée au cours du XIIème Congrès tenu en avril 1957 (287). A cette occasion, les communistes ont eu à déclarer solennellement qu'ils restaient attachés au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est aux Congolais, écrit, A. de Coninck dans le Drapeau Rouge, qu'il appartenait de "déterminer quand et comment ils useront de ce droit (288).

De l'analyse de différentes positions des partis politiques belges face à l'émancipation congolaise, un constat peut être fait. Les thèses du P.S.C. et du P.L. sont semblables dans leurs grandes lignes : l'autonomie lente et prudente dans le cadre de la "communauté belgo-congolaise".

²⁸⁶ Voir *Le Peuple* du 15 janvier 1956.

²⁸⁷ *Le Drapeau Rouge* du 17 septembre 1957.

²⁸⁸ *Le Drapeau Rouge* du 13 septembre 1958 titré : « le Congo exige son indépendance totale ».

En Belgique, ces deux partis sont considérés comme étant de droite. La thèse du P.S.B. est, selon nous, conciliante dans la mesure où ce parti prône l'autonomie de la colonie belge tout en insistant sur la nécessité de démocratiser les institutions. Quant à la position du P.C., elle trancha nettement sur la fin de l'ordre colonial en disant : les Congolais ont droit à leur indépendance; c'est un parti de l'extrême gauche²⁸⁹.

Bref, en dépit de leurs tendances respectives, les partis politiques belges commençaient à s'intéresser à la question congolaise. Par surcroît, ils prirent conscience que l'ordre colonial devrait prendre fin. Il est un point sur lequel, pendant longtemps, en Belgique, on s'accorda dans presque tous les milieux : il ne faut pas introduire tels quels, au Congo, les partis politiques et les syndicats métropolitains et les querelles qu'ils impliquent; même pas leurs doctrines spécifiques. La machine coloniale fonctionne déjà bien, la croissance économique, l'amélioration des conditions de vie des populations et la large diffusion du christianisme parmi la population congolaise pouvaient tenir lieu d'une émancipation politique dont rien ne semblait indiquer l'impossible. On est d'accord : la Belgique a réalisé dans sa colonie une œuvre humanitaire remarquable. Pourquoi alors des réformes ?

Et l'on estime qu'avec leurs origines historiques, leurs idéologies, leurs traditions et leurs programmes, les partis politiques et les syndicats belges n'étaient pas du tout adaptés aux nécessités congolaises. C'est dire que les partis politiques belges et toutes ces associations, à l'exception des partis de gauche qui voulaient la fin de la colonisation, les restes étaient pour le maintien de cet ordre, car ils en tiraient énormément profit.

Cependant, on considère que ces partis devraient avoir comme première tâche d'élaborer des programmes cohérents concernant les questions coloniales congolaises au lieu de les résoudre en fonction des contingences métropolitaines. Une grande confusion régnait dans les esprits à ce sujet. Et L. Pétillon en rappelle quelques principes : « S'il est donc assurément légitime et même souhaitable, que les partis métropolitains aient en matière coloniale une doctrine, encore convient-il qu'ils n'oublient jamais :

1. Que le Congo a ses problèmes spécifiques auxquels doivent être données des solutions conformes au bien commun de ses populations, solutions fondées sur les éléments que révèle une étude objective;
2. Que le Congo ne s'appuie pas comme la Métropole sur les institutions définitives, dans le cadre des rapports sociaux stabilisés et d'une économie fermée, mais qu'il est sur tous les plans un pays en devenir, ce qui exige que les affaires soient conduites, sous peine de profondes désorganisations, selon le principe de la plus grande continuité. »

²⁸⁹ KAMBAYI BATSHIA, *op.cit*, p.25.

C'est clair. Ce que Pétillon et l'opinion belge conservatrice redoutaient, c'étaient les soubresauts de la politique belge et leurs contrecoups au Congo. Ce qui devait arriver était arrivé. Si le voyage du roi des Belges de 1955 n'a rien apporté et même s'il a contribué à l'accélération du mouvement des idées relatives à l'émancipation tant en Belgique qu'au Congo, toujours est-il qu'en février 1956 le professeur Van Bilsen avait publié son fameux "plan de trente ans".

La réponse congolaise interviendra au mois de juillet, sous forme d'un manifeste, celui de « Conscience Africaine » et, sous forme d'un contre-manifeste, celui de l'ABAKO²⁹⁰ dont nous avons parlé un peu plus haut.

1.2.9.2. Réaction des Congolais vis-à-vis de l'action coloniale

Devant l'ampleur de la question coloniale, les Congolais n'étaient pas en reste surtout que la problématique de l'émancipation politique, émancipation traduisant la fin de l'ordre colonial et l'avènement du nouvel ordre politique démocratique, ceux-ci étaient plus concernés et prenaient des positions pour que cela intervienne vite.

Il faut noter que le vent indépendantiste qui souffla sur toute l'Afrique coloniale n'a pas laissé les Congolais en marge. Les premières réactions enregistrées en premier lieu sont ceux de rédacteurs de « Manifeste de la Conscience africaine » en réaction au plan de trente ans du Professeur Van Bilsen.

Pour rappel, "conscience africaine" était le nom d'un mensuel rédigé par un petit groupe d'intellectuels Congolais : J.Ileo, A. N'kuli, D. Zangabi, A. Ngwenza, V. N'Djoli, J. Ngalula. Il a été publié en juillet 1956 et fit, comme on pouvait s'y attendre, l'effet d'un coup de tonnerre tant dans les milieux politiques de la métropole qu'au Congo.

Ces intellectuels congolais réagissaient contre le plan Van Bilsen et paradoxalement, dans son contenu, ils y adhéraient. Pour eux, un tel plan devenait une nécessité, « si l'on veut que cette émancipation se réalise dans la paix et dans la concorde ». Concernant la problématique d'émancipation politique synonyme de la fin de l'ordre colonial et l'avènement d'un nouvel ordre politique démocratique typiquement congolais, la Conscience Africaine pensait qu'il y avait moyen de partir des institutions africaines consultatives existantes et de les faire évoluer progressivement vers un peu plus de représentativité en les transformant en des organes de pouvoir de décision et de contrôle, pour arriver finalement à un gouvernement congolais responsable.

Ainsi, écrit-elle : « nous ne demandons pas seulement un plan d'émancipation politique mais un plan d'émancipation totale. A chaque étape d'émancipation politique doit

²⁹⁰KAMBAYI BUATSHIA, *op.cit*, p.27.

correspondre une étape d'émancipation économique, d'émancipation sociale, et aussi de progrès dans l'éducation et la culture. La réalisation parallèle de ces progrès est une nécessité absolue pour que l'émancipation politique soit sincère et efficace. »

De ce fait, Kambayi écrit : « Le Manifeste de Conscience Africaine est, à notre connaissance, un premier document où, pour la première fois, des colonisés osaient exprimer clairement leur refus de la domination belge, de toute évolution qui tendait à intégrer leur pays dans un Etat belge unitaire et leur désir d'accéder à l'émancipation totale. C'était donc un document digne de ce temps.

Juste un mois plus tard, soit le 23 août 1956, après la publication de ce document, intervient une autre publication, celle de l'ABAKO que l'opinion a pu qualifier de « Contre-Manifeste ». Dans ce document qui était allé au-delà du Manifeste de la Conscience Africaine et qui modérait ses propos avec une émancipation progressive, la publication de l'ABAKO était claire et nette contre l'ordre colonial qui devrait immédiatement cesser d'exister au Congo. Ainsi, dit-il :

- « Puisque l'heure est venue, il faut accorder aujourd'hui même l'émancipation que de la retarder encore trente ans ».
- « La lutte des partis quoique dangereuse est nécessaire dans une démocratie »
- « Nous réclamons à cor et à cri :
 1. Les droits politiques (et)
 2. Toutes les libertés ».

Plus aucun doute ne subsistait quant à l'option politique fondamentale de l'ABAKO : politisation véritable du Congo par l'introduction du multipartisme. Autour de ce thème central, une option avait eu un retentissement dans l'opinion métropolitaine, à savoir celle qui visait le délai : émancipation pour aujourd'hui même²⁹¹. »

Il sied de noter qu'outre ces deux documents qui ont troublé la conscience des dirigeants belges, il faut relever le climat politique tendu à Léopoldville avec des tensions multiples surtout l'hostilité croissante et manifeste de plusieurs couches de la population à l'égard de l'ordre colonial et des contradictions grandissantes au sein des forces coloniales elles-mêmes, tout cela a contribué à ce que les Belges changent leur politique au Congo belge. Et finalement, ces sont les émeutes du 04 janvier qui vont précipiter les événements pour qu'arriva la fin solennelle de l'ordre colonial et le début du nouvel ordre politique.

²⁹¹ B. VERHAEGEN, B., *L'Abako*, CRISP, Bruxelles, p.40.

1.2.10. Fin de l'ordre colonial belge et l'avènement du « nouvel ordre » politique typiquement congolais

Comme on le sait, les événements et le climat politique tendu, dus à la prise de conscience de Congolais face à leur émancipation politique, avaient abouti à la décolonisation, c'est-à-dire la fin officielle de l'ordre colonial et le début du nouvel ordre politique typiquement congolais, le jeudi 30 juin 1960, date fixée au cours de la Table ronde politique organisée au mois de février de cette même année.

Il importe de signaler qu'avant la date du 30 juin, le multipartisme était déjà opérationnel et que c'est grâce aux élections organisées au mois de mai que les acteurs politiques vont livrer un combat démocratique pour occuper les postes dans les nouvelles institutions prévues par la Loi fondamentale. Ce qui traduisait réellement la fin de l'ordre colonial et l'avènement du nouvel ordre car ces institutions politiques étaient alors occupées et dirigées par les Congolais eux-mêmes. A la tête de l'Etat, ce fut Joseph Kasa-Vubu et le Gouvernement était dirigé par P.E. Lumumba et au Parlement, c'était tous des acteurs politiques congolais.

Section II. Ordre politique, partis et gouvernance publique pendant la période postcoloniale

2.1. Ordre politique, partis et gouvernance publique sous la première République

2.1.1. Instauration de l'ordre politique dans l'espace social typiquement congolais

Les Congolais et les Belges se sont retrouvés - pour le besoin de l'indépendance du Congo et la fin officielle de l'ordre colonial - autour d'une même table de discussions appelée Table ronde de Bruxelles. Les résolutions de cette rencontre avaient servi de support à l'organisation politique et juridique du Nouvel Etat.

« En exécution de ces résolutions, la Belgique avait pris deux lois fondamentales, l'une date du 19 mai 1960, relative aux structures du Nouvel Etat indépendant, l'autre en date du 17 juin 1960 relative aux libertés publiques²⁹². »

La loi fondamentale conçue par les Belges pour asseoir le nouvel ordre politique avait juste un caractère provisoire et instituait un régime démocratique et fonctionnel comme en Belgique, le *régime parlementaire classique*.

²⁹² NKULU KILOMBO, *De la charte coloniale à la constitution de la troisième République*, éd. Secco, Kinshasa, 1991, p.45.

Au terme de l'article 8 de la Loi fondamentale, le Congo disposait des institutions suivantes :

Au niveau central

- Le Président de la République ;
 - Le Gouvernement (dirigé par un Premier ministre chef du Gouvernement) ;
 - La chambre des Représentants ;
 - Le sénat.
- } Les deux constituent le Parlement

Au niveau provincial

- Le Gouvernement provincial dirigé par un Président Provincial ;
- L'Assemblée Provinciale.

Au niveau local

- Les Institutions locales.

Outre ces institutions, l'Etat disposait également d'un Conseil Economique et Social, ainsi qu'une Cour constitutionnelle.

Quant au Chef de l'Etat, il devrait être désigné par le Parlement à la majorité de deux tiers de ses membres. Sa personne était inviolable. Il était politiquement irresponsable. Aucun de ses actes ne pouvait produire d'effet sans contreseing du Ministre qui, par cela seul, s'en rendait responsable.

Le Premier ministre est le Chef du Gouvernement. Nommé par le Président de la République, il est responsable non devant le Président de la République mais devant le Parlement qui peut l'évincer par une motion de censure. Par conséquent, c'est cette institution qui l'investit.

Conformément aux dispositions particulières de l'article 47, il est stipulé qu'avant le 30 juin 1960 et après la proclamation officielle des résultats pour la Chambre et le Sénat, le premier Gouvernement du Congo sera institué en suivant la procédure suivante :

- compte tenu des élections et après les consultations des principaux groupes et personnalités politiques, le Roi des Belges désigne un formateur dont la tâche consistera à réunir une équipe ministérielle apte à obtenir la confiance du Parlement ;
- sur proposition du formateur, le Roi des Belges nomme le Premier ministre et les Ministres.

Dans les trois jours de la nomination de ses membres, ce premier Gouvernement se présente devant les Chambres en vue d'obtenir leur confiance (art. 48).

Ce Gouvernement, avant même sa désignation par le Chef de l'Etat, doit conclure un traité général d'amitié, d'assistance et de coopération ainsi que les conventions particulières portant sur les modalités de la coopération entre ces deux pays à partir du 30

juin 1960 sans oublier les traités sur l'union entre les territoires de Ruanda – Urundi en matières fiscales, monétaires, douanières, des PTT et de la radio (art. 49).

La constitution avait prévu également une Cour constitutionnelle et une Cour des comptes. Mais jusqu'au 30 juin 1960, ces Cours n'étaient pas encore installées faute d'une expertise locale. C'est pourquoi leurs missions furent confiées aux Cours belges, constitutionnelles et celle de comptes, jusqu'à leur installation effective, conformément aux articles 253 et 254.

Notons que la constitution, appelée Loi fondamentale, édictée par les Belges a été publiée en deux volumes, celle du 19 mai 1960 et celle de 17 juin 1960. Cette constitution a été signée conjointement par le Roi Baudouin, le Ministre des Colonies De Schryver et le Ministre de la Justice Merchiers.

2.1.2. Gouvernance publique et partis politiques sous la première République : Difficultés de gouvernance, inadaptation et crise du nouvel ordre politique

Les Congolais pensaient qu'il était aussi facile de gérer un Etat et d'y instaurer un ordre politique démocratique qui mette une stabilité et une paix au pays. La fin de l'ordre colonial oppressif n'était pas aussi facile que l'on pensait pour asseoir un nouvel ordre politique susceptible de donner le bonheur au peuple congolais. Mais malheureusement, l'on assistera à la reproduction des tares culturelles fustigées à l'ère léopoldienne et du Congo belge telles que la culture paroissiale et celle de sujétion.

Plus d'un observateur soutiennent que la loi fondamentale conçue par les Belges pour asseoir le nouvel ordre politique au Congo fut à la base de la première crise de gouvernance institutionnelle que le pays a connue. Elle était une loi qui ne s'adaptait pas à la mentalité et à la réalité congolaise.

Les politiques sans expérience et immatures politiquement ont eu du mal à l'adopter et à l'appliquer dans sa lettre et dans son esprit. La première crise qui affecte les institutions du Congo est venue de la violation manifeste de la constitution par la révocation par le Chef de l'Etat du Premier ministre et vice versa. La crise due à la violation des textes et à la manipulation extérieure vint exacerber la situation d'un pays déjà amputé par les mutineries, la fuite massive des Belges et les sécessions katangaise et kasaienne rendant par ce fait le pays ingouvernable et mit en péril le nouvel ordre politique démocratique que le Congo venait à peine d'obtenir. « On parle du "double jeu" de la Belgique [...] »²⁹³.

Cette instrumentalisation néfaste trouve son explication dans le mécontentement et la haine belge du fait de la fin prématurée de l'ordre colonial par les Congolais. Il fallait procéder à la déstabilisation de l'Etat congolais, se seraient dits-ils. Au

²⁹³J. KESTERGAT, « Juillet 60 : de mutineries en sécessions », in *Congo-Zaïre. La colonisation – L'indépendance de régime Mobutu – et demain*, op.cit, p.59.

facteur belge, il faut ajouter aussi le facteur purement congolais relatif à l'immaturation et à l'impréparation politique sans omettre le cordon ombilical tribalo-ethnique.

Les populations étaient en majorité l'objet de toutes sortes de particularismes, notamment le tribalisme, le régionalisme et le clanisme. Les dirigeants de partis politiques représentaient aussi bien des groupes ethniques traditionnels que la nation tout entière. Cette situation provoqua des conflits allant jusqu'à gêner l'action gouvernementale et à mettre en danger l'existence même de l'Etat congolais ou de l'unité nationale comme c'est le cas aujourd'hui, donc plus de cinquante sept ans plus tard.

Déjà à cette époque, eu égard au comportement tribalo-ethnique des dirigeants des partis politiques, le multipartisme était même devenu le synonyme de « multitribalisme ». L'existence de ces nombreux partis politiques était considérée comme un signe extérieur de la démocratie. La classe politique réduisait la démocratie au multipartisme en ce sens qu'elle considérait qu'il y avait la démocratie lorsque le multipartisme existait dans le pays²⁹⁴.

En effet, il y a lieu de relever que les politiques congolais, dès la proclamation de l'indépendance, se sont illustrés par le manque de culture démocratique à cause de leur immaturité politique et de l'égoïsme dans leur comportement socio-politique. Ils ne se rendaient pas compte qu'ils plongeaient davantage le pays dans une situation d'ingouvernabilité déjà enclenchée par la sécession Katangaise d'abord avec Tchombe et sa CONAKAT, mécontent d'être écarté du Gouvernement Lumumba, et celle du Kasai ensuite avec Albert Kalonji, du MNC/K et Ngalula dissidents du MNC Lumumba. A ceci s'ajoutaient les conflits tribalo ethniques instrumentalisés par les politiques, la guerre entre le groupe de Binza et les pro-lumumbistes qui conduisit le pays, après la mort de Lumumba, à une situation chaotique avec les multiples rebellions créées par les partisans de Lumumba alors soutenus par les blocs de Casablanca (et les pays du bloc de l'Est). Tandis que le Groupe de Binza soutenu par les Occidentaux : les USA et la Belgique professait de son côté l'idéologie capitaliste et essayait de tout mettre en jeu pour éliminer de la scène politiques les partis tout comme les acteurs pro – socialistes.

Ainsi, Albert Ndele fait ce constat et note à ce propos : « Du 1^{er} juillet au 29 septembre 1960, le pays n'était plus réellement gouverné. Aucune loi, aucune ordonnance, aucune décision importante n'a été prise. Il suffit pour s'en rendre compte de feuilleter le Moniteur congolais durant cette période. On constate que deux arrêtés seulement ont été promulgués, l'un du 5 septembre 1960 limitant les libertés publiques, l'autre du 16 août 1960 instaurant un régime militaire spécial. Pour être complet, il faut encore mentionner trois arrêtés du ministre des finances réglant des questions de routine administrative. »

²⁹⁴ E. TSHIMANGA BAKADIABABU, *La démocratie et ses blocages au Congo – Kinshasa de 1958 à nos jours*, éd. L'Harmattan, Paris, 2004, p.50.

Pour Tshimanga, les puissances étrangères et les colons belges qui tenaient coûte que coûte à se débarrasser de P. Lumumba avaient réussi à manipuler J. Kasa Vubu et J. D. Mobutu pour faire leur sale besogne. Dans un premier temps, J. D. Mobutu profitant de la dualité des organes exécutifs et du climat de méfiance qui s'était installé au sommet de l'Etat entre Kasa – Vubu et Lumumba, poussa le Chef de l'Etat à révoquer le Premier Ministre le 5 septembre 1960. Le « danger Lumumba » écarté, il devait se débarrasser facilement de Kasa – Vubu qui ne représentait aucun danger. Ainsi, il réalisait le plan concocté de longue date par ses « Maîtres à penser » à l'étranger.

La révocation du Premier ministre Lumumba n'était pas uniquement une affaire des puissances occidentales, notamment de la Belgique et des Etats-Unis, mais elle était aussi un règlement des comptes des hommes politiques congolais, toutes tendances confondues, qui lui vouaient une haine féroce et qui craignaient qu'il leur portât ombrage en raison de ses qualités d'organisateur infatigable, tribun exceptionnel, du mythe et du charisme créés autour de sa personne²⁹⁵.

Encore, poursuit –il, si officiellement, Mobutu était au pouvoir depuis le coup d'Etat du 24 novembre 1965, mais en réalité, il dirigeait le Congo depuis le 14 septembre 1960, date à laquelle Washington l'obligea à neutraliser les deux organes exécutifs, en prenant illégalement la place de P.E. Lumumba, le chef du gouvernement démocratiquement élu et en congédiant le Chef de l'Etat, Joseph Kasa Vubu jusqu'au 31 décembre 1960²⁹⁶.

Pendant cette période, c'est le colonel Mobutu qui avait pris la direction du pays avec les Commissaires généraux après avoir mis en veilleuse les institutions démocratiques sous prétexte d'avoir voulu mettre de l'ordre dans le pays dont l'unité nationale, disait-il, était fortement menacée. Il avait ainsi établi une sorte de corrélation de cause à effet entre l'existence des crises au sein de la société congolaise et son intervention.

Face à ce blocage des institutions démocratiques, la classe politique avait réagi pacifiquement en l'accusant de vouloir mettre fin à la tradition démocratique. Pour camoufler ses intentions de prendre définitivement le pouvoir, il rétrocéda plus tard ce pouvoir aux autorités civiles estimant qu'il avait réussi l'essentiel de sa mission, à savoir le rétablissement de la paix intérieure²⁹⁷.

Dès lors, il y avait eu de la part des partis politiques congolais une détermination et une prise de conscience pour résoudre la crise constitutionnelle. C'est ce qui expliqua l'organisation de nombreux forums de négociations politiques, à savoir : la Table ronde de Léopoldville, la conférence de Tananarive, la conférence de Coquilathville...

²⁹⁵ TSHIMANGA BAKADIABABU E, *op.cit*, p.51.

²⁹⁶ *Idem*.

²⁹⁷ *Ibidem*, p.58.

Les partis politiques congolais avaient voulu montrer à la communauté internationale qu'en dépit de leur maigre expérience politique, ils pouvaient transcender leurs divergences lorsque l'intérêt supérieur de la nation était en jeu. Ce fut dans cet esprit qu'ils contraignirent le Président de la République J. Kasa-Vubu, rétabli dans sa fonction présidentielle après le bref coup d'Etat de Mobutu, à rappeler le Parlement dont les activités étaient suspendues de manière illico en Conclave de Lovanium. C'est de ce Conclave de Lovanium qu'était sorti le Gouvernement d'Union Nationale qu'avait dirigé le Premier ministre Cyrille Adoula. Ce fut également dans ce même esprit que le forum de Luluabourg fut convoqué au terme duquel une nouvelle constitution démocratique qui s'inspirait en grandes lignes de la Loi Fondamentale et connue comme « *la Constitution de Luluabourg* », fut mise sur pied et fut promulguée le 1^{er} août 1964 par le Président Kasa-Vubu²⁹⁸.

Cependant, l'exclusion de partis pro lumumbistes de la scène politique, sera l'occasion pour que le pays soit mis à feu et à sang avec les multiples rebellions qui ouvrirent plusieurs fronts à la fois et occupèrent le 2/3 du pays dans l'objectif de chasser les pions des occidentaux du pouvoir. C'est pourquoi en 1964, Moïse Tchombe, naguère Chef de la sécession katangaise, sera rappelé par le Groupe de Binza incapable de maîtriser la rébellion, ce dernier devint premier Ministre. C'est lui, avec ses « gendarmes katangais » rappelés de l'Angola où ils s'étaient retirés, avec ses mercenaires, avaient renforcé l'armée congolaise et pacifié le pays. Les hommes politiques congolais, assagis de l'expérience vécue, avaient dès lors décidé de former librement deux plates formes politiques pour bien jouer le jeu politique, il s'agit, d'un côté, de la Convention Nationale Congolaise « CONACO » avec Moïse Tchombe comme Président et de l'autre, le Front Démocratique du Congo « FDC », proche de Groupe de Binza, dirigé par Evariste Kimba.

A ce sujet, Ndaywel précise en disant : « Les tensions politiques qui s'étaient dissipées un temps réapparurent. Il faut revenir à la fin de mandat d'Adoula pour en saisir les derniers développements. L'éventualité d'une vacance officielle du pouvoir le 30 juin 1964, le référendum constitutionnel, puis la perspective des élections générales permirent la réapparition des partis. A la différence des années 59 – 60, on assista ici à des tentatives de regroupements politiques. Trois grandes formations firent leur apparition : le Rassemblement des Démocrates Congolais (RADECO) qui naquit en août 1963 et devint à partir de mars 64 le parti gouvernemental, du moins tant qu'Adoula fut au pouvoir ; le Comité Démocratique Africain (CDA) qui rassembla à partir de juin 64 quelques partis autour de l'ABAKO – aile progressiste; le Front Commun National, quant à lui, constitué également en juin 1964, regroupa autour de MNC/L une douzaine d'autres partis.

²⁹⁸ E. TSHIMANGA BAKADIABABU, *op.cit.*, pp.58-59.

Avec le départ d'Adoula et l'avènement de Tshombe, la répartition des partis politiques allait nécessairement être modifiée compte tenu des forces en présence. Tshombe, le nouvel « homme fort », avait ressenti le besoin de s'offrir des assises politiques solides à Kinshasa car la seule CONAKAT, même dotée d'une section à Kinshasa, n'était pas à la hauteur. Voilà pourquoi, à partir de cette même section de Kinshasa, on procéda à la création d'un regroupement plus important, la Convention Nationale Congolaise (CONACO), dont la dénomination dissimulait à peine ses rapports avec la CONAKAT. Au Congrès de Luluabourg qui se tint en février 1965, une cinquantaine de partis et d'associations tribales décidèrent de s'affilier, pour affronter les élections sous cette bannière et profiter de la popularité du Premier ministre, le chef du parti. Mais la solidité interne du groupe était précaire car chaque entité conservait une certaine marge d'autonomie, et la plus grande opposition à laquelle Tshombe allait être confronté émanerait au sein même de la CONACO²⁹⁹.

La CONACO de Tshombe a été à l'occasion de son Congrès tenu à Luluabourg du 04 au 10 janvier 1964 une coalition qui regroupait ainsi 39 partis. Mais, le 03 février 1965, Isaac va annoncer la création de la Convention Nationale des Associations Congolaises (CONACO) regroupant 49 partis politiques pro – gouvernementaux.

En effet, les partis politiques radicaux du bloc nationaliste, assimilés au mouvement rebelle, ne trouvent pas encore leur place dans l'arène politique normale, de même que les partis politiques de l'ancienne mouvance gouvernementale de M. Cyrille Adoula regroupés au sein de la Convention des Démocrates Africains, CDA, ne font pas bonne impression auprès de l'opinion publique. Et entre ces deux blocs, l'entente est loin d'être conclue, depuis que les premiers se sont fait rouler lors des négociations de Lovanium, ce qui a par ailleurs accéléré le déclenchement de la rébellion par le Conseil National de Libération³⁰⁰.

Il convient d'indiquer que c'est dans cette mouvance de regroupement des partis politiques autour des élections qu'une dizaine de partis se regrouperont autour d'Antoine Gizenga pour former le PALU. Mais à cette époque, ce regroupement n'avait pas une visibilité politique à cause de position d'instabilité de Gizenga qui venait à peine de sortir de la prison.

Comme nous venons de le dire, Tshombe fut « l'homme fort » et sa formation politique la CONACO avait le vent en poupe. Mais, elle fut infiltrée par certains membres du Groupe de Binza sans qu'il puisse s'en apercevoir surtout que tout le monde annonçait une défaite certaine de Kasa Vubu aux prochaines élections présidentielles, ce qui n'était pas pour améliorer ses rapports avec Tshombe.

²⁹⁹I. NDAYWEL è NZIEM, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*, De Boeck & Larcier, Paris, Bruxelles, 1998, pp.642-643.

³⁰⁰E. BANYAKU LUAPE, *Chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 60 aux années 90*, CIEDOS, éd. Compodor, Kinshasa, 2000, p.63.

Ainsi, note Ndaywel : « Néndaka mit en effet un plan habile à exécution qui allait conduire à la défenestration de Tchombe. Tout commença par le succès éclatant et provoquant remporté par la CONACO à l'issue des élections en mai – juin 1965. Une majorité absolue de députés (122 sur 167 élus) lui fut garantie au parlement, malgré l'intervention de la cour d'appel de Léopoldville qui se prononça en faveur de quelques cas qui firent l'objet de contestation. Nommé au sein du gouvernement, Nendaka, que l'opportunisme avait conduit au sein de la CONACO, n'en demeurait pas moins membre du Groupe de Binza. Il mena son propre combat à partir du groupe des élus de la CONACO originaires des provinces martyres ; et cela se passait en septembre ».

En effet, le Président Kasa-Vubu convoqua les Chambres pour une session extraordinaire le 20 septembre pour valider le pouvoir des élus et procéder à la mise en place des bureaux des assemblées. En vue de cet événement, la CONACO tint un Congrès du 16 au 18 septembre, dans le but de consolider la solidarité du groupe autour de Tchombe. L'absence remarquée de Nendaka, entraînant dans son sillage, quelques membres des « provinces martyres », était significative d'un durcissement de l'opposition interne à Tchombe. On finit par l'afficher ouvertement sous l'appellation de *Front Démocratique Congolais* (FDC). Ce nouveau parti regroupait des ensembles divers, dissidents de la CONACO, et dont la sensibilité se rapprochait de celle de barrons du Groupe de Binza – notamment de Bomboko et de Kamitatu - ; le facteur de cohésion interne commun à cet ensemble hétéroclite, résidait dans une opposition unanime à Tchombe et à son parti. Il va de soi que ce groupe revendiquait la démission du gouvernement de la transition de Tchombe, pour qu'il soit remplacé par un gouvernement d'union nationale. La thèse de la CONACO, était tout autre. Le conflit était faussement juridique. En réalité Kasa Vubu s'efforçait d'affaiblir son adversaire pour ne pas être écrasé au scrutin, il lui restait beaucoup à faire. Les résultats des élections aux chambres pour la mise en place des bureaux les démontrèrent. Au Parlement, le président (Y. Kimpiobi) et le Vice-président (F.Mopipi – Bitingo) se ralliaient à la CONACO. Au Sénat, c'est de justesse et aux prix de milles difficultés que l'opposition à la CONACO l'emporta pour la présidence (S. Mudingayi) sans être capable de rééditer l'exploit au niveau de la vice-présidence (J. Molebe)³⁰¹.

Notons par ailleurs, que cette législature avec son ordre politique conforme à la Constitution de Luluabourg et mise en place avec minutie sans difficulté majeure, allait connaître exactement trois mois d'existence effective, bien que sur le plan formel, cela a dû nécessiter une période de trois ans.

Kasa-Vubu qui voyait mal l'ascension de Tchombe, avec sa majorité absolue au Parlement, a profité de la session ordinaire du Parlement qui ouvre ses portes le 13 octobre

³⁰¹ NDAYWEL è NZIEM, *op.cit*, p.643.

pour révoquer son Premier Ministre dont le parti a la majorité au Parlement. D'après Kamitatu, 48 heures avant le message, il était encore question que Tchombe se succède à lui-même en tant que nouveau formateur, et qu'il lui serait seulement imposé de constituer un gouvernement de large union nationale. C'est en apprenant que Tchombe entendait former un gouvernement de la seule majorité CONACO que le Président aurait changé d'avis. C'est Kamitatu lui-même qui aurait suggéré à Kasa Vubu la Candidature de Kimba (qui ne venait de s'affilier au FDC qu'au mois d'octobre alors ancien Ministre des Affaires étrangères de l'Etat sécessionniste du Katanga) au cours d'une brève séance du « groupe de Binza » à laquelle participait aussi Mobutu.

Ainsi, le Groupe de Binza, non seulement craignait revoir Tchombe briguer la primature, il craignait que ce dernier brigue aussi le fauteuil du Président de la République, car il avait sa majorité. D'où, intervient la révocation de Tchombe le 13 octobre et la nomination de Kimba comme Premier ministre, lui qui n'a pas la majorité au Parlement. A deux reprises, le Gouvernement Kimba n'obtient pas son investiture au Parlement. Et entre temps, il y avait des agitations nocturnes à la résidence du Colonel Mobutu qui s'est vu élevé au grade de Lieutenant - général. Mais, avec l'appui de l'Occident, le 24 novembre, à la suite du deuxième rejet du Gouvernement Kimba au Parlement, le Haut Commandement de l'ANC, démet le Président de la République et le Gouvernement Kimba et donne le pouvoir au Lieutenant Général Mobutu. C'est alors un coup d'Etat militaire qui vient de tourner la page de l'histoire. Cet événement est accueilli avec faste par la population et la classe politique.

Les instances politiques accueillirent la nouvelle avec une certaine euphorie. Les Chambres, réunies en Congrès le 25, approuvèrent le coup d'Etat. Le FDC exprima son soutien ; la CONACO félicita l'armée pour les mesures qui avaient été prises sans savoir que Mobutu prenait le pouvoir pour cinq ans. Le bruit avait couru dans un premier temps que le coup d'Etat serait organisé en faveur de Tchombe. KasaVubu, parti pour le Mayumbe le 4 décembre accompagné d'une petite escorte, exprima lui aussi sa reconnaissance à l'ANC ⁽³⁰²⁾. En définitive, il quittait son poste la tête haute.

Quant aux soldats, ils avaient toutes les raisons d'être fiers du succès de l'initiative de leurs officiers supérieurs, surtout que cette action était en tous points réussie. Mobutu lui-même leur déclara : « *Je compte sur vous pour être les ambassadeurs de mon administration... Je suis Président de la République pour cinq ans mais pendant ce temps, je resterai militaire comme vous. Je porterai mon uniforme et recevrai mon traitement du Quartier Général* ». De plus, c'est un militaire prestigieux qui présidait aux destinées du

³⁰² TSHATSHI, le Commandant du camp Hardy à Mbanza Ngungu, fut chargé de diriger cette escorte présidentielle. Parvenu à la hauteur de Mbanza Ngungu, l'officier se ressaisit et demanda à KasaVubu de lui donner ordre de rebrousser chemin. Il proposa d'occuper à nouveau la ville avec ses unités, d'arrêter les officiers rebelles et auteurs de coup d'Etat et de le réinstaller comme Président de la République. Ce dernier refusa. (Eloge BOISSONNADE, cité par I. NDAYWEL à NZIEM, *op.cit*, p.646.)

gouvernement : il s'agissait du colonel L. Mulamba. Le Général Bobozo prit, quant à lui, le commandement de l'armée³⁰³. C'est alors le début d'un ordre militaro – dictatorial qui s'installe au profit de Mobutu seul et ses acolytes.

2.1.3. Analyse critique des caractéristiques de l'ordre politique congolais sous la première République et son incidence sur le plan de culture politique : influence de l'habitus léopoldien.

Il nous paraît impérieux, au regard de ce qui précède, de relèver en guise d'analyse critique, les caractéristiques de l'ordre politique congolais de l'époque.

Au regard de ce que nous avons observé sur la gouvernance publique dans le champ politique congolais influencé par l'habitus léopoldien, il y a lieu de dire que cette gouvernance a dû imprimer en RDC un Etat condominial, avec l'émergence d'une culture qui n'a pas été compatible aux aspirations démocratiques telles que souhaitées par les Congolais après la fin à l'ordre colonial.

En un mot, la Première République, sur le plan d'appropriation, a connu un échec cuisant sur la construction de l'« Etat ». Il en est de même de la culture politique. Tous ont subi l'influence de l'habitus léopoldien par le mécanisme de la transposabilité. Le pays était marqué par le déficit criant de culture politique au niveau des acteurs politiques et des citoyens. Ceci à cause de l'immaturité politique et l'impréparation de ces derniers. Cette situation fut la conséquence de la politique expropriationniste - platoniste belge bâtie sur le paternalisme alors fondement de tout système patrimonialiste du type léopoldien qui n'a pas permis une certaine émancipation politique de congolais.

Ce patrimonialisme se verra renforcer par la culture traditionnelle des acteurs locaux. Ce qui fait que le fondement du jeune Etat, n'était pas bâti sur une culture politique de participation. Cela explique clairement en partie la cause de l'imbroglie et des désordres survenus sous la première République caractérisée par un déficit criant de la culture politique participative et le manque du sens de citoyen dans le chef des Congolais.

Au regard de cette situation fondamentalement expropriationniste dans la gestion de la chose publique, comment peut-on qualifier ce type d'Etat dont les habitants souffrent de manque de culture politique de participation et du sens de l'Etat entendu au sens du citoyen ?

Le type d'Etat qui a prévalu de 1960 à 1965, en rapport avec ces caractéristiques ne peut qu'être *le type condominial ou l'Etat patrimonialiste du type condominial*, un Etat véritablement expropriationniste et exproprié.

Cet Etat s'illustre par la non - appropriation politique par la base, se traduisant par un semblant de démocratie et l'allégeance des acteurs locaux au diktat des puissances

³⁰³ I.NDAYWEL è NZIEMI., *op.cit*, p.646.

étrangères. C'est que l'on a constaté lors des élections de 1960 qui ont permis la mise en place des premiers dirigeants congolais élus au sein des institutions politiques, mais qui en réalité n'avaient pas d'encrage interne. Ce qui expliquerait la guéguerre interinstitutionnelle au sommet de l'Etat entre le Président de la République et le Premier Ministre, manipulée de l'extérieur. C'est le Parlement, alors creuset de la démocratie qui en pâtira. La lutte entre les groupes politiques, à savoir le groupe de Binza et les nationalistes lumumbistes manipulés par les étrangers, les premiers par les puissances capitalistes occidentales et les seconds par les puissances communistes, ne contribua qu'à exacerber la crise et à renforcer la thèse de la non appropriation qui fonde tout Etat condominium.

L'Etat condominium, dit Mukoka Nsenda, a « prévalu entre la période de l'indépendance et celle de l'avènement du parti unique. Ses principes caractéristiques sont :

- existence d'une démocratie formelle, car dépourvue d'encrage interne ;
- le pouvoir politique est théoriquement entre les mains des nationaux et le pouvoir économique entre les mains des étrangers.

Il y a une lutte entre les dirigeants pour le contrôle du pouvoir, chacun étant soumis au diktat des grandes puissances, avec leurs propres conflits et leurs contradictions ; ce phénomène s'est traduit en 1960, par la confrontation entre Lumumba et Kasa-vubu, en 1965 et plus tard en 1996 entre le groupe de Binza avec Mobutu comme représentant et le groupe des Lumumbistes-nationalistes avec Kabila comme chef de file³⁰⁴ ».

Pareil Etat, avec tout son cortège des désordres et des malheurs traduit que l'Etat sinon l'ordre politique de la Première République était un Etat que la population ne s'était pas approprié. La non – appropriation de cet Etat par la base et la cacophonie institutionnelle y observée seront le prétexte pour Mobutu de violer la constitution par son coup d'Etat du 24 novembre 1965, et s'approprier le pouvoir d'Etat tout en promettant à la population de remettre l'ordre et de bâtir un Etat digne de lui procurer son sourire.

2.1.4. Situation sociopolitique des Congolais sous la 1^{ère} République

Nous venons de démontrer que l'ordre politique de la première république, avec sa gouvernance publique caractérisée par des guéguerres entre politiciens, n'a pas permis aux institutions politiques de fonctionner de manière stable pour s'occuper du sort de la population à cause de la reproduction aveugle de la culture de sujétion héritée de l'ordre léopoldo-colonial. Tandis que la population n'a fait que subir cette culture de sujétion à cause de sa culture paroissiale qui a donné l'occasion aux acteurs politiques d'œuvrer dans la quiétude, alors au plan politique, l'on connaît l'imbroglie.

³⁰⁴ MUKOKA NSENDA, *Discours et pratique du développement au Congo. Interrogation et réinterrogation politiques*, éd. M.E.S, Kinshasa 2004, pp.74-75.

Dans cette situation de cacophonie politique et de désordre généralisé que d'aucuns ont qualifié de « congolisation », la population congolaise abandonnée à elle-même et à son triste sort, est restée dans la même situation qu'elle était à l'époque coloniale et peut être pire que cela. La situation sociopolitique des Congolais est restée inchangée. En d'autres mots, elle est allée de la rupture à la continuité sinon à l'aggravation même, car le nouvel ordre politique tant réclamé par les Congolais n'était resté qu'un rêve. L'équipe dirigeante avait changé mais sans que la situation sociopolitique le soit aussi. La misère de la population a demeuré stagnante. L'indépendance tant réclamée n'a servi à rien pour la population. Au contraire, se sont les dirigeants des partis qui en ont profité seuls.

2.1.5. Fin de l'ordre politique de la première République

La fin de l'ordre politique de la République est intervenue à l'occasion du coup d'Etat perpétré par le Lieutenant-Général Mobutu le 24 novembre 1965, profitant du conflit entre le Président de la République et le parlement avec la nomination d'un premier ministre ne jouissant d'aucune majorité au Parlement. Son rejet à deux reprises a été l'occasion propice pour que l'armée intervienne pour mettre de côté les politiques avec leur ordre politique partisan afin d'instituer un « nouvel ordre politique », alors militaro – dictatorial.

2.2. Ordre politique, partis et gouvernance publique sous la Deuxième République

2.2.1. Instauration d'un nouvel ordre politique militaro – dictatorial : la reproduction de l'ordre prédatocratique.

Le « nouvel » ordre ici, c'est le nouveau régime avec le nouveau mode d'organisation politique, mais sans toutefois qu'il soit contraire au souhait de la population. Cet ordre politico-militaire n'était nullement un ordre démocratique souhaité par la population car il a continué avec la culture de sujétion et d'expropriation des droits du souverain primaire et a commencé avec la violation flagrante de la constitution par un coup d'Etat militaire.

Ce coup d'Etat traduisait encore une preuve d'incompétence des acteurs politiques congolais d'asseoir un nouvel ordre politique démocratique. En plus, leur incapacité et leur incompétence notoire seront l'occasion pour l'Armée, qui était aux aguets et observait de prêt la situation politique chaotique, d'intervenir pour prendre le pouvoir pendant cinq ans et mettre en congé toutes les activités partisans accusées d'être la source de désordres enregistrés pendant cinq années d'indépendance.

Le nouveau pouvoir, celui du 24 novembre fut un pouvoir antidémocratique, mais curieusement applaudi tant par la classe politique que par la population au lieu de le

refuser et lui résister. Ce qui traduisait le manque de culture politique démocratique dans le chef de la population et de la classe politique qui se permirent de soutenir une telle action antidémocratique.

Comme conséquence directe, cet ordre politico-militaire aurait permis au nouveau Chef de l'Etat de prendre au départ et par précaution des mesures spéciales pour instaurer un « régime fort » à son profit.

Ainsi, l'une des premières qu'il signa le 30 novembre 1965 lui octroyait des « pouvoirs spéciaux ». Aux pouvoirs spéciaux suivirent par la suite les « pleins pouvoirs » (22 mai 1966), ce qui impliqua le transfert du pouvoir législatif à l'exécutif. La suppression du bicéphalisme politique, décrétée lors de la destitution du Général Mulamba, fut le premier acte qui instaura par voie de fait, un régime présidentiel (26 octobre 1966). Au demeurant, le présumé « complot de la Pentecôte » qui aboutit à la pendaison publique (2 juin 1966), moins de sept mois après le coup d'Etat, de quatre hommes politiques, était une illustration de la puissance de ce pouvoir fort en même temps qu'il donnait un aperçu de ses débordements possibles³⁰⁵.

Pour Mitouba : « Investi des prérogatives constitutionnelles, après son acte d'expropriation – appropriation violente, le coup d'Etat, le Président de la République, affiche sans tarder une attitude autoritaire et dictatoriale du nouveau maître du lieu, parce que bénéficiant d'un soutien latent des Congolais et profite de leur naïveté pour montrer à la face du monde ce qu'il est naturellement en politique ; et d'entrée de jeu il va :

- décréter un régime d'exception, par l'ordonnance n°7 du 30 novembre 1965 ;
- s'octroyer également les prérogatives de signer les ordonnances lois comme actes législatifs devant être validées par le Parlement, qui par la suite seraient seulement (ses actes) à titre informatif ;
- retirer la sûreté nationale du Ministère de l'Intérieur pour celui de la Défense dont il est titulaire en vue de s'assurer du contrôle effectif du pouvoir dont les piliers sont l'armée et les services de renseignements ;
- déclarer tout haut la fin de la démocratie et surtout du multipartisme et l'instauration d'un régime autocratique.

³⁰⁵ Ce complot ourdi par des militaires (BANGALA et EFOMI) avait pour but d'inciter quelques civils à dévoiler leurs ambitions, ce qui donnerait lieu à l'application d'un châtiment exemplaire. Les malheureux condamnés furent Evariste KIMBA (ancien ministre des Affaires étrangères du Katanga, ancien formateur du dernier gouvernement) ; Alexandre MAHAMBAMBA (Ancien ministre des Affaires Foncières dans les gouvernements LUMUMBA et ADOULA) ; Jérôme ANANY (ancien ministre de Défense nationale du gouvernement Adoula) ; Emmanuel BAMBA (ancien ministre des Finances du gouvernement Adoula, dirigeant de l'Eglise « Le Salut de Jésus-Christ par le témoin Simon KIMBANGU »), cité par I. NDAYWEL à NZIEM, *op.cit.*, p.647.

2.2.2. Instauration de l'ordre monopartiste et sort de la démocratie

Le nouveau régime déclara prendre le pouvoir pendant cinq ans et mettre fin à la vie partisane. Ce nouvel ordre politique de nature militaro-dictatoriale ne comprenait pas exactement l'importance des partis politiques dans l'encadrement de masses. C'est seulement par après qu'il comprendra qu'il fallait, dans le pays, une vie partisane pour l'éducation politique et civique des populations.

Sous ce régime, la formation d'un parti politique s'annonça en 1966, avec la création du Corps des volontaires de la République (CVR) : une organisation de la jeunesse mise en place paradoxalement par le gouvernement pour mobiliser le soutien des masses et leur encadrement alors que les activités partisans étaient suspendues pour cinq ans.

La mobilisation des jeunes désœuvrés du lumpen prolétariat fut une des activités majeures de cette organisation, qui va également attirer en son sein quelques politiciens obscurs en quête de nouvelles aventures et d'étudiants universitaires carriéristes cherchant d'être embauchés dans des postes importants au sein du gouvernement. Mobutu prétendait en être le fondateur bien qu'il en était membre. Les fondateurs officiels étaient Gaston Sengi Biembe (Président) et Paul Henry Kabayidi wa Kabayidi. Le Mouvement se voulait apolitique et se donnait comme devise : « Conscience, Vigilance et Reconstruction » (CVR) en harmonie avec son blason.

Le succès rencontré dans la mise en place du CVR encouragea Mobutu de procéder à la création d'un véritable parti politique après que celui – ci ait balisé le chemin tant sur le plan idéologique, fonctionnelle que structurelle. Car les grandes options prises lors du Congrès de ce mouvement seront celles qu'on retrouvera tant dans le projet de société du MPR, codifié dans le Manifeste de la N'sele que dans la Constitution qui sera publiée un mois après la création de ce parti.

Cela fut accompli le 20 mai 1967, date de création du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR). Initialement fondé comme une institution parallèle avec des anciens cadres et militants du CVR comme membres effectifs, le MPR sera éventuellement intégré dans la branche administrative de l'appareil d'État, avec lequel il allait fusionner pour créer le parti-État.

Selon bon nombre d'observateurs, le MPR n'était pas une idée originale du Président Mobutu. Ce dernier se serait servi des idées de Laurent Désiré Kabila qui avait, à la même année, bien avant lui, créé le Parti Révolutionnaire du Peuple, « PRP ». Les témoins qui firent la randonnée fluviale avec le Président rapportent qu'au premier jet, il était question d'un « Mouvement Populaire Révolutionnaire » ou encore d'un « Mouvement Révolutionnaire du Peuple », puis on s'en tient à l'appellation « Mouvement Populaire de la Révolution ».

Mais pourquoi ce choix inattendu des concepts « populaire » et « révolution » ? Alors que le « Mouvement » était déjà annoncé avec le MNC de Lumumba en 1959, Mobutu voulait aussi faire de son Mouvement un parti national de grande envergure. Donc, il s'inspirait du projet de LD Kabila dont le parti contenait dans sa dénomination « Révolution et peuple ».

A ce sujet, Ndaywel rapporte que Mobutu avait simplement pris le projet bien élaboré par Pierre Mulele qui voulait créer un parti appelé « Mouvement Populaire de la Révolution », « MPR ». Il écrit exactement ceci : « il a fallu que soient publiés les Mémoires de la compagne de maquis de Mulele, par Léonie Abo, pour trouver une explication à cette inspiration muleliste. Celle-ci serait née en effet de la révolution muleliste. Lors de leur progression vers le nord du Kwilu pour traverser le Kasai et établir une jonction avec le maquis de l'Est, Léonie rapporte que Mulele et Bengila se sont livrés à une activité « livresque » intense. Elle se risqua à interroger son mari pour savoir ce qui le préoccupait tant. Mulele lui-même lui répondit, un paquet de feuilles à la main : « Quand nous rencontrerons les combattants de l'Est, nous formerons ensemble un *Mouvement Populaire de la Révolution*. Les textes ont déjà été rédigés. Jadis, si tu parles de la révolution, on te tuait. Maintenant, le nom de la révolution est devenu très populaire parmi les masses. Nous allons regrouper tous ceux qui refusent l'esclavage et l'oppression étrangère. Nous devons avoir avec nous les ouvriers et les paysans mais aussi les commerçants et les intellectuels, les chefs coutumiers et même les simples soldats. Le Mouvement Populaire de la Révolution mettra les affaires du Congo entre les mains des enfants du Congo ». Léonie Abo poursuit son récit en rapportant un autre incident.... « Il y a quelques semaines, lors d'une fuite devant l'armée, aux environs d'Eyene, Mulele a perdu ses manuscrits (sur la création d'un MPR). Pourvu que l'armée ne les ait pas récupérés. Mulele s'occupe fiévreusement à reconstituer ses documents ». Bien après, lorsque le MPR sera créé par Mobutu et que les partisans désorientés questionneront leur chef pour savoir quelle conduite adopter, celui-ci sera obligé de leur tenir le langage de la franchise. « Moi-même [Mulele] j'avais rédigé au maquis, dans les environs d'Eyene, des documents pour créer le Mouvement Populaire de la Révolution. Les militaires s'en sont emparés...Maintenant Mobutu qui a toujours combattu la révolution et le peuple, et qui continuera à le faire, copie nos idées et nos mots d'ordre pour vous désorienter³⁰⁶. »

³⁰⁶ I. NDAYWEL È NZIEM, *op.cit*, pp.668-669.

2.2.3. Caractéristiques de l'ordre politique de la Deuxième République

2.2.3.1. Gouvernance publique sous la deuxième République

La gouvernance publique de la deuxième République a imprimé et renforcé la culture de sujétion et le patrimonialisme au profit du Mouvement Populaire de la Révolution et singulièrement au profit de son Président- Fondateur. Il organisa, en effet, le premier Congrès ordinaire du parti à la cité de la N'sele en octobre 1971, lequel sera le forum qui va pratiquement chambarder l'ordre démocratique bipartiste institué par l'article 4 de la Constitution du 24 juin 1967.

A cette occasion, Mobutu qui voulait se faire le Roi du Congo comme l'était Léopold II, par la reproduction et la continuité de la culture de sujétion, va de ce fait, institutionnaliser le MPR comme l'unique institution de la République et toutes les autres institutions traditionnelles de l'Etat devenaient, de ce fait, les organes de cette unique institution. Encore une fois, ceci s'est fait sans réaction de la population qui est restée dans son attentisme comme lors du coup d'Etat. Ce qui traduisait que la population, en acceptant cette institutionnalisation du parti, acceptait aussi sa soumission totale. Elle avait fait montre de sa culture paroissiale qui s'accommodait avec la culture de sujétion manifestée par l'esprit patrimonialiste du Président-Fondateur du MPR. Ce parti unique adoptait comme philosophie : l'authenticité et comme doctrine : le *Nationalisme Zaïrois Authentique*, sa démarche : le recours à l'authenticité et tout couronné par le Mobutisme qui se définissait comme étant l'enseignement, la pensée et l'action du Président -Fondateur.

Cette démarche du recours à l'authenticité amena le régime en place à changer les noms du pays, de la monnaie et du fleuve (avec 3 Z). Tous deviendront alors Zaïre. Ainsi, le drapeau et l'hymne national changèrent aussi. Tous les prénoms chrétiens devaient également changer. Ce qui irrita l'Eglise Catholique.

Après trois ans d'un système de parti-État *de facto*, le système de parti unique fut proclamé en 1970, avec le MPR devenant l'institution suprême de l'État. Mobutu devint le chef de toutes les institutions politiques du pays, et une révision spéciale des statuts du parti autorisait son élection en tant que président du parti et donc chef de l'État indéfiniment. Implicitement, ceci le rendait président à vie. Le pays devenant son patrimoine, il régna sans être contesté par une quelconque opposition car la machine répressive était au rendez vous pour sanctionner toute personne ou tout mouvement anti patrie ou contre les idéaux du MPR. Il instaurait donc le patrimonialisme et le règne de la terreur.

En outre, pour asseoir une sorte de dignité royale comme à l'époque léopoldienne, une peine capitale fut réservée à toute personne qui oserait l'insulter ou tenter de déstabiliser son régime. Toutes les déclarations publiques importantes du Président étaient équivalentes aux lois, comme, par exemple, quand il interdit le port de costumes et cravates occidentaux par les hommes et celui de robes et de pantalons par les femmes en 1972.

Comme tout parti unique en Afrique, le MPR était devenu un instrument auxiliaire de propagande d'État et de contrôle politique, un appareil nécessaire pour combler les insuffisances de l'administration dans le maintien de l'ordre et le travail de renseignements. Dans ce sens, il est intéressant de noter que l'unité de coercition du parti, la JMPR, était d'une façon appropriée appelée *Brigade disciplinaire*. Elle constituait un refuge le plus respectable pour les plus mauvais éléments du lumpenprolétariat, qui transformèrent leurs tendances criminelles et la débrouillardise dans un formidable instrument d'intimidation, d'extorsion, de dénonciation (parfois calomnieuse des anti-patries) et du maintien de l'ordre, sans toutefois respecter l'esprit et la lettre de l'État de droit. Il arrivait des moments où la police régulière ne savait plus que faire pendant l'investigation lors d'un crime odieux de meurtre, viol or vol à mains armées et c'est la brigade disciplinaire (BD) qui venait en rescousse en s'amenant avec les coupables sans aucune difficulté.

Toutefois, la dérive vers le fascisme ou une « dictature de type nationaliste » que Fanon craignait ne s'est pas matérialisée en Afrique. Des déficiences organisationnelles et des loyautés ethniques solides ont miné les tentatives vers le pouvoir absolu, ce qui fait que les parti-États africains étaient autoritaires et non totalitaires. Cependant, Fanon avait exactement prédit que « le parti deviendrait un instrument de coercition aidant le gouvernement à soumettre le peuple à sa volonté et en transformant le militant en indicateur de la sûreté³⁰⁷ ». Au Congo, comme ailleurs en Afrique, sa prédiction sur le rôle du parti dans la répression a bien résisté au passage du temps : « *Dans cette perspective on charge le parti d'une mission de masses. Le parti double l'administration et la police contrôle les masses non pour s'assurer de leur réelle participation aux affaires de la nation mais pour leur rappeler constamment que le pouvoir attend de l'obéissance et discipline*³⁰⁸. »

Le renforcement de pouvoirs du Président-Fondateur par le mécanisme de multiples révisions constitutionnelles, la mauvaise gouvernance qui va prévaloir et à l'émergence des antivaleurs et du clientélisme au nom des idéaux du MPR pendant que le pays se dirigeait inéluctablement vers le gouffre et la misère sociale s'accroissait. Il y a fronde au sein du Conseil Législatif, le Parlement de l'époque où treize parlementaires prendront le courage de dénoncer les dérives du pouvoir et de réclamer la démocratisation du régime.

³⁰⁷G. NZONGOLA NTALAJA, *op.cit*, pp.219-220.

³⁰⁸F. FANON, *Les damnés de la terre*, éd. Maspero, Paris, 1970,p.121.

Ceci sans compter d'autres mouvements estudiantins, les guerres de Shaba avec Nathanaël Mbumb et autres mouvements.

En guise de ripostes, les treize parlementaires qui ont rédigé la lettre de 52 pages pour réclamer la réforme de l'ordre politique seront sévèrement sanctionnés et connaîtront des tortures morales et corporelles impitoyables par le régime. Ces derniers ont enfin créés un parti d'opposition contre le régime Mobutiste, l'UDPS³⁰⁹. Ceci traduisait la maturité d'un peuple qui a refusé la sujétion et souhaite l'avènement de la culture de participation au travers la réforme réclamée.

Face à cette revendication - provocation, le Comité Central du MPR va prendre la grave décision, celle n°0032/CC/83 faisant du MPR, unique institution, une institution extra-étatique, et donc un Parti – Etat. De ce fait, tout Zaïrois est de gré ou de force membre du MPR, même le fœtus. D'où le slogan : « *Olinga, olinga te ozali kaka membre du MPR* ».

En effet, Il y a lieu de rappeler ici avec Kankwenda, que le conflit parlementaire de fin 1980 qui a opposé les treize parlementaires au régime de Mobutu est né en réalité non pas de la mise en cause des textes de base du parti au pouvoir, mais plutôt de leur application. Il faut reconnaître qu'en cela, cette fraction de la bourgeoisie qui se veut démocratique, a joué un rôle historique important comme leader de la lutte pour la démocratie, comme lors des révolutions bourgeoises en Europe. Dans les épreuves de cette lutte pour la démocratie, nombre de ses membres se sont radicalisés chemin faisant, épousant le sens profond des revendications populaires pour la démocratie, et en prenant la direction politique.

Les classes moyennes sont composées de professions libérales, des cadres des secteurs publics et privés, ainsi que des propriétaires et même les gestionnaires des PME. C'est une sorte de pépinière de recrutement aussi bien pour la bourgeoisie politique compradore et la prédatocratie, que pour la bourgeoisie d'affaires. Elle navigue en effet entre les deux mondes quant à ses aspirations et espoirs de promotion. Mais elle est plus proche de la seconde que de la première, auprès de laquelle elle n'a pas eu satisfaction à la mesure de ses aspirations. Ses revendications pour la démocratie sont donc comme celles de la bourgeoisie d'affaires, bien que certaines de ses composantes se rapprochent davantage des revendications démocratiques des classes dominées.

Les classes dominées qui représentent sans doute plus de quatre-vingt dix pour cent des populations congolaises comprennent l'ensemble des masses paupérisées : fonctionnaires, travailleurs et ouvriers, travailleurs indépendants du secteur informel et de la débrouillardise, chômeurs et autres sans emploi fixe, et surtout les masses rurales et paysannes³¹⁰.

³⁰⁹ Cf. la section relative à l'UDPS au chapitre trois de ce travail, pp.159-169.

³¹⁰KANKWENDA MBAYA, *op.cit*, p.402.

Cette gouvernance d'oppression, de prédation et de marginalisation ainsi que l'ordre politique qui la fonde évolua jusqu'en 1990 lorsque le Président Mobutu va prononcer son discours du 24 avril 1990.

2.2.3.2. Situation sociopolitique des Congolais face à la gouvernance de la Deuxième République

Sur ce point, nous voulons simplement réaffirmer que, d'une manière globale, le pays, victime d'expropriation globale et totale, s'est retrouvé en léthargie générale. La crise qui l'accablait était de tous ordres. La population ne sachant plus à quel saint se vouer est restée contemplative face à une situation qui se dégradait du jour au jour. Les quelques tentatives de protestation organisées s'étaient avérées très insignifiantes face à l'ampleur de la situation car la misère devenait tellement profonde alors que le pays est extrêmement riche. C'est le paradoxe qui laisse beaucoup de gens perplexes.

Cette situation d'extrême pauvreté trouve son explication dans le déficit de l'idéal démocratique et républicain dans le chef des dirigeants congolais imbus de l'égoïsme et de la culture de se servir et non de servir la patrie mais aussi de l'accommodation du fonctionnaire aux antivaleurs comme moyen de survie. Ce déficit culturel explique mieux la situation de la descente aux enfers du tissu socioéconomique du pays.

Comme le dit Essolomwa, dans tous les cas, la clochardisation du fonctionnaire, de l'enseignant, de l'infirmier et de l'agronome sonne le glas de l'Etat. Dès lors que ce personnel n'est plus régulièrement et convenablement payé, le mécanisme de fonctionnement de l'Etat se trouve atteint et désarticulé. Sa faillite ne peut qu'être imminente.

Ce qui traduit qu'au lieu d'établir au Congo un Etat de droit, un Etat réellement moderne, avec une culture politique digne de relever les grands défis pour les Congolais, les dirigeants congolais de la Deuxième République, profitant de la passivité et de l'inconscience de la population caractérisée par sa culture politique attentiste et de contemplation, ont installé un *Etat patrimonialiste du type patriarcal* qui a fonctionné avec les mécanismes du néo-colonialisme dont les signes annonciateurs de son déclin devenaient inéluctables.

Cette situation de patrimonialisation a favorisé le développement de la culture de sujétion et celle paroissiale qui ont élu domicile en RDC au point que les Congolais devenaient pratiquement les sujets de « Tata Fondateur » du MPR qui décidait de tout pour leur sort. D'où le développement de la culture de fanatisme, de déification (chansons à la gloire du Maréchal, « *100 ans tomotombe* »), de mendicité, d'attentisme, de parasitisme, et celle laudatrice, etc.

2.2.3.3. Fin de l'ordre politique de la Deuxième République

Parmi les facteurs réputés être à la base de la fin de l'ordre politique de la deuxième République, figurent entre autres la misère et la pauvreté ayant accablé les Congolais; les événements sur la scène politique internationale causés par le vent de la Péréstroïka et de la Glasnost, notamment l'écroulement de l'idéologie communiste avec comme conséquences : la chute du mur de Berlin, la mort par assassinat du Président roumain, ami personnel du Maréchal Mobutu dont les images avaient circulé à travers le monde avec les cadavres jetés dans la rue dont ceux (du président et de sa femme). A cela s'ajoute le vent de démocratie dans les pays de l'Est. Tous ces événements furent les motifs qui ont poussé le Maréchal Mobutu, interpellé par sa conscience sur sa gouvernance publique, de changer de méthode de gouvernance et d'apporter les améliorations au risque d'être emporté lui aussi par ce vent.

Il faut également noter la fin de la guerre froide qui a marqué la victoire de l'idéologie capitaliste, laquelle victoire a poussé les Occidentaux de changer également leur politique internationale, notamment le « containment », politique américaine pour contenir le virus communiste. Il fallait ainsi s'inscrire dans la voie de la démocratisation et se débarrasser de vieux régimes monopartistes qui jouaient le jeu de cette politique américaine. Parmi ces régimes, il y avait aussi celui de Mobutu. Ces régimes concernés étaient interpellés tous au sommet de la francophonie tenu à la Baule en 1989, sommet qui demandait aux régimes africains de se démocratiser pour pouvoir espérer une quelconque aide de la France et de la communauté internationale. Ce sommet dégageait la formule suivante : « développement= démocratie ».

Tirant les leçons de toutes ces situations, le Maréchal Mobutu procéda par une consultation populaire qu'il avait initié pour savoir ce que pensait la population sur sa gouvernance publique. Avec plus de six mémorandums, tous décrivant ouvertement le régime oppressif et dictatorial qui a paupérisé les Congolais, le 24 avril 1990, par un discours historique, prononcé à la cité du parti devant un parterre des politiciens du MPR, le Président annonça la fin du règne du MPR, Parti -Etat et la redémocratisation du pays. C'est la fin de l'ordre politique monolithique et oppressif du MPR, Parti-Etat, qui devient à l'issue de ce discours, un fait privé devant concourir avec les autres partis dans la lutte pour la gouvernance publique à travers les élections devant asseoir la troisième République.

Ces considérations clôturent l'analyse de l'ordre politique sous la 2^{ème} République et permettent d'annoncer la période de transition 1990-2005.

La périodisation de la transition n'étant pas encore consacrée par la communauté scientifique, toute la période allant de 1990-2005 est pour nous transitoire. C'est pour cette raison que nous étudions successivement la transition Mobutienne de 1990-

1997, celle du Président Mzée Kabila 1997-2001 et celle du Président Joseph Kabila 2001-2006.

2.3. Ordre politique, partis et gouvernance publique dans le champ politique congolais pendant la transition

2.3.1. Instauration de l'ordre politique de la transition sous Mobutu

D'aucuns peuvent se poser la question de savoir si l'ordre politique de la transition a été différent des ordres politiques précédents ? Qu'est ce que cet ordre a engendré sur le plan de changement en termes de culture politique ? A ces interrogations nous répondons à la négative car sur le plan pratique, l'on a observé le changement du cadre institutionnel et politique, mais le fonctionnement et la gouvernance sont restés les mêmes à cause du manque de culture politique de participation et la prévalence de la culture de sujétion observée dans le chef des dirigeants politiques et celle paroissiale dans le chef de la population. C'est pour dire que l'on assiste à la continuité, bien que l'on a proclamé tout haut la fin du MPR, Parti-Etat. Le même modèle s'est reproduit et a continué sur le plan de la gouvernance publique.

L'ordre politique de la transition politique s'est ouvert avec les consultations populaires amorcées par le Chef de l'Etat à travers le pays.

Les résultats de ces fameuses consultations ont été publiés à l'issue du discours historique que le Président Mobutu avait tenu à N'sele, le 24 avril 1990. C'est ce discours qui va se constituer en acte fondateur de l'ordre de la transition en République Démocratique du Congo jadis Zaïre ouvrant ainsi le pays vers la voie de la démocratisation et vers une troisième république voulue réellement démocratique et en rupture avec l'ordre ancien.

A ce sujet, l'on peut lire en substance dans ce discours du Président Mobutu, le passage suivant³¹¹ : « Nous voici pour la troisième fois au rendez-vous de l'histoire. Pour la première fois, ce fut en ce beau jour du 30 juin 1960. Dans l'allégresse générale, notre pays accédait à la souveraineté nationale et internationale. La seconde fois, le 24 novembre 1965. L'anarchie s'installait partout dans le pays. Lentement mais sûrement, les luttes fratricides accablaient notre peuple.

« Devant le chaos et la division qui menaçaient d'éclatement, le fondement même de l'Etat, une poignée de vaillants fils du pays, dans un élan de sursaut patriotique, décidèrent d'infléchir le cours de l'histoire de notre pays.

³¹¹ MOBUTU SESE SEKO, *Discours du 24 avril 1990*, Kinshasa, 1990.

« Aujourd'hui, le 24 avril 1990 enfin. A la veille du 30^{ème} anniversaire de l'accession du Zaïre à la souveraineté internationale, après une présence de près de 25 ans à la tête du pays et face aux grandes mutations qui tourmentent le monde en ce vingtième siècle finissant. J'ai pensé qu'il était temps de recueillir les avis du peuple zaïrois afin de dégager les lignes susceptibles d'orienter nos choix politiques (...).

Et de conclure en ces termes : « avant de terminer mon propos (...) j'annonce solennellement au peuple zaïrois :

1. l'introduction du multipartisme à trois au zaïre, l'abolition de l'institutionnalisation du Mouvement Populaire de Révolution avec comme conséquence la suppression de son rôle dirigeant, la séparation des pouvoirs traditionnels, à savoir : le législatif, l'exécutif et le judiciaire, comme seuls organes constitutionnels, la dépolitisation de la territoriale, des forces armées, de la gendarmerie, de la garde civile et des services de sécurité, l'instauration d'un pluralisme syndical ;
2. la désignation d'un premier commissaire d'Etat ou premier ministre si vous le voulez, suivie de la formation d'un gouvernement de transition ;
3. la révision de l'actuelle constitution en vue de l'adapter à la période de transition qui s'instaure ;
4. la mise sur pied d'une commission chargée d'élaborer la constitution de la Troisième République, constitution qui sera sanctionnée par un référendum populaire ;
5. l'élaboration, enfin, d'un projet de loi devant régir les partis politiques dans notre pays et organiser leur financement (...).

Ce mardi 24 avril 1990, une page nouvelle de l'histoire politique de notre pays vient de s'ouvrir et je me permets de nourrir les grandes espérances sur l'avenir de nos institutions, prémises de tout progrès (...).

Ce discours marque la fin de l'ordre monolithique du MPR et instaure une nouvelle ère politique, celle de la résurrection de l'Etat et de la démocratisation de la vie politique en RDC.

2.3.2. Les partis politiques et la gouvernance publique sous la transition mobutienne

Le discours du 24 avril 1990 ne fut pas sans conséquences politique et juridique sur le plan de la gouvernance publique. L'opposition, notamment l'UDPS (ce parti créé pendant le règne du MPR, Parti – Etat, mais évoluant dans la clandestinité), tirant les conséquences politiques et juridiques de ce discours, le même jour dans les après midi dans sa résidence de Limete, Monsieur Tshisekedi dira que le pays, à travers ce discours, connaît

un vide juridique et institutionnel du fait que le MPR, Parti - Etat est mort avec tous ses organes à commencer par la constitution y compris le Président de la République qui devient un Président de fait et sa constitution est devenue caduque. Cette thèse de la table rase n'est pas du tout partagée par le pouvoir qui considère que ce discours apporte un nouvel ordre politique mais dans la réforme. D'où, la révision constitutionnelle pour l'adapter à la nouvelle situation et la convocation de l'Assemblée Nationale en session extraordinaire pour cette révision, mais également pour l'élaboration de la loi sur les partis politiques, car le contexte du monopartisme étant révolu.

Aussi, l'UDPS appuyé par la population et certains acteurs politiques vont rejeter carrément le multipartisme à trois tel que voulu dans le discours Présidentiel pour, non seulement, réclamer un multipartisme intégral, mais aussi et surtout la mise en place d'un nouvel ordre politique émanant d'une concertation nationale, car les institutions issues de la réforme sont illégitimes et ne peuvent pas instaurer les institutions de la transition pour organiser les élections pour la Troisième République. Ce qui explique la réclamation à cor et à cri de la tenue de la Conférence Nationale Souveraine, « CNS ».

Ce forum a constitué aussi l'enjeu majeur pour la création des partis politiques. L'on assista à la création désordonnée des partis politiques tant du côté du pouvoir que de l'opposition. Les deux camps vont s'appuyer sur des « partis alimentaires » c'est – à-dire des partis sans base idéologique, sans membres, ni siège. Mais, pour des raisons purement d'opportunisme politique, ces partis verront le jour afin de bénéficier le per diem distribué à la CNS et participer aux différentes négociations que la transition connaîtra durant seize ans avec le fameux principe du « partage du pouvoir ».

Ainsi on observa une cacophonie sans précédent au sein des partis politiques durant cette période de transition. Incapables d'asseoir une transition apaisée pour organiser les élections afin d'instaurer la Troisième République, les partis politiques tombèrent dans le piège en privilégiant les conciliabules ou négociations politiques qui ne furent que les stratégies mises en place par le régime pour conquérir et conserver encore le pouvoir au détriment du peuple souverain qui croupit dans la misère noire.

Ainsi, nous avons dénombré les rencontres suivantes pour le partage du pouvoir entre les acteurs politiques :

1. Les concertations du palais de Marbre I en date du 28 au 29 septembre 1991 entre les Forces Démocratiques Unies et l'Union Sacrée de l'opposition : concertations qui se sont soldées par la formation du Gouvernement dirigé par Etienne Tshisekedi de l'UDPS investi le 16 octobre 1991 et révoqué le 21 du même mois ;

2. Les concertations du palais de Marbre II entre l'Union Sacrée de l'opposition (qui a commencé avec les partis comme : UDPS, UFERI, PDSC, UDI, DCF, d'autres partis s'y affilieront ainsi que les associations de la société civile) et les Forces Démocratiques Unies le 22 novembre 1991, concertations qui débouchèrent à la formation du Gouvernement de large union nationale dirigée par Nguz a Karl I Bond pour remplacer le Gouvernement de combat dirigé par Mungul Diaka ;
3. Le Conclave politique du Palais de la Nation du 9 au 18 mars, convoqué par le Président Mobutu. Ni le Bureau du HCR, ni l'Union Sacrée, ni le Gouvernement Tshisekedi n'y participeront, sauf la mouvance présidentielle et quelques opposants qualifiés des « taupes ». Ce conclave aboutit à la formation du Gouvernement de salut public dirigé par Faustin Birindwa, un ancien de l'UDPS ;
4. Les pré-concertations du Palais du Peuple entre les représentants des Forces Politiques du Conclave et de l'Union Sacrée de l'Opposition Radicale et Alliés du 19 août au 8 septembre 1993 ;
5. Les concertations proprement dites du Palais du peuple, qui mettront en place les nouvelles institutions : fusion de l'Assemblée Nationale avec le HCR pour former le HCR-PT, l'Acte constitutionnel de la Transition et le gouvernement de la transition dirigé par Léon Kengo wa Dondo ;
6. Les concertations entre les représentants des FPC et de l'USOR à la suite de la démission du Gouvernement Kengo exigée par le HCR-PT et la désignation d'Etienne Tshisekedi comme Premier Ministre en début du mois d'avril 1997. En cette qualité, il forma alors son Gouvernement sans réserver des postes aux membres de l'USOR et des FDU tout en réservant 6 postes ministériels à l'AFDL qui venait d'être créée et avait déjà envahi une bonne partie du pays. Tshisekedi remet en place l'ordre légal de la CNS avec comme conséquence :
 - a. La résurrection du HCR et de l'Acte de la Transition ;
 - b. La suppression du HCR-PT et de l'Acte Constitutionnel de la transition en vigueur. Pour avoir posé ces actes qui privent d'autres acteurs politiques des postes, il sera désavoué par les FDC et l'USOR le 05 avril 1997. Mobutu le remplaça à ce poste par le Général Likulia le 11 avril, qui va former le Gouvernement de « Salut national » pour mettre fin à la guerre de rébellion déclenchée par l'AFDL.

7. La rencontre entre Mobutu et Kabila sous l'égide de Nelson Mandela à Outenika, le bateau sud africain ancré au large de Pointe Noire le 04 mai 1997, rencontre au cours de laquelle LD Kabila demande à Mobutu de quitter librement le pouvoir, alors ce dernier l'invite à se mettre ensemble pour former un gouvernement d'union nationale. Cette rencontre échouera en termes des résultats escomptés par les parties.
8. Le 17 mai 1997, c'est la fin du régime Mobutu et l'avènement du régime de l'AFDL avec LD Kabila comme Chef de l'Etat.

Ces concertations sont à mettre dans le compte de la première phase de la transition qu'on surnomme la transition mobutiste. Celle-ci a pris fin le 17 mai 2017, avec la prise du pouvoir par l'AFDL qui a institué un « nouvel » ordre politique.

2.3.2.2. Sous l'ordre politique de L.-D. Kabila

Le 16 mai 1997, le Président Mobutu déjà lâché par les siens et sentant la chute imminente de Kinshasa et l'entrée des troupes de l'AFDL soutenues par la communauté internationale et les pays voisins, quitte le pays en cascade via Gbadolite. Vendredi 17 mai, à Kinshasa, c'est la fin d'un ancien monde ou d'un ordre politique et le début d'un nouveau, avec l'entrée victorieuse de L.-D. Kabila sur la scène et la fuite de la garde prétorienne de la capitale.

Cette journée sera marquée aussi par l'assassinat par les éléments de la DSP au camp Tshatshi, du Général d'armée Mahele, Ministre de la Défense et Chef d'Etat -Major Général des FAZ, à cause de sa "trahison", disait-on.

De Lubumbashi où il s'était installé, Mzee Kabila s'autoproclama Président de la République et mit fin à l'ordre politique mobutiste et installa le nouvel ordre politique "afdélien". La déclaration de prise du pouvoir figure à l'Annexe 11.

Par un revers de la main, Laurent-Désiré Kabila mit fin à l'antagonisme politique entre la mouvance présidentielle et l'opposition radicale. Il installa un nouvel ordre politique sur les cendres des institutions politiques du régime Mobutu. Mais, la RDC connaissait alors une situation où, il n'y avait qu'une seule institution politique à savoir le Président de la République qui allait diriger le pays sans constitution et il n'existe plus la vie démocratique et précisément partisane.

2.3.2.2.1. Critique de l'ordre politique instauré par LD Kabila et l'AFDL : reproduction de l'ordre antidémocratique.

La mise en place de l'ordre politique kabiliste qui n'est que la reproduction de l'ordre ancien n'a pas échappé aux critiques de l'opinion publique tant nationale qu'internationale à cause de la nature du régime qu'il venait d'instaurer caractérisé par la

concentration à outrance du pouvoir par l'organe Président de la République; un régime fondé sur la patrimonialisation sinon la privatisation de l'Etat.

Les Congolais espéraient voir s'instaurer dans leur champ politique un régime antithétique de celui de Mobutu, un régime démocratique. Mais, ils seront fort malheureusement surpris de voir une dictature remplacée par une autre. Ce qui pousse Euloge Boissonnade de s'interroger si « Kabila est le clone de Mobutu ».

Le premier indice de sa dictature réside dans l'acte de prise du pouvoir où Laurent Désiré Kabila s'autoproclame Président de la République. Unilatéralement, il change le nom du pays et dissout toute l'architecture institutionnelle et constitutionnelle qui régissait le pays. En outre, il suspend les activités des partis politiques. Il arrête les leaders politiques et confectionne sur sa mesure un acte dit constitutionnel. De ce fait, il a l'impérium potens en concentrant entre ses mains tous les pouvoirs sur base de ce texte. Nonobstant le fait de promettre à son peuple la re-démocratisation du pays en instaurant un Etat de droit, son comportement antinomique par rapport à sa promesse lui exposa à toute sorte des critiques.

Qualifié d'autocrate ou de dictateur, le Président L.-D. Kabila tenta alors de mener des réformes en révisant plusieurs fois son décret constitutionnel, mais rien de démocratie véritable n'apparût. Car sur terrain, les faits suivants ont contribué à démontrer que le régime n'était rien d'autre que dictatorial:

1. La vision monolithique du pouvoir d'Etat par le pouvoir symbolique de l'AFDL

Elle est exprimée par les décisions prises par l'AFDL qui, dès son accession au pouvoir a mis en congé tous les partis politiques, en interdisant de ce fait toutes manifestations et réunions politiques d'une part, la création des Comités des Pouvoirs Populaires, « CPP » et d'autre part, qui dominent sur l'espace social congolais.

2. La création d'une Assemblée Constituante et d'un Parlement aux députés nommés

Le décret-loi constitutionnel n°003 fut critiqué de n'avoir pas mis en place une institution véritablement parlementaire. A ce titre, les pouvoirs qui lui revenaient étaient d'office dévolus au Chef de l'Etat qui l'exerçait par voie de décrets. Ce qui faisait que l'Institution Président de la République concentrait à elle seule pratiquement tous les pouvoirs. Cette situation ne laisse pas l'opinion indifférente.

Ainsi, les critiques contre le régime fussent de partout, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. A celles-ci s'accompagneront des pressions qui le pousseront, tente de rectifier le tir en mettant d'abord sur pied par le Décret – Loi n°37 du 22 octobre 1997, une

Commission Constituante chargée d'élaborer la constitution de la troisième république à soumettre au référendum.

Pour combler cette carence qui créait l'inefficacité de son action et partant de l'Etat, le Chef de l'Etat jugea nécessaire d'instituer un Parlement de Transition à qui il confia une double mission : celle d'être une Assemblée Constituante et à la fois législative. Il est baptisé Assemblée Constituante et Législative – Parlement de Transition, ACL – PT créée par le Décret – loi Constitutionnel n°74 du 25 mai 1998, mais malheureusement les membres de cette institution seront nommés par décret selon les critères que lui même avait unilatéralement arrêtés.

De manière claire, l'on retiendra que « ce manque d'organe législatif dans un pays qui se dit s'être lancé dans un processus démocratique, contraint le régime Kabila à amender le décret-loi 003, pour instituer en 2000 une Assemblée parlementaire ayant double rôles, celui de légiférer et celui d'adopter le projet de constitution. C'est la création de l'Assemblée Constituante et Législative - Parlement de Transition par décret 096 du mois de juillet. Ses membres et son bureau seront également nommés par décret » ⁽³¹²⁾. Chose qui avait surpris tout le monde et qui n'avait pas manqué d'exposer encore une fois le régime aux critiques acerbes. Tirant sa légitimité du Chef de l'Etat, ce Parlement ne sera ni habilité à contrôler le Gouvernement ni d'interpeller les Ministres ou de les sanctionner si ce n'est juste que les convoquer pour des questions d'actualité. Il était à juste titre la caisse de résonance du régime qui a fonctionné dans la culture patrimonialiste, alors une culture de sujétion renforcée.

3. Le règne d'arbitraire et les violations massives des droits humains

Plusieurs cas de l'arbitraire et des violations massives des droits de l'homme ont été signalés pendant le règne de Mzee Kabila, démontrant ainsi que ce régime recourait sur la culture de sujétion.

4. L'impréparation, l'incompétence, l'amateurisme et la mégestion par les nouveaux dirigeants

Sans culture politique démocratique, le nouveau régime s'était illustré par le recrutement des dirigeants au niveau des hautes fonctions de l'Etat qui étaient quasiment amateurs, incompetents ou des néophytes n'ayant aucun sens de la gestion de la res-publica.

³¹² MITOUBA LUKUSA, BOMANDEKE BONYEKA, TSHILOMBA KATANGA et KIYAYA NSUKA., *Le parlement en RDC. Le parallélisme entre le HCR-PT et l'ACL-PT, Etude et Prospective*, Travail de Recherche, Séminaire des méthodes quantitatives, D.E.S/SPA, FSSAP, UNIKIN, 2003, p. 41.

Par conséquent, ceux – ci avaient rendu très inefficace l'appareil étatique à cause des pratiques indignes comme : la corruption ou les prébendes, la concussion et le népotisme et la mégestion bref, le pillage des biens de l'Etat véhiculé par la culture de prédation.

Boissonnade, écrit à ce sujet : « Il apparut au fil des mois que la plupart des membres de Gouvernement, sans expérience ministérielle, étaient d'une affligeante incompetence. Il n'y avait ni Premier Ministre, ni Ministre de la Défense, ces deux portefeuilles étant détenus par le Président Kabila, visiblement sur la défensive depuis son arrivée à Kinshasa. Peu de titulaires étaient aptes à diriger un ministère. C'est un métier qui ne s'improvise pas. Des erreurs majeures furent commises³¹³. »

Malgré ses efforts de recherche de la paix, Mzee Kabila fut tué par les ennemis de la République et remplacé par son fils, le Président Joseph Kabila.

2.3.2. 3. L'ordre politique instauré par Joseph Kabila : une nouvelle reproduction politique

L'assassinat de LD Kabila dans son bureau de travail le 16 janvier 2001, avait porté par cooptation Joseph Kabila, alors Général Major au pouvoir en remplacement de LD Kabila. Il sera investi le 26 janvier 2001 et prononça son discours dans lequel il prônait l'ouverture, la démocratie, la relance du processus de Lusaka, la paix, l'unité, la réconciliation nationale et la reconstruction du pays.

Au niveau politique et institutionnel, dit-il « la situation actuelle requiert davantage une ouverture politique en vue de la reconstruction nationale.

A cet effet, dans l'esprit et l'orientation du Président de la République, M'zee Laurent Désiré Kabila, je prends l'engagement de poursuivre cette ouverture afin que tous les acteurs politiques exercent leurs droits dans le respect des lois et règlements.

Les problèmes politiques d'importance majeure devront trouver leur solution dans le cadre du dialogue intercongolais. Dans cette perspective, j'invite tous les acteurs politiques ainsi que les membres de la société civile à se joindre sans réserve aux efforts de préparation en vue de la réussite de ce dialogue³¹⁴ ».

Sur le plan Constitutionnel, le Président de la République ne toucha pas le Décret – loi constitutionnel 003 révisé, laissé par son prédécesseur sur base duquel, il allait se référer pour constituer son premier Gouvernement qui fonctionnait sur le modèle du régime présidentiel tel que conçu par le régime AFDL avec ses multiples modifications de forme. Cet Exécutif a fonctionné avec un Législatif, ACL – PT qui n'avait ni pouvoir de contrôle ni celui de sanctionner les membres de l'Exécutif, sinon juste celui de soumettre de projets de lois.

³¹³ E. BOISSONNADE, *Kabila clone de Mobutu* ? Ed. Moreux, Paris, 1997, p. 337.

³¹⁴ J. KABILA KABANGE, *Discours d'investiture du 26 janvier 2001*, Kinshasa.

Il invita aussi la classe politique et les CPP à se réformer pour la relance de la vie partisane interrompue par l'ordre politique afdélien et promulgua la loi sur le fonctionnement des partis politiques. Par cette occasion, il initia le PPRD, comme parti présidentiel. Une fois la loi promulguée, beaucoup de partis existants sur papiers furent agréés et d'autres seront créés sous son règne.

Il invite également la classe politique au dialogue comme prévu par l'Accord de Lusaka signé le 10 juillet 1999 entre les belligérants devant la Communauté Internationale. C'est grâce au Dialogue intercongolais de Sun City entre les belligérants (le Gouvernement, le MLC, le RCD, le RCD/N, le RCD/KML), l'opposition politique non armée, les Forces Vives et les Mai Mai vont se retrouver pour signer en décembre 2003 l'Accord Global et Inclusif.

Plusieurs phases des concertations ou pré-dialogues, ont eu lieu à divers endroits : « avant d'atterrir à Sun City en Afrique du Sud, les chemins parcourus seront longs : de Victoria Falls à Genève en passant par Syrte en Libye, Gaborone au Botswana, Addis-Abeba en Ethiopie, Cotonou au Bénin, Libreville au Gabon, Abuja au Nigeria, à Bruxelles en Belgique etc.. ». Au cours du dialogue proprement dit, les participants devraient examiner entre autres les questions relatives au nouvel ordre politique, à la formation de l'armée nationale restructurée et intégrée, au projet de constitution pour la troisième république ainsi que celles liées aux élections.

Pour rappel les objectifs du DIC étaient entre autres :

1. « la réunification, la reconstruction du pays, la restauration de l'intégrité territoriale, et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national ;
2. la réconciliation nationale ;
3. la formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée ;
4. l'organisation des élections libres et transparentes à tous les niveaux permettant la mise en place d'un régime constitutionnel démocratique ;
5. la mise en place des structures devant aboutir à un nouvel ordre politique³¹⁵ ».

Le Dialogue inter congolais s'entendait également comme un cadre de négociations nationales ayant pour but principal le rétablissement d'un nouvel ordre politique et aboutir à la réconciliation nationale³¹⁶.

L'Accord Global et Inclusif est considéré comme l'acte fondateur de l'ordre politique de transition, car à travers cet Accord, le pays venait d'opter pour un régime spécial

³¹⁵ J. KABILA KABANGE., *op.cit.*

³¹⁶ *Accord de Lusaka du 10 juillet 1999*, art. 3, point 19.

avec sa formule « 1+4 ». Ici, les acteurs politiques, comme d'accoutumée, se sont également partagés le pouvoir plus pour leurs intérêts que ceux du peuple souverain.

Le partage du pouvoir à Sun City est appréhendé comme une prime de guerre, car les belligérants s'étaient tapés la part du lion. L'Accord signé devrait être coulé sous forme de la Constitution pour régir le pays dans l'esprit du nouvel ordre politique post – conflit.

A cause de cet accord caractérisé par un système politique non classique que seuls les belligérants étaient les premiers à expérimenter, un nouvel ordre politique a vu le jour sous la formule «1+4» : une présidence éléphanterque, avec quatre Vice-présidents appelés à gérer l'espace présidentiel avec le Chef de l'Etat dans une concertation permanente. Chacun présidant une commission mais sans pouvoir de décisions autonomes, c'est-à-dire, n'ayant pas d'acte juridique à prendre mais politiquement fort car il décide sur le sort de ses représentants au sein des institutions, qu'il s'agisse de la nomination ou de la révocation. Par conséquent le Chef de l'Etat à qui on reconnaît les prérogatives de nommer et de révoquer, il le fait sur base de la volonté des composantes représentées au sommet de l'Etat par les Vice - Présidents.

Il est à noter que le système ne prévoyait également aucune sanction contre les animateurs de l'espace présidentielle. Aussi, le Gouvernement bénéficiait de ce même privilège devant le Parlement. Il ne pouvait être interpellé ni connaître de censure ou de motion de méfiance. Seule la volonté des composantes devrait primer. Ce qui traduit la confiscation de l'Etat par ces composantes surtout les belligérants, qui pour se servir, ont gonflé et ou ont créé des postes et des institutions, faisant ainsi de l'Etat l'objet de prédation. La guerre avait payé pour beaucoup des animateurs de la transition. Elle était devenue comme moyen légitime d'accession au pouvoir.

Quant au parlement, avec ses deux chambres, le Sénat et l'Assemblée Nationale, on y comptait 620 membres : 500 pour l'Assemblée Nationale et 120 pour le Sénat. Ceci sans compter les membres de ce gouvernement éléphanterque et les institutions d'appui à la démocratie aussi pléthorique. Toutes ces institutions étaient majoritairement composées des belligérants qui avaient reçu leur prime de guerre.

Ainsi, par exemple, pour un pays qui sort de la guerre dont toute l'économie se retrouve par terre, avec une population foncièrement paupérisée, il est dit clairement dans la constitution en ce qui concerne cette panoplie que : « Pendant la période de la transition, il est créé un Exécutif de la transition, un Parlement de la transition composé d'une Assemblée Nationale et d'un Sénat, un pouvoir judiciaire constitué notamment des cours et tribunaux existants et des institutions d'appui à la démocratie, dans les conditions déterminées dans la constitution de la transition.

Les institutions de la transition étaient :

- ❖ la Présidence ;
- ❖ le Gouvernement ;
- ❖ l'Assemblée Nationale ;
- ❖ le Sénat;
- ❖ les Cours et Tribunaux.

A ces institutions ci – dessus, s'ajoutaient les institutions d'appui à la démocratie suivantes :

- ❖ la Commission Electorale Indépendante ;
- ❖ la Haute Autorité des Médias ;
- ❖ l'Observatoire National des Droits de l'Homme ;
- ❖ la Commission Vérité et Réconciliation ;
- ❖ la Commission de l'Ethique et de la Lutte contre la Corruption ».

Avec la mise en place de cette architecture institutionnelle surchargée fonctionnant avec un régime politique suis générés qui ne pouvait que faire saigner le Trésor Public au dépend de la population longtemps paupérisée. D'aucuns n'ont pas hésité de croire à la refondation et la concrétisation des objectifs de la transition, et voir l'Etat congolais redémarrer comme un Etat digne de ce nom.

Conformément à l'article 155 de la Constitution, les missions des institutions d'appui à la démocratie étaient :

- ❖ de garantir la neutralité et l'impartialité dans l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes ;
- ❖ d'assurer la neutralité des médias ;
- ❖ de consolider l'unité nationale grâce à une véritable réconciliation.

A côté de ces institutions politiques et celles d'appui à la démocratie, il y avait en outre le Comité International d'accompagnement de la transition, CIAT en sigle, présidé par le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU. Celui-ci était composé de 14 Ambassadeurs des pays impliqués dans la résolution de la crise congolaise.

2.3.3. Les guerres et l'environnement international face à la gouvernance publique dans l'espace social congolais, un champ d'instabilité politique

L'état d'ingouvernabilité de l'Etat ainsi que la mauvaise gouvernance qui ont caractérisé l'ordre politique de la transition mobutienne et celle kabiliste pouvaient expliquer pourquoi la RDC, avec ses multiples richesses convoitées par l'économie internationale, a été l'objet de déstabilisation politique, de violation de son intégrité territoriale et de sa souveraineté, pour assouvir la soif des prédateurs et des multinationales ainsi que les pays

voisins qui l'ont pillé en complicité avec certains acteurs politiques nationaux collabos, prédateurs aussi comme eux. Ceux-ci ont transformé le pays en un champ de bataille, un lieu d'enrichissement sinon un lieu où ils pouvaient puiser aisément les matières premières à leur guise.

C'est ce qui explique la dissolution de l'AFDL en 1998 par LD Kabila, ayant compris qu'il était l'objet de manipulation de la communauté internationale prédatrice y compris certains pays voisins (Rwanda, Ouganda et Burundi). Il qualifiera ce mouvement d'un conglomérat d'aventuriers et d'opportunistes qui est venu s'enrichir au Congo.

Lâchés par LD Kabila, les alliés de l'AFDL, quelques multinationales ainsi que certains acteurs collabos congolais, ne lâcheront pas prise. Ils créeront d'autres rébellions avec les mêmes visées : déstabiliser la RDC pour piller ses ressources naturelles. Il s'agit du : RCD, MLC, RCD/N, RCD/KML, M23, CNDP et d'autres seigneurs de guerre à l'Est du pays. Cela sans compter les rébellions étrangères (ADF NALU, les Intérahawé, les Mbororo, etc.) qui, tous, ont participé au pillage des ressources naturelles et à la violation de droits humains sous un silence complice de la communauté internationale qui se lèvera un peu plus tard pour agir et identifier les auteurs à travers son rapport (Rapport sur le pillage des ressources naturelles en RDC). Tous les réseaux installés pour la prédation et l'expropriation économique en RDC y ont été dévoilés.

Affaiblie par la guerre et par manque d'une organisation politique efficace en plus de la mauvaise gouvernance, la RDC s'est avérée incapable d'arrêter ce pillage. Au sein du gouvernement et dans l'armée, on y identifiera un réseau national des dirigeants qui s'enrichissaient aussi par cette guerre. L'ONU, certaines ONG internationales y compris les pays de la SADC que LD Kabila avait invités pour le soutenir dans la guerre, notamment : le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie, ne seront pas dédouanés dans l'entreprise de prédation des ressources naturelles de la RDC. « *No war, no business* », disaient-ils. Avec l'implication de plus ou moins douze pays dans cette guerre d'agression, celle-ci a été qualifiée de la « première guerre mondiale africaine » ayant pour motif : la déstabilisation de la RDC et le pillage de ses ressources naturelles.

2.3.4. Fin de l'ordre politique de la transition dans le champ politique congolais

L'organisation des élections par le Gouvernement « 1+4 » sur base de la Constitution élaborée par ce régime, notamment par le Sénat, alors que selon certaines opinions, ce projet a été élaboré par l'université de Liège que l'on a présenté qu'au Sénat, ce dernier a été soumis au référendum pour son approbation par le peuple congolais.

L'organisation du cycle des élections présidentielles, législatives nationale et provinciale et celles de gouverneurs et l'installation des institutions et animateurs issus de

celles-ci a conduit à la fin de l'ordre politique de la transition et l'avènement de l'ordre politique de la Troisième République.

L'organisation des élections de 2006 avait divisé le pays en deux camps politiques, mais aussi en clivage Est – Ouest. L'Est soutenait le camp du pouvoir avec Joseph Kabila et sa coalition politique « l'Alliance pour la Majorité Présidentielle ». Cette dernière fut constituée par les partis comme le PPRD, le PALU, l'UDEMOMA leur côté figuraient aussi d'autres partis et associations ainsi que des personnalités, tandis que l'Ouest se ralliait à l'opposition dirigée par le leader du MLC Jean Pierre BEMBA qui regroupait au sein de la plate-forme « Union pour la Nation » formée pour la circonstance. Un certain nombre de partis soutenaient sa candidature à la magistrature suprême.

A l'issue de ces élections entachées d'irrégularités et des fraudes massives, c'est le camp de l'AMP qui remportera les présidentielles et la majorité parlementaire et formera ainsi le tout premier gouvernement de la Troisième République. C'est par la mise en place de ces institutions et leurs animateurs respectifs issus de ces élections que l'ordre politique de la transition a connu sa fin.

Notons que l'UDPS et ses alliés, n'ont pas pris part à ces élections aux motifs que la tricherie était déjà planifiée et organisée et que la communauté internationale avait déjà son préféré qui avait gagné d'avance lesdites élections. Il s'agit de Joseph Kabila qui avait effectivement remporté lesdites élections avec sa famille politique.

2.4. Ordre politique, partis et gouvernance publique sous la troisième République

Comme dit ci-haut, l'ordre politique de la Troisième République commence avec la mise en place des institutions issues des élections contestées par Jean Pierre Bemba, mais acceptées du moins par la classe politique et la population. Tous les citoyens congolais souhaitaient l'organisation des élections libres, transparentes, démocratiques et crédibles. La réalité était toute autre car ces élections ont été entachées de beaucoup d'irrégularités et de fraudes. Ce qui donnait déjà un mauvais présage pour le début d'un ordre politique véritablement démocratique et républicain. Les acteurs politiques et leurs partis politiques vont livrer à la population un spectacle désolant de la pratique démocratique avec ces élections. Ce spectacle est aussi perçu visiblement dans la gouvernance publique de la Troisième République avec la continuation des antivaleurs décriées dans la Deuxième République et pendant la Transition.

Ainsi, note Cappelaere, le Congo est-il un « Etat mou » ? Ce concept de la fin des années 1960 caractérise l'absence de discipline sociale, d'obéissance aux règlements édictés par l'autorité et des groupes dont elle devrait contrôler les actes. L'énergie de l'élite politique congolaise est plus souvent absorbée par ses efforts pour durer et se maintenir au

pouvoir que pour engager le pays dans le développement.

Derrière le paravent des institutions formelles et des adhésions verbales à la démocratie, se cachent divers procédés pour geler le système : achat de consciences, censure plus ou moins déguisée, déstabilisation de l'opposition, « transhumance » des militants, détournement de la machine judiciaire, fraude fiscale. Le symptôme le plus manifeste de l'enkystement des affaires dans la politique est la porosité des frontières entre secteurs public et privé.

Depuis les élections de 2006, le pouvoir scande à l'envie le slogan des « cinq chantiers » programme de Joseph Kabila : emplois, infrastructures, santé et éducation, logement, eau et électricité. L'établissement des règles de la « bonne gouvernance » est au programme. Perfide, la presse lui rétorque la persistance des « cinq fléaux » de la société congolaise : indiscipline, intolérance, corruption, concussion et gabegie financière. Le gouvernement a engagé des réformes afin d'assainir les mœurs politiques et économiques. Le chemin sera long car la « mauvaise gouvernance » ne se résume pas à un phénomène de surface (la kleptomane des dirigeants) ; elle n'est pas une aberration qu'il faudrait effacer, ni une verrue qu'il faudrait extraire, mais une composante d'un système global ⁽³¹⁷⁾.

L'ordre politique de la Transition se heurte aux fléaux de la société congolaise dans la gouvernance publique que d'aucuns espéraient voir tout de suite changer. Ces antivaleurs ont toujours prévalu dans l'agir politique alors qu'on scande des slogans d'amener les réformes pour le changement.

Au Congo, l'étendue de la corruption est aussi large que la constellation de l'État, a constaté Cappelaere. Elle agit par capillarité. Elle irrigue par des circuits peu mesurables la toile d'araignée sociale et politique. Sur un marché public, un redressement fiscal abusif, une ponction illégale sur une entreprise publique, les pourcentages de la redistribution vont croissants, de l'agent de base au chef de bureau, puis au directeur et ainsi de suite, jusqu'au centre de la toile. La corruption tisse ainsi le maillage du pouvoir autour d'un réseau de complicités, renforce la cohésion interne des groupes. Elle permet de gérer les alliés et les courtisans, de conforter leur loyauté.

L'un des paradoxes congolais est que le processus d'intensification de la démocratie, renforcé par les nouvelles institutions installées durant la décennie 2000, a créé ipso facto de nouvelles positions prébendaires. Les élections de 2006 ont offert un cadre de promotion pour de nouveaux politiciens, notamment parmi ceux qui avaient été écartés de la distribution mobutienne. On entendit alors les nouveaux élus dirent « C'est à mon tour de manger ! » Le vote, parfois acheté en contrepartie de libéralités en argent ou en

³¹⁷ P. CAPPELAERE, *Congo (RDC). Puissance et fragilité*, éd. L'Harmattan, Paris, 2011, pp.41-42.

nature, s'est révélé comme le moyen efficace pour conquérir une position politique, donc économique, qui n'aurait pas été automatiquement obtenue par le scrutin aléatoire. Une fois acquise, légitimée « démocratiquement », elle pouvait être valorisée³¹⁸.

Les acteurs politiques n'ont pas de références idéologiques très précises ; ils sont attachés surtout à gérer leurs intérêts et leurs alliances. Face à eux, les électeurs sont provisoirement satisfaits avec l'argent reçu le jour du vote. Par la suite, l'élu devra gérer sa « rente politique » selon plusieurs critères : la proximité de la date de la prochaine élection, le degré de concurrence électorale, le niveau de conscience des électeurs de leurs propres intérêts...

Certaines affaires de corruption finissent par être connues. L'une d'entre-elles est restée dans les annales du parlementarisme congolais. Elle est révélatrice des pratiques en cours. En 2008, treize députés nationaux furent accusés d'avoir succombé à la tentation de « prier à la chapelle des pots-de-vin », selon une délicate expression populaire. Les corrupteurs n'étaient autres que les membres de la Direction générale des Impôts. Lors de l'examen du projet de budget 2009, les treize élus, membres de la Commission financière, acceptèrent de minorer le poste des « recettes additionnelles » de 50 millions de dollars. La raison de cette baisse est qu'il ne fallait pas voter des recettes trop élevées car, si par miracle, le score du fisc venait à dépasser la modeste prévision, elle pouvait alors permettre le versement de primes pour ses agents. Les élus reçurent entre 3.000 et 5.000 dollars. Des sommes au demeurant modestes pour le risque couru si l'affaire s'éventrait. Elle s'éventra effectivement par le truchement malicieux de l'un des députés mécontent du partage déséquilibré du butin.

Il est une règle à toujours respecter en matière de corruption si la répartition est mal conduite. Le corrupteur et le corrompu sont exposés au risque d'être dénoncés par ceux qui sont restés en marge de la transaction illicite. L'affaire pourtant rendue publique n'eut pas de suite³¹⁹.

La décentralisation est-elle le moyen de réduire ces pratiques ? S'est interrogé Cappelaere. La vie politique des Provinces donne hélas maintes illustrations de dévoiements. Un Gouverneur est élu par le collège des députés provinciaux. Pour les amener à voter pour le candidat du parti au pouvoir, la « motivation » est versée en deux temps : une partie la veille du scrutin, le reste après le contrôle du vote car les députés peuvent se dédire. Ils reçoivent instruction d'utiliser un stylo de couleur particulière et de porter un signe distinctif sur le bulletin de vote. Le dispositif est ainsi complet : versement du pot-de-vin, intimidation, contrôle à posteriori du vote. Entre-temps, les députés, mais crédités, se plaindront de la modestie de leurs

³¹⁸ P. CAPPELAERE, *op.cit.*, p.67.

³¹⁹ *Ibidem*, p. 68.

émoluments. Comme ils ont engagé depuis leur élection de nombreux frais : une maison, une voiture, deux parfois, un « deuxième bureau », un troisième parfois... Alors devant les requêtes nombreuses, il faudra verser à chacun une somme supplémentaire pour apurer ses dettes. La versatilité des élus devant le gain immédiat est telle que l'on parle de « vagabondage politique » pour décrire leur comportement³²⁰.

La position du nouveau Gouverneur n'est pas aussi enviable qu'il y paraît. Devenu l'otage des membres de l'assemblée provinciale, qui une fois installés, trouvent légitimes de disposer à leur tour d'un véhicule 4x4 ou d'une inscription dans un lycée de Belgique pour leurs enfants, il devra payer sans cesse pour avoir été promu avec leur soutien. Qualifiés autrefois « d'alimentaires », les postes de gouverneur sont classés à présent comme « postes avant prison ». Ils sont les plus exposés. Quand le pouvoir central lance une campagne contre la mauvaise gestion des deniers publics, il se trouvera facilement des élus ou des électeurs qui n'ayant pas trouvé leur compte, décideront de les poursuivre en justice pour des abus financiers qu'ils n'ont pas nécessairement commis³²¹.

A un moment ou un autre de l'année 2009, les onze gouverneurs du pays ont tous subi une campagne de presse orchestrée contre eux. Ce malaise permanent au sein des institutions provinciales alimente la presse. En 2010, le Vice-Gouverneur de la Province Orientale fut contraint de jeter l'éponge après avoir été accusé de détournement des deniers publics. Au même moment, le Président de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa fut accusé du vol d'un demi-million de dollars. Le Vice-Gouverneur était de son côté évincé de ses fonctions suite à une motion de défiance initiée contre lui. Le Maniema et le Sud-Kivu n'échappaient pas aux scandales, conduisant à l'élection de nouveaux gouverneurs. Le Sud-Kivu en a connu trois en quatre ans (322).

2.5. La situation sociale de la population sous l'ordre politique de la Troisième République

Sur le plan socioculturel, il s'observe sous cet ordre politique, qu'un certain nombre de valeurs morales et éthiques qui sécurisent toute vie en société, et constituent un socle de référence sociale, sont ignorées par le système de prédatocratie. Cela aboutit à l'inversion du système de valeurs dans la société, au règne de la loi de la jungle, et à l'insécurité générale. Une des réactions populaires est de se réfugier dans le renouveau spirituel et religieux, qui est devenu une nouvelle sorte de commerce ou d'affaires dans la société, pour exploiter aussi bien la misère matérielle que surtout morale des populations. La primauté du dieu argent supplante toute autre valeur, et son règne dans le système de prédatocratie fait

³²⁰ P. CAPPELAERE, *op.cit.*, p.68.

³²¹ *Idem.*

³²² *Idem.*

qu'il n'y a de place dans cette société que pour l'Avoir et non pour l'Etre³²³.

Dans une gouvernance publique de prédation qui a continué et continue à se faire prévaloir, les surcoûts associés à la corruption sont évalués en Afrique à un montant allant de 10 à 30% de la valeur des transactions. En RD Congo, de nombreux indices laissent penser que la charge est beaucoup plus élevée, empiriquement de l'ordre de 30 à 40%. Ils viennent s'ajouter à d'autres contraintes structurelles (état dégradés routes et des ports, approvisionnement limité en énergie, faible bancarisation avec seulement 400 000 comptes ouverts...), pour réduire l'attractivité économique du pays aux yeux des investisseurs étrangers³²⁴.

Il est impossible de chiffrer l'ampleur de la corruption. Certains journalistes s'y risquent, indiquant un montant annuel de 800 millions de dollars. Les manques à gagner sur les transactions sur les grands contrats étaient évalués à 400 millions par le Banque mondiale fin 2010. Parlant de ses méfaits lors de la Journée internationale de lutte contre la corruption le 9 décembre 2010, le ministre de la justice, Luzolo Bambi, évalua l'évasion budgétaire à environ 15 milliards de dollars, soit le double du budget de l'Etat. D'où cette formule assez heureuse : « Nous sommes tous comme des souris affamées posées sur un sac de cacahuètes. »

Les conséquences pour la population sont tragiques. Le revenu par tête est de l'ordre de 180 dollars en 2010. Selon le PNUD, 80% des ménages congolais vivent avec moins d'un dollar par jour et par personne. L'indice du développement humain classe en 2010 la RDC au 168^e rang sur 169 pays.

Tous les postes sociaux affichent un déficit : nutrition, accès à l'eau potable, santé maternelle et infantile, accès aux soins de santé primaire, scolarisation, emploi... Les importations sans contrôle, mais fort profitables pour les intermédiaires, ont singulièrement renchéri le coût des approvisionnements des villes en biens vivriers et détruit l'agriculture paysanne qui pourtant structure la moitié du PIB. Le Congo importe au moins 400 000 tonnes de céréales, 120 000 tonnes de poisson congelé, 50 000 tonnes de poulets et abats congelés, 60 000 tonnes d'huile de palme, 10 000 tonnes de lait en poudre. D'un côté de fortes rentes, de l'autre un déficit alimentaire flagrant. La nocivité des transactions conduites dans un système de prédation affecte les services publics. Les maux sont identifiés au quotidien : pénurie d'eau, délestage voire privation de l'électricité, abattage illégal d'arbres ou de forêts, pollution des eaux, construction anarchique d'immeubles qui détruisent les équipements collectifs ou qui menacent de s'écrouler, importation de médicaments

³²³ KANKWENDA MBAYA, *op.cit.*, p.389.

³²⁴ P. CAPPELAERE, *op.cit.*, p.75.

illicites et dangereux³²⁵.

2.6. Analyse critique de la situation globale de différents ordres politiques

Après la lecture de différents ordres et leurs gouvernances publiques qui ont prévalu en RDC depuis l'époque léopoldienne, en passant par celle de la colonisation, celle de Première et Deuxième Républiques, celle de la Transition et de la Troisième République, nous nous sommes rendus à l'évidence que tous ces ordres ont une même caractéristique : la prédation, l'oppression, la marginalisation et l'expropriation du pouvoir du peuple souverain. Donc, la RDC n'a connu qu'un seul et unique ordre politique : le régime prédatocratique qui a changé des animateurs, de périodes, de contextes sans que ses objectifs ses méthodes changent.

Sur le plan politique, souligne Kankwenda, les régimes prédatocratiques ont consacré le pouvoir de *légitimité externe*, sans aucun sentiment de responsabilité envers le peuple congolais : pouvoir de dictature interne par rapport aux autres composantes sociales du pays, pouvoir d'appropriation privative de l'espace politique, et des instruments politiques de l'exercice du pouvoir d'Etat. L'appropriation du politique et des méthodes de gouvernement est allée ensemble avec celle du pouvoir judiciaire, devenu aussi une machine au service du pouvoir prédatocrate.

Une analyse critique de la politique du chef de l'Etat, du gouvernement ou d'un ministre particulier, tout discours non conforme ou non élogieux à l'endroit du chef d'Etat, est perçu comme un délit dont se saisissent immédiatement les milices politiques et les instances judiciaires. Alors que normalement le chef de l'Etat ou le ministre concerné devrait se défendre politiquement sur l'espace approprié, ou s'il se sent personnellement outragé ou lésé, il pourrait demander à son avocat de porter l'affaire en justice. Aucun chef d'Etat congolais n'a imaginé que cela était possible sous son règne. La justice, privatisée, recevait directement les instructions de s'occuper de celui qui a osé porter atteinte à la grande personnalité du guide ou du grand camarade.

Le renforcement des instruments de répression et le poids de plus en plus important de l'instance sécuritaire dans les régimes de prédatocratie sont allés à leur tour, de pair avec le sentiment politique d'insécurité du pouvoir, mais aussi avec l'éloignement par rapport aux exigences de la démocratie et de développement socio-économique pour les masses congolaises. En fin de compte, c'est la déliquescence de l'Etat lui-même qui en a été la conséquence ultime. Un Etat n'existant plus que par les symboles de son pouvoir, mais incapable d'assumer les fonctions effectives de ses prérogatives (326).

³²⁵ IP. CAPPELAERE, *op.cit.*, p.75.

³²⁶ KANKWENDA MBAYA, *op. cit.*, pp.419-420.

Au banc des accusés, c'est la classe politique qui a fait montre de sa médiocrité criante devant la face du monde.

Section 3. Analyse des cultures politiques face à l'ordre politique dans le champ politique congolais

3.1. Rappel théorique et difficulté d'ordre analytique

L'analyse de culture politique face à l'ordre politique nous oblige d'abord pour une bonne compréhension de celle-ci de faire un rappel théorique d'autant plus que, comme nous le disent Phillips Shively et Jules Pascal Venne³²⁷, la culture politique est importante, mais elle est difficile à mesurer précisément. C'est un concept souvent obscur et qui invite à des généralisations vagues. Il est facile de céder aux stéréotypes : les Allemands sont disciplinés, obéissants et efficaces, les Britanniques sont flégnatiques ; les Américains sont joviaux et pragmatiques ; les Latins ont le sang chaud. Ces clichés contiennent sans doute une part de vérité, mais ils demeurent simplistes. Le concept de culture politique peut confondre même les experts. Dans leur ouvrage publié sur ce sujet au cours de dernières décennies (*The Civic Culture*, 1965), Gabriel Almond et Sidney Verba décrivaient la culture qui convenait le mieux à la démocratie. Les critiques leur ont été faites pour avoir donné à cette culture des caractéristiques qui la rapprochaient étrangement (faut-il s'en étonner ?) de la culture nord-américaine.

Ceci alerte déjà nos lecteurs que faire une analyse sur la culture politique. Ce n'est pas de toute chose facile, c'est un exercice périlleux. Qu'à cela ne tienne, nous allons fournir un effort pour dégager les caractéristiques observées à travers la culture sinon les cultures politiques qui ont constitué le fondement de l'ordre politique institué par les dirigeants politiques à travers les partis politiques.

Comme nous venons de le souligner, il n'est pas du tout facile d'amorcer une analyse sur la culture politique, d'autant plus que généralement, on en distingue trois ou quatre, alors qu'elle est multiple, il importe à ce stade de rappeler les caractéristiques de ces trois cultures souvent évoquées par les auteurs.

1. *Culture paroissiale*, elle renvoie à un système de perceptions, de savoirs et d'identifications politiques circonscrits à un horizon limité (la paroisse, l'espace local et tribal). Selon les politologues André – J. Bélanger et Vincent Lemieux, la culture paroissiale renvoie à une vision non spécialisée des rôles, ou les fonctions religieuses, économiques et politiques se confondent. Pour Almond et Verba (*The Civic Culture*, 1963), ce serait le propre de

³²⁷ P. SHIVELY et V.J. PASCAL, *Pouvoir et décision. Introduction à la science politique*, 2^e éd., Chenelière/ Mc Graw-Hill, Montréal – Toronto, 2003, p.78.

sociétés tribales³²⁸.

2. *Culture politique de sujétion*, celle-ci se réfère à un système politique différencié, où les rôles sont distincts mais les rapports gouvernants-gouvernés ne vont que dans un sens, celui de la subordination qui réduit le citoyen à l'état passif de sujet³²⁹.
3. *Culture politique de participation*, cette dernière se rapporte également à un système différencié, mais en fonction d'une participation active aux processus de décision collectifs³³⁰.

De ce rappel important pour dégager la base de comparaison de notre analyse sur les caractéristiques de la culture politique qui a prévalu dans chacune de période de notre histoire politique de la RDC, nous nous sentons à l'aise de procéder maintenant à notre analyse sur base de ces clichés de comparaison et de conformité.

3.2. Culture politique et ordre politique avant l'indépendance

3.2.1. Culture politique et ordre politique pendant la période léopoldienne

Rappelons que la période coloniale est celle que l'on a toujours divisée en deux sous périodes, celle du règne de Léopold II, le propriétaire de l'EIC qui va de 1885 à 1908 et la période coloniale, de 1908 à 1960 date de la décolonisation.

L'ordre politique léopoldien, décrié tant par les Congolais que par les puissances extérieures, était insupportable par ses effets. Les congolais s'étaient vus marginalisés et expropriés leur dignité et leurs biens, sinon la terre de leurs ancêtres avec la violence utilisée pour asseoir cet ordre politique au profit du Roi Léopold II, souverain. Cet ordre ne correspond nullement à la culture politique de participation telle que nous venons d'en donner les caractéristiques.

L'ordre politique institué par Léopold II avec ce système de gouvernance de prédation marqué par des violations manifestes de droits de l'homme, d'exclusion des Congolais dans le processus de décision, car considérés non comme citoyens qui ont des droits vis-à-vis des gouvernants, ce qui n'a pas été le cas, car les Congolais ont été réduits dans leur plus simple expression. Ils ont pratiquement subis les méfaits de l'ordre politique en place sans un quelconque feedback dans le processus décisionnel comme le veut la culture politique de participation. Le feedback était plus les mouvements de résistance pour dénoncer la pratique odieuse de gouvernance instaurée par l'ordre léopoldien. Tous ces mouvements de

³²⁸ P. SHIVELY, P. et V.J. PASCAL, op.cit, p.78.

³²⁹ *Idem.*

³³⁰ *Idem.*

résistance ont été sévèrement réprimés par le régime léopoldien qui n'acceptait nullement pareille situation qui allait à l'encontre de ses intérêts de prédation et d'expropriation.

De ce qui précède, il y a lieu d'appréhender facilement la congruence de la culture politique de sujétion avec l'ordre politique instauré par Léopold II, un ordre qui, dans le rapport gouvernants-gouvernés allait dans un sens unique. Cette asymétrie constatée dans l'ordre léopoldien, a eu pour effet de rendre le citoyen congolais, qui n'était même pas considéré comme tel, privé de tous ses droits civiques et politiques, qui n'existaient même pas, un « citoyen » passif et spectateur ou attentiste. Ce qui laisse dire que le système léopoldien dans sa gouvernance publique avait instauré une culture politique de sujétion pour bien exploiter le Congo.

3.2.2. Culture politique et ordre politique sous le Congo belge

La quasi-totalité d'observateurs s'accorde pour dire que l'ordre colonial n'a pas incarné une rupture avec l'ordre léopoldien. Ce qui sous tend que la Belgique avait hérité et entretenu l'ordre léopoldien, d'autant plus que cet ordre lui était favorable.

Le Congolais était toujours considéré comme un sous homme, un bon à rien à qui l'on devait apprendre le savoir- vivre, la civilisation « occidentale ». Il était pratiquement un enfant, un adolescent qui ne pouvait jouir d'aucun droit politique et civil, qui ne pouvait pas voyager à l'étranger ni exercer les activités politiques et par conséquent qui ne pouvait participer au processus décisionnel collectif. Cette politique de marginalisation a été consacrée par la politique de platonisme évoqué par Hodkin et qu'il traduit par le « paternalisme ». Avec le paternalisme, il faut utiliser la chicotte « matin, midi et soir » pour éduquer le « macaque », le « *musenzi* ». C'est seulement lorsque celui-ci arrive à imiter le Blanc, qu'il est immatriculé comme « évolué ». Dans la société, l'évolué se sentait supérieur aux autres indigènes car, il commençait à vivre comme l'homme blanc, il est supérieur aux autres. Ceci s'inscrit toujours dans le cadre de cette culture paternaliste. D'où tous les congolais n'étaient pas égaux.

En guise d'illustration, voici comment fonctionnait le conseil du gouvernement et le conseil provincial, instances où les représentants de la population participaient au processus décisionnel non en tant qu'organe délibérant au niveau national et provincial, mais organe consultatif dans le cadre d'élaboration du budget national et provincial lequel avait nécessité une large représentation nationale.

Une innovation belge était intervenue après la Deuxième Guerre mondiale où il fallu créer les organes consultatifs au niveau national et en provinces en 1947 avec l'arrêté du Prince Régent du 1^{er} juillet 1947 relatif aux organes consultatifs déjà annoncés par l'arrêté du 31 juillet 1945 : il s'agissait du *Conseil de Gouvernement* et du *Conseil de province*

où il fallait accorder une large représentation, au sein des Conseils, aux principaux groupes d'intérêts, moraux et matériels que comptait la colonie.

Ces organes avaient effectivement fonctionné à partir de 1948 avec la création de la députation permanente du Conseil de Gouvernement dont le rôle était d'associer la population, d'une manière plus étroite, plus constante, à l'administration de la colonie.

a. Le Conseil de Gouvernement

Il comprenait :

- Treize (13) membres de droit désignés parmi les fonctionnaires et les magistrats de la colonie en vertu de leurs fonctions. Le Gouverneur membre de droit, en était aussi le président ;
- Six (6) notables, ou plus, désignés par le Gouverneur Général en raison de leur compétence coloniale ;
- Seize (16) personnes représentant, à raison de 4 par catégories, les chambres de commerce, les associations de colons, les associations patronales et les associations des employés ;
- Huit (8) personnes représentant les indigènes.

b. La Députation permanente

Elle fut instituée pour une période de trois ans lors des assises du Conseil de Gouvernement en août 1948. Elle s'est réunie pour la première fois du 22 au 27 novembre 1948 à Léopoldville. Elle comprenait trois membres de droit et sept membres cooptés parmi les conseillers du gouvernement dans leurs catégories respectives.

c. Le Conseil provincial

Il comprenait :

- Sept à huit membres de droit qui appartenaient tous à l'administration et étaient désignés en vertu de leurs fonctions. Parmi eux, il y avait le Gouverneur de province qui en était le Président ;
- Quatre notables et plus ;
- Six personnes représentant les indigènes ;
- Trois autochtones qui assistaient à titre d'invités.

Comme on pouvait le constater, le Congolais était exclu dans ces organes tant au niveau national que provincial. Au niveau du Conseil, il était représenté par des Blancs, « huit personnes représentant les indigènes ». Il n'avait pas droit au chapitre, même sa présence physique n'était pas acceptée par l'ordre colonial.

Tandis qu'au niveau provincial, ils furent seulement au nombre de trois comme des simples invités n'ayant pas droit aux discussions pour la prise de décision. Ceci démontre à suffisance que la culture politique qui a prévalu au Congo belge était celle de sujétion où les Congolais n'avaient nullement droit au chapitre, exclus totalement et globalement du circuit du processus décisionnel et empêchés de s'exprimer librement. Aussi, cet ordre politique utilisait la violence et la terreur pour faire taire et museler la population.

3.3. Culture politique et ordre politique sous la première République

Nous allons procéder de la même manière comme nous l'avons fait pour la période d'avant l'indépendance, c'est-à-dire calquer le cliché de la culture politique sur l'ordre politique instauré et la congruence ce qui va déterminer la culture dont il est question sous la première République.

D'entrée de jeu, nous devons reconnaître que la première République est née dans un contexte de crise entre les dirigeants politiques congolais et les autorités coloniales. Ces dernières devaient passer la main aux Congolais afin qu'ils mettent en place un nouvel ordre politique démocratique antithétique au précédent. Mais ce changement n'est pas intervenu dans un climat apaisé, car l'ordre colonial fut secoué de partout, à l'intérieur tout comme à l'extérieur de la colonie : il soufflait déjà dans toute l'Afrique colonisée, le vent de l'indépendance.

C'est dans ce contexte que la Belgique consciente de ce qu'elle avait fait du Congo a résolu d'amorcer l'apprentissage démocratique en vue de permettre aux Congolais l'autogestion avec un nouvel ordre politique propre à eux. Cet apprentissage commença avec les élections de 1957 dans quelques villes pilotes et prendra l'ampleur avec l'autorisation donnée aux Congolais de créer les partis politiques.

En effet, « si le Congo-Belge a été longtemps considéré comme une colonie modèle, c'est parce que l'Administration veillait qu'il ne s'y développât aucune activité, ni de regroupement d'individus, susceptible de déboucher sur des revendications politiques³³¹ ». En revanche les associations tribales étaient tolérées. Elles étaient exclusivement dans le milieu urbain. La pratique coloniale belge consistait à diviser la cité noire en quartiers. A partir de ces quartiers, elle favorisait le regroupement de la population indigène par entités ethniques.

³³¹ A. B. KABAMBA KAMANY, *Pouvoirs et idéologies tribales au Zaïre*, éd. L'Harmattan, Paris, 1966, p.151.

Ce qui devrait déboucher sur la création des associations tribales.

Autrement dit, en renforçant le phénomène indigène urbain dans la colonie, les Belges regroupèrent les différentes populations en tribus, et ces dernières formèrent des associations tribales. De par leur nature, « ces associations tribales étaient ouvertes tant aux masses qu'aux élites. En fait, elles étaient les seules organisations entièrement africaines, et avaient été fondées dans le but de trouver le moyen de s'adapter à la situation coloniale, à la fois en jouant le rôle des sociétés d'aide mutuelle, et en permettant à des programmes politiques de s'exprimer »⁽³³²⁾, c'est-à-dire elles constituaient des canaux d'expression pour des revendications politiques. Elles n'étaient pas encore des partis politiques à proprement parler. Elles le deviendront qu'à la veille de l'indépendance, mais teintées de connotation tribale.

Or, les partis politiques comme organisations de conquête du pouvoir par les élections démocratiques, n'étaient pas encore ancrés dans l'imaginaire collectif du Congolais. La première expérience que le Congo connaît en cette matière, c'est à la veille de l'indépendance où les politiques congolais devraient apprendre comment fonctionne un parti politique quand bien même sur terrain, les associations tribales se constituaient comme des canaux d'expression politique, ces associations constituées rendaient déjà inconsciemment l'environnement politique tribalisé. Il fallait donc enseigner aux congolais ce qu'est un parti politique. Quel est son rôle dans la socialisation politique des citoyens dans un Etat moderne ? Que doit être son projet de société ? Comment s'implanter à travers le territoire national ? Quel discours tenir devant les militants ? Quelles sont les stratégies et armes à utiliser dans le combat politique dans un contexte démocratique ? Toutes ces préoccupations devraient en principe être l'objet d'initiation pour les politiques de la première heure, mais hélas, c'est dans la précipitation que les choses vont se faire avec un personnel politique immature qui ne s'est pas encore imprégné de la démocratie et surtout des partis politiques.

Ce manque de culture démocratique et d'appropriation des partis politiques dans le chef des politiques congolais d'avant l'indépendance et de la première République explique pourquoi la première société politique congolaise était une société tribale, car la création des premiers partis politiques à l'instar du Mouvement National Congolais, « MNC » d'Emery Patrice Lumumba, un Kasaién Tetela de surcroît qui a créé un parti dont le fief était à Stanleyville, pratiquement était fondée sur la base ethnique et tribale. Quelques petits partis sans influence sur l'arène voulaient se distinguer en prenant une connotation nationale, mais ce fut sans impact sur terrain. La donne éthno-tribale va influencer le discours et l'agir politiques tant des dirigeants que des militants des premiers partis politiques congolais. Cette

³³² C. YOUNG C., *op.cit*, p.151.

influence négative sera ressentie également dans l'ordre politique instrumentalisé par les dirigeants de partis politiques soumis à la pesanteur de la guerre froide.

Pour nous en rendre compte, en voici quelques cas : leurs dénominations et leurs tendances tribalo-ethniques. Il s'agit de :

1. Mouvement National Congolais (MNC) aile Lumumba : tendance nationale et non tribale ;
2. Parti National du Progrès (PNP) de Bolikango : tendance Bangala ;
3. Centre de Regroupement National Africain (CEREA) : tendance Shwahili ;
4. Parti Solidaire Africain (PSA) avec A. Gizenga et C. Kamitatu : tendance Kwango – Kwilu ;
5. Confédération des Associations tribales du Katanga (CONAKAT) : tendance Katangaise ;
6. Association des Baluba du Katanga (BALUBAKAT) : tendance Baluba Kat ;
7. Alliance des Bakongo (ABAKO) : tendance Bakongo ;
8. Alliance des Bayanzi — Est de Banningville (ABAZI) ;
9. Alliance Rurale Progressiste (A.R.P.) tendance shwahili ;
10. Mouvement National Congolais (M.N.C.) aile Kalonji à tendance Luba ;
11. UNION des Mongo, (UNIMO) de Justin Marie BOMBOKO ;
12. LUKA, L'Union Kwangolaise pour l'Indépendance et la Liberté ;
13. COAKA, la Coalition Kasaienne ;
14. UNIBAT, l'Union des Bateke ;
15. ASSORECO, l'Association des Ressortissants du Haut Congo ;
16. UNILAC, l'Union des Ressortissants du Lac Léopold II.

Il sied de noter qu'il y a eu au moins une trentaine des partis formés avant l'indépendance pour animer l'ordre politique de la première République, plus de la moitié d'entre eux avaient une connotation tribale et rependaient la culture paroissiale. Même les autres petits partis qui présentaient leur dénomination sans connotation tribale agissaient sous cette influence. Dans cette catégorie, nous pouvons citer :

1. A l'ex province Orientale

- FADI (Parti pour l'Avancement de la Démocratie en Ituri) ;
- PPU (Parti Populaire des Uélés) ;
- Union progressiste ;

- PEAC (Parti Economique et Agraire Congolais).

2. Au Kasai

- PESIC (Parti du Progrès Economique et Social des Indépendants du Congo) ;
- PDMR (Parti pour la Défense des Milieux Ruraux) ;
- Unipocongo (Union Populaire Rurale et extra – Rurale) ;
- UPRP (Union des Paysans et Ruraux Progressistes).

3. Au Kivu

- ARP (Alliance Rurale Progressiste) ;
- RECO (Union des Ressortissants du Congo pour la Défense et la Promotion du Congo) ;
- APSN (Activité Politico- Sociale de Nyanga) ;

4. Au Katanga

- UR (Union Rurale) ;
- MNPMR (Mouvement National pour la Protection des Milieux Ruraux).

Certains de ces partis ont publiquement reçu le soutien du colonat local (l'ARP et le PEAC, notamment), ils furent souvent soutenus, en outre, par les chefs et notables du lieu³³³.

Il sied également d'indiquer qu'après l'indépendance, la naissance des autres petits partis à caractère tribal a continué. Il s'agissait notamment des partis suivants :

- ATCAR : (Alliance des Tshokwe – Congo-Angola-Rodhésie) ;
- PANAMONGAMBA : (Parti National Mongamba) ;
- RAPELU : (Rassemblement des Peuples Luba) ;
- MUB : (Mouvement de l'Unité Basonge) ;
- PESIC/L : (Parti du Progrès Economique des Indépendants Congolais/ Luluabourg) ;
- MEDERCO : (Mouvement pour l'Evolution et le Développement de l'Economie Rurale) pour les ressortissants de l'Ubangi ;
- RDLK : Rassemblement Démocratique du Lac, Kwango et Kwilu ;
- ALCO : Alliance des Congolais (pour le Mukungo) ;
- PANAJECO : Parti National de la Jeunesse Congolaise (pour les intérêts Luba) ;
- L'Union de Warega – Unerga, etc. Cette liste n'est pas exhaustive.

Au regard de la dénomination de ces partis, il s'avère indéniablement que le

³³³MAKENGO NKUTU A., *op.cit*, 2015, p.139.

décor de la culture paroissiale était déjà planté. Les querelles à l'interne portaient également sur les intérêts de petits groupes claniques ou tribaux. Ainsi, par exemple le PSA d'Antoine Gizenga et de Cléophas Kamitatu ne tarda pas de connaître la séparation. Cléophas Kamitatu va accuser Antoine Gizenga d'être trop tribaliste et vouloir plus favoriser les ressortissants de sa contrée, les Pende, d'où il créa son aile PSA/Kamitatu. Même situation que le parti de pierre Mulele qui connut des difficultés pendant la rébellion. Le mouvement connut des dissensions internes et sera fragilisé à cause des querelles d'ordre ethnique.

C'est ce qui explique par ailleurs l'amplification des conflits tribaux suite à l'instrumentalisation de certains politiciens de cette époque à la quête de postes politiques. Les deux sécessions à l'aube de l'indépendance, à savoir : Kasaienne avec Albert Kalonji et Ngalula d'une part et Katangaise avec Moïse Tshombe, d'autre part, illustrent encore mieux ces conflits tribaux à grande échelle. Il sied de noter que l'une des raisons qui poussa les Luba dans la logique sécessionniste, c'est le conflit Luba – Lulua, où la donne tribale a joué un rôle majeur dans l'instrumentalisation politicienne face à la victoire des ressortissants Luba aux élections locales. Les Lulua fils du terroir mécontents, se révoltèrent, avec une main noire belge, ils vont chasser de leur territoire tous les Luba qui rentreront dans leur Bakwanga natal.

Dans un contexte où la lutte politique devient une affaire des tribus, des ethnies, ou des régions, la société politique devient une société tribalisée, d'où la prévalence de la culture paroissiale. Ce qui laisse dire que la société politique de la première République était une société tribale avec la culture politique paroissiale teintée de celle de sujétion, car d'une part, le discours politique de ce temps était plus un discours tribal, le rapport gouvernants-gouvernés allait beaucoup plus au sens des intérêts des gouvernants et non des gouvernés qui n'ont pas tiré le bénéfice de la gouvernance publique. Au contraire, cette République fut plus marquée par des querelles politiques que par l'amélioration de la situation sociale de la population qui se dégradait.

3.4. Culture politique et ordre politique sous le champ politique de la deuxième République

Le champ politique de la deuxième République démarre avec le coup d'Etat du Lieutenant Général Joseph Désiré Mobutu, acte qui avait mis fin à la vie démocratique et instauré un nouvel ordre politique fondé sur la violence et la terreur. Cet acte instaure une nouvelle culture politique dans l'arène politique congolaise où les partis politiques accusés d'avoir commis assez de tort à la population se voient arrêter les activités pour laisser fonctionner le nouveau régime. La deuxième République s'est à son tour singularisée par une symbiose des cultures de gouvernance publique ci-après :

1. La culture de la terreur ou le terrorisme d'Etat

Le coup d'Etat a auguré une autre culture dans la gouvernance publique en RDC. D'abord, cet acte fut perçu comme un frein à la démocratie qui patageait encore, mais il faudrait ensuite habituer la classe politique et la population à craindre le « Chef » et ne pas déranger le régime ou revendiquer quoi que ce soit. Pour lier l'utile à l'agréable, il a fallu procéder par une démonstration de la terreur ou du terrorisme d'Etat en commençant par l'instauration d'un régime militaire qui remplace celui des civils. Il fallait également pendre publiquement certaines personnalités politiques considérées comme ennemies du pouvoir en place. Il s'agissait du « complot de la Pentecôte » qui était en fait un coup monté pour terroriser la population et la classe politique avec la pendaison en 1966 des personnalités ci-après : Evariste Kimba, Alexandre Mahamba (proche du Prophète Simon Kimbangu) Anany Jérôme, ancien Ministre de la défense et Emmanuel Bamba à la place Pont Cabu, où est construit actuellement le stade des Martyrs.

Il s'en suivra tout au long du règne de ce régime, les actes de violences et de terreur avec la mort de Kudia Kubanza, Major Kalume et consorts avec le fameux « coup d'Etat manqué », l'élimination odieuse de Pierre Mulele, la relégation et les tortures des 13 parlementaires, fondateurs de l'UDPS, etc. Notons que les actes de terreur et de violence ont caractérisé la deuxième République bien que nombreux ont été commis dans la clandestinité.

2. La culture de la pensée unique ou le monolythisme

Après avoir interdit catégoriquement les activités des partis politiques accusées d'être à la base du désordre ayant déstabilisé le pays, le Président Mobutu promit à la population de gouverner sans aucun parti politique pendant cinq ans, mais il n'a pu tenir à sa parole. Il va d'abord créer le CVR en 1967 et ensuite, le Mouvement Populaire de la Révolution dans un contexte du bipartisme pour tromper l'opinion car du règne de ce parti, l'on ne connaîtra guère l'existence d'un autre parti.

Le premier congrès de ce parti va instituer la pensée unique ou le monolithisme en consacrant d'abord le MPR unique institution de l'Etat et ensuite, le MPR, Parti-Etat, une institution extra-étatique.

En effet, pour imposer son leadership à travers tout le pays, le président fondateur a eu besoin d'un parti unique. De ce fait, le leadership présidentiel sera d'autant plus solide et que le parti sera sans rival légal, quand bien même à l'extérieur évoluait une certaine opposition. Mais sur terrain, la constitution verrouillait le champ politique car il y était stipulé que : « le pouvoir émane du peuple qui l'exerce par le Président du MPR qui est

de droit, Président de la République ». Le MPR garantissait systématiquement à son leader une prolongation indéfinie des mandats. Donc une présidence à vie qui ne dit pas son nom.

Ce parti unique était donc la seule institution qui existait au sein de l'Etat, d'où le MPR se voit connaître le maximum d'importance. Ainsi, dans la constitution du Zaïre, on peut lire : Dans la République du Zaïre, il n'existe qu'une seule institution, le Mouvement Populaire de la Révolution qu'incarne son président » (15 août 1974). Non seulement il domine l'Etat, mais il se substitue à lui. « Tout Zaïrois est membre du MPR (art.8). L'adhésion au parti unique n'est donc pas le résultat d'un choix.

Tout individu de nationalité zaïroise est automatiquement membre du MPR. L'adhésion au parti n'est donc pas libre. Elle est considérée comme obligatoire, parce que le paiement de la cotisation est tenu pour impôt : elle est prélevée directement sur le traitement des fonctionnaires ou les appointements des salariés. L'adhésion au parti est ainsi la seule condition « sine qua non » pour obtenir des prestations en garanties auxquelles tout citoyen a droit. Il s'agit d'un impôt obligatoire et non d'une cotisation³³⁴.

Ainsi, soucieux de la survie du régime, le Président de la République dans sa culture trouvait toujours nécessaire et n'aménageait aucun effort pour prendre part active à la répression de toute manifestation ou opposition quelconque susceptible de mettre en péril son pouvoir et son avenir.

3. La culture de musèlement de la population et de l'opposition ou une stratégie d'aliénation des droits et libertés individuelles et collectives en vue de la construction de l'unité nationale

Le musèlement de la population et l'opposition ne sont que la conséquence logique de tout ordre prédatocratique et de la pensée unique. Le régime se cache derrière les objectifs de la construction de l'unité et de la conscience nationale en imposant un régime dictatorial qui viole quotidiennement les droits et libertés publiques mondialement garantis et défendus.

Dans cette optique, le Président Mobutu instaura la culture d'aliénation des droits et libertés individuelles et collectives derrière les pseudos motifs. Pour lui, Mobutu, l'existence d'un parti unique permettait de surmonter les oppositions internes et de réaliser l'unité nationale, il était vitale pour la nation car il empêchait la division du pays entre plusieurs partis politiques à base ethnique ou régionale ; il favorisait la consolidation de l'unité nationale et devait aider à surmonter les différences ethniques et créer ainsi une communauté. En l'absence d'une conscience nationale, il était impossible de mettre en place une nation.

³³⁴ A. MAKENGO NKUTU, *op.cit*, pp.247-248.

Le système du parti unique permettait donc d'assurer la stabilité du régime, en luttant contre les forces ethniques et régionales. La cohésion nationale était considérée comme objectif ultime à réaliser. Les dirigeants africains condamnent le tribalisme et toute tendance séparatiste qui mettent en cause l'unité de leur pays. L'opposition politique, dans la mesure où elle menace l'unité nationale, était dangereuse en soi. Selon lui, seul donc le parti unique pouvait permettre l'unité.

Ainsi, l'établissement du parti unique serait le moyen de rassurer la communauté nationale et de surmonter les oppositions internes. Il fut considéré comme le seul moyen permettant de concilier la démocratie politique à l'efficacité économique. Dans ce sens, le parti unique permettrait de faire sortir le pays du sous développement en faisant accepter au peuple des sacrifices et une discipline indispensable à une politique économique de développement. Bref, en instituant la pensée unique par le monopartisme, Mobutu disait vouloir instaurer et consolider l'unité nationale et bâtir une nation homogène à partir des éléments hétérogènes. Le pays était divisé, balkanisé, disait-il. Il défendait le monopartisme en voulant surmonter les divisions interethniques et venir à bout de l'opposition villes – campagnes : les populations groupées dans les villes étant plus modernes et plus occidentalisées et les populations rurales moins favorisées. Mais en réalité, tout cela était juste de discours populistes, vœux pieux pour justifier son régime dictatorial masqué et s'assurer de l'adhésion populaire dans son action.

4. Le culte de la personnalité du chef et sa déification par les cultures de sujétion et paroissiale

Avec Mobutu, on a observé le patrimonialisme et la réalité de la culture de sujétion et celle paroissiale avec le culte de la personnalisation du chef et sa déification. En tant que Président-Fondateur imbu de la plénitude du pouvoir comme le Roi Léopold, propriétaire de l'EIC, il se considérait comme propriétaire-créateur du Zaïre. Il a cultivé pour son honneur et sa gloire une avalanche de titres notamment « Sese Seko » c'est-à-dire « Eternel », alors qu'il était un simple mortel; « tata mokonzi », « Président-Fondateur », « guide de la révolution », « Timonier », « Pacificateur », « Rassembleur », « Maréchal », etc. Cette illusion de déification le poussa à instaurer le salut au drapeau qui remplaça la prière matinale où la population était obligée de réciter le mobutisme, l'action et la pensée du « guide », des chants et danses à sa gloire, ce, dans toutes les entités, comme disait un des animateurs : « nous chanterons et danserons pour honorer notre guide ». Avec ce culte, tous sont obligés de chanter quel que soit le rang social occupé. Et tous acclament « 100 ans tomatombele », qui veut dire « nous te souhaitons 100 ans de règne ».

Pour assurer son omniprésence, des millions de posters du Président - Fondateur furent imprimés et collés un peu partout au Zaïre (RDC), des panneaux géants à

son effigie envahissaient villes et villages. Il était partout : sur des montres, des pagens, des abacosts, de bâtiments et édifices publics, de quartiers, de stade. Des poèmes, des chansons, des livres, ont été écrits à sa gloire. Ses propos devenaient vérités d'Évangile. Il est à la une des journaux, au début de chaque journal télévisé où il apparaissait dans les nuées comme un dieu ou un ange. Son culte avait atteint un degré quasiment religieux, une déification. Ceci est resté longtemps dans la pratique politique sous son règne.

5. L'opulence et la mégalomanie avec l'argent de l'État : la culture de la prédation et du patrimonialisme, un schématisme capitaliste

Le Président Mobutu était classé parmi les hommes les plus riches du monde. Sa fortune personnelle avoisinait la dette du pays. Il n'aimait pas du tout que l'on parle de « la fortune de Mobutu », mais les gens en parlaient toujours. Il aimait avoir l'argent pour sa gloire personnelle et surtout pour acheter les consciences de la classe politique : la corruption. Il était difficile de résister aux charmes de la corruption du Maréchal.

« Pour contrôler plus étroitement les rouages du pouvoir, le président s'entoure d'un corps de surveillance interne composé des politiciens avertis, d'agents de sécurité et des technocrates de haut niveau dont la fidélité est garantie tant par leur allégeance personnelle que par leur subordination hiérarchique. Le meilleur gage de cette fidélité réside dans une affinité de communauté ou un proche degré de parenté³³⁵. »

Grâce à un système de redistribution des ressources économiques, le Président Mobutu rétribuait et fidélisait ses clientèles régionales et nationales. C'est ainsi qu'en 1973, lors de la zaïrianisation des biens économiques détenus par les étrangers, les membres du Bureau Politique du MPR, les Ministres et les Députés furent les premiers acquéreurs à se partager le « butin » à titre gratuit. Les fonctionnaires et les autres membres des clientèles écartés du premier partage y participèrent indirectement grâce à des parents ou des amis (...).

Beaucoup d'observateurs estiment que le Zaïre du Président Mobutu est exemple d'État néo-patrimonial³³⁶. Monsieur Mobutu « contrôlerait de manière discrétionnaire de 17 à 22 % du budget national pour son usage personnel³³⁷ ». Les capitaux qu'il a placés à l'étranger sont estimés à 4 milliards de dollars et ses avoirs au Zaïre sont

³³⁵ C. YOUNG, « Héritage colonial de l'Afrique », in *Nouvelles stratégies pour un nouveau développement en Afrique*, Economica, Paris, 1990, p.137.

³³⁶ C. YOUNG et T. TURNER, *The Rise and Decline of the Zaïrian State*, Madison, Press, The university of Wisconsin 1985, p.178.

³³⁷ A. MAKENGO NKUTU, *op.cit*, pp.233-234.

immenses³³⁸. A ce sujet, J.F. Bayart note que « la confusion entre la chose publique et le patrimoine de M. Mobutu est inhérente au régime³³⁹ ».

Appréciation critique

Tout ce tableau récapitulatif sur les comportements politiques sous le champ de la deuxième république démontre sans nul doute que sur le plan de culture politique, l'ordre politique instauré par le régime monolithique du MPR était un régime à sens unique, sens allant vers les dirigeants, notamment le Président Fondateur. Il a influencé toute la politique de son régime sans partage. Ce qui traduit une reproduction par le mécanisme de la transposabilité de l'ordre léopoldien copié servilement par Mobutu. C'est ce que d'aucun appelle la transmission culturelle.

Bien que proclamant la démocratie, cet ordre fonctionnait de manière asymétrique. La population n'avait qu'à subir la pensée et les actions du « guide » consignées dans le mobutisme. Elle subissait l'influence des idéaux du MPR sans pouvoir savoir réagir *a contrario*. Ce qui nous laisse dire que le MPR avait profondément inoculé aux Congolais la culture de sujétion au lieu de celle de participation. Cette culture de sujétion est venue se greffer sur la culture paroissiale vécue pendant la Première République.

Le MPR justifiait cette culture à pensée unique pour lutter contre le tribalisme qui avait élu domicile au pays durant la première République. Fort malheureusement, cette lutte menée aboutira à la clientélisation totale de la société. Les congolais étaient transformés en adeptes et fanatiques du Président-Fondateur et de l'élite gouvernementale. Or la clientélisation rime toujours avec la culture de sujétion.

3.5. Culture politique et ordre politique sous la transition

L'ordre politique de la transition commence après le discours historique du Maréchal Mobutu du 24 avril 1990, discours qui mit fin à l'ordre politique du monopartisme avec le MPR, comme parti – Etat. Ce discours augura une nouvelle ère politique, notamment l'ouverture politique avec le déclenchement de démocratisation. Sous cette période, il va s'observer également l'émergence de culture de sujétion et la culture paroissiale.

3.5.1. L'émergence de la culture de sujétion

Le discours de Mobutu fut considéré comme un déclencheur d'une nouvelle culture politique, car la population et la classe politique s'étaient senties libérées de la prison

³³⁸ J.-F. BAYART, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, éd. Fayard, Paris, 1989, p.120.

³³⁹ *Idem*.

de la dictature mpérienne avec l'ordre politique de la Deuxième République. La population avait soif de s'exprimer librement et de goûter aux délices de la démocratie. Ainsi, au nom de cette liberté, l'on assista à la création aussi pléthorique des partis politiques comme des champignons dont nombreux étaient sans projet de société, ni idéologie précise à la veille de la tenue de la Conférence Nationale Souveraine. Celle-ci était devenue une occasion non seulement de positionnement politique, mais également pour les petits partis, l'occasion de vivre, d'avoir un peu d'argent avec le perdiem distribué aux conférenciers. Ainsi, se développa toute une culture de gain facile dans le chef de la plupart des opérateurs politiques. C'est ce que François Bayart appelle la « politique du ventre ».

Cette culture de gain facile, ou la « politique du ventre » débouche à la culture de partage des pouvoirs entre acteurs politiques sans pouvoir passer aux élections, donc une stratégie pour s'approprier facilement le pouvoir en contournant le souverain primaire. C'est ce qui explique ainsi, la crise de légitimité qui a caractérisé toute la période de la transition où les acteurs, au nom de cette fameuse crise, étaient obligés de se mettre au tour d'une table pour tenter de la résoudre, alors que le dessous des cartes était le partage du pouvoir entre les acteurs politiques au détriments du peuple souverain.

Avec cette politique de conciliabule autour d'une table pour dialoguer, les politiciens congolais ont acquis la culture de partage du pouvoir, ou celle du gain facile juste pour la satisfaction de leurs ventres. Raison pour laquelle, tous les acteurs politiques préféraient à tout prix prendre part aux concertations, aux négociations politiques ou autres formes de rencontres de ce genre. C'est ce qui explique par ailleurs l'instabilité gouvernementale observée pendant la transition.

Ainsi, par exemple on a connu sous la transition mobutienne les assises suivantes :

- les concertations de N'sele I et II ;
- les concertations d'Iyonda ;
- les concertations de Palais de Marbre I et II ;
- le Conclave du Palais de la Nation ;
- les pré-concertations et les concertations du Palais du peuple.

Toutes ces concertations politiques ont débouché chacune sur la mise en place d'un nouveau gouvernement avec la nouvelle équipe. Les politiciens congolais s'étaient déjà habitués à cette pratique politique. Le pouvoir faisait usage de la stratégie du « débauchage » politique pour justifier l'inclusivité sinon la participation de l'opposition dans ce gouvernement dit tantôt « d'Union Nationale », tantôt de « Salut Public », parfois de « large union nationale » ou de « combat ». Tant de qualifications pour tous ces gouvernements émanant de la culture de combine politique.

En ce qui concerne la transition sous Mzée Kabila, il sied de noter qu'après avoir pris le pouvoir par force au moyen de la lutte armée, le régime Kabila ne voulait plus entendre parler des conciliabules politiques ni de la fameuse politique de « se mettre autour d'une table ». D'où, il mit la classe politique en congé. Cette attitude fut vivement critiquée par cette dernière qui s'était vue exclue de la gouvernance publique. Ce régime sera qualifié de dés politiques et de « non ouverture ».

Le régime de L.D. Kabila n'avait jamais donné à la classe politique l'occasion de dialoguer autour d'une table pour partager le pouvoir comme le faisait celui de Mobutu. Il était catégorique face à cette culture de gain facile, de partage du pouvoir avec la classe politique sans élections.

Outre les ambitions expropriationnistes de la communauté internationale, ce régime sera confronté à une rébellion manipulée de l'extérieur dont le motif présenté à l'opinion était la non ouverture du régime. Cette rébellion aux multiples ailes qui commença le 02 août 1998, contraignit au régime de passer par la table de négociations pour arriver au fameux partage du pouvoir. Celles-ci interviendront après une péripétie tumultueuse à Sun City en 2003, après que LD Kabila soit tué et remplacé par Joseph Kabila en 2001. Ce dernier ne trouva pas d'inconvénients pour dialoguer et partager le pouvoir avec la classe politique.

L'Accord Global et Inclusif de Sun City fut l'aboutissement du processus de Lusaka qui voulait en fait qu'il y ait ce fameux partage du pouvoir comme cela est ancré dans la culture politique congolaise. Ce partage n'était pas égalitaire, il y a eu une prime de la guerre pour les gens à mains ensanglantées. Les belligérants s'étaient tappés la part du lion, tandis que les autres se contenteront de ce qu'on leur avait donné c'est-à-dire l'opposition non armée, la société civile et les Mayi- Mayi.

L'année 2016 était également l'année électorale du fait que toutes les institutions étaient fin mandat. Etant donné qu'en 2011, il n'y avait que deux élections : législatives et présidentielles, les autres étaient renvoyées sine die. Par manque d'organisation des élections, toutes les institutions étaient tombées dans l'illégitimité. En 2015, la culture de gain facile, de partage du pouvoir au détriment du peuple souverain, fut surface. La convocation des concertations politiques pour désamorcer la crise politique en fut un exemple. Ces concertations seront l'occasion de certains politiques de l'opposition d'entrer au gouvernement, cas de ceux du MLC et d'autres partis.

Une année plutard, sous la médiation d'Edem Kodjo, en octobre 2016, une autre rencontre politique sera organisée avec la signature d'un accord qui donne la primature à l'opposition. Un gouvernement est formé. C'est un transfuge de l'UDPS qui prend la primature. Il forme un gouvernement, mais l'autre aile de l'opposition appelée Rassemblement de l'Opposition pour le Changement, rejette les résolutions de cet accord et son gouvernement. Sous la médiation de la CENCO sollicitée par le Président de la République

en vue de mener la mission des bons offices. En décembre 2016, un autre dialogue se tient et débouche toujours au « fameux partage du pouvoir » entre politiciens. C'est la signature de l'accord de la Saint Sylvestre, le 31 décembre 2016. Mais, l'arrangement particulier qui consacre la nomination du Premier Ministre et la désignation du Président du CNSA, la répartition des postes ministériels entre parties prenantes n'est pas signé. Cependant, le Chef de l'Etat va nommer un autre premier Ministre en la personne de Bruno Tshibala transfuge de l'UDPS en remplacement de Samy Badibanga.

3.5.2. L'émergence de la culture paroissiale avec le discours tribalo-ethnique dans l'arène politique : reproduction des habitudes politiques de 1960

Contrairement à ce qu'on espérait, la transition tout comme la Troisième République ne sont pas seulement des périodes où l'arène politique congolaise a connu l'émergence de la culture paroissiale, mais également la prévalence de la culture paroissiale avec la résurgence du discours tribalo-ethnique comme le fut pratiquement aux années 60 à l'aube de l'indépendance.

Pour s'en rendre compte, il faudra seulement voir comment ces problèmes ethniques se sont développés pendant la transition avec les discours tribaux et la résurgence de plusieurs associations à caractère tribal comme « Aliba », « Tout Boyoma », « Association des Anamongo », etc. Au sein de l'UDPS, certains ténors avaient fustigé ce comportement tribal. Marcel Lihau, avait entre autres qualifié ce comportement de « coterie », parce qu'il estimait en être victime. Les Luba avaient pratiquement confisqué le parti avec la présence d'Etienne Tshisekedi.

A la CNS, la répartition des quotas devait tenir compte de la fameuse « géopolitique », terme qui signifiait la représentation de toutes les provinces, des entités ethno-tribales, etc. De même en ce qui concerne la composition de différents gouvernements, les politiciens ont eu à brandir la donne tribale pour s'assurer de leur part et au sein d'autres institutions de la République.

Le discours ethno-tribal fut également à la base de l'épuration ethnique des Kasaiens au Katanga à la suite de la nomination d'Etienne Tshisekedi à la primature, après son élection à la CNS. Tshisekedi (un Luba Kasaien) remplaçait Nguz (Katangais). Cela n'avait pas plu aux politiciens Katangais qui, en complicité avec le pouvoir, incitèrent la population à la haine tribale.

Nulsn'ignorent que la plupart de conflits à l'Est ont eu comme cause, le problème ethnique (de minorité), notamment le soulèvement de Banyamulenge. C'est seulement après que l'AFDL monta au créneau pour mener une guerre contre le régime de Mobutu. Au sein de ce mouvement, une seule langue a dominé, à savoir le Swahili. Cette

langue de l'AFDL sera pratiquement un laisser-faire et un laisser-entrer au sein du mouvement et dans les institutions afdéliennes. Le régime sera critiqué pour avoir privilégié les ressortissants de l'Est qui parlent le Swahili. Même la monnaie nationale, le « franc congolais » a été gratifié par la suprématie de la langue Swahili alors que le Congo compte quatre langues nationales : Lingala, Swahili, Tshiluba et Kikongo. Les trois autres ne seront pas mentionnées sur les billets de la nouvelle monnaie pour des raisons notamment politiques.

Pendant la guerre d'agression, l'Ituri a été le théâtre d'affrontement ethnique entre les Hema et les Lendu, instrumentalisés par les étrangers (Rwandais et Ougandais) animés par des visées belliqueuses expansionnistes du reste tribales. Ces visées portaient sur l'établissement d'un empire Hima – Tutsi en Afrique.

Les considérations tribalo-ethniques ont été également au centre des enjeux électoraux en 2006 et en 2011. La donne tribale a beaucoup influé sur le comportement politique des congolais. Ainsi, la société politique congolaise connaîtra le clivage Est – Ouest. L'Est représentait le régime, le statu quo, tandis que l'Ouest représentait l'opposition ou le changement.

Ce clivage a joué sur le vote des candidats Présidents de la République. Joseph Kabila a été massivement voté dans la partie Est. Il est moins voté dans la partie Ouest où son challenger Jean-Pierre Bemba a été voté massivement. C'est pratiquement le même scénario en 2011 avec Joseph Kabila fut voté massivement à l'Est et Etienne Tshisekedi à l'Ouest.

Nul ne peut douter de la tribalisation de la société congolaise. Depuis belle lurette, la donne ethno-tribale fait toujours l'objet de manipulation ou d'instrumentalisation par les politiques congolais, tout comme par les partis politiques. Cela va s'en dire que cette société a difficile à transcender le clivage ethnique pour construire une société politiquement intégrée. Dans pareille situation, c'est la culture paroissiale qui prend le dessus et oriente les comportements politique et sociétal. Ce qui constitue un obstacle à l'émergence de la culture démocratique qui ne rime pas avec les antivaleurs comme : clientélisme, tribalisme etc.

De ce qui précède, nous retenons que la RDC sous la Transition et la Troisième République, a connu deux types de cultures politiques observées dans les comportements des politiques dans l'arène politique. Il s'agit d'une part, de la culture de sujétion qui est marquée par le rapport asymétrique entre gouvernants (qui se sont servis seuls dans les différents gouvernements au détriment du peuple souverain) et gouvernés (qui ne font que subir les affres de la prédation des gouvernants). Et d'autre part, la culture paroissiale qui reste omniprésente est montée en puissance avec la prédominance du discours tribalo-ethnique observé dans le discours politique congolais.

3.6. Analyse critique : constances et continuité dans l'ordre politique de la prédation et prévalence des cultures politiques de sujétion et paroissiale : une reproductivité de l'habitus congolais.

Au regard de ce qui précède, nous sommes arrivés au constat : rupture-continuité avec les constances et continuité de l'ordre politique de la prédation et de prévalence de la culture politique de sujétion et celle paroissiale en RDC depuis toujours. C'est-à-dire, nous assistons pratiquement à la reproductivité des habitudes de prédation et d'aliénation dans l'habitus congolais. La doxa congolaise connaît une transposabilité des agirs et des comportements qui ne reflètent guère la démocratie ou un changement social profond qualitatif.

Ce pays n'a jamais connu une rupture avec changement d'ordre politique, mais plutôt une rupture dans la continuité de l'ordre politique.

Pour s'en rendre compte, nous avons élaboré le tableau ci-dessous qui nous indique qu'au plan horizontal, il y a les différentes périodes, différents partis politiques et différentes personnalités qui ont évolué en rupture, parfois en continuité. Chaque période indique un ordre politique donné. Tandis qu'en vertical, on observe les faits de la continuité sur le plan de culture politique et de gouvernance publique.

Voici ce tableau qui explique cette reproduction culturelle et de gouvernance publique.

Tableau n° 58 relatif à la congruence entre ordres politiques, partis phares, personnalités phares, types de gouvernance et cultures politiques dans la dynamique de la continuité du modèle politique léopodo-colonial.

N°	Ordres politiques	Périodes	Personnalités phares	Partis phares	Cultures politiques dominantes	Types de gouvernance
1	Léopoldien	1885 - 1908	Léopold II	-	- sujétion (dirigeant) - paroissiale (population)	Prédation et expropriation politique et économique
2	Colonisation belge	1908 – 1960	Rois de belges	-	- sujétion (dirigeant) - paroissiale (population)	Prédation et expropriation politique et économique
3	Ière République	1960 – 1965	Kasavubu, Lumumba, Tshombe, Gizenga Ngalula, Mobutu	ABAKO, MNC, MNC/K, CONAKAT, PSA, CERIA, PALU	- sujétion (dirigeant) - paroissiale (population)	Prédation et expropriation politique
4	IIème République	1965 – 1990	Mobutu, Tshisekedi	MPR, UDPS	- sujétion (dirigeant) - paroissiale (population)	Prédation et expropriation politique

5	Transition mobutienne	1990 – 1997	Mobutu, Tshisekedi, Kengo, Ngunz, Monsengwo	MPR, UDPS, UFERI, PDSC, UDI, DCF	- sujétion (dirigeant) - paroissiale (population)	Prédation et expropriation politique
6	Transition AFDL	1997 – 2001	LD Kabila, Tshisekedi	AFDL, UDPS, CPP	- sujétion (dirigeant) - paroissiale (population)	Prédation et expropriation politique
7	Transition JKK + « 1+4 »	2001 – 2006	Joseph Kabila, Tshisekedi, J.P Bemba, Azarias Ruberwa, Gizenga, Zahidi Ngoma	PPRD, UDPS, PALU, MLC, RCD, FORCE DU FUTUR	- sujétion (dirigeant) - paroissiale (population)	Prédation et expropriation politique
8	IIIème République	2006- à ces jours	Joseph Kabila, Gizenga, Tshisekedi, JP. Bemba, Kamerhe	PPRD, UDPS, PALU, MLC, RCD, UNC, MSR	- sujétion (dirigeant) - paroissiale (population)	Prédation et expropriation politique

Source : *Tableau élaboré par nous-même.*

Au regard des indicateurs contenus dans ce tableau, nous souscrivons entièrement à la pensée de Kankwenda en disant que les différents régimes (ordres politiques avec leur gouvernance publique) prédatocratiques qu'à connu la RDC depuis le système léopoldien jusqu'à ce jour, ont des traits communs du point de vue de leur origine, de la nature et de l'organisation de leurs pouvoirs politiques, de leurs méthodes et instruments politiques dans la gestion de la prédation, et de ce fait de l'essence des conséquences économiques, sociales et politiques sur le développement du pays.

Parmi ces traits, on peut relever :

- a) la légitimité extérieure du pouvoir politique, basée essentiellement sur la force, la minimisation de l'intérêt et des aspirations des populations congolaises dans la hiérarchie des priorités de l'agenda des gouvernants ;
- b) les régimes politiques à « hommes ou système forts », allant souvent de pair avec l'absence du règne de la loi, ou la différenciation et la discrimination de celle-ci ;
- c) l'autocratie comme mode de conquête et d'appropriation du pouvoir, se traduisant généralement par les auto-proclamations. Cas de Joseph- Désiré Mobutu et de L.-D. Kabila. Ce mode d'accession au pouvoir ne le rendant pas du tout redevables au peuple congolais. Il ne pouvait pas avoir d'égards envers lui comme souverain primaire d'où le traitement méprisant des simples sujets ;
- d) l'absence de base sociale interne et de légitimité politique interne du régime et de son pouvoir ;
- e) la prédation des ressources nationales au bénéfice des gouvernants cette

prédation comprenant aussi bien les ressources naturelles, humaines, financières que matérielles du Congo, faite de patrimonialisme et de kléptocratie sous différentes formes, et donc l'absence de tout leadership de développement pour le pays ;

- f) les rapports de soumission et d'allégeance entre les gouvernants et les gouvernés ;
- g) la privatisation du politique et des modes de gouvernement car dans beaucoup de cas il s'est agi d'un mode de gestion de type militaire ;
- h) l'autoritarisme et la centralisation du pouvoir allant de pair avec les pratiques de répression et d'oppression, conduisant en fait à un système dictatorial. De ce fait, tous ces régimes se sont généralement opposés aux pratiques de la démocratie et de ses principes (de pouvoir au peuple, primauté de la justice, liberté individuelle, droit des citoyens, souveraineté du peuple, transparence et redévabilité) ;
- i) la suppression de toute indépendance d'esprit et par l'instauration d'un système de pensée unique, renforcé par des pratiques nourries à l'ethnicité, au mandarinat et au clientélisme politique ;
- j) la transformation du politique et de la gouvernance du pays en occupation militaire ou militarisée et de gestion du butin de guerre ;
- k) la paranoïa du pouvoir et l'obsession sécuritaire qui font que les régimes prédatocrates se sentent toujours menacés comme ils se savent non populaires et régnant par la force du fusil ou de la répression, de l'argent et de l'appui extérieur. Cette paranoïa fait que l'appareil de répression politique devienne un des moyens institutionnels du pouvoir les plus importants dans l'économie politique de la prédation.

Ces constances indiquent en même temps la continuité dans les régimes de prédation. Le Congo n'en est pas encore sorti. Les différences de tonalité dans l'utilisation d'un instrument ou d'un autre, d'une méthode plutôt que d'une autre, ressemblent plus à des différences de liturgie que de foi ou de religion. La nature de la religion de prédation est la même et elle a ses croyants et ses pratiquants, mais aussi ses pasteurs et ses ministres de culte à différents niveaux. Ces derniers ont pris le peuple congolais en otages dans leurs luttes individuelles ou de groupes, leur manière de gérer et de profiter de la crise actuelle, de jouer la galerie dans le processus de paix, et de faire échouer lamentablement et honteusement de cette gestion politique de la prédatocratie. Ils ont conduit à une crise totale, crise qui menace les fondements mêmes de l'existence de la RDC³⁴⁰. Ce qui démontre à

³⁴⁰ KANKWENDA MBAYA, *op.cit*, pp.274-275.

suffisance qu'il y a la rupture dans la continuité en ce qui concerne l'ordre politique, la gouvernance publique et la culture politique des dirigeants. Rien n'a changé fondamentalement en faveur du peuple congolais.

Conclusion

L'essentiel de ce chapitre était d'aborder la question relative à l'ordre et aux cultures politiques en République Démocratique du Congo depuis l'époque léopoldienne jusqu'à la troisième République. Il s'en est dégagé, de manière péremptoire, que la succession de différents ordres politiques à travers les différentes époques importantes qui marquent l'histoire politique de ce pays, s'est effectuée dans la continuité de l'ordre politique de la prédation avec prévalence de la culture politique de sujétion et celle paroissiale. Ce pays n'a pas connu une rupture tant dans le changement de l'ordre et de la gouvernance publique, que celui de la culture politique.

L'on a observé une certaine permanence de la gouvernance de la prédation, laquelle fonde l'ordre politique en place grâce à la culture politique de sujétion et celle paroissiale des dirigeants, surtout ceux des partis politiques qui ont développé dans leur comportement politique un discours politique foncièrement tribal. D'où, nous considérons qu'il y a eu plutôt une rupture dans la continuité. Et rien n'a changé pour les Congolais en ce qui concerne leurs conditions sociales, économiques et politiques.

Chapitre sixième

ANALYSE ET APPRECIATION CRITIQUE GLOBALE

Dans ce chapitre, il est question d'analyser et d'interpréter les données recueillies sur terrain tant sur le plan théorique que pratique. Deux sections structurent ce chapitre.

La première porte sur la culture politique et le changement de l'ordre politique en RDC.

La deuxième table sur la conformité des partis politiques congolais par rapport à la définition d'un parti politique telle que nous l'avons évoqué au chapitre relatif au cadre conceptuel et théorique.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la méthodologie choisie dans ce travail. Les différentes méthodes sont appliquées et agencées de manière à faciliter l'analyse et l'appréciation critique globale du travail.

Section 1. Analyse par rapport à la culture politique et au changement de l'ordre politique.

1.1. Construction de la culture politique congolaise et l'ordre politique établi dans le champ congolais

L'ordre qui prévaut dans le champ politique est celui qui a commencé depuis Léopold II en passant par le Congo-belge, la première et la deuxième Républiques, la transition pour atterrir à la Troisième République sans changer de nature profonde. Il s'agit de l'ordre d'autoritarisme et de prédation, de domination, de marginalisation et d'assujettissement de la masse au profit des dirigeants consolidé par le mécanisme de transposabilité ou la reproduction par les agents politiques congolais .

La construction de la culture politique qui règne actuellement dans l'arène politique trouve son fondement dans deux facteurs historiques majeurs, à savoir : le patrimonialisme traditionnel et le paternalisme belge. Ces deux facteurs ont influé considérablement sur le comportement politique des dirigeants politiques congolais en général, et ceux de partis politiques en particulier.

Ainsi, ce comportement que nous appelons « patrimonialo-paternaliste » a orienté la culture politique en RDC, non dans le sens de la participation politique des militants dans le processus décisionnel et dans l'édification d'un ordre démocratique et républicain, mais plutôt dans le sens de la culture de sujétion et celle paroissiale, lesquelles mettent les citoyens dans l'attentisme et en marge de la gestion de la chose publique, laquelle devient la propriété sinon le patrimoine exclusif des dirigeants politiques ou les gens d'en haut.

Avec ce comportement « patrimonialo-paternaliste » fondé sur la culture de domination, d'obscurantisme et de marginalisation de la masse, il s'est avéré difficile de construire une culture politique de participation qui congrue avec l'ordre politique démocratique et républicain.

Le Congo de l'ère coloniale n'a pas connu un ordre démocratique. Il n'a pas favorisé chez le Congolais la culture de participation, culture d'éveil et de l'auto-prise en charge. Pour s'en rendre compte, il faut se référer aux objectifs de la colonisation. Bien qu'au début celle-ci fut présentée comme une œuvre de civilisation, mais en réalité, elle ne fut qu'une œuvre d'exploitation économique et de domination politique basée sur l'autoritarisme ou le despotisme politique. A ce titre, l'ordre politique établi à l'époque ne pouvait être en contradiction avec les objectifs de celle-là (colonisation). Et aussi, la culture politique compatible à cet ordre politique ne pouvait être celle de participation, mais plutôt celle de sujétion.

C'est pour cette raison que le Président Mobutu clama du haut de la tribune des Nations Unies que « *l'Afrique est un continent qui a subi les plus grandes humiliations de l'histoire* ».

Depuis plusieurs siècles, la situation de l'homme noir en Afrique n'a fait que s'empirer. Sous prétexte qu'ils étaient venus en Afrique pour nous civiliser, les premiers Blancs, pionniers de cette « civilisation », commenceront par vider nos pays respectifs de leur substance fondamentale, notamment dans la pratique honteuse du commerce des esclaves. Et déjà à cette époque, les chefs de file étaient des Portugais.

Nos ancêtres n'étaient pas considérés comme des hommes ni même comme des êtres qui ont l'intelligence et les sentiments, mais comme des amas de muscles à qui on demandait des efforts mécaniques comme on en demande au cheval, au buffle, à l'âne ou au bœuf.

L'esclavagisme continuera jusqu'à prendre, au XIX^{ème} siècle, des allures d'une véritable catastrophe continentale. Et, pour se justifier, les colonialistes et les esclavagistes nous opposèrent à nos frères arabes, affirmant leur rôle dans l'esclavagisme. Ils font semblant d'oublier que ces derniers n'étaient que des courtiers et des commissionnaires, car la traite des Noirs était faite au seul profit des Blancs.

Les pays colonialistes d'Europe ont d'ailleurs vite compris l'adage qui dit : « On n'est jamais mieux servi que par soi-même. » C'est ainsi qu'en 1885, les grands négriers de l'époque se rencontrèrent à Berlin et dépecèrent, comme des vautours, le continent africain.

Il n'y aura plus de razzia esclavagiste qui leur coûtait cher, il n'y aura plus d'occupation désordonnée, mais une occupation préméditée et organisée. L'exploitation des Noirs n'est plus sporadique, mais elle devient systématique, permanente et définitive par l'appropriation pure et simple des territoires par ces négriers.

Le noir n'a plus à échapper à la razzia car, il perd tout simplement ses droits, sa patrie et sa liberté. Le processus de déshumanisation commence. Le noir doit abandonner sa personnalité, ses structures mentales et sociales, en un mot, son authenticité³⁴¹. »

C'est cette culture politique de sujétion que les dirigeants congolais vont s'inspirer pour asseoir leur ordre politique correspondant à leur culture traditionnelle de la chose publique, le patrimonialisme.

1.2. Paternalisme belge : un héritage colonial de la dépendance et de l'extraversion

Pour bien de penseurs, la culture politique congolaise est l'héritage de la colonisation caractérisée par : la dépendance, la marginalisation et l'extraversion. C'est ce que Bourdieu appelle la reproduction par le mécanisme de la transposabilité. La colonisation est le fondement même de la culture de domination et de l'autoritarisme dont Kankwenda Mbaya parle de despotisme politique et administratif du régime lequel despotisme est la continuation des mécanismes de l'époque léopoldo-coloniale³⁴².

Bayart³⁴³, quant à lui, qualifie la colonisation comme étant « prison de longue durée », « liberté surveillée » et « occupation prédatocratique occidentale ». Pour Elikia Mbokolo, en Europe comme en Afrique, nous sommes accoutumés à nous représenter la colonisation comme longue, la faisant commencer dans les années 1880/1890 pour la faire terminer dans les années 1960. Certains proposent même d'aller jusqu'en 1990, plus exactement jusqu'au 11 février 1990, jour de la libération de Nelson Mandela qui, symboliquement et politiquement, met un terme à cette colonisation singulière, commencée en 1652, et qui a généré l'apartheid³⁴⁴.

Qu'en est-il de l'héritage de la colonisation ?

1.2.1. L'incidence de l'héritage de la colonisation sur la culture politique congolaise : une reproduction phénoménologique

1.2.1.1. Héritage de la colonisation

L'œuvre coloniale en tant que système pur d'expropriation externaliste, de domination et d'assujettissement des masses, se définit à la fois comme rupture radicale et innovation mais aussi une reproduction de l'habitus léopoldien.

³⁴¹ MOBUTU SESE SEKO, *Discours prononcé le jeudi 4 octobre 1973 à l'ONU*, Réalisation du Département de l'Orientalisme Nationale, Kinshasa, 1973, p.6.

³⁴² J. KANKWENDA MBAYA, *op.cit*, p.412.

³⁴³ J.-F. BAYART cité par MITOUBA LUKUSA, *op.cit*, p.172.

³⁴⁴ Elikia MBOKOLO, « Afrique, colonisation, décolonisation et post-colonialisme », in Yves Michaud (dir.), *Qu'est ce que la culture*, Odile Jacob, Paris, 2001, p.130.

1°). La rupture

Celle –ci se traduit dans beaucoup de domaines où la plupart d'entre eux étaient appréhendés comme des contraintes dont l'Afrique d'aujourd'hui a hérité de ce passé proche.

La pratique de bornage : celle-ci a commencé vers les années 1880, s'est prolongée jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale notamment entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, et entre le Gabon et le Congo. Cette pratique a engendré comme conséquence :

- la désintégration de communautés anciennes par des nouvelles frontières ;
- l'intégration dans un même territoire de groupes (parfois antagoniques) appelés désormais à vivre ensemble. C'est ici que se trouve toute la question de la construction de l'Etat national qui, largement méconnue par les colonisateurs, se trouvait aussi lancée en attente pour les Africains ;
- la rupture des dynamiques spatiales très anciennes, comme celles qui liaient les pays soudanais en Afrique méditerranéenne, ou relativement récentes, en particulier entre le rivage Swahili et l'Afrique centrale. Notons que ces ruptures, non suivies de recomposition, sont parmi les facteurs qui fragilisent les politiques contemporaines de regroupement à l'échelle du continent comme à celles des régions.
- L'installation et la généralisation de mode de production capitaliste.

2°) Innovation

L'innovation a été manifeste en termes de changements sociaux. Le vrai c'est celui qui tient au fait que le régime colonial a étendu les possibilités qui ont accéléré le rythme. Parmi ces innovations, il y a lieu de citer entre autre:

- la libération des « cadets sociaux » c'est –à-dire, les esclaves, les femmes, les jeunes, les groupes mineurs.
- l'importance du modèle socioculturel européen : par tous les moyens possibles notamment, l'école, la force publique, les institutions d'encadrement social. Dans ce domaine précis, les changements ont été enracinés au moment où les Africains se les sont appropriés. C'est ainsi que, de manière ironique, l'on parle au Congo de *mundele*, la déformation de *modèle* (ou la civilisation) socioculturel européen à suivre

impérativement par le nègre, ce macaque qui n'était pas civilisé mais vivant dans un état primitif et barbare³⁴⁵.

Pour Elikya Mbokolo, le projet de la colonisation ne se réduisait officiellement qu'à trois concepts clés du reste fragiles et ambigus : ouverture, civilisation et modernisation. En observant bien sa mise en œuvre, il nous a permis de relever un autre concept officieux : le quatrième appelé l'appropriation externaliste sinon l'expropriation des indigènes qui convenait d'être ajouté à ce projet.

En ce qui concerne l'ouverture, il y a lieu de noter qu'à l'heure de la colonisation, l'Afrique avait résolu la double question de son ouverture : ouverture à soi-même et ouverture aux autres. Dans le second registre, il faut relever sa participation à la plupart des économies – monde de l'époque : celle de l'océan Indien, de la méditerranée et celle de l'Atlantique, pratiquant avec ses partenaires l'échange de produits, mais aussi celui d'hommes et d'idées, comme fut le cas de la civilisation swahili aux côtes de l'océan indien.

Cette ouverture n'a profité uniquement qu'à l'Europe colonisatrice. Car elle était en réalité comme une fermeture, un rétrécissement des horizons et une réduction des opportunités pour les Africains au profit du pouvoir colonisateur.

Pour ce qui est de la civilisation, on retiendra que ce concept a été récupéré par la puissance colonisatrice impérialiste avec son contenu antérieur : la « civilisation de l'Afrique par le commerce et le christianisme ».

Le premier était purement idéologique, tandis que le second comportait une dimension matérielle palpable et mesurable et enfin le dernier s'avérait très problématique en tant qu'instrument de civilisation lorsqu'on considère le rejet de cette religion sous forme d'une fidélité réaffirmée aux anciennes croyances et les conversions à l'islam, sans pour autant négliger bien entendu tous les mouvements messianiques, cela traduit évidemment que le christianisme n'a pas fait une percée facile.

Quant à l'ambiance affichée de « moderniser » l'Afrique, Elikya Mbokolo note qu'elle se lit de bout en bout du processus de colonisation et s'est déployée sur le terrain au milieu des pires ambiguïtés, et, souvent sous les traits les plus atroces. Tel est le cas de la construction du chemin de fer au Congo sous l'autorité de Bula Matari (casseur de pierres) surnom laudatif donné au colonisateur belge pour ses processus techniques, mais le coût humain de cet ouvrage inauguré en 1898 « Congo Océan », fut terrible, « un mort par traverse », a-t-on laissé entendre.

En fait de modernisation économique, c'est seulement à partir des années 1940 que, suivant l'exemple des Britanniques, inventeurs du concept de « colonial development and welfare », des stratégies de « développement économique et social », inscrites dans les

³⁴⁵S. MITOUBA LUKUSA, *op.cit*, p.176.

plans à long terme, se substituent aux pratiques de « mise en valeur » qui, dans nombre de cas, n'allaient guère au-delà d'une intensification de la cueillette et du ramassage ou du pillage pur et simple³⁴⁶.

Sur le plan politique, les colonisateurs, lors des indépendances, n'ont pas hésité de clamer tout haut, tout en s'attribuant la gloire d'avoir laissé en héritage aux Africains des Etats « modernes ». Mais en réalité, l'Etat érigé par la colonisation non seulement était une rupture mais aussi et surtout une régression par rapport aux acquis historiques des sociétés africaines. C'est ce que soutient encore Elikia Mbokolo quand il dit : « par ignorance, méconnaissance ou volonté de négation, la colonisation était passée outre les acquis constitués par une grande diversité des formes d'organisation politiques. Au début du XVIII^e siècle le négociant Hollandais William Bosman avait remarquablement décrit cette diversité en opposant, sous les concepts des « monarchies » et des « républiques », deux modèles politiques contrastés, élaborés par les Africains. Au temps de Jean de la Fontaine, on savait aussi que la figure mythique du Monomotapa recouvrait un Empire aux structures très complexes ».

Il ajoute également que la déperdition plus ou moins volontaire du savoir sur l'Afrique et la très forte charge idéologique qui caractérise la colonisation moderne font croire aux Européens qu'ils créaient des Etats « modernes » en Afrique nihilo, ou en détruisant des systèmes « despotiques » hâtivement conquis par des « potentats » locaux. Ce qu'on sait aujourd'hui confirme les observations anciennes selon lesquelles, loin d'être ignorés par les Africains, l'Etat national, l'organisation fédérative de l'Etat, les principes d'une « monarchie constitutionnelle » fondée sur des chartes contraignantes, le statut de « citoyen » plutôt que de « sujet » reconnus aux individus libres étaient à la base d'un grand nombre de formations politiques africaines³⁴⁷.

Il faut noter aussi comme héritage du colonialisme : l'échec des indépendances dû au passage brutal du despotisme colonial à la démocratie. A ce sujet, l'extraversion du système politique n'explique pas à elle seule l'échec de la première tentative de construction de sociétés démocratiques en Afrique. A cela s'ajoute la nature du passage du système politique colonial à celui mis en place au lendemain des indépendances.

Notons que, dans son essence, la colonisation, phénomène global, est une domination, une domination multiforme dont tous les aspects sont solidaires et complémentaires. Il en résulte, sur le plan politique, une confiscation du pouvoir par l'Etat colonial³⁴⁸.

³⁴⁶ Elikia MBOKOLO, *Op.cit*, p.139.

³⁴⁷ *Idem*, p.134.

³⁴⁸ P.-F. GONIDEC, *Les systèmes politiques africains*, LGDJ, Paris, 1971, p.47.

Ce pouvoir est de nature autocratique, de forme hiérarchique, de portée totalisante³⁴⁹, cassant l'entière des sphères d'activités des peuples soumis à la colonisation. Ce pouvoir jouait le rôle du ciment qui tenait ensemble les différentes pièces des édifices nationaux, créés non pas par une longue tradition de vie commune, mais par la contrainte ou la force des armes. C'est pourquoi, nous avons dit plus haut que l'Etat en Afrique est un produit importé³⁵⁰ et imposé.

De l'autocratie de l'époque coloniale à la démocratie du lendemain des indépendances, c'est un virage à 180° qui s'opéra dans la vie institutionnelle et politique de jeunes nations. Le choc ne se fit pas attendre. L'éclatement des forces centrifuges menaçait l'existence même des unités nationales. Il serait superflu de parler des sécessions et des rebellions qui plongèrent le Zaïre dans le deuil de 1960 à 1965. Ce qui convient de souligner, c'est que face à cet état de choses, le retour à l'autocratie s'imposait si l'on voulait œuvrer par la cohésion nationale³⁵¹.

En conclusion, dit-il, c'est plutôt dans l'expérience politique coloniale qu'on trouve toutes les caractéristiques de l'autoritarisme et du despotisme ainsi que l'articulation inattendue, en particulier en Afrique du Sud et au Congo Belge, entre les formes les plus modernes du capitalisme industriel et les manifestations extrêmes du racisme. Au delà des destructions qu'elle a générées en Afrique, cette présence de la barbarie au cœur du projet modernisateur constitue l'un des grands problèmes trop méconnus, de l'histoire mondiale de deux derniers siècles [...] on peut au contraire, dans le village des questions soulevées par Alexis de Tocqueville au sujet de la colonisation de l'Algérie et par Hannah Arendt à propos de l'impérialisme, se demander si ce n'est pas dans la colonisation de l'Afrique qu'ont été expérimentés, pour être ensuite étendus à l'Europe, les principes et les pratiques fondateurs du totalitarisme ; racisme, mépris de droits naturels, massacres et terreur, régime d'exception, violation de la loi, justification du crime et de tous les abus au nom de l'intérêt supérieur de la nation et d'arguments soi-disant scientifiques³⁵².

Au regard de ce tableau sombre de l'histoire de l'Etat africain de l'époque coloniale et son ordre politique de prédation et de domination, fondement de la culture de sujétion et d'autoritarisme, il y a lieu de dire que les Africains en général, et les Congolais en particulier, ont eu la malchance de débiter l'expérience étatique avec l'ordre politique autoritariste, de domination et de prédation leur imposé par les étrangers. C'est ce mode de gouvernance qui va influencer sur la gouvernance d'après l'indépendance et servir de modèle pour les dirigeants politiques même au sein des partis politiques.

³⁴⁹ P. BOUVIER, *Régimes politiques des pays en voie de développement*, 1ère édition, P.U.B., Bruxelles, 1992-1993, p.15.

³⁵⁰ B. BADIE, *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris, 1992.

³⁵¹ T.T. MAYOYO BITUMBA, *op.cit.*, pp.18-19.

³⁵² ELIKIA MBOKOLO, *op.cit.*, p.140.

1.2.1.2. L'incidence de l'héritage colonial sur la culture politique congolaise

Comme d'aucuns les savent, c'est la colonisation belge qui avait entraîné une rupture avec les structures traditionnelles et imposé une autre culture autoritariste fondée sur le platonisme ou le paternalisme afin d'asseoir l'Etat colonial. En effet, ladite culture consistait à aliéner et à assujettir le peuple congolais en le considérant comme un simple sujet ou un sous homme dépourvu des droits et soumis aux obligations, ou comme un enfant pour qui on doit tout faire parce que incapable.

En effet, la Belgique puissance colonisatrice, se distinguait de la précédente administration de Léopold II déjà expérimentée dans la prédation et la violation des droits humains. Elle (la Belgique) mit en place pour l'efficacité de l'œuvre coloniale d'expropriation-appropriation d'autres mécanismes en termes d'innovation. Ces mécanismes ont constitué toute une politique expropriationniste sinon appropriationniste que l'on a appelé « la trinité coloniale » composée de : l'Administration (Etat), l'Eglise (missions) et le capital (grandes sociétés). Cette politique, remarquablement solide dans la prédation, a été définie par Thomas Hodgkin de « platonisme ».

D'après cet auteur, « le platonisme, on le trouve dans la distinction sociale et légale nettement établie entre les rois philosophes belges et la masse des producteurs africains ; on le trouve dans cette conception selon laquelle l'éducation a pour but premier la transmission de certaines valeurs morales, indiscutables et indiscutées, et intimement liées au statut social et à la fonction de l'individu ; on le trouve dans cette croyance que la pensée et le comportement de la masse sont malléables et peuvent être refondus à volonté par une élite bienveillante, sage et parfaitement entraînée ; que l'intérêt primordial de la masse est le bien-être matériel et les biens de consommation – le football et la bicyclette – et non la liberté ; on le trouve dans cette conviction qu'il est possible grâce à une administration habile, d'arrêter l'évolution sociale et politique³⁵³ ».

Cette philosophie consistant à réduire le Congolais au simple rang d'une personne qui cherche à être entretenu seulement par des biens matériels et les loisirs, tout en lui privant sa liberté et son émancipation politique, est à la base du « paternalisme » belge. Selon cette philosophie, le colonisateur fut considéré comme un père qui a le droit, selon son vouloir, de punir et de gratifier son enfant, le Congolais, qui ne jouissait d'aucun droit de revendiquer quoi que ce soit. Ce fut pratiquement tout un mode de vie que le colonisateur inculquait dans l'esprit du Congolais. Cette culture sera récupérée par les dirigeants congolais qui, depuis lors, on prit pour habitude de poser des actions de trompe-œil (dons) envers la population plutôt que de mettre en place les véritables politiques de développement.

³⁵³ T. HODGKIN, *Nationalism in Colonial Africa*, Frederick Muller, Londres, 1956, p.52.

Cette culture paternaliste évoluera merveilleusement bien avec le patrimonialisme dans la culture politique de sujétion où la population n'agit pas, mais attend la magnanimité du « pater » qui vient lui amener des dons. C'est pourquoi, avec le système paternaliste qui est en fait le patrimonialisme, le Congolais a acquis l'habitude d'appeler tout chef *tata mokonzi* ou *mama mokonzi*, qui, lui s'enorgueillit de cet infantilisme des subalternes – sujets.

Il sied de noter que pendant la colonisation, le paternalisme entretenu dans l'optique de renforcer l'idéologie et la culture d'expropriation-appropriation fonctionnait merveilleusement bien avec la trinité coloniale.

Aujourd'hui, le paternalisme, devenu toute une culture, il a embrigadé les politiciens congolais qui se voient tous comme des « paters » dans leurs partis, « présos », « mopao », « président-fondateur », « autorité morale ». Voilà autant des surnoms leur attribués et les excitant à faire quelque chose (dons en matériel) aux militants infantilisés qui, eux aussi, s'en approprient en toute inconscience. Cet enfantillage est observé dans la pratique politique congolaise.

1.3. Le patrimonialisme, une culture de domination et d'assujettissement imposé et reproduit dans l'espace social congolais par les agents politiques

1.3.1. Aperçu notionnel

Le patrimonialisme fait référence au patrimoine entendu comme bien privé appartenant à une personne ou une institution. Comme le nom l'indique, le patrimonialisme est appréhendé sur le plan institutionnel comme une patrimonialisation de l'autorité publique. C'est un système qui fonde sa gouvernance publique sur l'expropriation publique³⁵⁴.

Le patrimonialisme s'entend comme un système de gestion de type patrimonial. Transposé au niveau étatique, ce système est un véritable modèle d'expropriation de la chose publique, de l'Etat par les dirigeants politiques, lesquels assujettissent leurs concitoyens. Il est devenu toute une culture, tout un mode de vie observé dans la pratique politique au sein de l'Etat comme au sein des partis politiques où on voit les dirigeants gérer le parti politique comme leurs patrimoines privés.

Comme corollaire, « la patrimonialisation de l'autorité établit des relations de subordination directe personnelle entre l'autorité et le sujet. Dans cette conception, les charges publiques, les personnes tout comme les biens, font partie du patrimoine du Chef »³⁵⁵, de l'Etat personnel, du pouvoir personnel, le contraire de l'Etat de droit, car le mode d'autorité est essentiellement personnel, méconnaissant la distinction entre le domaine privé

³⁵⁴ S. MITOUBA LUKUSA, *op cit*, p. 182.

³⁵⁵ G. PAMBOU TCHIVOUNDA, *Essai sur l'Etat africain post colonial*, L.G.D.J., Paris 1982, p.73.

et le domaine officiel même si la constitution proclame avec force le principe républicain et démocratique, c'est - à - dire la souveraineté du peuple. Tout part du et revient au chef qui s'occupe de tout (construction des routes, fixation de salaires et bourses, transport, intervention personnelles ponctuelles dans toutes les sphères de la vie nationale sous forme de dons etc.) et entretient une clientèle aux dépens de la société globale. Et nous pouvons dire qu'il s'agit d'une nouvelle forme de féodalité.

Cette situation qui avait prévalu en RDC depuis l'époque de Léopold II qui s'était approprié seul ce vaste territoire, et l'Etat c'était lui et lui seul. Cette culture consistant à personnaliser le patrimoine public s'est observée également sous le monolithisme du MPR, Parti-Etat, où le Chef de l'Etat, Président- Fondateur du parti a été considéré comme le Chef de tous les citoyens devenus ses sujets.

La longue durée du Mouvement Populaire de la Révolution est restée gravée dans la pratique politique congolaise vu que les leaders des partis politiques voudraient bien devenir à leur tour Président Fondateur, inamovible, irremplaçable dans leurs partis comme lui alors que leurs statuts et règlement intérieur limitent la durée de mandat.

Lorsqu' on scrute le fonctionnement de nos unités d'observation, nous nous rendons compte que ces partis sont, sans nul doute, les patrimoines de leurs présidents fondateurs. Par exemple :

- au PALU, Antoine Gizenga est resté Secrétaire Général et Chef de ce parti depuis sa création en 1964. Ce parti n'a jamais connu un autre Chef du parti et s'identifie à sa personne ; d'où on ne peut même pas penser à son remplacement bien qu'il soit fatigué par le poids de l'âge : le PALU c'est lui et lui seul ;
- à l'UDPS, depuis la création de ce parti, Etienne Tshisekedi était d'abord cofondateur, après le départ de ses collègues, il était resté seul Chef du parti alors que celui-ci avait connu plusieurs Secrétaires Généraux. Mais lui était resté inamovible. Les structures de ce parti avaient changé à maintes fois et lui était resté toujours à son poste jusqu'à sa mort le 01 février 2017;
- au PPRD, ses statuts prévoyaient un poste de président du parti mais depuis que ce parti était créé, l'on n'avait jamais connu son président, si ce n'était que son autorité morale en la personne de Joseph Kabila, Chef de l'Etat. C'est lui qui nomme les différents Secrétaires Généraux et d'autres cadres du parti, lui reste inamovible et irremplaçable ;
- au MLC, il en est de même. Ce parti n'a jamais connu un autre président, à part Jean-Pierre Bemba. Cette formation politique a connu plusieurs Secrétaires généraux, mais avec toujours un seul et unique président. La

patrimonialisation du pouvoir au sein du MLC serait à la base de la non désignation du porte parole de l'opposition lors de la première législature de la Troisième République jusqu'à la seconde législature, car au parlement, ce parti n'avait juré que sur la personne de Jean-Pierre Bemba pour l'occupation de ce poste alors que ce dernier croupissait à la prison de la Haye. C'est le manque du réalisme et la personnification du pouvoir pur et simple dans ce parti;

- l'UNC c'est le cadet de tous ces partis sous examen, le Président-Fondateur demeure en place et c'est lui qui est le décideur central. Il est à ce poste, non pas parce qu'il était élu, parce que Président – Fondateur et initiateur du parti. A ce titre, il n'a pas de mandat.

Or, un Etat moderne ne peut naître, comme l'affirme Max Weber, qu'avec la fin du patrimonialisme au sein des partis et au sein de l'Etat. L'Afrique post-coloniale, pendant plusieurs décennies, a sous le règne des partis uniques, édifié la dictature comme système de gouvernance publique dans beaucoup de pays. Ce qui est à la base du blocage même de ces Etats sur tous les plans, au contraire le patrimonialisme a favorisé le sous développement et renforcé la paupérisation³⁵⁶.

Comme nous venons de le dire, les Etats d'Afrique noire revêtent tous le caractère patrimonialiste qui part de la domination traditionnelle dans la gouvernance publique et dans celle des partis politiques. Ces sont des Etats et les partis à cheval entre la tradition et le modernisme, mais à prédominance traditionnelle dans la gestion politique.

Max Weber note qu'en rapport avec la domination traditionnelle, celle-ci s'appuie sur une légitimité de dispositions transmises par le temps ayant un caractère sacré, et des pouvoirs du chef. La détention du pouvoir est déterminée en vertu d'une règle transmise. On obéit au détenteur du pouvoir parce que l'on est respectueux des principes et pratiques traditionnelles. Le détenteur du pouvoir est le chef du patrimoine commun. C'est lui le détenteur du pouvoir lui laissé par les ancêtres, il fait le pont entre les morts et les vivants. En vertu de cette fonction, tout le monde lui doit obéissance, la tradition exige. Pour gérer le patrimoine sociétal, le détenteur a besoin des gens qu'on appelle « associés ».

Dans les rapports entre le détenteur et les associés, les conséquences qui en découlent seront les suivantes : le détenteur du pouvoir dépendra dans une large mesure de la volonté des associés. Ces derniers doivent obéissance au détenteur du pouvoir, tandis que celui-ci est lié par la tradition³⁵⁷. Dès lors, apparaît « une direction administrative (et militaire) purement personnelle du détenteur du pouvoir, toute domination traditionnelle incline au patrimonialisme que Weber définit comme étant « toute domination orientée

³⁵⁶ MBIKAYI MUNDEKE, *op.cit.*, p.57.

³⁵⁷ M. WEBER, *op.cit.*, p.237.

principalement dans le sens de la tradition, mais exercée en vertu d'un droit personnel absolu³⁵⁸ ».

Aujourd'hui, la plupart des auteurs africanistes convergent pour dire que l'on a versé dans la patrimonialisation de l'autorité laquelle établit des relations de subordination directe et personnelle entre l'autorité et le sujet. Cette conception accrédite l'idée selon laquelle tout ce qui fait fonctionner l'Etat en termes de biens et des personnes y compris les charges publiques, font partie du patrimoine du chef. Il s'agit de l'Etat personnel, du pouvoir personnel, le contraire de l'Etat de droit, car le mode d'autorité est essentiellement personnel, méconnaissant la séparation entre le domaine privé et le domaine officiel même si la constitution proclame avec force le principe républicain et démocratique, c'est à dire, la souveraineté du peuple. Tout part ou et revient au chef qui s'occupe de tout (construction ou réparation des routes, fixation de salaire et bourses, transport, interventions personnelles ponctuelles dans toutes les sphères de la vie nationale sous forme de dons etc) ou de la magnanimité du chef, il entretient une clientèle aux dépens de la société globale. C'est une nouvelle forme de féodalité. Or un Etat moderne ne peut naître comme l'affirmait Max Weber qu'avec la fin du patrimonialisme³⁵⁹.

L'apogée du patrimonialisme est atteinte avec le sultanisme : les associés deviennent des sujets et le droit du seigneur qui était un droit prééminent des associés se transforme en un droit personnel et approprié en principe de la même façon que n'importe quel objet susceptible de procession, en principe réalisable (vénel, hypothécable, partageable par voie de succession) comme n'importe quelle charge économique. Le patrimonialisme est sultanique si l'administration se meut dans la sphère de l'arbitraire non exigé à la tradition.

Fort de ces dispositifs, le régime patrimonialiste n'hésite pas à verser dans la prédation et dans la violence comme mode de gouvernance publique, il s'inscrit ainsi dans le processus d'accumulation et de la recherche hégémonique. Ce régime se retranche toujours dans le charisme et l'ethnisme voire la parenté pour recruter les associés.

Dans cette perspective, G. Balandier dit que la création d'un clan, au sens anthropologique du terme, dans le contexte d'une société lignagée, est une entreprise politique globale mettant en cause la parenté, les droits sur les femmes, les richesses et les conventions généalogiques³⁶⁰. Mutatis mutandis, il en est de même de la « politique politicienne » au sein de l'Etat post colonial. Et les mécanismes qui le régissent s'ordonnent de manière assez comparable au déroulement de la compétition lignagère³⁶¹.

³⁵⁸ M. WEBER, *op.cit*, p.237.

³⁵⁹ MBIKAYI MUNDEKE, *op.cit*, p.57.

³⁶⁰ M. WEBER, *op.cit*, p.238.

³⁶¹ G. BALANDIER, cité par J.-F. BAYART, *op. cit.*, p.281.

1.3.2. Le patriarisme, une autre forme de culture de domination et d'assujettissement fruit de la reproduction sociale des agents politiques congolais

Le patriarisme est une autre forme de patrimonialisme ou de culture de sujétion observée dans la gouvernance publique et dans d'autres organisations politiques et sociales comme les partis politiques et les Eglises de réveil en RDC. Toutefois, le patriarisme se diffère un tout petit peu du premier à cause du « patriarche », celui – là même le détenteur et le distributeur du patrimoine collectif.

Ainsi, parlant de l'Etat patriarique en Afrique noire dans sa thèse de doctorat, Limbaya Kirongozi³⁶² a démontré ses prémisses, son idéologie, ses structures, son fonctionnement et son évolution en tant qu'un Etat hybride qui est à cheval entre la tradition et le modernisme.

En effet, il importe d'indiquer que le patriarisme ne s'applique pas seulement dans la gouvernance publique. Par contre, il est devenu un mode vécu au sein des partis politiques et dans d'autres structures sociales de la vie courante. D'où dans la société, certaines personnes, grâce à leur notoriété, leur sagesse et leur expérience, sont appelés patriarches.

De ce fait, note Mitouba, l'argent, la fortune, l'opulence, la redistribution, l'appropriation et l'accumulation excessive des richesses par un seul individu, le détenteur du pouvoir, laissent entrevoir que le chef n'est pas seulement chef politique mais il est lui-même le patriarche auprès de qui tout le monde se rebuffe. Il est au dessus de la mêlée, il est sans critique, il dépasse même la constitution, sa parole a force de loi même si elle est contraire aux règles établies. Il est lui même le guide, le timonier, le père de la nation. Nul ne peut s'écarter de ce qu'il pense. Le patriarche ne se trompe pas, il a toujours raison. Ces faits ont amené certains auteurs à considérer que l'Etat en Afrique possède une autre caractéristique, c'est le patriarisme. Au delà du patrimonialisme ; l'Etat en Afrique noire post coloniale est à la fois patrimonialiste et patriarique (³⁶³).

- *La particularité idéologique du patriarisme*

Ce particularisme réside dans les facteurs ci-après :

1. L'existence des idées du père fondateur, de chef et de primogéniture, ici le père fondateur est un chef puissant, charismatique et craint. Cette idée dit-il, est omniprésente dans la recherche de la légitimation du pouvoir (³⁶⁴)

³⁶² LIMBAYA KIRONGOZI, *L'Etat patriarique en Afrique noire. Prémisses idéologiques, structure, fonctionnement et évolution d'un Etat hybride*, Thèse de doctorat, Université de Nancy, 1994.

³⁶³ S. MITOUBA LUKUSA, *op.cit*, p.188.

³⁶⁴ *Idem*, pp. 113-114.

2. L'idée de la sacralité de la personne du chef qui tire ses racines dans la tradition : créateur ou continuateur politique traditionnel du groupe social, interprète auprès des vivants des coutumes et tradition, le chef est sacré. Il est pour un certain nombre de rituels initiatiques secrets de caractère magico-religieux. Cas de la *prima Curia* projet initié par Kititwa, haut cadre du Mouvement Populaire de la Révolution soumis au Président Mobutu, et dévoilé au grand jour par Sakombi Inongo.
3. l'accumulation matérielle au profit du chef et de son entourage. Cette pratique a pour effet la constitution d'une dépendance personnelle entre le souverain et les chefs d'une part, et entre ces derniers et les populations, gage d'une certaine stabilité du système et du royaume ⁽³⁶⁵⁾.

Dans la réalité partisane congolaise, n'a-t-on pas entendu parler du « Patriarche Gizenga », du « Patriarche Tshisekedi », du « Patriarche Bomboko », etc. Cet esprit est ancré dans le chef des Congolais qui voient en ces personnalités des « patriarches » comme ceux évoqués dans la bible. Ces derniers « patriarches » se comportent alors conséquemment en fonction de ce statut et parfois au mépris de normes de la gouvernance publique ou celle des partis politiques.

1.3.3. Les partis et légis mobutistes

La réouverture démocratique intervenue en 1990 avec la fin du monopartisme du MPR, Parti-Etat, cher au Président Fondateur Mobutu, n'a pas été sans conséquence, non seulement sur l'éclosion des partis politiques qui avaient surgi comme des champignons dans la brousse, sans idéal, sans projet de société, ni ambitions bref, sans ancrage idéologique, mais également sur le comportement politique de ces dirigeants, c'est – à- dire sur la culture politique.

La transition politique mobutienne, tout comme celle de l'ère politique de la Troisième République, offrent un spectacle ahurissant en ce qui concerne le fonctionnement des partis politiques; ces derniers contribuant ainsi à la pérennisation de l'ordre politique de la prédation et de marginalisation honni par le peuple congolais. Avec plus de 477 partis dans l'arène politique, la RDC se retrouve comme étant le pays le plus partisan au monde. Même les pays qui ont une grande expérience en matière partisane, l'Angleterre, la France, les Etats-Unis, etc. n'ont jamais connu pareil nombre de partis qui frise l'anarchie et le désordre.

La prolifération désordonnée de partis n'est qu'un legs culturel du régime de Mobutu et aussi la culture de *tata mokonzi*. Depuis lors, ayant vécu la gloire dont Mobutu,

³⁶⁵ LIMBAYA KIRONGOZI, *op.cit*, p.116.

Président – Fondateur, « papa maréchal », faisait l'objet, certains leaders politiques d'aujourd'hui ont développé en eux le même sentiment afin de devenir comme lui. Il y a eu donc lien culturel dans le comportement que devrait avoir les chefs de partis politiques, l'imitation de *tata mokonzi*.

Il s'agit donc du culte de personnalité. A ces jours, ce lien s'est culturellement construit et son origine est parfois bien oubliée. En effet, l'on peut dire aussi du symbolique qu'il ajoute à ce rapport signifiant / signifié une surcharge de sens. L'ethnologue Edward Sapir a parlé avec justesse de symboles de condensation. Il entendait par là des systèmes de significations acquises qui « s'enracinent au cœur de l'inconscient et chargent d'affectivité des types de comportements, des situations qui n'ont pas l'air d'entretenir le moindre rapport avec le sens originel du symbole ». En d'autres termes, le symbolique confère au signe un rapport particulier, jamais neutre et parfois intense, à l'imaginaire et à l'émotionnel.

En RDC, l'on a eu l'habitude d'appeler toute autorité en lingala, « Tata Mokonzi », ou « Mama Mokonzi » pour les femmes. Alors que le « Tata » ou la « Mama », ont tous deux un symbolique qui se loge dans le subconscient, dans le mental de ceux qui utilisent ces concepts pour désigner l'autorité (Tata Bourgmestre, Tata Ministre, Tata Gouverneur, Tata Mokonzi wa ekolo ou le Président de la République etc.). Ce symbolique influence une certaine attitude tant de la part de l'autorité publique et de chef de parti que de ceux qui considèrent l'autorité « Tata ou Mama ». Ainsi, sans s'en apercevoir, l'on verse dans un patrimonialisme inconscient. Ce qui diffère de contrée où l'on appelle l'autorité : « Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Madame le Maire ». Entre les deux (ceux qui appellent l'autorité « Tata ou Mama » et « Monsieur ou Madame »), il y a une grande différence du point de vue de degré d'allégeance. Le premier a une allégeance très prononcée parce qu'il a non seulement à faire à l'autorité mais également au tuteur, au géniteur « tata ou mama » (pour le cas qui nous concerne dans cette étude, il s'agit du géniteur ou fondateur du parti dont la personnalité est inviolable, le mandat est indéterminé comme un père dans sa famille, son mandat n'expire qu'à sa mort : c'est la situation observée au PALU, à l'UDPS, au PPRD, au MLC et à l'UNC où il est attendu simplement la disparition physique du président fondateur, du patriarche ou de l'autorité morale).

Donc, sa domination est double. Et l'autorité de son côté se considère comme telle. Elle porte cette double casquette. C'est en fait, la seconde (la tutelle) qui verse dans le patrimonialisme. Ce qui est différent de celui qui appelle l'autorité « monsieur ». Ici, l'allégeance est simple. L'on a à faire seulement à une personne investie du pouvoir de commandement. Et ce dernier se comporte comme serviteur et non comme tuteur. Ce qui n'est pas dans l'optique du patrimonialisme. C'est généralement ce que l'on trouve en Occident.

1.3.4. Démocratisation et ses avatars en RDC

Point n'est besoin de dire que la démocratisation en RDC avec la prolifération des partis politiques a permis d'asseoir un ordre politique démocratique. Au contraire, le pays continue à connaître une situation non différente de l'ordre ancien, l'ordre de l'autoritarisme avec une culture de domination, d'assujettissement et de marginalisation de la population.

La période de transition qui commence avec le discours du 24/04/1990 a laissé transparaître les situations quasiment perplexes et obscurémentistes.

Ces avatars s'expliquent par les faits suivants :

1. Un multipartisme désordonné et incontrôlé;
2. l'imbroglie politique avec la crise de légitimité de 1990 à 1997 sans un consensus politique devant asseoir la Troisième République;
3. l'instabilité institutionnelle, l'élaboration de plusieurs textes constitutionnels et leur révision intempestive (on dénombre au moins sept textes constitutionnels pendant une période de 26 ans, soit un texte constitutionnel pendant trois ans et demi. Il s'agit de : de la constitution révisée du MPR de 1967, l'acte de transition issu de la CNS, l'acte harmonisé issu du Conclave, l'acte constitutionnel de la transition issu des concertations du Palais du peuple, le décret loi constitutionnel 003 de 1997, la constitution de transition « 1+4 » d'avril 2003)
4. dédoublement institutionnel et constitutionnel (transition mobutienne) ;
5. culture de marginalisation de la population dans le processus décisionnel à cause du fameux partage du pouvoir entre les politiciens ;
6. le retour à la pensée unique avec l'AFDL et les CPP ;
7. le non respect des textes réglementaires avec la violation manifeste et intempestive de la constitution ;
8. la culture de la personnification du pouvoir et le culte de personnalité ;
9. la prime de guerre aux politiciens aux mains ensanglantées par l'octroi des postes politiques aux mouvements politico- militaires (RCD, MLC, RCD/KML ; Mai Mai etc.) après le Dialogue Intercongolais ;
10. la personnalisation du pouvoir avec la constitution taillée sur mesure dans le cadre de l'antagonisme politique ;
11. l'organisation des élections avec des irrégularités et fraudes ;
12. éclosion des antivaleurs ;
13. l'instrumentalisation de l'ethnie et conflits interethniques entre les communautés (cas de Hema et Lendu ; la chasse de Baluba au Katanga etc.) ;

14. la mauvaise gouvernance et l'expansion des antivaleurs
15. la violation intempestive de droits de l'homme ;
16. la violence, les guerres d'agression et les rebellions ;

Comme on peut s'en rendre compte, tous ces avatars se cachent derrière la démocratie que certains ont considérée non comme un régime de liberté et de valeurs, mais plutôt comme une situation de libertinage où l'on peut tout se permettre. Ceux qui tirent les ficelles pour la prévalence de cette situation macabre qui met la population dans une situation d'extrême pauvreté sont en fait les acteurs politiques qui évoluent dans la plupart de cas au sein de partis politiques. Ce qui prouve à suffisance que les partis en RDC ne se sont pas encore appropriés leur mission de contribuer à l'édification d'un ordre politique démocratique mais aussi ils ont lamentablement échoué dans l'accomplissement d'une autre mission : la socialisation de la masse. Contre toute attente, ils ont œuvré plus pour leur compte privé et égoïste, la recherche du pouvoir pour le pouvoir. Pour se faire, ils n'ont ménagé aucun effort, allant à la création de crise politique, passant à la violation des textes, en instrumentalisant et manipulant la population pour se liguier contre elle-même, en prenant des armes, en créant des « républiques » de fait, en se laissant manipuler par les étrangers pour tuer leurs propres frères et déstabiliser leurs institutions et piétiner leur souveraineté, en pactisant avec les étrangers pour organiser les pillages des richesses et les viols de leurs citoyens (guerre à l'Est de la RDC, de 1996 à 2006), etc.

En définitive, les partis politiques se trouvent au banc des accusés pour avoir perpétué l'ordre ancien, celui de domination, de prédation, de marginalisation et d'assujettissement, au lieu de rompre fondamentalement avec cet ordre décrié par la population.

Section 2. Analyse sur la base de la conformité aux définitions de partis politiques et au cadre théorique choisi

2.1. Sur le plan définitionnel

La loi n° 04/002 du 15 mars 2004 régissant l'activité des partis politiques en RDC définit le parti comme une « association de personnes physiques de nationalité congolaise qui partagent la même idéologie et le même projet de société, en vue de conquérir et d'exercer démocratiquement et pacifiquement le pouvoir d'Etat³⁶⁶ ».

³⁶⁶ Loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques, in *Journal officiel de la RDC*, numéro spécial 2004

La fertilité du concept parti politique nous conduit à retenir également la définition selon laquelle ce dernier est « un groupement volontaire de personnes mobilisées pour accéder au pouvoir et y faire triompher un programme politique³⁶⁷ ».

Cette définition ne tient pas compte du phénomène de débauchage et de scissiparité partisane. Sous la transition Mobutiste en RDC, le premier Ministre Birindwa, l'un des membres de l'UDPS, débauché de son parti, n'avait pas réussi à mettre en œuvre le projet de société de son parti dans un contexte autoritaire. Plus récemment, le Premier Ministre Gizenga n'a pas su faire triompher le programme politique de son parti car ayant accédé au pouvoir dans le cadre d'une alliance avec le PPRD.

Cependant, la compréhension de cette définition dans le cadre du désenclavement et de l'historicité du parti politique nous permet d'affirmer que cette définition correspond au contexte des démocraties de la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} vagues de démocratisation dont Samuel Huntington a largement évoqué dans son livre (³⁶⁸). Il s'agit des pays où les valeurs démocratiques de liberté, d'autonomie, de participation ont pris racine, se sont développées et pratiquées par les citoyens. Alors que dans les pays de 4^{ème} vague (³⁶⁹), dont la RDC ferait partie, les valeurs démocratiques peinent à germer pour des raisons multiples que nous avons évoqué aux pages 375-377 de cette dissertation.

Dans ces conditions, même s'ils sont des groupements volontaires, les partis politiques peuvent ou pas se mobiliser pour accéder au pouvoir (boycott de l'UDPS de participer aux élections de 2006, alors que d'autres partis n'ont pas aligné des candidats aux présidentielles et aux législatives).

De même, les partis peuvent accéder au pouvoir, mais sans pour autant y faire triompher leurs programmes, surtout, en cas d'une coalition (cas du PALU en 2006 dans le cadre de son alliance politique). Enfin, même le parti ayant gagné les élections, peut aussi échouer de réaliser son programme politique à cause des contraintes externes et internes exercées sur le système politique (PPRD en 2006 et 2011).

La définition proposée par J. Lapalombara et M. Weiner³⁷⁰ est considérée comme le commun dénominateur auquel nombreux chercheurs et enseignants ont fait recours. Celle-ci considère un parti politique comme une organisation durable qui se différencie des autres types d'organisations par la conquête et l'exercice direct du pouvoir. D'après cette définition, le parti est caractérisé par les quatre critères suivants:

³⁶⁷ *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, Paris, 1999, p.383.

³⁶⁸ S.P. HUNTINGTON, *Troisième vague, les démocratisations de la fin du xxème siècle*, Nouveaux Horizons, Paris 1992.

³⁶⁹ LUBANZA MUKENDI, *Construction, déconstruction et reconstruction de la classe politique de transition, crise d'identité et assimilation des élites par fusion*. Thèse de doctorat en sociologie, UNIKIN, 2004, p.2.

³⁷⁰ LA PALOMBARA et M. WEINER, cités par M. OFFERLE, *op.cit.*, p.10.

- une organisation durable, c'est – à-dire celle dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses fondateurs ou dirigeants en place ;
- une organisation locale bien établie et apparemment durable, entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national ;
- la volonté délibérée de dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et d'exercer seuls ou avec d'autres, et non pas simplement d'influencer le pouvoir ;
- le souci, enfin, de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou toute autre manière.

Au-delà de son caractère consensuel, cette définition présente quelques faiblesses liées historiquement et sociologiquement à l'environnement dans lequel évolue le parti politique. Elle cherche à s'appliquer à tous les contextes nationaux alors que le parti politique est d'abord un produit local, lié au système politique au sein duquel il évolue. Par sa généralisation, elle ne permet plus de saisir la singularité du parti dans son environnement.

S'agissant du premier critère, le caractère durable de l'organisation est soutenable. Mais, postuler que l'espérance de vie de l'organisation doit être supérieure à celle de ses fondateurs revient à nier l'existence des partis politiques dans les pays où le processus démocratique est né après la troisième vague c'est – à- dire après 1990. Dans ces pays, notamment, la majeure partie de ceux de l'Afrique subsaharienne, les fondateurs des partis sont encore vivants et luttent pour l'accès au pouvoir. Ce qui compte pour un parti, ce nous semble, c'est de disposer d'une existence légale et réglementaire pour assurer sa longévité. Les partis comme le PALU d'Antoine Gizenga, le MLC de Jean Pierre Bemba ou le PPRD de Joseph Kabila risqueraient, par ce critère, d'être gommés de la liste des partis politiques du fait que leurs fondateurs sont encore en vie. Alors que le MPR de Mobutu, le CPP de Kabila (père) ne sont que l'ombre de leurs fondateurs, ce qui rend en plus ce critère contestable.

De plus, la durabilité d'une organisation politique dépend de sa capacité à résister à son cycle de vie. A ce titre, Philippe Braud retrace le cycle de vie politique des partis ⁽³⁷¹⁾ que nous essayons d'adapter à la vie politique en RDC.

³⁷¹P. BRAUD, *Sociologie politique*, LGDJ, Paris, 1998, p.404.

Tableau n° 59. Cycle de vie des partis politiques

Séquences chronologiques	Caractéristiques politiques	Illustrations historiques en RDC
Phase 1 : Construction	<ul style="list-style-type: none"> - Ferveur militante - Forte inclination au débat d'idées - Cercle dirigeant en équilibre fluide - Jeunesse relative des leaders. 	UDPS, MLC (2006-2015) UNC, (2010-2015)
Phase 2 : Consolidation	<ul style="list-style-type: none"> - Succès électoraux ; - Nouveaux militants préoccupés par l'« efficacité » ; - Renforcement des élus ou le cas échéant, des responsables gouvernementaux de l'emprise sur le parti; - Stabilisation des luttes au sein du cercle dirigeant. 	PPRD (2006-2011) PALU (2006-2011)
Phase 3 : Vieillesse	<ul style="list-style-type: none"> - Stagnation électorale ; - Dépérissement des débats d'idées internes ; - Fossilisation des luttes au sein du cercle dirigeant ; - Vieillesse biologique inamovibilité des leaders. 	PALU
Phase 4 : Reconstruction ou échec des tentatives de renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> - Déclin électoral ; - Emergence au sein du parti de courants « jeunes Turcs » - Contestation ouverte du leadership institué ; - Renversement de l'équipe dirigeante ou névrose du parti 	

Source : Tableau élaboré par nous-mêmes

Pour le 2^{ème} critère, une organisation locale établie suppose la connaissance des moyens d'actions matériels dont disposent les partis pour leur fonctionnement. En outre, Philippe Braud ⁽³⁷²⁾ énumère les principaux postes de dépenses d'un parti en soulignant que, « quelle que soit l'importance du parti, on peut toujours en identifier quatre catégories » :

³⁷²P. BRAUD, *op.cit*, pp. 388-389.

- Les coûts fixes de fonctionnement intérieur. Ce sont des locaux, en propriété ou en location, des frais de secrétariat et de liaisons à distance entre les structures nationales et locales (téléphones, télécommunication) des dépenses de documentation et d'archives, des frais de représentation d'ampleur évidemment très inégale selon l'image du parti et son influence dans la société.
- Les dépenses de formation des militants, des cadres, des candidats et des élus. Dans les plus petits partis, elles peuvent être réduites à l'infinie grâce au bénévolat. Dans les partis de cadres à forte assise financière, elles revêtiront au contraire une très grande importance, prenant fréquemment la forme de session de formations confiées à des organismes spécialisés.
- Le coût des activités externes de propagande et d'insertion dans le tissu social. L'impression de tracts ou de périodiques, les frais d'organisation de meetings ne sont jamais nuls même dans un très petit parti. Dans les plus grands s'y ajoutent, le cas échéant, des campagnes d'images par affiches ou, dans certains pays, des spots publicitaires dans la presse écrite et audiovisuelle.
- Le financement des campagnes électorales ».

A cela, s'ajoutent les dépenses de location des sièges ou des bureaux de représentation, tous les partis n'étant pas propriétaires de leurs sièges ou de leur représentation (structures de bases).

A la lumière de ce qui précède, nous pouvons relever qu'en ce qui concerne particulièrement la RDC, la non application de la loi sur le financement des partis politiques par le pouvoir en place et la pauvreté généralisée des militants, ne permettent pas à tous les partis de disposer d'une organisation locale établie et apparemment durable. Beaucoup de partis politiques ont difficile à faire fonctionner les structures à la base sur l'ensemble du territoire national. D'où celles-ci sont plus opérationnelles dans les centres urbains, évanescantes au niveau provincial ou dans les villages. Ce critère, comme le précédent, enclave la notion de parti politique au lieu de le désenclaver.

S'agissant du troisième critère, la volonté délibérée de dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et d'exercer le pouvoir, il est constaté que dans certains pays de la quatrième vague, comme la RDC, les élections locales n'ont jamais eu lieu depuis et même bien avant 1960. Ensuite, la prise du pouvoir et son exercice dans beaucoup de pays subsahariens se font dans le cadre de l'assimilation des dirigeants et des partis aux exigences occidentales du FMI, de la BM, de la TROIKA plutôt que d'une volonté délibérée des dirigeants nationaux. Cela se comprend lorsque l'arrivée au pouvoir du MPR, AFDL, PALU, MLC, PPRD, etc. n'a pas traduit en acte leur projet de société.

Quant au quatrième critère, le souci, enfin, de rechercher un soutien populaire à travers les élections, est aussi lié au troisième critère évoqué ci-dessus. Il est fonction de l'implantation territoriale du parti. Et celle-ci, pour être durable, a besoin d'être financée. Ensuite, tous les partis cherchent plus un soutien extérieur de l'Occident. Ce qui les rend plus dépendant de l'extérieur que de l'intérieur, la révolution devenant impossible.

L'expérience électorale de 2006 et 2011 en RDC a démontré que le soutien populaire aux élections ne s'inscrivait pas dans le cadre d'un programme gouvernemental alternatif mais dans la recherche de la paix et de sa consolidation. Ceci revient à dire que le soutien populaire est paradoxal : l'UDPS le rejeta en 2006 en refusant de postuler aux présidentielles, législatives, sénatoriales et des Gouverneurs tandis que le PPRD soutiendra son candidat qui se présenta en indépendant pour réunir une large majorité.

Ce critère souffre également d'une autre infirmité. Tous les partis politiques ne recherchent pas à prendre et à exercer le pouvoir stricto sensu. Ils cherchent parfois à y participer. Dans le cadre de cette participation au pouvoir, les partis qui se joignent à la coalition mettent en veilleuse leur volonté délibérée de prendre le pouvoir et de l'exercer. Leurs projets des sociétés sont par conséquent enterrés. C'est le cas du PALU depuis les élections de 2006 et du PPRD qui, en 2011, avait stratégiquement contourné l'image négative du parti dans les masses due à un déficit de réalisations de promesses électorales de 2006.

En définitive, la définition de Lapalombara s'applique mieux aux pays de vieilles démocraties et qu'à ceux de quatrième vague dont les fondateurs de parti sont encore vivants et le processus démocratique étant encore en reflux. De ce fait, les critères de définition sont plutôt restrictifs. Ils excluent les partis temporaires et régionaux ainsi que les partis anti – système qui n'ont pas pour but d'exercer le pouvoir dans un système donné.

Cette définition omet également la dimension de la mondialisation où beaucoup de pays en conflit actuellement au monde : Irak, Syrie, Libye, RDC etc., n'ont pas la possibilité de mettre fin à la création permanente des partis politiques et de permettre à ceux –ci de disposer du temps pour implanter les sections de leur parti dans les zones en conflit afin de s'affirmer comme tel.

Dans le même contexte de la mondialisation où certains Etats sont sous le dictat du FMI et de la Banque Mondiale, l'ONU et où la misère frappe une bonne partie de leur population, les partis politiques n'apparaissent pas de même nature. Philippe Braud³⁷³ distingue les partis gestionnaires et les partis protestataires.

Les partis gestionnaires « sont des partis installés près du pouvoir. Cela signifie qu'ils ont une vocation, en quelque sorte routinière, au gré des aléas de l'alternance démocratique, à constituer une majorité ou à entrer dans une coalition gouvernementale³⁷⁴. »

³⁷³P. BRAUD, *op.cit*, p.370.

³⁷⁴*Ibidem*.

C'est les cas du PALU et du PPRD en 2006 et en 2011 dont nous avons parlé à la section première du quatrième chapitre.

Les partis protestataires sont ceux engagés « dans leur combat pour conquérir une véritable représentativité politique et sortir de la marginalité³⁷⁵ ». Ces partis n'ont pas besoin de remplir le premier critère de la définition de Lapalombara pour être considérés comme partis politiques. Il s'agit de l'UDPS, de l'UNC et du MLC dans cette étude dont nous avons parlé à la deuxième section du quatrième chapitre.

2.2. Analyse des partis politiques sur base des approches théoriques

Dans cette section, nous analysons les partis politiques sur base de deux théories. La première est celle de Jean Charlot et la seconde de Vincent Lemieux. Commençons par la première.

2.2.1. Analyse des partis politiques selon les différents courants (approches) analytiques de la théorie de Jean Charlot

2.2.1.1. Rappel théorique

Jean Charlot a postulé que les partis politiques sont un phénomène complexe, susceptible d'être étudié de bien des points de vue. Les diverses approches sur l'étude des partis se définissent, précisément, par l'aspect de la réalité partisane qu'elles privilégient. Ce qui marque, à la fois, les mérites et les limites de chacune d'elles.

A la suite de ses travaux, sept courants d'analyses ont examinés dans ce chapitre. Il s'agit des courants historique, organisationnel, idéologique, fonctionnel, socio-économique, typologique et celui des tactiques et stratégies. Mais pour notre travail, nous avons retenu uniquement le courant fonctionnel comme courant principal, tandis que les autres peuvent nous servir de courant d'appoint.

Cette démarche consistera à considérer le parti politique à la fois comme unité singulière et comme composante du système politique.

Passons en revue quelques courants utiles à l'explication de la vie partisane en RDC.

2.2.1.2. Le courant analytique historique

Ce courant consiste, selon Benoît Rihoux³⁷⁶, à considérer le parti politique comme une série des processus historiques, le plus important de ce point de vue étant de

³⁷⁵P. BRAUD, *op.cit*, p. 374.

³⁷⁶ B. RIHOUX, *Les partis politiques : organisations en changement. Le test des écologistes*, L'Harmattan, Paris, 2001, p.16.

l'étudier dans la durée. Ainsi, elle étudie la genèse, la naissance du parti, ou encore ses crises et la manière dont celles-ci sont éventuellement résolues.

Il est observé que parmi les unités d'observation retenues par notre étude, à savoir : le PALU, l'UDPS, le PPRD, le MLC et l'UNC chaque parti est créé dans une période donnée et dans des circonstances spécifiques.

- Le PALU est le plus vieux parti créé sous la Première République dans le contexte de lutte entre les lumumbistes et le groupe de Binza en 1964. Il fut créé dans la perspective de l'unification de tous les lumumbistes fragilisés et éparpillés. Il a fallu un leader pour remettre tous les nationalistes lumumbistes ensemble pour refaire la lutte.
- l'UDPS est créé sous la Deuxième République en 1982 dans le contexte de la lutte pour la démocratisation des institutions de la République, alors que le MPR régnait seul comme formation et institution politiques.
- Le PPRD est créé pendant la transition kabiliste lorsqu'il y avait l'impérieuse nécessité de redémocratiser le pays pendant que les CFP régnaient dans la philosophie de la démocratie directe. C'était l'unique parti en place au pouvoir en coalition avec bien d'autres.
- Le MLC, par contre, est un parti créé dans le cadre de la rébellion contre le régime Kabila. Il fut avant tout un mouvement politico-militaire qui s'est mué en parti politique après le partage du pouvoir sous la transition « 1+4 ».
- L'UNC est le parti créé dans un contexte ordinaire où la démocratie commence à s'installer. Il est né à la suite de l'éviction de son leader au perchoir. Mécontent et déçu, ce dernier crée son propre parti en 2010.

Comme on peut s'en rendre compte, chaque parti a évolué dans le temps et a son histoire propre laquelle traduit le contexte dans lequel il est créé. Les développements historiques de chaque parti ont été exploités au chapitre troisième consacré aux unités d'observation scientifiques retenues.

2.2.1.3. Le courant analytique organisationnel

Ce courant étudie le parti comme « une structure que vous saisissez dans ses formes ..., un système d'encadrement » ⁽³⁷⁷⁾.

Appliquée à l'organisation des partis politiques congolais, ce courant nous permet, d'une part, de photographier les partis politiques et d'identifier leurs problèmes organisationnels au regard des ambitions affichées et d'autre part, d'expliquer pourquoi

³⁷⁷ J. CHARLOT, *op.cit*, p.6.

l'échec des partis et dirigeants politiques à changer l'ordre politique de prédation en ordre politique démocratique relève aussi d'un problème d'organisation interne des partis politiques.

Les structures adoptées par les partis politiques ainsi que leur mode de fonctionnement ne peuvent leur permettre d'atteindre les objectifs escomptés dans un environnement national et international très contraignant et hostile au changement de l'ordre de choses en place.

Tous les partis que nous avons retenus comme unités d'observation se définissent comme de structures autonomes. Celles-ci étant différentes les unes des autres de par leur mode de fonctionnement et leur organisation.

La plupart des partis, sur le plan organisationnel, fonctionnent comme des organisations entrepreneuriales alors qu'ils devraient adopter d'autres modèles d'organisation pour mieux faire face aux contraintes politiques, économiques et culturelles du métier.

Ainsi par exemple, au PALU, on a au sommet un Secrétaire Général qui est le Chef du Parti. Tandis qu'au PPRD, il est prévu un Président du Parti, mais ce président n'a jamais été connu. C'est plutôt un Secrétaire Général qui gère le parti au quotidien. Cependant, ce parti a une autorité morale en la personne de Joseph Kabila, Président de la République qui ne s'est jamais prononcé personnellement dans ce sens. Là, il prévaut un réel problème. Lors des élections de 2006 et celles de 2011, il se présentait en indépendant. Cette posture noyait le parti.

Tandis qu'au MLC et à l'UNC l'on retrouve des présidents du parti, ceux-ci sont en réalité leurs fondateurs excepté l'UDPS où son Président n'était pas le principal fondateur mais co-fondateurs. C'est à la suite du départ et le décès de certains de ses collègues qu'il le deviendra.

Il prévaut dans l'arène politique congolaise au travers nos unités d'observation, notamment : le PALU, l'UDPS, le PPRD, le MLC et l'UNC, que toutes ces unités se présentent comme des organisations politiques qui ont cherché et cherchent à participer à l'exercice du pouvoir. Les élections de 2006 et celles de 2011 sont des preuves que ces partis ont profité de ces occasions pour leur participation à l'exercice du pouvoir. Cela sans compter la participation au Dialogue Inter-congolais qui a abouti au partage du pouvoir. Bien que l'UDPS n'ait pas participé aux institutions de la Transition, son président avait exprimé les ambitions de devenir Vice-président de la République. Mais, roulé, il va rejeter la part réservée à son parti au Parlement. C'est la même situation qui se présente en 2011 après les élections. Il participe aux élections mais il estime être gagnant. Il ne reconnaît pas sa défaite, prête serment en sa résidence et demande aux députés de son parti UDPS de quitter le parlement. Mais les élus de ce parti, ont continué à siéger au nom de l'UDPS. Ce qui frise la discipline au sein du parti.

Le PALU, par réalisme, a fait alliance avec le PPRD et les autres partis pour soutenir le Président Joseph Kabila lors des élections de 2006 et celles de 2011. Ainsi, ce parti participe aux institutions de la République.

En tant qu'organisation politique, ces partis n'ont pas échappé à l'éclatement, aux conflits internes. L'UDPS reste le parti qui a connu des sérieux conflits internes lesquels avaient occasionné la création de plusieurs ailes UDPS notamment : UDPS/Kibassa, UDPS/Ngoy, UDPS/Beltchika, etc. et les départs de plusieurs cadres (Nous pouvons citer le départ de Lihau, Mbwackiem, Birindwa, Ngalula, Eve Bazaiba, etc.). Ce parti est devenu pratiquement la pépinière politique en RDC où, lors que le régime en difficulté et cherche à légitimer son pouvoir, il doit y débaucher (ce fut les cas de Birindwa, de Samy Badibanga et de Bruno Tshibala nommés respectivement Premiers ministres).

En ce qui concerne le MLC, il a également connu le départ de plusieurs de ses cadres comme Olivier Kamitatu, Yves Kisombe, François Mwamba Tshishimbi, Thomas Lohaka, etc. Parmi ces cadres, trois ont créé leurs propres partis sauf Yves Kisombe qui a adhéré au PPRD.

Ainsi, aux crises de développements historiques des partis congolais, s'ajoute la fragilité organisationnelle. Ces insuffisances ne peuvent faire des partis politiques des forces de changement démocratiques.

2.2.1.4. Le courant analytique idéologique

Du point de vue idéologique, « le parti politique est vu comme un instrument au service de certaines fins, de fins qui lui sont propres, qu'il se donne lui-même. Ce qui nous intéresse dans le parti, ce qu'il est en quelque sorte ... porteur d'idéal; qu'il a des buts ultimes, des buts plus immédiats aussi, des objectifs à moyen terme, à court terme et à plus long terme »⁽³⁷⁸⁾.

En deuxième lieu, il faut considérer l'idéologie au sens propre du terme : « une doctrine qui n'est pas restée simplement à l'état de livre sur les étages d'une bibliothèque mais qui a réussi à s'incarner dans des groupes sociaux et qui, de ce fait, a acquis à la fois, une certaine épaisseur et une force politique »⁽³⁷⁹⁾.

En troisième lieu, le parti politique est étudié dans un système de partis donné, par rapport à sa distance idéologique vis-à-vis des autres partis. Cette notion de distance idéologique consiste à savoir si tous les partis sont les mêmes ou s'ils sont différents. A cet

³⁷⁸ J. CHARLOT, *op.cit*, p.7.

³⁷⁹ *Ibidem*, p.8.

égard, l'on cherche à savoir si « des alliances sont possibles ou est – ce que leur distance idéologique rendra difficile ces alliances³⁸⁰ ?

Partant de l'idéologie, un parti politique est appelé à remplir les quatre fonctions suivantes :

a. La fonction explicative

Selon Terence Ball, « une idéologie offre une explication sur le pourquoi des conditions sociales, politiques et économiques, particulièrement en temps de crise. Dans ces moments – là, les gens cherchent, parfois avec anxiété, des explications, des réponses à ce qui se déroule autour d'eux³⁸¹ ».

b. La fonction d'évaluation

Cette fonction consiste à « procurer des critères d'évaluation des conditions sociales » (382) aux organisations et « de juger et d'apprécier diverses questions politiques et sociales, leur donnant possibilité de se forger une opinion sur les unes et décider si les autres sont bonnes ou mauvaises³⁸³ ».

c. La fonction d'orientation

Pour cette fonction, « l'idéologie guide ses sympathisants et constitue une part importante de leur identité, le sentiment d'exister, d'appartenir à un groupe (...) et d'entretenir des relations avec le reste du monde³⁸⁴ ».

d. La fonction de la programmation

Elle consiste à indiquer aux sympathisants d'une idéologie donnée, « ce qu'ils doivent faire et comment ils doivent agir. La fonction de programmation établit un programme général d'action politique et sociale³⁸⁵ ».

Ces considérations nous permettent de chuter sur l'applicabilité de l'approche idéologique à l'analyse des partis politiques en RDC.

³⁸⁰J. CHARLOT, *op.cit.*, p8.

³⁸¹T. BALL, *op.cit.*, p.33.

³⁸²*Ibidem*, p.32.

³⁸³*Ibidem*, p.33.

³⁸⁴*Idem*.

³⁸⁵T. BALL, *op.cit.*, p.33.

A. Tentative d'applicabilité du courant idéologique à l'analyse des partis politiques en RDC

Les partis politiques retenus dans cette étude ont les idéologies suivantes :

Tableau n° 60. Idéologies des partis politiques retenus comme unités d'observation.

Série	Partis	Idéologies	Options économiques
1	PALU	Socialisme démocratique	Economie sociale de marché
2	PPRD	Social démocratie	Economique sociale de marché
3	UDPS	Social démocratie	Economie de marché
4	MLC	Nationalisme	Libéralisme
5	UNC	Social démocratie	Economie sociale de marché

Source : *Tableau élaboré par nous-mêmes sur base des éléments tirés du tableau n° 2 : les idéologies des partis politiques comme ils sont présentés dans leurs programmes*³⁸⁶.

Ce tableau nous révèle que la majorité écrasante de ces partis sont de la gauche parce qu'ils s'alignent tous dans la social démocratie, sauf le MLC, qui, lui, est de la droite car prônant le nationalisme libéral. La réalité sur terrain indique que seuls le PPRD et le PALU sont en alliance. Alors nous pouvons nous interroger : pourquoi ces partis qui partagent la même idéologie ne se rassemblent-ils pas ? Pourquoi le PPRD et l'UDPS qui partagent la même idéologie sont-ils en opposition farouche ?

Alors que ces idéologies sont proclamées dans leurs statuts et connues de tous, il prévaut un antagonisme idéologique farouche. C'est pourquoi Kamukuny Mukinay soutient que « les partis politiques congolais sont sans base idéologique précise³⁸⁷ ».

Ce constat renforce l'opinion selon laquelle les partis politiques participent aux idéologies politiques importées dont l'enracinement et l'appropriation posent problème sur terrain. C'est pourquoi Bertrand Badie affirme que « derrière une rhétorique de rupture, les leaders du sud se font les importateurs de notre droit, de notre modèle de développement, de notre forme de démocratie représentative (même s'ils l'accommodent à leur façon). Ces

³⁸⁶ Fondation KONRAD ADENAUER, *Les partis politiques congolais en question*, Kinshasa, 2013, p.13.

³⁸⁷A. KAMUKUNY MUKINAY, *Droit constitutionnel congolais*, éd. Universitaires Africaines, Kinshasa, 2011, p.296.

princes, leurs entourages et leurs intellectuels pensent, agissent, construisent largement en fonction de nos catégories³⁸⁸ ».

Malgré leur identité idéologique, les partis politiques congolais frisent l'intolérance idéologique. « L'UDPS et le PPRD par exemple, clament tout haut qu'ils conçoivent la gestion de la cité à partir du modèle de l'économie sociale de marché ; et qu'ils sont tous membres de l'internationale socialiste. Pourquoi ne forment – ils pas un bloc pour la conquête et la gestion du pouvoir en Rd. Congo³⁸⁹ ? »

Les membres de différents partis politiques sont éparpillés dans toutes les couches sociales. Que ce soit chez les enseignants, les paysans, les fonctionnaires, etc., qui vivent côte à côte chaque jour, la perception idéologique de leur identité partisane est nulle. Ce qui revient à l'argument soutenu ci-haut par Kamukuny Mukinay.

Lorsqu'on observe les difficultés du multipartisme entre 1960-1965, entre 1990-1997 et depuis 2006 à ce jour, on constate que les idéologies importées par les chefs de partis ne remplissent pas la fonction d'explication, d'évaluation, d'orientation ni celle de programmation des comportements de leurs membres au regard de l'aggravation de la pauvreté et de la crise politique.

De même, la manière dont le parti au pouvoir réussit à maintenir les partis d'opposition dans les rangs malgré les violations constitutionnelles, démontrent à suffisance que ces derniers, que ce soit entre 1990-1997 ou entre 2006 et 2015, ne s'étaient pas encore fixé des buts immédiats, des objectifs à moyen terme, à court terme et à plus long terme, ce qui traduit une impasse idéologique de leur part.

Au regard de tout ce qui précède à ce sujet, ces notions d'idéologies importées, de perception idéologique et d'impasse idéologique qui caractérisent les partis politiques congolais, nous pouvons retenir que le courant idéologique constitue une des grilles de lecture et d'analyse objective des partis politiques pour la compréhension de leur capacité à asseoir l'ordre démocratique..

2.2.1.5. Le courant analytique fonctionnel

Ce courant qui est fondamental dans notre étude appréhende les partis politiques de deux manières : comme activité d'abord, et comme conséquences de ces activités ensuite.

Comme activité, ce courant étudie le parti politique par les activités qu'il déploie dans la société. La fonction est alors synonyme d'activités. Dans ce contexte, les partis

³⁸⁸ B. BADIE, *l'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, S.V., 1992, p. post face.

³⁸⁹ P. MUAMBA MUMBUNDA, « Les rôles de partis politiques dans les Etats Africains. Cas du Congo/Kinshasa » in *Revue congolaise des sciences politiques et administratives*, volume I numéro 1 avril – juin 2013, p.99.

remplissent les fonctions électorales, les fonctions parlementaires et les fonctions gouvernementales. Il en est de même des fonctions éducationnelles de masses³⁹⁰.

A cet effet, les activités des partis politiques sont inventoriées, de plus élémentaires aux plus complexes ; de plus permanentes aux périodiques sur le plan purement descriptif des rôles qu'ils remplissent.

Consistant à savoir à quoi servent les partis politiques, l'analyse fonctionnelle dégage les activités déployées par ces derniers dans un système politique.

Si aux Etats – Unis, Sorauf³⁹¹ dénombrerait trois fonctions essentielles des partis : l'activité électorale, l'activité de contrôle et de pression sur les autorités au pouvoir et l'activité de mobilisation des hommes autour de certaines idées et certains enjeux politiques, en RDC, la constitution du 18 février 2016³⁹², révisée à ce jour, énumère trois fonctions également :

- l'expression du suffrage,
- renforcement de la conscience nationale,
- l'éducation civique.

Il existe un certain parallélisme entre les deux conceptions de fonction des partis :

- l'activité électorale et l'expression du suffrage vont de pair ;
- l'activité de mobilisation des hommes autour de certaines idées et certains enjeux politiques et l'éducation civique se conjuguent ensemble ;
- l'activité de contrôle et de pression sur les autorités au pouvoir et le renforcement de la conscience nationale convergent de leur part.

Dans le cas de la RDC, les fonctions des partis prévues dans la constitution peuvent ne pas s'appliquer sur terrain ou s'appliquer partiellement. Si en 2006 et 2011, les suffrages ont eu lieu, il n'en est pas de même en 2016. Cela indique que les partis congolais n'ont pas rempli la même fonction entre les trois périodes.

De là découle la partialité de l'analyse fonctionnelle. D'abord, elle n'oblige pas les partis à remplir simultanément toutes les fonctions. Ensuite, l'exercice des fonctions dans les partis dépend de la volonté de leurs leaders, de leurs programmes d'action, des ressources dont ils disposent et de leurs tactiques et stratégies en plus de l'environnement national et international dans lequel ils évoluent. Cette analyse demeure descriptive.

Même du point de vue de l'analyse des conséquences objectives et observables de l'action des partis, cette approche a toujours des limites. Les fonctions non remplies par un

³⁹⁰ La constitution du 18 février 2006 stipule à son article 6, alinéa 3 que les partis politiques concourent à l'expression du suffrage, au renforcement de la conscience nationale et à l'éducation civique. Voir F. TOENGAHO LOKUNDO, *Les constitutions...*, op. cit., p.201.

³⁹¹F. SORAUF, cité par J. CHARLOT, *op.cit*, 1971, p. 45.

³⁹²*Constitution du 18 février 2006*, art. 6.

parti demeurent latentes tandis que celles exercées peuvent ne pas aboutir à des conséquences souhaitées par les électeurs ou par le système politique dans son ensemble : c'est les cas où il y a contestation électorale comme en 2011 avec l'UDPS.

L'analyse fonctionnelle cherche à analyser les conséquences objectives et observables des actions des partis politiques. A ce titre, nous pouvons nous poser la question de savoir si les fonctions prescrites par la constitution de la RDC sont remplies ou pas et quelles conséquences entraînent – elles pour les partis politiques considérés : PALU, PPRD, UDPS, MLC, UNC, pour le système politique lui-même et pour les militants.

L'expression du suffrage comme activité des partis politiques a eu lieu en 2006 et en 2011. Si le PALU, le PPRD, et le MLC avaient participé aux élections de 2006, l'UDPS s'était abstenue. A ce titre, ce parti n'avait pas exercé cette activité pour des raisons qui étaient les siennes. Cette option a été déjà prise par ce parti sous la transition « 1+4 ». La conséquence de cette abstention est que le parti ne pouvait ni participer au gouvernement ni au parlement. Mais le parti s'était ressaisi en 2011.

Le renforcement de la conscience nationale et l'éducation civique comme conséquence objective des activités des partis posent aussi un problème. Les partis ne disposent pas d'assez de moyens pour assurer convenablement l'éducation des masses. De là vient que, n'étant pas civilement bien éduqués, les militants des partis s'en prennent aux biens communs lors des manifestations de rue. Les événements du 19 et 20 septembre 2016 à Kinshasa ont suffisamment montré que les militants des partis ne sont pas encore formés et socialisés politiquement quand bien même ces militants au travers leurs dirigeants réclamaient la tenue des élections dans le délai constitutionnel, preuve de conscience nationale. Mais l'on déplore la mort d'hommes et les casses qui s'en sont suivis.

Dans ces conditions, l'approche fonctionnelle permet de révéler que les partis politiques congolais ne remplissent pas leur fonction convenablement. Ce même constat a été fait par Mitouba dans son article intitulé « la problématique d'appropriation de l'essence et des fonctions de partis politiques en RDC³⁹³ ». Pour lui, les partis politiques congolais ne se sont pas encore appropriés l'essence et les missions de partis politiques. Ils doivent faire un effort pour se l'approprier.

Malgré cette lacune de leur part, cela ne veut pas dire que l'on puisse les supprimer. Ils sont les pourvoyeurs des hommes d'Etat. Il faut qu'ils s'adaptent à l'évolution de la société et du système politique interne et international.

³⁹³ S. MITOUBA LUKUSA, *art. cit.*

2.2.1.6. Le courant analytique par « les tactiques et les stratégies »

Ce courant essaie de saisir le parti à travers ses décisions immédiates, sa ligne politique à long terme et surtout dans sa façon d'en décider. Elle cherche à savoir dans quelle mesure le parti considéré tient compte des contraintes qui pèsent sur ses décisions, sur la façon dont il fixe sa ligne : contraintes de la conjoncture et des problèmes politiques du moment, contraintes économiques et financières internes et contraintes du système international.

Pour Benoît Rihoux, cette approche étudie et analyse le parti « à travers ses décisions à court, moyen ou long terme, et à travers la manière dont ces décisions sont prises, en tenant par exemple plus ou moins compte des contraintes extérieures³⁹⁴ ».

Bref, dans la lutte pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir, les partis doivent se munir des tactiques et des stratégies pour pouvoir atteindre leurs objectifs. Ces tactiques et stratégies influent également sur leur comportement interne et leur stabilité. C'est pourquoi, il est impérieux que les partis sachent ajuster leur déploiement sur terrain mais aussi les voies pour atteindre les objectifs qu'ils s'assignent, les stratégies.

De ce qui précède, soulignons que ce courant souffre de son application en RDC car les partis politiques n'ont pas réussi l'instauration d'un nouvel ordre politique démocratique. Abordant cette dimension des partis politiques sous la transition, Evariste Boshab souligne que « les uns comme les autres n'avaient arrêté ni les stratégies du départ de Mobutu du pouvoir, ni les mécanismes de fonctionnement des institutions après le départ de ce dernier. On peut ainsi soutenir qu'à part la rhétorique clinquante, ces partis n'avaient ni prévu ni souhaité le départ de Mobutu³⁹⁵ ».

Comme entre 1960-65, 1990-97 et plus récemment en 2006 et 2011, les partis politiques de l'opposition n'ont pas su former des alliances solides pour provoquer l'alternance au pouvoir. C'est pourquoi les partis au pouvoir ont pu mettre en place des dispositions stratégiques efficaces pour la conservation du pouvoir et le maintien de l'ordre politique établi.

Pour sa part, Issaka Souaré³⁹⁶, fait observer que sur l'ensemble de quinze pays de l'Afrique de l'Ouest, on notera qu'entre 1990 et 2008, c'est dans seulement six d'entre eux qu'un parti d'opposition a réussi à conquérir le pouvoir exécutif. Ces pays sont le Cap-Vert (en 1991 et 2001), le Ghana (en 2000 et 2008), le Sénégal (en 2000, quoique ce dernier pays ait adopté le multipartisme depuis 1974), la Côte d'Ivoire (2000), la Guinée Bissau (2000), et la Siéra Leone (2007).

³⁹⁴ B. RIHOUX, *op.cit*, p.17.

³⁹⁵ E. BOSHAB MABUDJ, *op. cit.*, pp. 111-112.

³⁹⁶ I. SOUARE, *Les partis politiques de l'opposition en Afrique de l'Ouest et leur quête pour le pouvoir d'Etat* : Thèse de doctorat en science politique, université de Québec, 2010, p.03.

Cette situation est principalement due au fait que la connaissance de tactiques et stratégies politiques pour provoquer l'alternance au pouvoir est encore faible au niveau des partis politiques en RDC. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer comment l'accord politique entre le PPRD et le PALU a fini par tomber en désuétude sans que le PALU n'en revendique le compromis.

Ainsi, dans l'optique d'asseoir un nouvel ordre politique en RDC, le courant «tactique et stratégie» est la moins utilisée par les partis politiques (surtout ceux de l'opposition) au regard des déboires que ces derniers enregistrent sur terrain. C'est ce qui explique le vagabondage des acteurs politiques de l'opposition pour rejoindre le camp politique au pouvoir. Un autre facteur qui explique cela, c'est la pauvreté et le manque d'ambition politique dans le chef de ces acteurs de l'opposition. François Bayart parle de ce fait de la politique du ventre que ceux-ci appliquent, parce que sans idéal, sans conviction et sans détermination.

Ainsi, sans pression extérieure, certaines réformes internes ne seraient possibles au niveau gouvernemental, alors qu'elles devraient être le produit de l'action des partis politiques à l'interne, principalement.

Néanmoins, cette approche est usitée avec efficacité par les conservateurs pour le maintien de l'ancien ordre qui profite égoïstement aux acteurs politiques de la classe politique au pouvoir.

2.2.1.7. Le courant analytique typologique

Ce courant analytique essaie d'organiser, de hiérarchiser les apports de différents courants qui précèdent avec toutes les difficultés, tous les risques que cela comporte notamment dans le choix des critères car pour hiérarchiser les courants, pour dire ce qui est le plus important, il faut trouver des critères significatifs.

Ensuite, Jean Charlot a essayé de distinguer les types des partis. Dans cette catégorie, on trouve la distinction de Duverger entre partis de cadres et partis de masses

Enfin, la typologie des systèmes des partis. Ici on considère, non plus le parti pris individuellement, mais les partis pris les uns à côté des autres. On a essayé de classer les systèmes de partis dans leur ensemble national. C'est la typologie selon le nombre et la dimension des partis : parti unique, bipartisme, multipartisme.

L'histoire politique de notre pays enseigne que la RDC avait connu le multipartisme sous la première République. La deuxième République était assimilée au parti unique ; la transition et la troisième République étant traversées par le multipartisme. Cet aperçu historique atteste que le multipartisme n'est pas nuisible au fonctionnement de la société sinon le législateur ne pouvait y revenir.

Si le multipartisme ainsi adopté présente des avantages, notamment le fait qu'il permet au jeu démocratique de fonctionner dans la diversité, dans un environnement ouvert, compétitif, et régulé, il présente également des inconvénients lorsqu'il n'est pas encadré juridiquement. Et là l'on tombe dans ce qu'Hérodote appela la timarchie, la timocratie sinon l'anarchie.

Les postulats de l'approche typologique s'appliquent également en RDC. Evariste Boshab ⁽³⁹⁷⁾ a établi la typologie des partis politiques entre 1990 et 2001. De cette typologie nous retenons :

- les partis conservateurs ou réactionnaires ;
- les partis radicaux ou progressistes ;
- les partis fantômes ;
- les partis alibis.

Les partis conservateurs comprennent « tous les partis qui estiment que l'ordre ancien n'est pas totalement mauvais, mais néanmoins des efforts sont à déployer pour corriger les erreurs du passé³⁹⁸ ».

Les partis radicaux ou progressistes « sont ceux qui rejettent en bloc l'ordre ancien. Pour eux, l'échec a été total. Se permettre l'autocritique pour conclure au replâtrage serait de la complaisance pure et simple. Il faudrait donc faire table rase pour recommencer, comme après l'apocalypse³⁹⁹ ».

Les partis fantômes constituent le « lieu de rencontre de tous les "plombiers" chargés de miner la tuyauterie du Congo. Les partis fantômes se caractérisent par l'inexistence d'un idéal et l'inconstance en tout. En réalité, c'est un rassemblement de véritables "chargés de mission", érigés en partis politiques pour brouiller les cartes, en abusant de la bonne foi des gens simples⁴⁰⁰ ».

Ces partis sont des recruteurs pour le compte d'autres partis. Ils se démarquent par un flou idéologique et par leur attitude ambiguë à l'égard de l'ordre ancien, c'est – à dire, l'ordre dictatorial.

Quant aux partis alibis, on trouve dans ce regroupement « des personnes sensiblement critiques à l'égard de l'ordre ancien mais se présentant plus en victimes de leur destin. Ici, on ne travaille pas pour des bailleurs de fonds qui sont invisibles, mais pour soi-même, tout en étant conscient qu'on n'accroche personne⁴⁰¹ ».

³⁹⁷E. BOSHAB MABUDJ, *op.cit*, p.8.

³⁹⁸*Ibidem*, p. 9.

³⁹⁹*Ibidem*, p. 10.

⁴⁰⁰*Ibidem*, p. 11.

⁴⁰¹E. BOSHAB MABUDJ, *op.cit*, p.12.

S'agissant des partis des cadres et des partis de masses, les partis politiques de la RDC se combinent à cette dimension. En période électorale, ils cherchent à drainer les masses mais en période ordinaire, les partis sont des comités repliés sur eux-mêmes.

En RDC, le multipartisme est consacré dans la constitution à travers le pluralisme politique. Avec quatre cent septante sept partis politiques, elle serait le pays le plus libéral en matière politique depuis l'abandon du monopartisme le 24/04/1990.

2.2.1.8. Le courant analytique socio-économique

Considérée comme l'un des courants classiques d'étude des partis, Le courant analytique socio-économique présente des éléments d'appréciation ci-dessous.

Elle permet l'évaluation des ressources du parti. Dans un environnement caractérisé par une indigence des masses, la collecte des fonds en faveur des partis est très faible. Il en est de même dans un pays où les salaires sont faibles, les contributions des citoyens sont très limitées envers les caisses des partis. C'est le cas en RDC où les partis sont en quête des appuis extérieurs.

Elle permet également d'évaluer la compétitivité du parti. Un parti sans ressources financières aura des difficultés pour financer ses programmes. Il ne saura ni aligner beaucoup des candidats aux élections ni supporter les témoins au niveau des bureaux des votes.

S'agissant de l'environnement culturel des partis politiques, cette approche est une mine d'or. Depuis l'étude célèbre d'Almond Gabriel et Verba sur la culture politique, celle-ci est devenue une donnée incontournable dans les études des partis politiques.

Dans un environnement caractérisé par une culture politique paroissiale, les citoyens ne savent pas soumettre leurs desiderata aux autorités politiques centrales. D'où ils se tournent sur eux-mêmes et vers les dirigeants locaux. Cependant, les moyens financiers et la culture à eux seuls ne suffisent pas pour la connaissance ou l'efficacité d'un parti politique. On a vu des partis au pouvoir, avec toutes les ressources de l'Etat, battre en retraite et lâcher le pouvoir au profit des protagonistes. Ce fut le cas du MPR en 1997, de l'AFDL et CPP en 2001. En 2006, on a vu le PPRD s'allier avec le PALU pour remporter la présidentielle au second tour contre Jean-Pierre Bemba. En 2011, la loi électorale fut modifiée. Au lieu de deux tours, il fut insitué une élection présidentielle à un seul tour.

Enfin, le courant socio-économique n'est qu'une fenêtre ouverte pour percevoir un des aspects des partis politiques. Néanmoins, elle ne peut prétendre à une vue globale. Elle permet aux petits partis de devenir majeur en puisant dans leur contexte les ressources nécessaires et aux grands partis de veiller à leur faillite en cas de banqueroute ou de folie de pouvoir.

2.2.2. Analyse des partis politiques d'après la théorie des composantes des partis de Vincent Lemieux.

Considérant que les sept courants de Jean Charlot ne parvenaient pas « à relier entre elles des propositions empiriques portant sur différents aspects des partis ou des systèmes partisans » ⁽⁴⁰²⁾, Vincent Lemieux s'est investi avec succès à prendre un nouveau départ qui a abouti à la formulation d'une théorie unificatrice, de description, d'explication et de compréhension des partis politiques.

Dans cette section, nous rappelons d'abord l'essentiel du contenu de cette théorie, ensuite son applicabilité dans le contexte des partis politiques congolais.

2.2.2.1. Rappel du contenu de la théorie

La théorie de Vincent Lemieux considère qu'un parti politique a trois composantes ou trois champs où s'exercent ses activités. Il s'agit de :

- la composante interne,
- la composante publique,
- la composante gouvernementale.

La première composante, la composante interne, porte sur les interactions des citoyens et des gouvernants à l'occasion de l'expression par les individus et les groupes de leurs intérêts et idéologies de même que de l'énoncé par les gouvernants des possibilités politiques.

Dans cette composante, les partisans qui participent à l'exercice du contrôle peuvent être considérés comme des sélecteurs. Leur contrôle s'exerce dans la sélection des mandats d'autorités ou de ceux qui seront appelés à les porter.

La deuxième composante, la composante publique, concerne le recrutement, la nomination et l'élection des candidats. Les partis y sont considérés comme un appareil de légitimation et d'intégration au système politique.

Dans cette composante, les partisans agissent à travers des représentants et cherchent à contrôler les mandats : électeurs ou membres de groupes. Les partisans sont en relation avec des acteurs qui occupent des postes de sujets, électeurs ou membres de groupes. Ces partisans sont considérés comme des représentants.

La troisième composante, la composante gouvernementale, a trait à la relève politique, à la formation des majorités et des minorités parlementaires, à la désignation des gouvernants de même qu'à l'élaboration et à l'adoption des projets législatifs : d'où les partis constituent le véhicule du pouvoir.

⁴⁰² V. LEMIEUX, *op.cit*, p.21.

Dans cette composante, les partisans sont considérés comme des gouvernants. Ils cherchent à contrôler, de l'intérieur ou de l'extérieur, les mandataires et les agents qui définissent les règles visant à la régulation de la collectivité. Cette composante est faite des mandataires des partis et des autres acteurs de l'appareil gouvernemental à l'exception de deux postes principaux d'acteurs qui n'appartiennent pas à un parti donné : les agents gouvernementaux : fonctionnaires, juges, militaires, policiers et les dirigeants des groupes de pression.

De ces trois composantes, l'une sera dite dominante par rapport à une autre quand elle lui impose plus de contraintes qu'elle en reçoit au retour.

Parmi celles-ci, nous nous focalisons sur la composante gouvernementale des partis. C'est elle qui nous permet de cerner la situation de l'ordre politique en RDC : son instauration et son enracinement ou sa perpétuation par l'action gouvernementale dont les acteurs sont membres des partis politiques.

2.2.2.2. Applicabilité de la théorie des composantes aux partis politiques congolais

Cette théorie projette une nouvelle lumière sur la compréhension du parti politique et cela de manières suivantes :

1. S'agissant de la composante interne des partis, nous trouvons dans différents partis des catégories de membres :

- les membres fondateurs,
- les membres effectifs,
- les membres d'honneurs,
- les membres sympathisants.

Lors des votes au sein du parti, ce sont les membres en règle de cotisations qui peuvent postuler des mandats représentatifs du parti. Les candidats et les dirigeants du parti sont donc l'émanation des membres de celui-ci. Ce principe est admis par les partis congolais, mais la réalité est toute autre.

Que ce soit au PPRD, au PALU, à l'UDPS, au MLC ou à l'UNC, chaque parti dispose donc de sa composante interne qui lui donne son identité, sa force et ses faiblesses à travers son histoire, son organisation et sa réalisation ou pas de ses objectifs statutaires.

2. Pour la composante publique du parti, celle-ci est identifiée « par le caractère intensif ou extensif des relations de contrôle établies avec les électeurs et les associations publiques qui soutiennent le parti » ⁽⁴⁰³⁾.

⁴⁰³ V. LEMIEUX, *op.cit*, p. 135.

Lors des élections de 2006, au second tour, le PALU avait conclu un accord politique avec le PPRD pour soutenir le candidat Joseph KABILA contre Jean-Pierre BEMBA du MLC. Cette alliance est aussi d'ordre idéologique, car tous sont de la gauche (social démocratie, lumumbisme).

Dans ce cadre, le PPRD avait élargi sa composante publique en obtenant la victoire aux élections non seulement en s'appuyant sur ses propres électeurs membres du parti, mais en maximisant aussi ceux du PALU et leurs sympathisants, ceux des autres partis politiques ainsi que les personnalités et associations ayant formé l'AMP puis la MP. C'est dans ce contexte qu'on a vu alors les représentants du PALU battre campagne pour le candidat du PPRD.

3. Quant à la composante gouvernementale, les partis ayant participé aux élections de 2006 et de 2011 ont pu propulser leurs représentants respectivement au gouvernement, au parlement, au sénat, aux gouvernorats et aux assemblées provinciales et dans les entreprises publiques. En 2006, il ya eu le PALU, le PPRD et le MLC tandis qu'en 2011, tous les cinq partis ont participé aux élections présidentielles et législatives nationales. Mais l'UDPS qui avait misé très haut en briguant la magistrature suprême, a du donner l'ordre à ses élus à la députation nationale de se retirer parce que les élections ont été entachées d'irrégularités. Mais par réalisme politique, ces députés sont restés siéger et participer à l'exercice du pouvoir.

C'est cette composante qui cadre avec la quintessence de notre étude étant donné que ces gouvernants, qui ont eu la charge de définir les règles visant à la régulation de la vie collective, sont l'émanation des partis politiques.

C'est à ce stade également qu'il est possible d'observer avec du recul l'instauration, l'enracinement et la perpétuation d'un ordre politique.

De ces trois composantes, nous pouvons retenir concrètement que la composante interne fournit à la composante publique les candidats aux élections qui deviennent gouvernants du pays dans la composante gouvernementale.

Cette formulation théorique de Vincent Lemieux s'est appliquée mieux aux partis politique de la RDC lors des élections de 2006 et de 2011 sans pour autant que la situation des Congolais puisse changer en termes de bien-être social. Car, malgré la présence de cette composante, les Congolais vivent toujours dans la misère noire. Ainsi, nous nous posons les questions ci-après : A quoi sert la composante gouvernementale des partis politiques congolais ? Est- ce pour servir la population en améliorant ses conditions sociales ou simplement pour se servir seul en s'enrichissant et vivant en opulence tout en abandonnant sa population ? Est – ce pour faire la politique du ventre que les dirigeants de partis politiques gèrent l'Etat?

Bref, cette composante n'a pas donné satisfaction aux attentes des congolais parce que leur vie de misère n'a pas changé. Les partis ont accédé au pouvoir grâce aux voix de la population, mais ils gouvernent seulement pour le compte de leurs dirigeants et non pour celui de la population.

Conclusion

L'exercice auquel nous nous sommes lancés dans ce chapitre a consisté à l'analyse par la vérification de l'usage des théories et concepts fondamentaux utilisés dans ce travail.

Nous sommes parvenus à la conclusion selon laquelle les différentes théories des partis politiques utilisées souffrent de leur applicabilité en RDC. Les partis sont incapables d'instituer un ordre démocratique au pays devant apporter des solutions idoines à la misère sociale des populations congolaises. Il faut à ce titre tenter de trouver une théorie qui peut expliquer cette situation d'anormalité. C'est l'objet du dernier chapitre.

Chapitre septième

TENTATIVE DE THEORISATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La réalisation d'un travail scientifique du genre thèse de doctorat requiert absolument de l'innovation en termes de la conceptualisation ou de la théorisation pour sa notoriété scientifique. Ceci part toujours de l'observation faite des faits empiriques de terrain qui doivent amener le chercheur à tirer une conclusion théorique ou conceptuelle pour apporter sa modeste contribution à l'édification de la science. C'est ce que nous appelons, tentative de théorisation ou de conceptualisation. A travers cette dernière, nous allons dégager les perspectives d'avenir.

Section 1. Nécessité de la théorisation

Robert J. Lieber considère qu' « avant même d'envisager une action quelle qu'en soit, nous devons avoir des connaissances relativement certaines, c'est-à-dire que la compréhension doit précéder l'intervention.

Ainsi la théorie nous permet de nous élever au dessus de l'observation de l'événement particulier pour appréhender des séries ou des ensembles de faits⁴⁰⁴ ».

Donc, la théorie qui est une abstraction explicative des faits empiriques observés sur terrain, tente de proposer à l'ensemble de la communauté scientifique, un certain nombre d'arguments jugés universels et susceptibles d'être utilisés partout dans le monde et dans les mêmes conditions pour résoudre les problèmes qui se posent dans un secteur donné. En d'autres mots, une théorie efficace doit permettre aux destinataires de résoudre rapidement et dans les meilleures conditions d'efficacité optimale, les problèmes qui se posent à eux et permet également de relever des explications probantes sur le fait ou le phénomène observé.

C'est dans cette perspective que nous nous proposons de mettre à la disposition du public, en général, et des acteurs politiques, des chercheurs et autres amoureux de la science, en particulier, les éléments ou les principes fondamentaux de la théorie de « **l'inaptie carriériste ou l'infection virale du phénomène partisan** » dans la construction de l'ordre politique.

Avant d'en arriver, nous devons parler d'abord du tryptique ordre politique, culture politique et partis politiques, tryptique qui fonde la théorie évoquée.

⁴⁰⁴ R. LIEBER, *Théorie et politique internationale*, Ed les éditions internationales, Paris, 1995, p.16.

Section 2. Tentative de conceptualisation de la théorie de l'inaptie carriériste ou l'infection virale du phénomène partisan

Cette théorie découle de l'observation faite à travers les unités d'observation que nous avons retenues pour l'étude des partis politiques dans le champ politique congolais. Il s'agit bien entendu du PALU, de l'UDPS, du PPRD, du MLC et de l'UNC en vue de jager leur impact sur l'édification d'un ordre politique répondant aux attentes de la population durant la 3^{ème} République.

2.1. Du tryptique ou de la triangulation ordre politique, culture politique et partis politiques, fondement de la théorie de l'inaptie carriériste

Il s'avère d'une impérieuse nécessité d'expliquer d'abord le tryptique de ces trois concepts pour mieux appréhender notre théorie de l'inaptie carriériste.

A. **L'ordre politique**, nous l'avons déjà défini, juste un bref rappel pour besoin de la cause, Guy Hermet⁴⁰⁵ l'a défini comme étant un « une représentation conceptuelle de l'ensemble de relations politiques qui caractérisent une société donnée à un moment donné du temps ».

Pour Ipaya Ikoko⁴⁰⁶, l'ordre politique est d'abord celui qui s'instaure ou est instauré dans le secteur social qui, au sens restreint, est appelé politique. C'est le secteur dans lequel sont choisis ceux qui commandent et les procédés selon lesquels ils commandent. Et comme le secteur politique est celui qui, en dernière analyse, commande l'ensemble social, l'ordre instauré dans son sein se répercute dans l'ensemble social.

C'est pourquoi Alain Touraine⁴⁰⁷ l'appréhende comme l'articulation de l'Etat, de la société politique et de la société civile.

Pour plus de précision, Max Weber⁴⁰⁸ dégage une distinction entre l'ordre politique, économique et social. Il distingue donc :

- les classes, qui correspondent à l'ordre économique ;
- les groupes statutaires, qui correspondent à l'ordre social ;
- les partis politiques, qui correspondent à l'ordre politique.

Quant à nous, nous nous rallions à la définition de Guy Hermet.

B. **Culture politique**, toujours à titre de rappel, elle désigne l'ensemble des orientations sur les procès politiques tels que l'idéologie, les attitudes, les convictions, les croyances et leurs expressions tels qu'ils sont transmis aux membres d'un système politique et sélectionnés suivant des normes de ce système. Sa forme particulière dans beaucoup de sociétés est le

⁴⁰⁵ G. Hermet, *op.cit*, p. 208.

⁴⁰⁶A. IPAYA IKOKO, *op.cit*, p.38.

⁴⁰⁷A. TOURAINE, cité par A. IPAYA IKOKO, *op.cit*, p.39.

⁴⁰⁸ M. WEBER, cité par A. IPAYA IKOKO, *op.cit.*, p.39.

produit de l'expérience historique qui affecte le système politique et le résultat du processus de socialisation politique vécu par les membres du système.

Or Phillips Shively et Jules-Pascal Venne la définissent comme étant l'ensemble des attitudes et des croyances qui sous-tendent le comportement politique d'un peuple. Trois types de culture politique sont distingués à savoir :

- Culture parochiale ou paroissiale qui renvoie à un horizon limité (paroisse, espace local et tribal) ;
- Culture de sujétion qui est fonction du rapport asymétrique entre gouvernants et gouvernés fondé sur la subordination des gouvernés réduits à l'état de passivité ;
- Culture de participation, elle se rapporte à une participation active des citoyens au processus décisionnel collectif. Le rapport gouvernés et gouvernants est symétrique.

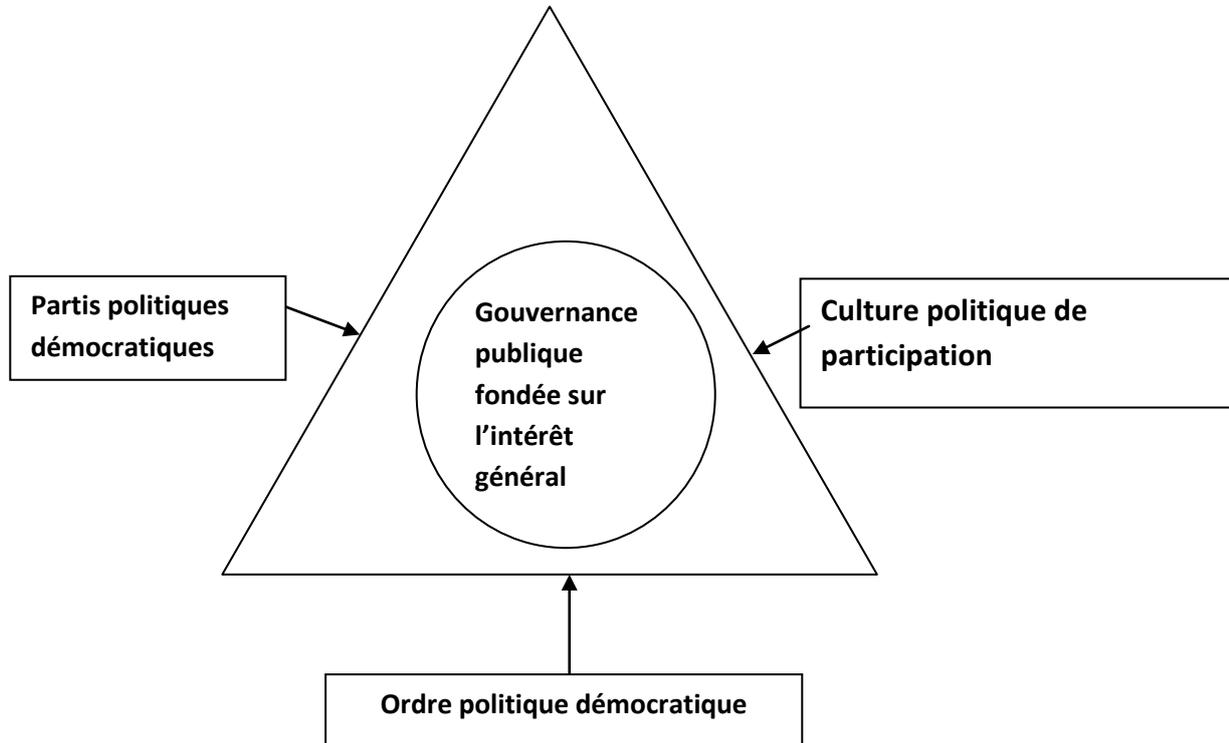
C. **Partis politiques**, nous avons retenu la définition proposée par J. Lapalombara et M. Weiner⁴⁰⁹ qui est considérée comme le commun dénominateur auquel nombreux chercheurs et enseignants ont fait recours. Ces auteurs considèrent un parti politique comme une organisation durable qui se différencie des autres types d'organisation par la conquête et l'exercice direct du pouvoir. Le parti est caractérisé par les quatre critères suivants d'après cette définition :

- une organisation durable, c'est – à-dire celle dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses fondateurs ou dirigeants en place ;
- une organisation locale bien établie et apparemment durable, entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national ;
- la volonté délibérée de dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et d'exercer seuls ou avec d'autres, et non pas simplement d'influencer le pouvoir ;
- le souci, enfin, de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou toute autre manière.

Ces concepts ainsi brièvement réexpliqués sont les trois clés de notre étude qui s'inscrivent dans une logique dialectique de complémentarité, d'harmonie et d'imbrication dans le cadre de la gouvernance publique et dans le contexte d'un Etat moderne et démocratique. Cette dialectique nous ramène à la triangulation suivante :

⁴⁰⁹LA PALOMBARA et M. WEINER, cités par M. OFFERLE M., *Les partis politiques*, PUF, Paris, 1987, p. 10.

Figure n° 72 *Modèle démocratique du tryptique ordre politique, culture politique et partis politiques*



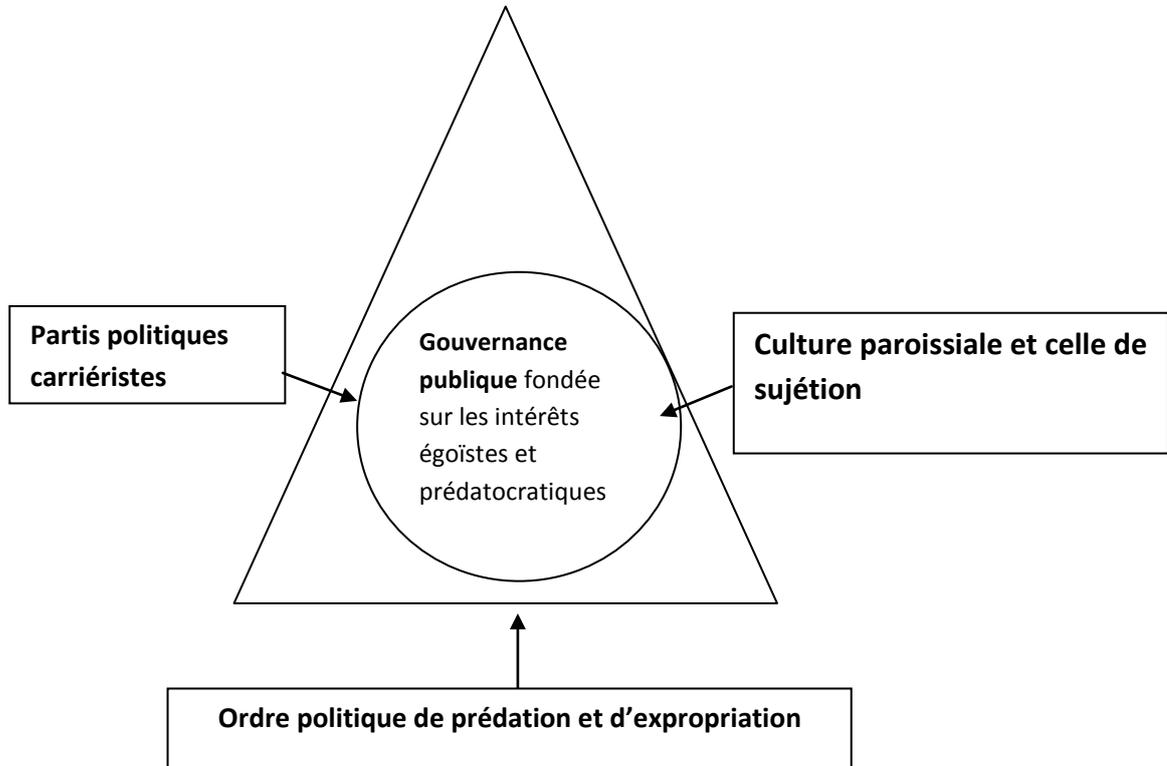
Source : Schéma élaboré par nous-même.

Comme on peut le constater, notre schéma est composé de trois concepts de part et d'autre, dont les partis politiques, la culture politique et l'ordre politique.

Ce qui signifie que dans un contexte de démocratie, les partis politiques sont les principaux acteurs de la vie politique. Ils participent à la construction de l'Etat en mettant sur pied un ordre politique démocratique, celui compatible à la gouvernance publique, démocratique visant l'intérêt général. Ce qui nécessite également une culture politique démocratique, qui est celle de participation où l'on trouve l'interaction entre gouvernants et gouvernés. D'où, nous considérons que les partis politiques ont principalement pour mission d'asseoir un ordre politique démocratique au sein de la société et cela grâce à l'inculcation de la culture politique de participation pour aboutir à la gouvernance fondée sur l'intérêt général. Mais lorsque ceux-ci ne parviennent pas à réaliser cette noble mission sociétale, c'est en ce moment qu'on pourra parler de l'inaptie carriériste dont il est question dans cette théorie.

Dans pareille situation, le schéma se présentera comme suit :

Figure n° 73. *Modèle anti-démocratique et prédatocratique du tryptique ordre politique, culture politique et partis politiques.*



Source : Schéma conçu par nous-même.

Ce modèle est antithétique du modèle démocratique.

2.2. Contenu et cadre axiomatique de la théorie.

Nous avons intitulé notre théorie « **inaptie carriériste** » ou « **infection virale du phénomène partisan** » pour qualifier et expliquer scientifiquement, de manière abstraite, systématique et rationnelle ce que nous avons observé sur notre terrain d'expérimentation. Cette théorie s'explique également à travers ces deux modèles du tryptique : modèle démocratique du *tryptique ordre politique, culture politique et partis politiques*, qui est pour nous un modèle idéal et l'autre modèle qui lui est antithétique.

De ce fait, comme nous l'avons dit, le modèle idéal du tryptique s'inscrit dans le cadre des missions des partis politiques surtout celle d'asseoir une société démocratique. Cette mission constitue une vocation, sinon un devoir politique et sociétal de partis politiques dignes de ce nom. Mais, dès lors que ces derniers chantent à tout bout de champs et promettent à la population au nom de qui ils parlent le changement, ce dernier doit impliquer absolument l'abandon total du vieux modèle, l'ordre politique de la prédation et d'expropriation pour un nouvel ordre politique démocratique. Ce nouvel ordre ne sera

perceptible qu'à travers la gouvernance publique dont les effets sont ressentis par la population à travers la satisfaction générale.

Si la classe politique notamment les partis politiques clament tout haut apporter le changement social, et que ce changement social n'est pas perceptible à travers leur gouvernance publique qui ne donne pas satisfaction aux besoins de la population, c'est dans ce contexte que nous parlons de l'inaptie, de l'incompétence de l'incapacité notoire des acteurs politiques. Au premier plan, ce sont les partis politiques, qui eux promettent monts et merveilles à la population par leurs différents projets de société et par leur discours. Tous promettent d'établir une société démocratique pour le bonheur du peuple souverain. Mais, il faut alors en être capable.

Ainsi, la théorie part du concept « **inaptie** » que nous lions à l'aspect « inapte, incapable, incompétent, inefficace ». Le mot « inaptie » est un néologisme que nous avons mis sur pied pour pouvoir expliquer et faire comprendre à nos lecteurs par un langage approprié, comme l'exige la science dans un domaine précis, l'incompétence des acteurs politiques face à certains enjeux majeurs, face aux défis qui les attendent. Il s'agit pour le cas de notre recherche, de l'édification d'un ordre politique répondant aux attentes de la population, c'est-à-dire un ordre politique démocratique.

Tout peuple aspire au bien - être, au bonheur, à la liberté, à l'honneur. Cela s'explique par la participation de la population à la prise de décision. Il faut donc asseoir un régime qui correspond à cet idéal, il s'agit de la démocratie. Avec l'évolution démographique, il est difficile d'organiser une démocratie directe comme par le passé en Grèce et à Rome antique, où le peuple se réunissait à l'Agora pour trouver ses propres solutions. C'est ainsi que la démocratie directe a été remplacée par la démocratie indirecte ou représentative où le peuple se fait représenter par ses élus. Ces derniers parlent et agissent en son nom et pour son compte.

La modernisation de l'action politique a confié aux organisations politiques la noble mission de la représentation populaire, mission qui exige aux formations politiques, singulièrement aux partis politiques (pépinières de dirigeants politiques), de travailler pour assouvir la soif de la population, c'est dire répondre favorablement aux aspirations de la population en instaurant un régime qui assure le bien-être, qui garantit les droits de l'homme et qui promeut l'individu en tant qu'être humain appelé à vivre décentement dans le pays où chacun a accepté d'ériger sa résidence.

Cette noble mission est confiée aux partis politiques, c'est pourquoi l'on crée le parti et les gens y adhèrent, parce que dans la quête de l'électorat, chaque parti, pour arracher l'adhésion populaire, présente toujours un projet de société qui cadre avec les attentes de la population. D'où l'adhésion de la population à ce projet. La perception que la population a des partis politiques est une perception qui veut que le parti soit son porte-

parole pour l'édification d'un ordre politique qui réponde au mieux de ses désirs. La population d'elle-même ne peut pas agir du fait de l'adoption sinon de la légitimation du principe de la représentation populaire en démocratie.

Dans le contexte normal, les partis assument pleinement ce rôle de porte-étendard de la population, il représente l'opinion de la population que les doctrinaires appellent la mission de la formation de l'opinion publique et celle de relais.

Mais, il s'observe que les partis politiques n'arrivent parfois pas à réaliser cette mission qui leur est confiée par la société. Ce qui va sans dire que les partis politiques sont malades. Et lorsqu'ils sont atteints ou affectés, on y observe pratiquement leur incapacité à atteindre les objectifs leur assignés par la société.

L'infection qui attaque les partis politiques, c'est ce que nous appelons « **l'inaptie carriériste** ». Pour dire que le phénomène partisan est comparable au corps humain. Lorsque le corps humain, même celui d'un animal est en bonne santé, tout va bien et cet humain travaille et il est productif. Ses réalisations sont appréciées par sa communauté. Mais, lorsqu'il est malade, surtout lorsqu'il est infecté d'un virus, ce dernier perd de ses capacités de production. Si le virus atteint le cerveau, il devient incapable de réfléchir, il devient même dingue. Il est ainsi inapte car terrassé sinon affaibli par la maladie. Il vit donc une situation **d'inaptie**.

Cette **inaptie** est aussi observée dans le champ politique à travers les partis politiques. Ces derniers peuvent également connaître la situation **d'inaptie** lorsqu'ils sont attaqués par ce virus que nous appelons **l'inaptie** carriériste ou l'infection virale du phénomène partisan.

Le carriérisme est une maladie qui affecte les partis politiques. Par carriérisme politique, nous attendons :

1. Le fait qu'une personne base la politique comme une carrière en soi. Elle ne vit que de ses fonctions politiques et fait preuve d'une grande habileté dans les intrigues de la vie politique.
2. S'embarrasser des scrupules.
3. Pour le carriériste, le travail est uniquement un moyen d'obtenir un statut⁴¹⁰.

Le carriérisme désigne également l'état d'esprit, la culture, l'attitude des personnes qui n'exercent une activité que pour satisfaire leurs intérêts personnels et leurs ambitions. C'est ici que nous rejoignons François Bayart avec ce qu'il appelle la politique du ventre. Elle peut s'exercer au sein d'une entreprise, d'une association, d'un parti politique,

⁴¹⁰ <https://fr.wikipedia.org/wiki> consulté le 06 /12/ 2016.

d'un syndicat. Ces genres de carriéristes, nous pouvons facilement les appeler les « *ventriotes* ». Ceux qui travaillent juste pour leur ventre, (leurs intérêts personnels).

Le mot carriérisme ou carriériste sous tend donc la volonté de faire carrière à n'importe quel prix sans s'embarrasser des scrupules⁴¹¹.

Donc, comme on peut le constater, le carriérisme désoriente les partis politiques de nobles objectifs leurs assignés par la société, car avec le carriérisme, les acteurs politiques ne voient plus l'intérêt de la communauté, mais plutôt leurs intérêts personnels. Ils ne se cramponnent qu'à leurs fonctions et à leurs ambitions tout en oubliant que la société leur a chargé de parler en son nom et pour son intérêt.

Ainsi, dit-on, lorsque les partis politiques sont attaqués par ce virus du carriérisme, ils tombent dans l'**inaptie**. Les partis politiques deviennent inaptes politiquement. Ils sont dès lors incompetents d'aborder les problèmes de la société avec responsabilité et compétence. Par-dessus tout, ils ne peuvent édifier un ordre politique compatible avec les attentes de la population car, les ambitions des leaders des partis divergent de celles de la population. Puisqu'ils sont aux commandes de l'Etat, ils vont plus privilégier leurs intérêts et mettre au second plan ceux de la collectivité. Ce qui entraîne alors l'inefficacité de ces partis pour changer un ordre politique décrié par la population.

C'est ce qui justifie la continuation de l'ordre ancien dans certains pays, surtout les pays africains qui ont connu la gouvernance de l'ordre colonial marqué par la prédation, l'expropriation et la marginalisation de la population dans la prise de décisions. Cet ordre despotique et d'assujettissement peut bien s'expliquer car les colonisateurs en venant dans les territoires d'outre-mer se comportaient comme des potentats dans les territoires conquis. Il était tout à fait logique pour eux, avec la résistance locale trouvée, de s'imposer par la force et asseoir un régime de terreur et de marginalisation de la population pour bien concrétiser leurs ambitions.

Dans le contexte autre que celui de la colonisation, les dirigeants politiques incapables de satisfaire les attentes de leur population, ne peuvent qu'être des carriéristes. Ces derniers ne voient que leurs propres intérêts et leurs propres ambitions et par conséquent, ils ne peuvent pas asseoir un ordre politique compatible avec les ambitions de la collectivité, alors qu'ils parlent au nom de cette collectivité. Ce qui traduit que cette société souffre de l'« **inaptie carriériste** ». Ces dirigeants deviennent incapables, inaptes et inefficaces lorsqu'on leur demande de travailler pour le bonheur de leur population.

Et, lorsqu'une société est infectée du virus de l'« **inaptie carriériste** », il est difficile de s'attendre à l'immédiat à l'instauration de l'ordre politique démocratique si cette société ne l'avait jamais connue comme c'est le cas dans la plupart des pays africains qui ont

⁴¹¹ *Carriérisme in www.toupie.org*. Consulté le 10/01/2016.

commencé leurs expériences étatiques avec l'ordre colonial. D'où, il y est difficile d'y trouver la culture de participation, car cette culture est incompatible avec l'ordre colonial de prédation et d'assujettissement. Il y prévaut, alors, un ordre politique qui lui est compatible, mais également congruant à ce dernier, c'est l'ordre politique autoritaire avec la culture politique de sujétion.

2.3. Signes vitaux ou indicateurs de l'inaptie carriériste

Nous venons de dire que **l'inaptie carriériste** est une infection qui affecte les partis politiques dans la société à l'heure actuelle. Comme tout virus, le patient qui en est atteint doit présenter certains signes vitaux qui attesteront après examen minutieux que le patient souffre réellement de cette infection virale.

Ainsi, nous considérons les indicateurs suivants comme signes vitaux de **l'inaptie carriériste ou l'infection virale du phénomène partisan** :

- a. l'incapacité de changer l'ordre politique ancien ;
- b. le manque de démocratie interne au sein des partis politiques ;
- c. le changement de régime sans changement de l'ordre politique ;
- d. le manque d'alternance politique ;
- e. la prévalence du patriarcatisme au sein du parti et le « mandat sans mandat », « un mandat sans limite » pour le leader ;
- f. le manque de programmation stratégique pour le changement ;
- g. la manipulation des militants ;
- h. la quête du pouvoir pour le pouvoir.

Section 3. Vérification empirique de la théorie

3.1. En France

La théorie est toujours considérée comme une tentative d'explication des faits ou phénomènes de manière abstraite pour être vérifiés par les faits concrets. Donc, nous partons de la spéculation pour aboutir à la vérification empirique.

Pour le cas de la présente théorie « **inaptie carriériste ou l'infection virale du phénomène partisan** », c'est à nous qu'il revient la tâche d'expérimentation sinon de vérification dans un autre terrain. Nous avons ainsi choisi la France comme un autre champ de vérification de notre théorie, car nous considérons que ce pays a une vieille civilisation de la démocratie et une grande expérience en matière partisane.

C'est la raison pour laquelle nous nous posons la question de savoir si la société politique française est protégée (vaccinée) contre l'inaptie carriériste ou l'infection virale partisane vu à sa longue tradition partisane et son expérience de la démocratie qui a fait asseoir un ordre politique accepté par le peuple français.

Cette problématique nous renvoie à répondre négativement du fait de ce qui se passe dans ce pays. Pour nous en convaincre, nous avons tiré quelques témoignages malgré leurs formes satiriques qui illustrent bien nos propos⁴¹².

- **Appréciation critique**

Tous ces témoignages, bien que satiriques, démontrent à suffisance combien l'inaptie carriériste a gagné certaines sociétés comme : la France et la Grèce et bien d'autres encore. Elle se manifeste aussi clairement dans les grands ensembles caractérisés par le clivage « droite/gauche » où l'on observe l'incapacité des hommes politiques à trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans leurs sociétés. Ils cherchent plus à avoir, si non, à conserver leurs postes, ce, à cause du carriérisme.

3.2. En RDC

Pour la RDC, l'exercice est facile. Nous avons procédé au calquage de ces deux modèles *du tryptique ordre politique, culture politique et partis politiques* pour dégager celui compatible à la réalité congolaise. L'analyse faite des éléments de comparaison pour la conformité au modèle, avec les témoignages récoltés et les résultats de l'enquête menée sur terrain, nous amène à la conclusion suivante : la réalité congolaise concorde avec le *Modèle antidémocratique et prédatocratique du tryptique ordre politique, culture politique et partis politiques*. Car, la gouvernance publique qui est l'indicateur principal et le centre d'intérêt du modèle nous renseigne que cette gouvernance ne donne pas suffisamment satisfaction aux besoins de la population congolaise depuis que le Congo est Congo. Les différents ordres politiques qui se sont succédé ont été incapables de donner satisfaction à la population. Ce qui explique par ailleurs, la continuité de l'ordre de la prédation.

Il est observé en RDC, au regard de l'enquête menée et des faits sur terrain, la prévalence de l'inaptie carriériste. Cette société est malade. Elle est infectée par ce virus qui, depuis que ce pays a accepté de tenter l'expérience partisane pour asseoir un nouvel ordre politique démocratique compatible ou favorable aux attentes de la population, ordre qui se définit comme alternatif à celui lui imposé par le colonisateur.

⁴¹² Cf. ANNEXES XII

Il est malheureux de constater l'incapacité des acteurs politiques qui évoluent au sein des partis, de se préoccuper des services sociaux de base au profit des congolais par le truchement de leurs partis au pouvoir. Ils sont incapables de changer la donne politique avec un nouveau comportement politique dans leur gouvernance publique, un comportement qui fait que les congolais vivent une démocratie réelle avec un nouvel ordre politique démocratique tant souhaité par l'ensemble de la population.

L'expérience partisane et la gouvernance publique laissent dire au regard de la misère que connaissent les Congolais, que ce pays a à faire aux carriéristes qu'aux hommes d'Etat capables de changer l'ordre des choses. Malgré les multiples changements de régimes que ce pays a connus, le pays a du mal à se lancer dans la voie démocratique avec des hommes capables. Au contraire, ceux-ci dans leur comportement politique et leur mode de gouvernance publique ainsi que la gouvernance de leurs partis, ces derniers font montre de volonté d'assurer la continuité de l'ordre ancien, celui laissé par le colonisateur.

Tous s'accordent qu'il y ait changement. Mais à quel changement font-ils allusion? Il s'agit simplement d'un changement – continuité. Car au regard des faits observés dans le chef de cinq partis politiques que nous avons pris comme unités d'observation, ils se dégagent clairement les signes vitaux de **l'inaptie carriériste** :

- L'incapacité de changer l'ordre politique par les partis politiques ayant accédé au pouvoir. Les partis qui ont participé aux différents gouvernements de la transition ne sont pas arrivés à atteindre ce noble objectif. Ils ont préconisé le changement, mais la situation de misère sociale n'a pas changé. Parmi ces partis, nous avons le PPRD et le MLC avec la transition « 1+4 » ; le PPRD et le PALU sous la Troisième République où on a vu le PPRD bénéficier d'un quota important tant au Gouvernement qu'au Parlement. Ce parti avec son allié principal le PALU et les autres alliés de la Majorité Présidentielle se sont montrés incapables et incompetents d'asseoir un nouvel ordre politique différent de l'ordre politique colonial, qui fut caractérisé par la prédation et l'assujettissement. Ils n'ont pas su socialiser leurs militants dans le sens du changement de culture politique.
- La prévalence du patriarisme au sein de tous les partis politiques. Au PALU, le Secrétaire Général de ce parti totalise plus de 52 ans déjà à ce poste. Il y est et y reste. Du fait que ce parti n'a jamais connu un autre Secrétaire Général, on l'a surnommé « Patriarche Gizenga ». De même à l'UDPS, on parle du « Patriarche Tshisekedi », aux jeunes partis comme le PPRD, le MLC et l'UNC c'est également la même situation avec les « Présidents Fondateurs » et les « Autorités morales » qui règnent aussi en patriarisme car personne ne peut rien leur reprocher ou envier leurs postes.

D'où prévaut le phénomène des dirigeants qui ont « un mandat sans mandat ». Ils sont des « président à vie » au sein de leur parti. Cette situation a comme conséquence logique : le manque de démocratie interne dont les répercussions sur l'ensemble de la société sont indéniables.

- L'absence de l'alternance au sein de tous ces partis. Aucun de ces partis n'a connu l'alternance à sa tête, sauf l'UDPS. Depuis, c'est lui qui trône et toutes tentatives d'agir autrement ont conduit à l'éviction de ceux que l'on appelle au parti, « traîtres ». Ce qui justifie la multiplicité des ailes de ce parti. C'est le même cas au MLC.
- On observe également la personnification du pouvoir au sein de ces partis laquelle personnification, à un stade élevé, se confond avec la déification du leader. Cette situation est très prononcée au PALU. Alors qu'à l'UDPS, au PPRD, au MLC et à l'UNC, c'est plus la personnification du pouvoir. N'a-t-on pas attendu par exemple les discours comme : « Tshisekedi ou rien », « Kabila ou rien », « Jean - Pierre Bemba ou rien », etc. Tous ces discours ne traduisent – ils pas l'incarnation du pouvoir par le leader ? Dans certaines circonstances, il n'est pas question de la personne du leader mais plutôt du quota réservé au parti. C'est pourquoi, le MLC a fait perdre le poste du porte parole de l'opposition à l'opposition à cause de ce discours, « Jean - Pierre Bemba ou rien ». A plusieurs reprises le Président Mobutu avait réclamé à l'opposition un autre candidat pour la primature, l'on a entendu « Tshisekedi ou rien ». Même sous la Troisième république, même fin mandat, les Kabilistes ont scandé « Kabila ou rien ». Au PALU, c'est plus la tendance à la déification de « Mbuta Gizenga » nonobstant son affaiblissement par le poids de l'âge (92 ans), ce dernier continue à inspirer toujours confiance à ses militants qui ont foi en lui comme les croyants ont foi en Dieu.

3.3. Analyse critique

Par ces quelques faits, nous venons de démontrer que les partis politiques dans le champ politique congolais sont malades à travers leurs actions et leurs stratégies, malades de leur comportement politique et de leur fonctionnalité. Ils sont infectés par ce virus que nous appelons *l'inaptie carriériste*. Or, lorsqu'une société politique est affectée par ce virus, il prévaut une incapacité notoire des acteurs politiques de répondre favorablement aux attentes de la population. Ces acteurs, comme nous venons de le voir, n'auront en tête que la quête du pouvoir pour le pouvoir, car les problèmes de la société ne seront pas au centre de leurs

actions. Tel est le cas de la RDC qui a comme problème fondamental l'érection d'une société démocratique par un ordre politique y afférent avec une culture politique appropriée, celle de participation. Comment ériger une pareille société dès lors que la société politique est affectée par le virus d'*inaptie carriériste* ? Qu'est-ce qui justifie cette incapacité d'apporter un changement de cet ordre politique de prédation et la culture politique y afférente ?

Nous pensons que le problème se trouve au niveau de la transmission culturelle. A ce sujet, note Olivier Morin⁴¹³, la transmission à l'intérieur d'une génération importe autant qu'entre générations ; nous ne copions pas spontanément tout ce qui se fait autour de nous ; une culture est faite de traditions assez indépendantes. Ainsi, pourra-t-on mieux comprendre pourquoi certaines traditions se perpétuent et d'autres pas, pourquoi certaines ont plus de succès et aussi pourquoi elles sont plus nombreuses au sein de l'espèce humaine que partout ailleurs.

L'auteur ajoute que les psychologues et les ethnologues qui étudient l'apprentissage social prennent très au sérieux deux hypothèses. Selon la première, les cultures humaines doivent leurs particularités à une faculté d'apprentissage social dont nous sommes seuls à être pourvus. Selon la seconde, cette faculté d'apprentissage se distingue des autres parce qu'elle permet de reproduire assez exactement les comportements d'un modèle, tels que ce modèle les a voulus. C'est pour cela qu'elle est souvent appelée *imitation* ou encore *imitation vraie*. Certains auteurs refusent de l'appeler par ce nom ; d'autres préfèrent dire que c'est l'enseignement qui caractérise la transmission dans notre espèce. La plupart sont cependant convaincus qu'il existe un mécanisme de transmission particulièrement fidèle – l'imitation, l'enseignement ou autre chose – qui permet aux cultures humaines d'être transmises⁴¹⁴.

Ces arguments d'Olivier Morin en disent tout. L'on comprend ainsi facilement la perpétuation de l'ordre politique de la prédation et la culture politique sous jacente en RDC. Le premier modèle instauré a été celui de Léopold II, alors un ordre de prédation et d'expropriation qui a servi de modèle aux autres qui se sont succédé dans ce pays. La Belgique a copié consciemment ce modèle pour ses intérêts propres en tant que puissance colonisatrice. Mais malheureusement, les Congolais s'en sont également inspirés comme le régime Mobutu, et les régimes ultérieurs – lesquels ont également imité le patrimonialisme, alors héritage de Léopold II. Ce qui va influencer servilement sur leur clientèle politique, leurs entourages, et toute la classe politique qui vont tous s'investir dans l'entreprise de la prédation avec un seul objectif : satisfaire les appétits personnels. Cela est devenu tout un mode de vie et une pratique politique normale en RDC. Course au pouvoir pour se servir et

⁴¹³ O. MORIN, *Comment les traditions naissent et meurent la transmission culturelle*, éd. Odille Jacob, Paris, 2011, p.7.

⁴¹⁴ *Idem*, p. 66.

non servir le peuple. N'a-t-on pas entendu Mobutu crier « MPR= servir. Se servir, Non ». Mais, en réalité, il s'est servi lui-même sans servir le peuple. Cette culture de l'auto service ou self serving va contaminer toute la classe politique qui n'était qu'à la chasse des postes politiques pour se servir et non servir la communauté. C'est ce qui justifie par ailleurs le carriérisme dans le chef des partis politiques et la perpétuation de l'ordre de prédation et de la culture politique de sujétion et celle paroissiale. Ce qui démontre à suffisance qu'il y a rupture de régimes, des personnes ou des dirigeants, mais la continuité du même modèle de gouvernance hérité de Léopold II, un modèle de prédation et d'expropriation imité par la classe politique congolaise en général et les partis politiques en particulier par le biais de la transmission culturelle.

Notons toujours avec Morin que la transmission n'a besoin ni d'institutions spéciales, ni de lieux, de moments ou de personnes particuliers, ni de motivations spécifiques. Elle peut avoir lieu n'importe quand et n'importe où, être faite par n'importe qui et pour n'importe quelle raison⁴¹⁵.

En tout état de cause, comme le souligne Kankwenda Mbaya, dans leur course vers les postes de prédation, nombreux sont les prédatocrates (les carriéristes) et les candidats professionnels à la prédatocratie qui, dans leur manque d'idées nobles pour les pays et pour le peuple, sont prêts à être de tout bord, tant que cela peut les assurer d'avoir accès aux positions qu'il faut pour piller le pays et ses populations. Ils sont avec tout gouvernement PMU pouvoir. Les « *tout gouvernement au pouvoir ou togopos* » sont des personnes dangereuses pour le Congo et pour le peuple congolais. Ils ne sont guidés par aucun idéal, aucun programme politique, aucune idéologie que celle de la prédation. A ce titre, ils vont avec tout celui qui est au pouvoir ou qui semble prêt à l'avoir. Ils sont serviteurs et alliés du plus fort du moment. L'opportunisme et le vagabondage politiques qui ont caractérisé la scène politique congolaise trouvent leur fondement dans cette pratique de la classe politique congolaise. Le système de prédation y a contribué dans l'utilisation des ressources financières pour corrompre, diviser et créer des alliances qui lui sont bénéfiques⁴¹⁶.

Comment construire une société démocratique avec les carriéristes que Mbaya appelle les « *topogos* » ? Comment ces inconscients politiques dont « les préoccupations politiques semblent complètement centrées sur la hauteur de leurs comptes en banque à l'étranger, bref sur le « *tout et tout de suite*⁴¹⁷ » peuvent penser instaurer en RDC un ordre politique démocratique ? Comment mettre fin à la transmission de la culture de la prédation dans le chef des dirigeants politiques congolais et inculquer à ces derniers une culture

⁴¹⁵ O. MORIN, *op.cit.*, p.85.

⁴¹⁶ J. KANKWENDA MBAYA, *op.cit.*, p.424.

⁴¹⁷ M. MUTINGA MUTUISHAYI, RD Congo, *La République des inconscients*, éd. Le Potentiel, Kinshasa, 2010, p.116.

démocratique parce qu'ils en sont dépourvus ? Comme asseoir un nouvel ordre politique réellement démocratique ? Avec quel type de partis ?

Section 4. Perspectives d'avenir

Avant d'en arriver là, il nous revient de jeter un regard critique sur l'état de la RDC pour y dégager des perspectives appropriées. Il n'est pas seulement utile d'isoler la vie des partis politiques, mais de voir le Congo de manière globale dans la mesure où la situation qu'il traverse est causée par les dirigeants politiques qui sont d'abord les membres des partis politiques.

4.1. Le Congo, un Etat prédatocratique en crise d'ordre politique démocratique

Tout organisme affecté par un quelconque virus ou maladie ne peut plus être en bonne santé. Il faut de la thérapie pour guérir cet organisme.

Victime de la transmission culturelle, la société politique congolaise est malade. Elle est certainement infectée par ce virus d'inaptie carriériste avec une classe politique qui n'est là que pour ses intérêts personnels, le pouvoir pour le pouvoir. Elle est prête à tout, même pour vendre son pays à un prix dérisoire, pour le pouvoir. C'est cette situation qui justifie le maintien sinon la continuation de l'ordre politique de l'époque coloniale, un ordre de prédation, d'expropriation, de marginalisation et d'assujettissement.

Avec pareil ordre, il est difficile de penser au développement, au bien-être de la population et à l'établissement d'une cité harmonieuse où il fait beau vivre, même si ce pays dispose des potentialités énormes pour booster son développement. Mais, malade de ses partis politiques gangrenés par l'inaptie carriériste, il en faut une thérapie de choc, un nouvel ordre politique, alternatif.

C'est ici que nous épousons l'analyse de Kankwenda Mbaya qui stigmatise l'ordre existant qu'il qualifie de prédation et propose un nouvel ordre politique.

Selon cet auteur, l'ordre politique instauré par la classe politique congolaise est despotique et prédatocratique. Pour lui, « il y a d'abord le despotisme politique et administratif de ces régimes, despotisme qui n'a été que la continuation des mécanismes de l'époque léopoldo-coloniale. Une autre manière de la présenter est d'insister sur ce dont il prive les populations et les autres protagonistes. C'est l'absence de la démocratie et le blocage du processus de démocratisation. A cette première cause est liée un ensemble de mécanismes de fonctionnement qui ont contribué à aggraver l'effet de cette cause sur la crise, et notamment sur sa continuation sur une longue période. Ce sont l'absence d'un Etat de droit, un Etat qui sache respecter et protéger les droits de l'homme et du citoyen congolais, la privatisation et ou

l'appropriation privative de l'espace politique, avec la pratique d'utilisation de la guerre et ou du fusil, et de l'argent comme moyen d'appropriation et de production du politique.

«Il y a ensuite la gestion prédatocratique du pays et des ressources nationales par le pouvoir politique qui, à cet effet, avait mis en place des institutions, mécanismes de fonctionnement et systèmes d'alliances appropriés dont le résultat a été l'enrichissement scandaleux des tenants du pouvoir, la paupérisation des masses populaires, l'écroulement de l'économie du pays et la désintégration du tissu social. La misère populaire, bien que conséquence de cette gestion prédatocratique, a pris une ampleur telle que devant l'incapacité de la prédatocratie à comprendre les limites de sa gestion et de son pouvoir, et à imaginer des solutions innovatrices et le changement de stratégie, elle est devenue une des causes de l'amplification de la crise⁴¹⁸. »

Encore poursuit-il, cet ordre politique est institué par les carriéristes qui ont trahi la population et ont cherché le pouvoir pour leurs ambitions personnelles et égoïstes. Cet ordre a rendu la politique un moyen d'enrichissement personnel et rapide. Il l'a exprimé en ces termes : « La trahison des classes dirigeantes par rapport aux revendications des populations congolaises et aux alliances nouées avec ces dernières, constitue une autre catégorie des causes de la crise. En effet, l'opportunisme, le vagabondage politique, la recherche de l'intérêt matériel direct et individuel montrent aussi comment la longue absence d'une culture politique et patriotique, remplacée pour les besoins de la cause par l'allégeance au chef de la prédatocratie sous les régimes mobutiste et kabiliste, ont fini par non pas seulement instituer une culture de la prostitution politique, mais de ce fait détruit les fondements même d'une classe politique organique. La politique, perçue comme domaine privatisé par le chef de gang, semble être pour la classe politique de la prédatocratie, non pas une voie de carrière au service du pays, mais essentiellement une voie et un moyen d'enrichissement personnel et rapide.

Dans ce même ordre d'idées, les faiblesses internes de l'opposition politique dues notamment aux faiblesses de la classe politique elle-même, sous un pouvoir autoritaire prédateur qui avait tout mis en œuvre pour gérer avec des commis d'Etat, des mandarins et autres clients, ces faiblesses avaient détruit les vellétés d'existence d'hommes politiques avec une base sociale autonome. Ces faiblesses se sont exprimées sous différentes formes et notamment par :

- a) l'absence d'une vision globale de la lutte politique et donc la limitation de l'action à la sphère politique ou politicienne de l'ordre prédatocratique ;
- b) l'absence d'une stratégie conséquente dans la conquête du pouvoir ;

⁴¹⁸ J. KANKWENDA MBAYA, *op.cit*, p.412.

- c) l'absence d'idéologie ou de programmes politiques alternatifs autour desquels il est possible de mobiliser les masses ;
- d) la personnalisation des luttes politiques qui fait qu'on se situe avec ou dans l'opposition à X ou à Y, et non par rapport au programme politique que X ou Y représente ;
- e) l'absence de débats francs sur base d'idées politiques ;
- f) l'absence de démocratie même au sein des partis politiques qui prétendent lutter pour la démocratie ;
- g) le manque de structures de gestion du pouvoir au sein de ces partis ;
- h) le manque, l'absence ou la faiblesse de leaders organiques par rapport aux couches sociales ou classes dont ils prétendent représenter les intérêts fondamentaux.

Les faiblesses politiques et stratégiques de l'opposition s'expriment encore plus dans les échecs des stratégies de sortie de crise, contribuant ainsi à la prolongation de celle-ci.

A ces causes d'ordre interne, il y a lieu d'ajouter aussi celles d'ordre externe : l'absence de démocratie et le blocage du processus de démocratisation dans les pays voisins de l'Est du Congo qui connaissaient aussi des moments de crise politique non encore résolue réellement jusqu'à ce jour d'ailleurs ; la politique régionale de déstabilisation menée par le régime mobutiste au service de ses maîtres étrangers dont il croyait détenir toujours la légitimité et jouir de l'amitié ; le jeu des faiseurs ou fabricants des régimes politiques, et même des crises des régimes politiques lorsqu'ils risquent de menacer les intérêts des forces extérieures qui régissent les mécanismes du système international de prédation⁴¹⁹.

L'institutionnalisation de la prédatocratie comme système de gouvernement avec les « agents » carriéristes, en particulier au cours de la période post-coloniale, a eu des effets les plus dévastateurs sur le développement politique, économique et social du Congo. La prédatocratie était là hier, elle est là aujourd'hui, et elle se bat pour se maintenir et rester au pouvoir demain. Elle accapare le débat sur la crise et l'avenir du pays, elle escamote le débat sur le développement politique du Congo ; elle ignore le débat sur le développement socio-économique du pays. La dimension réelle de la crise du Congo, le rapport de méfiance et de manque de légitimité entre les dirigeants et prétendants dirigeants d'une part, et les populations congolaises de l'autre, sont ignorés au bénéfice des querelles de pouvoir intra et inter-prédatocrates, que ces querelles soient politiques ou de conflit armé. La prédatocratie « a tué et continue de tuer littéralement le pays ».

De manière générale, le politique sous la prédatocratie est devenu l'instance qui régent les autres domaines de la vie sociale et économique du pays. Il est la voie d'accès aux

⁴¹⁹ J. KANKWENDA MBAYA, *op.cit.*, p.413.

positions et rouages de la prédation, et à l'enrichissement personnel, objectif ultime des prédatocrates. C'est pourquoi les régimes prédatocratiques considèrent et gèrent le politique comme un domaine réservé, et imposent l'allégeance politique sur une base ethnique ou autre, comme condition ou comme un des critères importants de l'entrée dans la prédatocratie ⁽⁴²⁰⁾.

En somme, l'*inaptie carriériste* a rendu les acteurs politiques congolais inaptés, incapables et inconscients. D'où la reproduction de l'ordre politique devient presque automatique comme on l'a démontré dans ce travail.

La reproduction, dit Bourdieu, « se présente comme une réflexion sur les modes d'administration de la violence symbolique qui est au principe de l'institution, de la reconnaissance et de la reproduction d'un ordre social et de sa légitimation⁴²¹ ».

La reproduction explique l'autonomie relative de l'ordre politique colonial par rapport à l'ordre politique institué par les Congolais eux-mêmes. Il se crée toujours une distance variable selon les époques et les sociétés, entre la culture des dirigeants et celles de dirigés. L'ordre colonial a évolué dans une époque où les dominants étaient conscients de ses objectifs à la gouvernance publique au Congo. Il s'agit de la conscience de domination et d'exploitation du Congo au profit de l'enrichissement de la métropole. Alors que l'ordre politique congolais est fondé sur l'inconscience des dirigeants qui, lorsqu'ils sont au pouvoir, ils se complaisent à la mégestion et à la corruption dans la gouvernance publique. Ils se complaisent à l'enrichissement facile et égoïste au détriment de l'intérêt général. Mais, une fois hors pouvoir, ils sont les premiers à critiquer le régime et l'ordre politique y afférent. Ils prônent le changement, mais quel type de changement ? Il ne s'agit que de la pure reproduction, un changement- continuité.

Notons que « d'une manière générale, il ne faut pas confondre reproduction et répétition. Pour le dire avec les mots de J.-C. Passeron, "la reproduction sociale ne va pas de même au même". Les systèmes d'écarts que composent les structures sociales ne sont jamais immobiles à la façon des "formes spécifiques" des espèces animales. Il faut rappeler que la notion de reproduction chez Bourdieu est indissociable d'une approche relationnelle et probabiliste du monde social. Elle cherche à rendre compte des régularités historiques qui se situent par essence entre le déterminisme absolu et l'indéterminisme total, l'intérêt d'un tel concept est justement de fournir un cadre au changement, de montrer comment, et jusqu'à quels points, les structures peuvent continuer à assurer les fonctions qui les déterminent en dépit des transformations réelles qui les affectent⁴²² ».

Comme on s'en rend compte, il prévaut en RDC, sous la grande complicité des partis politiques, un ordre politique prédatocratique qui avilit les Congolais et enrichit seuls

⁴²⁰ J. KANKWENDA MBAYA, *op.cit*, p.422.

⁴²¹S. CHEVALLIER et C. CHAUVIRE, *op.cit*, p.130.

⁴²²*Idem*, p.131.

les dirigeants. Avec cet ordre fruit de la reproduction de la classe politique, le pays ne peut connaître un décollage de son développement intégral. Il faut y mettre fin et instituer un nouvel ordre politique antithétique du précédent et compatible aux attentes de la population congolaise.

4.2. Nécessité de mettre un terme à l'ordre politique prédatocratique pour l'édification d'un nouvel ordre politique démocratique dans l'habitus congolais

La lutte contre la prédatocratie semble être le seul moyen qui soit porteur du changement réel pour le rassemblement des forces démocratiques et l'ensemble de la population marginalisée. C'est le premier pas important vers l'instauration d'un ordre alternatif à la prédation. Mais il lui faut un programme commun qui intègre les paramètres clés de ses exigences politiques. Par ailleurs, il faut aller au-delà de la sphère politique pour intégrer les autres dimensions socio-économiques de la nouvelle économie politique à construire.

Que faire donc pour mettre fin à cette action ?

- a. Le politique ne doit plus être approprié par l'élite politique et économique de la prédatocratie. Il doit au contraire être pleinement démocratisé. Mais ceci va au-delà de la démocratisation de la prédatocratie. Cette dernière signifie seulement l'élargissement de la prédatocratie à d'autres couches de l'élite politique et économique. Ce qui ne peut pas vraiment assurer le développement humain dans le pays. Mais démocratiser le politique dans un ordre alternatif, revient à faire la socialisation du développement, c'est-à-dire à mettre en place un système de véritable et pleine démocratisation politique, économique et sociale comme cadre délibération des énergies et des génies créateurs des populations, pour leur participation active au processus de développement socio-économique⁴²³.
- b. Pour marcher vers la société de socialisation du développement, il faut non pas seulement une lutte collective unie ou coordonnée contre la prédatocratie, il faut aussi que les *partis politiques et les organisations des masses engagées* dans cette marche soient démocratisés eux-mêmes. La marche politique ne doit plus être appropriée par l'élite politique et économique. Une pleine démocratie ne peut être menée par des mouvements qui refusent la démocratisation de leurs propres structures et mécanismes de fonctionnement. Sinon elle sera vite récupérée par les forces dominantes de la prédatocratie. De plus, à une économie en développement qui se

⁴²³ J. KANKWENDA MBAYA, *op.cit*, p.422.

veut compétitive, il faut aussi un cadre de compétition politique honnête, transparent et loyal pour le peuple et pour le pays, et qui assure les possibilités d'alternance et de convivialité politiques⁴²⁴.

- c. un appel aux éléments patriotiques de la classe dirigeante, bien qu'encore marginalisés dans les processus actuels pour qu'ils se mobilisent avec les techniciens du savoir et les intellectuels, et participent aux luttes des masses congolaises pour la socialisation du développement dans un cadre national de lutte contre la prédatocratie. Le pays attend beaucoup de chacun d'eux et surtout de leur engagement pour la démocratisation du processus politique et de développement du Congo⁴²⁵.
- d. C'est pourquoi, il est temps dans cette lutte collective contre le système prédatocratique, que les masses et les dirigeants patriotes de ces mouvements comprennent que quelques kilos de riz, quelques bouteilles de bière, quelques tee-shirts distribués pendant les campagnes électorales par les prédatocrates qui occupent le devant de la scène politique pour acheter les voix populaires, ne suffiront pas pour nourrir les familles des électeurs pendant cinq ans (durée de la législature) de pouvoir donnés à la prédatocratie. Cette dernière ne sait "démocratiser" qu'en achetant à vil prix les voix populaires, et donc par là le droit de s'asseoir sur les postes clés de prédation, Ce qui est une insulte à la dignité du peuple congolais⁴²⁶.
- e. Il faut dans le chef des dirigeants politiques, un effort pour transcender les appétits carriéristes et instaurer une démocratie à la base pour vivre l'alternance et une bonne gouvernance au sein des partis politiques pour y favoriser le développement de la culture politique de participation au niveau de partis. C'est de la responsabilité citoyenne de chefs de partis.
- f. Il faudra aussi une appropriation réelle de l'essence et des missions du parti politique, laquelle voudrait que le parti soit le porte étendard de l'opinion publique et non un lieu où se développe le carriérisme qui marginalise la population et s'emploie à la prédation de la chose publique.
- g. La population elle-même doit s'engager en politique et exiger l'application stricte de la constitution et autres lois du pays ainsi que la tenue des élections dans toutes les structures sociales, politiques et

⁴²⁴ J. KANKWENDA MBAYA, *op.cit*, p.423.

⁴²⁵ *Ibidem*, p.422.

⁴²⁶ *Idem*.

économiques du pays. C'est là le véritable processus d'appropriation du pouvoir et l'expression de l'exercice de la souveraineté.

C'est dans ce cadre que les problèmes de développement politique ou de la socialisation en général et de la modernisation des partis politiques et la participation de la population au processus décisionnel en particulier peuvent trouver leur pleine expression. Car, dans la crise actuelle de la gouvernance sinon de l'ordre politique de la prédation, les problèmes de développement intégral ne sont pensés nulle part dans les structures du pouvoir. Aucune instance ne semble en avoir la charge. Le développement, notamment le développement politique où les partis politiques ont un rôle prépondérant, est un problème de tous et de ce fait, il est une question politique importante qui doit être la priorité pour tout pouvoir public qui se veut responsable de la vie présente et de la vie future, c'est-à-dire du devenir du pays et de l'avenir de ses populations. Cette question politique de premier plan est aujourd'hui laissée aux masses dans leur existence individuelle et de petits groupes.

Conclusion

Ce chapitre nous a permis de faire une analyse globale des partis politiques en RDC. De cette analyse, nous nous sommes aperçu que les partis politiques souffrent de leur fonctionnalité tant sur le plan théorique qu'empirique. Sur le plan théorique, il est observé une certaine insuffisance avec les définitions classiques et le rôle sinon les missions que doivent remplir les partis politiques dans la société.

Sur le plan empirique, les partis politiques au Congo sont malades, malades de leur pratique et de leur fonctionnalité. Cette maladie a affecté l'ensemble de la classe politique qui est devenue carriériste, alors incapable, inapte et incompétente pour résoudre les problèmes qui se posent dans leur société, celui notamment d'asseoir un nouvel ordre politique démocratique. Ce qui justifie la continuation de l'ordre ancien qui est l'héritage de la culture ou de la gouvernance coloniale. Cette continuation traduit la reproduction de l'ordre colonial mais renouvelé et adapté par les nouveaux acteurs congolais.

Sur base de cette réalité, nous avons tenté de mettre sur pied un cadre analytique et explicatif, c'est la théorie de l'inaptie carriériste ou de l'infection virale du phénomène partisan. Ainsi, nous avons préconisé une thérapie pour guérir le malade, le Congo, afin qu'il y soit établi un ordre politique démocratique avec une culture politique de participation, celle compatible à cet ordre.

CONCLUSION

Au terme de cette dissertation doctorale, la préoccupation qui était la nôtre dans cet exercice a tourné autour de la problématique suivante : Pourquoi la succession au pouvoir des partis et dirigeants politiques différents n'a-t-elle pas entraîné l'instauration et l'enracinement d'un nouvel ordre politique démocratique en RDC?

De cette question principale ont découlé trois autres qui lui sont secondaires et articulées comme suit :

- Comment les partis politiques en RDC, appréhendent – ils le « nouvel ordre politique »? En d'autres termes, ce nouvel ordre politique reflète-t-il dans leur chef « une rupture » ou « une continuité » de l'ordre ancien ?
- Quel type de culture politique anime l'ordre politique observé en RDC depuis l'avènement de la Troisième République?
- Quels sont les mécanismes à mettre en place pour asseoir l'ordre politique démocratique par l'action des partis ?

Au regard de ce questionnement, nous osons dire que ce pays est dirigé par une catégorie des personnes sans idéal politique, sans ambition de servir la nation sinon de s'approprier le pouvoir pour le pouvoir au détriment de l'intérêt général. Ces personnes sont disséminées à travers les différents partis politiques au pouvoir tout comme dans l'opposition, trompant ainsi la population en lui nourrissant d'espoir d'un changement de sa condition de vie, alors qu'il s'agit purement des promesses trompe œil, car celles-ci n'ont qu'une seule ambition, la prédation ou se servir. C'est dire, chercher le pouvoir pour le pouvoir en vue de la satisfaction des appétits personnels et égoïstes. Ce qui expliquerait ce que d'aucuns ont appelé « changement ». D'où l'incapacité pour eux d'amener un ordre politique compatible aux attentes de la population.

Ainsi, la raison fondamentale qui justifie leur incapacité d'asseoir un nouvel ordre politique malgré les changements de régimes, est la culture fruit de la transmission culturelle à travers les péripéties historiques liées à l'évolution du système politique congolais ainsi que le mode de recrutement et de reproduction de son élite. Les partis politiques, par leurs fonctions, favorisent ce recrutement des élites et la reproduction du modèle issu de la colonisation qui avait eu pour objectif la prédation, la marginalisation, l'exploitation économique et l'assujettissement de la population. Cette culture héritée des générations précédentes et léguée à travers une socialisation politique assurée par les partis, rend pérenne ce mode de fonctionnement des institutions. Le paternalisme belge qui mena l'indigène à attendre tout du colon, semble avoir fait des élites, à travers leurs partis, des passifs,

incapables d'initiatives et d'innovations pour transformer leur société sinon une élite incompetente pour trouver des solutions aux problèmes de sa société. Cette culture issue de la colonisation semble avoir enraciné le mimétisme, la reproduction du modèle politique auprès des élites congolaises. C'est pourquoi pour camoufler leur faiblesse, l'identité ethnique (ethnicité) est instrumentalisée dans les partis politiques et dans la gestion de l'Etat afin de justifier l'exercice et la conservation du pouvoir. En outre, certains facteurs tels que la corruption, l'achat de conscience, la culpabilisation de l'autre, l'intimidation et la violence participent à la reproduction de cette culture socle du modèle ancien issu de la colonisation.

Au regard des actions menées par des partis dans le champ politique congolais, le nouvel ordre politique n'a été que l'objet de la reproduction par le mécanisme de la transposabilité de l'habitus (structures structurantes, producteur d'actions tout en étant lui-même produit par les conditionnements historique et social⁴²⁷ dans le vrai sens. Cet ordre ne constitue nullement une rupture avec l'ordre ancien qui a prévalu en RDC depuis qu'elle est constituée comme un Etat. Il s'agit de l'ordre politique de la prédation et de l'expropriation politique qui a commencé par Léopold II en passant par le Congo belge, la première République, la Deuxième, la transition jusqu'à la Troisième République où les dirigeants politiques à travers leurs partis, ont cherché le pouvoir pour leur compte personnel et celui de leur clientèle politique.. C'est dire que les acteurs politiques cherchent à se positionner, à se remplacer les uns les autres dans un même type de gouvernance au détriment de l'intérêt général et l'éclosion de la démocratie. D'où le changement-continuité de régime politique constaté par ce travail.

Concernant la question liée au type de culture qui découle de l'ordre politique observé en RDC depuis la Troisième République, nous sommes persuadé que l'ordre politique n'implique pas totalement la participation de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire. Cela est l'une des caractéristiques de la culture politique paroissiale et celle de sujétion. Ce qui laisse dire que l'ordre politique observé a favorisé l'éclosion de la culture paroissiale et celle de sujétion à la place de celle de participation.

Pour remédier à ces éléments qui entravent l'enracinement de la démocratie en RDC, les partis et les institutions nationales devraient appliquer à la lettre les prescrits de la Constitution, des lois et règlements relatifs au fonctionnement des partis ainsi que leurs statuts et règlements intérieurs pour faire accroître la participation citoyenne dans la prise de décision. Cela implique donc la démocratisation à la base qui doit commencer au sein des partis politiques qui sont la pépinière des gouvernants des institutions étatiques. Sans cette démocratisation à la base, il serait difficile d'espérer une quelconque démocratie au sommet.

⁴²⁷S. CHEVALLIER et C. CHAUVIRE, *op.cit*, p.73.

En outre, la mise en œuvre de la sanction (positive et négative) des citoyens dans l'exercice de tout mandat politique serait encourageante dans le changement des mentalités utile à un autre mode de gouvernance.

Pour terminer, nous osons croire que pour asseoir le nouvel ordre politique réellement démocratique en RDC, il faudrait que les partis politiques et leurs dirigeants soient le reflet de la composition et des aspirations des classes sociales. En outre, il va falloir que la société congolaise subisse une mutation allant de la culture politique paroissiale vers la culture politique de participation sous l'impulsion des partis politiques démocratisés et « depatriarchisés » afin de pallier au déficit très criant de la citoyenneté et de la participation politique.

A cet effet, des mécanismes d'institutionnalisation des principes démocratiques doivent être inculqués aux citoyens et à tous les militants des partis politiques afin que ces derniers les reproduisent dans leurs comportements quotidiens. C'est à ces conditions qu'il serait possible de participer à l'instauration et à l'enracinement de l'ordre politique démocratique.

Au regard de ces hypothèses, nous soutenons la thèse selon laquelle la culture politique paroissiale et de sujétion d'une part et celle de prédation, d'autre part, héritée de la colonisation et transmise à travers les régimes politiques successifs est à l'origine de la continuité de la gouvernance prédatrice conçue par le roi Léopold II. C'est cette culture qui fait obstacle à l'enracinement de la démocratie par les partis politiques. Le manque de culture démocratique dans le chef des partis politiques a fait que ces derniers n'ont pas encore instauré un ordre politique compatible aux aspirations de la population. Ceci à cause de la maladie qui les gangrène, celle qui les rend incapables d'innover et de transformer la société : l'inaptie carriériste.

Tout au long du cinquantenaire de l'indépendance, ils ne paraissent pas adapter l'état politique du pays à l'état social, les faits aux idées et les lois aux mœurs. Ils se sont avérés incompetents donc incapables d'amener une transformation positive et qualitative de leur société. Cette incompetence notoire n'est que le lège colonial que ces derniers ont copié servilement à cause de leurs appétits égoïstes et partisans. Ils se sont comportés en potentats comme les furent les colonisateurs, leur modèle et source d'inspiration sur le plan de la gouvernance.

De ce fait, les différents ordres politiques qui se sont succédés grâce à la transmission culturelle, ont paru de même nature, avec des mêmes méthodes de gestion et des mêmes objectifs : ceux de servir les dirigeants au lieu de la population détentrice de la souveraineté nationale. Le nouvel ordre politique dans le chef des partis politiques a constitué, non une rupture avec l'ordre ancien, mais une continuité de cet ordre que les partis ont camouflé et présenté sous forme d'habits nouveaux. L'édification d'un nouvel

ordre politique exige d'abord des dirigeants politiquement compétents, dévoués à la cause nationale et épris de paix, de justice distributive, d'altruisme et de patriotisme. Elle requiert également une culture politique qui confère aux citoyens une maturité et un éveil politique pour influencer sur tout ordre politique : c'est la culture politique de participation. Cet ordre exige enfin un transfert réel du pouvoir aux citoyens qui, dans tous les organes gouvernementaux centraux et locaux, voire au sein des partis politiques, pépinière moderne des gouvernants, doivent être élus, surveillés et sanctionnés.

C'est au travers du cadre théorique sur les partis politiques utilisé dans ce travail que nous avons compris que la société congolaise était atteinte d'une maladie qu'il fallait expliquer théoriquement, et en trouver les remèdes. Ainsi, nous avons trouvé qu'il s'agissait de l'inaptie carriériste ou l'infection virale du phénomène partisan. Nous avons mis sur pied ce cadre explicatif sinon cette théorie en forgeant d'abord un néologisme, « inaptie », concept proche au concept *inapte*: incapable de réaliser... que nous avons juxtaposé avec le concept carriérisme qui est le fait de l'incurie, de l'incompétence, sinon des malversations mafieuses, de ceux à qui l'on confie les manettes. Le carriérisme désigne également l'état d'esprit, l'attitude des personnes qui n'exercent une activité que pour satisfaire leurs intérêts personnels et leurs ambitions.

Mais cette théorie est fondée sur deux modèles que nous avons conçus à cet effet lesquels modèles nous ont servi de clichet de comparaison pour dégager la nature même de l'ordre et de la gouvernance publique en RDC. Il s'agit des *Modèles démocratiques d'une part, et du modèle anti-démocratique et prédatocratique du tryptique : ordre - culture - partis politiques*, d'autre part. En calquant tour à tour chacun de ces modèles sur la réalité congolaise, nous sommes parvenu à constater que la réalité congolaise se conformait bien avec le modèle anti-démocratique du tryptique où on a les partis politiques carriéristes, la culture de sujétion et paroissiale ainsi que l'ordre politique de la prédation.

Cet état des choses, c'est ce que nous avons trouvé dans la société politique congolaise et c'est ce qui a rendu les acteurs de différents partis politiques inaptes, incapables sinon incompétents et inefficaces pour asseoir un nouvel ordre politique et instaurer une culture politique de participation au profit des Congolais. C'est ce qui justifie la continuité de l'ordre ancien malgré les différents changements de régime et la prolifération des partis politiques. C'est ce que les sociologues appellent la fonction de la « reproduction » qui est en fait, la matérialisation de la transmission culturelle que Bourdieu appelle autrement la reproduction de l'habitus par le mécanisme de la transposabilité. Donc, l'inaptie observée dans le chef des dirigeants congolais les a poussés à se contenter seulement de la fonction de la reproduction de l'ordre pour lequel ils étaient socialisés. La gouvernance ou l'ordre léopoldien et la colonisation ont contribué significativement à la reproduction de l'ordre social en légitimant la structure de la distribution du capital culturel préexistant. De par le

capital culturel incorporé dont ont bénéficiés les acteurs à la suite d'expériences spécifiques de socialisation liées à leur appartenance politique, ils n'ont plus été à mesure de satisfaire l'intérêt général, sinon orientés vers la satisfaction personnelle, parce que sans idéal, sans ambitions de servir la population.

Pour finir, nous recommandons aux acteurs du champ politique congolais, notamment : les autorités politiques, les Chefs des partis politiques et aux citoyens ce qui suit :

1. la mise en pratique des fonctions des partis politiques telles que prévues dans la constitution du 18 février 2006 et dans les ouvrages spécialisés sur des partis politiques ;
2. l'assainissement de l'environnement politique et juridique des partis politiques qui les pousserait vers la cartelisation et réduire ainsi leur effectif actuel ;
3. la vulgarisation du cours des Sciences politiques dont les partis politiques fait partie dans les programmes des Universités et instituts supérieurs congolais quelle que soit les filières afin de répondre aux déficits criants de notions de la gestion de la cité et de culture politique de participation observés tant dans le chef de dirigeants et acteurs politiques que de citoyens ;
4. la mise en œuvre de mesure d'application des lois portant sur le statut de l'opposition et le financement public des partis politiques ;
5. l'adoption d'une politique de cultures qui permettrait la mutation progressive de la culture politique paroissiale très courante dans la société actuelle vers la culture politique de participation ;
6. l'enracinement de l'Etat de droit par les élections générales et régulières à tous les niveaux et le contrôle et sanction parlementaires à tous les échelons de l'administration publique. Ceci permettrait au souverain primaire d'être le véritable détenteur du pouvoir contre la tutelle étrangère de l'ordre politique ;
7. plus d'engagement politique des citoyens pour amener les partis politiques à s'approprier les problèmes du Congo pour le bonheur des Congolais ;
8. la socialisation politique des militants par les partis en vue de promouvoir l'esprit démocratique ;

9. la conscientisation de la population en vue de prendre en compte les problèmes politiques de son pays et sanctionner les acteurs politiques qui s'illustrent dans la médiocrité en ce qui concerne la gouvernance publique ;
10. promouvoir l'excellence sinon la méritocratie dans la sélection du personnel politique pour la gouvernance publique et celle des partis ;
11. l'éveil de la conscience nationale doit être le leitmotiv des partis politiques pour un engagement citoyen ;
12. L'accompagnement de la communauté internationale pour asseoir une vraie démocratie en RDC gage de la paix et la stabilité dans la région ;
13. les acteurs politiques doivent développer les ambitions de faire de la RDC une nation puissante qui aura à participer aux concerts de grandes puissances de la terre ;
14. en vue d'arrêter l'entreprise de prédation et d'expropriation dont est victime la RDC par les puissances extérieures, les acteurs politiques ont l'obligation d'améliorer les capacités de gouvernance et promouvoir une diplomatie active qui tiendrait compte des intérêts vitaux de la RDC.

BIBLIOGRAPHIE

A. Dictionnaires spécifiques

- AKOUN, A. et ANSART, P. (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, Paris, 1999.
- ALCAUD, D. et BOUVET, L. (dir.), *Dictionnaire de sciences politiques et sociales*, Dalloz, Paris, 2004.
- CHEVALLIER, S. et CHAUVIRE, C., *Dictionnaire Bourdieu*, éd. Ellipses, Paris, 2010.
- *Dictionnaire de la sociologie*, Ed. Larousse, Paris, 2012.
- DORTIER, J. -F. (dir.), *Le Dictionnaire des sciences sociales*, Ed. Sciences Humaines, Paris, 2013.
- HERMET, G., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 7^{ème} éd., Armand Colin, Paris, 2010.
- MORICE, L., *Dictionnaire des statistiques*, éd Société de statistique de Paris, 1968.
- ROSIERE, S., *Dictionnaire de l'espace politique*, Armand Colin, Paris, 2008.

B. Ouvrages spécifiques

- ACARDO, A., *Introduction à une sociologie critique. Lire Pierre Bourdier*, Ed. Azone, Marseille, 2006.
- AFANASSIEV, V., *Précis de philosophie*, Ed. du progrès, Moscou, 1987.
- ALMOND, G. et SIDNEY, V., *The civil culture*, Ed. Lettle, Brown and company, Boston, 1965.
- ALMOND, G. et POWELL .B., *Comparative Politics. A Développement Approach*, Ed. International, Boston, 1966.
- ALMOND, G. et POWELL, B., *Analyse comparée des systèmes politiques. Une Théorie nouvelle*, Paris, 1972.
- ANSART, P., *Les sociologies contemporaines*, 3^{ème} édition, Editions du Seuil. Collection Points/Essais, Paris, 1990.
- AUNDU MATSANZA, G., *Etat et partis au Congo – Kinshasa, L'ethnicité pour légitimité*, L'Harmattan, Paris, 2010.
- AUNDU MATSANZA, G., *Politique et élites en RD. Congo De l'indépendance à la troisième République*, Academia-L'Harmattan, Louvain – la- Neuve, 2015.
- BABA KAKE, I., *Le conflit belgo – congolais, « Comment la Belgique sous -développa le Congo »*, Ed. Présence Africaine, Paris, 1990.
- BADIE, B. et HERMET, G., *Politique comparée*, Armand Colin, Paris, 2001.
- BADIE B., *L'Etat importé l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris, 1992
- BADIE, B., *Culture et politique*, Economica, Paris, 1983.
- BAKAJIKA T. B., *Partis et société civile du Congo/Zaire. La démocratie en crise : 1956 – 65 & 1990 – 97*, L'Harmattan, Paris, 2004.
- BAKATUSEKA KOLAMOYO, C., *L'A.F.D.L et la libération du Congo*, Ed. De l'Humanité, 1997.
- BALL, T. *et alii, Idéologies, idéal démocratique et régimes politiques*, ERPI, Québec, 2005.

- BANYAKU LUAPE EPOTU, E., *Chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 60 aux années 90*, éd. Compodor, CIEDOS, Kinshasa, 2000.
- BARAQUIN, N. *et alii*, *Dictionnaire de philosophie*, Armand Colin, Paris, 2000.
- BAYART, J.-F., *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Fayard, Paris, 1989.
- BOISSONNADE, E., *Kabila clône de Mobutu ?* éd. Moreux, Paris, 1997.
- BOLTANSKI, L. et THEVENOT, L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, éd Gallimard, Paris, 1991.
- BOSHAB MABUDJ, E., *RDC Entre les colombes et les faucons, où vont les partis politiques congolais*, PUC, Kinshasa, 2001.
- BOURDIEU, P., *Choses dites*, Les éditions de Minuit, Paris, 1987.
- BOURDIEU, P., *Esquisse d'une théorie de la pratique*, éd. Droz, Genève, 1972.
- BOUDON, R., *Les méthodes en sociologie*, Ed. PUF, Paris, 1970.
- BOUDON, R., *La place du désordre. Critique des théories du changement social*, PUF, Paris, 1985.
- BOUVIER, P., *Régimes politiques des pays en voie de développement*, 1ère édition, P.U.B., Bruxelles, 1992-1993.
- BRAUD, P., *Sociologie politique*, LGDJ, Paris, 1998.
- *Bureau du Président de la République*, Présidence de la République, Kinshasa, 1971.
- CAPPELAERE, P., *Congo (RDC). Puissance et fragilité*, éd. L'Harmattan, Paris, 2011.
- CAZIER, J.-P. (ed.), *Abécédaire de Pierre Bourdieu*, Editions Sils Maria, collection « Abécédaire n° 2 », Mons, 2006.
- CHARLOT, J., *Théories des partis politiques*, Université de Liège, Liège, 1975.
- CHEVALLIER, S. et CHAUVIRE, C., *Dictionnaire Bourdieu*, éd. Ellipses, Paris, 2010.
- CORCUFF P., *Les nouvelles sociologies*, Nathan, Paris, 1995.
- COT, J.-P. et MOUNIER, J.-P., *Pour une sociologie politique, T2*, éd. du Seuil, Paris, 1974.
- de COSTER, M. et BERNADETTE, B., *Introduction à la sociologie*, 4^{ème} Edit., De Boeck et Larcier, Bruxelles, 1996.
- de JONGHE, E., *Formations récentes des sociétés secrètes au Congo Belge*, éd. Africa, X, n°1, 1996.
- de TOCQUEVILLE, A., *L'ancien régime et la révolution*, Gallimard, Paris, 1967.
- DE WAELE, J.M., *L'émergence des partis politiques en Europe centrale*, Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1999.
- DUVERGER, M., *Les partis politiques*, Armand Colin, Paris, 1976.
- ELDERSVELD, S., *Political Parties – A Behavioral analysis*, Ed. Mac Nally, Chicago, 1964.
- Elikia MBOKOLO (dir.), *Elections Démocratiques en RDC, Dynamiques et perspectives*, PNUD, Kinshasa, 2010.
- Elikia MBOKOLO, *Afrique, colonisation, décolonisation et post-colonialisme* in *Qu'est ce que la culture* (sous direction de Yves Michaud), Odile Jacob, Paris, 2001.
- Engels, J. N. *et alii*, *Le fonctionnement des partis politiques au Bénin*, Ed. COPEF, Cotonou, 2008.
- ESAMBO KANGASHE, *Introduction sur les partis politiques, la promotion de la liberté associative*, Fondation Konrad Adenauer, Kinshasa, 2009.
- FANON, F., *Les damnés de la terre*, Ed. Maspero, Paris, 1970.
- Fondation Friedrich Ebert Stiftung, *Manuel de structuration d'un parti politique*, Ed. Presses universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2014.

- Fondation Konrad ADENAUER Stiftung, *les partis politiques congolais en question plaidoyer pour des structures durables et organisées*, CEP, 2013.
- Fondation Korand ADENAUER, *Les partis politiques congolais en question*, Kinshasa, 2013.
- GONIDEC, P.-F. *Les systèmes politiques africains*, LGDJ, Paris, 1971.
- GUY, B. de, *Les révoltes de la Force publique sous Léopold II, Congo 1985-1908*, éd. EPO, Anvers, 1987.
- GUY, B.de, *Pourquoi le Congo va-t-il si mal ?*, SE, Bruxelles, 2012.
- HUNTINGTON, S., *Troisième vague, les démocratisations de la fin du xxème siècle*, Nouveaux Horizons, Paris, 1992.
- HYDEN, G. et BRATTON, M., *Gouverner l'Afrique vers un partage de rôles*, Nouveaux Horizons, Paris, 1992.
- ILUNGA MPUNGA, D., *Etienne Tshisekedi. Le sens d'un combat*, L'Harmattan, Paris, 2007.
- JOHN, H., *A Working class in the Making : Colonial Labor Policy, Private Entreprise, and African Mineworker, 1907 – 1951*, University of Winsconsin Press, Madison, 1989.
- JOURNET, N., *La culture. De l'universel au particulier*, PUF, Paris, 2002.
- KABAMBA KAMANY A.B., *Pouvoirs et idéologies tribales au Zaïre*, éd. L'Harmattan, Paris, 1966.
- KABILA, L. D., *Déclaration de prise de pouvoir par l'AFDL du 17 mai 1997 à Lubumbashi*
- KABILA, L.D, *Naufrage du processus de re-démocratisation*, éd PRP, Hewabora, 1993.
- KAMBAYI BWATSHIA, *Blancs et Noirs face à la décolonisation du Congo belge*, PUZ, Kinshasa, 1992.
- KAMUKUNY MUKINAY, A, *Droit constitutionnel congolais*, éd. Universitaires Africaines, Kinshasa 2011.
- KANKWENDA MBAYA, *L'économie politique de la prédation au Congo Kinshasa. Des origines à nos jours, 1885-2003*, Icredes, Kinshasa, Montréal, Washington, 2005.
- KUYUNSA BIDUM et SHOMBA KINYAMBA, *Initiation aux méthodes de recherche en sciences sociales*, PUZ, Kinshasa, 1995.
- LAVAU, G.-E., *Partis politiques et réalités sociales, contribution à une étude réaliste de partis politiques*, Armand Colin, Paris, 1953.
- LAVROFF, D.G., *Les partis politiques en Afrique noire*, PUF, Paris, 1970.
- LEMIEUX, V., *Systèmes partisans et partis politiques*, Ed. Numérique, Québec, 2012.
- LOKA – ne – KONGO, *Lutte de libération et piège de l'illusion Multipartisme intégral et Dérive de l'opposition au Zaïre (1991-1997)*, PUC, Kinshasa, 2000.
- MAKENGO NKUTU, A., *L'évolution des partis politiques de la République Démocratique du Congo, Du Congo Belge à la Deuxième République*, L'Harmattan, Paris, 2015.
- MENY, Y. et SUREL, Y., *Politique comparée. Les démocraties*, Montchrestien, Paris, 2009.
- MICHELS R., *Les partis politiques*, Flammarion, Paris, 1971.
- MITOUBA LUKUSA, S., *Appropriatologie. Esquisse d'une science nouvelle*, éd. Cleup, Padova, 2012.
- MOBUTU SESE SEKO, *Dignité pour l'Afrique. Entretien avec Jean – Louis Remilleux*, éd. Albin Michel, Paris, 1989.

- MORFAUX, L.-M., *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 1980.
- MORIN, O., *Comment les traditions naissent et meurent*, La transmission culturelle éd. Odille Jacob, Paris, 2011.
- MOSEI, O., *La démocratie et les partis politiques*, Fayard, Paris, 1993.
- MOVA SAKANY, H., *Comprendre la fin de la guerre froide et la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, 2009.
- MOVA SAKANY, H., *La science des relations internationales. Essai sur le statut et l'autonomie épistémologique d'un domaine de recherche*, L'Harmattan, Paris, 2015.
- MPINGA KASENDA, *L'administration publique du Zaïre*, A. Pedone, Paris, 1973.
- MPISI, J., *GIZENGA A. Pour la Gauche en RDC*, L'Harmattan, Paris, 2011.
- MPUTU, J., *Partis politiques*, Ed. ICE P, Kinshasa, 1971.
- MOULIN L., *Les socialisations*, Ed. Duculot, Gembloux, 1975.
- MUAMBA MUMBUNDA, P. ET MAMBI TUNGA-BAU, H.(dir.), *Terrain et expériences méthodologiques. Du choix d'un sujet de recherche aux résultats escomptés, un parcours indéfini*, Academia-L'Harmattan, Louvain-La-Neuve, 2016.
- MUCCHEILLI, R., *Le questionnaire dans l'enquête psychosociale (Connaissance du problème)*, éd. Sociales françaises, Paris, 1968.
- MUKOKA NSENDA, *Discours et pratique du développement au Congo. Interrogation et réinterrogation politologiques*, Ed. M.E.S, Kinshasa 2004.
- MULUMBATI NGASHA, *Sociologie politique*, Ed. Africa, Lubumbashi, 1988.
- MULUMBATI NGASHA, *sociologie politique*, Ed. Africa, Lubumbashi, 2009.
- MUTINGA MUTUISHAYI M., RD Congo, *La République des inconscients*, Ed. Le Potentiel, Kinshasa, 2010.
- NDAYWEL à NZIEM, I., *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*, De Boeck & Larcier, Paris, Bruxelles, 1998.
- NGOMA BINDA, P., *Participation politique. Ethique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, 2è éd., IFEP, Kinshasa, 2005.
- NGUB'USIM MPEY NKA, « Approche psychologique des idiocognosmes sociales en matière d'éducation de la jeunesse : l'émergence de l'école de la copie », in *Education de la jeunesse dans l'Eglise – Famille en Afrique*, 2001, FCK, Kinshasa, 2001.
- NKULU KILOMBO, *De la charte coloniale à la constitution de la troisième République*, éd. Secco, Kinshasa, 1991,
- NUEMBISI P. K., *Les partis politiques africains entre universalité et particularité*, Nгаudere, Université de Nгаudere, 2008.
- ODKIN, T., *Nationalism in Colonial Africa*, New York University Press, New York, 1957.
- OFFERLE, M., *Les partis politiques*, PUF, Paris, 1987.
- PAMBOU TCHIVOUNDA, G., *Essai sur l'Etat africain post colonial*, L.G.D.J., Paris, 1982.
- PETILLON, L.A.M., *Témoignages et réflexions*, Renaissance du Livre, Bruxelles, 1967.
- POIRIER, J., *Histoire de l'ethnologie*, PUF, Paris, 1974.
- PTHILLIPS, S. et PASCAL, J. V., *Pouvoir et décision. Introduction à la science politique*,

- 2^e éd., Chenelière/ Mc Graw-Hill, Montréal – Toronto, 2003.
- RIBOUCCOURT, J., *Evêque d'une transition, René Toussaint*, éd. Baobab, Kinshasa, 1997.
 - RIHOUX, B., *Les partis politiques : organisations en changement. Le test des écologistes*, l'Harmattan, Paris, 2001
 - ROBERT L. I., *Théorie et politique internationale*, Ed les éditions internationales, Paris, 1995.
 - ROCHER G., *Introduction à la sociologie générale. Le changement social*, Ed. HMH, Paris, 1968.
 - ROSANVALLON, P., *La contre - démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, Paris, 2006.
 - RYCKMANS, P., *Dominer pour servir*, Bruxelles, 1948.
 - SAKOMBI INONGO, D., *Kabila, les CPP et le retour du pouvoir au peuple*, éd. La voie de Dieu, Kinshasa, 1999.
 - SARTORI, G., *Partis et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 2005.
 - SEILER, D. – L., *Les partis politiques*, Armand Colin, Paris, 2000.
 - SENELLART, M., *Les arts de gouverner, Du régime médiéval au concept de gouvernement*, Seuil, Paris, 1995.
 - SENGHOR, L.S., *Premiers jalons pour une politique de la culture*, Présence africaine, Paris, SD.
 - SHOMBA KINYAMBA, S., *Méthodologie de la recherche scientifique*, Ed. MES, Kinshasa, 2007.
 - SHOMBA KINYAMBA, S., *Méthodologie de la recherchescientifique*, Ed. MES, Kinshasa, 2001.
 - SURET CANAL, J., *Afrique noire occidentale et centrale*, tome 2, L'ère coloniale (1900 -1945), éd. Sociales, Paris, 1964.
 - TOENGAHO LOKUNDO, F., *Les constitutions de la République Démocratique du Congo de Joseph Kasa-vubu à Joseph Kabila*, PUC, Kinshasa, 2008.
 - TSHIMANGA BAKADIABABU, E., *La démocratie et ses blocages au Congo – Kinshasa de 1958 à nos jours*, éd. L'Harmattan, Paris, 2004.
 - TSHIMANGA wa TSHIBANGU, *Histoire du Zaïre*, éd. Ceruki, Bukavu, 1976.
 - TSHOMBE, M., *Quinze mois de Gouvernement du Congo*, éd. la Table Ronde, Paris, 1966.
 - VAN LANGEWOVE, F., *La question des aborigènes aux Nations-Unies, La thèse belge*, Bruxelles, 1954
 - VERHAEGEN, B., *L'Abako*, CRISP, Bruxelles.
 - VERMEULEN, *Déficiences et danger de notre politique*, Bruxelles, 1953.
 - WILLAME, J.-C., *Gouvernance et pouvoir*, L'Harmattan, Paris, 1994.
 - YOUNG, C., « Héritage colonial de l'Afrique », in *Nouvelles stratégies pour un nouveau développement en Afrique*, Economica, Paris, 1990.
 - YOUNG, C. et TURNER, T., *The rise and declins of the zairian state*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1985.
 - YOUNG, C., *Introduction à la politique zaïroise*, PUZ, Kinshasa, 1979.
 - YOUNG, C., *Introduction à la politique congolaise*, éd. Universitaires, Bruxelles, 1965.

2. Articles et revues

- BITAKWIRA, J., « Ce test manqué du courant Kamerhiste », in *Congo News*, du vendredi 16 juillet 2010.
- BOUVERESSE, J., *Critique, Pierre Bourdieu*, n°579-580, éditions de Minuit, août-septembre, 1995.
- BRAECKMAN, C., « La puissante et fragile pyramide d'un Etat fort » in *Congo-Zaïre. La colonisation – L'indépendance de régime Mobutu – et demain ?* Bruxelles, 1999.
- EDOUARD, B., « *The Congo* » in Gwendolen, M., et Carter (dir.), *Five African States: Responses to diversity*, (cornell University Press, Ithaca, Newyork, 1963.
- Journal *Le Palmarès* n° 2269, du 27 octobre 2001.
- Journal *Le Soft International*, n° 1310, ed. du mardi 17 mars 2015.
- KESTERGAT, J., « *Juillet 60 : de mutineries en sécessions* », in *Congo-Zaïre. La colonisation L'indépendance de régime Mobutu – et demain ?* Bruxelles, 1999.
- *La décolonisation*, RTB, Bruxelles, 1975.
- *La Libre Belgique*, 29 décembre 1967.
- *La Libre Belgique* du 2 mai 1957.
- *Le Drapeau Rouge* du 13 septembre 1958 titré : « le Congo exige son indépendance totale ».
- *Le Drapeau Rouge* du 17 septembre 1957.
- *Le Peuple* du 15 janvier 1956.
- *Le Phare* no 1982 du vendredi 13 décembre 2002.
- *Le Soir* du 28 juin 1953.
- *Le Soir* du 5 novembre 1952.
- MABIALA MANTUBA P., « Démocratisation de la vie politique en RDC », in *Congo-Afrique*, revue n° 459, juillet 2007.
- MALUMALU MUHOLONGO, A., « Le rôle des partis politiques dans le processus électoral », in *Congo-Afrique*, revue n°454, avril 2011.
- MAMPASI KAPITA, D., « Elections et démocratisation en RD Congo entre mythes et réalités » In *Congo-Afrique*, 2011 n°459.
- MITOUBA LUKUSA, S., « La problématique d'appropriation de l'essence et des fonctions de partis politiques en RDC » in *Cahiers Librégeois des Sciences Sociales*, n°002, Kinshasa, 2014.
- MUAMBA MUMBUNDA P., « Les rôles de partis politiques dans les Etats Africains. Cas du Congo/Kinshasa » in *Revue congolaise des sciences politiques et administratives*, vol. I, numéro 1 avril – juin 2013.
- MZEEMUNZHIRWA, « Le Zaïre face à l'avenir des familles », in *Zaïre-Afrique* (1986) n° 206.
- OBOTELA RASHIDI, N., « Élections 2011 : Profil des candidats et des partis Politiques », in *Congo-Afrique*, n° 456, octobre 2007, Kinshasa.
- STENGERS, J., "The Congo Free State and the Belgian Congo until 1914," in Gann, L.H. et Guignan, P.(dir.), *Colonialisme in Africa 1870-1960, Vol. 1: The History and Politics of Colonialisme 1870-1914*, sous la direction de (Cambridge University Press, Cambridge, 1969).
- VANSINA, J., « du Royaume Kuba au territoire Kuba », in *Etudes Congolaises*, Vol. 12, N°2, 1969.

3. Documents légaux et officiels

- *Accord de Lusaka du 10 juillet 1999.*
- *Accord Global et Inclusif de la République Démocratique Congo.*

- Banque Mondiale, *Gouvernance and Development*, Washington. DC, 1992
- *Congo belge*, textes polycopiés, Doc. 381.
- Constitution de la RDC du 18 février 2006 telle que révisée par la loi n°011/002 du 20 janvier 2011.
- Constitution de la RDC in *Journal Officiel de la RDC* du 04/04/ 2004, numéro spécial du 05/04/ 2004
- *Constitution de la République du Zaïre de 1988*
- « Conférence Internationale du Travail », Rapport VIII, 1, 1951.
- KABILA. KABANGE, J., *Discours d'investiture du 26 janvier 2001, Kinshasa.*
- « Le manifeste du PSC sur le Congo » du 26 février 1956.
- Loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques, in *Journal officiel de la RDC*, numéro spécial 2004
- Loi n°004 /002 du 15 mars 2004 in *Journal Officiel de la RDC*, numéro spécial du 18 mars 2004
- Loi n°07 /008 du 04 décembre 2007 in *Journal Officiel de la RDC*, numéro spécial du 10 décembre 2007
- Loi n°07 /008 du 10 juin 2008 in *Journal Officiel de la RDC*, numéro spécial du 1^{er} juillet 2008
- MOBUTU SESE SEKO, *Discours au Parlement du 12 décembre 1965*
- MOBUTU SESE SEKO, *Discours du 24 avril 1990*, Kinshasa, 1990.
- MOBUTU SESE SEKO, *Discours prononcé le jeudi 4 octobre 1973 à l'ONU*, Réalisation du Département de l'Orientation Nationale, Kinshasa, 1973.

4. Thèses de doctorat et autres travaux scientifiques

- IPAYA IKOKO, A., *La quête d'un nouvel ordre politique sous la transition en RDC : Acteurs et intérêts en présence*, Thèse de doctorat en sciences politiques et administratives, UNIKIN, Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques, 2010
- ISSAKASOUARE, *Les partis politiques de l'opposition en Afrique de l'Ouest et leur quête pour le pouvoir d'Etat : Thèse de doctorat en science politique*, université de Québec, 2010.
- LIMBAYA KIRONGOZI, *L'Etat patriarcal en Afrique noire, prémisses idéologiques, structure, fonctionnement et évolution d'un Etat hybride*, Thèse de doctorat, Université de Nancy, 1994.
- LUBANZA MUKENDI, *Construction, déconstruction et reconstruction de la classe politique de transition, crise d'identité et assimilation des élites par fusion*. Thèse de doctorat en sociologie, UNIKIN, 2004.
- MITOUBA LUKUSA, S., *Equation Etat, culture politique et appropriation citoyenne en RDC. Contribution à la sociologie politique fondée sur le modèle de l'analyse sitologique*. Thèse de doctorat en sciences politiques, FSSAP, UNIKIN, 2010 - 2011
- MUYUNGA MALANGO, K., *Les manifestations de rue à Kinshasa pendant la période de transition (1990-1997). Contribution à l'étude des comportements politiques protestataires*, Mémoire de DES en SPA, UNIKIN, 2009
- TAMBWE KINANA, A., *Parallélisme entre la Conférence Nationale Souveraine et le Dialogue Inter Congolais*, Travail de recherche, séminaire des méthodes qualitatives, DES/SPA, FSSAP, Université de Kinshasa, 2002.
- TOENGAHO LOKUNDO, F., *Partis Politiques et Décentralisation Territoriale en RDC, cas de la Province Orientale avant et après l'ajustement politique de 1990*. Thèse de doctorat en Sciences Politiques et Administratives, UNIKIS, 2003.
- TSAMBU BULU, L., *Luttes symboliques et enjeu de domination sur l'espace de la musique populaire à Kinshasa. Critique praxéologique des sociabilités de la scène musicale kinoise (1990-2010)*, Thèse de doctorat en sociologie, UNIKIN, 2012.

5. Autres documents

- Fascicule sur l'histoire du Palu
- *Règlement Intérieur de l'UNC*
- SHE OKITUNDU L., *Idéologie et objectifs du parti, Colloque national pour l'évaluation et la redynamisation des activités du PPRD*, 1^{er} mai 2004.
- *Statuts de l'UDPS révisés et modifiés au Congrès organisé à Kinshasa le 28 octobre 2010.*
- Statuts du PALU
- *Statuts et Règlement Intérieur du PPRD*, Kinshasa 2002
- *Statuts révisés du MLC du 26 octobre 2008.*
- Textes d'archives du Palu

WEBOGRAPHIE

- *Carriérisme in www.toupie.org* consulté le 10/01/2016.
- Djoli Eseng' Ekeli Jacques, « Les partis politiques dans l'évolution politique et constitutionnelle congolaise de 1960 à 2010 », in *Congo – Afrique n° 447*, pp. 593-618 tiré sur *www.Congo – Afrique* du 2 novembre 2010.
- <http://www.cain.info/revue-politique-africaine-2004-4-page-5.htm>. consulté le 10/04/2015.
- [http://www.catallaxia.org/wiki/Raymond Boudon:D%C3%](http://www.catallaxia.org/wiki/Raymond_Boudon:D%C3%) consulté le 25 juin 2015.
- <http://www.africa-express.com/rdcongopol/247> du 02/04/2004 consulté le 05/11/2015.
- <https://fr.wikipedia.org/wiki>. consulté le 06/12/2016.
- <http://sms.hypotheses.org> consulté le 06/12/2016.
- <http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/la-dette-grecque-une-histoire-europeenne> consulté le 18/12/2016.
- www.google.com consulté le 29/08/2015
- www.sesmassena.sharepoint.com consulté le 15 novembre 2016.

ANNEXES

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

UNIVERSITE DE KINSHASA

Faculté de Sciences Sociales Administratives et Politiques

Département de Sciences Politiques et Administratives

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Remerciements, et consignes

Dans le cadre de nos recherches scientifiques, nous avons l'honneur de recueillir votre opinion sur base de questions ci-dessous. Tout en vous remerciant de votre collaboration sincère, nous vous prions de bien vouloir cocher seulement la réponse qui vous convient pour chacune des questions et de répondre par écrit selon le cas.

PREMIERE PARTIE DU QUESTIONNAIRE

1. Genre : Masculin : Féminin
2. Tranche d'âge : 18 – 28 ans
- 29 – 39 ans
- 40 - 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 ans et plus
3. Etudes faites : Certificat d'étude primaire : Aucune qualification
- D4 D6 G3 L2 DES/DA Dr
4. Profession :
- ~ Agriculteur
- ~ Etudiant
- ~ Fonctionnaire
- ~ Profession libérale
- ~ Sans profession

- ~ Ménagère
- ~ Employé du secteur privé
- ~ Artisan, commerçant
- ~ Autre profession

DEUXIEME PARTIE DU QUESTIONNAIRE

5. Etes – vous militant ou membre au sein d'un parti politique ?

Oui non

6. Comment s'appelle votre parti ?

R/

7. Dans votre parti, quel est votre statut ?

- a. Co-fondateur
- b. Membre effectif
- c. Membre d'honneur
- d. Membre sympathisant

8. Votre parti a – il une idéologie ?

Oui non je ne sais pas aucune réponse

9. Quelle est alors l'idéologie de votre parti ?

- a. Le socialisme
- b. Lasocial – Démocratie
- c. Le libéralisme économique
- d. Le nationalisme
- e. La démocratie libérale
- f. Démocratie – Populaire
- g. Le capitalisme
- h. Le conservatisme
- i. Le communisme
- j. Le radicalisme
- k. Démocratie chrétienne
- l. Agrarienne
- m. Autres (à indiquer s'il vous plaît).....
- n. Socio-Chrétienne

- o. Ecologiste
- p. Travailliste
- q. Socio-libéralisme
- r. Aucune réponse

10. Qu'elle est la devise de votre parti ?

R

.....
.....

11. Les actions de votre parti reflètent-elles son idéologie ?

- a. Oui
- b. Non
- c. Parfois
- d. Aucune réponse

12. Votre parti est-il soutenu et financé par l'extérieur ?

- a. Oui
- b. Non
- c. Parfois
- d. Aucune réponse

13. Qui est le leader de votre parti ?

.....
.....

14. Dans quelle catégorie socio – professionnelle localise t- on l'origine du leader de votre parti ?

- a. Les agriculteurs (Groupements agricoles)
- b. Les groupements industriels, Banquiers, Commerciaux et
Syndicats patronaux
- c. Les ouvriers et syndicats ouvriers
- d. Les intellectuels (étudiants et groupements universitaires)
- e. Les religieux (chrétiens, les musulmans) Eglise des noirs, autres croyants
- f. Les professions libérales (avocats, médecins, enseignants,)
- g. Les bureaucrates (anciens cadres politiques et administratifs)
- h. Autres

15. Comment votre parti a-t-il accédé à l'actuel pouvoir ?

- Par des négociations politiques
- Par la nomination par le Chef de l'Etat
- Par la voie des urnes
- Par la force
- Par d'autres stratégies que nous ne pouvons pas dévoiler
- Notre parti ne participe pas au pouvoir
- Aucune réponse
- Non réponse

16. Que reprochez – vous à votre parti ?

- La favorisation des amis et frères du village du chef au lieu des hommes Compétents
- La partialité dans la prise de décision
- La non - tenue régulière des réunions
- La dictature du leader
- Le non - respect des statuts et règlement intérieur du parti
- La pratique de la corruption pour accéder aux fonctions du parti et/ou à la sélection des candidats députés ou ministrables
- La main - mise de la famille du leader dans la prise de décision
- Les accusations gratuites sans vérification
- L'entretien des antivaleurs
- Rien à reprocher
- Autre réponse

17. Que reprochez – vous à votre leader ?

- La personnification du pouvoir
- Se laisser manipuler par son entourage et sa famille
- Le non - respect des statuts et Règlement intérieur du parti
- Le non engagement pour la conquête du pouvoir
- Le manque d'écoute des autres
- Le manque d'anticipation et de prospective politique
- Le manque d'autorité et d'organisation
- Le manque de contact permanent avec la base
- Le manque de position politique
- Le recours fréquent aux fétiches
- Autres reproches
- Rien à lui reprocher

18. Comment votre parti conçoit-il le nouvel ordre politique ?

- L'avènement d'un nouveau régime
- L'avènement des nouveaux dirigeants au gouvernement et au parlement
- La transformation de l'ordre ancien existant
- La rupture totale avec l'ordre ancien
- Le changement à la tête de l'Etat d'un nouveau président
- Autre réponse
- Non réponse

19. Votre parti est – il favorable pour la gouvernance actuelle qui gère le pays ?

- Oui
- Non
- Ni pour, ni contre
- Pas de réponse
- Autre réponse

20. **Votre parti est – il pour le maintien de l'ordre politique en place ?**

- Oui
- Non, pas du tout
- Souhaite l'avènement d'un nouvel ordre politique
- Souhaite de réaménagement interne de cet ordre
- Autre réponse
- Non réponse

21. **L'ordre politique en place répond –il aux attentes de la population ? Quelle est la position de votre parti ?**

- Oui
- Non
- Un peu
- Pas du tout
- autre répons
- Non réponse
-

22. **Que pensent les dirigeants de votre parti sur l'alternance au sein du parti ?**

- D'accord
- D'accord mais, il faut attendre un peu
- Pas d'accord
- Un sujet à ne même pas aborder
- Autre réponse
- Non réponse

23. **Que pensent les dirigeants de votre parti sur l'alternance au niveau des institutions politiques ?**

- D'accord
- D'accord mais, il faut attendre un peu
- Pas d'accord
- Un sujet à ne même pas aborder
- Autre réponse
- Non réponse

24. **Que pensent les militants de votre parti sur l'alternance au sein du parti ?**

- Un souhait à concrétiser
- Un sujet à ne pas aborder
- Cela dépend des dirigeants du parti
- Cela se fera par la force, si les dirigeants résistent
- Autre réponse
- Non réponse

25. **Quepensent les militants de votre parti sur l'alternance au niveau des institutions politiques ?**

- Un souhait à concrétiser
- Un sujet à ne pas aborder
- Cela dépend des autorités politiques
- Cela dépend des dirigeants du parti
- Cela se fera par la force, si les dirigeants résistent
- Autre réponse
- Non réponse

26. **Combien de temps par semaine en moyenne consacrez – vous à vos activités partisanes ?**

- Moins de 5 h 00

- ~ 5 H 00 à 10 H 00
- ~ De 10 H00 à 15 H 00
- ~ Plus de 15 H
- ~ Pas le temps

27. Assistez – vous aux réunions de votre parti ?

- ~ A chaque fois
- ~ Régulièrement
- ~ Rarement
- ~ Jamais
- ~ Non réponse

28. Votre parti dispose – t-il d'un bureau d'études pour les enjeux politiques ?

- ~ Oui
- ~ Non
- ~ Aucune réponse
- ~ ne programmation

29. Votre parti participe – t-il à l'exercice du pouvoir ?

- ~ Oui
- ~ Non
- ~ Toujours dans l'opposition

30. Comment votre parti compte – t-il changer l'ordre politique pour l'émergence de la démocratie?

- ~ Par la conquête du pouvoir
- ~ Par la conservation du pouvoir
- ~ Par une autre gouvernance
- ~ Par la socialisation politique
- ~ En alliance avec les autres partis
- ~ En se débarrassant des autres partis avec lesquels il est en alliance

- Ne vise pas à changer l'ordre politique actuel ?
- Autre réponse

31. Comment votre parti communique – t- elle avec sa base ?

- Par des publications
- Par des meetings
-
- Par des réunions
- De bouche à l'oreille
- Par des communiqués aux médias
- Par tous les moyens cités ci-haut
- Par autres moyens
- Autres réponses

32. Quels sont les objectifs visés par votre parti ?

- Participer uniquement aux Institutions politiques
- Conserver le pouvoir
- Conquérir le pouvoir et améliorer les conditions de vie des populations
- Conquérir le pouvoir et prévenir le changement démocratique
- Autres réponses
- Aucune réponse

33. Votre parti publie – t-il ses activités (revues, journaux, etc.)

- Oui
- Non
- Parfois
- Sans réponse

34. Comment les publications du parti vous parviennent ~ elles ?

- De porte à porte
- A travers les conférences et réunions du parti
- Aucune publication

35. Votre parti organise t-il de session ou séminaire de formation de mise à niveau de ses militants ?

- Oui
- Non
- Parfois
- Pas de réponse

36. Parmi les activités décrites ci-dessous, pointez 3 ou 4 que réalise réellement votre parti?

- L'activité électorale et parlementaire
- L'activité de contrôle et de pression sur les autorités au pouvoir
- L'activité de mobilisation des hommes autour de certaines idées et de certains enjeux politiques
- La formation idéologique des militants et de masses
- La fonction programmatique
- Le travail d'organisation du parti
- Les fonctions sociales (organisation des fêtes, entraide ...)
- L'animation de la vie politique du pays
- La stabilisation de l'ordre politique au pouvoir
- Le recrutement du personnel politique.

37. Etes - vous satisfait du fonctionnement de votre parti ?

- Très Satisfait
- Satisfait
- Pas satisfait
- Pas de réponse

38. Depuis que vous avez adhéré au sein de votre parti, combien des sessions de formation idéologiques ont –elles été organisées au profit des membres ?

R/

39. Avez – vous assisté à combien? 1 2 3 4

40. Ces formations idéologiques ont –elles permis aux membres de :

- S'intéresser plus au parti
- Participer activement à la vie politique
- Se décourager et d'abandonner le parti
- Accroître leur loyauté au chef du parti

41. Votre parti est actuellement dans quel camp politique ?

1. Opposition

2. Majorité Présidentielle

3. Centriste

42. Les membres participent – ils aux manifestations politiques :

- Volontairement

- Moyennant les frais de transports

- Pour soutenir le leader

- Pour soutenir le parti

NOTE IMPORTANTE

*Indiquez - moi les questions qui ne vous ont pas plu et celles que vous avez considérées comme de trop, si moyen proposez – moi d'autres.
Vos suggestions sont les bienvenues.*

Je vous remercie de votre franche collaboration.

ANNEXE II

Version de l'histoire de l'UDPS telle que racontée par un des co-fondateurs de ce parti.

Par François Lusanga Ngiele ⁽⁴²⁸⁾

Je m'appelle François Lusanga Ngiele. Je suis de nationalité congolaise et originaire de la province du Kasai Oriental. Je suis membre du Groupe des Treize Parlementaires qui avaient défié Mobutu en dénonçant son régime dictatorial exigeant l'instauration de la démocratie dans un document historique de 52 pages. C'était au début des années 80. Le document de 52 pages fut initié par les Honorables parlementaires Joseph Ngalula Mpandadjila, Protais Lumbu Maloba et moi-même. Notre noyau de trois personnes se réunissait dans une menuiserie située sur l'Avenue du Commerce à Kinshasa-Gombo et appartenant à Monsieur Joseph Ngalula Mpandadjila. Après la finalisation de ce document, nous avons contacté un nombre bien sélectionné de nos collègues parlementaires qui étaient susceptibles de soutenir cette action politique par leurs signatures. Parmi les collègues parlementaires contactés quelques uns avaient refusé par peur de répression. Mais il y avait eu de vaillants collègues qui avaient courageusement signé le document historique de 52 pages. Ce fut le cas des Messieurs Étienne Tshisekedi et Anaclet Makanda invités par Joseph Ngalula pour rejoindre notre action parlementaire et qui signèrent le document en ma présence. Malheureusement, notre document fut saisi par la dictature au moment où le nombre de signataires avait atteint 13. Ce nombre de signataires du document aurait dû sûrement être plus important n'eût été la saisie du document par les services de sécurité de Mobutu. Malgré la saisie du document et les intimidations, notre action politique du Groupe des treize obtint le soutien de beaucoup de nos compatriotes. Plus encore, il bénéficia du précieux soutien d'une haute personnalité du pays, membre du bureau politique et élu du Katanga en la personne de Monsieur Frédéric Kibassa Maliba. Par la suite d'autres personnalités rejoindront notre groupe politique.

Le groupe politique ainsi constitué tenta en vain d'obtenir une audience auprès du Président Mobutu afin de lui exposer les préoccupations exprimées dans le document de 52 pages. Tirant les conséquences de la mauvaise foi du dictateur Mobutu, nous avons pris la décision de créer notre parti politique dénommée l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, en sigle UDPS, en date du 15 Février 1982. L'événement eut lieu à la résidence de Monsieur Joseph Ngalula sise Av. des Oiseaux à Ma Campagne, Kin-Ngaliema. Ce jour là, le professeur Dikonda wa Lumanisha faisait office de secrétaire de circonstance.

Nous avons créé l'UDPS pour lutter contre la dictature et instaurer la démocratie et un état de droit afin de promouvoir le progrès social de notre peuple. Le solidarisme est la doctrine de l'UDPS. Selon les prescrits des statuts de l'UDPS, le Collège des Fondateurs est l'organe suprême du parti avant la tenue du Congrès. En tant que tel, le Collège des Fondateurs est la seule source d'émanation du pouvoir. C'est à ce titre que dès la création du parti, le Collège des Fondateurs avait décidé à l'unanimité par un vote démocratique de confier les fonctions de la direction du parti aux personnalités ci-après Président National : Le Fondateur Frédéric Kibassa Maliba .

1er Vice-Président: Le Fondateur Joseph Ngalula Mpandadjila ;

– 2^e Vice-Président : Le Fondateur Marcel Lihau Ebuja ;

– 3^{ème} Vice-Président : Le Fondateur Vincent Mbwankiem Niaroliem. Par la même occasion, le Collège des Fondateurs avait mis en place une sorte de gouvernement dont les membres avaient les titres de secrétaires nationaux. Au

⁴²⁸ Texte tiré de l'internet en 2014

nombre des membres de ce gouvernement du parti figurait aussi les personnalités ci-après :

3. Secrétaire national à l'organisation: Le Fondateur Etienne Tshisekedi wa Mulumba
4. Secrétaire national aux finances & budget : Le Fondateur François Lusanga Ngiele
5. Secrétaire national à la Justice : Le Fondateur Lumbu Malobli Ndiba
4. Secrétaire national à la jeunesse : Le Fondateur Isidore Kanana
5. Secrétaire national aux relations extérieures : Le Fondateur Anaclet Makanda Mpinga.

Après avoir créé le parti, il fallait l'annoncer au public. Le Président National Frédéric Kibassa Maliba et le Fondateur Protas Lumbu Maloba prirent l'avion pour Lubumbashi où les Fondateurs Gabriel Kyungu wa Kumwanza et François Lusanga Ngiele (iii-ii-léi-ne. les avions précédés. La sortie officielle de notre parti eut lieu dans la capitale cuprifère, Lubumbashi, la L-ose électorale de notre président national. Au cours l'une série de meetings publics, le Président National Frédéric Kibassa Maliba annonça à la population et à la face du monde la création de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social. Au temps fort du pouvoir dictatorial de Mobutu, cet incroyable événement surprit tout le monde. Les services de sécurité de Mobutu furent pris de court de voir un membre élu du Bureau Politique du MPR vilipender Mobutu et son pouvoir en annonçant la création de l'UDPS. Pendant ce temps, les collègues Fondateurs Joseph Ngalula, Anaclet Makanda, Etienne Tshisekedi, Professeur Dikonda wa Lumanisha exécutèrent la mission de transmettre à Mobutu la lettre d'information de notre l'UDPS, lettre que nous avons tous signée auparavant.

Au Katanga, l'adhésion populaire à notre parti fut massive et instantanée. Dépassés par l'événement, les services de sécurité qui n'y con prenaient rien devaient attendre les instructions de Kinshasa pour procéder à l'arrestation des Fondateurs et de toutes les personnes qui avaient participé dans notre action politique au Katanga.

Après avoir été incarcérés dans les geôles des services de sécurité de Lubumbashi, nous étions acheminés à Kinshasa. Nos collègues Fondateurs restés à Kinshasa dont Joseph Ngalula, Anaclet Makanda et Tshisekedi étaient venus à l'aéroport de Ndjili pour accueillir leurs collègues ainsi que les nouveaux adhérents au parti arrêtés à Lubumbashi. Cependant, ils ne furent pas autorisés à accéder au tarmac. Cet acte audacieux leur coûtera l'arrestation plus tard. Notre groupe des arrêtés de Lubumbashi passa plusieurs semaines dans les geôles de sécurité de Kinshasa. Dès le lendemain de notre transfert à Kinshasa, le Fondateur Tshisekedi et un certain Faustin Birindwa qui fut son ami furent arrêtés et amenés là où nous étions incarcérés.

Dans les cachots des 3 services de sécurité nous nous étions attelés à prêcher de l'idéal de notre démarche politique. Cette méthode de prédication eut des effets positifs. Le pouvoir prit peur et décida de transférer tout notre groupe dans un seul pavillon de la Prison Centrale de Makala. Ce transfert eut lieu après trois semaines de détention aux cachots. C'est là-bas à Makala que les collègues Ngalula, Makanda, et consorts nous rejoignirent. Nous étions tous au pavillon 8. Un détail important à signaler est l'arrestation de Monsieur Faustin Birindwa qui se trouvait à la résidence de Tshisekedi où il s'était rendu pour s'enquérir des nouvelles sur le nouveau parti qui venait d'être créé le lendemain de notre transfert (en tant que prisonniers politiques) de Lubumbashi à Kinshasa. Quand les services de sécurité surgirent pour arrêter Tshisekedi et tous ceux qui étaient présents, Monsieur Faustin Birindwa tenta de fuir en escaladant le mur. Malheureusement, il fut saisi.

Les nuits passées au pavillon 8 de la Prison Centrale de Makala s'étaient transformées en véritables réunions. Le pavillon était devenu le quartier général du parti où se montaient toutes les stratégies. Quelques temps après notre arrivée Makala, un grand nombre de cadres du parti arrêtés à Lubumbashi furent amenés au même à pavillon 8.

La présence de nombreux intellectuels tels venant de Lubumbashi parmi lesquels se trouvaient Leopold Sambwe, Professeur Kasongo Numbi, Maman Meta Mudiavi, Kabalu Maman Julienne Mangabu et consorts contribua de beaucoup aux réflexions sur l'avenir de notre mouvement. C'est au cours de nos discussions au pavillon 8 que les textes du parti furent peaufinés davantage. Le pavillon 8 de la prison de Makala aura servi de laboratoire d'idées pour la cause de notre parti. Tous ceux qui furent avec nous là-bas pour la cause de l'UDPS eurent la qualité de Co-Fondateurs exception faite à quelques uns qui furent adoptés plu tard comme Fondateurs pour des raisons de géopolitique.

Notre procès politique s'ouvrit tambour battant au mois de juin 1982 et fut connu sous l'appellation « Procès Kibassa Maliba et Consorts. Le verdict fut rendu en date du 1er juillet 1982 condamna les Fondateurs à 15 ans de servitude pénale avec privation des droits civiques et politiques. Pendant des années, les Fondateurs de l'UDPS ainsi que de nombreux cadres furent soumis à des traitements inhumains et dégradants ; ils connurent des privations de tous ordres. Plus tard et contre toute attente, le collègue Fondateur Tshisekedi fera une déclaration disant qu'il venait de prendre congé de l'UDPS pour s'occuper de ses propres affaires. C'était en présence de sa jeune sœur qui avait été amenée aux lieux de la détention du Fondateur Tshisekedi pour le ramener à Kinshasa. Qu'est-ce qui s'était négocié pour que notre collègue Tshisekedi fasse une si grave déclaration publique? Personne ne le sait. Une chose est vraie ; suite à ses déclarations d'abandon du parti par Tshisekedi, nous avons assisté à une tentative de dédoublement du parti par la naissance des structures telle que la DPR (Direction Politique Rénovée). Était-ce une tentative du putsch par notre collègue qui avait feint de se désintéresser du parti? L'histoire de la défection de notre collègue Tshisekedi est un sombre épisode du parti qui demeurera une énigme. Mais, l'avenir nous éclairera. Devant la situation de désordres qui commençait à s'installer au sein du parti à cause des structures parallèles, le Fondateur Isidore Kanana et moi-même primes la résolution de discuter avec notre collègue Étienne Tshisekedi.

ANNEXE III

Participation des membres des partis politiques au sein du gouvernement
Gizenga I

N°	Noms des ministres d'Etat, de ministres et vice- ministres	Fonction	Parti politique
1.	M. Joseph Mobutu Nzanga Ngbangawe	Ministre d'Etat Chargé de l'Agriculture	UDEMO
2.	M. Denis Kalume Numbi	Ministre d'Etat Chargé de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité	PPRD
3.	M. Antipas Mbusa Nyamwisi	Ministre d'Etat Chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	RCD/K-ML
4.	M. Sylvain Ngabu Chumbu	Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	PALU
5.	M. Pierre Lumbi Okongo	Ministre d'Etat Chargé des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction	MSR
6.	M. NKULU Mitumba Kilombo	Ministre d'Etat Près le Président de la République	PPRD
7.	M. Godefroid Mayobo Mpwene Ngantien	Ministre près le Premier Ministre	PALU
8.	M. Chikez Diemu	Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	PPRD
9.	M. Olivier Kamitatu Etsu	Ministre du Plan	ARC
10.	M. Georges Minsay Booka	Ministre de la Justice	PPRD
11.	M. Ignace Gata Mavinga	Ministre de l'Intégration Régionale	PPRD
12.	M. Athanase Matenda Kyelu	Ministre des Finances	NAD
13.	M. Adolphe Muzito	Ministre du Budget	PALU
14.	Mme Jeannine Mabunda Lioko	Ministre du Porte Feuille	PPRD
15.	M. Sylvain Joël Bifuila Tshamwala	Ministre de l'Economie Nationale	PANU
16.	M. Toussaint Tshilombo Send	Ministre de l'Information, Presse et Communication Nationale	PPRD
17.	M. Simon Mbosu Kiamputu	Ministre de l'Industrie	FR

18.	M. Kasongo Ilunga	Ministre du Commerce Extérieur	PPRD
19.	M. Jean François Ekofo Panzoko	Ministre des Petites et Moyennes Entreprises	PPRD
20.	M. Remy Henri Kuseyo Gatanga	Ministre des Transports et Voies de Communication	PPRD
21.	M. Charles Mwando Nsimba	Ministre du Développement Rural	UNADEF
22.	M. Maker Mwangu Famba	Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	PPRD
23.	M. Sylvanus Mushi Banane	Ministre de la Recherche Scientifique	UPRDI
24.	M. Victor Makwenge Kaput	Ministre de la Santé Publique	PPRD
25.	M. Martin Kabwelulu Labilo	Ministre des Mines	PALU
26.	M. Salomon Banamuhere Baliene	Ministre de l'Energie	PPRD
27.	M. Lambert Mende Omalanga	Ministre des Hydrocarbures	CCU
28.	Mme Marie Ange Lukiana Mufwankolo	Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale	PPRD
29.	M. Zéphyrin Mutu Diambu – di- Lusala Nieva	Ministre de la Fonction Publique	MSR
30.	M. Martin Bitijula Mahimba	Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaires et de la Solidarité Nationale	PPRD
31.	Mme Philomène Omatuku Atshakawo Akatshi	Ministre de la Condition Féminine	PPRD
32.	M. Pardonne Kaliba Mulanga	Ministre de la Jeunesse et des Sorts	PRM
33.	Mme Liliane Mpande Muaba	Ministre des Affaires Foncières	PPRD
34.	M. Laurent Simon Ikenge Lisambola	Ministre de l'Urbanisme et Habitat	MSR
35.	M. Kyamusoke Bamusulanga Nta – Bote	Ministre des Postes, Téléphones et Télécommunications	PPRD
36.	M. Didace Pembe Bokiaga	Ministre de l'Environnement	PECO
37.	M. Elias Kakule Mbahingana	Ministre du Tourisme	RCD/K-ML

38.	M. Marcel Malenso NDODILA	Ministre de la Culture et des Arts	ACDC
39.	M. Eugène Lokwa Ilwaloma	Ministre des Droits Humains	PDC
40.	M. Jean – Claude Muyambo Kyassa	Ministre des Affaires Humanitaires	CODECO/SCODE
41.	M. Joseph – Dovel Mpango Okundo	Vice – Ministre de l'Intérieur	PALU
42.	M. Daruwezi M Mokombe	Vice – Ministre de la Sécurité	FC
43.	M. Alain Lubamba wa Lubamba	Vice – Ministre des Affaires Etrangères	RDP
44.	Mme Colette Tshomba Ntundu	Vice – Ministre des Congolais de l'Etranger	FR
45.	M. Nelson Paluku Syayipuma	Vice-Ministre de la Défense Nationale	RCD/K-ML
46.	Mme Yvonne Iyamulenge Kabano	Vice- Ministre des Anciens Combattants	RCD/K-ML
47.	Mme Kalinda Mitumbala Odia	Vice – Ministre de Justice	MSR
48.	M. Ferdinand Essambo Lukye	Vice-Ministre du Plan	PPRD
49.	M. Hangi Binini	Vice – Ministre des Finances	MSR
50.	M. Célestin Mbuyu Kabango	Vice – Ministre du Budget	PPRD
51.	Mme Laure Marie Kawanda Kayena	Vice-Ministre des Transports	PALU
52.	M. Gervais Ntirumenyewa Kimonyo	Vice-Ministre des Travaux Publics	Rdp
53.	M. Gentiny Ngobila Mbaka	Vice-Ministre de l'Agriculture	PPRD
54.	M. Modeste Omba Sakatolo	Vice- Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	RCD
55.	Mme Marie Madeleine Mienze Kiaku	Vice-Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	PPRD
56.	M. Ferdinand Ntua Osiamba	Vice – Ministre de la Santé Publique	PPRD
57.	M. Kasongo Shomary	Vice – Ministre des Mines	PARC
58.	M. Vincent Okoyo Nembe	Vici-Ministre de la Fonction Publique	FC

59.	M.Arthur Sedeya Ngamo Zabusu	Vice Ministre de l'Energie	PARC
60.	M. Télésphore Trakala Munikengi	Vice – Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale	CODECO

Source : Données recueillies au *Journal officiel de la RDC*, 48^{ème} année, numéro spécial, Kinshasa – 6 février 2007

ANNEXE IV

Participation des membres des partis politiques au sein du Gouvernement Gizenga II.

N°	Noms des ministres d'Etat, de ministres et vice - ministres	Fonction	Parti politique
1.	Monsieur François Mubutu Nzanga Ngbangawe	Ministre d'Etat Chargé du Développement Rural	UDEMO
2.	Monsieur Denis Kalume Numbi	Ministre d'Etat Chargé de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité	PPRD
3.	Monsieur Nkulu Mitumba Kilombo	Ministre d'Etat Près le Président de la République	PPRD
4.	Monsieur Godefroid Mayobo Mpwene Ngantien	Ministre Près le Premier Ministre	PALU
5.	Monsieur Antipas Mbusa Nyamwisi	Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	RCD/K-ML
6.	Monsieur Chikez Diemu	Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	PPRD
7.	Monsieur Mutombo Bakafwa Nsenda	Ministre de la Justice et Droits Humains	PPRD
8.	Monsieur Adolphe Lumanu Mulenda Bwana N'Sefu	Ministre des Relations avec le Parlement	PPRD
9.	Monsieur Olivier Kamitatu Etsu	Ministre du Plan	ARC
10.	Monsieur Athanase Matenda Kyelu	Ministre des Finances	NAD
11.	Monsieur Adolphe Muzito	Ministre du Budget	PALU
12.	Madame Jeannine Mabunda Lioko	Ministre du Portefeuille	PPRD
13.	Monsieur André Philippe Futa	Ministre de l'Economie Nationale et Commerce	PANU
14.	Monsieur Emile Bongeli Ye Ikelo Ya Ato	Ministre de la Communication et des médias	PPRD
15.	Monsieur Pierre Lumbi Okongo	Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction	MSR
16.	Monsieur Simon Mbosho Kiamputu	Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises	FR

17.	Monsieur Charles Mwando Nsimba	Ministre des Transports et Voies de Communication	UNADEF
18.	Madame Philomène Omatuku	Ministre de Genre, de la Famille et de l'Enfant	PPRD
19.	Monsieur Léonard Masu-Ga-Rugamika	Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique	PPRD
20.	Monsieur Maker Mwangu Famba	Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	PPRD
21.	Monsieur Martin Kabwelulu Labilo	Ministre des Mines	PALU
22.	Monsieur Salomon Banamuhere Baliene	Ministre de l'Energie	PPRD
23.	Monsieur Lambert Mende Omalanga	Ministre des Hydrocarbures	CCU
24.	Madame Louise Munga Mezozi	Ministre des Postes, Téléphones et Télécommunications	PPRD
25.	Monsieur José Endundu Bonongo	Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme	PDC
26.	Monsieur Victor Makwenge Kaput	Ministre de la Santé Publique	PPRD
27.	Monsieur Sylvain Ngandu Chumbu	Ministre de l'Urbanisme et Habitat	PALU
28.	Monsieur Edouard Kabukapwa Bitangila	Ministre des Affaires Foncières	ACDC
29.	Madame Marie – Ange Lukiana Mufuankolo	Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale	PPRD
30.	Monsieur Simon Ikenge Lisembola	Ministre de la Fonction Publique	MSR
31.	Monsieur Jean Claude Muyambo Kyasa	Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale	CODECO/SCODE
32.	Monsieur Esdras Kambale Bahekwa	Ministre de la Culture et des Arts	PPRD
33.	Monsieur Willy Bokonga Wilima	Ministre de la jeunesse et des Sports	PPRD
34.	Monsieur Joseph-Dovel Mpango	Vice – Ministre de	PALU

	Okundo	l'Intérieur	
35.	Monsieur Ignace Gata Mavita wa Lufuta	Vice – Ministre des Affaires Etrangères	PPRD
36.	Madame Colette Tshomba Ntundu	Vice-Ministre des Congolais de l'Etranger	FR
37.	Monsieur Luc Amuri wa Mukulutake	Vice – Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants	PPRD
38.	Monsieur Claude Bazibuye Ngamugabo	Vice – Ministre des Droits Humains	PPRD
39.	Monsieur César Lubamba Ngimbi	Vice – Ministre des Finances	MSR
40.	Monsieur Célestin Mbuyu Kabango	Vice – Ministre du Budget	PPRD
41.	Monsieur Gervais Ntirumenyewa Kimoyo	Vice-Ministre des Travaux Publics	RDP
42.	Monsieur Victor Kasongo Shomary	Vice – Ministre des Mines	PPRD
43.	Monsieur Xavier Bonane Ya Yabgazi	Vice – Ministre du Développement Rural	RCD/K-ML
44.	Monsieur Zaché Rugabisha Nsengiyunva	Vice Ministre de la Recherche Scientifique	ACDC
45.	Monsieur Arthur Sedea Ngamo Zabusu	Vice – Ministre de l'Enseignement Professionnel	PARC

Source : *Données recueillies au Secrétariat Général du Gouvernement, Division des archives, Kinshasa, février 2016.*

ANNEXE V

Participation des membres des partis politiques au sein du Gouvernement
Muzito I

N°	Noms des vices premiers ministres, ministres et vice- ministres	Fonction	Parti politique
1	Monsieur François Joseph Mobutu Nzanga Ngbangawe	Vice – Premier Ministre Chargé des Besoins Sociaux de Base	UDEMO
2	Monsieur Emil Bongeli Ye Ikelo Ya Ato	Vice – Premier Ministre Chargé de la Reconstruction	PPRD
3	Monsieur Mutombo Bakafwa Nsenda	Vice-Premier Ministre Chargé de la Sécurité et Défense	PPRD
4	Monsieur Célestin Mbuyu Kabango	Ministre de l'Intérieur et Sécurité	PPRD
5	Monsieur Charles Mwando Nsimba	Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	UNADEF
6	Monsieur Alexis Thamwe Mwamba	Ministre des Affaires Etrangères	PPRD
7	Monsieur Antipas Mbusa Nyamwisi	Ministre de la Décentralisation et Aménagement du Territoire	RCD/K-ML
8	Monsieur Raymond Tshibanda Ntungamulongo	Ministre de la Coopération Internationale t Régionale	ULDC
9	Monsieur Luzolo Bambi Lessa	Ministre de la Justice	PPRD
10	Monsieur Adolphe Lumanu Mulenda Bwana N'Sefu	Ministre des Relations avec le Parlement	PPRD
11	Monsieur Pierre Lumbi Okongo	Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction	MSR
12	Monsieur Athanase Matenda Kyelu	Ministre des Finances	NAD
13	Monsieur Olivier Kamitatu Etsu	Ministre du Plan	ARC
14	Monsieur Michel Lokola Elemba	Ministre du Budget	PALU
15	Monsieur José Endundo Bonongo	Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme	PDC
16	Monsieur André Philippe Futa	Ministre de l'Economie Nationale et du Commerce	PANU
17	Madame Jeannine Mabunda Lioko	Ministre du Portefeuille	PPRD
18	Monsieur Norbert Basengezi Katintima	Ministre de l'Agriculture	PPRD
19	Monsieur Mathieu Pita	Ministre des Transports et Voies de Communications	PALU

20	Monsieur Martin Ka bwelulu Labilo	Ministre des Mines	PALU
21	Monsieur Laurent Muzangisa Mutalamu	Ministre de l'Energie	PPRD
22	Monsieur René Isekemanga Nkeka	Ministre des Hydrocarbures	PPRD
23	Madame Louise Munga Mesози	Ministres des Postes, Téléphones et Télécommunications	PPRD
24	Monsieur Simon Mbosо Kiamputu	Ministre de l'Industrie	FR
25	Monsieur Lambert Mende Omalanga	Ministre de la Communication et des Médias	CCV
26	Monsieur Auguste Mopipi Mukulumania	Ministre de la Santé Publique	PPRD
27	Monsieur Maker Mwangu Famba	Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	PPRD
28	Monsieur Léonard Mashako Mamba	Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	CPR
29	Monsieur Kisimba Ngoy Maj	Ministre des Affaires Foncières	UNAFEC
30	Madame Générose Lushiku Muya	Ministre de l'Urbanisme et Habitat	PPRD
31	Monsieur Ferdinand Kambere Kalumbi	Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale	PPRD
32	Monsieur Michel Botorо Bodias	Ministre de la Fonction Publique	MSR
33	Monsieur Esdras Kambale Bahekwa	Ministre de la Culture et Arts	PPRD
34	Monsieur Safi Adili	Ministre du Développement Rural	ACDC
35	Monsieur Patrick Sulubika Matchembela	Ministre de la Jeunesse et des Sports	PRM
36	Monsieur Claude Basibuy Nyamugabu	Ministre des Petites et Moyennes Entreprises	PPRD
37	Monsieur Joseph Lititiyo Afata	Ministre de la Recherche Scientifique	PPRD
38	Monsieur Upio Kakura	Ministre des Droits Humains	PPRD
39	Madame Marie – Ange Lukiana Mufwankolo	Ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant	PPRD
40	Monsieur Barthélemy Botswali Lengomo	Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale	CODECO
41	Monsieur Zéphyrin Mungongo	Vice – Ministre de l'Intérieur	PPRD
42	Monsieur Oscar Masamba Matemo	Vice – Ministre de la Défense et des Anciens Combattants	PPRD
43	Monsieur Ignace Gata Mavita wa Lufuta	Vice – Ministre des Affaires Etrangères	PPRD
44	Madame Colette Tshomba Ntundu	Vice-Ministre des Congolais de	FR

		l'Étranger	
45	Monsieur Musomda Kalusambo	Vice – Ministre de la Justice	AFDC
46	Monsieur Gervais Ntirumenyewa Kimongo	Vice – Ministre des Travaux Publics	RDP
47	Monsieur César Lubamba Ngimbi	Vice – Ministre des Finances	MSR
48	Monsieur Victor Kasongo Shomari	Vice – Ministre des Mines	PPRD
49	Monsieur Gustave Beya Siku	Vice – Ministre des Hydrocarbures	PPRD
50	Monsieur Arthur Sedea Ngamo Zabusu	Vice – Ministre de l'Enseignement Professionnel	PARC
51	Monsieur Willy Mubobo Nzamba	Vice – Ministre du Développement Rural	UPRDI
52	Mr. Alain Lubamba wa Lubamba	Vice – Ministre du Budget	RDP
53	Mr. Kabibi Kamonzi	Vice-Ministre de l'Agriculture	ACDC
54	Mr. Bokele Djema	Vice-Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	PPRD

Source : *Données recueillies au Secrétariat général du gouvernement, Division des archives à Kinshasa, février 2016.*

ANNEXE VI

Participation des membres des partis politiques au sein du Gouvernement Muzito II.

N°	Noms des vices premiers ministres, ministres et vice-ministres	Fonction	Parti politique
1.	Monsieur François Joseph Nzanga Mobutu Ngbangawe	Vice – Premier Ministre, Ministre de l’Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	UDEMOMO
2.	Monsieur Adolphe Lumanu Mulenda Bwana N’Séfu	Vice – Premier Ministre, Ministre de l’Intérieur et Sécurité	PPRD
3.	Monsieur Simon Bulupy Galati	Vice – Premier Ministre, Ministre des Postes, Téléphones et Télécommunication	PPRD
4.	Monsieur Alexis Thambwe Mwamba	Ministre des Affaires Etrangères	PPRD
5.	Monsieur Raymond Tshibanda Ntungamulongo	Ministre de la Coopération Internationale et Régionale	ULDC
6.	Monsieur Charles Mwando Nsimba	Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	UNADEF
7.	Monsieur Luzolo Bambi Lessa	Ministre de la Justice et Droits Humains	PPRD
8.	Monsieur Antipas Mbusa Nyamwisi	Ministre de la Décentralisation et Aménagement du Territoire	RCD/K-ML
9.	Monsieur Richard Muyej Mangenz	Ministre des Relations avec le Parlement	PPRD
10.	Monsieur Lemberth Mende Omalanga	Ministre de la Communication et Médias	CCU
11.	Monsieur Matata Ponyo Mapon	Ministre des Finances	PPRD
12.	Monsieur Jean Paptiste Ntahwa Kudewa Batumike	Ministre du Budget	PPRD
13.	Monsieur Olivier Kamitatu Etsu	Ministre du Plan	ARC
14.	Madame Jeannine Mabunda Lieko	Ministre du Porte feuille	PPRD
15.	Monsieur Jean – Marie Bulambo Kilosho	Ministre de l’Economie	PPRD
16.	Monsieur Fridolin Kasueshi Musoka	Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction	

17.	Monsieur Gilbert Tshiongo Tshibinkubula wa Tumba	Ministre de l'Énergie	PPRD
18.	Monsieur Martin Kabwelulu Labilo	Ministres des mines	PALU
19.	Monsieur Célestin Mbuyu Kabango	Ministre des Hydrocarbures	PPRD
20.	Monsieur José EndundoBononge	Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme	PDC
21.	Madame Laure – Marie Kawanda Kayena	Ministre des Transports et Voies de Communication	PALU
22.	Monsieur Voctor Makwenge Kaput	Ministre de la Santé Publique	PPRD
23.	Monsieur Léonard Mashako Mamba	Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	CPR
24.	Monsieur Maker Mwangu Famba	Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	PPRD
25.	Monsieur Norbert Basengezi Katintima	Ministre de l'Agriculture	PPRD
26.	Monsieur Philippe Undji Yangya	Ministre du Développement Rural	PRM
27.	Monsieur Anicet Kuzunda Mutangiji	Ministre de l'Industrie	ANC/PF
28.	Monsieur Bernard Biando Sango	Ministre du Commerce, Petites et Moyennes Entreprises	UDEMOMO
29.	Madame Marie –Agne Lukiana Mufwankolo	Ministre du Genre, Femme et Enfant	PPRD
30.	Monsieur Kisimba Ngoy Maj	Ministre des Affaires Foncières	UNAFEC
31.	Monsieur César Lubamba Ngimbi	Ministre de l'Urbanisme et Habitat	MSR
32.	Monsieur Ferdinard Kambere Kalumbi	Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale	PPRD
33.	Monsieur Dieudonné Upira Sunguma Kagimbi	Ministre de la Fonction Publique	MSR
34.	Monsieur Jean – Pierre Bokole Ompoka	Ministre de la Recherche Scientifique	CODELI
35.	Madame Jeannette Kavira Mapera	Ministre de la Culture et Arts	DCF-COFEDEC
36.	Monsieur Claude Bazibuhe Nyamugabo	Ministre de la Jeunesse et Sports	PPRD
37.	Monsieur Georges Zuka Mon'do Ugonda – Lemba	Vice – Ministre de l'Intérieur	PALU
38.	Monsieur Ignace Gata Mavita wa Lufuta	Vice – Ministre des Affaires Étrangères	PPRD

39.	Monsieur Joas Mbitso Ngedza	Vice – Ministre des Finances	RRC
40.	Monsieur André Shikayi Luboya Bankina	Vice – Ministre du Budget	
41.	Madame Xaverine Karomba Mitimituje	Vice – Ministre du Commerce	ACDC
42.	Monsieur Gervais Ntinumenyewa Kimonyo	Vice – Ministre des Travaux Publics	RDP
43.	Monsieur Arthur Sedea Ngamo Zabusu	Vice – Ministre de l'Enseignement Professionnel	PARC

Source : *Données recueillies au Secrétariat Général du Gouvernement, Division des archives à Kinshasa, février 2016.*

ANNEXE VII

Participation des membres des partis politiques au sein du Gouvernement
Muzito III

N°	Noms des vices premiers ministres, ministres et vice-ministres	Fonction	Parti politique
1	Monsieur Adolphe Lumanu Mulenda Bwana N'sefu	Vice – Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Aménagement du Territoire	PPRD
2	Monsieur Louis Alphonse Koyagialo Ngbase te Gerengbo	Vice – Premier Ministre, Ministre des Postes et Nouvelles Technologies de Communication	PPRD
3	Monsieur Alexis Thambwe Mwamba	Ministre des Affaires Etrangères	PPRD
4	Monsieur Raymond Tshibanda N'tunga Mulongo	Ministre de la Coopération Internationale et Régionale	ULDC
5	Monsieur Charles Mwando Simba	Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	UNADEF
6	Monsieur Luzolo Bambi Lessa	Ministre de la Justice et de Droits Humains	PPRD
7	Monsieur Richard Muyej Mangez	Ministre Chargé des Relations avec le Parlement	PPRD
8	Monsieur Lambert Mende Omalanga	Ministre de la Communication et Médias	CCU
9	Monsieur Matata Mponyo Mapon	Ministre des Finances	PPRD
10	Monsieur Jean Baptiste Ntahwa Kudewa	Ministre du Budget	PPRD
11	Monsieur Olivier Kamitatu Etsu	Ministre du Plan	ARC
12	Madame Jeannine Mabunda Lioko	Ministre du Portefeuille	PPRD
13	Monsieur Jean – Pierre Daruwezi Mokombe	Ministre de l'Economie Nationale	FC
14	Monsieur Fridolin Kasweshi Musoke	Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction	PPRD
15	Monsieur José Endundo Bononge	Ministre de l'Environnement et Conservation de la Nature	PDC
16	Monsieur Gilbert Tshiongo Tshibinkubulu wa Tumba	Ministre de l'Energie	PPRD

17	Monsieur Martin Kabwelulu Lobilo	Ministre des Mines	PALU
18	Monsieur Célestin Mbuyu Kabango	Ministres des Hydrocarbures	PPRD
19	Monsieur Joseph Martin Kitumba Gagedi Gasagisa Mwanza	Ministre des Transports et Voies de Communication	PPRD
20	Monsieur Victor Makwenge Kaput	Ministre de la Santé Publique	PPRD
21	Monsieur Léonard Mashako Mamba	Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	CRP
22	Monsieur Maker Mwangu Famba	Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	PPRD
23	Monsieur Norbert Basengezi Ka tintima	Ministre de l'Agriculture	PPRD
24	Monsieur Charles Aluka Mengulwa	Ministre du Développement Rural	ACDC
25	Monsieur Anicet Kuzunda Mutangiji	Ministre de l'Industrie	ANC/PF
26	Monsieur Justin KALUMBA Mwana Ngongo	Ministre du Commerce	PANU
27	Monsieur Jean – Marie Bulambo Kilosho	Ministre des Petites et Moyennes Entreprises	PANADER
28	Madame Marie – Ange Lukiana Mufwankolo	Ministre du Genre, Femme et Enfant	PPRD
29	Monsieur Maj Kisimba Ngoy	Ministre des Affaires Foncières	UNAFEC
30	Monsieur César Lubamba Ngimbi	Ministre de l'Urbanisme et Habitat	MSR
31	Monsieur Simon Bulupiy Galati	Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	PPRD
32	Monsieur Ferdinand Kambere Kalumbi	Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale	PPRD
33	Monsieur Dieudonné Upira Sunguma	Ministre de la Fonction Publique	MSR
34	Monsieur Jean Pierre Bokole Opoka	Ministre de la Recherche Scientifique	CODELI
35	Monsieur Claude Bazibuhe Nyamugabo	Ministre de la Jeunesse et des Sports	PPRD
36	Madame Jeannette Kivira Mapera	Ministre de la Culture et Arts	DCF-COPEDEF
37	Monsieur Zuka Mun'do	Vice – Ministre de l'Intérieur	PALU

	Ngonda Lemba		
38	Monsieur Ignace Gata Mavita wa Lufuta	Vice – Ministre des Affaires Etrangères	PPRD
39	Madame Céline Leteta Kumisa	Vice – Ministre de la Justice et des Droits Humains	PPRD
40	Monsieur Joas Mbitso Ngadza	Vice – Ministre des Finances	RRC
41	Monsieur André Shikay Luboya Bankina	Vice – Ministre du Budget	PALU
42	Madame Xaverine Karomba Mitimutuye	Vice – Ministre du Commerce Extérieur	ACDC
43	Monsieur Gervais Ntirumenyewa Kimonyo	Vice – Ministre des Travaux Publics	RDP
44	Monsieur Willy Bakonga Wilina	Vice – Ministre des Transports et Voies de Communication	PPRD
45	Monsieur Arthur Sedea Ngamo Zabusu	Vice – Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	PARC
46	Monsieur Musa Kalema	Vice – Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	PPRD

Source : *Données recueillies au journal officiel de la République Démocratique du Congo, 52^{ème} année, numéro 18, Kinshasa, 15 septembre 2011*

ANNEXE VIII :

Participation des membres des partis politiques au sein du Gouvernement
Matata I

N°	Noms des vice –premiers ministres, ministres et vice-ministres.	Fonction	Parti politique
1	M. Daniel Mukoko Samba	Vice – Premier Ministre, Ministre du Budget	PALU
2	M. Alexandre Luba Ntambo	Vice – Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants	PPRD
3	M. Raymond Tshibanda Ntunga Mulongo	Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie	ULDC
4	M. Richard Muyej Mangez	Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières	PPRD
5	Mme Wivine Mumba Matipa	Ministre de la Justice et Droits Humains	PPRD
6	M. Lambert Mende Omalanga	Ministre de Médias, Chargé des Relations avec le Parlement et de l'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté	CCU
7	M. Célestin Vunabandi Kanyamihigo	Ministre du Plan et Suivi de la Mise en Œuvre de la Révolution de la Modernité	UCP
8	Mme Louise Munga Mesozi	Ministre du Porte Feuille	PPRD
9	M. Jean Paul Nemoyato Begepole	Ministre de l'Economie et Commerce	CDC
10	M. Fridolin Kasweshi	Ministre de l'Amenagement du Territoire, Urbaisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction	PPRD
11	M. Justin Kalumba Mwana Ngongo	Ministre des Transports et Voies de Communication	PANU
12	M. Bavon N'sa Mputu Elima	Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme	PDC
13	M. Martin Kabwelulu	Ministre des Mines	PALU
14	M. Bruno Kapandji Kalala	Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité	PALU
15	M. Crispin Atama Tabe	Ministre des Hydrocarbures	PPRD
16	M. Remy Musungayi bampale	Ministre de l'Industrie, Petites et Moyennes Entreprises	ADR
17	M. Triphon Kin Kiey Mulumba	Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	PA

18	M. Modeste Bahati Lukwebo	Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	AFDC
19	M. Félix Kabange Numbi Mukwampa	Ministre de la Santé	ECT
20	M. Chelo Lotsime	Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique	PPRD
21	M. Maker Mwangu Famba	Ministre de L'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	PPRD
22	M. Jean Christone Vahamwiti Mukesyayire	Ministre de l'Agriculture et Développement Rural	MSR
23	M. Robert Mbuinga Bila	Ministre des Affaires Foncières	PPRD
24	M. Charles Nawej Mundele	Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale	ARC
25	Mme Genevieve Inagosi	Ministre du Genre, Famille et Enfant	NAD
26	M. Jean -Claude Kibala	Ministre de la Fonction Publique	MSR
27	M. Banza Mukalayi Nsungu	Ministre de la Jeunesse, Sports, Culture et Arts	UDECO
28	M. Patrice Kitebi Kibol Mvul	Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Finances	PPRD
29	M. Tunda ya Kasende	Vice-Ministre des Affaires Etrangères	PPRD
30	M. Dismas Magbengu Swana Emin	Vice – Ministre de la Coopération Internationale et Régionale	ADH
31	M. Egide Ngokoso	Vice – Ministre de la Décentralisation et Affaires Coutumières	PPRD
32	Mme Sakina Binti	Vice-Ministre des Droits Humains	PPRD
33	M. Sadock Bingaza	Vice – Ministre du Plan	RCD
34	M. Roger Shulungu Rurika	Vice-Ministre des Finances	PPRD
35	Mme Abayuwe Liska	Vice-Ministre du Budget	PPRD
36	Mme Maguy Rwakabuba	Vice – Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	RCD

Source : *Données recueillies au Journal officiel de la RDC, 53^{ème} année, numéro spécial, Kinshasa, 30 avril 2012*

ANNEXE IX:

Participation des membres des partis politiques au sein du Gouvernement
Matata II

N°	Noms des vice-premiers ministres, ministres d'état et vice-ministres	Fonction	Parti politique
1	Monsieur Evariste Boshab Mabudg	Vice- Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité	PPRD
2	Monsieur Thomas Luhaka	Vice – Premier Ministre, Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	MLC/L
3	Monsieur Willy Makiashi	Vice – Premier Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	PALU
4	Monsieur Michel Bongongo	Ministre d'Etat, Ministre du Budget	UFC
5	Monsieur Salomon Banamuhere	Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et Affaires Coutumières	PPRD
6	Monsieur Raymond Tshibanda N'tungamu Longo	Ministre des Affaires Etrangères et Coopération Internationale	ULDC
7	Monsieur Aimé Ngoy Mukena	Ministre de la Défense Nationale, Anciens Combattants et Réinsertion	PPRD
8	Monsieur Alexis Thambwe Mwamba	Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et Droits Humains	PPRD
9	Madame Louise Munga Mezozi	Ministre du Portefeuille	PPRD
10	Monsieur Thiphon Kin Kiey Mulumba	Ministre des Relations avec le Parlement	PA
11	Monsieur Lambert Mende Omalanga	Ministre de la Communication et Médias	CCU
12	Monsieur Maker Mwangu Famba	Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et l'Initiation à la Nouvelle citoyenneté	PPRD
13	Monsieur Olivier Kamitatu Etsu	Ministre du Plan et Révolution de la Modernité	ARC
14	Monsieur Jean Claude Kibala	Ministre de la Fonction Publique	MSR
15	Monsieur Fridolin Kasweshi	Ministre des Infrastructures et Travaux Publics	PPRD
16	Monsieur Henri Yav Mulang	Ministres des Finances	PPRD

17	Monsieur Modeste Bahati Lukwebo	Ministre de l'Economie Nationale	AFDC
18	Monsieur Bienvenu Liyota Ndjoli	Ministre de l'Environnement et Développement Durable	PDC
19	Madame Ngudianza Bayokisa	Ministre du Commerce	PPRD
20	Monsieur Germain Kambinga	Ministre de l'Industrie	MLC/L
21	Monsieur Kabwe Mwehu	Ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage	UNAFEC
22	Monsieur Bolengetenge Balela	Ministre des Affaires Foncières	MSR
23	Monsieur Martin Kabwelulu	Ministres des Mines	PALU
24	Monsieur Crispin Atama Tabe	Ministre des Hydrocarbures	PPRD
25	Monsieur Jeannot Matadi Nenga Gamanda	Ministre de l'Energie et Ressources Hydrauliques	PPRD
26	Monsieur Banza Mukalayi Nsungu	Ministre de la culture et Arts	UNADEF
27	Monsieur Elvis Mutiri wa Bashala	Ministre du Tourisme	PPRD
28	Monsieur Félix Kabange Numbi	Ministre de la Santé Publique	ECT
29	Monsieur Théophile Mbemba Fundu	Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	PPRD
30	Monsieur Jean Nengbangba Tshingbanga	Ministre de l'Enseignement Technique et Professionnel	RCD/K-ML
31	Monsieur Omer Egwake	Ministre d'Aménagement du Territoire	MLC/L
32	Monsieur Justin Kalumba Mwana Ngongo	Ministre des Transports et Voies de Communication	PANU
33	Monsieur Daniel Madimba Kalonji	Ministre de la Recherche Scientifique et Technologie	PPRD
34	Madame Bijou Kat	Ministre du Genre, Famille et Enfant	PPRD
35	Monsieur Boongo Nkoy	Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et Classe Moyenne	PPRD
36	Monsieur Eugene Serufuli	Ministre du Développement Rural	PRM
37	Monsieur Sama Lokonde Kyenge	Ministre de la Jeunesse, Sports et Loisirs	ACO

38	Madame Martine Bukasa Ntumba	Vice – Ministre de l'Intérieur	PPRD
39	Monsieur René Sibou	Vice – Ministre de la Défense Nationale	PPRD
40	Monsieur Mbosso Nkodia Mpwanga	Vice – Ministre de la Justice et Droits Humains	CRD
41	Madame Ernestine Nyoka	Vice – Ministre du Budget	PPRD
42	Monsieur Frank Mwe di Malila	Vice – Ministre de la Coopération Internationale et Intégration Régionale	UFC
43	Monsieur Antoine Boyomba Okombo	Vice – Ministre des Congolais à l'Etranger	PPRD
44	Madame Maguy Rwakabuba	Vice – Ministre de l'Energie	RCD
45	Monsieur Albert Mpeti M'biyombo	Vice Ministre des Finances	PPRD
46	Mdame Lisette Bisangana Ngalamulume	Vice-Ministre du Plan	UFC
47	Monsieur Enock Sebinezza	Vice Ministre des Postes et Télécommunication	RCD

Source : *Données recueillies au Journal officiel de la RDC, 55^{ème} année, numéro 24, Kinshasa, 15 décembre 2014*

ANNEXE X

Participation des membres des partis politiques au sein du Gouvernement
Matata III

N°	Noms des ministres et vice-ministres	Fonction	Parti politique
1	Evariste BOSHAB	Vice-Premier Ministre Chargé de l'Intérieur et Sécurité	PPRD
2	Thomas LUHAKA	Vice-Premier Ministre Chargé de Postes et Télécommunications (P.T.) et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)	MLC/L
3	Willy MAKIASHI	Vice-Premier Ministre Chargé de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	PALU
4	Michel BONGONGO	Ministre d'Etat au Budget	UFC
5	Salomon BANAMUHERE baliene	Ministre d'Etat à la Décentralisation et Affaires Coutumières	PPRD
6	Gustave BOOLOLO N'KELLY	Ministre des Affaires Coutumières	PPRD
7	Raymond TSHIBANDA	Ministre des Affaires Etrangères	ULDC
8	Adèle DEGBALASE KANDA	Ministre des Affaires Sociales et Action Humanitaire	PPRD
9	Emile MOTA NDONGO KHANG	Ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage	UNAFEC
10	Omer EGWAKE	Ministre de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	MLC/L
11	NGUDIANZA BOYOKISA	Ministre au Commerce	PPRD
12	Lambert MENDE	Ministre de la Communication et Médias	CCU
13	BANZA MUKALAYI	Ministre de Culture et Arts	UNADEF
14	Grispin ATAMA TABE	Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants	PPRD
15	Eugène SERUFULI	Ministre de Développement Rural	UCP
16	Modeste BAHATI	Ministre de l'Economie Nationale	AFDC
17	Jeannot MATADI NENGA	Ministre de l'Energie et Ressources Hydroliques	PPRD
18	Maker muangu	Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté	PPRD

19	Théophile MBEMBA FUNDI	Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	PPRD
20	Jean NENGBANGBA TSHINGBANGA	Ministre de l'Enseignement Technique et Professionnel	RCD/KML
21	Robert BOPOLO	Ministre de l'Environnement et Développement Durable	PDC
22	Henri YAV MULANG	Ministre aux Finances	PPRD
23	Pascal ISUMBISHO MWAPU	Ministre de la Fonction Publique	PPRD
24	Lucie KIPELE AKY AZWA	Ministre du Genre, Famille et Enfant	ARC
25	Aimé NGOY MUKENA	Ministre des Hydrocarbures	PANADER
26	Germain KAMBINGA	Ministre de l'Industrie	MLC/L
27	Fridolin KASWESHI	Ministre des Infrastructures Travaux Publics et de la Réconstruction	PPRD
28	Denis KAMBAYI CIMBUMBU	Ministre de la Jeunesse, Sports et Loisirs	CAMP DE PATRIE
29	Alexis THAMBWE MWAMBA	Ministre de la Justice, Garde de sceaux et Droits Humains	PPRD
30	Martin KABWELULU	Ministre aux Mines	PALU
31	BOHONGO NGOYI	Ministres des Petites et Moyennes Entreprises (PME) Classes moyennes	PPRD
32	Georges WEMBI LOAMBO	Ministre du Plan et Révolution de la Modernité	PPRD
33	Louise MUNGA	Ministre de Porte Feuille	PPRD
34	Daniel MADIMBA KALONJI	Ministre de la Recherche Scientifique et Technologique	PPRD
35	Tryphon Kin-Kiey MULUMBA	Ministre de Relations avec le Parlement	P.A
36	Félix KABANGE NUMBI	Ministère de la Santé Publique	ECT
37	Elvis MUTIRI WA BASHARA	Ministre du Tourisme	PPRD
38	Justin KALUMBA	Ministre de Transport et voies de Communications	PANU
39	Ernestine NYOKA	Vice-Ministre au Budget	PPRD
40	Antoine BOYAMBA OKOMBO	Vice-Ministre de Congolais à l'Etranger	PPRD
41	Franck MWEDI MALILA	Vice-Ministre à la Coopération Internationale et Intégration Régionale	UFC

42	René SIBU	Vice-Ministre de la Défense Nationale	PPRD
43	Maggy RWAKABIBA	Vice-Ministre de l'Energie	RCD
44	Albert MPETI M'BIYOMBO	Vice-Ministre aux Finances	PPRD
45	MBOSO NKODIA PWANGA	Vice-Ministre à la Justice et Droits Humains	CRD
46	Franklin TSHIAMALA	Vice-Ministre au Plan	PPRD
47	Enock SEBINEZA	Vice -Ministre des Postes et Télécommunications	RCD

Source : *Données recueillies au Secrétariat général du Gouvernement, Division des archives à Kinshasa, février 2016.*

ANNEXE XI

Déclaration de prise de pouvoir de l'AFDL

Le Conseil Elargi de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), organe suprême de l'AFDL sous la direction de Laurent-Désiré Kabila, son président et porte-parole. Devant la vacance au sommet de l'Etat et les conséquences que cela peut amener, prenant la Nation et la communauté internationale à témoins déclare :

- 1. La prise du pouvoir d'Etat par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo sous la direction de son président, Monsieur Laurent-Désiré Kabila. L'Alliance assumant désormais l'autorité de transition ;*
- 2. Le président de l'AFDL, Monsieur Laurent-Désiré Kabila assume à partir de ce jour les fonctions du Chef de l'Etat de la République Démocratique du Congo ;*
- 3. La constitution d'un gouvernement de transition de salut dans un délai de 72 heures ;*
- 4. La convocation d'une Assemblée constituante dans un délai de 60 jours en vue d'élaborer une constitution provisoire devant régir la période de transition ;*
- 5. La suspension de tous les actes pseudo-constitutionnels existant, ainsi que les institutions qu'ils organisent ;*
- 6. L'obligation à tous les éléments des Forces Armées Zaïroises ainsi qu'à toutes les forces spécialisées, à déposer les armes à 11 heures locales devant les forces de l'armée de libération du Congo (11 heures à Kinshasa) ;*
- 7. Le respect des engagements internationaux, bilatéraux et multilatéraux de la République conformes aux intérêts de la nation ;*
- 8. Le comité exécutif de l'AFDL expédie désormais les affaires courantes, et invite tous les responsables hiérarchiques de l'ancienne administration centrale à Kinshasa, à rester à leurs postes et à prendre contact avec lui ;*
- 9. Enfin, l'Alliance invite toute la population de la capitale à rester calme ; s'abstenir de tout acte de violence tant à l'égard des nationaux que des étrangers, et annonce qu'elle ne tolérera en aucune manière toute action revancharde ou règlement des comptes. Toute personne qui se sera rendu coupable de tels faits, à partir de la présente mesure, sera sévèrement sanctionnée ⁽⁴²⁹⁾.*

Fait à Lubumbashi, le 17 mai 1997.

⁴²⁹C. BAKATUSEKA KOLAMOYO, *L'A.F.D.L et la libération du Congo*, Ed. De l'Humanité, 1997, pp. 218-219.

ANNEXE XII

TEMOIGNAGES SUR LE CARRIERISME

A. En France

Témoignage 1 ⁽⁴³⁰⁾.

« Incompétence, idéologie, obsession carriériste : les trois mamelles de la nullité du personnel politique français.

Actuellement, les politiques ne tiennent pas un discours de vérité et la plupart des réformes sont ainsi poussées de législature en législature.

A long terme, on sera mort
Publié le 29 Juin 2013 - Mis à jour le 2 Juillet 2013 ».

Témoignage 2 ⁽⁴³¹⁾.

« Le déficit budgétaire continue de se creuser. C'est ce qu'a annoncé Didier Migaud en rendant son rapport. La Cour des comptes continue ainsi d'enflammer le débat sur le déficit budgétaire. Désormais, tous les clignotants sont au rouge. La nécessité contraint de réduire la dépense publique et les projets de réforme qui viennent de l'extérieur du monde politique accentuent l'idée que nos responsables sont à côté de la plaque. Mais pourquoi sont-ils si nuls ? Le dictionnaire nous dit que nul "*n'équivaut à rien, est sans valeur*".

C'est exactement le sentiment de l'opinion publique française à l'égard des hommes politiques qu'ils soient de droite ou de gauche. "*Les politiques sont inefficaces, incapables de délivrer un résultat, démagos, prometteurs*". On connaît la musique dont le refrain en arrive à remettre en cause leur honnêteté et leur morale. L'air du "Tous pourris" tient la tête des hit-parades.

N'exagérons rien. Les hommes politiques sont nuls aujourd'hui parce qu'ils n'ont aucun résultat correspondant aux attentes des populations : pas d'emploi, pas de progrès, pas de richesses créées mais au contraire le sentiment d'un immense gâchis.

Le personnel politique est nul pour trois raisons majeures :

La première raison c'est l'incompétence. Les responsables politiques aujourd'hui n'ont pas la compétence pour comprendre et gérer la complexité des dossiers qui s'imposent dans le monde moderne. La mondialisation, le progrès technologique, les questions de santé, de fiscalité, de commerce extérieur, d'éducation requièrent des expertises que les élus n'ont pas pu acquérir. Alors ils n'ont, certes, pas nécessairement l'obligation de tout savoir. Ils sont entourés d'une administration, d'une batterie de conseillers. Mais encore faut-il qu'ils sachent de quoi il retourne. Sinon, c'est l'administration qui prend le pas alors qu'elle ne porte pas la responsabilité.

La plupart du temps, l'homme politique fait semblant de connaître les dossiers. Il se croit obligé de donner un avis sur tout et n'importe quoi. Très souvent, une promesse qu'il ne tiendra évidemment

⁴³⁰ *Carriérisme in www.toupie.org*

⁴³¹ Idem

pas. Au mieux, l'opinion ne le prend pas au sérieux, au pire, elle se désespère ou se révolte devant tant de maladresse et d'incompétence. Parce que tout se sait. Un homme politique ne peut plus raconter d'histoires.

Aujourd'hui, les problèmes les plus importants sont d'ordre économique et social. Ils naissent et se résolvent dans l'entreprise et interfèrent avec le fonctionnement des marchés mondiaux. Combien de responsables politiques, députés, sénateurs ou ministres ont travaillé dans l'entreprise ? Combien ont voyagé à l'étranger et pratiqué le commerce extérieur qui est le théâtre de la guerre moderne ? Les hommes politiques qui ont cette expérience sont très peu nombreux à droite comme à gauche.

Résultat, les hommes politiques sont inadaptés aux problèmes. Si encore ils savaient comme autrefois gérer les opinions, leur expliquer, les emporter dans leur élan... Si d'ailleurs, ils avaient de l'élan ! Mais ce n'est plus le cas. Les moyens de la communication moderne nécessitent d'autres qualités charismatiques. L'importance des réseaux sociaux fait que l'information ne descend plus du haut vers le bas. Mais circule de façon transversale. Le chef doit donc travailler autrement s'il veut rester en lien ».

Témoignage 3 ⁽⁴³²⁾.

- Par golvan - 29/06/2013 - 10:23 - Signaler un abus La folie du libre-échange à la folie du libre-échange à laquelle appartient la pensée de l'auteur, est destructrice des nations, au nom de leur soi disant prospérité. Les élus de ces nations deviennent donc inutiles puisqu'ils ne peuvent pas s'opposer à cette pensée supérieure. Comment s'opposer à la désindustrialisation puisque c'est bon pour la France ? Les citoyens ordinaires qui regardent la réalité autour d'eux n'ont jamais cru ces sornettes, mais les journalistes comme JM Sylvestre débite depuis des années des âneries sur les bienfaits de la mondialisation, la destruction créatrice et toutes ces conneries. Alors il est facile de s'en prendre aux politiciens, certes impuissants à changer le cours d'un gigantesque mouvement de Panurge qui précipite tout le monde au fond du trou. Sans le retour aux légitimités nationales on voit difficilement comment des élus nationaux pourraient peser sur le cours des choses. Accessoirement je ne pleurerais si on divisait la population des élus par deux ou trois, et je ne crois pas que la démocratie serait en danger pour autant.
- Par la saucisse intello - 29/06/2013 - 10:35 - Signaler un abus Monsieur Sylvestre.....J'ai cotoyé (et surtout arrosé !) assez de "politiques" durant TRENTE ANS pour savoir que leur SEULE ET UNIQUE motivation est LE FRIC. Ici, dans le Gard : Un "député" est passé de 1800 euros/mois (et encore !) à 20.000 (argent de poche, A.T, réserve parlementaire.....et le reste !). Alors je le redis : Ces gens font de la politique POUR LE FRIC ! Et de grâce, épargnez-moi le couplet "oui, mais la corruption, c'est une infime minorité, la plus grande partie est honnête", nous savons TOUS que c'est un MENSONGE D'ETAT ! Et ce qui disent (de bonne foi) le contraire sont soit des crêtin(e)s, soit des complices ! La voilà, monsieur Sylvestre, LA vérité sur la classe politique. Et je vous redis que j'ai TRENTE ANS d'enveloppes au compteur....et s'il n'y avait eu que les "images" ! Mais il y a eu TOUT LE RESTE. Et je ne le raconte pas car personne ne le croirait !....et pourtant.....

⁴³² *Carriérisme in www.toupie.org*

Témoignage4 ⁽⁴³³⁾

Par Benvoyons - 29/06/2013 - 11:18 - Signaler un abus Il y a des choses bonnes dans votre article mais vous faites 2

J'arrête, il faut un volume de 800 pages, pour montrer, tous les FUTURS BLOCAGES (par la gauche) de la France et qui se mettent en une nouvelle couche de (Mitterrand, Jospin, Caton) idéologie et non pas pour les intérêts des Français et de la France. Je confirme que nous avons une dictature soft qui devient de plus en plus pesante et cela me rappelle mon ancien pays Socialiste. Et quand je pense que le FN avec ses énarques veut faire la même chose avec encore plus de fonctionnaires alors !! pauvre France !

Par carredas - 29/06/2013 - 11:26 - Signaler un abus Chacun cherche son chef..

Même si ce n'est pas agréable à entendre, tous les pays ont globalement des représentants à leur image.

Un peuple profondément sensible à la franchise ne porterait pas au pouvoir des représentants qui mentent, directement ou indirectement. Idem pour la fraude, quel français ne considère pas comme légitime de faire faire quelques travaux au black ou d'omettre de déclarer quelques babioles aux douanes ? Dans certains pays d'Europe du Nord, les membres du gouvernement n'ont ni appartement ni voiture de fonction, ils sont au service de l'Etat et non l'inverse, leurs épouses ou compagnes ne se considèrent pas comme des stars, l'argent n'est pas un motif brûlant d'adoration ou d'anathème... Le changement ne viendra pas par le haut, tel le saint-esprit, mais par le bas. Quand une majorité de français aura la conscience commune d'un bien général compatible avec leur désir individuel, ils adhéreront à des réformes au delà de la sauvegarde des privilèges catégoriels. Pour le moment, l'idéologie et sa langue de bois sont encore partout (médias, experts, intervenants divers, blogueurs, commentateurs) et pas seulement chez les politiques.

Par golvan - 29/06/2013 - 11:32 - Signaler un abus @ ACL

La question est celle de l'impuissance des élus français

La réponse est qu'ils n'ont plus guère d'influence sur le cours de décisions prises, par exemple, par des non élus à Bruxelles. Ils auraient donc plus d'influence dans le cadre d'Etats qui ont gardé des politiques nationales, non autarciques. Les USA qui veulent nous inonder de leurs produits montent en ce moment un machin qui, s'il est accepté par les libre-échangistes bruxellois, passera au-dessus des Etats au moyen d'une sorte de commission d'arbitrage dont l'autorité serait supérieure à celle desdits Etats. Un citoyen qui ne veut pas manger de viande aux hormones doit-il traiter son député de pourri ? Les lobbystes de l'hormone ne veulent pas identifier viandes avec et sans hormone, c'est la faute du député ? Ou bien simplement celle d'un système qui passe au-dessus de la démocratie ? Etablir des droit de douane ne signifie pas autarcie, et je pense que c'est plutôt des gens comme vous qui, gobant sans broncher les conneries de JM Sylvestre et ses amis ne voient pas le lien entre impuissance du politique et OMC. Et par ailleurs vous appréciez les TGV alors qu'ils sont tous déficitaires. Comprenez qui pourra.

Par Benvoyons - 29/06/2013 - 11:36 - Signaler un abus ACL - 29/06/2013 - 10:36 - Pas mieux ta synthèse est bonne, elle est excellente.

Par ACL - 29/06/2013 - 11:49 - Signaler un abus @golvan

"La question est celle de l'impuissance des élus français" C'est cela la manipulation ; c'est la faute des autres, de Bruxelles, des chinois, des américains ... Tout faux.

⁴³³ *Carriérisme in www.toupie.org*

À Bruxelles il y a des bureaucrates anciens ou futurs élus français qui ne pensent qu'à tondre le contribuable à la française.

En France il n'y a que des élus cumulards qui passent leur temps à faire de la com et du clientélisme auprès des populations qu'ils tondent de même pour en faire des obligés. Ils créent des tas d'administration et d'institutions où ils sont bien au chaud avec leurs familles et qui nous coûtent à nous les travailleurs. Laissez les entrepreneurs entreprendre et les entreprises produire et la France se retrouvera.

Par golvan - 29/06/2013 - 11:50 - Signaler un abus J'ajoute que ce qu'on peut J'ajoute que ce qu'on peut reprocher aux élus nationaux français c'est de savoir qu'ils n'ont plus le pouvoir de changer quoi que ce soit dans une économie mondialisée mais de continuer à vouloir se faire élire. Alors ou bien on accepte d'être impuissant dans un cadre national qui doit alors disparaître, ou bien on détermine un cadre d'une taille supérieure, comme l'Europe, et on fait en sorte que ce cadre soit légitime et protège ses habitants face à d'autres cadres défendus par d'autres élus. Le monde n'est pas un village planétaire genre gnangnan mais un ensemble de blocs qui ont chacun le droit d'exister mais qui ont des intérêts divergents. Et des élus qui n'ont aucune prise sur cette réalité doivent disparaître. Il est inutile d'entretenir l'illusion de leur utilité face aux intérêts de groupes de pression supra nationaux qui passent au-dessus des Etats. Le gros monsieur joufflu qui nous dirige le sait parfaitement, mais le reconnaître lui coûterait forcément sa place.

Par ACL - 29/06/2013 - 11:52 - Signaler un abus @golvan

Les TGV déficitaires ? Par qui sont ils exploités ? J'apprécie l'investissement porteur d'avenir à rebours de la dépense de fonctionnement bureaucratique ruineuse et paralysante.

Par géodith - 29/06/2013 - 11:53 - Signaler un abus Ma conclusion

Il nous faut virer tous ces parasites de politicards, ou au moins ne leur laisser qu'un ou 2 mandats. Il nous faut reprendre le contrôle de nos lois et de notre justice par des référendums (Dit-on référenda ?) Bref, il nous faut changer la constitution et avoir une GRANDE part de démocratie directe. Mais avant tout cela, il faut virer hollandescu..

Témoignage 5 (434)

La deuxième raison, c'est l'idéologie, une maladie bien française. Le responsable politique s'inscrit dans une idéologie. Cette idéologie commande toutes ses propositions et ses comportements. Les actions politiques ne correspondent pas à une réalité mais à un corps de principes. C'est stupide.

Cette maladie est un héritage de l'histoire politique française, de la culture et de l'éducation. La France est soit de gauche, soit de droite. Le problème c'est que depuis l'effondrement du bloc communiste, ce clivage n'a plus de sens.

La planète toute entière fonctionne en économie de marché, sauf peut-être en Corée du Nord... et encore.

L'économie de marché a ses règles, ses contraintes et ses réalités auxquelles on peut difficilement déroger sauf à se retrouver hors-jeu. La France est en train de se mettre hors du jeu international. Le vrai clivage aujourd'hui existe entre ceux qui croient au progrès scientifique, à la confrontation, à la concurrence réglementée. Comme le code de la route permet de circuler dans des conditions de sécurité acceptables. Le clivage ne passe pas entre la droite et la gauche. Il passe à l'intérieur des familles politiques traditionnelles. D'où la confusion, l'inadaptation, l'incapacité à sortir des choix et des stratégies cohérentes et légitimées par des majorités fortes.

⁴³⁴ *Carriérisme in www.toupie.org*

Nous avons à gauche des conservateurs et des hommes de progrès. Nous avons à droite le même clivage. Du coup, c'est ingouvernable ou alors dans une direction floue et nulle.

L'emprise de l'idéologie écarte l'action politique de la réalité et de la responsabilité. Certains viendront combattre la mondialisation ou l'Europe parce qu'ils considèrent que l'ouverture des frontières représente un risque de perte de souveraineté. Ce faisant, ils créent les conditions de l'appauvrissement, ce qui est le meilleur moyen de perdre son indépendance. On s'attaquera aux riches jugés idéologiquement comme déplacés alors que le vrai scandale c'est le nombre grandissant des pauvres. Les riches partiront ailleurs.

Par idéologie, certains politiques iront jusqu'à plaider pour la décroissance alors que l'humanité n'a pas d'autre choix que la croissance si on veut sortir la planète des émergents de la misère. Par idéologie les écologistes s'opposeront à toute expérimentation dans les nouvelles énergies alors qu'ils seront les premiers à réclamer des initiatives économiques capables de créer de l'activité et des emplois.

La plupart des aprioris idéologiques ne tiennent pas devant le principe de réalité. Les hommes politiques ne veulent pas assumer les principes de réalité. Donc ils les nient ou alors ils maquillent les faits et les chiffres. C'est nul.

Troisième raison, l'obsession du marché politique. Le responsable politique en France (et d'ailleurs dans la plupart des démocraties) fait une carrière politique. La politique c'est son métier. Le problème est là. Pour l'exercer et garder son job, il doit être à l'écoute de ses clients, de ses électeurs.

Comme le marché politique peut zapper l'homme politique tous les cinq ans, celui-ci a peu de temps pour agir sauf s'il agit pour faire plaisir à ses clients.

Ce qu'il fait. A droite comme à gauche, un président, un ministre, un député agira pour conforter la majorité, l'enseigne, à laquelle il appartient.

B. En Grèce

Ce pays a connu depuis les années 2000 un ordre politique qui l'a rendu en quelque sorte sous tutelle internationale à cause de la corruption, mauvaise gestion des finances publiques, la fraude et l'évasion fiscale. En voici les témoignages.

Témoignage 1 ⁽⁴³⁵⁾

La dette grecque, une histoire européenne...

6 février 2015

par Catherine Mathieu et Henri Sterdyniak

Fin 2014, la dette grecque représentait 317 milliards d'euros, soit 176 % du PIB, contre 103 % en 2007 et ce malgré un allègement de 107 milliards en 2012. Cette dette résulte d'un triple aveuglement : celui des marchés financiers, qui ont prêté à la Grèce jusqu'en 2009, sans tenir compte du niveau insoutenable de ses déficits public (6,7 % du PIB en 2007) et extérieur (10,4 % du PIB en 2007) ; celui des gouvernements et des classes dirigeantes grecs qui ont, grâce au bas niveau des taux d'intérêt, par l'appartenance à la zone euro, laissé se développer une croissance déséquilibrée, basée sur les bulles financières et immobilières, la corruption, la mauvaise gouvernance, la fraude et l'évasion fiscale ; celui des institutions européennes qui, après le laxisme des années 2001-2007, ont imposé à la Grèce des programmes d'austérité, écrasants et humiliants,

⁴³⁵ <http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/la-dette-grecque-une-histoire-europeenne> consulté le 18/12/2016.

pilotés par la troïka, un étrange attelage comprenant le FMI, la BCE et la Commission européenne. Les programmes d'austérité étaient, selon la troïka, nécessaires pour réduire le déficit et la dette publics, et remettre l'économie grecque sur chemin de la croissance. Les programmes ont certes permis de réduire le déficit public (qui n'est plus que de l'ordre de 2,5 % du PIB en 2014, soit un excédent hors charges d'intérêt de l'ordre de 0,5 % du PIB), mais ils ont fait augmenter le ratio dette/PIB, en raison de la chute du PIB : le PIB grec est aujourd'hui 25 % en dessous de son niveau de 2008. L'austérité a surtout plongé la Grèce dans la détresse économique et sociale, dont le taux de chômage supérieur à 25% et le taux de pauvreté de 36 % sont de tristes illustrations.

Témoignage 2 ⁽⁴³⁶⁾

Caricature du film Zorba le Grec, Copyright Burki

Cet été, un troisième plan d'aide a été élaboré pour financer la dette grecque, énième épisode d'une histoire à rebondissements, ponctuée de débats tendus et de déclarations contradictoires. La Grèce, présentée comme « **un État clientéliste, bureaucratique, corrompu** », s'est ainsi vu imposer un ensemble de réformes « drastiques et rapides » en échange d'une aide financière.

Déjà, en 2010, un député allemand avait proposé que le pays mette en gage quelques îles. Désormais, la Troïka (le Fonds monétaire international, la Banque centrale européenne et la Commission européenne), qui impose la vente d'îles et autres biens publics, intervient directement dans le processus démocratique grec, « *d'où la critique récurrente de mise sous tutelle de la Grèce* », souligne sur *France Info* la journaliste Marie Viennot. Un responsable du parti espagnol Podemos va plus loin en affirmant que « *ce que l'on cherche en Grèce, c'est à faire un coup d'État financier, transformer [le pays] en protectorat* ».

⁴³⁶<http://sms.hypotheses.org> consulté le 06/12/2016.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES SIGLES.....	iv
I. Présentation du sujet.....	1
2. Etat de la question	3
3. Problématisation de la recherche	11
3.1. Problématique	11
3.2. Hypothèses.....	20
4. Méthodologie.....	24
4.1. Méthodes d'analyse	24
4.1.1. L'apport de la méthode dialectique	25
4.1.2. Le structuralisme constructiviste.....	28
4.2. L'Approche comparative : approche d'appui.....	32
4.3. Techniques de collecte de données	33
4.3.1. Techniques non vivantes	33
4.3.1.1. Technique documentaire	34
4.3.2. Techniques vivantes	34
4.3.2.1. L'observation directe	35
4.3.2.2. L'observation indirecte	35
4.3.3. L'enquête par questionnaire.....	35
4.4. Techniques de traitement des données	36
5. Objectif et intérêt de l'étude.....	37
5.1. Objectif de l'étude.....	37
5.2. Intérêt de l'étude	37
5.2.1. Intérêt théorique.....	37
5.2.2. Intérêt pratique.....	38
5.2.3. Intérêt personnel	38
6. Spatialité et temporalité de l'étude	38
7. Difficultés rencontrées.....	39
8. Structure du travail.....	40
I ^{ère} PARTIE. CADRE THEORICO-EMPIRIQUE.....	41
Chapitre premier. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE	42
Section 1. Cadre conceptuel de l'étude.....	42

1.1. Les concepts de base	42
1.1.1. Concept de parti politique.....	42
1.1.1.1. Définition.....	42
1.1.1.2. Les fonctions ou missions de partis politiques	45
1.1.2. Ordre politique.....	48
1.1.3. Culture politique	52
1.1.3.1. Esquisse définitionnelle	52
1.1.3.2. Types de culture politique.....	55
1.1.3.2.1. Culture politique paroissiale (<i>parochial</i>).....	56
1.1.3.2.2. La culture politique de sujétion	56
1.1.3.2.3. La culture politique de participation	57
1.1.3.3. Congruence entre culture politique et structure politique	59
1.1.3.5. Appréciation critique de la culture politique	61
1.1.3.6. Culture politique et procédés de socialisation politique.....	63
1.1.3.6.1. Socialisation politique	63
1.1.3.6.2. Les avantages de la socialisation politique.....	63
1.1.3.6.3. Catégorisation de la socialisation politique	64
1.1.3.6.4. Les agents de socialisation politique	64
1.1.3.6.5. Sécularisation de la culture politique	67
1.1.3.7. Construction de la culture politique.....	67
1.1.3.7.1. La culture, un construit social et scientifique.....	67
1.1.3.7.2. Construction de la culture politique.....	68
1.1.3.7.3. La transmission culturelle.....	69
1.2. Les concepts connexes.....	71
1.2.1. Le changement social	71
1.2.2. Gouvernance.....	73
2.1. Les courants théoriques selon Jean Charlot.....	76
2.1.1. Le courant historique	77
2.1.2. Le courant organisationnel.....	77
2.1.3. Le courant idéologique	79
2.1.4. Le courant fonctionnel	80
2.1.5. Le courant par les tactiques et les stratégies	81
2.1.6. Le courant typologique.....	82
2.1.7. Le courant socio-économique	82

2.2. La théorie de composantes des partis de Vincent Lemieux.....	83
2.2.1. Enoncé de la théorie	83
2.2.2. Limites de sa théorie	86
Conclusion	87
Chapitre deuxième :CADRE HISTORIQUE ET JURIDICO-POLITIQUE DES PARTIS POLITIQUES.....	
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	88
Section 1. Cadre historique des partis politiques en RDC.....	88
1.1. Naissance et évolution des partis politiques dans le champ politique congolais avant l'indépendance	88
1.2. Evolution des partis politiques dans le champ politique congolais sous la 1 ^{ère} République et transposabilité de l'ordre ancien.	91
1.3. Evolution des partis politiques sous la deuxième République	97
1.3.1. Le parti du monolithisme	97
1.3.1.1. Edification et fonctionnement	98
1.3.1.2. Constitutionnalisation et légitimation du monopartisme	98
1.3.1.3. L'institutionnalisation et la consécration du MPR comme institution extra-étatique ou « parti-Etat »	99
1.3.2. Les partis de la résistance à la dictature.....	100
1.4. Evolution des partis politiques sous la transition 1990-1997	103
1.5. Les partis politiques pendant le pouvoir de l'AFDL.....	105
1.6. Les partis politiques pendant la transition « 1+4 ».....	107
1.7. Evolution des partis politiques sous la troisième République	108
1.8. Avis critique	115
Section 2. Cadre juridique de l'exercice des activités partisans en République Démocratique du Congo.....	117
2.1. Le cadre juridique.....	117
2.1.1. Les instruments internationaux de référence.	117
2.1.1.1. Déclaration universelle de droits de l'Homme et du Citoyen.....	118
2.1.1.2. Pacte international relatif aux droits civils et politiques	118
2.1.1.3. Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.....	118
2.1.2. Les instruments nationaux	119
Section 3. Cadre institutionnel et analyse de la participation des partis politiques dans les institutions politiques centrales de la République sous la 3 ^{ème} République.....	120
3.1. Participation des partis politiques au sein de différents Gouvernements	120
3.1.1. Gouvernement Gizenga I (du 05-02-2007 au 27-11-2007).....	121
3.1.2. Gouvernement Gizenga II (du 27/11/2007 au 26/10/2008)	122
3.1.3. Gouvernement Muzito I (du 26/10/2008 au 19/02/2010).....	123
3.1.4. Gouvernement Muzito II (du 19/02/2010 au 11/09/2011)	124

3.1.5. Gouvernement Muzito III (du 11-09-2011 au 06-04-2012)	125
3.1.6. Gouvernement Matata I (du 28- 04-2012 au 07-12-2014).....	126
3.1.7. Gouvernement Matata II (du 07/12/2014 au 25/09/2015)	128
3.1.8. Gouvernement MATATA III (du 25/09/2015 au novembre 2016).....	129
3.2. La participation des partis politiques au Parlement	130
3.2.1. Au Sénat	130
3.2.2. A l'Assemblée Nationale	132
3.2.2.1. Répartition des députés nationaux par parti politique sous la 1 ^{ère} législature	132
3.2.2.2. Répartition des députés nationaux de la deuxième législature (2011) par parti politique	135
3.2.3. Appréciation critique	139
Chapitre troisième. PRESENTATION ET DESCRIPTION DES UNITES D'OBSERVATION SCIENTIFIQUES RETENUES	143
Section 1. Les partis gestionnaires	143
1.1. Le PALU	144
1.1.1. Localisation géographique du siège social, devise et fondateurs	144
1.1.2. Bref aperçu historique du PALU.....	144
1.1.3. Structure organisationnelle et fonctionnelle du PALU.....	145
1.1.4. Axes du projet de société	146
1.1.4.1. Volet politique	146
1.1.4.2. Volet économique.....	146
1.1.4.3. Volet social et culturel.....	147
1.1.5. Idéologie et doctrine.....	147
1.1.6. Quelques réalisations du PALU	147
1.1.7. Culture politique et gouvernance	148
1.2. Le PPRD	148
1.2.1. Localisation géographique du siège national et devise	148
1.2.1.1. Localisation du siège.....	148
1.2.1.2. Devise du parti	148
1.2.2. Bref aperçu historique	149
1.2.3. Le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie« PPRD » : signification des initiales.....	150
1.2.4. Structure organisationnelle et fonctionnelle du parti ()	151
1.2.4.1. Les organes centraux	151
1.2.4.2. Les organes de base	151
1.2.5. Les membres	151
1.2.6. Axes du projet de société	151
1.2.7. Objectifs poursuivis par le PPRD	152

1.2.8. Idéologie et doctrine du PPRD	153
1.2.8.1. Idéologie : la social-démocratie	153
1.2.8.2. Doctrine : le patriotisme rénovateur.....	153
1.2.9. Quelques réalisations	154
1.2.10. Culture politique et gouvernance	155
2.1. L'UDPS	156
2.1.1. Localisation géographique du siège et devise	156
2.1.1.1. Localisation du siège.....	156
2.1.1.2. Devise et emblème du parti.....	156
2.1.2. Bref aperçu historique et fondateurs	156
2.1.3. Structure organisationnelle et fonctionnelle du parti.....	159
2.1.3.1. Structure organisationnelle ()	159
2.1.3.2. Structure fonctionnelle.....	159
2.1.4. Axes du projet de société de l'UDPS.....	163
2.1.5. Doctrine, idéologie et symbole du parti	164
2.1.5.1. De l'idéologie	164
2.1.5.2. De la doctrine	164
2.1.6. Quelques réalisations et les faits marquants de l'UDPS	165
2.1.7. Culture politique et gouvernance	166
2.2. Le MLC	166
2.2.1. Localisation géographique du bureau, devise, emblème et fondateurs.....	166
2.2.1.1. Localisation du siège.....	166
2.2.1.2. Devise et emblème ou totem.....	167
2.2.1.3. Fondateurs	167
2.2.2. Bref aperçu historique	167
2.2.2.1. Contexte politique	167
2.2.2.2. Création du MLC	168
2.2.2.3. Du mouvement politico-militaire au parti politique.....	168
2.2.2.4. Période de turbulences	169
2.2.3. Structure organisationnelle et fonctionnelle du parti.....	170
2.2.3.1. Structure organisationnelle.....	170
2.2.3.2. Fonctionnement du M.L.C.....	170
2.2.4. Doctrine et Idéologie.....	170
2.2.4.1. Doctrine.....	170
2.2.4.2. Idéologie.....	171
2.2.5. Quelques réalisations du MLC	171

2.2.6. Culture politique et gouvernance	172
2.3. L'UNC173	
2.3.1. Localisation géographique du bureau, devise, emblème et fondateur	173
2.3.1.1. Localisation du bureau ou siège social, devise et emblème	173
2.3.1.2. Fondateur	173
2.3.2. Bref aperçu historique	174
2.3.3. Structure organisationnelle et fonctionnelle du parti	175
2.3.3.1. La structure du parti	175
2.3.3.2. Le fonctionnement du parti	175
2.3.4. Axes du projet de société	176
2.3.5. Idéologie et doctrine	176
2.3.6. Quelques réalisations de l'UNC	177
2.3.7. Culture politique et gouvernance	178
Conclusion	178
Chapitre quatrième. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE MENEES SUR LE TERRAIN ...	180
Section I. Présentation de la population d'enquête et des résultats de recherche	180
1.1. Objet de l'enquête et approche méthodologique	180
1.1.1. Objet de l'enquête	180
1.1.2. Approche méthodologique	181
1.1.3. L'univers d'enquête et échantillon d'étude ()	182
1.1.4. La répartition de l'échantillon	183
1.1.5. Questionnaire d'enquête	183
Première partie : Identification des enquêtés	184
Deuxième partie : Questions d'opinions	184
1.1.6. Mode d'administration du questionnaire	184
1.1.6.1. Considérations théoriques	184
1.1.6.2. Approche pratique	185
1.1.6.2.1. La pré-enquête	185
1.1.6.2.2. L'enquête proprement dite	185
1.1.7. Techniques de présentation et d'analyse des résultats	185
1.1.7.1. Le dépouillement	185
1.1.7.2. L'apport de l'approche statistique ou mathématique	186
1.2. Présentation, analyse et interprétation des résultats	186
1.2.1. Présentation et analyse des résultats	187
1.2.1.1. Présentation et analyse des résultats suivant l'identité des enquêtés	187
1.2.1.1.1. Identités des enquêtés	187

1.2.1.2. Opinions exprimées par des enquêtés	196
1. Comment allons-nous procéder ?	256
Conclusion	266
II ^{ème} PARTIE. CADRE ANALYTIQUE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	268
Chapitre cinquième. ORDRE, CULTURE POLITIQUES ET GOUVERNANCE PUBLIQUE DANS LE CHAMP POLITIQUE CONGOLAIS : DE LA RUPTURE A LA CONTINUITÉ	269
Section I. Ordre politique et gouvernance publique dans le champ politique congolais avant l'indépendance.....	269
1.1. Ordre politique léopoldien et gouvernance publique dans l'espace social congolais.....	269
1.1.1. Acquisition de l'EIC et l'instauration de l'ordre politique léopoldien dans l'espace social congolais : un ordre de domination, de prédation et d'expropriation	270
1.1.2. Caractéristiques de l'ordre politique léopoldien.....	270
1.1.3. Gouvernance léopoldienne dans l'espace social congolais.....	271
1.1.4. Situation sociale des Congolais dans l'Etat léopoldien.....	272
1.1.5. Réactions des Congolais et de la communauté internationale face à la gouvernance léopoldienne	272
1.1.5.1. Réaction des Congolais face à l'ordre colonial et à la culture de sujétion leur imposée par l'action léopoldienne.....	272
1.1.5.2. Réaction de la communauté internationale face à l'ordre léopoldien.....	273
1.1.6. Fin de l'ordre politique léopoldien et le début de l'ordre colonial belge : juste une transposabilité de l'ordre ancien	274
1.2. Ordre colonial et gouvernance publique belge : reproduction de l'ordre ancien en faveur des Belges.....	276
1.2.1. Acquisition de la colonie par la Belgique.....	276
1.2.2. Instauration de l'ordre colonial par la Belgique : une reproduction de l'héritage léopoldien.....	276
1.2.3. Innovations de la Belgique dans le champ congolais	278
1.2.4. Caractéristiques de l'ordre colonial belge.....	278
1.2.5. Gouvernance coloniale et culture d'exploitation économique, d'oppression et d'expropriation politique : fruit de l'habitus léopoldien.	279
1.2.5.1. De la culture de la violence et de la répression politique.....	279
1.2.5.2. De la culture de l'exploitation et de la prédation économique : une continuation de l'habitus léopoldien	280
1.2.5.3. De la culture de l'oppression culturelle : un habitus capitalo-impérialiste	284
1.2.6. Situation sociale et politique des Congolais	284
1.2.7. La résistance congolaise face à l'ordre oppressif colonial : développement de culture de résistance contre la domination étrangère	286
1.2.8. Réaction de la communauté internationale face à l'ordre colonial belge sur la situation des Congolais dans leur espace social	287

1.2.9. Réactions des partis belges et des Congolais face à la gouvernance coloniale et son ordre politique institué dans l'espace social congolais	289
1.2.9.1. Réactions des partis belges	289
1.2.9.2. Réaction des Congolais vis-à-vis de l'action coloniale	296
1.2.10. Fin de l'ordre colonial belge et l'avènement du « nouvel ordre » politique typiquement congolais	298
2.1. Ordre politique, partis et gouvernance publique sous la première République.....	298
2.1.1. Instauration de l'ordre politique dans l'espace social typiquement congolais.....	298
2.1.2. Gouvernance publique et partis politiques sous la première République : Difficultés de gouvernance, inadaptation et crise du nouvel ordre politique	300
2.1.3. Analyse critique des caractéristiques de l'ordre politique congolais sous la première République et son incidence sur le plan de culture politique : influence de l'habitus léopoldien.	307
2.1.4. Situation sociopolitique des Congolais sous la 1 ^{ère} République	308
2.1.5. Fin de l'ordre politique de la première République	309
2.2. Ordre politique, partis et gouvernance publique sous la Deuxième République.....	309
2.2.1. Instauration d'un nouvel ordre politique militaro – dictatorial : la reproduction de l'ordre prédatocratique.....	309
2.2.2. Instauration de l'ordre monopartiste et sort de la démocratie	311
2.2.3. Caractéristiques de l'ordre politique de la Deuxième République	313
2.2.3.1. Gouvernance publique sous la deuxième République	313
2.2.3.2. Situation sociopolitique des Congolais face à la gouvernance de la Deuxième République.....	316
2.2.3.3. Fin de l'ordre politique de la Deuxième République	317
2.3. Ordre politique, partis et gouvernance publique dans le champ politique congolais pendant la transition.....	318
2.3.1. Instauration de l'ordre politique de la transition sous Mobutu.....	318
2.3.2. Les partis politiques et la gouvernance publique sous la transition mobutienne	319
2.3.2.2. Sous l'ordre politique de L.-D. Kabila	322
2.3.2.2.1. Critique de l'ordre politique instauré par LD Kabila et l'AFDL : reproduction de l'ordre antidémocratique.....	322
2.3.2. 3. L'ordre politique instauré par Joseph Kabila : une nouvelle reproduction politique	325
2.3.3. Les guerres et l'environnement international face à la gouvernance publique dans l'espace social congolais, un champ d'instabilité politique	328
2.3.4. Fin de l'ordre politique de la transition dans le champ politique congolais	329
2.4. Ordre politique, partis et gouvernance publique sous la troisième République.....	330
2.5. La situation sociale de la population sous l'ordre politique de la Troisième République.....	333
2.6. Analyse critique de la situation globale de différents ordres politiques.....	335

Section 3. Analyse des cultures politiques face à l'ordre politique dans le champ politique congolais	336
3.1. Rappel théorique et difficulté d'ordre analytique.....	336
3.2. Culture politique et ordre politique avant l'indépendance.....	337
3.2.1. Culture politique et ordre politique pendant la période léopoldienne.....	337
3.2.2. Culture politique et ordre politique sous le Congo belge	338
3.3. Culture politique et ordre politique sous la première République.....	340
3.4. Culture politique et ordre politique sous le champ politique de la deuxième République....	344
3.5. Culture politique et ordre politique sous la transition	349
3.5.1. L'émergence de la culture de sujétion.....	349
3.5.2. L'émergence de la culture paroissiale avec le discours tribalo-ethnique dans l'arène politique : reproduction des habitudes politiques de 1960.....	352
3.6. Analyse critique : constances et continuité dans l'ordre politique de la prédation et prévalence des cultures politiques de sujétion et paroissiale : une reproductivité de l'habitus congolais.	354
Conclusion	357
Chapitre sixième : ANALYSE ET APPRECIATION CRITIQUE GLOBALE	358
Section 1. Analyse par rapport à la culture politique et au changement de l'ordre politique.	358
1.1. Construction de la culture politique congolaise et l'ordre politique établi dans le champ congolais	358
1.2. Paternalisme belge : un héritage colonial de la dépendance et de l'extraversion	360
1.2.1. L'incidence de l'héritage de la colonisation sur la culture politique congolaise : une reproduction phénoménologique.....	360
1.2.1.1. Héritage de la colonisation.....	360
1.2.1.2. L'incidence de l'héritage colonial sur la culture politique congolaise	365
1.3. Le patrimonialisme, une culture de domination et d'assujettissement imposé et reproduit dans l'espace social congolais par les agents politiques	366
1.3.1. Aperçu notionnel.....	366
1.3.2. Le patriarcat, une autre forme de culture de domination et d'assujettissement fruit de la reproduction sociale des agents politiques congolais	370
1.3.3. Les partis et légats mobutistes	371
1.3.4. Démocratisation et ses avatars en RDC	373
Section 2. Analyse sur la base de la conformité aux définitions de partis politiques et au cadre théorique choisi	374
2.1. Sur le plan définitionnel.....	374
2.2. Analyse des partis politiques sur base des approches théoriques	380
2.2.1. Analyse des partis politiques selon les différents courants (approches) analytiques de la théorie de Jean Charlot	380
2.2.1.1. Rappel théorique	380
2.2.1.2. Le courant analytique historique	380

2.2.1.3. Le courant analytique organisationnel	381
2.2.1.4. Le courant analytique idéologique.....	383
2.2.1.5. Le courant analytique fonctionnel	386
2.2.1.6. Le courant analytique par « les tactiques et les stratégies ».....	389
2.2.1.7. Le courant analytique typologique	390
2.2.1.8. Le courant analytique socio-économique.....	392
2.2.2. Analyse des partis politiques d'après la théorie des composantes des partis de Vincent Lemieux.	393
2.2.2.1. Rappel du contenu de la théorie	393
2.2.2.2. Applicabilité de la théorie des composantes aux partis politiques congolais.....	394
Chapitre septième. TENTATIVE DE THEORISATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	397
Section 1. Nécessité de la théorisation.....	397
Section 2. Tentative de conceptualisation de la théorie de l'inaptie carriériste ou l'infection virale du phénomène partisan	398
2.1. Du tryptique ou de la triangulation ordre politique, culture politique et partis politiques, fondement de la théorie de l'inaptie carriériste	398
2.2. Contenu et cadre axiomatique de la théorie.	401
2.3. Signes vitaux ou indicateurs de l'inaptie carriériste.....	405
Section 3. Vérification empirique de la théorie	405
3.1. En France.....	405
3.2. En RDC	406
3.3. Analyse critique	408
Section 4. Perspectives d'avenir	411
4.1. Le Congo, un Etat prédatocratique en crise d'ordre politique démocratique	411
4.2. Nécessité de mettre un terme à l'ordre politique prédatocratique pour l'édification d'un nouvel ordre politique démocratique dans l'habitus congolais.....	415
Conclusion	417
CONCLUSION.....	418
BIBLIOGRAPHIE.....	424
ANNEXES	439
TABLE DES MATIERES.....	477